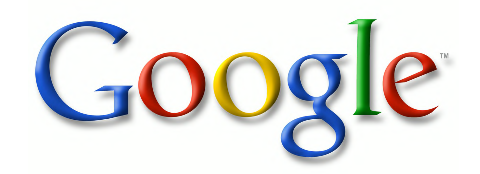
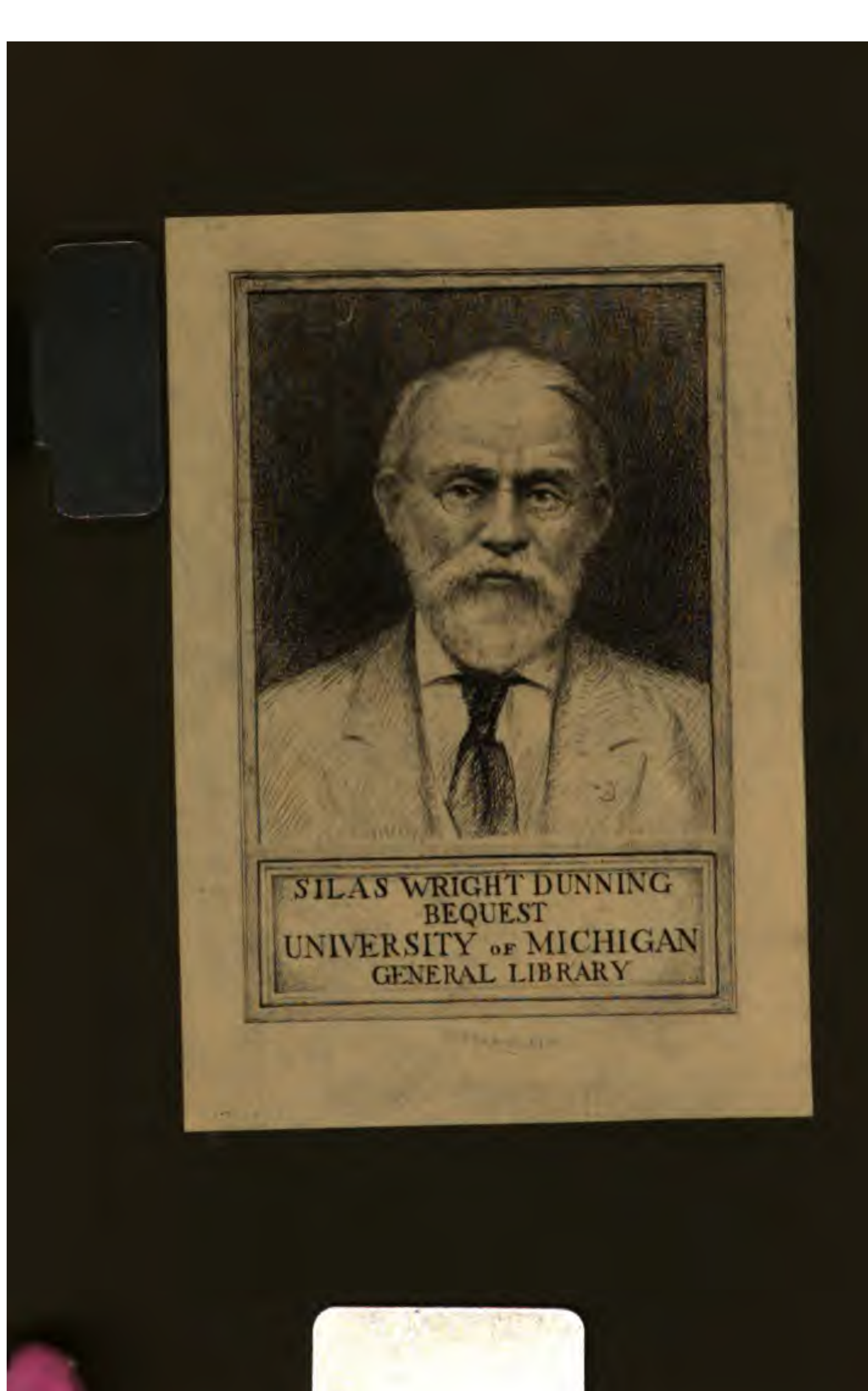



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

PREMIÈRE SÉRIE

Bulletins, Rapports et Notices de . . 1797 à 1833 (épuisés).

DEUXIÈME SÉRIE

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

(COMMENCEMENT DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES)

1er volume	1833 (épuisé).
2e —	1834-1835 (épuisé).
3e —	1836-1837 (épuisé).
4e —	1838-1840.
5e —	1841-1843.
6e —	1844-1848.
7e —	1849-1852, 1er sem.
8e —	1852, 2e sem., 1857.
9e —	1857-1860.
10e —	1861-1865, 1re partie.
11e —	1861-1866, 2e partie.
12e —	1867-1868.

TROISIÈME SÉRIE

1er volume, 13e de la collection. .	1869-1872.
2e — 14e — . .	1873-1876.
3e — 15e — . .	1877-1883.
Bulletin des Procès verbaux, années.	1877-1880.
— —	1881.
— —	1882.
— —	1883.
— —	1884.
— —	1885.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

(FONDÉE LE 11 OCTOBRE 1797)

3e SERIE — 4e VOLUME

TOME SEIZIÈME DE LA COLLECTION

(1884-1886)

ABBEVILLE

IMPRIMERIE C. PAILLART

24, rue de l'Hôtel-de-Ville, 24

—

1887

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

ÉTUDE

SUR

SAINT-RIQUIER[1]

PAR

M. L. de BONNAULT

MESSIEURS,

Confiant en votre indulgence, je viens vous soumettre quelques notes que j'ai prises, et vous donner communication de diverses pièces, que j'ai la bonne fortune de posséder. Je le fais d'autant plus volontiers qu'il s'agit d'un point de notre histoire locale, de cette patrie restreinte, qui faisait battre avec tant de force le cœur de nos pères, tout en ne nuisant en rien à l'amour de cette autre grande patrie, la France, pour laquelle nous autres, Picards, avons tant de fois versé le plus pur de notre sang. Il ne s'agit pas d'Abbeville, mais d'une grande abbaye, dont jadis notre ville aurait, dit-on, relevé ; je veux parler de Saint-Riquier,

(1) Séance du 3 avril 1879.

la plus grande abbaye de notre province, après Corbie, et qui, comme elle, a été spécialement protégée par Charlemagne. Je ne vous en ferai pas l'histoire, d'autres l'ont déjà faite, ou se préparent à la faire. Je viens seulement vous présenter un aperçu du temporel de cette puissante abbaye, de qui relevaient de nombreux villages, et qui avait amené à Saint-Riquier une telle prospérité, que jadis sa population aurait, dit-on, monté à 14,000 habitants.

L'abbaye de Saint-Riquier, de l'ordre de saint Benoît, fondée à Centule par saint Riquier, dans son domaine paternel, vers 625, s'agrandit rapidement et arriva à son plus haut degré de splendeur à l'époque de Charlemagne, à tel point que ce furent ses abbés qui, comme les plus puissants seigneurs de la contrée, eurent mission de repousser les Normands. Au temps de Charlemagne, l'abbaye avait plus de cent religieux prêtres et autant de novices. Nous avons une déclaration faite en 815 sur l'ordre de l'empereur Louis-le-Débonnaire, de tous les biens de l'abbaye de Saint-Riquier.

Nous lisons dans la chronique abrégée de Saint-Riquier publiée par M. Prarond : « Pro vero valore oppidi Catulensis, quod nunc dicitur vulgariter villa sancti Richarii, descripsit ipse dominus abbas Henricus, quod, in ambitu, erant 2500 domus secularium, et unusquisque tenebatur reddere annuatim huic ecclesiæ, 12 dœnarios, 4 capones ant pullos per æquales portiones et triginta ova, cum subjectione omni necessariâ et famulatu fratribus in necessitate. In eâdem villâ erant mollendinæ proquibus reddebant annuatim 8 porcos et 12 aucas. Exactiones fori publici, qualibet septimanâ valebant 40 libris et trulenca

20 libris. Item erant aliqui domestici propter plura necessaria, qui reddebant annuatim unusquisque 20 libras 300 panes 30 flannos vel tartas, et diversi modo tenebantur servire unusquisque in suâ vacatione religiosis, secundum diversas artes, mechanicas suas. Item oblationes et dona ad sepulcrum et feretrum beati sancti Richarii existimabantur in qualibet et pro qualibet septimanâ per communem existimationem, in summâ ducentarum margaritarum, quæ nunc essent 300 librarum monetœ currentis. » Suit la nomenclature de 97 villes ou villages appartenant directement à l'abbaye, puis on annonce que 117 fiefs relèvent de l'abbaye ; leurs possesseurs sont tenus de faire leur estage à leurs frais, spécialement aux fêtes de la Nativité, de Pâques, de la Pentecôte et de Saint-Riquier, de plus chaque fois qu'ils en étaient requis, et que la chose était nécessaire. Ils devaient aussi, selon la coutume, siéger au tribunal du bailli.

La chronique de Saint-Riquier nous montre en 1170 Richard, 30e abbé de Saint-Riquier, faisant confirmer par le pape Alexandre III toutes les donations antérieurement faites à l'abbaye ; nous y voyons une nomenclature de ses principales possessions. « Confirmans omnia bona et possessiones, sive à pontificibus, sive a regibus, sive à principibus, sive a fidelibus populis, concessa, specialiter tamen villam sancti Richarii (Saint-Riquier), in quâ monasterium situm est, cum ecclesiâ justiciâ et quâdam parte forensis, cum parochiali ecclesiâ beatæ Mariæ, et capellis ejusdem villæ, Foretense monasterium (Foresmontiers), villam de Bugniaco (Buigny), cum duabus partibus decimarum, Novam villam (Neufville), Bussicum (Bussu), Bugniacum (Buigny), Drusiacum (Drugy),

Majoch (Maiocq), Noerias (Noiers), Riverias (Rivière), Argoviam (Arcq), Cevencourt (Chevincourt), cum altari terris vineis et nemoribus, terras vineas et nemora in sanciaco altare Tulliaci (Tulli), cum curte et pertinentiis suis, altare Brachii (Bray-sur-Somme), altare Alliaci (Ailly), Brodimense Cœnobium cum appendiciis suis et ecclesia parochiali in episcopatu tornacensi (Brednay en Flandre), villam quæ dicitur capella in episcopatu Leo dicensi, villam quæ dicitur mater mortua, cum curte et appendiciis suis, molendina in Drurcart, Villenas (Vieulaines), Boisbergas (Boisbergues), decimam Athii montis, Yventii (Yvrench), Colunvillœ (Coulonvillers), Grambusii (Grambus), Gaspennariœ Gapennes), Millencurtis (Millencourt), Nebulosi montis (Nuelmont), et de Vallibus (Vaux). »

Le pape Honoré III en 1224 confirme l'abbaye dans la possession de ses biens qui sont les mêmes à peu de chose près que ceux que nous avons vus citer plus haut ; dans cette période l'abbaye est encore en voie de prospérité, ce n'est qu'au moment des guerres de religion que l'ordre perd de sa splendeur.

En 1278, un des successeurs du pape Honoré III que nous venons de voir plus haut, Nicolas III reconnaît aux religieux de Saint-Riquier le droit de pouvoir acquérir et hériter de tous les mêmes biens que s'ils étaient restés dans le monde, à l'exclusion toutefois des biens féodaux.

Voici un certain nombre d'acquisitions que j'ai relevées dans la chronique de l'abbaye, que M. le Curé de Saint-Riquier a bien voulu me communiquer :

1231. Simon de Fraisne abandonne à l'abbaye ses droits sur Huppy.

1245. A Bussu l'abbaye achète 5 sols parisis de cens, 8 chapons, une maison et 7 journaux de terre, moyennant une mesure de bled et 80 livres parisis.

1184. Gauthier de la Ferté abandonne à l'abbaye tous ses droits à Drugy, Oneux, Neufville, Maison-Rolland et Bussu.

1248. Robert de Candas donne à l'abbaye 23 journaux à Boisbergues.

La même année, transaction avec le comte de Ponthieu au sujet de Boisbergues et Mailloc.

1253. Composition avec Guillaume de Maisnières, pour la vicomté de Feuquières, qui lui appartenait en communauté avec l'abbaye. En 1253, Rodolphe de Feuquières abandonne ses droits pour trois mesures de bled et moitié en avoine.

1259. Acquisition de 6 journaux à Buigny pour 25 livres parisis.

1260. 17 journaux à Maison-Roland pour 100 livres parisis.

1264. Acquisition de tout le fief de Bersaques pour 400 livres parisis.

Jean de Brimeu abandonne tous ses droits sur Huppy.

Nous voyons ensuite un certain nombre d'hommages rendus à l'occasion de fiefs tenus de l'abbaye sous Guischard de Sales, abbé en 1405 :

Adam de Bourberch pour un fief à Omatre.
Jean Cleus pour le fief de Manessiers à Noiers.
Pierre de Bersaques pour le fief de Nuelmont.
Jean de Thun pour un fief à Maison-Roland.
Jean Rondel pour un fief à Aubin.
Jean Rohaut fief à Patronville.

Jean de Rely fief à Gaissart.

Jean de Hellencourt fief à Hellencourt.

Jean de Douches fief à Boisbergues.

Reginald de Trie sgr de Fontenay fief à Lestoile.

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Beauvoir fief de Forest-l'Abbaye.

Bartholomé Sotin fief à Luchuel.

Agnés veuve de Guisnard fief à Ponches.

Nicole Scoriona veuve de Jean de Boubert fief d'Yaucourt.

Bernadine Scoriona fief de Belval.

Pierre Lenganeur fief à Gaissart.

Guillaume Lenganeur un fief qui consistait à avoir le droit de vendre librement du pain à Abbeville.

Guillaume de Canaple fief de .....

Alerme d'Agenvillers fief de Noiers.

Jean Dumaisniel fief du Maisniel.

Robert Lefèvre fief de Patronville.

Jean Taquet, fief à Omatre.

Gense Hamon, fief à Buigny.

De Boubert, pour la leproserie du Val.

Jean Gorin, fief à Lestoile.

Jean Levicomte, chevalier, fief à Feuquières.

Jean Matifas, fief à Montigny.

Hugues Matifas, fief à Buigny.

Rodolphe Romerel, fief à Quevauvillers et Friencourt.

Nicolas de Fransières, fief de Fransières.

Jean Matifas, fief à Montigny.

Bertrand de Neuville, à Gaissart.

Hugues, seigneur de famechon et Monflières, fief à Millencourt.

Guillaume de Noully, fief de la Vassourie et de la

trésorerie à Yaucourt et Belval et Montigny près Millencourt.

Voici la formule que la chronique met dans la bouche des vassaux de l'abbaye : « tient et avoue tenir de M. l'abbé et couvent de Saint-Riquier, par hommage de bouche et de main, par service de Roussin, de soixante sols parisis de Relief, et vingt sols parisis de Chambellage, le tout faisant cinq livres, et par les plaids par les autres hommes-liges de la dite église de 15 en 15 jours quand il est suffisamment ajourné.

1424. Les dévastations de la guerre des anglais forcent Hugues Cuillerel à acheter une maison à Abbeville, près le prieuré du Saint-Esprit, sur la paroisse du Sépulcre ; il l'achete 87 florins d'or de Monsieur Huré et de Jeanne Cumbières. Cette maison depuis fut appelée l'hostel de Saint-Riquier, les religieux s'y retiraient en cas de guerre.

Une lettre en parchemin, de Pierre d'Alovingues, abbé de Saint-Riquier en 1357, nous fait voir que le dit abbé avait en commun avec le seigneur de Labroye, la chasse dans la forêt de Labroye. En 1449, Hugues Cuilleret, abbé de Saint-Riquier que nous avons déjà vu plus haut, règle avec Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, le droit commun entre eux pour la chasse des garennes de Labroye et Noyelles.

En 1522, François Ier lève un aide de 10,364 l. sur le clergé du diocèse d'Amiens ; nous voyons que l'abbaye de Saint-Riquier est imposée à 300 livres, tandis que l'église ne paie que 60 sols. Pour vous donner un point de comparaison, voici le chiffre auquel était imposée chaque commune du doyenné.

Neuville.	30 s.	Vacquerie.	50 s.
Millencourt.	c s.	Domemont.	50 s.
Saint-Maugite Decanus.	c s.	Dompmart.	6 l.
Arly en Ponthieu.	IIII l.	Saint-Léger.	50 s.
Oneux.	20 s.	Saint-Hilaire.	50 s.
Yvrench.	c s.	Fransu.	50 s.
Gapennes.	50 s.	Franqueville.	50 s.
Genvillers.	50 s.	Doncqueur.	c s.
Brailly.		Gorenflos.	30 s.
Noyelle.	4 l.	Villers soubz Ailly.	40 s.
Coulonvillers.	50 livr.	Villes.	50 s.
Maison-Roland.	50 livr.	Surcamp.	10 s.
Longvillers.	60 s.	Mouflers.	
Beaumetz.	c s.	Brucamp.	4 l.
Prouville.	VII l.	Bussu.	10 s.
Le Maisnil.	c s.	Ergnies.	10 s.
Bernaville.	c s.	Berneux.	40 s.

(*Tiré des documents inédits de M. de Beauvillé*).

Plus tard ces aides payés par le clergé, et qui s'appelèrent don gratuit, furent levés régulièrement, après un vote de l'assemblée du clergé, qui, à l'avantage des autres ordres, avait la faculté de lever sur chacun de ses membres, la part qui lui incombait. Cette assemblée du clergé avait lieu tous les cinq ans, elle se composait de députés élus par tous les bénéficiers pourvu qu'ils payassent au moins 20 livres de décimes et qu'ils fussent en possession de leur bénéfice depuis deux ans. Chaque province ecclésiastique avait quatre députés, deux pris dans le haut clergé, deux dans le bas ; le vote avait lieu par province, les quatre députés n'ayant qu'une voix, aussi lorsqu'il y avait partage dans les votes des députés de la province, le vote était ce qu'on appelait caduc.

Nous voici arrivés à une époque critique qui contribua beaucoup à la décadence des ordres religieux,

je veux parler de l'établissement de la commande, qui introduisit à la tête des principales abbayes, des abbés, qui, malheureusement, de leur sainte vocation, n'en avaient souvent que le nom. Le dernier abbé régulier fut Théobald de Bayencourt, qui, par suite de difficultés survenues dans son abbaye, fut amené à se démettre ; le roi nomma alors abbé commanditaire de Saint-Riquier, Claude Dodieu, évêque de Reims, grand aumonier de France, ambassadeur de François I[er] près du pape et de Charles-Quint. Il est représenté par la chronique, comme ayant dilapidé les bois de l'abbaye, ainsi, dans la forêt de Chevincourt, il coupa pour 21,000 livres d'arbres, qu'il employa à son usage personnel. Nous voyons en 1547 Claude Dodieu faire au roi la déclaration de tous les biens faisant partie du temporel de l'abbaye.

Pour l'intelligence de l'acte qui suit, nous dirons que le setier d'Abbeville pour le bled était de 133 litres ; il était le même pour toutes les autres cereales, sauf l'avoine, ou le setier était de 152 litres. Le setier se divisait en 16 boisseaux.

La livre dont il est question est la livre tournois, qui valait 98 centimes, valeur intrinsèque.

Nous voyons qu'en 1530 très près de l'epoque qui nous occupe le setier de bled se vendait 2 sols 6 deniers titre de la communauté des curés, (archives départementales). Les chapons dont il est souvent question dans le titre que nous allons citer, valaient à la même date 22 deniers. Nous voyons dans le même titre, qu'à la même époque le prix de la messe basse était de 2 sols.

Voici le texte de la déclaration du temporel de l'abbaye, titre qui est entre mes mains.

C'est la déclaration du domaine et possession temporelle, appartenant à l'église et abbaye de Saint-Riquier, étant de fondation royale, tant en censives rentes, revenus qu'autres profits, que les religieux, abbé et couvent dudit lieu tiennent et avouent tenir sous la main du roi notre sire, au bailliage d'Amiens. Laquelle déclaration nous abbé et couvent, baillons à vous, noble et puissant seigneur, monsieur le bailly d'Amiens, ou votre lieutenant commissaire du roi notre sire, en cette partie, pour fournir au bon plaisir et vouloir d'icelui seigneur, et avec publications de par lui faites.

Premièrement le pourpris auquel est assise la ditte église et abbaye fermée de mur contenant quatre journaux de terre ou environ. Les jardins et pourpris situés dans la ville de Saint-Riquier, au bailliage d'Amiens, distant de deux petites lieues de la ville d'Abbeville.

Item la dite église et abbaye a droit de prendre à chacun an sur plusieurs manoirs, terres et héritages situés au dit Saint-Riquier, et à l'environ, de censives en deniers, la somme de CCLXXVII l. 13 s. 9 deniers

chapons	CCVII et le tiers d'un chapon
blé mesure de St-Riquier	XXII sep. XV boiss.
avoine dite mesure	XIX set. VII boiss.

avec une carrée demie et quatre sommes de laine.

Item le bois du dit Saint-Riquier, contenant 440 jour. ou environ dont on coppe ordinairement 20 journaux, qui monte de 10 livres le journal, qui est le prix auquel il se baille communes années.

Item la dite église à l'environ dudit Saint-Riquier a plusieurs terres labourables, dont y en a partie a rietz, et peuvent monter en nombre de 250 journaux de terre,

les quelles sont présentement baillées à ferme par rendant chacun an VII muids de blé et autant d'avoine dite mesure, VII muids.

Item la dite église à l'environ de Saint-Riquier, Drugy et Winouicq (?) a quatre molins, les deux à yeau, et avec deux à vent, tous à l'usage de moudre blé, dont on rend chacun an, c'est en mesure du dit Saint-Riquier XVI muids de blé.

Item sur toutes les terres et héritages tenant d'icelle église, la dite abbaye a droit de vente, tel que du quint dernier en matière féodale, et en icelle roturiers, sauf ceux qui ont lettres contraires.

Item pareillement la dite église, après les trépas des possesseurs d'icelles terres et héritages, a droit de prendre quand le cas il échet, droits de relief, tels que dessus, sauf les bourgeois de Saint-Riquier, et autres ayant lettres au contraire.

Item la dite église a sur toutes ces terres et héritages justice et seigneurie, haute, moyenne et basse, baillis, sergeants et officiers pour icelle protestants.

La dite église doit chacun an au siège apostolique une once d'or, valant XVIII livres.

Doit item

Drugy et Neufmoulin. — Item la dite église et abbaye a droit de prendre chacun an, es villages de Drugy et Neufmoulin, enclavés ensemble, situés auprès de Saint-Riquier, au bailliage d'Amiens, de censives ordinaires sur plusieurs maisons, terres et héritages:

chapons	IIII^{xx} IIII l. XIIII s. XI d.
poules	VII^{xx} XV et demi
oies	deux
blé dite mesure	XVII set. XII bois.
avoine	LXII sep. XII bois.

Item aux dits lieux de Drugy et Neufmoulin, la dite église a plusieurs terres à labour, dont on rend de ferme chacun an, à la dite abbaye, la quantité de huit muids de grains, mesure d'icelle, moitié blé et autre avoine.

Item quand les terres et héritages tenus d'icelle seigneurie, se vendent, la dite église prend pour droit de vente le quint denier et pour relief d'hoir a aussi le quint denier.

A cause d'icelle terre, la dite église doit chacun an au Noël, douze lots de vin, douze pains.

Buigny. — Item la dite église a droit de prendre chacun an au village de Buigny, assis au baillage d'Amiens, sur plusieurs maisons, terres et héritages situés au dit lieu, des censives en deniers XXVII l. XII s. II d.

chapons	VII
poules	X et les trois quarts
oie	une
blé mesure dite	IIII sept. III bois.
avoine dite mesure	XXX set. III bois.

Les terres du domaine de Buigny, compris les champarts, sont baillées à ferme chacun an, à vingt muids de grains, moitié blé, et l'autre avoine.

Et si avons au dit lieu, haute justice, moyenne et basse.

Charges. La dite église doit à cause des terres de Buigny chacun an de redevance un muid de blé.

Bussu. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Bussu, situé au baillage d'Amiens, de censives en deniers, sur plusieurs maisons, terres et héritages, la somme de XXIX l. IX s. VI d.

chapons	LXXVI
poules	IX

blé mesure de Saint-Riquier	XIII set. VII bois.
avoine dite mesure	XXI set. XII bois.

Item la ferme de Bussu baillée chacun an à dix-huit muids de grains, moitié blé et l'autre avoine, avec un septier de bois, y comprins ses campars, un pourchel gras avec IIc de gerbes.

Item la dite église a droit de vente et reliefs tels que ci dessus sont déclarés, et justice haute, moyenne et basse.

Onneu. — Item la dite église a droit de prendre au village et terroir d'Onneu, assis au baillage d'Amiens, sur plusieurs manoirs de terres et héritages, étant en la dite seigneurie, de censives chacun an, en

deniers	XXVII l. XIIII s. X d.
chapons	LXIIII
poules	IX
oie	une
blé mesure dudit lieu	IIII sept.
avoine dite mesure	XI s. IIII bois.

Les terres du domaine du lieu d'Onneu, avec ses campars appartenant à la dite église, sont présentement baillées à ferme, pour prix de vingt et un muids de grains, moitié blé et l'autre avoine, un septier de poix et un pourchel gras.

Item la dite église a droit de vente au dit lieu d'Onneu, telles que du quint denier, avec relief des hoirs, a autre aussi le quint denier.

Item a la dite église justice et seigneurie moienne et basse.

Maisons en Rolland. — Item la dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Maisons en Rolland, assis au baillage d'Amiens, de censives en

deniers	XIII l. IIII s. XI d.

chapons	LIII et deux tiers de chapon
poule	une
blé mesure du dit lieu	VI sep. XIIII bois.
avoine dite mesure	XXX sep. XIII bois.

Les terres du domaine du lieu de Maisons, avec le droit de campars, sont baillées à ferme, par rendant chacun an XXV l.

Item la dite église a droit de vente au lieu de Maisons et terroir à l'environ, tel que du quint denier, quand le cas s'y offre, avec droit de relief d'hoir, a autre tel que du quint denier.

Item la dite église a au dit Maisons, justice et seigneurie haute, moienne et basse.

Noyelles. — Item la dite église a droit de prendre au village et terroir de Noyelles, assis au baillage d'Amiens, sur plusieurs manoirs terres et héritages y estant, de censives en deniers chacun an, 6^{xx} VI l. I s. IIII d.

chapons	LXII
poules	XIII
pains	IIII et demy
blé mesure du dit lieu	II sept.
avoine dite mesure	XXXII sep. XII bois.

Les terres du domaine comprins ces campars appartenant à la dite abbaye, sont bailliées à ferme pour chacun an XXXVIII muids de grains, moitié blé et l'autre avoine, mesure du dit lieu avec un septier de pois et un pourchel gras. En ce comprins quatre vingts journaux de terres qu'avons près Gaissart.

Item la dite église a droit de vente sur les héritages tenus d'icelle, quand le cas s'y offre, tels que du quint denier, et pareillement droit de relief de hoir, a autre tels ossy que du quint.

Item la dite église a en icelle terre de Noyelle, justice et seigneurie haute, moienne et basse.

Charges. — A cause de la dite terre, la dite église doit chacun an, au maire et avec douze lots de vins, douze mices et douze chapons et un muid de blé et deux muids d'avoine.

Gapennes. — Item la dite église a droit de prendre chacun an au village et terroir de Gapennes, assis au baillage d'Amiens, de censives en deniers, sur plusieurs manoirs terres et héritages y estant, la somme de xxxii l. xviii s. i d.

chapons	vii et la sixe partie
poules	ii
blé mesure du lieu	
avoine dite mesure	xiiii sep. xii bois.

Les terres du domaine du lieu de Gapennes appartenant à icelle église sont baillées à ferme par rendant chacun an, y compris ces droits de champars, la somme de xxxii l.

Item au dit lieu de Gapennes, la dite église a droit de vente sur les héritages tenus d'icelle église, tels que du quint denier, toutefois que le cas s'y offre; Item la dite église a droit de relief d'hor a autre tel que dessus.

Item la dite église a en icelle terre de Gapennes, justice et seigneurie, haute, moienne et basse.

Ouvillers. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir d'Ouvillers, assis au baillage d'Amiens, sur plusieurs manoirs, terres et héritages, y estant, tenus d'icelle église, de censives en deniers, par chacun an, la somme de xliiii l. xi s. x d.

chapons	lxxiii et demy
poules	iiii

blé mesure du dit lieu III sept. X bois.
avoine XXIIII sep. IIII bois.

Item a droit de prendre de censives chacun an, sur un mollin séant au dit Ouvillers, nommé le mollin du Titre, XXII s. 61 d.

Les terres du domaine du dit lieu d'Ouvillers, avec ces droits de campars, sont baillées à ferme par rendant chacun an, la somme de x l.

Item au dit lieu d'Ouvillers, la dite église a droit de vente sur ces manoirs, terres et héritages tenus d'icelle église, qui est tel que du quint denier, toutes les fois que ces héritages sont vendus, ou transportés, pareillement a droit de relief dehor a autre tel que du quint denier.

Item la dite église a en icelui village d'Ouvillers, justice et seigneurie, haute, moienne et basse.

Charges. — La dite église à cause d'icelle terre et seigneurie, doit de redevance chacun an, à monsieur de Torsy, XXVI sep. d'avoine

Boisbergues. — Item la dite église a droit de prendre chacun an, aux villages et terroirs de Boisbergues et Luchel enclavés ensemble, assis au baillage d'Amiens, sur plusieurs manoirs, terres et héritages y estant, de censives en deniers, chacun an, la somme de XXIIII l. XI s. X d.

chapons IIII^xx un quart à la 6e partie
bled mesure du dit lieu XV sep. XII b. 1 quarte
avoine dite mesure XXII sep. XIV b. 1 quarte

Item ces terres du domaine du dit lieu sont baillées à ferme par rendant chacun an, quarante septiers de grains moitié bled et l'autre avoine, et XX s. de divers.

XX sep. de bled XX sep. d'avoine XX sols.

Item la dite église a droit de vente, sur les cens,

manoirs, terres et héritages tenus de la dite église, tels que du sixe denier, toutefois que le cas s'y offre.

Item a pareillement droit de relief de hor, a autre tel que de VI s. parisis du journal.

Item a icelle église, en icelle terre, justice et seigneurie haute, moienne et basse.

Charges. — La dite église à cause dudit lieu, doit de redevance chacun an, aux dits prevosts, 1 lot de vin, 1 mice, 1 chapon.

Willencourt. — La dite église a droit au village et terroir de Villencourt, assis au baillage d'Amiens, de prendre sur plusieurs manoirs, terres et héritages y estant, de censives en deniers, par chacun an, la somme de VII l. 6 s. II d.

chapons	X
poules	III
bled mesure du dit lieu	VI sep. II bois.

Item a droit de prendre de censives chacun an sur le mollin du dit lieu, servant à battre du tan, la somme de VI l.

Item chacun an pour droit de campars LX s.

Item la dite église a droit de vente, tels que du quint denier, toutefois que ces héritages tenus d'icelle église sont vendus ou transportés.

Item pareillement a droit de relief d'hoir, a autre tel que du quint denier.

Charges. — Pierre Blotefière prend moitié des droits contre la dite église, en ce qui est tenu par indivis.

Huppy. — Item la dite église a droit de prendre au terroir et village de Huppy, assis au baillage d'Amiens, et prevosté du Vimeu, sur plusieurs manoirs et héritages estant au dit lieu, de censives en deniers, pour

chacun an, la somme de xxv l. xix s. iii d.

chapons x et demi

poules xiii

pains ix

bled mesure du dit lieu 1 mine

avoine mesure du dit lieu v sep. iiii bois.

Item les campars de Huppy appartenant à icelle église, sont baillés à ferme par chacun an, la somme de x l.

Item la dite église a droit de vente sur ces terres et héritages tenus d'icelle église, toutefois que ce cas s'y offre, tel que du quint denier avec droit de relief d'hoir, a autre tel que du quint denier.

Item a la dite église justice, haute, moyenne et basse.

Omatres. — Item la dite église a droit de prendre au village et territoire d'Omatre, assis au baillage d'Amiens, prevosté de Vimeu, de censives chacun an, en deniers la somme de xi l. xix s. v d.

bled mesure du lieu iii b. et demi

avoine dite mesure xxvi b. et demi

Item les campars du dit lieu appartenant à la dite église, sont baillés à ferme, par chacun an, à la somme de cens sols.

Item la dite église a droit de vente sur les terres et héritages tenus d'icelle église, toutefois que ce cas s'y offre, tel que du quint denier.

Pareillement a droit de relief d'hoir, a autre tel aussi que du quint denier.

Feuquières. — Item la dite église a droit de prendre au terroir et village de Feuquières, assis au baillage et prevosté de Vimeu, sur plusieurs manoirs, terres et héritages y estant, de censives chacun an, deniers, la somme de xlviii l. v s. 6 d.

chapons	XXXIIII et demi
bled mesure du dit lieu	VI sep. II bois.
avoine dite mesure	XXVIII bois.

Les dons et campars appartenant à la dite église, au dit lieu de Feuquières, montant chacun an XLVIII set. de bled et d'avoine pareille quantité de XLVIII set.

Item la dite église a droit de vente, tel que du quint denier, toutefois que ces héritages tenus d'icelle église sont vendus ou transportés de main à autre.

Item la dite église a droit de relief d'hoir, a autre tel que de huit sols parisis du journel.

Item a pareillement justice, haute, moienne et basse.

Charges. — M. de Druoeul, maire, prend par les mains de l'église, le thiers de ce à quoi sont modérés ces droits.

Item aux maire et autres XII lots de vin, XII mices, et XII chapons.

Item au dit maire aussi par chacun an XVIII set. de bled et XVIII setiers d'avoine.

Senermon. — La dite église a droit de prendre chacun an, à cause de la censive du dit Senarmon, assis au baillage d'Amiens, tant a raison de la dite censive, que du dit campars, qu'il prend sur aucunes terres du terroir, XVI l. Et ne doivent les dit tenans, quand le cas eschet, que XII deniers d'issue, XII deniers d'entrée de chacun journal, XII deniers de relief quand le cas y eschet.

Item a la dite église justice et seigneurie, haute, moienne et basse.

Fontaine-sur-Somme. — La dite église a droit de prendre chacun an sur plusieurs manoirs terres et héritages estant au dit lieu de Fontaine, tenus d'icelle église, de censives en deniers, la somme de XVI l.

IX s. IX d., un chapon, et de grains moitié bled, et l'autre avoine, une mine.

Item sur une pièce de terre quand elle porte une mine de bled au bled, et au mars une mine d'avoine, que tenons de monsieur de Frenne lequel nous pourrait faire wider les mains, si bon lui semblait.

Item a droit de justice fonsière.

Item aux margliers de Fontaine pour le entretenement d'un cierge III s. III d.

Maiocq. — La dite église a droit de prendre au village et terroir de Majocq, assis au baillage d'Amiens, sur plusieurs manoirs, terres et héritages situés et assis au dit lieu, de censives, par chacun an, la somme de XX l. et X set. de bled et VI set. d'avoine.

Et si a la dite église à la ville du Crottoy à l'encontre du roy notre sire, la moitié des choses, qui se pouraient monter à XXIIII l.

Et sur chacune pièce de vin vendue à détails, deux lots de vin.

Item a la dite église audit Majocq, un mollin qui vaut par an XXIIII l.

Et si a audit Majocq le droit de campars et rentages, qui est baillé à ferme pour un an XXX l.

Et sy a icelle église droits seigneuriaux en icelle terre, qu'ils sont tels que de VIII blancs d'issue, et VIII blancs d'entrée de chacun tenement, et VIII blancs de relief au dit Maiocq, et moité et semblables droits contre le roy au dit Crottoy, et n'y a la dite église, nulle autre seigneurie, ni aucuns droits de disme.

Charges. — La dite église à cause d'icelle terre et seigneurie du dit Maiocq et Crottoy, doit contribuer aux mises qu'il convient faire chacun an aux réparations et entretenement des catiches du dit Crottoy, et

avec ce entretenir un nocq, qui peut monter pour chacun an, à la somme de XX l.

Chevincourt. — La dite église a droit de prendre au village et terroir de Chevincourt, et à l'environ, assis au baillage de Senlis, sur plusieurs manoirs, terres et héritages, situés au dit lieu de censives en deniers, chacun an, la somme de XL l.

chapons XX

poules VI

Item pour ces vignes que baille à cens la dite église, par paiant en nature de vin chacun an, montant à VI ponchons.

Item quant aux bois appartenant à icelle église, ils sont de point ou petit valeur, au moien que ces grans et longs bois ont été abbatus, et amenés à l'église, pour la réparation d'icelle, à cause qu'elle a été bruslée, et ne se montent pas à plus qu'à la somme de C s.

Item a la dite église deux maisons qui sont baillées à maisons, par rendant chacun an, à le mesure du dit lieu dix muids de bled, et dix muids d'avoine, et ce comprins ces droits de campars.

Item à la dite église un molin à l'ieau, à l'usage de moudre bled, qui est baillé à ferme, par rendant chacun an, mesure de Compiègne, quatre muids, chaque muid montant à VIII stiers.

Item a icelle église au dit lieu de Chevincourt, justice et seigneurie, haute, moienne et basse.

Charges. — La dite église doit de redevance, chacun an, à cause de la dite seigneurie de Chevincourt, au curé du dit lieu, le nombre de trois muids de bled et un muid de vin.

Arlœux, Azvillers, Bray et Chinolle. — La dite église a droit de prendre aux villages et terroirs dessus

assis, dans dehors de la ville de Bray sur Somme, en la prévosté de Péronne, sur plusieurs manoirs, terres et héritages y estant, de censives en deniers, chacun an, xlii l. xix s. xv d.

chapons lv et demi

poules xix

Item a la dite église sur le terroir du dit Arlœux, droit de campars, qui se baillent à ferme par paiant chacun an, en argent, la somme de xxx l. xii s.

Item la dite églîse a au dit Arlœux, et terres dessus, justice et seigneurie, haute, moienne et basse.

Charges. — Item la dite église doit de redevance chacun an, à cause de la dite terre et seigneûrie, à messieurs les doien, chanoine et chapitre d'Amiens, le nombre de xii set. de bled et xii set. d'avoine.

Monchy-le-Breton. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village de Monchy-le-Breton, assis au baillage d'Amiens, prevosté de Montreuil, compris ces droits de campars, x l.

Et ces droits seigneuriaux tenans à la dite église se peuvent monter par an à vi sols.

Item a la dite église à cause d'icelle seigneurie, justice haute, moienne et bassè.

Saint-Mauguille et Friaucourt. — Le droit de campart qui a accoustumé receuillir, chacun an icelle église, au terroir de Saint-Mauguille et Friaucourt, assis au baillage d'Amiens, est baillé en denier à ferme, xx l.

Vaux. — La dite église a droit de prendre chacun an, au terroir de Vaux, assis au baillage d'Amiens, pour le droit de campars, qui est baillé à ferme, pour paiant chacun an xii l.

Wivrencq (probablement Yvrench). — La dite église

a droit de prendre au terroir de Wivrencq, assis au baillage d'Amiens, le droit de campars que la dite église a baillé à ferme, par paiant chacun an, en deniers XL l.

Villers-soubz-Aily. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Villers-soubz-Aily, assis au baillage d'Amiens, pour le droit de campars qui se baille à ferme, par rendant chacun an, en deniers à icelle église, la somme de XVIII l.

Gaissars. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Gaissars, assis au baillage d'Amiens, le droit de campars, que icelle église baille à ferme, en deniers, par paiant chacun an XV l.

Aily. — Le droit de campars qu'a droit de prendre chacun an la dite église au village et terroir d'Ailly, assis au baillage d'Amiens, qui se baille à ferme, en deniers, en rendant chacun an XXV l.

Caours. — La dite église a droit de prendre chacun an, au dit lieu de Caours, assis en Ponthieu, la somme de XII l.

Millencourt et Bersaches. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Millencourt, assis au baillage d'Amiens, pour le droit de campars, la somme de XXIIII l.

Estrées. — La dite église a droit de prendre chacun an au terroir et village d'Estrées, situé au baillage d'Amiens, pour droit de campars X l.

Lestoile. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Lestoile, assis sur la rivière de Somme, au baillage d'Amiens, pour droit de campars VI l.

Surcamp et Vauchelles. — La dite église a droit de prendre chacun an, au village et terroir de Surcamp

et Vauchelles, assis au baillage d'Amiens, pour droit de campars, c s.

Abbeville. — La dite église a droit de prendre chacun an en la ville d'Abbeville de censives en deniers sur l'hostel du senglier estant en la ville d'Abbeville, la somme de XIIII l.

Charges outre les autres déclarées sur chacun chapitre.

Item la dite église doit de redevance chacun an, au prieur du Saint-Esprit en Abbeville, la somme de XVI l.

Item est du par la dite église, à monsieur le chancelier de l'église de notre dame d'Amiens, à prendre sur le total du temporel, au temps de Pasques, XII l.

Item à l'archidiacre de Ponthieu, en l'église de notre dame d'Amiens, chacun an, au dit temps, XXX sols.

Item au maître de l'hostel Dieu de Saint-Riquier, chacun an, V s. III d.

Item à Robert Gardinier est du le chacun an, à cause d'un fief qu'il tient de la dite abbaie X bois. de bled, XII sep. d'avoine et un agneau de V sols.

Item est deub chacun an par la dite église aux religieux de Cercamps VI sep. de bled et VI sep. d'avoine.

Item est deub à Jean de Vauchelles, lequel a droit de prendre chacun jour, sur icelle église, IIII mices de potage, et autres choses. VIII bois. de bled.

Item est deub chacun an, au doien de Saint-Vulfran en Abbeville, X bois. de bled.

Item à monsieur de Belleglise, à cause de sa femme, IIII muids de bled.

Item au receveur de le domaine d'Amiens, est du chacun an, XVIII bois. d'avoine.

Item est deub chacun an, par la dite église au sei-

gneur de la Fresté, les Saint-Riquier, le nombre de XVIII sept. d'avoine.

Item à monsieur Anthoine Leblond seigneur de Lestoile est deub chacun an XII sep. d'avoine.

Item au vicomte de l'église est deub chacun an, VI sep. de bled.

Pardevant nous Adrien de Canteleu, Escuyer, sgr de Senonville, conseiller et commissaire du roy notre sire, en cette partie, ce XX jour de decembre, mil cinq cent quarante sept, est comparu honorable et discrète personne, Me Noel Moquet, chanoine et prévost de l'église N. D. d'Amiens, vicaire général du spirituel et temporel de l'église et abbaie de Saint-Riquier, pour révérend père en Dieu, M. Claude Dodieu, évesque de Rennes, abbé commandataire du dit Saint-Riquier, conseiller et maitre des requestes de l'hostel du roy notre sire. Lequel suivant l'édit et volloir du roy, a présenté et délaissé au greffe de ce baillage, la déclaration en parchemin du revenu temporel appartenant à la dite abbaie de Saint-Riquier, séant au baillage d'Amiens, et si a produit la copie de l'amortissement donné du roy Philippe en l'an mil trois cens et quatre, au clergier du diocèse d'Amiens, collationné à l'original, par nous en la présence du substitut du procureur du roy notre sire, au dit baillage, et de Jean Picard, commis de notre greffier, et avec copie de six lettres en parchemin de plusieurs commis et receveurs déléguez par les feus roys de France, sur ces francs fiefs et nouveaux acquets, et aussi par nous collationnés, en la présence des dessus, avec deux lettres en parchemin, faites soubz le scel royal establi en la prevosté du dit Saint-Riquier, datées de ce cinquième jour de ce présent mois, une en forme d'attestation, et l'autre en forme de vidimus, faisant

mention des feuz advenus en la dite ville de Saint-Riquier. Affirmant le dit Me Noel, en parolle de prestre, la dite déclaration être entière et véritable, mesme le avoir signé de son seing manuel, et scellé de son scel sur lais de soye rouge, dont il a requis lettres des présentes, à lui accordées pour servir et valoir à la dite abbaie de ce que raison. Donné au dit Amiens, soubz le contre scel du dit baillage le jour et an que dessus, signé Lecomte avec paraphe et scellé.

(*Pièce originale entre mes mains.*)

Nous voyons d'abord que la déclaration a lieu devant Adrien de Canteleux, qui relevait de l'abbaye pour les fiefs de Seronville et de la Viefville ; de plus, Maquet fut vicaire général pour l'évêque commanditaire, il avait le fief de Buigny, qui relevait de l'abbaye (chronique de Saint-Riquier).

Les treize fiefs de fondations primitives de cette célèbre abbaye, sont : Saint-Riquier, Auvillers, Buigny-l'Abbé, Bussu, Drugy, Gapennes, Huppy, Maison-Rolland, Neufmoulin, Noyelle-en-Chaussée, Omatre, Oneux, et Witz-sur-Authie.

Voici en suivant l'ordre de la déclaration, les principaux renseignements historiques, que j'ai pu trouver sur les lieux cités :

Saint-Riquier. — La commune fut érigée en 1242 par Louis le Gros. L'abbaye était suzeraine, et avait comme vassal le sgr de la Ferté les Saint-Riquier.

Bois de Saint-Riquier. — Nous voyons dans le pouillé du diocèse d'Amiens, publié par M. Darsy, qu'il avait 367 arpents et 122 arpens de reserve.

Drugy. — Partie actuellement de Saint-Riquier, avait 4 h. en 1698. La terre était de 279 journaux. L'abbaye

avait là un château fort, qui fut bâti par Giles de Machemont. Jeanne d'Arc, prisonnière, y coucha en allant à Rouen. Le château fut détruit pendant la guerre de cent ans et fut rebati en 1450, il avait trois grosses tours et huit plus petites.

Buigny-l'Abbé. — Ce domaine avait 180 journaux à la sole, plus une maison seigneuriale, la dime se percevait à 7 0/0. L'abbé de Saint-Riquier était le seul seigneur de l'endroit. Ce village en 1690 avait 250 hab.

Bussu. — Il y avait un enclos de 7 journaux, plus 389 journ. de terre labourable, et 22 journaux appelés les terres de l'aumone. La population en 1690 était de 580 hab.

Oneux. — Canton de Nouvion. L'abbé était seul seigneur, l'abbaye ayant en 1274 acheté la seigneurie d'Aleaume d'Oneux. Le domaine se composait de 150 jour. de terre à la sole, plus un tout petit bois. En 1698 la population était de 600 hab.

Maison-Roland. — Les Manessier étaient seigneurs du lieu. Population en 1698, 300 hab.

Millencourt. — Le domaine contenait 20 jour. de terre. La population en 1698 était de 300 hab. La seigneurie appartenait à la famille d'Aigneville.

Noyelle-en-Chaussée. — Cette terre figure dans la charte confirmative des biens de l'abbaye de 817. L'abbaye en avait été dépossédée par Hugues comte de Ponthieu, mais à sa mort, son fils la rendit à l'abbaye. Puis Gauthier Tirel s'en empara, mais la restitua en 1058. En 1407 nous voyons Aleaume d'Agenvillers en rendre le dénombrement à l'abbaye de Saint-Riquier. Le seigneur principal était l'abbé, mais il y avait aussi un seigneur séculier. Le chapitre de Saint-Wulfran y avait aussi des droits seigneuriaux,

c'était même lui qui nommait à la cure. Le domaine était de 120 jour. de terre à la sole. En 1698 la population était de 300 hab.

Gapennes. — Le domaine était peu considérable. Ce village qui en 1698 avait 665 h. relevait de la Ferté.

Auvillers. — Domaine peu considérable. La dîme, comme du reste presque partout, se percevait à 7 °/₀, et non pas à dix pour cent, comme on pourrait le croire.

Boisbergues. — Maison, grange, enclos de 6 jour., et 121 journ. de terre ; domaine situé près Doullens.

Huppy. — L'abbaye y avait d'abord possédé quatre fiefs, Belleval, Lalleu, Tilly et Marigny qui était un marquisat : population en 1600, 450 hab.

Yvrench. — En dehors de la dîme, l'abbaye y possédait peu de chose.

Omâtre. — La terre fut aliénée en 1598 à Florimond de Mailly, pour acquitter la subvention due au roi.

Feuquières. — Ce domaine avait été aliéné en 1063, puis racheté par l'abbaye. A l'époque qui nous occupe au milieu du XVIe siècle, le seigneur était Jean de Lavenot, mayeur d'Abbeville. Population en 1600, 300 hab.

Nous trouvons en l'année 1257, à propos de Feuquières, une convention assez curieuse, qui nous donne le chiffre des amendes encourues envers l'abbaye par suite du droit de justice qui lui appartenait. Voici la traduction de la pièce en question :

Au mois d'avril 1257, a été faite la convention suivante entre Gauthier, abbé de Saint-Riquier et Guillaume de Maisnières, chevalier, concernant Feuquières et Feuquerolles. Si quelqu'un verse le sang il paiera 60 sols parisis, dont 40 pour l'abbaye et 20 pour le

maieur et les échevins. S'il arrive que quelqu'un prenne son voisin ou sa voisine par les cheveux, ou le frappe avec un bâton, ou lui dise une grossièreté, ou lui donne un soufflet, il paiera vingt sols, dont moitié à l'abbaye et moitié aux maieur et échevins. Si une maison a été démolie, l'amende sera de 60 sols comme plus haut. Si l'insulte a été faite à la maison avec violence ou avec des armes, l'amende sera de dix livres, dont moitié aux seigneurs susnommés et moitié aux maieur et échevins, dans ce cas il ne revient rien au seigneur haut justicier.

Senermont. — Contenant 18 jour. de jardin, plus 168 j. de terre, fut acheté en 1321 par de Selle de Beauvoir, qui lui-même l'avait acheté de M. de Witasse de Fossemanant. Ce domaine était sur le terroir de Coulonvillers.

Fontaine-sur-Somme. — Ce domaine fut acheté vers 1440 par Hugues Cuilleret, abbé de Saint-Riquier. Les d'Halwin étaient seigneurs. La population en 1690 était de 500 hab.

Chignolles. — Arrondissement de Péronne. Le domaine était de 42 jour. de terre.

Maïoc. — Ce bien appartenait en propre à Saint-Riquier lui-même. Les religieux avaient une maison fortifiée qui fut ruinée par la guerre.

Monchy-le-Breton. — La seigneurie fut contestée par la c[tesse] de Saint-Pol, mais en 1231, la question fut tranchée en faveur de l'abbaye.

Neufmoulin. — La seigneurie appartenait à l'abbaye.

Caours. — La famille Le Ver en avait la seigneurie. Population en 1690, 165 hab.

Lestoile. — Le seigneur, vassal de l'abbé, devait le

défendre contre tous, sauf le roi, le comte du Ponthieu et le vidame d'Amiens.

Bersaques. — Contenance 69 jour. de terre, 4 jour. de bois, plus 44 autres journaux de terre. Cette terre fut donnée à l'abbaye par Charles-le-Chauve; elle était située partie sur Saint-Riquier, partie sur Millencourt.

Aubin. — Situé en Artois.

Montigny. — Fief à Duncq (Liercourt), mouvant de Pont-Remy, objet d'une transaction en 1181, avec l'abbesse de Saint-Josse.

Quesnoy près Vauchelles. — Objet d'une transaction avec l'abbaye de Domartin, qui, de ce fait, devait à l'abbaye de Saint-Riquier 42 sep. de blé et 48 sep. d'avoine.

Claude Dodieu rendit la vie très-dure aux religieux dont il dilapidait les domaines, aussi ces derniers poussés à bout, le citèrent au Parlement, où l'abbé commandataire fut condamné à nommer un vicaire-général, pris parmi les religieux, et à subvenir aux besoins des religieux fixés à 16 prêtres et 8 novices. Dodieu mourut le 14 septembre 1558. Les guerres de religion arrivent, l'abbaye se trouve obligée d'aliéner ses biens, entre autres à Villers, Agenvillers, Gapennes, Bersaques, Friencourt, etc. La misère fut telle que l'abbaye vendit le retable en argent, qui était sur l'autel, pour payer les 6,000 l. dus au roi, pour la part dans la contribution du clergé. Dejà en 1544, Charles de Bourbon qui commandait pour le roi, avait fait enlever la statue de bronze de Saint-Riquier pour la convertir en canons.

En 1586, nous voyons de nouveau de nombreuses aliénations pour payer la part de l'abbaye dans le don

gratuit, entre autres à Yvrencheux, Canches, Maïoc et Bussus ; dans ce dernier endroit la vente fut consentie à Claude Cacheleux ; la chronique de Saint-Riquier relate partout les noms des acquéreurs, ainsi que le prix de vente.

En 1577, Charles de la Châtre fut abbé commanditaire, quoiqu'il fut marié ; son fils lui succéda, même dans cette dignité.

Richelieu, abbé commanditaire, administra très-mal les biens de l'abbaye, il dévasta surtout les bois de Chevrincourt, dont il tira 30,000 l. Il restaura l'hôtel de Saint-Riquier à Abbeville.

M. d'Aligre devint abbé commanditaire, sous lui furent rédigés deux actes dont j'ai à vous donner lecture. D'abord, en 1657, division de tous les biens de l'abbaye en trois lots, dont un fut attribué aux religieux, le troisième, et les deux autres à l'abbé ; voici comment la chronique parle de cet acte :

« Anno 1656, die 19 januarii, cœnobitæ S^{ti} Richarii novum à majore concilio, decretum impetraverunt, adversus dominum abbatem, pro mense conventuali separatione. Atque adeo 26 martii 1657, omnium bonorum ac prædiorum hujus cœnobii divisio ceu partitio facta est, præsentibus R. P. D. Joanné Martin in sacrâ theologiâ Baccalaureo, priore hujus monasterii, et D. Francisco de Cacheleu, subpriore nomine procuratorio, pro toto conventu agentibus, ac tertia pars monachiis in victum et vestitutum attributa, duæ vero aliæ partes D. Abbati, tum pro mensâ quam pro decimis reparationibus, aliisque oneribus sustinendis, demissæ, coram Reginaldo Dernaristis et Petrum Parc notariis et tablionibus, apud Parisios, commorantibus. »

PREMIER LOT

Chevincourt

L'on dit être affermé à la somme de XVIe l.

Avec ses dépendances, tant en cens que droits seigneuriaux, ferme, moulins, terres, dixmes, rentes, bois et autres choses, sans les hautes futaies à la charges des revenus deubs au curé et autres.

Noyelle-en-Chaussée

Affermé à II^cXX bois. de bled du muissons, XXXII bois. d'avoine IIIe l. d'argent.

Le rentage a IIII^xx bois. de bled, IIe l. d'argent.

Il y a XIIIIe journaux de terre qui doivent champart, suivant la déclaration.

En argent, CV l.

En bled, IV sep.

Avoine, XVIII sep.

Volailles, LXXII.

Pour la ferme terre labourable dismage et rentage et dependances. avecq les deux petits bois.

Plus les censives deubs suivant le registre du dit Noyelle.

Le dixmage de Guessart

Affermé XII set. de bled et autant d'avoine, la moitié rachetable à LX sols le setier.

Dimage et rentage de Gapennes

Affermé à LXXV sept de bled, autant d'avoine, la moitié en nature, et l'autre moitié rachetable à LX sols.

Argent, XXXII l.

Chapons, xi.
Froment, ii sep. iii bois.
Avoine, ci set. viii bois.

Les censives, suivant le cueilloir du dit lieu de Gapennes.

Bersagues

Affermé à i° setiers de bled, autant d'avoine, la moitié en nature, l'autre rachetable à lx s. le septier.

A présent non amasé, avec les terres labourables et un petit bois.

Affermé à xlv couples de grains, la moitié de l'avoine en nature, l'autre moitié rachetable à soixante sols le septier.

Il y a 66 journaux de terre à champart.

Le rentage et dismage du dit Bersaques, qui se recueillent sur le terroir de Millencourt.

Ouvillers

Affermé à lv couples de grains la moitié de l'avoine rachetable à lx sols le septier.

En argent, cl l. ix sols.
En avoine, xxv sept. iiii bois.
En bled, iii sep. x bois.
Volailles lxxvii.

Pour les terres labourables dixmage et rentage.

Il en fault avoir la déclaration que l'on dit de : 165 jour.

Plus la censive du dit Ouvillers.

Huppy

Affermé à ix couples de grains, la moitié de l'avoine rachetable à lx sols le septier.

En argent, xxxii l. ix sol.
Froment, viii bois.
Avoine, x bois.
Volailles, xxv.

Pour le dixmage et rentage.

Plus pour les censives du dit Huppy.

Harleux et Harvillers

Affermé à iiii° livres.
Argent, ii° iii l. x sols.
Bled, xix set. iii bois.

Les circonstances et dépendances de dit cens des caritiers et de l'aumosne.

Avoine, xxv sep. xiiii bois.
Volailles, ie vii.

Villers soubz Ailly

Affermé à cinq couples de grains.

Le dixmage.

Vaux

Affermé à xxxv sept de bled x sep. d'avoine lxxv livres d'argent.

Il y a cent trente journaux subjets à champart.

Le dixmage et rentage de Vaux près Saint-Riquier.

La troisième partie des bois de Saint-Riquier Buigny et Perelle.

La troisième partie des cens et redevances foncieres et droits seigneuriaux fiefs nobles et restreints tenus et mouvans de la dite seigneurie.

La troisiéme partie de l'hos tel de Saint-Riquier, dans Abbeville, grenier, maisons adcente, et des biens revenus de la dite abbaye, si aucuns en a non compris au trois lots, sans préjudice à la jouissance entière du dit hostel d'Abbeville, appartenant aux religieux, ou autre occasion légitime les oblige de se retirer.

SECOND LOT

Bussus

Affermé à deux cents treize septiers de bled, douze sep. de froment, cent treize septiers

Qui est une ferme amasée de maison, grange, estables, cour, jardin, pourpris, terres

d'avoine, six cent trente sept livres dix sols d'argent.

labourables, dixmage et rentage y compris les terres de l'aumosne situées au dit terroir.

Il y a des terres de champart suivant la déclaration.
vᶜxxxviii journaux
Froment, xii sep. xiiii bois.
Argent, xxii l.
Avoine, xvi sep.
Chapons liii.

Les censives du dit Bussus suivant le cueilloir et registre.

Oneux

Affermé iiᶜxxx sep. de bled.
iᶜx sep. d'avoine.
iiiᶜlx l. d'argent.

De les deux dixmages à xxxviii couples, moitié en nature et l'autre moitié rachetable à un escu.

Il y a de terre sujéte à champart suivant la déclaration; neuf cent vingt quatre journaux ; et du rentage à la Neufville et Coulonvillers, environ de 70 à 80 journaux.

Qui est à présent sans aucun bâtiment, le tout ayant été ruiné par la guerre, terre labourable, dixmage et rentage, avec le petit bois et le dixmage et rentage de Neufville et Coulonvillers à la charge de 36 livres au curé.

Argent, xxviii l. v sol.
Froment, vi sep. vii bois.
Avoine, c set. xiii bois.
Volailles iiiˣˣ.

Les censives du dit Oneux suivant le cueilloir.

Senarmont

Affermé à xxxvii couples de grains, sur quoi il est baillé au curé de Neufville vii couples.
c livres d'argent.

Sans bâtiment, se consistant en pourpris, en petit bois, terres, dixmes et rentages.

Maison-Rolland

Affermé à xl sep. de bled.
Avoine, xx sep.
Argent, viˣ l. d'argent.

Dixme et champart.

Il y a subjet au dit champart 573 journaux. Froment, vi sep. ix bois. Avoine, xx sep. Chapons, xxxvii. Argent lvii l. vi sols.	Les censives dues au dit Maison-Rolland.

Boisbergues

Affermé à xl de bled et xl sep. d'avoine que l'on rend par an au curé, plus la somme de iiie livres. On ne déclare ci-joint le nombre des terres en champart pour n'en avoir présent la déclaration.	A présent sans bâtiment terre et dixmage.
Argent, xxviii. Volailles, lx. Froment, xi sep un bois. Avoine, xv sep. xii bois.	Censives de Boisbergues.

Feuquières

Affermé cent septiers de bled. Mille livres d'argent, sur quoi il y a de redevance par an, xvii sep. de bled xviii sep. d'avoine au Sr de Moues. On ne déclare pas quant à présent la quantité de terre subjet au rentage, pour n'en avoir pas la déclaration.	Terres dixmage et rentage.
Blé, xxxvii sep. vi bois. Avoine, lvii sep. ii bois. Argent, lxvi l. vi sols. Volailles, xxxii et demie.	Censives de Feuquières.

Estree et Cressy

Néant.	Le rentage.
Argent, xxix livres.	Censives du dit Estrée.

Fontaine-sur-Somme

Argent, XVI l. XVI sols VII D. L'on croit estre de cinq à six cens livres.	Censives. Terres, cens, rentes constituées, droits seigneuriaux du petit couvent, retiré en de ce dit fait, en faveur des ecclésiastiques.
Affermé LX sep. de bled sur quoi il y a de revenir à la ville de Saint-Riquier XXIII sep. VIII bois. de bled.	Petit molin a eaux et à usage de moudre bled.
Affermé CV sep. de bled VII sep. VIII bois. d'avoine, XXII l. d'argent.	Le dixmage de Saint-Benoist autrement à l'aulmosne.

Lestoile

Affermé à la somme de CX l., dont XII sep. d'avoine, qui se paie au sieur de Lestoile par renvoi.	Le dixmage.

Longvillers

Affermé deux couples de grains, sur quoi, il y a de remises, une couple au sieur Curé.	Dixmage.

Le reste comme au premier lot.

TROISIÈME LOT

Buigny-l'Abbé

Affermé IIII^{c}L sep. de bled. Avoine, CXXX sep. Argent III^{c} livres. Il y a de terres subjetes à champart 184 journaux qui doivent le relief à mercy en mutation.	La ferme de Buigny-l'abbé amasée de maison, grange, estable, pourpris, terre labourable, dixmage rentage y compris, le dixmage de Bellencourt.

Argent, xxiii l. Chapons, xl. Bled, iiii sep. iii bois. Avoine, xx sept.	Les censives du dit Buigny suivant le cueilloir.

Drugy

Affermé à c sep. de bled et à la somme de ccl livres.	Le château et ferme de Drugy, amasée de bâtimens, prés, jardins et terres labourables.
Argent, lxvii livres. Chapons cxxii. Froment, cv sep. c bois. Avoine, lvi sep. viii bois.	Les censives du dit lieu de Drugy, y compris le Neufmoulin, suivant le cueilloir.
Affermé à xl sep. de bled et à la somme vi^{c} l. d'argent. Il y a 328 journaux de terre subjets à champart.	Le dixmage et rentage du dit Drugy.
Affermé xxxii sep. de bled. x sep. d'avoine. Argent lxi livres.	Le dixmage de prez Caux et Neufmoulin.
	Les terres sises au Neufmoulin.
	Les censives de Neufmolin elles sont reprises cy devant dans l'article des censives de Drugy.
Est de viii livres.	Le fief des Aloiaux.

Ivrench et Yvrencheux

Affermé à lxv sep. de bled, xxxii sep. et demi d'avoine, argent iiii^{xx}xvii livres x sols. Il y a environ quarante ou cinquante journaux de champart.	Dixmage et rentage.

Monchy-le-Breton

Il ne se reçoit rien à présent par le receveur attendu la guerre.	Dixmage et avec ses circons tances et dépendances situées au pays d'Arthois.

Argent, CCXXVIII l. IIII s.
Chapons, C.
Bled, CVI sep. V bois.
Avoine, XXIX sep.

Affermé à XLVIII sep. de bled, sur quoi on en doit de remise XXIII sep. IIII bois.

Les censives du registre et cueilloir de Saint-Riquier, fief de Saveuse Pierre Farsy de Robert le Jeune et autres qui sont contenus au dit cueilloir.

Le grand molin a eau à moudre bled.

Villencourt, Vis, Villeroy et Auxi-le-Chateau

Affermé XX livres.
Argent, XX l. IIII sols.
Vollailles, XXV.
Froment, IIII sep. X bois.

Dixmage et rentage.
Censives des dits lieux.

Friaucourt proche Saint-Riquier

Blé, XLV sep.
Avoine XXII sep. VIII bois.
Argent, LXVII l. V sols.

Dixmage et rentage.

Surcamps

Affermé à dix couples moitié en nature et l'autre rachetable à un escu.

Dixmage.

XXV sep. de bled.
XII sep. et VIII bois. d'avoine.
Argent XXXVII l. X sols.

Dixmage de Genvillers.

Obin

Affermé XL livres.

Dixmage.

Affermé CL livres.

Les jardins prez de l'aulmosne, et jardin retiré de Pierre Granelle, à Saint-Riquier.

Maisnil

Affermé V sept. de bled et autant d'avoine.

Dixmage.

Mayoc

Affermé ccxx livres.	Les circonstances et dépendances.

Ailly-le-Haut-Clocher

Bled, xxxvi sept. Avoine, xiii sept. Argent, xxxix livres.	Dixmage.

Quesnoy

Bled, xlii sept. Avoine, xlvii sep.	Redevances censives.

Le reste comme au premier lot.

(*Pièce entre mes mains.*)

L'auteur de la chronique est bien au courant de ces faits, dont il est contemporain, puisque Dom Victor Cotron, mourut prieur de Saint-Riquier le 10 mars 1679.

Le 30 septembre 1659, la réforme de l'abbaye de Saint-Riquier eut lieu, par l'affiliation à la congrégation de Saint-Maur; puis nous voyons M. d'Aligre, en sa qualité d'abbé, approuver le traité, et lui-même faire un traité avec les religieux par lequel il leur abandonne le bien de Drugy, à la condition que les religieux prendront à leur compte certaines charges, qui dans le traité primitif, devaient être supportées par l'abbé. Voici la façon dont la chronique annonce cette pièce que je vais vous lire: « Anno 1661, die 15 decembris, prædictus abbas consensum præbuit, ut concordatum cum veteranis, pro reformatione, initum plenum et integrum sortiretur effectum, ac pro reparationibus ordinariis et aliis quibusdam oneribus exsequendis,

prædium de Drugioco, assignavit. Tractu coram Dupuis et Lamoyne, apud parisios notariis.

Par devant les notaires garde nottes du roy notre Sire, en son Chatelet de Paris soubsignés, furent présens, révérend père Dom Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, demeurant en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, faubourg de Saint-Germain, faisant en cette partie pour la dite congrégation, et se faisant fort de faire ratifier ce présent contrat au premier chapitre général d'une part ; et messire Charles d'Aligre, abbé de Saint-Riquier, conseiller du roy en sa cour du parlement, demeurant à Paris au logis de messire Estienne d'Aligre son père conseiller au conseil royal des finances, rue Saint-Honoré paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, d'autre part. Lequel désirant favoriser le rétablissement de l'observance régulière en la dite abbaye, après avoir lu et examiné de point en point le traité fait le trentième septembre mil six cent cinquante neuf, entre les religieux de la dite abbaye, et de dom Jean Baptiste de Boulogne, religieux de la dite congrégation de Saint-Maur, comme procureur du révérend père supérieur général d'icelle, par devant Nicolas et Jacques Buteux, notaires royaux, résidant en la ville de Saint-Riquier, touchant l'aggrégation de la dite abbaye à la dite congrégation, a volontairement et librement de son plein gré, agréé loué approuvé pour lui et ses successeurs, le dit traité suivant sa forme et teneure, hors les choses pour lesquelles il pourrait être dérogé par ces presentes et à condition de la ratification des dites présentes, qui sera incessamment fournie lors du chapitre général, autrement le dit abbé proteste de nullité dès à présent;

et demeurera la dite union et aggrégation, en sa forme et vertu, tant et ce si longtemps que la dite reforme et observance regulière sera gardée et observée en la dite congrégation et au cas, (ce que Dieu ne veuille), qu'elle se relachât de l'observance regulière, selon les statuts à present gardés en icelle, il sera permis à Messieurs les abbés qui pour lors seront, de poursuivre la désunion de la dite abbaye, et de l'unir et agréer à une congrégation réformée; le dit sieur abbé demeurera cependant en tous ses droits et prérogatives appartenant à sa dignité abbatialle. Mais d'autant que par le contrat de partage fait le 26 mars 1657 par devant Vaultier et Pauque, notaires au Chatelet de Paris, entre les dits sieur abbé et les anciens religieux de la dite abbaye, qui sera respectivement executé en tout son contenu, fors et excepté les choses pour lesquelles il pourrait être dérogé par ces présentes. La scituation et dependance du logis et jardin abbatial scis à Saint-Riquier n'ont point été suffisamment exprimées, il a été convenu entre les parties, que le dit abbé et ses successeurs abbés jouiront de tout le logis qui est le long de la rue entre le marché de la dite ville de Saint-Riquier, et la grande cour de la dite abbaye, laquelle demeurera comme avec un espace de jardin qui est vers le midi à côté du grand corps de logis, jusqu'à la porte qui va au cloitre qui est fermée présentement de murailles, dans le quel jardin, les pères réformés pourront prendre une allée de 7 à 8 pieds de largeur, tout le long du batiment, qui ferme le cloitre vers le couchant, et le fermer de murailles, pour leur plus grande commodité. Dans lesquels corps de logis, et jardin, le dit sieur abbé consent ne mettre aucune femme pour y loger et en concierge, laissant

aux dits pères réformés tous les autres lieux, pourpris, jardin, bâtimens, le grand colombier et même la totalité du grand jardin, qui est le long du dortoir, sauf au dit sieur abbé s'il désire avoir un plus grand jardin, pouvoir acheter les terres et masures qui sont attenant son dit grand jardin du côté qui allègue par dehors la maison qui lui est laissée, et ce jusqu'aux murailles de la ville de Saint-Riquier; sans que les dits pères puissent acquérir les dites terres et masures en question, qu'avec le consentement du dit sieur abbé.

Et d'autant que le dit sieur abbé pour l'avantage des parties désire se décharger à commencer du 1er janvier prochain à perpétuité des sommes de cent livres qu'il faut payer tous les ans au prieur de la dite abbaye, de quarante livres au supérieur, vingt livres au maître des novices, cent livres au thresorier, vingt livres à l'aumonier pour ses gages, avec quatre-vingt livres qu'il lui faut bailler pour faire les aumones journalières, sans que les dits pères soient obligés de bailler davantage, quarante livres pour les festins de Saint-Riquier, dix livres au prédicateur, cinq livres au médecin, dix livres au portier, dix-huit livres au barbier, et quarante livres aux serviteurs de la communauté, et pareillement de toutes les torches et cires qu'il doit faire fournir au thresorier, de l'entretien du linge et des ornemens de l'église, des couvertures de la dite église et des lieux claustraux délaissés aux dits pères réformés. Le dit sieur abbé consent et accorde tant pour lui que pour ses successeurs, que pour le décharger de toutes les choses ci-dessus mentionnées, les dits pères réformés entreront à partir du 1er janvier prochain, en la possession et jouissance perpétuelle

de la ferme de Drugy, avec les terres prés et autres choses dont le fermier jouit suivant le bail qu'en a fait le s^r Becquin en date du 9 de mai dernier, payé, avec le droit de pigeonnier, à la charge neanmoins que les dits péres réformés ne pourront exiger du dit sieur Becquin des à présent et des autres qui lui pourront succéder, non plus que des successeurs du dit sieur abbé, le quartier de bois que le dit sieur Becquin devait donner par le sus dit bail au fermier de Drugy. Acquitteront les dits péres réformés la ferme de Drugy, envers eux mêmes pour le droit du petit couvent, et des autres charges, si aucunes il y a. Se contenteront les dits péres réformés de l'état où sont présentement les batimens de la dite ferme de Drugy, et ne pourront les dits pères réformés prétendre aucun supplément ni garantie, le cas venant qu'ils fussent par la guerre, force majeure, ou autrement empêchés ou inquiétés dans la jouissance de la dite ferme de Drugy, que les dits biens leur seront propres comme ce qui est échu aux dits anciens religieux dans leur lot par la susdite transaction du 26 mars 1657. Et outre les fonds délaissés ci-dessus le dit sieur abbé et ses successeurs abbés seront tenus de donner à toujours aux dits pères religieux de la dite abbaye, la quantité de dix-huit septiers de méteil d'une part, pour l'aumone du jeudi absolu, et d'autre part deux septiers de méteil pour nettoyer les gouttières, comme il est porté par la susdite transaction. Et après trente ans à compter du 1er janvier prochain, d'entretenir de toutes réparations seulement les batimens qui auront été mis en bon état, conformément et après qu'il aura été fait un procès verbal par les dits pères en présence d'une personne dépéchée par monsieur l'abbé, à la

réserve des couvertures dont les dits pères réformés se sont chargés ci dessus. Et chaque abbé à son avènement donnera à l'église de la dite abbaye, un ornement de la valeur de six cents écus, ainsi que fait le dit abbé.

De plus il a été convenu quoique dans le dit partage il n'ait pas été fait mention de la collation des bénéfices, les dits pères réformés déclarent n'y rien prétendre, et accordent que le dit sieur abbé jouisse du droit de collation et présentation, ainsi que lui et ses prédécesseurs abbés en ont joui, par cy devant à la réserve des offices claustraux, dont le dit s^r^ abbé consent la réunion à la mense conventuelle suivant les privilèges de la dite congrégation, et le concordat fait avec les anciens religieux du dit Saint-Riquier et les religieux de la dite congrégation, lesquels quittent dès à présent en tant qu'il leur pourra appartenir, la mouvance des seize journaux de terre pour laquelle sieur Matifas seigneur de la Salle et le sieur d'Outremencourt sont en procès et consentent qu'elle relève du corps de l'abbaye. Et parce que le thresorier a fait jusqu'ici la charge de voier sur les terres de la dite abbaye, il a été accordé que le dit office de thresorier comme claustral étant réuni à la mense conventuelle, comme les autres, le prieur de la dite abbaye ou tout autre religieux qu'il voudra commettre, fera l'office de voyer sous le nom du dit sieur abbé et ses successeurs abbés, comme son officier, après la mort de Dom Georges Pojel à présent thresorier. Il a été pareillement accordé qu'après le décès de Dom Antoine de Tigny, prévost de la dite abbaye, que le dit sieur abbé jouira du droit de mort et vif herbage, sur les terres et seigneuries des deux lots qui lui sont échus,

et les dits religieux sur le leur et le fonds qui leur a été laissé ci-dessus. Et parce qu'il y a quelques articles dans le sus dit partage fait entre le dit s^{r} abbé, et les anciens religieux, desquels le dit révérend père au dit nom, déclare n'avoir connaissance parfaite, et qui ne paraissent assez intelligibles, il a été dit et accordé par les parties :

Premièrement que toutes les censives et redevances reprises dans les registres et cueilloirs des censives appartiendront à celui à qui les dits registres et cueilloirs ont été baillés en partage, attendu qu'elles font partie du revenu des lots, aux quels les dits registres et cueilloirs sont échus, conformement aux quels cueilloirs les receveurs faisaient leurs receptes au temps du dit partage; et depuis on laissera néanmoins aux dits pères réformés, les censives et redevances sur les terres alienées et retirées en vertu de la procuration de Monsieur de Fontaine, un des prédécesseurs abbé, la quelle est éteinte par sa mort quoique reprise dans les registres et cueilloirs délaissés au dit sieur abbé, attendu qu'elles leur appartiennent sous le nom de petit couvent, qui fait partie de leur lot dont ils jouiront ainsi qu'il est accoutumé.

Les dits pères réformés ne pourront rien prétendre des redevances des chapelains d'Amiens, Levry, Dommartin, Valoir et autres lieux, aux cas qu'icelles redevances soient reprises dans les registres et cueilloirs délaissés au dit sieur abbé, et font partie de ses lots. Les dits pères réformés ne pourront retirer en vertu de l'édit des ecclesiastiques, que le tiers des terres, droits et autres choses aliénées hors les fonds qui composent le petit couvent, sur lesquels les censives leur sont accordées par un des précédents

articles, qu'après l'avoir signifié au dit sieur abbé.

Il a été arrêté que les dimeurs rentiers et autres fermiers jouiront à l'accoutumé, et comme ils ont joui au temps du partage, et jouissent présentement.

Il a été arrêté entre les parties que les dits pères reformés entretiendront un garde de bois qu'ils nommeront à leur volonté, à commencer du 1er janvier prochain, et le dit s^{r} abbé en entretiendra deux, seulement aux gages qu'il lui conviendra à commencer du 1er janvier prochain.

Comme aussi il a été accordé que tous les officiers de l'abbaye seront nommés et payés par le s^{r} abbé, aux gages qu'il trouvera bons, à la réserve de Boisbergues, Huppy, Maiocque et Bray où les pères réformés pourront mettre les officiers nécessaires, et les payer aux gages qu'ils trouveront bons.

Car ainsi a été accordé entre les parties qui ont consenti, le présent concordat être omologué par devant et par tous au besoin sera, et à cette fin ont fait et constitué leur procureur le porteur des présentes, au quel ils donnent pouvoir de ce faire, et tout ce qui sera requis, et nécessaire et pour l'exécution des présentes les dites parties ont élu leur domicile irrévocable, savoir le dit R. Père supérieur général en la dite abbaye de Saint-Germain des Prés, et le dit s^{r} abbé en la maison du dit s^{r} d'Aligre son père sus déclaré. Fait et passé en la dite abbaye de Saint-Germain des Prés l'an 1661, le 15e jour de décembre, avant midi, et ont signé les minutes des présentes demeurées à Lemoine notaire. Signé du Puis et Lemoine notaires.

(En dessous se trouve) Extrait du bail que M. l'Archevêque d'Aix fait aux dits religieux. Seront pareil-

lement tenus les dits preneurs outre le prix du bail après déclaré d'entretenir l'hostel de Saint-Riquier et batimens et dépendances sis à Abbeville de toutes réparations et y employer jusqu'à concurrence de 60 livres. (*Pièce entre mes mains.*)

La chronique va jusqu'en 1673, la dernière mention qu'elle porte est l'acquisition de deux chandeliers d'argent pour 640 l.

D'immenses travaux furent faits à l'abbaye pendant que M. d'Aligre fut abbé ; il abandonna aux religieux quatre ans des revenus de sa manse pour les exécuter ; de plus, par suite d'une transaction avec les hôpitaux de Paris, héritiers et légataires de Michel de Marles, prieur des Roches, qui avait représenté le cardinal de Richelieu, dans la vente des bois de Chevincourt, et qui, de ce fait, avait touché 18,000 l. dont il était toujours resté débiteur envers l'abbaye, les hospices remirent aux religieux, une somme de 13,200 l. qui fut employée en embellissement de l'abbaye.

Voici un état des revenus de la manse abbatiale pour l'année 1710.

Etat des recettes de la manse abbatiale pour l'année 1710. M. Molé, abbé.

SEIGNEURIE DE SAINT-RIQUIER.

Cens et rentes.

Argent			249 l.	8 s.	7 d.
Chapons	126	estimés	100 l.	16 s.	
Poules	8 1/2	—	3 l.	6 s.	
Anguilles	500	—	25 l.		
			378 l.	10 s.	7 d.

En grains.

Froment	13 sep.	7 b.
Bled	6 sep.	
Avoine	28 sep.	7 b. 1/2
Droits roturiers sur Saint-Riquier	144 l. 13 s.	4 d.

Bois de Saint-Riquier vendu par adjudication à plusieurs particuliers pour le lot de la manse abbatiale déduction faite des quatre journaux et demi donnés aux religieux pour leurs offices claustraux ainsi qu'on s'y est obligé par le bail pour l'année 1710.

Suit le nom de chaque adjudicataire et le prix à la verge et le prix total de chaque lot.

Total de la vente des bois 1553 l. 8 s. 11 d. sur lesquels il y a à déduire 82 l. 2 s. que le sr de Richemont a remboursé aux religieux parce que son lot était trop fort. Reste donc 1471 l. 6 s. 11 d.

SEIGNEURIE DES CARITIERS QUI NE CONSISTE QU'EN CENS, RENTES, ETC.

Cens et rentes.

Argent			164 l.	18 s.	7 d.
Chapons	100 1/2	estimés	80 l.	8 s.	
Poules	5	—	2 l.		
			247 l.	6 s.	7 d.

En grains.

Froment	4 sep.	12 bois.
Bled	6 sep.	12 bois.
Avoine	14 sep.	8 bois.
Droit roturier de la dite seigneurie	12 l.	

SEIGNEURIE DE L'AUMONE CONSISTANT SEULEMENT EN CENS ET RENTES.

Cens et rentes.

Argent			8 l. 7 s.
Chapons	2	estimés	1 l. 12 s.
			9 l. 19 s.

En grains.

Bled	1 septier.
Droit roturier	3 l. 15 s.

SEIGNEURIE DE BUIGNY-L'ABBÉ.

Cens et rentes.

Argent			29 l. 2 s. 6 d.
Chapons	35 1/4	estimés	28 l. 4 s.
Poules	11 1/2	—	4 l. 12 s.
Oisons	4	—	3 l. 4 s.
			65 l. 2 s. 6 d.

En grains.

Froment	5 sep. 4 bois.
Avoine	23 sep. 10 b. 1/2.
Droits roturiers	54 l. 14 s. 6 d.

La ferme de Buigny affermée à Charles Douzenel sieur de Bellancourt et damoiselle Marie Roussen par bail passé le 16 f. 1709 devant Nicolas Buteux notaire royal à Saint-Riquier moyennant 500 sep. de bled mesure d'Abbeville 1300 l. d'argent 200 gerbes.

BUIGNY. — Dime et champarts affermés à Antoine Bailly garde chasse pour 250 l.

SEIGNEURIE DE NOYELLE.

Cens et rentes.

Argent			116 l.	1 s.	5 d.
Chapons	57	estimés	45 l.	12 s.	
Poules	12	—	5 l.		
Pains	4 1/2	—		4 s.	6 d.
			166 l.	17 s.	11 d.

En grains.

Avoine	27 sep. 12 bois.
Droits roturiers	310 l. 9 s.

Nous trouvons le détail de cette somme qui se compose de nombreux articles, de qui elle a été perçue et pour quel acte.

NOYELLE. — Terre dimo champart et bois affermé à Martin Maillet pour en jouir pour 9 ans par bail passé devant Me Butteux notaire royal à Saint-Riquier le 16 fevr. 1709, pour 207 sep. de bled 17 sep., 8 bois. à Messieurs de Saint-Vulfran, 2 autres septiers à telle personne qui lui sera désignée par le bailleur, plus 2515 livres.

SEIGNEURIE D'ONEU.

Cens et rentes.

Argent			29 l.	17 s.	6 d.
Chapons	15	estimés	60 l.		
Poules	9	—	3 l.	12 s.	
Oisons	1	—		16 s.	
			94 l.	5 s.	6 d.

Grains.

Froment	4 sep. 6 b.
Avoines	11 sep. 11 bois.
Droits en rotures	214 l. 6 s. 8 d.

ONEU. — Terres dimes champars et bois affermé à Prolais Leveoir Noel de Tuncq et Pierre Deslayens et leurs femmes par bail passé le 15 f. 1709 devant Nicolas Buteux notaire à Saint-Riquier moyennant 2220 sep. de bon bled 1254 sep. de muison 36 livres au curé d'Onneu 300 gerbées et deux voitures à la foret de Crécy.

SEIGNEURIE DE GAPENNES.

Cens et rentes.

Argent			34 l. 6 s.
Poules	4	estimées	1 l. 12 s.
Chapons	12	—	9 l. 12 s.
			45 l. 10 s.

Grains.

Froment	2 sep. 2 palettes.
Avoine	14 sep. 12 palettes.
Droits roturiers	18 l. 5 sols.

GAPENNES. — Dimes terres et champars affermés à Jean Brocqueville et Marie Deslaviers sa femme par bail passé par devant Nicolas Butteux le 19 janvier 1709 pour 97 sep. de bon bled 47 sep. d'avoine 140 livres 100 gerbées et deux voitures à la foret de Crécy.

SEIGNEURIE DE MAISON-ROLAND.

Cens et rentes.

Argent			68 l.	16 s.	1 d.
Chapons	40 1/2	estimés	32 l.	8 s.	
Œufs	3	—			9 d.
Un verre de vin		—		1 s.	
			101 l.	5 s.	10 d.

Grains.

Froment	6 sep. 3 bois. 2 palettes.
Avoine	23 sep. 15 b. 1/2.

SEIGNEURIE DE FEUQUIÈRES.

Cens et rentes.

Argent			78 l.	7 s.	10 d.
Chapons	31 1/2	estimés	25 l.	6 s.	
			103 l.	13 s.	10 d.

Grains.

Froment	5 sep. 14 b. 1/2.
Bled	24 sep. 13 b. 1/4.
Avoine	54 sep. 15 b.
Droits roturiers	32 l. 8 s. 6 d.

SEIGNEURIE DE FEUQUIÈRES. — Terres dimes et champars affermés par bail passé devant Me Butteux, le 30 janvier 1709 à François Delignières fils et Nicolas Delignières et sa femme moyennant 37 sep. de bled muison 18 sep. de bled et autant d'avoine à M. de Caumont et 1300 l. d'argent.

SEIGNEURIE D'OUVILLERS.

Cens et rentes.

Argent			49 l.	9 s.	6 d.
Chapons	12 1/2	estimés	58 l.		
Poules	6	—	2 l.	8 s.	
			109 l.	17 s.	6 d.

Grains.

Froment	10 b.
Bled	3 sep.
Avoine	25 sep. 4 bois.
Droits en rotures	49 livres.

OUVILLERS. — Terres dimes champars affermés par devant Me Butteux le dernier jour de septembre 1708 à Nicolas Leclerc et Barbe Dubois sa femme moyennant 132 livres.

MILLANCOURT. — 21 jour. de terre à la sole affermés par bail passé devant Nicolas Butteux notaire le 29 janvier 1709 à Claude le Cu charon et Louis Doliger laboureur moyennant 61 sep. de bon bled et 120 livres.

MILLANCOURT. — Dimes et champarts affermés à François Garbados et Catherine Duchaussoy sa femme et Philippe Carpentier boucher et sa femme par bail passé le 29 janvier 1709 devant Me Nicolas Butteux notaire à Saint-Riquier moy. 50 sep. de bled et 150 l. d'argent.

SAINT-BENOIT. — Dime affermée par bail passé devant Me Nicolas Butteux le 20 janvier 1709 à J. Bte Butteux Nicolas Marcotte moyennant 19 sep. de bled et 54 l. d'argent.

SEIGNEURIE DE GUESCHARS.

Cens et rentes.

Argent	28 l. 12 sols.
Chapons 20, lesquels sont rachetables à 2 sols	2 l.
	30 l. 12 sols.

GUESCHARS. — Dimes affermées par bail passé le 11 janvier 1709 devant Nicolas Buteux notaire r. à Saint-Riquier, à Jean Lecomte laboureur et sa femme moyennant la somme de 200 livres.

OBIN-EN-ARTOIS. — Dime affermée à M. Seclers par bail sous signature privée le 2 janvier 1710 moyennant la somme de 130 livres.

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER. — Dimes affermées à Jacques Houllier et Madeleine Petit sa femme par bail passé devant Me Buteux notaire à Saint-Riquier le 12 fevrier 1709 moyennant 4 sep. de bled autant d'avoine et 300 l. d'argent.

VILLERS. — Dimes affermées à Josse Manessier et damoiselle Elisabeth Tétu sa femme par bail passé par devant Me Buteux le 21 janvier 1709 moyennant 120 l.

SEIGNEURIE DE MONCHY-LE-BRETON. — Affermée par tacite reconduction à Jean de Becourt moyennant 250 l.

MONCHY-LE-BRETON. — Bail à cens affermé à Antoine et Robert Brognart la somme de 27 livres.

L'HOSTEL DE SAINT-RIQUIER. — Le dit hotel loué à M. Godard escuier sieur de Beaulieu maire perpétuel d'Abbeville par bail sous signature privée le 31 janvier 1709 moyennant 225 l.

Quesnoy. — Rentes foncières dues par Messieurs les religieux de Domartin pour leur ferme du Quesnoy consistant en 42 sep. de bled et 48 sep. d'avoine.

Seigneurie de Chevincourt. — Consistant en cens rente vins vinage maisons terres avec un journal de bois et prés, affermés à Pierre Loison par bail passé devant Me De Monchy notaire royal à Orcon le 4 xbre 1709 affermés 800 l.

Bois de Chevincourt. — En l'année suivante ils ont produit 280 l. 5 s. 6 d.

Chevincourt. — Dimes affermées à Jean Manier clerc etc. affermé par devant Jean de Monchy, notaire royal à Orcon le 12 juillet 1709 pour la somme de 406 livres.

Chevincourt. — Moulin affermé à Jean Gosse meunier et Eloy le Queux sa femme par devant Me de Monchy notaire à Orcon le 26 mars 1709 moyennant 710 l.

Chevincourt. — Ferme de la Clinche affermée à Louis et Antoine Hardy demeurant à Thiecourt moyennant 480 l.

Bellancourt. — Dimes affermées à Philippe Levasseur maréchal par bail passé devant Me Buteux notaire à Saint-Riquier le 21 août 1709 moyennant 48 sep. de bled 20 sep. d'avoine et 100 l. d'argent.

Suit un article intitulé dépenses des grains livrés en nature.

Bled.

Livré aux religieux de Saint-Riquier à cause de leur fief du potager 18 sep. 8 bois.

A Messieurs de Saint-Vulfran 10 sep. 8 bois.

Au curé de Saint-Riquier 4 sep. de bled.

Au curé de Maison-Roland 2 sep.

Au curé d'Ailly-le-Haut-Clocher 4 sep.

A M. de Caumont 18 sep.

A Etienne Davergne pour les soins qu'il prend de la seigneurie de Feuquières 3 sep. de bled.

Au petit sergent de Noyelle pour gratification 2 sep. d'avoine.

A M. le comte de Chepy 48 sep.

M. le curé d'Ailly-le-Haut-Clocher 4 sep.

M. de Caumont 18 sep.

A M. le chevalier Moce 3 sep.

Total 73 sep.

(Pièce communiquée par M. le curé de Saint-Riquier).

Le rapport de Bignon, intendant de Picardie, au Dauphin, évalue les biens de l'abbé à 22,000 l. de revenu, et la part des religieux au même chiffre; ils n'étaient alors que 9, petit nombre qu'il attribue aux constructions importantes qu'on faisait au couvent.

Les bénéfices à la nomination de l'abbé sont :

Prieuré de Bernagen (en Belgique, près Ostende).

Prieuré de Vieufville dit Lully, près Amiens.

Prieuré d'Escameauville, en Normandie.

Prieuré de Pargrane, en Angleterre.

Cures dépendantes de Saint-Riquier.

Saint-Riquier.

Saint-Benoist } à Saint-Riquier.
Saint-Nicolas }

Ailly-le-Haut-Clocher.

Villers-sous-Ailly.

Saint-Michel-au-Quesnoy.

Vieulaines.

Rivière et Bétencourt.

Lully.

Bardoyes et Monstrelet au doyenné de Labroye.

Bray-sur-Somme.

En 1719, un malheur irréparable vint frapper l'abbaye de Saint-Riquier ; le feu du ciel détruisit la plus grande partie des bâtimens, parmi lesquels le chartrier, qui contenait pour l'histoire des documents du plus haut intérêt, et tous les titres de l'abbaye. Les religieux s'occupèrent de les reconstituer, j'ai toute la procédure qu'ils suivirent concernant un de leurs domaines, Monchy-le-Breton.

Nous voyons d'abord une attestation du sinistre qui a détruit le chartrier ; voici cette pièce *in extenso :* Nous, soussignés, officiers de l'abbaye royale de Saint-Riquier, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra, que la nuit du 29 au 30 du mois de mars de l'année 1719, il est arrivé un incendie qui a consumé la plupart des bâtimens de la dite abbaye, et même le chartrier où était grand nombre de titres et papiers, et n'en est resté aucun, le tout ayant été consumé dans l'espace de deux heures de temps. Lequel chartrier était entre la voûte qui descend de la cour des infirmeries au jardin, et deux chambres du dortoir. Ce que nous certifions véritable, pour servir en ce que de raison.

Fait à Saint-Riquier, le 3 février 1723.

FROISSART,
Lieutenant.

BUTEUX,
Procureur fiscal.

MAISNE,
Le greffier.

Puis vient l'attestation suivante :

Nous soussigné religieux célérier et gardes de chartes de l'abbaye royale de Saint-Riquier, certifions à tous, que dans l'incendie arrivé dans la nuit du 29 au 30 mars 1719, tous les papiers et anciens titres qui étaient dans le chartrier d'en haut, ont été consumés par le feu, et entre autres titres, il y avait dans ce lieu, une déclaration des censives et champarts de Monchy le Breton, appartenant à l'abbaye de Saint-Riquier, qui avait été affirmée véritable par devant les officiers de la justice, et signee de François Brognart, ancien receveur des dites censives et champarts, et plusieurs autres déclarations et anciens comptes et registres concernant la dite seigneurie. Ce que je certifie veritable pour les avoir vus et lus plusieurs fois, en foi de quoi j'ai signé le 3 février 1723.

Fr. Giles Gnart,
Cellerier et garde chartes de l'abbaye de Saint-Riquier.

Suit l'attestation de François Brognart pour suppléer à l'ancien titre brulé :

Par devant les notaires royaux d'Artois soussignés, est comparu Robert François Brognart, ancien laboureur, demeurant presentement au village d'Alloanne, et ci devant à Monchy le Breton, lequel a dit et déclaré et pour vérité affirmé par serment, qu'il a fait et prete es mains des dits notaires, qu'il a été fermier et admodiataire de l'abbaye de Saint-Riquier pour leur seigneurie de Monchy le Breton, pendant l'espace de douze ans, pendant lesquels il a perçu toutes les censives dus à la dite abbaye, nottament pour deux manoirs tenants ensemble contenant six quartiers ou environ tenus par indivis avec le s^r de Beauvoir et la

dite abbaye. Le total tenant de l'est à Jean de la Vigne, et au Flégard, d'autre et de deux à Antoine de Riquebourg, et que les deux manoirs étaient occupés par le dit de Riquebourg, lequel en a payé les censives jusque y compris l'année 1703, promettant le dit comparant ratifier ces présentes par devant et où il appartiendra. Fait à Saint-Pol par devant que dessus le 26 janvier 1723.

S. ROBERT BROGNART.

GRONDEMEL. — BERNARD.

Suit un dire du religieux célerier garde chartes de Saint-Riquier qui recompose la propriété, et dit quelles sont les charges du censitaire de l'abbaye.

Puis un extrait d'un vieux registre ainsi conçu : Extrait d'un ancien registre de la seigneurie de Monchy le Breton, appartenant à Messieurs les abbés et religieux de l'abbaye de Saint-Riquier et autres, daté du x décembre 1482, commençant par ces mots : Table du livre du terrage de Monchy le Breton, au feuillet 83 art 107. Jean Guillemant pour ses deux manoirs tenus par indivis de mes dits seigneurs religieux et de Pierre de Monchaux, tenant au manoir de Guillaume Capron, et au Flégard, doit chacun an, à mes dits seigneurs les religieux, au Noel, douze deniers parisis, trois chapons et trois ourlées chacune d'un boistel de bled, mesure de Housdain, et y ont autant de seigneurie l'un comme l'autre.

Et à la marge est écrit douze deniers parisis, trois chapons et trois ourlaye, et à la fin du registre signé Lebegue greffier du conseil d'Artois.

Autre extrait semblable d'un registre tenu jadis par un curé de l'endroit en 1480.

Vous voyez Messieurs de quelles précautions était entourée la reconstitution des registres de propriété de l'abbaye de Saint-Riquier.

Nous avons vu qu'il était souvent question du droit de relief ou quint denier qui consistait en l'obligation pour les détenteurs de biens tenus en roture de payer le cinquieme de la valeur de l'immeuble chaque fois qu'il changeait de main, soit par vente, héritage ou donation. Un proces ayant eu lieu à ce sujet il fut tranché en parlement par l'arret du 27 juillet 1640 ainsi conçu : « condamne les dits manants et habitans de la ville et faubourgs de Saint-Riquier, non bourgeois jurés d'icelle, habitants d'Huppy, Drugy, Oneux, suivant leurs offres, et encore les habitants d'Omatre, Maison-Rolland, d'Ouvillers, Noyelles, Neufmoulin, Gapennes, Vich sous hautie, paroisse de Villencourt et Bussu à payer aux dits, abbé, religieux, et couvent de Saint-Riquier, et autres etant en leurs droits, aux mutations par succession, donation, echanges, legs, ventes et nantissement, le droit de relief et quint denier de l'estimation des heritages par eux tenus, et possédés en nature dans les fiefs et mouvances de la dite abbaye de Saint-Riquier qui sont de l'ancienne fondation ou prevosté d'icelle.

La tourmente révolutionnaire arrive, la nation met la main sur les biens de l'abbaye, et le 4 mai 1790, nous lisons un procès-verbal de la mairie où se trouve l'énumération des principaux biens de l'abbaye saisis par les officiers municipaux.

Drugy. — Affermé 750 l. payables à Noel, 75 sep. de bled, 12 sep. d'orge plus 500 gerbées, 2 cochons de lait et deux dindons. Tous les droits seigneuriaux sont estimés mille livres.

Bussu. — La ferme affermée 7,000 l. et 500 gerbées. Droits seign. est. mille l.

Agenvillers-Hellencourt. — Dimes 300 l. plus 20 sep. de bled avoine 4 sep. cent gerbées.

Bois. — 579 journaux.

Bray-sur-Somme. — 37 journaux af. 270 l. de fermage.

Longvillers. — Dime 30 l.

Mesnil. — Dime 100 l.

Auxi le chateau. — Dime 200 l.

Harvillers en Santerre. — Dime 600 l.

Huppy. — Champart 150 l. Droits seigneuriaux 80 l.

Coulonvillers. — Dime affermée 180 l. plus 20 sep. de bled, avoine 15 sep. un cent gerbées.

Neufmoulin. — Dime 280 l.

Lestoile. — Dime 450 l.

Neufville. — 80 jour. affermes 400 l. bled 120 sp. froment 15 s. avoine 8 s. orge 8 sep.

Le grand moulin près Neufmoulin. — Affermé 20 l. bled 57 sep.

Bersaq. — 75 jour. affermés 300 l. froment 3 sep. bled 25 sep. 200 gerbées.

Le petit moulin près Drugy. — Affermé 120 l. plus en bled 42 sep. plus les dimes.

Yvrench-Yvrencheux. — 26 journ. aff. 360 l., bled 120 sep. froment 7 s. avoine 40 pl. 2 dind. 300 ger.

Saint-Riquier. — 8 jour. 200 l.

Jardin de l'aumone et 10 jour. de pres à Drugy. — Exploités par les religieux.

Bersaque. — Aff. 40 l. plus 8 sep. de blé.

Millencourt. — 36 j. aff. 200 l. Bled 36 sep. froment 4 sep.

SENERMONT. — 196 jour. aff. 1310 l.

SENERMONT. — 66 jour. plus dime etc. aff. 730 l. plus avoine 15 sep.

VAUX LES SAINT RIQUIER. — 24 jour. plus dime etc. aff. 600 l. Bled 65 sep. avoine 25 sep. plus 200 l. pour relief.

VAUCHELLES. — Dime 200 livres.

FONTAINE SUR SOMME. — Censives 60 l.

VILLANCOURT et VILLEROY. — Dime 260 l. Censives 130 l.

REGNIÈRE ECLUSE. — Dime aff. 48 l.

BOISBERGUES. — 127 jour. plus dime aff. 1300 l. censives etc. 300 l.

ESTREE. — Affermé 150 fr.

GEZAINCOURT-BUTEL. — Dime 200 l.

ARLEUX, ETC. — Champart censives etc. aff. 80 l.

BRAY SUR SOMME. — Dime 250 l.

CHIGNOLLES. — 42 journaux aff. 300 l.

HARLEUX. — Champart aff. 60 l.

HERLEVILLE. — 13 jour. aff. 148 l.

BREDENE. — Affermé le tout 2230 l.

VAUVILLERS. — Dime afferme 50 l.

BUSSUS. — 22 journ. afferme 120 l. bled 15 sept.

Le potage fief à Saint-Riquier. — Consiste 10 sept. de blé.

VALLAUBIN. — 48 jour. affermé 525 l.

Fayel bois et bois Guillard. — Exploité par les religieux.

2 jour. pres le bois du Fayel. — Affermé 24 l.

GENVILLERS. — 18 jour. de terroir.

NOYELLES-EN-CHAUSSÉE. — 63 jour. aff. 200 l. froment 12 sep. bled 60 sept.

MILLENCOURT. — 24 jour. aff. 120 l. bled 17 sept.

GAPENNES. — 7 jour. partie de la vassorie aff. 12 l. bled 7 sept.

GAPENNES. — 13 jour. affermés 40 l. 11 sept.

MILLENCOURT. — 16 jour. aff. 60 l. ble 3 sep. bled muisson 13 sept.

Fief de Vassorie terroir de Drugy. — 20 jour. aff. 50 l. bled 20 sep. 100 gerb.

DRUGY. — Affermé 1550 l. froment 50 sep. bled 225 avoine 25 sep.

MAISON-ROLAND. — 1 journal 17 verges affermés 30 l.

Jardin de Nicamp à Saint-Riquier. — 53 journ. aff. 100 l. et 44 sep. de bled.

LEUILLY PRIEURÉ. — Dime affermée 30 l.

MAIOC ET CROTOY. — 43 jour. de terre avec dime affermé 1550 l. et censives avec droits seig. aff. 66 l.

Champart censives produisent 700 l. dont sont à deduire 1600 l. paies à pension.

Cette nomenclature des biens de l'abbaye montant à 11,000 l. ne comprenait que la manse conventuelle.

La maison conventuelle fut vendue le 3 novembre 1791 à Louis François Cauchy Me serrurier à Abbeville, la somme de 40,000 l. et la vieille abbatiale au sr Calle curé à Saint-Riquier, pour 1500 l.

Lorsque la révolution éclata, l'abbaye contenait 16 religieux et un frère.

Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, de tirer de l'ouvrage de M. Darsy sur le pouille du diocèse quelques détails qui vous serviront de point de comparaison pour estimer la richesse de l'abbaye de Saint-Riquier. Nous y verrons qu'on avait beaucoup exagéré la richesse du clergé. L'évêque d'Amiens n'avait que 9,838 l. de revenu, le chapitre 46,490 l. pour 44 cha-

noines. Les prieurés 113,352 l. les abbayes d'hommes 389,534 l. les abbayes de femmes 61,175 et les curés 373,267 l. Nous voyons dans un état du clergé de la même date vers 1730, qu'il y avait curés 775, autres ecclésiastiques 710, religieux rentés 341, religieux mendiants 299, religieuses 1121. Ce qui en repartissant également les revenus du clergé entre chacun de ses membres, donne 372 l. pour chaque curé et 255 l. pour chaque religieux. De ce chiffre il faut encore déduire l'impot qui était élevé puisque outre les décimes, pour la seule année 1780, le don gratuit monta à 30 millions et en 1782 à 16 millions. Aussi le clergé souvent était-il obligé de vendre ses biens j'ai entre les mains l'acte de vente d'une propriété par l'abbaye de Valoir pour payer sa part contributive dans le don gratuit du clergé. Messieurs, d'autres que moi ont fait revivre cette grande abbaye dans sa vie morale et intellectuelle et vous ont fait voir ses grandeurs et ses chutes comme toutes les choses d'ici-bas. Son existence fut un mélange de bien et de mal mais où la part du bien l'emporta de beaucoup.

Pour moi, plus modeste, j'ai essayé de vous montrer quelles étaient les propriétés de l'abbaye, résultat de la générosité des fidèles, mais plus encore de l'ordre et du travail de plusieurs générations de moines. De tout cela que reste-t-il? Le souvenir, la révolution a dispersé les religieux et partagé leurs biens. La France et les pauvres y ont-ils gagné? Permettez-moi d'en douter. Voici la manière dont M. Léonce de Lavergne envisage cette question dans son ouvrage sur l'agriculture de la France : « Presque tout ce qui exige en culture de la richesse et de l'esprit de suite a pris naissance chez nous à l'ombre des

cloîtres ; nos principaux vignobles ont été créés par des ordres religieux et n'ont pu que perdre à sortir de leurs mains ; l'horticulture leur doit ses plus beaux trésors tant en fleurs qu'en fruits ; le bétail, enfin, cet élément principal de toute prospérité rurale, a trouvé, surtout dans leurs étables, les conditions nécessaires à la conservation et au perfectionnement des races.

Excusez-moi, Messieurs, si je vous ai entretenu si longtemps d'un passé qui n'est plus, mais qui, j'espère, n'aura pas été sans intérêt pour vous. L'homme a toujours cherché à vivre en dehors du présent qui lui échappe à chaque instant, aussi, longtemps a-t-il tenté de pénétrer les secrets de l'avenir, mais c'est un livre fermé pour nous, dont Dieu seul a la clef. Le passé seul nous reste avec son charme indéfinissable, il fut l'histoire de nos pères et sera bientôt la nôtre, histoire toujours vraie et toujours vivante de l'humanité, aussi cherchons-y des enseignements pour nous et notre pays, en nous rappelant le mot d'un grand historien : « Plus cela change, plus c'est toujours la même chose. »

ÉTAT des biens des religieux de l'abbaye de Saint-Riquier vendus au district d'Abbeville, depuis le 2 décembre 1790 jusqu'au 2 décembre 1791. (Extrait du registre des ventes des biens du clergé situés dans l'arrondissement d'Abbeville).

JOURNAUX	SITUATION	Prix de vente	NOMS DES ACQUÉREURS
168	Ferme de Drugy.	59,500	Douzenel de Buigny, ferme 8 j., terres 155.
52	Drugy.	37,600	Veuve Bonnefin, d'Amiens.
22	Id. (fief).	16,200	Manessier, de Wacourt.
27	Id.	14,200	Douzenel Jacques, de Buigny-l'Abbé.
1	Id.	720	Michel Brailly et Victor Desmaretz, de Drugy.
28 620	Ferme de Drugy (enclos de l'Abbé). Terres à labour.	336,000	Douzenel, de Buigny-l'Abbé.
72	Noyelles.	24,100	Gosselin et Charles Lefebvre, de Noyelles.
80 12	Id.	5,000	Piolet Hequet et Mortier, d'Abbeville.
7	Id.	2,350	Balesdens, de Noyelles.
27	Id	12,600	Dairaines et consorts, de Noyelles.
»	Ferme de Noyelles.	73,000	Dupuis Pierre, de Gueschard.
24	Noyelles.	11,000	Georges Berton, de Gueschard.
28	Id.	7,775	Pierre Hequet Brailly.
19	Id.	10,100	Villemant, de Franleu.
6	Id.	2,550	Glachant et autres, de Noyelles.
13	Id.	5,595	Langlet, à Noyelles.
9	Id.	4,000	Fr. Aliamet, d'Abbeville.
16	Id.	6,400	Glachant et autres, Noyelles.
50	Id.	31,200	Jean-Baptiste Dupuis, de Gueschard.
4	Id.	8,125	Louis Duvauchelle et Nicolas d'Acquet, de Noyelles.
25	Id.	8,600	Fr. et Jules Journée, faubourg Saint-Gilles.
30	Id.	12,150	Fr. Becquin, faubourg Saint-Gilles.
24	Id.	12,400	Carrette, épicier, Abbeville.
5 25	Id.	2,350	Fr. Aliamet, Abbeville.
12	Id.	5,375	Marc-Antoine Langlet, Abbeville.
27	Id.	11,300	Dairaines, de Gueschard ; Ch. Vasseur, de Noyelles.
2	Id.	805	J. Lebel, maréchal à Abbeville.
1398 j. 37 v.		718,995	

JOURNAUX	SITUATION	Prix de vente	NOMS DES ACQUÉREURS
1398 j. 37 v.		720,995	
12	Lamotte-Buleux.	4,225	Mallet, à Hautvillers
27	Agenvillers.	17,200	Bellavenne Friville Joly et autres.
22	Bussus.	12,425	Delf, Abbeville.
24	Yaucourt-Bussus.	15,600	De Roussen, Abbeville.
53	Maison-Rolland.	33,800	Veuve Levoir, à Drugy.
16	Gapennes.	9,000	Delaviers Thiebaut et autres, d'Agenvillers.
63	Id.	35,400	Martin Laurent, d'Agenvillers
22	Millancourt	12,150	Veuve Thuillier, Millancourt.
18	Id	4,275	Lefevre fils, meunier à Abbeville.
63	Id.	38,000	Maurice Deschamps, à Cahours.
50	Id.	11,300	Dubos et Aclocque, à Millencourt.
60	Id.	21,500	Deschamps, de Cahours, et Deslaviers, Agenvillers.
26	Yvrench.	12,100	Maillet et Thuillier.
327	Terres et bois à Oneux et Yvrench.	100,510	Assegond, marchand de fer à Abbeville.
23	Oneux.	10,075	Franchomme, apothicaire, Abbeviile.
4	Id.	2,000	Louis Canu et L. Desmasures, Oneux.
38	Neufmoulin.	22,700	Manessier et Fresne.
4	Caux.	940	Charles Quehen, aubergiste, Abbeville.
252	Terres et bois à Coulonvillers.	72,500	Patte et autres, de Coulonvillers ; Delf, d'Abbeville.
»	La Ferme de Bussus.	147,000	Honoré Lebrun et autres, de Bussus ; Delf, d'Abbeville.
28	Feuquières.	17,300	Fr. Deguerville et autres, à Feuquières.
12	Lamotte-Buleux.	4,225	Mallet, à Hautvillers.
15	Au Festel	5,000	Lefebvre, épicier, Abbeville.
46	Id.	13,200	Protin Mulot et autres, du Festel.
13	Saint-Riquier.	7,550	Cantrel, huissier, Saint-Riquier.
12	Id.	7,400	Joseph Petit, bonnetier à Abbeville.
10	Id.	2,800	Pierre Siffait, chaudronnier, Abbeville.
8	Id.	2,925	François Aliamet, Abbeville.
37	Id.	14,800	Pierre Siffait, chaudronnier à Abbeville.
26	St-Riquier et St-Mauguille.	12,100	Pierre Siffait, chaudronnier, Abbeville.
»	Vieille abbatiale.	1,525	Pierre Callé, curé à Saint-Riquier.
»	Nouvelle abbatiale.	4,575	Pierre Callé, curé à Saint-Riquier.
»	Maison conventuelle.	40,000	Dorge et Canchy, Abbeville.
»	Le grand Moulin.	14,200	Lefevre fils, meunier à Abbeville.
»	Le petit Moulin.	9,050	Id. Id.
»	Hôtel de l'abbaye à Abbeville.	10,800	Félix Cordier, d'Abbeville.
2709 j. 37 v.		1,471,145	

JOURNAUX	SITUATION	Prix de vente	NOMS DES ACQUÉREURS
478 55	Bois de Saint-Riquier.	Estimation	vendus par le Gouvernement, le 25 février 1819.
23 04	Bois de la Presle.	de mise à prix	
112 88	Bois de Buigny-l'Abbé.	336,865	

Chapitre de Saint-Riquier

10	Vauchelles.	30,100	Lottin et autres, faubourg Saint-Gilles.
3	St-Riquier et Oneux.	1,060	(La cure). Colombel, épicier, Abbeville.
3	Yaucourt.	2,700	(La cure). Louchard, curé de Saint-Mauguille.
3	Buigny-l'Abbé	1,450	(La cure). J.-B. Hénocque et Villemant, de Buigny.
13	Neuville	7,150	(Fabrique). Deroussen, juge au Tribunal.
2	Drugy.	825	Leclercq, tisserand, Abbeville.
9	Saint-Riquier.	4,250	Deroussen Charles, garde-forestier, Abbeville.
43 j.		47,535	

Saint-Mauguille

»	Presbytère.	3,325	Gorel, aubergiste, Aubergiste.
»	Eglise.	1,020	La dame Cuveillier.
»	Eglise paroissiale.	2,515	Courtois, couvreur à St-Riquier.

Note donnée à M. le Curé de Saint-Riquier par M. Prarond qui l'a tirée du registre de M. Pannier.

LE CHRONIQUEUR

ENGUERRAND DE MONSTRELET

GENTILHOMME PICARD (1)

Par le Comte de BRANDT de GALAMETZ

La France a donné le jour aux XIVe et XVe siècles à trois chroniqueurs, qui ont élevé chacun à sa gloire un monument digne de la grandeur qu'elle occupait alors ; je veux nommer Froissart, Monstrelet et Comines.

Le premier, par ordre d'ancienneté, est Jean Froissart, natif de Valenciennes ; ses annales s'étendent de 1326 à 1401.

Le second, Monstrelet, est Artésien, Cambrésien ou Picard ; c'est une question sur laquelles ses biographes ne sont pas d'accord, et qui a motivé la présente recherche.

Le troisième enfin, Philippe de La Clyte dit de Comines, naquit au château de Comines, près Lille, en 1445 ; il est donc Flamand.

Qu'on admette à l'égard de Monstrelet, l'Artois, le

(1) Lecture faite à la séance de la Société le 7 mars 1884.

Cambrésis ou la Picardie pour *patrie d'origine*, il n'en reste pas moins acquis que nos trois chroniqueurs les plus célèbres sont du Nord de la France.

Pour résoudre la question d'origine d'Enguerrand de Monstrelet, j'espère démontrer d'une part, qu'il n'était ni Artésien, nî Cambrésien; et, d'autre part, j'exposerai les présomptions graves d'après lesquelles notre historien serait Picard, et même du comté de Ponthieu.

Et d'abord il n'est pas Artésien. Quoiqu'il ait habité l'Artois et contracté alliance avec une Artésienne, Jeanne du Valhuon; malgré ses relations avec le comte de Saint-Pol, Philippe de Bourgogne, comme capitaine de son château de Frévent, alors qu'il n'avait pas encore troqué son épée pour la plume du chroniqueur, il ne serait pas possible d'attribuer une origine Artésienne à Enguerrand de Monstrelet. Mathieu d'Escouchy, dans sa *Chronique*, le dit bien *natif de la Comté de Boulenois* (1), mais ne donne aucune preuve de son assertion.

Enguerrand de Monstrelet n'est pas non plus du Cambrésis, quoiqu'ici plus qu'en Artois, il ait laissé des traces de son séjour : bailli de Walincourt pour *Monseigneur de Jeumont*, puis prévôt de Cambrai (2), et mort dans cette ville le 20 juillet 1453. A son sujet les Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert de cette

(1) Le comté de Boulogne était et relevait du comté d'Artois; il en fut distrait par sa réunion à la Couronne en 1477.

(2) Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert sous les années 1444, 1449 et 1453 (Archives du Nord, manuscrit 219, p. 129, 132 et 217).

ville, déposés aux Archives du Nord, nous font connaitre qu'il « eslisy se sepulture as Cordelois en Cam-« bray, et fu la portez en i portatoire enuelepez d'unne « natte, vestus en habit de Cordelois, le visage au « nud; et y heult vi flambiaux et iiii chirons de iii « quarts chacun autour de le biere, ou il y auoit i lin-« ceul estendu, et ung habit de Cordelois; et heult « l'office de le tresorie le quart des offrandes, et ny « heult nient de d..... (1) ». Sa fille unique enfin, Bonne de Monstrelet, prit alliance avec Martin de Beaulaincourt dit le Hardi, gentilhomme cambrésien. C'est donc seulement en raison de cet établissement à Cambrai, où il allait finir ses jours, que La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque Française*, — tomes I, 175 et III, 389 — a conclu sans aucun examen qu'il était né dans cette ville (2) ; mais sa méprise, copiée depuis par d'autres auteurs (3), a été corrigée par le nouvel éditeur de sa Bibliothèque.

Maintenant est-il Picard, j'ajouterai et du comté de Ponthieu ?

(1) Ce dernier mot n'est plus lisible dans l'original. Des copies anciennes portent : *et ny heult nient de drap;* ce que j'admettrais volontiers en l'expliquant de la manière suivante : la paroisse dans la circonscription de laquelle était le couvent des Cordeliers de Cambrai, ou celui qui y exerçait le patronage, ne réclama pas le droit de pale pour le drap mortuaire. Il est, en effet, à remarquer qu'il s'agit ici des frais funéraires, et que, d'autre part, il ne pouvait y avoir de drap mortuaire puisque le mort avait *le visage au nud.*

(2) La Croix du Maine met même Cambrai en Picardie (I. 175) : erreur rectifiée au tome III, p. 389.

(3) On peut citer notamment le *Nouveau Dictionnaire Historique*, cinquième édition, tome VI, p. 183, Caen, 1873.

1° Le village de Monstrelet, dont il tirait son nom, est situé près de Fieffes, en Picardie, et fit jadis partie du comté de Ponthieu (1).

2° Les sires de Monstrelet portaient pour armoiries *un sautoir* (2) ; notre Enguerrand porte aussi *un sautoir*, mais brisé *d'une étoile en chef* (3).

3° Dacier dans la *Notice sur la Vie et les Mémoires d'Enguerrand de Monstrelet*, qu'il lut le mardi 13 juin 1775 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (4), expose plusieurs motifs à l'appui de notre opinion, « Il montre, » dit-il, « tant d'affection pour la Picardie qu'on ne peut douter qu'il ne tint à cette province par des liens très-étroits : il la connaît mieux qu'aucune autre partie du Royaume; il entre dans les plus petits détails sur ce qui la concerne ; il donne très-souvent la liste des gentilshommes picards, soit chevaliers,

(1) Jusqu'au traité de Chinon de juillet 1225, entre Louis VIII et Marie, comtesse de Ponthieu, le bailliage de Doullens, était partie intégrante de son comté : on dénomme encore aujourd'hui Barly-Ponthieu un village entre Doullens et le Pas-de-Calais.

(2) Recueil du blason d'armes de toute la noblesse de chrétienté : La Marche du Ponthieu (*Mém. des Antiquaires de Picardie*, t. XVIII).

(3) Voir le sceau d'Enguerrand de Monstrelet, bailli de Walincourt, Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 5286, sous l'année 1449. — Monsieur Titelouze de Gournay, au château de Clarcque (Pas-de-Calais), possède le sceau d'un nommé Renaut de Monstrelet (XVe siècle), *au sautoir brisé d'une merlette en chef* (Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 7658). Il était certainement parent du chroniqueur.

(4) *Mémoires de Littérature*, tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome 43e, p. 535. — *Collection des Chroniques nationales Françoises.....*, par J.-A. Buchon, tome X.

soit écuyers, qui ont eu part à quelqu'action ; ce qu'il ne fait jamais pour la noblesse de tout autre pays, dont il se contente de nommer les chefs. C'est presque toujours d'après le bailli d'Amiens qu'il rapporte les lettres royaux, mandements, ordonnances, etc., qui se trouvent en grand nombre dans ses deux premiers livres. Enfin il parle des Picards avec tant d'intérêt ; il raconte avec tant de complaisance leurs belles actions qu'on voit clairement qu'il les traite en compatriotes. » Rien de ceci n'existe pour le Cambrésis auquel on aurait voulu rattacher Monstrelet (1).

4° Les lettres de rémission accordées en novembre 1424 (2) à Enguerrand de Monstrelet, alors capitaine de Frévent, sont favorables à une origine Picarde, puisqu'elles nous signalent plusieurs de ses parents habitant Abbeville ou ses environs. C'est d'abord Jean le Sergeant (3), l'instigateur, avec Colinet de Grandchamp dit Leschopier et Jean de Moliens, de cet acte de brigandage contre des marchands soi-disant Armagnacs, mais en réalité d'Abbeville, qu'il dépouilla au Pont-à-Wendin de 4 à 500 écus. C'est ensuite Hugues le Sergeant, qui fut le trouver à Ligny-sur-Canche en compagnie de Colard Jonglet, et le prévenir que son vol à main armée constituait

(1) L'Abbé Carlier, dans son *Histoire du duché de Valois,* tome II, page 497, le revendique également pour son pays, mais sans avancer aucune preuve de ce dire.

(2) Ces lettres sont imprimées à la fin du tome I[er] de l'édition des Chroniques de Monstrelet, publiées par la Société de l'Histoire de France.

(3) Serait-ce le seigneur de Vigramont, ou Vignemont en Bernaville, cité sous l'année 1448 dans le Cartulaire des fiefs du Ponthieu ?

une véritable trahison, puisque ces marchands étaient Abbevillois. Enfin, c'est Jean de Maillefeu : celui-ci après une tentative infructueuse faite à Arras pour s'emparer de Jean de Moliens dans sa maison d'où *il saillit par une petite fenêtre et s'enfuit*, vint en bon parent traiter avec Jean le Vaasseur, beau-frère de Colard Jonglet, Jean Brunet et les autres qui avaient été dévalisés, et les dédommagea complètement du tort fait par Enguerrand de Monstrelet, Guillebin de la Croix, son frère (1), et Jacot son valet.

5° Pour terminer, je pourrais arguer aussi de la similitude de nom et de prénom que je rencontre chez deux gentilshommes du même pays, peu avant cette époque : Le registre XIII du Criminel, f° 209, et aussi le tome 148e du Trésor des Chartes, pièce 79, nous feront connaître les détails d'évènements presque tragiques à l'actif d'un certain Enguerrand de Monstrelet. Un jour, en 1392, qu'il était en visite chez un de ses voisins, Enguerrand de Fieffes, chambellan du roi, un vol d'une grande partie de *belles et notables robes* eut lieu chez ce dernier : les valets et serviteurs d'Enguerrand de Monstrelet furent soupçonnés, arrêtés et reconnus coupables. De là, haine violente chez celui-ci, menaces de mort, chevauchées et attaques à main armée en septembre et vers Noël 1393 : Enguerrand de Fieffes put se sauver la première fois, et la seconde gagner, à Monstrelet même, la demeure de Jean de Havernas où il fut assiégé. Cette poursuite se continua par des tentatives de démoli-

(1). Deux fois Guillebin de la Croix est désigné dans ces lettres de rémission comme frère d'Enguerrand de Monstrelet. Aurait-il été connu sous un nom de fief? Etait-il frère utérin?

tion, des essais d'incendie « en boutant le feu au bout des lances » et enfin par la perte, pour le premier, de trois chevaux. Le bailli d'Amiens n'ayant pas suivi l'affaire, information en fut faite par ordre du Parlement, et, la cause étant venue à la Cour, elle conclut à l'encontre d'Enguerrand de Monstrelet et de son complice, Thomas de Rosières dit Froissart, seigneur de Raimbeaucourt et de Courcelles, à une condamnation en corps et biens ; de plus, elle demanda pour chacun d'eux amendes honorables à genoux et en chemise, amendes profitables envers le Roi de 1000 livres et envers le seigneur de Fieffes de 2000 livres, enfin la restitution de trois chevaux ou de 400 francs d'or. Thomas de Rosières ayant invoqué un alibi et un déclinatoire parce qu'il était clerc en habit et tonsué, fut renvoyé de la plainte par arrêt du Conseil du 1398 (1) ; mais Enguerrand de Monstrelet fut condamné et dut demander au Roi des lettres de rémission qui lui furent accordées.

Il est question de la mort d'un autre Enguerrand de Monstrelet dans un arrêt du Parlement du 1er février de la même année 1398 (vieux style), qui condamne à 500 livres de dommages-intérêts le défunt envers le même Thomas de la Rosière.

Deux mots maintenant sur son extraction.

Enguerrand de Monstrelet était de noble origine. Dacier dit que « on ignore le temps (2) et le lieu de la « naissance d'Enguerrand de Monstrelet ainsi que le « nom de ses père et mère. On sait seulement qu'il

(1) Registre XIV du Conseil, f° 267 v°.

(2) Cette Notice intéressante fait remonter la date de la naissance d'Enguerrand de Monstrelet vers 1390 ou 1395.

« était *issu de noble génération :* il a soin de nous « l'apprendre (Prol. du tome I, fol. 1), et son témoi- « gnage est confirmé par plusieurs actes originaux. » En note, l'auteur ajoute: « Ces actes....., sont con- « servés dans le chartrier du chapitre de Cambrai « et furent communiqués par M. Mutte, Doyen de « cette église.... à M. de Foncemagne. qui voulut bien « me les communiquer. » Ses armoiries démontrent aussi sa noblesse puisqu'il porte les armoiries des sires de Monstrelet, toutefois avec une étoile en chef pour brisure. Bullart, de l'Académie des Sciences (1), en parle dans le même sens ; mais, pour rester dans une exactitude rigoureuse, je terminerai en disant que les Mémoriaux de Saint-Aubert, dont l'auteur est l'abbé Jean le Robert, ami de notre Chroniqueur, le déclarent *nez de bas* lieu. Le P. Lelong, (II, 195), traduit cette expression par le mot *bâtard ;* à mon avis c'est à tort, car les armoiries de Monstrelet ne portent pas la barre, signe particulier de bâtardise d'après le code héraldique : or on sait combien cette loi était alors rigoureusement observée ; que les représentants légitimes d'une famille, voir même les pouvoirs publics, la pouvaient faire rétablir en cas de suppression, et ce pendant cent ans.

Telles sont les divers arguments à l'appui d'une origine Picarde, Noble et Légitime en faveur de notre célèbre Chroniqueur (2).

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. I, p. 229. — *Dictionnaire de Bayle*, édition de 1734, t. IV, p. 238.

(2) Sur cette origine probable d'Enguerrand de Monstrelet, on peut lire avec intérêt un Précis de Théophile Marion du Mersan dans le *Magasin encyclopédique* (1808), LXXVI, 67-88,

Depuis cette lecture a paru une *Iconographie du département de la Somme*, par notre collègue M. Henri Macqueron, qui signale l'existence de trois portraits d'Enguerrand de Monstrelet, portés à son catalogue sous les n°s 5470, 5471 et 5472.

quoique n'apportant aucun argument nouveau à ma thèse. — Voir aussi le tome II des *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai,* année 1808.

LES

ANCIENS DROITS HONORIFIQUES

DANS LES ÉGLISES [1]

Par le Baron TILLETTE de CLERMONT-TONNERRE

MESSIEURS,

La lecture des nombreuses pièces d'un procès plaidé au commencement du XVIIIe siècle entre M. de Buissy, seigneur de Fontaine-le-Sec et le desservant de sa paroisse, m'a engagé à faire quelques recherches sur les droits honorifiques exercés dans les églises.

Je viens aujourd'hui vous communiquer le résultat de mon travail, et s'il ne présente pas un intérêt de premier ordre, il aura au moins celui de rappeler des coutumes bien oubliées et dont il est utile de ne pas laisser effacer entièrement le souvenir.

Je commencerai par un exposé sommaire du procès dont il est question, et je terminerai par l'énumération des honneurs féodaux rendus à ceux qui y avaient droit.

(1) Séance du 3 avril 1884.

Claude Joseph de Buissy, écuyer, seigneur de Moromesnil et de Fontaine les Secqs, conseiller au présidial d'Abbeville, seigneur haut justicier du dit Fontaine les Secqs, était en possession d'être recommandé de tout temps dans son église paroissiale aux prières nominales, les fêtes et dimanches à la célébration du service divin, et de recevoir tous les autres droits honorifiques appartenant aux seigneurs hauts justiciers.

Mais le sieur Le Roy, vicaire perpétuel de la paroisse d'Oisemont, de l'ordre de Malthe, prétendant que l'église de Fontaine était de sa dépendance, et jaloux de ce que les offices, l'administration des sacrements et les instructions paroissiales s'y faisaient avec autant de régularité, entreprit de les interrompre ; il sut gagner le sieur Anquiez, vicaire de l'église de Fontaine, nommé par l'Evêque d'Amiens, et l'ayant mis dans son parti, ils commencèrent par enlever tout ce qui pouvait marquer que cette église était une paroisse ; pour cela, le 5 décembre 1715, ils ôtèrent nuitamment et clandestinement une grande balustrade qui faisait la séparation du chœur et de la nef, un grand Christ qui était au-dessus, appuyé sur une poutre, avec les images de la Vierge et de saint Jean aux deux côtés, deux autres images de la Vierge et de saint Nicolas avec leurs ornements et habillements, deux autels attachés à la balustrade et deux gros cierges du poids chacun de 16 à 18 livres qui étaient au devant et que les habitants entretenaient à leurs dépens, enfin le banc du sieur de Moromesnil qui était dans le chœur avec un prie-Dieu en forme d'accoudoir aussi attaché à la balustrade.

Dans le même temps, le sieur Anquiez cessa de recommander le sieur de Moromesnil et sa famille aux prières nominales, « entreprise, ajoute l'exposant, qui, « si elle n'est pas sans exemple, est des plus hardies, « car c'est en effet une action bien hardie à deux prêtres « que d'ôter d'une église avec dégradation et effraction « deux autels, un Christ, et toutes les marques qui « devaient démontrer que c'était une paroisse. »

Comme en cela le seigneur de Moromesnil se trouvait troublé dans sa possession des honneurs dont il jouissait dans cette église par l'enlèvement de son banc et la cessation d'être recommandé aux prières nominales, il fit assigner dans l'année, c'est-à-dire le 26 octobre 1716, les deux vicaires, au bailliage d'Amiens en complainte et nouvelleté pour se voir condamner à réparer le trouble qu'ils avaient commis.

Le sieur Le Roy, auteur principal de cette entreprise, sentit bien que son nom ne serait pas assez recommandable par lui-même pour la soutenir ; il emprunta au moyen d'une indemnité celui du sieur Perrot de Saint-Dye, commandeur d'Oisemont, pour l'ordre de Malthe, auquel il fit entendre tout ce qu'il voulut; celui-ci intervint donc dans la contestation seulement de nom, car il ne voulut pas prendre fait et cause pour les deux vicaires comme l'a fait le sieur Dannel Desmarets qui a été pourvu de la commanderie d'Oisemont après lui, et il la fit renvoyer aux requêtes du Palais en conséquence de son commitimus par exploit du 7 novembre de la même année.

Après une longue procédure, le sieur de Moromesnil obtint gain de cause par sentence du 15 mars 1720, confirmée par arrêt du Grand Conseil du 12 mai 1725, ordonnant que les banc et prie-Dieu enlevés seraient

rétablis aux dépens de qui de droit et que le dit sieur de Moromesnil serait recommandé aux prières nominales et jouirait de ses droits honorifiques comme par le passé.

Ce genre de procès était commun à cette époque. M. Henrion (1), avocat au parlement, dans un travail sur cette matiére datant de 1785, le confirme d'une façon très acerbe et conforme aux idées philosophiques du temps « ..... L'orgueil et l'insubordination de cer-
« tains curés, dit-il, achèvent de porter la confusion
« dans cette matière; perdant de vue ce qu'ils sont,
« et ce qu'ils doivent à leur seigneur, à la puissance
« publique, il n'y a pas de chicane, de mauvais pro-
« cédé, qu'ils n'aient mis en usage pour frustrer les
« seigneurs et les patrons des droits qui leur sont
« légitimement dus. Nous trouvons le tableau de ces
« odieuses tracasseries dans un traité des droits hono-
« rifiques, imprimé à la suite de l'ouvrage de Maré-
« chal : cet ouvrage est d'un magistrat distingué; juge
« de ces procès scandaleux, il était à portée d'appré-
« cier la conduite des curés ; on voit qu'elle avait excité
« dans son âme une indignation profonde. »

Je passe à l'énumération des droits honorifiques.

Ils se divisent en deux classes, savoir les grands et les petits honneurs.

On place dans la première classe :

La nomination ou présentation aux bénéfices et à la cure ;

Le droit de demander des aliments sur les revenus de l'église ;

(1) Devenu célèbre sous le nom de Henrion de Pansey, premier Président de la cour de cassation sous Louis XVIII.

Celui d'être reçu en procession le jour de la fête patronale ;

Celui d'être recommandé nominatim dans les prières qui se font au prône ;

Celui d'être encensé séparément, immédiatement après le clergé ;

Celui d'avoir l'eau bénite par présentation ;

Ceux de banc et de sépulture dans le chœur ;

Enfin celui de faire peindre ou graver litres et armoiries au corps et sur les murs de l'église.

Quant aux petits honneurs, ils ne concernent que le rang suivant lequel on doit aller à l'offrande ou à la procession, celui où on peut recevoir le pain bénit et la place que l'on peut occuper dans la nef de son vivant ou après sa mort ; ils méritent à peine ce nom, car ils sont communs à tous les fidèles ; il n'y a donc pas lieu de s'en occuper, étant plutôt une affaire de bienséance que de droit, se décidant ordinairement par l'âge et les dignités, enfin par la qualité personnelle.

Il est bon de faire remarquer ici que ceux qui ont droit aux honneurs de l'église ne peuvent en jouir qu'après les ecclésiastiques et même après les laïques revêtus d'habits ecclésiastiques, dont on est obligé de se servir pour la célébration du service divin, tels que sont les clercs et les chantres des églises de campagne.

Voyons maintenant ceux qui ont droit aux honneurs de l'église.

Les uns, comme nous venons de le voir, y ont droit par tolérance ; les autres ont droit de les exiger. Ceux-ci sont les patrons des églises et les seigneurs hauts justiciers des paroisses.

Le patron d'une église est celui qui a fondé, bâti et doté une église.

Les seigneurs hauts justiciers sont ceux qui ont droit de haute, moyenne et basse justice dans l'etendue de leur seigneurie.

1° et 2°. — Le patron a exclusivement à tous autres deux droits, celui de présentation aux bénéfices et à la cure et celui de demander des aliments sur les biens de l'église.

3° *Du droit d'être reçu en procession.* — Ce droit consiste dans l'obligation imposée au clergé d'aller en corps et processionnellement, aux fêtes les plus solennelles, recevoir à la porte de l'église les patrons, les seigneurs hauts justiciers et quelques autres personnes, telles que les évêques, etc.

4° *De l'encens.* — Cette prérogative consiste dans le droit de recevoir l'encens d'une manière distinguée.

La manière dont se rend cet honneur n'est rien moins qu'uniforme ; les arrêts varient sur le nombre des coups d'encensoir que les seigneurs ont droit d'exiger ; un arrêt du 26 Juin 1696, ordonne au sieur Garselon, curé de Tallemay, étant le matin à la grand'messe, sur les marches de l'autel, de se détourner du côté de la chapelle du seigneur intimé, l'encenser lui et sa femme chacun une fois et séparément, ensuite leurs enfants une fois pour eux tous ; et l'après-dîner à vêpres, au cantique Magnificat, après les encensemens ordinaires, se transporter en la chapelle du dit intimé, où il l'encensera une fois, sa femme une fois, et leurs enfants une fois, en quelque nombre qu'ils soient.

Un arrêt du grand conseil, rendu le 27 novembre 1704, entre le seigneur et le chapitre de Vastan, a ordonné que les encensements se feraient à ce sei-

gneur et à sa femme chacun trois fois, et à leurs enfants chacun une fois.

Les patrons et les seigneurs ne peuvent exiger l'encens que lorsque le curé est obligé d'encenser suivant le rituel du diocèse, et seulement qu'après le clergé et ceux qui sont revêtus du surplis.

Le curé est obligé d'encenser le seigneur de sa paroisse à la messe et aux vêpres ; le dit seigneur ne peut exiger l'encens que lorsqu'il est dans le banc seigneurial.

5° *De l'eau bénite.* — Il y a deux manières de déférer l'eau bénite par distinction, aux patrons et aux seigneurs ; l'une par aspersion avec distinction, c'est à dire à la personne du seigneur séparément du reste des fidèles ; l'autre, par présentation du goupillon ou aspersoir. On suit pour cet honneur les anciens usages des paroisses.

6° *De la recommandation aux prières pubtiques.* — Les patrons et les seigneurs hauts justiciers doivent être recommandés aux prières par leur nom et qualité. Il en est de même des bienfaiteurs.

« Nous prierons pour M..... patron ou haut justicier « de cette paroisse. »

7° *Du banc dans le chœur.* — Le patron a droit de se placer dans les parties de l'église qu'on nomme chœur et sanctuaire et d'y avoir une enceinte fermée. Il en est de même du seigneur haut justicier, avec cette différence néanmoins que le banc du patron doit être du côté droit de l'autel comme étant le plus honorable.

8° *De la sépulture.* — Les patrons et les hauts justiciers ont le droit de choisir le lieu le plus honorable pour leur sépulture ; ainsi ils peuvent l'établir dans le

chœur de l'église ; ils peuvent même y avoir une tombe relevée, pourvu néanmoins qu'elle ne gêne pas le service de l'autel.

9° *Des épitaphes.* — Les patrons et seigneurs du lieu peuvent mettre dans les églises les épitaphes, statues, tombes, monuments qui leur conviennent.

10° *Des litres ou ceintures funèbres.* — La litre est une bande ou ceinture funèbre que les patrons et les hauts justiciers ont le droit de faire peindre autour des églises avec leurs armoiries de distance en distance. Elle peut être conduite tant en dedans qu'au dehors de l'église, quand même il se trouverait au dehors quelque bâtiment adossé contre le mur.

Le haut justicier a seul droit à la litre au dehors de l'église et au dedans sa litre est placée au dessous de celle du patron.

11° *Du pain bénit.* — Il doit être présenté d'abord au patron, ensuite au seigneur haut justicier ; après eux, aux moyens et bas justiciers : les seigneurs de fiefs viennent ensuite, enfin les simples gentilshommes et autres notables. Si toutes ces personnes étaient en trop grand nombre, et en trop d'endroits de l'église différents, on présenterait au patron et au haut justicier, puis on suivrait l'ordre dans lequel chacun se trouve placé. Le patron et le haut justicier choisissent le jour qui leur convient pour offrir le pain bénit, sans suivre aucun tour.

12° *De l'offrande et de la procession.* — Le droit de précéder les autres appartient pour l'offrande d'abord au patron, ensuite au seigneur haut justicier ; après eux, au seignenr de fief et aux gentilshommes domiciliés sur la paroisse.

A la procession, le patron vient immédiatement

après le curé ; le seigneur haut justicier suit le patron, ou il marche après le curé s'il n'y a pas de patron. Les femmes des patrons et des seigneurs hauts justiciers vont avec leurs maris, et les dames qui ont le patronage et la haute justice précédent tous les hommes quand elles n'ont pas de maris ; mais les femmes des seigneurs moyens justiciers et des seigneurs de fief, ou des gentilshommes ne doivent marcher qu'après tous les hommes.

Tels étaient, Messieurs, les droits et honneurs dévolus aux seigneurs dans les églises.

Je désire que ces pages vous présentent quelque intérêt, et qu'elles puissent aussi, quoique dans une bien faible proportion, augmenter les riches travaux de mes savants collègues.

Abbeville, le 16 mars 1884.

LE PONTHIEU EN 1700

D'APRÈS

LE MÉMOIRE SUR LA GÉNÉRALITÉ D'AMIENS

DE L'INTENDANT BIGNON

PAR

Henri MACQUERON

Vers le commencement du XVIIIe siècle et pendant cette courte période de calme comprise entre le traité de Ryswick et l'ouverture de la succession d'Espagne, Louis XIV, abandonnant un moment la guerre pour l'administration, chargea les intendants d'établir dans une série de mémoires détaillés un état exact et complet du royaume, chacun en ce qui concernait sa généralité. Ce fut, dit M. Boyer de Sainte-Suzanne, le duc de Bourgogne, ce jeune prince si bien doué et si malheureusement enlevé à la France qui rédigea, assisté de M. Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, son gouverneur et surintendant de sa maison, les instructions qui devaient servir de base à cette vaste enquête sur la situation de la France.

En ce qui concerne la Picardie, la tâche échut à

l'intendant qui gouvernait alors cette province, Jérôme Bignon et nul ne pouvait mieux que lui remplir exactement le mandat qui lui était confié. Issu de la célèbre maison qui avait déjà fourni à la France plusieurs administrateurs aussi remarquables par leur sagesse que par leur haute probité, Bignon, intendant de la province depuis 1694 en connaissait à fond les ressources et les besoins. Il y avait déjà, en effet, six ans environ qu'il remplissait ses fonctions d'intendant de la généralité d'Amiens, car nous voyons par une phrase du manuscrit que nous allons analyser que le mémoire réclamé par le Roi a été rédigé en temps de paix ; le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Amiens lui donne comme date l'année 1700 et dans l' « *Etat de la France* », du comte de Boulainvilliers, il est attribué à l'année 1698. C'est donc entre 1698 et 1701 qu'il faut placer la date de sa rédaction, après le traité de Ryswick et avant l'ouverture des hostilités de la guerre de la succession d'Espagne, à une époque où Louis XIV était encore à l'apogée de sa gloire et de sa puissance et où les misères qui avaient commencé à se révéler pendant la dernière guerre n'avaient point encore ébranlé les forces vives de la nation et laissaient florissants, du moins dans la plus grande partie du royaume et notamment en Picardie, le commerce et l'agriculture avec tout cet état de choses où se faisait encore sentir la main de Colbert, son puissant organisateur.

Bignon fit sur sa généralité un rapport remarquable qu'il intitula : *Mémoire sur la Généralité d'Amiens*. Il en existe un certain nombre de copies anciennes variant légèrement entre elles ; une de format in-4° se trouve à la Bibliothèque communale d'Amiens, une

autre reliée aux armes du Maréchal de Boufflers chez M. Oswald Macqueron à Abbeville. Cette dernière forme un volume in-folio de 230 feuillets d'une très-belle écriture.

Comme son titre l'indique, ce mémoire embrasse la généralité d'Amiens tout entière depuis Calais jusqu'à Montdidier. C'est un rapport général sur le commerce du pays, sa situation économique, ses ressources, ses productions, son administration, le caractère de ses habitants ; on y a ajouté la nomenclature des établissements religieux de la province, paroisses et couvents, celle des familles nobles qui l'habitent et il se termine par un précieux état de la population à cette époque avec les noms des seigneurs dont dépendait chaque localité.

Nous n'avons pas l'intention d'étudier en entier cet important document dont une analyse assez étendue a été déjà publiée par le comte de Boulainvilliers dans l'Etat de la France. Seulement cette analyse ayant été faite dans un sens absolument général, nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant d'entrer plus avant dans certains détails que nous fournit le mémoire en en conservant également la physionomie.

C'est dans ces conditions que nous étudierons les parties qui concernent plus particulièrement le Ponthieu et les localités comprises maintenant dans l'arrondissement d'Abbeville. Nous diviserons notre travail en cinq paragraphes qui s'occuperont successivement du caractère des habitants, du commerce et de l'industrie, de l'administration civile, de l'état ecclésiastique, et enfin de la nomenclature des villages et des seigneuries.

I

Caractère des habitants

Nous avons fait connaître dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de 1885*, comment le S[r] de Montdevis, ingénieur au service du roi Louis XIII jugeait les Abbevillois de cette époque; voilà maintenant la façon non moins piquante dont Bignon dépeint le caractère des Picards au temps du grand Roi.

« Il y a généralement parlant plus de bon sens et de solidité d'esprit en Picardie que de rafinement et de viuacité; quelques personnes si distinguent comme par tout ailleurs: cette Prouince a donné des sujets en plus d'un genre de mérite, mais le caractère le plus commun, le plus ordinaire est la lenteur et l'inaction: vne grande partie des habitans de la campagne et le petit peuple dans les villes ne trauaillent que par la nécessité d'auoir leur subsistance. Ils viuent de peu; à peine trouue-t-on des ouuriers lorsque des moissons abondantes mettent le blé à un bas prix: ils préfèrent vne vie oisiue à des commoditez qui leur couteroient de l'action et de la peine; très laborieux néantmoins lors que le besoin et les contraintes pour le payement des impositions les y obligent: la nécessité réueille leur industrie. Ils ne sont pas incapables des Arts: ils excellent dans quelques manufactures, mais peu de personnes se tirent de leur scituation naturelle et font vne sorte de fortune. Ils ne sont ny assez patiens ny assez souples, nullement susceptibles des inquiétudes qui mettent en mouuement pour augmenter des biens

acquis qu'ils ne risquent jamais. Vne possession tranquille et sure les touche plus qu'un guain incertain : il arriue rarement que l'actiuité et le désir de s'auancer les détermine à sortir de leur pays ; ils restent dans l'estat où ils se trouuent sans s'éleuer au dessus de la condition où ils sont nez ; leur principale attention se porte à vne parcimonie exacte qui soutient les familles nombreuses en enfans. Quoy que les esprits ne soient ny si vifs ny si raffinez, ils vont aussi seurement aussy droits à leurs fins, à leurs intérests que les plus substils qui seroient assez embarrassez d'en auoir à demeler auec eux ; ils sont fidèles, sincères, libres, brusques, attachez à leurs opinions, fermes dans leurs résolutions : les insinuations trouuent peu d'accez auprès d'eux ; ils viuent sans vne grande liaison, aussi sans inimitiez : l'interest les unit et les sépare, mais le retour est moins facile quoyque leur avantage les y invite.

« Lorsqu'ils ont pu tenir quelque temps dans le seruice de la guerre, il y a peu d'hommes plus propres pour les armes, peu de prouince qui ait fourny de meilleurs soldats surtout dans la caualerie.

« Presque toute la noblesse est dans l'employ ; les plus languissants s'honorent du moins de quelques campagnes auant que de s'abandonner à leur naturel ; on ne peut assez dire combien il se trouue de droiture et de probité dans la plus grande partie des gentilhommes et ce qu'on en peut attendre lorsqu'une heureuse éducation et le commerce du monde a cultivé des qualitez qui par elles-mesmes sont saines, sages et modérées. »

Nous avons cru devoir reproduire en entier ce passage sur le caractère des Picards quoique Mr Boyer

de Sainte-Suzanne l'ait déjà publié en partie dans son ouvrage sur les Intendants de Picardie. A première vue le tableau qu'on fait de nos pères n'est pas bien flatteur et Bignon paraît considérer la paresse comme le trait dominant de leur caractère ; mais, en faisant un peu d'attention, nous voyons qu'ils sont cependant braves, industrieux, économes, aimant le coin de pays où ils sont nés, mais aussi fort entêtés, ce en quoi ils n'ont pas changé depuis. Enfin ils ne sont pas ambitieux, se contentent d'une modeste aisance plutôt que de faire des entreprises aventureuses, et c'est encore maintenant une des marques distinctives du caractère picard, notamment dans les campagnes et dans les petites villes où le cultivateur et le marchand rêvent plutôt une modeste aisance acquise de bonne heure qu'une fortune plus considérable, fruit d'un travail que la mort seule peut arrêter.

II

Commerce, Agriculture, Industrie

La partie la plus intéressante du mémoire qui nous occupe et à laquelle son auteur a en même temps donné une étendue assez considérable est celle qui a rapport à l'état du commerce et de l'industrie en Picardie. Deux localités centralisaient surtout la fabrication dans notre province, Abbeville et Amiens. Hélas ! la comparaison entre l'Abbeville actuel et celui d'il y a deux cents ans n'est pas à notre avantage et si le progrès des sciences a donné à l'ancienne

capitale du Ponthieu quelques établissements nouveaux, il a ruiné la plupart des anciennes fabrications qui faisaient autrefois sa prospérité et sa réputation de même que son commerce maritime qui n'existera bientôt plus qu'à l'état de souvenir.

« Il y a peu de pays, dit notre mémoire, où les habitans ayent plus de talent d'imiter et de contrefaire les ouurages des Estrangers ou du dedans du Royaume; s'ils n'ont pas l'auantage d'inuenter, ils égalent les fabriques d'origine: plusieurs manufactures font subsister dans les villes et la campagne un trés grand nombre de personnes de tout âge, de tout sexe par les différentes préparations des matières; quelques vns y sont entièrement occupez, les autres ne s'y donnent que dans le temps que le labourage et culture des terres ne fournissent pas assez de trauuail. »

Nous voyons par cette citation qu'il y a deux cents ans, comme aujourd'hui, le travailleur industriel des campagnes était en même temps ménager ou cultivateur, partageant son temps entre deux occupations pour ne pas perdre une minute ; le plus souvent, il travaillait à domicile pour un patron ou pour son compte personnel comme l'usage s'est continué dans le canton d'Hallencourt pour la fabrication de la toile et dans le Vimeu pour les travaux de serrurerie.

Le mémoire aborde ensuite l'examen des diverses industries :

« *Sayeterie.* — La principale fabrique est appelée sayeterie, à cause que le fil fait de sayette fait de laine peignée et filée au petit rouet compose seul la chaisne de ces étofes qui sont des serges de Creuecœur,

d'Aumalle, des baraquans, des camelots, des ras de Gennes, ras façon de Chaalons, serges façon de Nismes, serges façon de Seigneur, le tout de pure laine. Il se fait aussi différens ouurages où la laine est employée avec la soye, le fil, le lin et le poil de chèure, comme camelots façon de Bruxelles, pluches, ras de Gennes avec vn fil de soye torse autour de la chaisne, étamines façon du Mans, étamines façon du Lude; ces dernières étofes ne sont façonnées que dans les villes d'Amiens et d'Abbeuille. Le trauail de la sayeterie au contraire est répandu dans plusieurs bourgs ou villages.

« Les laines dont on se sert dans ces manufactures sont pour la plus grande partie du crû du pays : on ne tire de Brie, du Soissonnois, d'Artois, de Flandres, de la Mer Baltique, d'Irlande que quelques laines et Bouchons d'Angleterre pour les ouurages les plus fins.

« Quatre vingt mestiers occupez par les façonniers et baracaniers de la ville d'Abbeuille ont fait la mesme année tant en serges façon de Londres, serges drappées, baracans blancs et de toutes couleurs, ras façon de Saint Lo, tiretaine blanche, droguet, quatorze cens pièces dont la valeur de chaque pièce à soixante liures par éualuation commune des différentes qualitez de l'ouurage, longueur et largeur peuuent être estimez à quatre vingt quatre mil liures sans y comprendre trois mil sept cens quatre vingt aunes de pluches de la manufacture priuilégiée d'Adrien Ricouart lesquelles estimées à quatre liures estant plus fines que celles d'Amiens font de produit quinze mil cent vingt liures.

« *Manufacture de Draps.* — Les sieurs Vanrobois, holandois, ont estably en mil six cens soixante cinq

vne manufacture de draps à Abbeuille par la permission du Roy et secours de plusieurs priuilèges, principalemen' vne franchise de tous droits d'entrée sur les matières nécessaires pour l:ur trauail qui a tout le succez qu'on en peut espérer; la qualité des draps n'est pas fort inférieure à ceux d'Holande et d'Angleterre. Ils employent de la laine d'Espagne et pure Ségouie pour la chaine et pour la trame; ils ont actuellement quatre vingt métiers battans qui font au moins l'année seize cens demy pièces de dix huict à vingt aunes chacune faisant trente deux mille aunes à quinze liures l'aune par pied commun quatre cens quatre vingt mil liures.

« *Mocades.* — Abbeuille. Quarante mestiers sont ordinairement employez dans la même ville à la fabrique des mocades et tripes rayées : la chaine de cette étofe est de fil de lin, la trame de laine de toutes couleurs pour les figures qui se forment de la tirée: il est sorty des métiers l'année derrière deux mil pièces qui à raison de trente liures chacune font soixante mil liures.

« *Sauon gras.* — Il y a quatre sauonneries dans la ville d'Abbeuille où on fabrique des sauons gras, noirs et verts pour dégraisser les laines qui sont employées aux ouurages dont il a esté parlé : elles débitent pour plus de cent mil liures de sauon.

« *Fabrique de toille.* — Huict ou dix marchands d'Abbeuille débitent pour trois cens mil liures de grosses toilles qui ne sont propres qu'à faire des sacs, des embalages, des voiles de vaisseaux : elles sont fabriquées dans Abbeuille et aux enuirons.

« *Cordages.* — Abbeuille. Vn grand nombre d'ouuriers sont occupez tant dans la ville que dans les

villages aux enuirons à faire toutes sortes de cordages de fil de caret ; on en enuoye à Paris et dans les autres prouinces du royaume par mer ; le restè est pour l'vsage du pays. »

Après cette énumération des différentes industries du pays dont nous n'avons retenu que celles concernant Abbeville et dans lesquelles nous ne retrouvons guère comme prospérant encore aujourd'hui que les moquettes et les cordages, le rapport de Bignon s'occupe du nombre d'ouvriers, de leur subsistance, de savoir où ils se forment et s'ils sortent du royaume et donne de curieux détails sur certains procédés de fabrication en même temps que les attributions différentes des hommes et des femmes dans les diverses manipulations auxquelles est soumise la matière première.

« Il est presque impossible, continue-t-il, de donner vn dénombrement exact des ouuriers qui sont occupez aux manufactures ; surtout à la campagne, le trauail n'est pas continu ny d'égalle force ; il dépend du prix des matières et du débit ; tel fabriquant qui a trois mestiers n'en fait pas batre vn seul à présent ; excepté les façonniers des villes et les maistres ouuriers, le plus grand nombre des personnes qui y sont employées sont journaliers qui n'ont point de profession réglée ; le temps et le gain les déterminent à vn trauail plus tost qu'à vn autre. On peut néantmoins prendre quelque idée du grand nombre de personnes qui subsistent de ces fabriques en obseruant que ce qui se fait d'ouurages par chaque mestier doit au moins passer par les mains de vingt personnes pour estre entièrement acheué qui sont les peigneurs, les fileuses, les doubleuses, les tordeuses, les faiseuses d'épeules, les

teinturiers, les foulons, les rouleurs, les calendreurs, les plieurs. Vn grand nombre de filles et de femmes de la campagne filent des laines pour la Flandre, pour Paris, pour la Hollande et, depuis la paix, pour l'Angleterre ; elles sont fort recherchées par l'habitude et la dextérité qu'elles ont à manier les laines et se passent (1) d'vn gain médiocre.

« Vn bon ouvrier sayeteur ou haut lisseur ne gagne présentement que quinze sols par jour ; vn médiocre dix sols ; les apprentifs trauaillent sans profit la première année, la seconde on leur donne moitié façon ; les ouuriers des manufactures de serge ont tout au plus six sols ; les peigneurs huict sols.

« Dans l'establissement de ces manufactures on fit venir quelques maistres et ouuriers d'Hollande ; mais à présent les apprentifs se forment dans le pays et si perfectionnent entièrement.

« Presque tous les artisans sont mariez et establis ; ils ne sortent ny de la prouuince ny du Royaume. Le libertinage fait courir quelques jeunes gens : la cessation du trauail les fait passer en Flandre. La révocation de l'édit de Nantes a fait sortir quelques familles d'ouuriers (2) : toutes ces causes sont accidentelles et méritent peu d'attention.

« Il y a peu de choses à désirer pour la perfection des manufactures de sayeterie, draperie et des autres

(1) Se contentent.

(2) Nous voyons, dans une autre partie du mémoire, qu'il y avait à Abbeville, avant la révocation de l'édit de Nantes, 160 religionnaires et qu'il en est sorti 80 ; on sait que les Van Robais furent autorisés, malgré leur religion, à demeurer en France ; beaucoup de leurs ouvriers profitèrent, sans doute, de la même permission.

ouurages. Ce qui peut à présent diminuer le nombre des mestiers et causer quelque relâchement dans la fabrique est la cherté des vivres et la disette des soyes et surtout des laines qui ont augmenté d'un tiers de prix à cause de la difficulté d'en tirer d'Angleterre par les défences rigoureuses qui ont esté faites d'en commercer avec les François. Elles sont les meilleures, les plus longues, fines, solides, très propres à se lier ensemble. Les fabriquans faute de matières affoiblissent leurs fils et le nombre des portées, et font en tiers de mauuaise laine au lieu de mère laine ; ainsi la tissure des étofes n'a ny force ny solidité.

« Le seul moyen d'y remédier est d'estre exact dans l'obseruation des règlements et statuts de chaque manufacture ; quoyque le temps ne soit pas fauorable, nul relachement ne doit estre négligé. Il y a moins d'inconuénient à s'exposer à quelque interruption et diminution de trauail qu'à tolérer des abus qu'on auroit bien de la peine à réformer. Les inspecteurs des manufactures doivent faire des visites fréquentes et impréueues chez les ouuriers, obliger les jurez d'aller au moins vne fois la semaine examiner les étofes sur les mestiers ; mais comme les jurez ne sont establis que dans les chefs-lieux des manufactures où sont les marques dont plusieurs villages dépendent, il seroit très utile de mettre des sous jurez partout où il y a des fabriquans qui feroient leur raport aux jurez et aux inspecteurs de ce qui se passe dans les lieux particuliers ; on pourroit leur accorder quelque chose sur les amendes et confiscations. »

Nous reconnaissons dans ce dernier paragraphe et dans ces remarques aussi claires que précises, la vigilance de l'administrateur dévoué qui tient strictement

au maintien des sages traditions de l'industrie et qui indique les moyens d'y arriver, tout en faisant preuve d'un esprit de pratique et d'économie que l'on a trop souvent oublié depuis.

Après avoir exposé l'état industriel, le rapport s'occupe du commerce et de l'agriculture dans la généralité d'Amiens. Le principal commerce du pays, sa ressource et sa richesse consistent en grains de toute espèce, froment, méteil, seigle, avoine, orge et pamelle dont il se produit une si grande quantité que même les récoltes médiocres donnent plus de blé que les habitants n'en peuvent consommer; la plus grande partie de ce blé est exportée soit à Paris par la rivière d'Oise, en voiture ou même à dos de cheval, soit en Flandre et en Hainaut pour la consommation des habitants et la subsistance des garnisons : ces dernières expéditions se font par le port de St Valery.

Le Ponthieu fournit aussi en grande quantité du lin qui est envoyé à Rouen, en Bretagne et aussi pour alimenter les manufactures de toiles de St Quentin. Le chanvre récolté dans le pays y est en majeure partie consommé sur place et est employé en cordages, fils de caret, toiles fortes pour emballages et en voiles pour les petits bâtiments.

Le commerce du poisson sur les côtes est aussi florissant et principalement au bourg d'Ault qui en a fourni en des années favorables plus de quatre mille sommes : les ports de la côte fournissent par an plus de quatre cent mille livres en harengs et maquereaux qui sont distribués en Artois, en Flandre et à Paris. La pêche est faite au bourg d'Ault d'où vient le meilleur poisson par quatorze bâteaux dragueurs et dix

bâteaux cordiers (1) ; à Cayeux par huit bâteaux cordiers ; à S[t] Valery par trois bâteaux dragueurs et douze cordiers qui ne vont que dans la baie : au Crotoy par cinq bâteaux cordiers et à S[t] Quentin (où l'industrie de la pêche est perdue) par quatre bâteaux cordiers. La pêche du maquereau et du hareng est faite par des bâteaux d'environ vingt tonneaux dont les meilleurs et les plus forts sont encore ceux du bourg d'Ault.

La plus grande partie du transport des denrées et marchandises fournies par le Ponthieu s'effectue par le port de S[t] Valery.

« C'est, dit Bignon, le premier port de Picardie, il y monte deux brasses d'eau de pleine mer de viue eau ; il en monte trois pieds plus au Crotoy et trois brasses à la pointe du Hourdel ; il n'y a que cinq ou six pieds d'eau deuant S[t] Vallery et au Crotoy de morte eau. Les bastimens peuuent venir à celuy de ces trois endroits qui leur conuient le mieux ; mais, quelque party qu'ils prennent, il faut qu'un pilote de Saint Vallery ou de Cayeux aille les receuoir au delà des bancs appelez bancs de Somme qui auancent plus d'vne lieue dans la mer parce que ces bancs changent à tous les vents et par les crues d'eau qui sont assez ordinaires, ce qui rend l'entrée de la riuière de Somme très difficile.

« Depuis Saint Vallery en remontant l'eau diminue toujours jusques à Abbeuille où il ne monte que quatre à cinq pieds d'eau dans les plus grandes marées, de sorte qu'il n'y a que des bastimens faits exprès qui

(1) On appelait dragueurs les bâteaux qui allaient pêcher en pleine mer jusque sur les côtes d'Angleterre et cordiers ceux qui ne pêchaient qu'à l'hameçon et sans s'éloigner des ports.

sont des gribannes à fond plat qui puissent y nauiguer; de morte eau la mer ne remonte pas jusqu'à Abbeuille.

« A proprement parler il n'y a point de port à Saint Vallery, au Crotoy ny au Hourdel; les vaisseaux se retirent le long du riuage dans vne anse qui joint le faubourg de Saint Vallery appellé la Ferté où ils sont à couuert.

« Le commerce de ce port est très considérable quoyque l'entrée en soit difficile à cause des bancs de Somme, mais il est d'ailleurs très commode et très avantageux par la facilité de faire transporter en Picardie, en Artois, en Champagne et à Paris les marchandises qui y abordent de tous les ports de France, d'Hollande, d'Angleterre et d'Hambourg sans courir les risques et être exposées au retardement de la voye du Havre; vn bastiment se rend d'Hollande à Saint Vallery en vingt quatre heures par un temps favorable; les marchandises dont il est chargé sont en deux jours et demy à Amiens par des gribannes qui remontent la Somme; si les marchands veulent faire plus de diligence et ne pas ménager les frais, ils font voiturer leurs denrées en trois jours de S[t] Vallery à Paris, et c'est ce qui a déterminé le conseil du Roy à permettre l'entrée des drogueries et épiceries par ce port à la réserue néanmoins des cires et des sucres.

« Lorsque le commerce des bleds par mer a esté permis, il en est sorty beaucoup par Saint Vallery pour la Normandie et la Bretagne mesme pour l'Angleterre; à présent, on ne transporte que des fils de caret, des toiles pour voiles et emballage, des étofes des manufactures de Picardie dont il passe vne partie en Espagne et en Portugal, des vins de Champagne

et de Bourgogne, des indigots des Isles Françoises et des safrans du Gatinois, plusieurs étofes des fabriques du Royaume et autres marchandises pour Angleterre et Hollande.

« Presque tous les marchands de Saint Vallery ne sont que commissionnaires : dans le nombre de trente qui y sont establis, douze sont en estat de faire quelque commerce pour leur compte ; à Abbeuille il y a vingt négociants et cent autres de second ordre. »

Pour le bien du commerce du pays, Bignon estime que la jonction de la rivière de Somme avec celle de l'Oise serait le plus grand et le plus utile ouvrage qui pourrait être fait dans ce sens, car les marchandises, blés et autres denrées qui sont déchargées à St Valery iraient jusqu'à Paris à peu de frais.

Notons enfin en terminant cet article relatif au commerce, à l'agriculture et à l'industrie, qu'il n'est nullement question dans le mémoire des produits de l'élevage des bestiaux et des chevaux qui forment maintenant et notamment dans le Marquenterre et le Vimeu une branche si importante de la production agricole.

III

Administration civile

Les documents fournis par le mémoire sur les différentes administrations civiles et judiciaires présentent un caractère général et donnent peu de renseignements particuliers sur chaque partie de la province. Nous en extrairons cependant quelques indications

formant une nomenclature aride, il est vrai, mais qui suppléera, pour cette époque, aux renseignements que nous fournit à partir de 1753 l'almanach de Picardie.

Douanes. — Des bureaux de douanes maritimes sont établis au bourg d'Ault, à Cayeux, à S[t] Valery, au Crotoy : il en existe à Nampont, à Dompierre et au Boisle pour faire payer les droits sur tout ce qui entre et sort tant de la Flandre Française que de l'Artois ; d'autres bureaux à Pont Remy, Abbeville, S[t] Riquier sont établis en seconde ligne pour les différentes routes.

Tabacs. — Il y a à Abbeville un bureau ou magasin général des tabacs qui fournit les entrepôts de S[t] Valery, Montreuil, Doullens, Vignacourt et Albert.

Tailles. — La taille s'est élevée dans le Ponthieu en 1694 qui a été la plus forte année de guerre à la somme de 127,393 livres.

Greniers à sel. — Il y a à Abbeville, Ault, Forestmontiers, Rue, S[t] Valery et Saigneville des greniers à sel qui sont en partie de vente volontaire, en partie d'impôt ; le prix des sels tant de vente volontaire que d'impôt est différent à Abbeville, Rue, S[t] Valery et Saigneville. Le sel de vente volontaire coûte 41 livres le muid à Ault et à Forestmontiers ; celui d'impôt coute 43 livres à Abbeville et à Rue et 42 livres à Ault et à Forestmontiers. Chacun de ces greniers à sel est composé d'un président, d'un grenetier, d'un contrôleur, d'un procureur du Roi et d'un greffier.

Foires. — Il y a deux foires à Abbeville, une à Rue, deux à Nampont. Les marchés pour la vente du blé ont lieu une fois la semaine à S[t] Valery, trois fois à Ault, une fois à Gamaches, trois fois à Abbeville ;

ceux pour la vente des bestiaux se tiennent à Abbeville, Crécy, Rue et S[t] Riquier.

Chemins. — Les grands chemins qui traversent le Ponthieu sont la route de Dunkerque à Paris par Calais, Boulogne, Montreuil, Abbeville, Poix et Beauvais; celle d'Amiens à Abbeville et celle d'Amiens à Montreuil appelée la chaussée Brunehaut. Abbeville, Rue, Bernay, Crécy sont les lieux d'étape pour les routes.

Justice. — Le Présidial d'Abbeville et la Sénéchaussée de Ponthieu sont unis; ils ont les mêmes officiers, savoir : un sénéchal d'épée qui est M. de Monchy, deux présidents, un lieutenant général, un lieutenant criminel, un chevalier d'honneur, deux conseillers honoraires, treize conseillers, deux avocats du Roi, un procureur du Roi, un substitut et un greffier. Il y avait un bailli royal subalterne à la sénéchaussée, mais ce premier degré de juridiction a été réuni au présidial. Les deux offices de vérificateurs des défauts ainsi que celui de conseiller garde-scel ont été acquis par le corps. Il y a enfin quatre charges d'enquêteurs commissaires examinateurs dont trois d'ancienne création possédées par le lieutenant général, le lieutenant criminel et un conseiller et la quatrième fondée en 1693 possédée par son acquéreur.

La Prévôté de Vimeu et Oisemont a un président, un prévôt, un substitut et un greffier ; l'office de vérificateur des défauts a été acquis par le substitut, celui d'enquêteur commissaire examinateur par le président ; celui de conseiller garde-scel a été réuni au corps. Le procureur du Roi du bailliage d'Amiens prétend l'être dans cette juridiction.

La Prévôté de S[t] Riquier comprend un prévôt qui a

réuni les offices d'enquêteur commissaire examinateur et de conseiller garde-scel, un substitut et un greffier; l'office de vérificateur des défauts n'est pas levé. Le procureur du Roi du bailliage d'Amiens prétend l'être aussi de cette prévôté qui, comme la précédente, relève dudit bailliage.

Le bailliage prévôtal de Rue se compose d'un prévôt qui a acquis les offices d'enquêteur commissaire examinateur et de conseiller garde-scel, d'un procureur du Roi, d'un substitut et d'un greffier; l'office de vérificateur des défauts a été levé.

Enfin le bailliage prévôtal de Crécy qui, comme celui de Rue, relève du bailliage de Ponthieu, a pour officiers un prévôt qui a acquis les offices de commissaire enquêteur examinateur, de vérificateur des défauts et de conseiller garde-scel, un procureur du Roi et un greffier.

Justice seigneuriale. — « Il n'y a presque pas de villages en Picardie dont les seigneurs n'ayent haute, moyenne et basse justice; presque tous les fiefs ont pareille justice dans leur détroit quelque petits qu'ils soient excepté en Ponthieu où le roi seul a haute justice; entre les seigneurs particuliers, il n'y a que Madame la Duchesse de Créquy à cause de sa terre de Pont de remy et Monsieur de Bournonville pour la terre de Labroye qui la prétendent, mais elle leur a esté contestée par les officiers du Présidial d'Abbeuille. »

Amirauté. — Des sièges d'amirauté sont établis à Abbeville, à S[t] Valery et au bourg d'Ault. Chacun d'eux est composé d'un nombre égal d'officiers, savoir: un lieutenant, un procureur du Roi et un greffier; il y a de plus à Abbeville un substitut. Ces officiers con-

naissent privativement à tous autres juges de tous crimes et délits commis dans les vaisseaux et bâtiments et de tous différends qui naissent pour le fait de la marine.

Eaux et Forêts. — Il y a à Abbeville une maîtrise des eaux et forêts qui comprend un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du Roi et un greffier : les offices de conseiller vérificateur des défauts, de commissaire examinateur et de conseiller garde-scel ont été réunis au corps.

Enfin il y a à Abbeville un office des traites composé d'un premier juge, d'un lieutenant, d'un procureur du Roi et d'un greffier et un office de robe courte qui comprend un lieutenant criminel, un procureur du Roi, un lieutenant assesseur, un greffier et un exempt.

IV

Etat ecclésiastique

Les renseignements administratifs dont nous venons de rendre compte sont suivis de l'état des duchés, comtés et terres de grande mouvance et de la nomenclature des familles nobles de la province avec quelques détails sur chacune d'elles. Cette partie analysée d'une façon complète dans l' « *Etat de la France* » n'offre au surplus rien de bien nouveau et particulièrement en ce qui concerne le Ponthieu. Les principaux faits historiques ou généalogiques qui y sont rapportés se retrouvent dans la plupart des ouvrages sur la noblesse picarde : aussi la négligerons-nous complètement

pour arriver de suite à cette partie du mémoire que Bignon intitule :

« Bénéfices comme Eueschez, Abbayes, Prieurez, Doyennez, chanoines et bas chœurs, leurs fondations, reuenus des bénéfices, villes, bourgs et parroisses : de leurs scituations, nombre des cures de chaque doyenné, leurs reuenus ; monastères de religieux et religieuses, le nombre dans chaque monastère, reuenu desdits monastères.

« La ville la plus considérable après Amiens du diocèze est celle d'Abbeuille ; il y a plusieurs églises.

« La collégiale est Saint Vlfran fondée par Guillaume de Thaluas, comte de Ponthieu et Iean son fils ; le premier y establit douze chapelains et l'autre vingt prébendes en 1121. Elle est composée d'un doyen qui a cent cinquante liures de revenu, d'un chantre cent liures, d'un trésorier deux cent liures, de vingt deux prébendes nommées prevostateurs (sic) ont quatre cent liures de reuenu, huit quotidiennes trois cents liures. Tous les bénéfices sont à la disposition du roi par la réunion du Comté de Ponthieu à la couronne. De ces prébendes, vne est vnie au colège, vne autre possédée par le curé de la paroisse de Saint Nicolas qui est déseruie dans cette église collégiale. Il y a quatre chapelains du grand autel, six enfans de cœur et un maistre, sans compter plusieurs chapelles dont les titulaires résident peu à cause de la modicité du reuenu.

« Le prieuré conuentuel de S[t] Pierre fondé l'an onze cent par Guy, deuxième Comte de Ponthieu ; Monsieur le Cardinal de Coaslin en est titulaire ; les religieux sont au nombre de sept, anciens de Cluny ; le reuenu du prieuré est de huit mil liures, et celuy

des religieux de quatre mil liures ; ils sont seigneurs d'vne partie de la ville (1).

« Quatorze parroisses : les plus fortes en reuenu sont : Saint Georges, quinze cents liures ; Saint Gilles, douze cent liures ; les plus petites sont : Saint Nicolas, deux cent liures et Nostre-Dame du Castel, deux cent cinquante liures.

Les communautés d'hommes sont :

« Vn conuent de Minimes, quinze religieux, dix neuf cent liures de reuenu ; un conuent de Jacobains, douze religieux, dix huit cent liures de reuenu ; l'on y enseigne la philosophie ; vn de Carmes dechaussez de douze religieux, sans reuenu ; vn de capucins, dix huit religieux ; vn conuent de seize Cordeliers, sans reuenu ; vn de Chartreux, hors de la ville, quatorze pères, quatre frères : ils furent fondez l'an treize cent un par Guillaume de Mascon, Euesque d'Amiens : neuf mil liures de reuenu ; vne communauté de chapelains de Saint Jean des Prez, au nombre de six qui ont par an chacun cinquante liures ; vn collège composé d'vn principal, de deux régens d'humanitez qui ont en tout six cents liures : le principal jouit d'vn canonicat uny au collège.

« Les communautez de filles sont : l'abbaye d'Espagne possédée par madame de Boisseleau : cette

(1) D'après un ancien plan qui se trouve à la Bibliothèque communale d'Abbeville, la vicomté de Saint-Pierre comprenait toute la partie de la ville comprise entre le rempart, la chaussée du Bois, les rues des Carmes, du Pont-de-la-Ville, des Teinturiers, Pareurs et Mellan : plus la chaussée Marcadé jusqu'aux Villencourt avec toutes les rues adjacentes, Médarde, Pados, Planquette, d'Argonne et partie des rues Ledien, Saint-Jacques et de l'Eauette.

abbaye fut fondée par Enguerran de Fontaine l'an 1190 : il y a vingt religieuses de l'ordre de Citeaux : quatre mil liures de reuenu ; l'abbaye de Willencourt ordre de Citeaux, dix huit religieuses : madame de Rambures en est abbesse : ce conuent peut auoir trois mil cinq cent liures par an ; un conuent de quarante religieuses Vrsulines ; six mil liures de reuenu ; les religieuses de la visitation de sainte Marie au nombre de vingt-cinq, cinq mil liures de reuenu ; les Carmélites seize religieuses ; celles de Saint Dominique, vingt deux et trois mil liures de rentes ; les sœurs Grises, vingt religieuses ont par an trois mil liures ; les Minimesses, seize religieuses ont par an trois mil liures de rente ; vn hostel-Dieu seruy par des religieuses hospitalières au nombre de vingt-cinq, reuenu neuf mille liures ; vn hospital des Orphelines dite de Saint-Joseph qui subsiste de charités n'ayant que deux cent liures de reuenu : l'on y entretient dix huit filles sous la conduite de quatre sœurs. »

Enfin il y a encore à Abbeville « Vn bureau des pauures composé d'ecclésiastiques et de bourgeois notables qui reçoiuent et qui distribuent les aumones des habitans pour le soulagement des pauures ménages honteux ; le prieuré du Saint-Esprit dont le reuenu est de deux cent cinquante liures et vne Commanderie de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Monsieur le Chancelier d'Aligre en est titulaire : elle a le titre de Commanderie de Beauvoier et un reuenu de mil liures. »

Dans les autres villes du Ponthieu se trouvent :

« A S[t] Vallery ; l'abbaye de ce nom dont monsieur de Clermont Roussillon Euesque de Laon est abbé : elle fut l'an six cent treize fondée par le Roy Clotaire :

8

elle jouissoit d'une juridiction épiscopalle dans la ville, mais elle en a esté éuincée par arrest du parlement de Paris du huit feburier 1664 : il y a treize religieux bénédictins de la congrégation de Saint Maur qui ont de reuenu neuf cent cinq liures (1), et l'abbé en a treize mil liures ; vne parroisse dans l'enceinte de l'Abbaye deservie par un prestre seculier qui vaut deux cent liures ; dans la ville, la cure de Saint Martin vaut douze cent liures ; l'hostel Dieu, quatorze religieuses, six lits, douze cent liures de reuenu.

« A S[t] Riquier ; l'abbaye de ce nom fondée par Saint Riquier l'an 630 : les guerres et le temps avoient ruinez les lieux réguliers et détruits presque entièrement l'église réduite à vne seulle chapelle où l'on estoit obligé de faire le seruice diuin ; elle est à présent la plus magniffique du diocèze, par les grandes dépences en édiffices, argenteries et autres ornemens que monsieur d'Aligre conseiller d'Estat dernier abbé décédé en 1695 y a faites : cette abbaye est possédée par Monsieur Cronac (2) archeuesque d'Aix qui en tire tous les ans vingt deux mil liures des religieux même par conuention : ils sont bénédictins réformez de la congrégation de Saint Maur au nombre de neuf à présent : en considération des bastimens qu'ils continuent, ils doiuent estre trente : leur manse est de vingt mil liures ; vne parroisse à portion congrue ; un hostel Dieu de vingt-cinq religieuses, un maistre, six lits ; six mil cinq cent liures de reuenu.

(1) Erreur manifeste : M. Darsy (Bén. de l'Eglise d'Amiens, t. II, p. 284) indique le montant de la manse conventuelle comme étant de 9777 livres, déduction faite des charges.

(2) Cosnac.

« A Rue : vne parroisse de mil liures ; vn conuent des religieuses de sœurs grises au nombre de douze : trois mil liures de reuenu ; un hospital dont les curez et les maire et écheuins sont administrateurs : le revenu est de seize cent liures ; deux cures dans la banlieue, vne de cinq cents liures et l'autre de trois cent liures. »

Outre les églises, bénéfices et communautés des villes ci-dessus, le mémoire cite encore :

« A Lompré les corps saints, village à quatre lieues d'Abbeuille, vne collégiale composée d'vn doyen et de douze chanoines dont cinq résidents : le reuenu n'est pas égal ; il y en a sept à trois cent liures, deux à cinquante liures, deux qui n'ont rien ; ces bénéfices sont à la colation du seigneur du lieu.

« A Noyelles, village sur le bord de la Somme, vne collégiale composée d'vn doyen qui est esleu par le chapitre et confirmé par l'Euesque d'Amiens à qui le patronage des douze prébendes appartient alternatiuement avec Mad^e de Nemours ; des douze chanoines, il n'y en a que trois qui résident : le reuenu n'est que de trois cents liures au plus pour les présents.

« Dans le bourg de Gamaches vne collégiale composée de six chanoines qui ont chacun quatre vingt livres en argent, et quatre vingt septiers de bled mesure du lieu : Monsieur de Gamaches est collateur de ces bénéfices.

« L'abbaye de Foresmontier fondée l'an 640 par Saint Riquier qui y est mort est scituée à l'entrée de la forest de Crécy du costé de la mer. L'Euesque d'Amiens y a toute juridiction spirituelle ; les religieux sont anciens bénédictins au nombre de quatre : ils ont

deux mil liures de reuenu ; l'abbé, monsieur de Riencourt doyen de l'église cathédralle d'Amiens a trois mil liures de reuenu ; la nef de l'église et les lieux réguliers furent bruslez en 1653 par les ennemis. C'est dans cette abbaye que mourut Charles, duc d'Orléans, second fils de François premier, Roy de France au retour du siège de Boulogne le huit septembre l'an 1545.

« L'abbaye de Valloires près Hesdin dont Monsieur de Broglie est titulaire a esté fondée l'an 1138 par Guillaume de Taluas comte de Ponthieu : il y a neuf religieux bernardins de l'ordre de Citeaux : le revenu est de seize mil liures dont dix pour l'abbé, six pour les religieux. Dans cette abbaye furent enterrées les personnes les plus qualiffiez après la bataille de Crécy en 1346 entre autres Jean Roy de Boheme aueugle qui fit attacher son cheual par le mords, affin que deux de ses plus braues cheualiers pussent le conduire dans le combat.

« Les prieurés qui sont : le prieuré de Cayeux dans le bourg de ce nom, sur le bord de la mer entre Saint Vallery et la ville d'Eu possédé par monsieur l'abbé Joly de Fleury : deux mil quatre cent liures de reuenu : le prieuré de Canchy sur Somme, dans le bourg du Pont de Remy à trois lieues d'Abbeuille, quinze cent liures de reuenu ; le prieuré de Dompierre dans le village de ce nom, sur la riuière d'Authie, possédé par monsieur l'abbé Manjot, mil liures de reuenu ; le prieuré de Domuast près la forêt de Crécy, mil liures de reuenu ; le prieuré de Gamache dans le bourg de ce nom, huit cent liures de reuenu ; le prieuré de Mareuil à deux lieues d'Abbeuille possédé par Monsieur l'abbé de Brisacier, mil liures de reuenu et le prieuré de Verjollay dans vn

hameau dépendant de la parroisse de la Broye sur Authie, douze cent liures de reuenu.

Enfin, citons encore les Cordeliers de Bouttencourt lès Blangy au nombre de trois sans revenu et cette intéressante observation de Bignon que parmi les cures de campagne dans l'étendue du diocèse d'Amiens, vingt seulement peuvent être estimées à mille livres, cent autres à sept ou huit cents livres et que tout le reste est à portion congrue et vaut encore moins par l'abandonnement que les décimateurs ont fait des dimes.

Nous avons comparé les chiffres cités plus haut avec ceux que M. Darsy, dans son travail magistral sur les Bénéfices de l'église d'Amiens, a attribués à chacun des établissements susmentionnés d'après des déclarations authentiques datant en général des années 1730 à 1735. Nous avons constaté entre eux d'assez notables différences et presque tous ceux cités par M. Darsy sont sensiblement plus élevés que ceux rapportés par Bignon. Il ne faut cependant pas, croyons-nous, conclure de là que les chiffres fournis par notre mémoire soient inexacts : il faut plutôt expliquer ces différences par ce fait que, en trente années d'existence de plus, tous les établissements religieux avaient fait de nouvelles acquisitions ou reçu de nouvelles donations ; ou bien peut être par suite d'une dépréciation du prix de l'argent, les chiffres de 1730 ne représentent-ils pas une valeur bien supérieure à ceux de 1700.

Quoiqu'il en soit, une chose nous a frappé au cours de cette énumération ; c'est la modicité des revenus d'un grand nombre des bénéfices cités ; car si nous laissons de côté les abbayes de S[t] Riquier, de Valloires

et même celle de S[t] Valery dont le revenu est considérable, surtout pour la manse abbatiale, nous pouvons nous étonner de voir le peu d'importance de revenus de tant de bénéfices et notamment des couvents : ainsi un chanoine de S[t] Vulfran n'a que 400 livres de revenu et les Ursulines d'Abbeville au nombre de quarante religieuses n'ont que 6000 livres. Il faut faire attention, il est vrai, que l'argent avait alors une valeur bien supérieure à celle qu'il a actuellement et qu'on peut aisément tripler les chiffres pour se rendre compte de ce qu'ils représenteraient aujourd'hui ; mais, malgré tout, le revenu normal de bien des couvents devait être insuffisant pour entretenir un aussi nombreux personnel et des bâtiments aussi considérables que ceux qui formaient les lieux conventuels. Il est à croire que le surplus des dépenses ne pouvait être couvert que par la fortune personnelle qu'apportaient les religieux ou par de nombreux dons dus à la générosité des fidèles.

V

Villages et Seigneuries

Le mémoire sur la généralité d'Amiens se termine par le nombre des âmes, villes, bourgs, villages et hameaux avec l'indication de l'élection dont fait partie chaque localité et le nom des seigneurs dont elle relève.

Presque toutes les communes de notre arrondissement et de nombreux hameaux se trouvent repris

dans cet état à l'exception de quelques noms qui n'y figurent pas nous ne savons pour quel motif ; tels sont Moyenneville (dont nous ne trouvons que les deux annexes Bouillancourt et Bienfay), Le Translay (dont nous trouvons pourtant l'annexe Busménard), Beauchamps, S[t] Riquier, le Boisle (dont le rapport cite les trois annexes, Anconay, Maismont et Verjolay) et les trois principales communes du Marquenterre, Rue, S[t] Quentin et Quend. Quelques autres villages manquent bien encore, mais pour ceux-ci leur absence s'explique par ce fait qu'ils dépendaient alors de la généralité de Rouen, doyenné d'Eu ; tels sont Ault, Mers, Vaudricourt, Woignarue, Allenay, Tully, Béthencourt sur Mer, Bouvincourt, Dargnies et Brutelles.

Nous aurions voulu placer en regard de chaque chiffre de population indiqué par Bignon, le chiffre de la population actuelle; mais ce travail possible pour un certain nombre de villages dont la composition n'a pas changé depuis des siècles, devient pour beaucoup d'autres l'objet de grandes difficultés. En effet, depuis deux cents ans les circonscriptions rurales ont éte remaniées de fond en comble ; plusieurs paroisses ont été réunies en une seule ou partagées inégalement entre deux ou trois communes. Il faudrait pour arriver à un résultat sérieux une étude approfondie de l'histoire topographique de chaque village ce qui dépasserait les bornes de ce simple compte-rendu. Nous nous contenterons donc de reproduire les documents tels qu'ils nous sont fournis par le mémoire.

Dans les copies manuscrites que nous avons eues sous les yeux, les noms des villages ont été fréquem-

ment altérés ; nous les rétablirons dans l'orthographe qu'ils ont aujourd'hui ; cela sera plus clair et nous dispensera de notes qui auraient inutilement augmenté les pages sans leur donner plus d'intérêt.

ACHEUX, élection d'Amiens ; Seigneur, M. d'Acheux ; 775 habitants.

ACQUET (*commune de Neuilly-le-Dien*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. le Blond ; 95 hab.

AGENVILLERS, HELLENCOURT, élect. de Doullens ; Sgr M. le Comte de Melun ; 450 hab.

AIGNEVILLE, élect. d'Abbeville ; Sgr l'Abbaye de Corbie ; 400 hab.

AILLIEL (*commune d'Ailly-le-Haut-Clocher*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Fusellier, avocat à Abbeville ; 200 hab.

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, élect. d'Abbeville ; Sgr M. le Boucher, assesseur criminel à Amiens ; 1000 hab.

ALLERY, élect. d'Amiens ; Sgr M. Le Roy de Valenglart ; 400 hab.

ANCONAY (*commune du Boisle*), élect. d'Abbeville ; Sgr le Maréchal duc de Boufflers ; 40 hab.

ARGOULES, gouvernement de Montreuil ; Sgr M. de Frémont, 931 hab.

ARREST et CATIGNY, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de la Chaussée ; 710 hab.

ARRY, élect. d'Abbeville ; Sgr Mme la marquise de Soyecourt ; 170 hab.

AVESNE (*commune de Vron*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. le marquis de St Blimont ; 50 hab.

BAILLEUL, élect. d'Amiens ; Sgr M. le prince d'Epinoy ; 175 hab.

Bainast-Zalleux (*commune de Behen*), élect. d'Amiens ; Sgr M. de Créquy ; 200 hab.

Balance (*commune de Vron*), élect. de Doullens ; Sgr l'Abbaye de Valloires ; 16 hab.

Behen, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Bellengreville-Buleux ; 290 hab.

Behen et Bienfay (*commune de Moyenneville*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Bellengreville ; 100 hab.

Bellavesne (*commune de Tœuffles*), élect. d'Amiens ; Sgr M. Michaux, procureur à Abbeville ; 32 hab.

Bellencourt, élect. d'Abbeville ; Sgr le chapitre d'Amiens ; 350 hab.

Bellifontaine (*commune de Bailleul*), élect. d'Amiens ; Sgr M. de Mailly, marquis d'Haucourt ; 300 hab.

Bellinval et Brailly, élect. de Doullens et d'Abbeville ; Sgr le commandeur de Beauvoir ; 60 hab.

Bernay, Beauregard, élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de Forestmontiers ; 144 hab.

Biencourt, élect. d'Amiens ; Sgr M. du Castelet, d'Abbeville ; 150 hab.

Boencourt (*commune de Behen*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Villepeaux ; 138 hab.

Boismont, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Calonne d'Avesne ; 150 hab.

Bonance, ferme (*commune de Port*) ; Sgr l'abbaye de Valloires ; 5 hab.

Boufflers, élect. d'Abbeville ; Sgr Mr le Maréchal de Boufflers ; 175 hab.

Bouillencourt-en-Sery, élect. d'Amiens ; Sgr M. Lhiver ; 400 hab.

Bouillancourt-sous-Miannay (*commune de*

Moyenneville), élect. d'Abbeville et d'Amiens; Sgr M. de Cacheleu ; 230 hab.

Bourseville, élect. d'Amiens ; Sgr M. le comte d'Estrades ; 650 hab.

Bouttencourt, élect. d'Amiens; Sgr Mme la marquise de Gamaches ; 430 hab.

Brailly, élect. d'Abbeville ; Sgr le Commandeur de Beauvoir ; 220 hab.

Bray-lès-Mareuil, élect. d'Amiens; Sgr M. de Marcillac; 140 hab.

Bretel (*commune de Boismont*), élect. d'Abbeville; Sgr M. Dubois de Rancourt, trésorier de France à Amiens ; 35 hab.

Brucamps, élect. de Doullens; Sgr M. de Moreuil; 410 hab.

Buigny-l'Abbé, élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de St Riquier ; 250 hab.

Buigny-lès-Gamaches, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Tillette de Buigny (1) ; 230 hab.

Buigny-Saint-Maclou, élect. de Doullens ; Sgr M. Tillette de Buigny ; 160 hab.

Busménard (*commune du Translay*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. l'abbé de Sery ; 60 hab.

Bussus, élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de St Riquier ; 580 hab.

Cahon, élect. d'Abbeville ; Sgr Mr le marquis de St Blimont ; 165 hab.

Cahours Neufmoulin, élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de St Riquier ; 400 hab.

(1) Nous donnons le nom du seigneur tel que l'indique le mémoire : nous pensons cependant qu'il y a erreur, la seigneurie de Buigny-lès-Gamaches étant ordinairement considérée comme ayant appartenu à la famille Rouault.

Cambron, élect. d'Amiens et Abbeville ; Sgr M. Tillette de Mautort ; 400 hab.

Canchy, élect. d'Abbeville ; Sgr M. du Hamel de Canchy ; 370 hab.

Caubert (*commune de Mareuil*), élect. d'Amiens ; Sgr Mlle du Medan ; 160 hab

Caumont et Caumodel (*commune d'Huchenneville*) ; Sgr M. de Lamiré ; 50 hab.

Caux, élect. d'Abbeville ; Sgr M. le Ver ; 40 hab.

Cayeux, élect. d'Amiens ; Sgr M. Rouault, marquis de Cayeux ; 1780 hab.

Cerisy-Buleux, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Bellengreville ; 375 hab.

Chepy, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Grouches, marquis de Chepy ; 645 hab.

Citerne, élect. d'Amiens ; Sgr l'abbaye de Sr Valery ; 400 hab.

Cocquerel et Longuet, elections d'Abbeville et de Doullens ; Sgr Mme la duchesse de Crequy ; 200 hab.

Conteville, élect. d'Abbeville ; Sgr Mme la duchesse de Nemours ; 80 hab.

Conteville maison d'Aimont, élect. de Doullens ; Sgr l'abbesse de Berteaucourt ; 207 hab.

Cornehotte (*commune de Brailly*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Tillette de Buigny ; 120 hab.

Coulonvillers, élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgrs M. de Monchy et M. de Sailly, lieutenant d'un régiment de dragons ; 370 hab.

Courcelles (*commune d'Aigneville*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Monchy Visme ; 50 hab.

Courtieux (*commune de Maisnières*), élect. d'Abbeville ; Sgr l'Abbaye de Corbie ; 80 hab.

CRAMONT, élect. de Doullens ; Sgr la commanderie de Beauvoir ; 830 hab.

CRÉCY et CAUMARTIN, élect. d'Abbeville; Sgr le Roi à cause de son comté de Ponthieu ; 180 hab.

CROIX-AU-BAILLY, élect. d'Amiens ; Sgr l'abbaye de de St Valery ; 636 hab.

CROTOY (Le), élect. d'Abbeville : Sgr le Roi ; 365 hab.

DOMINOIS, élect. d'Abbeville ; Sgr M. le maréchal de Lorges ; 845 hab.

DOMPIERRE VADICOURT, élect. de Doullens ; Sgr M. le Duc de Caderousse ; 130 hab.

DOMQUEUR, élect. de Doullens ; Sgr M. le comte de Gouffier ; 7 hab.

DOMQUEUR-PLOUY, élect. de Doullens ; Sgr M. de Caulaincourt ; 820 hab.

DOMVAST, élect. d'Abbeville ; Sgr M. le comte de Melun ; 420 hab.

DOUDELAINVILLE, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de St Simon Vaudricourt ; 240 hab.

DREUIL et HAMEL, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Fournier de Wargemont ; 175 hab.

DRUCAT et le MENIL, élect. d'Abbeville ; Sgr Mr Descaules ; 510 hab.

DRUGY, paroisse de St Mauguille (*commune de St Riquier*), élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de St Riquier ; 64 hab

EAUCOURT et MESLIÈRES, élect. d'Abbeville ; Sgr Mme la marquise de Soyecourt ; 90 hab.

ELLECOURT et NOYELLES-EN-CHAUSSÉE, élect. d'Abbeville ; Sgr l'abbaye de Saint Riquier ; 320 hab.

EMBREVILLE ; élect. d'Abbeville ; Sgrs MM. de Gamaches et Gaillard ; 120 hab.

EPAGNE, élect. d'Abbeville ; Sgrs l'abbaye d'Epagne et M. de Caumont ; 80 hab.

EPAGNETTE, élect. d'Abbeville ; Sgrs MM. de Préville et Gaillard ; 180 hab.

ERGNIES, élect. de Doullens ; Sgrs les Célestins d'Amiens ; 165 hab.

ESTREBŒUF, élect. d'Amiens ; Sgr l'abbaye de Saint-Valery ; 75 hab.

ESTRÉES-LES-CRÉCY, élect. de Doullens ; Sgr M. de Bussy Selomme ; 450 hab.

FAMECHON (*commune d'Ailly-le-Haut-Clocher*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Bernard ; 170 hab.

FAVIÈRES, élect. de Doullens ; Sgr M. de Favières ; 355 hab.

FEUQUIÈRES, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Saisseval ; 945 hab.

FEUQUIÈRES, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Saisseval-Pissy ; 300 hab.

FLIBEAUCOURT (*commune de Sailly-le-Sec*), élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgrs MM. de Monchy et le marquis de Châtillon ; 274 hab.

FONTAINE-SUR-MAYE et MARCHEVILLE, élect. de Doullens ; Sgr M. de Roncherolles du Pont Saint Pierre ; 275 hab.

FONTAINE-SUR-SOMME, élect. d'Abbeville ; Sgr M. le marquis de Mailly ; 500 hab.

FOREST-L'ABBAYE, élect de Doullens ; Sgr le Commandeur de Villechien ; 88 hab.

FORESTMONTIERS et NEUVILLE, élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de Forestmontiers ; 960 hab.

FRAMICOURT, élect. d'Amiens ; Sgr M. d'Ococh ; 90 hab.

PETIT FRAMICOURT, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Truffier d'Augicourt ; 40 hab.

Francières, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Destailleur de Chanteraine ; 180 hab.

Franleu, élect. d'Abbeville ; Sgr le prince d'Epinoy ; 750 hab.

Fressenneville, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Coppequesne ; 500 hab.

Frettemeule, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Créquy d'Osseu ; 450 hab.

Friaucourt, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Créquy d'Osseu ; 360 hab.

Friville et Escarbotin, élect. d'Amiens ; Sgrs MM. de Coppequesne et de Montmignon ; 980 hab.

Froyelles et Marcheville, élect. d'Amiens ; Sgr Mr le marquis de Rouvroy : 100 hab.

Frucourt-sous-Limeux, élect. d'Amiens ; Sgr M. Pingré, procureur du roi à Amiens ; 280 hab.

Gamaches, élect. d'Amiens : Sgr M. Rouault de Gamaches ; 1000 hab.

Gapennes, élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgr M. Gaillard de Senonville ; 665 hab.

Gorenflos, élect. de Doullens ; Sgr M. de Sacquépée ; 300 hab.

Grébeaumesnil, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Grouches, marquis de Chepy ; 410 hab.

Gueschard, élect. de Doullens ; Sgr M. de Montmorency, comte de Boves ; 1200 hab.

La Halle (*commune d'Hautvillers*), 10 hab.

Hallencourt et Rainvillers, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de la Fontaine ; 2020 hab.

Hamelet (*commune de Favières*), élect. de Doullens ; Sgr M. des Essarts ; 60 hab.

Hautvillers et Le Titre, élect. de Doullens ; Sgr MM. d'Anville et de Cacheleu ; 156 hab.

HÉLICOURT (*commune de Tilloy-Floriville*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Rouault, marquis de Gamaches ; 160 hab.

HIERMONT, élect. d'Abbeville ; Sgr Mme la Duchesse de Nemours ; 400 hab.

HOCQUELUS (*commune d'Aigneville*), élect. d'Abbeville ; Sgr l'abbaye de Corbie ; 200 hab.

HOCQUINCOURT, élect. d'Amiens ; Sgr M. l'abbé de Monchy d'Hocquincourt ; 330 hab.

HUCHENNEVILLE, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Villepeaux ; 620 hab.

HUPPY et POULTIÈRES, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Grouches, marquis de Chepy ; 450 hab.

LAMOTTE-BULEUX, élect. de Doullens ; Sgr M. de Banaste de Sept-Fontaines ; 528 hab.

LANCHÈRES, élect. d'Abbeville ; Sgr Melle de Bains ; 235 hab.

LAVIERS, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Lisques-Tofflet ; 160 hab.

LHEURE (*commune de Caux*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Fournier de Wargemont ; 110 hab.

LIERCOURT et DUNCQ, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de May Romaine ; 200 hab.

LIGESCOURT et CRÉCY, élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgr Mme la Maréchale de Boufflers ; 319 hab.

LIMERCOURT et INVAL (*commune d'Huchenneville*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Villepeaux ; 130 hab.

LIMEUX, élect. d'Amiens ; Sgr Mr de Grouches, marquis de Chepy ; 460 hab.

LONG et CATELET, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Montigny ; 715 hab.

LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Montigny ; 780 hab.

LONGVILLERS, élect. de Doullens ; Sgr M. Tillette d'Offinicourt ; 380 hab.

MACHIEL, ROSSIGNOL et WACOURT, élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgr l'abbaye de Forestmontiers ; 165 hab.

MACHY et BAYON, élect. d'Abbeville; Sgr Mme la marquise de Soyecourt; 176 hab.

MAISMONT (*commune du Boisle*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Beauvaincourt-Beauvarlet, maître des eaux et forêts à Abbeville ; 10 hab.

MAISNIÈRES, élect. d'Abbeville ; Sgr l'abbaye de Corbie ; 690 hab.

MAISON-PONTHIEU, élect. de Doullens ; Sgr le Commandeur de Fieffes ; 600 hab.

MAISON-ROLLAND, élect. de Doullens ; Sgrs les chapelains d'Amiens ; 300 hab.

MARAIS et OUST, élect. d'Amiens ; Sgrs Mrs de Launay et de Créquy des Mottes ; 275 hab.

MAREUIL, élect. d'Abbeville; Sgr M. de Villepeaux ; 360 hab.

MARQUENNEVILLE, élect. d'Amiens ; Sgr l'abbaye de St Valery ; 224 hab.

MARTAINNEVILLE-LES-BUTZ, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Gaude de Martainneville ; 370 hab.

MARTAINNEVILLE-SUR-MER (*commune de Bourseville*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Lagrené la Motte ; 240 hab.

MAUTORT (*commune d'Abbeville*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Tillette de Mautort; 110 hab.

MÉNESLIES, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Rouault de Gamaches ; 220 hab.

MESNIL-DOMLÉGER, élect. de Doullens ; Sgr M. de Turcelier, marquis de Brosse ; 500 hab.

Mesnil-Domqueur, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Cacheleu ; 240 hab.

Mesnil-Franleu, élect. d'Amiens ; Sgr M. le Boucher, trésorier de France à Amiens ; 240 hab.

Mesnil-Frettemeule, élect. d'Abbeville ; Sgr l'abbaye de Corbie ; 180 hab.

Mesnil-Trois-Fetus (*commune de Moyenneville*), Sgr M. de Boubers Bernâtre ; 15 hab.

Mérélessart, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Tonville ; 350 hab.

Le Grand Mezoutre (*commune de Vironchaux*), élect. de Doullens : Sgr l'abbaye de Valloires ; 7 hab.

Le Petit Mezoutre (*commune de Vironchaux*), élect. de Doullens ; Sgr l'abbaye de Valloires ; 4 hab.

Miannay, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Des Roches de Fontenilles ; 350 hab.

Miannay-Lambercourt, élect. d'Abbeville ; Sgrs MM. de Créquy et de Boubers ; 170 hab.

Millencourt, élect. de Doullens ; Sgr M. d'Aigneville ; 300 hab.

Monchaux (*commune de Chepy*), élect. d'Abbeville ; Sgr l'hôtel-Dieu d'Abbeville ; 15 hab.

Monchel-Ergourt, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Medan ; 230 hab.

Monchelet et Handrechy (*commune de Maisnières*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de l'Esperon Ochancourt ; 80 hab.

Mons et Boubers, élect. d'Abbeville ; Sgrs MM. le prince d'Espinoy et de Bellay ; 900 hab.

Montigny (*commune de Nampont St Martin*), élect. d'Abbeville ; Sgr l'abbaye de Dompmartin ; 70 hab.

Morival (*commune de Vismes*), élect. d'Abbeville ;

Sgr M. Gaillard de Boencourt, président à Abbeville; 130 hab.

MOUFFLERS, élect. de Doullens; Sgr M. de Blotteferrière de Vauchelle; 125 hab.

NAMPONT-VERS-PONTHIEU (St-Martin), élect. d'Abbeville; Sgr Mr l'abbé de Monchy d'Hocquincourt; 240 hab.

NEUVILLE-St-RIQUIER (*commune d'Oneux*), élect. de Doullens; Sgr l'abbaye de St-Riquier; 300 hab.

NEUVILLE-St-VALERY (*commune d'Estrebeuf*), élect. d'Abbeville; Sgr l'abbaye de St-Valery; 15 hab.

NEUILLY-LE-DIEN, élect. de Doullens; Sgr Mr Levasseur; 225 hab.

NEUILLY-L'HÔPITAL, élect. d'Abbeville; Sgr Mr Gallet de Sombrin; 340 hab.

NIBAS et SAUCOURT, élect. d'Amiens; Sgr l'abbaye de St Valery; 550 hab.

NOLETTE, SAILLY-BRAY (*commune de Noyelles-sur-Mer*), PORT, élect. de Doullens; Sgr M. d'Arrest Sailly Bray; 250 hab.

NOUVION, élect. d'Abbeville: Sgr Mr le marquis de Châtillon; 320 hab.

NOYELLES SUR MER, élect. d'Abbeville; Sgr Mme la duchesse de Nemours; 300 hab.

NOYELLES-EN-CHAUSSÉE, élect. de Doullens; Sgr l'abbaye de St Riquier; 500 hab.

OCHANCOURT et le MESNIL, élect. d'Abbeville; Sgr M. de l'Esperon Ochancourt; 200 hab.

ONEUX, le FESTEL, élect. de Doullens; Sgr l'abbaye de Saint Riquier; 600 hab.

PENDÉ, SALLENELLE, élect. d'Amiens et d'Abbeville; Sgr Mr le marquis de St Blimont; 330 hab.

PETIT-CHEMIN (*commune de Dominois*), élect. de Doullens; Sgr l'abbaye de Valoires: 100 hab.

Le Plessiel, (*commune de Drucat*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Descaules ; 70 hab.

Ponches, élect. d'Abbeville ; Sgr le maréchal de Boufflers ; 160 hab.

Pont-Remy, élect. d'Abbeville ; Sgr Mme la duchesse de Créquy ; 1200 hab.

Ponthoile, élect. d'Abbeville ; Sgr le Roi à cause du comté de Ponthieu ; 300 hab.

Quesnoy-sur-Montant, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de la Vespierre de Lissenbrune ; 209 hab.

Ramburelles, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Gaillard de Longjumeau ; 220 hab.

Rambures, élect. d'Abbeville ; Sgr M. le duc de Caderousse ; 1000 hab.

Regnière-Ecluse, élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgr Mme la marquise de Soyecourt ; 175 hab.

Saigneville, élect. d'Amiens ; Sgr Mrs de St Blimont et de Méricourt ; 350 hab.

Sailly-le-Sec, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Monchy ; 300 hab.

St-Blimont, élect. d'Amiens ; Sgr M. le marquis de St Blimont ; 915 hab.

St-Lo (*commune de Maison-Ponthieu*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. le Roy ; 60 hab.

St-Maxent, élect. d'Amiens et d'Abbeville ; Sgr Le marquis de Grouches de Chepy ; 505 hab.

St-Nicolas-des-Essarts (*commune de Buigny-St-Maclou*), élect. d'Abbeville ; Sgr l'hôtel Dieu d'Abbeville ; 6 hab.

Sorel, élect. d'Abbevillle ; Sgr Mr Fournier de Wargemont ; 200 hab.

Tilloy-Floriville, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Belleval de Floriville ; 276 hab.

Le Titre et Foret-l'Abbaye, élect. d'Abbeville; Sgr M. de Cacheleu ; 90 hab.

Tœufflès-Rogent, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Fontaine ; 555 hab.

Tours, élect. d'Amiens; Sgr M. de Malleville; 880 hab.

Le Val, ferme de l'ordre de St Lazare (*commune de Laviers*), élect. d'Abbeville ; Sgr l'Hotel Dieu d'Abbeville ; 6 hab.

Valines St Marc, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Le Roy de Valines; 300 hab.

Vauchelles-et-Quesnoy, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Cacheleu ; 375 hab.

Vaux-Yonval, (*commune de Cambron*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. Le Roy de Valanglart; 150 hab.

Vergourt, élect. d'Abbeville ; Sgr M. l'abbé de Monchy d'Hocquincourt ; 95 hab.

Verjolay (*commune du Boisle*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Fontaine, prieur ; 50 hab.

Viameville (*commune de Vismes-au-Val*), élect. d'Abbeville; Sgr M. Creton, président à Amiens ; 50 hab.

Vieulaine (*commune de Fontaine-sur-Somme*); Sgr M. de May ; 60 hab.

Villers-sous-Ailly, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Vaillant ; 250 hab.

Villers-sur-Authie, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Truffier d'Augecourt ; 350 hab.

Vironchaux, élect. d'Abbeville et de Doullens ; Sgrs M. de Mons d'Hedicourt et l'abbaye de Valloires ; 660 hab.

Vismes-au-Mont et Vismes-au-Val, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Monchy ; 250 hab.

VITZ-SUR-AUTHIE, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Raincheval d'Harponville ; 150 hab.

VRON, élect d'Abbeville ; Sgr M. le marquis de St Blimont ; 450 hab.

VRON et HEMENCOURT, gouvernement de Boulogne ; Sgr M. le comte de Fontaine ; 348 hab.

WANEL, élect. d'Abbeville ; Sgr M. Fournier de Wargemont ; 210 hab.

WIRY-AU-MONT, élect. d'Amiens ; Sgr M. de Fontaine ; 320 hab.

WITAINÉGLISE (*commune de Framicourt*), élect. d'Abbeville ; Sgr M. d'Ococh ; 195 hab.

WOINCOURT et YZENGREMER, élect. d'Abbeville ; Sgr M. de Fontaine de Cerisy ; 335 hab.

YAUCOURT, élect. de Doullens ; Sgr M. Vaillant de Romainville ; 260 hab.

YVRENCH, élect. de Doullens ; Sgr Mr le Baron de Luxembourg ; 1200 hab.

YVRENCHEUX, élect. de Douliens ; Sgr M. d'Aumale ; 320 hab.

En joignant à la somme de la population des lieux que nous venons de citer, le nombre des habitants d'Abbeville et de St-Valery qui était alors de 17982 pour Abbeville et de 3750 pour St-Valery, nous arrivons à un total de 90353 âmes : et si, comparant avec la population actuelle de l'arrondissement d'Abbeville, nous déduisons le nombre des habitants des paroisses omises au rapport pour une raison ou pour une autre, nous trouvons une population actuelle de 119166 habitants, ce qui donne pour l'ensemble des localités ci-dessus mentionnées, une plus-value de 28813 âmes seulement en près de deux cents ans, chiffre bien in-

férieur à l'augmentation normale de la population en France. Ce résultat doit s'expliquer, croyons-nous, par ce fait que les villes étant généralement restées en dehors du mouvement industriel de ce siècle n'ont guère augmenté et que les campagnes au contraire n'ont pas échappé à la dépopulation causée par l'attraction des grands centres.

Tel est, en ce qui concerne plus particulièrement Abbeville et le Ponthieu, le rapport de l'intendant Bignon ; c'est surtout un travail de statistique donnant et condensant un certain nombre de faits et de renseignements sur l'histoire et sur l'administration de notre pays. Bien des détails peuvent en paraître insignifiants et dénués d'intérêt, mais l'histoire locale est l'histoire des infiniment petits, et c'est en réunissant et en concentrant tous ces renseignements recueillis de côté et d'autre qu'on arrivera à former plus tard la grande histoire de chaque commune et c'est à ce titre que tous ont droit à la sollicitude des Sociétés savantes de la province.

OBSERVATIONS

De M. N. SHUERMANN, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège

SUR LES

NOMS DE POTIERS GALLO-ROMAINS

Publiés dans le tome XV des Mémoires

Communication de M. Ch. WIGNIER
Membre résidant

M. Schuermann, premier Président de la Cour d'appel de Liège, vient de nous adresser les plus intéressantes observations sur les noms de potiers gallo-romains publiés dans le tome xv de nos Mémoires. Nous n'hésitons pas à vous proposer d'insérer ces considérations de haute compétence dans notre prochain volume, puisqu'elles se rattachent aux recherches de l'un de nos collègues résidants et qu'elles sont, en même temps, un précieux témoignage de l'attention portée au dehors sur les consciencieux travaux de la Société d'Émulation d'Abbeville.

Ch. WIGNIER.

OF AN. — Allemagne S. F. 299 (1). OFIC an (retr) Taragone ; AN ibid.

GERM. — Rottweil. m. de Manheim, Windisch, Bavay S. F. 2407, of germ. Paris, Bavay S. F. 2408, germ Tarragone ; *of ger(ma)* Sagonte S. F. 2410 et suivants, sans compter les nombreuses marques du potier Germanus.

OIIPONTI OFI. — Nouveau s'il est bien rendu.

OF CNTI. — Bien qu'il y est des *of cinti* mais non trouvés jusqu'ici sans l'*i*, ne serait-ce pas plutôt *of cnei* trouvé à Riegel S. F. 1472, Voy. aussi *of cni* musée d'Autun.

TINTIRI OF. — Je crois qu'il s'agit d'un grafitto Tintiro of (?) *Bull. Picardie* 1874. 22.

OB MATVG. — Tours S. F. 3434. Voy. aux *matvc* en vs et matucenvs, nom divisé en deux lignes *matuge fuc* of (ma)tugi S. F. 3432 et suivants.

OF SEVER. — Riegel, Friedberg, Vechten, Jort, Montreuil, Saint-Denis, Western, Tours, Amiens, Douay, Poitou S. F. 6157-6158, et en général 5153 à 5184, sur des marques de potiers appelés *Severus*, nombreuses découvertes.

OF LQUIRIL OU LEVIRIL. — Ce doit être la marque *oflc viril* M. de Wiesbaden, Darmstadt, vechten, Nimègue, Flavion, Tongres S. F. 5790, Margate du potier Lucius Cosius Virilis, dont des produits marqués *ofi luci, cos viril* ont été trouvés dans l'Allier S. F. 5794 et en Angleterre.

COSOIVIA M. — Inconnu et non compris par moi.

(1) Les lettres S. F. indiquent les renvois à une liste de potiers de 6,000 noms, publiés par M. Schuermann sous le nom de Sigles Figulins, époque Romaine (Bruxelles, Muquardt, 1867).

Vestm. — Londres et Badenwaler S. F. 5674 et 5675.

Of vai. — Vaius est signalé à Selzen S. F. 5548, sous la forme au nominatif *Vaius*.

Of passien. — Sous cette forme à Bâle et Augst S. F. 4130 cfr ibid. 4131 à 4136 Angleterre, dép[t] de l'Allier, Suisse, et *passenivs* à Jublains ibid. 4124 et 5, Tongres Rossum.

Primi. — Sous cette forme à Cologne, le Châtelet Paris, Bavay, Naples, sous diverses autres formes S. F. 4416 et s[te], Angleterre, Hollande, Suisse, Allemagne, Belgique.

Albvci. — S. F. 200 à 205 ; trouvé encore à Tongres. ALBvci(m) Cat. de Renesse. ALBVci manu Dorchester Mém. Ant de Fr. vii, pl. lxxv. Les *Bull. de Picardie* ont aussi signalé cette marque en 1852, p. 427.

Evcarpi. — Sur des lampes principalement, a été signalé (outre S. F. 2117 et suiv.) à Cologne, *Jahrbüche* de Bonn, xli, 138, à Mayence, Bingen, *Zeitschriflt* i. 90, ii, 218, 225, 337, à Vechten, *Jahrb.* cités xlvi, 116. La première collection de Renesse dont j'ai eu le Catalogue manuscrit en mains avait aussi une lampe avec cette marque.

Of Severi. — Voir plus haut sous cette forme Tours et *of Severi* avec un point, Suisse, Hollande, Belgique, Angleterre, Paris, Jublain, Tours, Poitiers.

Cobnerti. m. — Même forme, Londres S. F. 1483, sous d'autres formes S. F. 1479 et suiv. en Angleterre, Alsace, France, cette marque a exercé les faussaires.

Maximi. — Limoges, Londres, S. F. 3449, sous d'autres formes, ibid. 3448 et suiv., en Hollande, Angleterre, Paris, Limoges, Allier, Belgique.

Severus fec. — Voir plus haut sous cette forme Allemagne, Jublain, S. F. 5181.

Ivli. — Allier, S. F. 2779, cfr. 2780 et suiv.

C. vccil. li. — Nouveau avec cette interponctuation comme sous la forme *cuccilli m.* S. F. 1795, Cuccil, Angleterre.

Occans. F. — A moi inconnu, il existe des marques d'un potier *occa* Modène, Bull. archéol., 1839, 14: sous la forme *occae m.* à Douay, S. F. 3962.

Albini m. — Sous cette forme à Friedberg, nombreuses formes S. F. 186 et suiv., Belgique, Hollande, Angleterre, Allemagne, Suisse, nombreuses aussi.

Nem. — Pas signalé sous cette forme mais *of nem ofnem (ne)mo*, Suisse, Angleterre, Lodève S. F. 3839 et suiv.

Of vai. — Voir plus haut.

Senoni q. s. — S. F. 5102, marque de Seno, il existe aussi un *Senonius* à Wimpfen, ne serait-ce pas cette marque mal lue ?

Maioim. — Ne serait-ce pas *Maioni* signalé à Londinières (Normandie), S. F. 3195 et s.

Of facek. — Sans doute of facet, Allier S. F. 2151 cfr. *offage* et ibid. 2155 et suiv.

Maccaiim. — Pas signalé par moi sour cette forme mais on a *Maccaius* à Londres, S. F. 3124, de plus on trouve of *Maccai* à Clermont en Auvergne.

Habilis m. — Trouvé sous cette forme à Augst (Bâle), S. F. 2480 cfr. 2478 et s., Angleterre, Belgique, Moulins, Clermont, Bavay.

Neqvres. — Signalé à Vechten (Hollande), Londres *Neqvrec*.

Namiliani. — Angleterre, Belgique, Allier, S. F. 3798.

TVRONISO. — Inconnu ; s'il est bien lu, il peut indiquer l'officine d'un Turo (Turonis au génitif) de Tours, comme Senoni q s d'un Sénonais, etc.

ATTICI. — Non signalé sous cette forme, mais trouvé à Tarragone. V. S. F. 604 et s. les autres formes. Londres, Hollande, Tours, Bavay, Belgique.

GENITOR. F. — Angleterre, autres formes. S. F. 2394 et suiv.

TAVINIM. — Inconnu, mais il y a des formes qui se rapprochent TAVRIM.

LVPERCI. — Non douteux puisqu'on l'a retrouvé en deux exemplaires, inconnu, mais peut servir à expliquer LVP...I. de Tarragone.

BACCATV. — Inconnu.

PRIMANI. — Angleterre, Belgique, Suisse, Calvados, Douay. S. F. 4423. Autres formes, Suisse. S. F. 2422 et suiv.

SACIRV FEC. — Non trouvé avec l'v, mais en nombreux exemplaires avec les différentes formes du nom de SACIRO. S. F. 4858. Autun, Cologne, Angleterre. Cependant on a signalé SACIPV (SACIRV), mal lu, à Bourbon-Lancy.

BURDOM. — A moi inconnu sous cette forme, mais différentes autres formes en Normandie, Angleterre, Besançon. S. F. 902 et s. Savoye.

FAOVID. — Inconnu. S'il y a lieu de décomposer ce nom sous la forme exceptionnelle FA(brica) OVID(ii), on trouve des marques de ce potier en Belgique, Hollande, S. F. 4060, et en Angleterre.

TINTIRI. — Inconnu.

VERIMM. — Inconnu. On a des marques de potier Verus à Trèves, et en Angleterre on a trouvé VIIRIM. S. F. 5651 et s.

CASS. OF. — Non signalé sous cette forme. Voir différentes marques de Cassius. S. F. 1025 et suiv. Hollande, Belgique, Allemagne, Angleterre, Strasbourg, Douay, Marsal, Aoste.

ALBINUS F. — Voir plus haut sous cette forme à Ensdorf S. F. 195 Albinus. f. Tarragone.

MAR. — Angleterre, Poitou, Naples, Douay. S. F. 3254 et suiv. of mar Tarragone, Poussole.

MARTINI. — Wiesbaden, Voorburg (Hollande), Angleterre, Allier (moule) S. F. 3858, autres formes S. F. 3359 et s. Lisieux, Auvergne, Savoye.

ANC. M. — Inconnu.

SATVRNN. — Sans doute SATVRNN (Saturnini) trouvé sous cette forme à Yverdun, Belgique et en toutes lettres *Saturnini*. Darmstadt, Bonn, Berlen (Hollande), Angleterre. Autre forme entre autres SATVRNNI. of. à Londres, *ibid.*, 4971.

VCVM. — A Tongres VCV, à Lbeursabein VCVMVF. S. F. 5592, 5594.

BACCA FEC. — Inconnu. J'incline à y voir une marque comme BVCCV avec les V renversés, parce que j'ai trouvé en Belgique ƎVCCAM, et SAƆƆVƎ (rétrograde) fait le même effet en renversant la lecture, de même ƆƎꓶVƆƆVƎ fait par le même procédé BACCALEC, il n'y aurait que l'F de renversé, cela pourra être vérifié sur l'original ; en toute hypothèse je connais plusieurs BVCCVS, BVCCIVS, rien de BACCA. Voir S. F. 887 et s.

(AGR)IPPAA. — Inconnu, j'ai trouvé AGRIPI ou AGRIP. f. S. F. 149.

PA...ATI. OF. — Peut se rapporter à *Pacatus* S. F. 4076 et s. où la forme *of* ne se rencontre pourtant pas. Id. Paratus S. F. 4098. Add. Montans en France où auraient été trouvés des moules *M. Parati*. Paratus f.

(rétr.), mais pas la forme *Parati of*. La probabilité est pour la lecture. *Paterati of* qui a été identiquement trouvé à Londres et à Colchester (S. F. 4151 et R. Smith, coll. antiq., II, 40).

Biga. fec. — Nimègue, Vechten, Voorburg (Hollande), Tongres et Flavion (Belgique), Londres, Bioulx et Juslenville (Belgique). S. F. 799.

Mercvss. — Mercusso m. a été trouvé en Angleterre S. F. 3545, de plus *Mercvssof* à Annecy.

Vous avez bien interprété en lisant sur les poteries romaines *m.* manu, *off.* officina, *f.* fecit, rarement fabrica. Toutes ces lectures sont autorisées par des exemples, il n'en est pas de même de magnarii, pour magasin. On a présenté bien des hypothèses pour établir des différences entre ces diverses marques *f. m. of.* et donnant à officina le sens général d'atelier plutôt que de boutique.

Je pense que *m. f. of.* signifient la même chose, parce que très souvent les mêmes noms ont les trois formes :

Albinus f.	Albini m.	of Albini. S. 5.
Albuc f.	Albuci m.	Albuci of. S. 7.
of. Amandi	Amandus f.	S. F. Amandi Ma.
Attilianus f.	Atillani m.	Atiliani of. S. F.

Nîmes coll. Raifé, n° 1431, etc.

Il s'est trouvé dernièrement un auteur qui, appliquant à l'archéologie les règles *fatales* des sciences naturelles, a conclu de la manière suivante : « Les marques ne sont que l'indication du nom de l'ouvrier, parce que chaque ouvrier ne faisait jamais qu'un seul modèle de pièce. »

Rien n'échappe plus à ces règles *nécessaires* que les faits où interviennent les manifestations de la volonté humaine, modifiées par les circonstances où l'homme se trouve.

Qu'un potier n'ait pas d'ouvriers, il mettra son nom ou celui de son usine à son gré.

Qu'un potier ait même plusieurs ouvriers consacrés à des ouvrages particuliers, il mettra sa marque comme artisan sur ceux qu'il fabriquera lui-même, et sa marque comme propriétaire de l'usine sur les produits de ses ouvriers, lorsqu'il ne leur laissera pas signer leur œuvre.

Rien de fixe ni de soumis à des règles absolues. Tout ce que l'on peut induire de la marque OF c'est qu'elle indique plutôt un maître qu'un ouvrier, mais on ne doit pas pour cela lui refuser la qualité d'ouvrier travailleur lui-même dans son usine.

N. SHUERMANN,

Premier Président de la Cour d'Appel de Liège.

VARIÉTÉS

Par le Comte de BRANDT de GALAMETZ

I

Frais de Justice Criminelle et d'une Exécution Capitale à Montreuil par le bourreau d'Abbeville en 1360.

Un gentilhomme Artésien était l'objet de poursuites pardevant Jean du Fresne, prévôt de Montreuil (1) ; il avait à répondre de ses démérites. Quels étaient ses crimes ? je ne les connais pas, mais l'emploi de ce terme faisait généralement prévoir une condamnation qui retranchait le coupable du sein de la Société. Tel allait être le cas d'Isaac d'Olehain, des environs de Saint-Omer, objet d'une poursuite ordonnée par le juge royal. Un « espion » fut d'abord envoyé à sa découverte, et bientôt suivi de dix sergeants du Roi à

(1) Le ressort du prévôt de Montreuil s'étendait sur les Comtés de Saint-Pol, de Fauquemberge et de Guines ; sur les bailliages d'Hesdin, de Saint-Omer et de Montreuil, et sur une enclave de la prévôté de Vimeu.

cheval, qui parvinrent à l'arrêter et le jetèrent le 27 février 1360 dans la prison de Montreuil. Ces premiers frais de justice furent de. . . . . 12 s. p. « pour l'espie qui espia et gaita ledit Isaac » et de 15 l. pour la dépense tant desdits sergeants, savoir : Colard Gonffroy, Robert de Corbie, Thomas de la Morlière, Jean Gommer, Jacques du Sauchoy, Enguerrand de Lyane, Jean Regnaut, Guillaume de Fiefs, Wyart de Boffles et Jacques de Choques, que de leurs chevaux pendant trois jours. Quant aux frais et dépens du coupable durant l'instruction, ils sont portés à. . 14 s. p.

Isaac d'Olehain fut condamné à être pendu. Pourquoi ce genre de supplice ? Car de même qu'un Citoyen Romain pouvait réclamer le privilége de la décollation, et que, de nos jours, le soldat est passé par les armes ; autrefois le gentilhomme jouissait du privilége que réclama saint Paul. J'ai été assez heureux pour retrouver, non pas un texte à l'appui de cette aggravation de la peine, mais un exemple, une exception plutôt à l'endroit de deux gentilshommes, le bâtard de Vorus et Denis de Vorus, son cousin : le Roi d'Angleterre, après la prise de Meaux en 1422, les fit pendre à un arbre appelé *l'Arbre de Vorus* parce qu'ils y avaient fait pendre plusieurs pauvres laboureurs (1). Ainsi serait-il à présumer qu'Isaac d'Olehain aurait subi le genre de mort infligé par lui-même à des malheureux, qui lui tombaient sous la main.

Il fallut en conséquence chercher un bourreau : or, comme Montreuil n'en possédait pas plus alors qu'aujourd'hui, Jean le Cuvelier, sergeant du Roi, fut dépê-

(1) *Mémoires de Pierre de Fenin*, édition de la Société de l'Histoire de France, page 175.

ché pour aller chercher celui d'Abbeville et le ramener en toute diligence ; ses dépenses s'élevèrent à. . 12 s. p. On songea ensuite à se pourvoir de la chose essentielle, d'une corde ; car le peuple fort superstitieux à cette époque attachait, comme aujourd'hui du reste, à la possession intégrale ou partielle d'une corde de pendu, certaines chances de bonheur qu'il y croyait inhérentes, et la justice était dans la nécessité de s'en procurer une nouvelle pour chaque exécution. Celle qui servit ce jour-là coûta la somme de. . . 2 s. p.

Cela fait, le bourreau pendit Isaac d'Olehain, le dépendit, le traina sur la claie, l'exécuta enfin : mais avant de reprendre le chemin de la route d'Abbeville et de la rue à Borel, il avait touché pour le prix de son salaire . . . . 54 s. p.

Au total ces frais et dépens montèrent à la somme de 19 livres 14 sous, florins royaux de 16 sous à la pièce (1).

Tels sont les détails que nous fournit une pièce originale au tome 116 de la Collection des titres scellés de Clairambault, n° 9081, jadis scellée de onze sceaux qui tous ont disparu.

(1) Cette somme peut être évaluée à 173 francs 31 centimes : ce qui mettrait le sou à 55 centimes.

II

Une question budgétaire entre Abbeville et Arras à la fin du XIV[e] siècle.

La difficulté financière, dont il va être parlé, doit son origine à une conversion de rentes imposée par la ville d'Arras à la fin du XIV[e] siècle à ses nombreux créanciers. Cet expédient différait de ce que nous entendons dénommer de nos jours une conversion, et serait mieux appelé une réduction. Car dans sa détresse Arras ne pouvait offrir l'alternative de la réduction ou du remboursement; mais elle entendait imposer la conversion de ses rentes viagères en rentes perpétuelles. Cette grave mesure, acceptée par les uns, refusée par d'autres et notamment par tous les créanciers Abbevillois, peut en raison de ceux-ci présenter un certain intérêt local pour notre société.

La ville d'Arras, florissante avant la guerre de Cent-ans, devait en 1337 2550 livres de rente viagère (1) ; en 1387, quarante-huit ans après la première campagne d'Edouard III roi d'Angleterre contre la France, sa dette s'élevait à la somme énorme de 17952 livres de pareille rente : or comme la livre tournois valaitalors 10 fr. 25 c. (2) de notre monnaie, son passif de ce seul chef montait à 184077 francs, payables en plusieurs termes.

Le rôle de ces rentes existe encore dans les Archives

(1) Archives municipales d'Arras.
(2) *Traité sur les Monnoies.*

municipales de cette ville : il en mentionne de deux sortes, les unes conditionnées, c'est-à-dire soumises à une retenue de 10 °/₀; les autres franches de tout droit.

La crise financière, qui pesait alors sur Arras, amena des mesures et des expédients exposés dans un travail de M. J.-M. Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, ayant pour titre : *Une conversion de rentes à Arras en 1392* (1). J'omets le détail des péripéties qui se firent jour alors, parce que les créanciers Abbevillois n'y eurent rien à démêler, et j'arrive à la mesure arbitraire portée contre leurs intérêts.

De temps immémorial, la dette de la ville d'Arras comprenait des rentes perpétuelles ou à héritage, non remboursables par conséquent, et des rentes viagères souvent préférées aux premières (2) par la ville : car, pour me servir de l'expression du temps, elles étaient *waigniet* (3) à la mort du créancier. Mais comme l'intérêt de celles-ci était plus élevé que le taux des rentes perpétuelles, l'échevinage décida la conversion des rentes viagères, tant franches que conditionnées, en rentes perpétuelles. Quelques créanciers, mus par la crainte de tout perdre, acceptèrent la mesure proposée : d'autres renoncèrent de plus aux intérêts qui leur étaient dus. Mais les habitants d'Abbeville ne

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLI.

(2) Suivant les circonstances, les rentes viagères pouvaient être préférables aux rentes perpétuelles ou réciproquement. C'est ainsi qu'en 1288 l'abbaye de Saint-Bertin eut recours aux rentes viagères pour l'extinction des dettes qui menaçaient le monastère d'une ruine prochaine (*Une Opération financière au XIII*e *siècle*, Mémoire de M. l'abbé Haigneré, communiqué au Congrès des Sociétés savantes le 17 avril 1884).

(3) *Waigniet*, aujourd'hui gagné.

furent pas d'aussi facile composition ; ils étaient au nombre de 31 crédi-rentiers, ayant rentes franches ou conditionnées, savoir :

1° Marie le Prêtresse, veuve de Guillaume le Normant (1), pour.	20 l. c.
2° Pierre de Lessau, bourgeois d'Abbeville, pour	50 l. c.
3° Jeanne de Drusi, sa femme, pour . .	50 l. c.
4° Clémence Senecarde, veuve de Mathieu Au-Costé, pour	50 l. c.
5° Mathieu de Linières, pour	20 l. c.
et pour	25 l. f.
6° Engles le Potière, sa femme, pour . .	20 l. c.
et pour	25 l. f.
7° Renaud des Osteux, pour	20 l. c.
8° Emmeline le Royne, sa femme, pour .	20 l. c.
9° Jacques Roussel, fils de Gautier, pour.	140 l. f.
10° Agnès de Cateu, sa femme, pour . .	60 l. f.
11° Jean Grenier, pour	40 l. f.
12° Hugues de Biencourt, fils de Colart de Biencourt, pour	30 l. f.
13° Ade Clabaude, sa femme, pour . . .	30 l. f.
14° Colart Faffelin, pour.	50 l. f.

(1) On remarquera que le plus grand nombre des familles citées figurent à cette époque dans la mairie et l'échevinage d'Abbeville, telles les Au-Costé, Broutelles, Faffelin, Journe, Malicorne, Mautort et le Normant ; Hugues de Biencourt, fils de Colart de Biencourt, bailli d'Abbeville, et Ade Clabaud, sa femme, l'une des bienfaitrices des pauvres de la ville et sa veuve dès 1405, appartiennent à deux familles dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours ; quelques alliances inconnues sont révélées, comme la date exacte de deux décès des années 1387 et 1388.

15° Marie Au-Costé, sa femme, pour . . 30 l. f.
16° Guillaume de Mautort, pour . . . . 80 l. f.
17° Jean du Broustelles, mercier, pour. . 90 l. f.
18° Jean du Broustelles, pour. . . . . 100 l. c.
19° Jeanne Celestre, sa femme (*waigniet* †), pour . . . . 60 l. c.
20° Jean Malicorne, pour . . . . . . 30 l. c.
21° Marguerite de Saint-Pol, sa femme, pour . . . . 30 l. c.
22° Jean Journe (*waigniet* †), pour . . . 50 l. c.
23° Marie Lenganeresse, sa femme, pour. 50 l. c.
24° Jean de Beaurains, pour . . . . . 50 l. c.
25° Simonne le Merchiere, sa femme, pour. 50 l. c.
26° Guerard le Fèvre, mercier, fils de feu Robert le Fèvre, d'Oisemont, demeurant à Abbeville, pour . . . . 20 l. f.
27° Jeanne Gorgette, sa femme, pour . . 20 l. f.
28° Jean Grenier, pour . . . . 20 l. f.
29° Pierre Journe, fils de Jean Journe, bourgeois d'Abbeville, pour . . . . . . 100 l. f.
30° Jean Journe, fils de Jean Journe et de demoiselle Marie Lenganeresse, sa femme, bourgeois d'Abbeville, pour . . . . . . 100 l. f.
31° Marote Rousselle, fille de Pierre Roussel et de feue Marie de Montigny, sa femme, bourgeois d'Abbeville, pour . . . 25 l. f.

Leur créance s'élevait donc en rentes franches à 745 livres ci. . . . . 745 l. f.

En conditionnées à 760 livres, qui, déduction faite du dixième, valaient 684 livres franches, ci . 684 l. f.

Et au total à . . . . 1429 l. f.

sur lequel il y eut à déduire par le décès de Jeanne Celestre, femme de Jean du Broustelles, arrivé le

8 avril 1388, et de Jean Journe arrivé le 3 mars 1387, 110 liv. de rentes conditionnées ou 99 liv. de rentes franches. C'était donc 1330 livres de rente franche (1) que devait la ville d'Arras à ses créanciers d'Abbeville.

Ceux-ci en appelèrent le 24 juillet 1392 au Parlement contre le duc de Bourgogne et les échevins d'Arras. Mais au cours du procès leurs mandataires Hugues de Biencourt, Pierre de Lessau et Jacques Roussel consentirent à un accord : la ville d'Arras renonçait à la conversion et s'engageait à servir les intérêts depuis le jour de l'appel ; ses créanciers Abbevillois renonçaient aux intérêts antérieurs. L'accord fut homologué en Parlement, et ces difficultés se terminèrent par une ordonnance, en date du 31 décembre 1392 (2), des maire, échevins et vingt-quatre de la ville faisant connaître aux rentiers viagers demeurant à Abbeville, que les rentes échues pendant l'échevinage terminé, le 22 mai précédent leur seraient payées, moitié à la Mi-Carême, et moitié à Pâques prochain.

Cet expédient financier, ou plutôt cette banqueroute partielle, n'apporta pas grand remède à la situation financière de la ville d'Arras. Je ne sais si les Abbevillois eurent encore des démêlés avec son échevinage, mais il y a lieu de supposer que leurs épargnes ne furent plus dès lors engagées de ce côté.

(1) 13632 francs 50 centimes de nos jours.

(2) Registre aux embreuvures de l'échevinage d'Arras, année 1392, f° 109.

LA

VALLÉE DU LIGER

ET SES ENVIRONS

Par Alcius LEDIEU

Lorsque le voyageur, partant du Tréport, remonte la vallée de la Bresle, il a presque toujours à sa gauche une chaîne rarement interrompue de collines peu élevées, assez abruptes pour n'avoir jamais pu être ni boisées ni mises en culture.

A droite, au contraire, c'est-à-dire sur la rive gauche de la rivière, la pente, plus doucement inclinée, est presque partout en culture ou couverte de forêts. A partir de Senarpont jusqu'à Aumale, les deux versants de la vallée de la Bresle deviennent également cultivables, tandis que la chaîne de collines abruptes se continue presque sans interruption jusqu'à Hornoy, sur la rive droite du Liger, petit affluent de la Bresle. Cette chaîne de collines semble indiquer, du côté

de la Picardie, une limite naturelle et faire de la vallée du Liger, ainsi que de la plaine triangulaire qui la sépare de la Bresle, une dépendance de celle-ci. Nous trouvons en effet à toutes les époques connues de notre histoire, jusqu'en 1790, cette contrée unie presque partout à la contrée d'Aumale. La carte de la Gaule publiée dans l'atlas de l'*Histoire de Jules César* indique aussi cette limite comme celle qui séparait de ce côté les Ambiens des Bellovaques, dont le territoire, d'après Pline, s'étendait jusqu'à la mer.

Ainsi se trouve résolue la question de savoir si la contrée d'Aumale et la vallée de la Bresle appartenaient à la cité gauloise de Rouen ou à celle d'Amiens ; elle n'appartenait ni à l'une ni à l'autre, mais elle était une dépendance de la cité de Beauvais, du moins au temps de César.

Que devint-elle après la conquête romaine et la dislocation violente des anciennes tribus nationales ? En partie couverte de forêts et par conséquent peu peuplée, il est probable qu'elle n'attira que médiocrement l'attention des conquérants et se trouva séparée des Bellovaques, dont le pays avait été complètement bouleversé sans être réuni dans la division romaine ni à la seconde Belgique dont Amiens faisait partie, ni à la se-

conde Lyonnaise, qui avait Rouen pour métropole.

Cette contrée aurait donc conservé ainsi, après la conquête romaine, une sorte d'indépendance relative, dont le nom d'Aumale, *ad mallum*, et celui du *Mall*, promenade située près de cette ville, indiqueraient encore le souvenir. On sait que le *mall* désignait l'assemblée des hommes libres de la contrée, et, par extension, le lieu où ils se réunissaient. Ce pays aurait ainsi formé, sous la domination romaine, une épaisse limite entre la seconde Belgique et la seconde Lyonnaise, sans être compris ni dans l'une ni dans l'autre [1].

Suivant D. Grenier, une voie militaire allant de Beauvais à la mer passait à Fouilloy, à Bois-Robin, côtoyait la Bresle depuis Aumale jusqu'à Senarpont, passait à Rambures, à Ramburelles et aboutissait enfin au port de Saint-Valery [2]. D'après le même auteur, une branche de chaussée se détachait à Poix de la voie militaire d'Amiens à Harfleur ; elle passait à Thieulloy-l'Abbaye, à Hornoy, à Villers-Campsart, à Andainville [3].

[1] Joseph Sannier. *Courrier de la Bresle* du 28 juin 1868.
[2] *Introduction à l'histoire de Picardie*, pub. par MM. Dufour et Garnier, p. 483.
[3] Ibid., p. 501.

L'église de ce dernier village est sous l'invocation de saint Vast ; or, selon le savant bénédictin que nous venons de citer, la plupart des églises dédiées à ce saint étaient situées près d'une voie romaine. En général, dit M. l'abbé Corblet, ce vocable dénote une paroisse d'une haute antiquité.

Quoi qu'il en soit, la contrée dont nous avons parlé plus haut était probablement une contrée bien sage, car elle fait fort peu parler d'elle, et nous ne la retrouvons guère qu'au xe siècle, englobée alors avec le pays appelé depuis la Picardie dans les domaines du comte de Flandres, Arnoul II, lequel, ne sachant sans doute qu'en faire, la céda par traité au duc de Normandie, Richard Ier, dit sans Peur, en 980.

Mais si ce plateau triangulaire était rattaché au pays d'Aumale, la vallée du Liger se trouvait comprise dans le Vimeu. Cette contrée, qui faisait autrefois partie de l'ancienne Picardie, était située entre la Somme et Abbeville au nord, et la vallée de la Bresle au sud ; on la désignait sous le nom de *pagus Vimiacensis* dès le vie siècle, comme on le voit dans la légende de saint Valery.

Les antiquités romaines que l'on découvre encore chaque jour dans le Vimeu, et les traces de routes romaines appelées communément

chaussées ou *chemins de Brunehaut* prouvent suffisamment qu'il fut habité dès l'époque la plus reculée à laquelle remontent les annales de France. (*J. Sannier*).

Le Liger, dont le cours est d'environ douze kilomètres, coule de l'est au nord-ouest et fait mouvoir treize moulins.

Cette petite rivière, désignée par *Riveria de Arguel* en 1208, traverse les deux cantons d'Hornoy et d'Oisemont, de l'arrondissement d'Amiens.

Rien d'agréable aux beaux jours comme cette étroite et fertile vallée, couverte de pommiers, bornée au nord par de hauts larris fort irréguliers, et au sud par un plateau dont quelques échappées offrent les sites les plus pittoresques.

La vallée du Liger produit à elle seule annuellement environ sept mille hectolitres de pommes, dont le rendement en très bon cidre peut être de six mille hectolitres, et en cidre ordinaire, de huit mille.

Un mot maintenant sur cet ouvrage.

Jusqu'à ce jour, à part Hornoy et Senarpont, aucune des vingt-huit localités dont nous avons

entrepris d'écrire l'histoire n'a été l'objet d'une monographie spéciale. Notre travail est donc tout à fait inédit, et, s'il offre quelque mérite, c'est à ce côté qu'il le doit.

C'est en 1876 que nous avons recueilli nos premières notes, et, sept ans plus tard, nous soumettions au jugement de la Société des Antiquaires de Picardie le fruit de nos patientes recherches, qui nous valut le prix Le Prince.

Qu'il nous soit permis de rappeler ce que disait le rapporteur chargé d'examiner notre manuscrit : « Si l'auteur n'a pas épuisé son sujet, il n'a guère fait d'omissions considérables ».

Mais, quelque flatteuse que soit cette appréciation, nous n'avons pas voulu livrer alors notre mémoire à la publicité. Nous l'avons revu avec soin et l'avons complété et rectifié sur différents points à l'aide de documents recueillis postérieurement.

A l'inverse de quelques-uns de nos devanciers, qui ont « remanié et augmenté considérablement » leurs mémoires après qu'ils furent couronnés, nous avons supprimé de nombreux passages que nous considérions comme des superfétations.

Ne découvrant plus de documents nouveaux,

nous nous sommes décidé à publier le résultat de nos onze années de recherches dans les archives communales de ces vingt-huit localités, dans les bibliothèques de Paris, d'Amiens et d'Abbeville, dans les Archives départementales de la Somme, dans les archives communales d'Abbeville, dans les études des notaires et dans de nombreuses archives particulières.

Les notices qui vont suivre ont été rédigées sur un plan uniforme, qui nous a paru rationnel. Nous ne nous arrêtons presque point à rechercher l'étymologie des noms de lieux, pour ne pas nous exposer à émettre des hypothèses parfois bien éloignées de la réalité. Après avoir fait connaître la topographie et la statistique de chaque localité, nous rapportons, pour plusieurs d'entre elles, la description qui en fut faite en 1763 en vue de l'imposition de la taille; puis vient une notice sur l'église avec la suite des curés; l'histoire des seigneurs est suivie de celle de tous les fiefs existant sur le territoire; cette dernière partie, souvent fort détaillée, est peut-être la plus nouvelle et la plus complète de notre travail; enfin, la nomenclature des instituteurs, celle des maires et quelques indications complémentaires achèvent chaque monographie.

Nous avons été soutenu, dans le cours de nos longues recherches, par les plus précieuses sympathies. Un certain nombre de nos collègues de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société d'Émulation d'Abbeville ont gracieusement contribué à éclaircir certains points obscurs pour nous de l'histoire de quelques villages ; nous les en remercions bien sincèrement.

Nous avons surtout la plus grande obligation à notre complaisant collègue, M. G. de Witasse, qui a bien voulu compulser à notre intention la volumineuse collection de D. Grenier, dans laquelle nous n'avions pu prendre nous-même que des notes insuffisantes. Qu'il veuille bien recevoir l'expression de notre plus sincère gratitude.

Ces vingt-huit monographies seront-elles « lues avec fruit et intérêt par tous ceux qui aiment notre histoire locale » ? comme le disait le rapporteur en 1883. C'est ce que nous n'oserions affirmer.

PREMIÈRE PARTIE

VILLAGES ARROSÉS PAR LE LIGER

CANTON D'HORNOY

VRAIGNES

VERRIGNES, 1164; VERRINES, 1166; VRIGNES, 1197; VRAIGNES, 1614.

A deux kilomètres d'Hornoy se trouve le petit village de Vraignes, dont l'altitude est de 160 mètres. Il s'y trouve 205 habitants formant 74 ménages; on y compte 70 maisons. La population était en 1806 de 467 habitants; en 1827, de 422; en 1836, de 394; en 1881, de 223. — Les habitants sont presque tous adonnés à l'agriculture, qui fait vivre 150 individus; l'industrie en nourrit 26 et le commerce, 6.

L'église de Vraignes, sous le vocable de saint Valery, est de construction récente (1864).

Avant la Révolution, la cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Valery sur Somme. Le 22 juin 1728, Antoine Delisle, curé de Vraignes, fournit la déclaration de sa cure, dont le revenu net était de 362 livres.

Les Sœurs-Grises d'Abbeville y avaient 28 journaux de terre affermés 133 livres 10 sols en 1728. L'abbaye de Selincourt y possédait une branche de dîme affermée 100 livres en 1730; elle devait contribuer pour moitié dans les réparations du chœur de l'église [1].

La seigneurie de Vraignes devait être bien peu importante; nos recherches à cet égard n'ont guère été fructueuses ; la volumineuse collection de D. Grenier ne contient rien sur Vraignes. Le peu de renseignements que nous avons pu découvrir nous ont été fournis par le rôle de l'arrière-ban d'Amiens levé en 1557, dont une copie manuscrite se trouve aux Archives d'Abbeville; M. de Beauvillé avait l'original de ce rôle, qu'il a publié dans le 3e vol. des *Documents inédits*, pp. 380 et suiv.

A cette époque, Vraignes appartenait à la veuve et aux héritiers de Jean Amezicourt ; leur seigneurie fut estimée à cette occasion 140 livres tournois. Cependant, d'après le même document, Jehan de Lyon, écuyer, était aussi seigneur de Vraignes ; il se fit remplacer par Josse le Grand, de Vraignes.

En 1703, dit D. Grenier, Vraignes appartenait à M. le Couvreur de Renancourt [2].

La seigneurie de ce village fut ensuite possédée par les derniers seigneurs de Boulainvillers.

[1] M. F.-I. Darsy. *Bénéfices de l'Église d'Amiens.*

[2] Armes : *D'or, au sanglier de sable dans un buisson de sinople.*

Fiefs.

On voit par le rôle de l'arrière-ban de 1557 qu'un certain nombre de fiefs étaient assis sur le territoire de Vraignes.

Clément le Roy, demeurant à Vraignes, y possédait un fief estimé 6 livres tournois ; il fut taxé à 36 sols tournois. Le même y avait un second fief acheté à Denis le Roy, valant 8 livres tournois ; il fut taxé à 48 sols.

Antoine Lucas [1], demeurant à Vraignes, y possédait un fief valant 12 sols tournois pour lequel il fut taxé à 3 sols 8 deniers. Antoine Lucas fut nommé lieutenant du bailli d'Amiens en 1592.

Jean Broquart, laboureur, possédait également un fief à Vraignes, qui valait 30 sols tournois, et pour lequel il fut taxé à 9 sols tournois.

Rileux. — Mais le fief le plus important situé à Vraignes était le fief de Rileux, qui s'étendait aussi sur les terroirs de Lamaronde, de Thieulloy-l'Abbaye et environs. Il était mouvant de la terre de Pierrepont, et appartenait en 1380 à Ernoul Desquant, écuyer, à cause de Jeanne des Quesnes, sa femme. Il en fournit le dénombrement le 2 janvier 1380 à Valeran de Raineval, chevalier, comte de Fauquembergues, seigneur de Pierrepont. Ernoul Desquant déclare avoir toute justice et toute seigneurie sur ce fief « excepté le souverainté », qui appartenait au seigneur de Pierrepont.

[1] Armes : *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 glands d'or et accompagnée de 3 poulettes de sinople.*

Il tenait ce fief par hommage de bouche et de mains, « et par autel reliefs et serviches comme on doit as us et coustumes de Pierrepont, duquel ressort me dite terre est tenue, et par paiant les plais à Pierrepont chascune quinzaine que je y sui adjournez souffisamment. »

Le fief de Rileux consistait à cette époque en 53 journaux de terre en domaine, cens, rentes, etc.

Dans le dénombrement d'Ernoul, on remarque ces deux particularités : les religieux du Gard, à cause de leur maison d'Hermilly, prenaient un demi-quartier de rente sur l'un des tenanciers d'Ernoul Desquant; à cet effet, on devait les appeler par trois fois au bosquet de Rileux pour qu'ils vinssent prendre leur rente; si aucun d'eux ne s'y rendait, le seigneur de Rileux prenait la rente et allait conduire la part revenant aux religieux du Gard en une pièce de terre appelée *le Journel.*

Les religieux de l'abbaye de Sainte-Larme de Selincourt prenaient sur le terroir un quartier et demi de rente, à cause de leur maison de Thieulloy-l'Abbaye; le seigneur de Rileux devait aller chercher « le renteur en leur maison de Tuilloy », et devait conduire leur part de rente en la maison des religieux à Thieulloy.

Enfin, le seigneur de Rileux devait remettre annuellement au curé de Saint-Denis de Poix six mines de blé et sept mines d'avoine; au prieur de Notre-Dame de Poix, trois mines de blé et trois mines d'avoine; au second prieur de Poix, semblable redevance qu'au précédent.

En 1536, Jean le Caron, seigneur de Rileux, vit saisir son fief par les officiers du seigneur de Pierrepont, faute de dénombrement.

Jean le Roy, receveur des tailles à Amiens, était seigneur de Rileux en 1561.

Jean Laloyer, receveur des tailles à Amiens, fournit le dénombrement de son fief de Rileux à Françoise de Batarnay, dame de Raineval, le 20 février 1601.

Marguerite Laloyer, fille du précédent, transporta le fief de Rileux à son mari, Nicolas de Louvencourt, receveur des tailles à Amiens, qui en fournit le dénombrement à Philibert-Emmanuel d'Ailly le 20 mai 1608.

Le 3 mai 1678, Marguerite Gougier, veuve de Nicolas de Louvencourt[1], tutrice de ses enfants mineurs, donne relief du fief de Rileux.

Un autre relief do Rileux est fourni le 4 août 1744 par Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, écuyer, seigneur de Bettencourt-Rivière.

Le 29 mars, *aliàs* mai 1757, Marie-Joachime-Rose Gougier, veuve du précédent, donne un nouveau relief de Rileux au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs.

On voit dans un dénombrement de Mailly-Raineval, fourni le 15 juin 1759 au duc d'Aumont, comme seigneur de la Salle de Montdidier, par Joseph-Augustin, comte de Mailly[2], marquis d'Haucourt, que le fief de Rileux consistait alors « en domaine en terre labourable, censives en argent, avoine et chapons, et en un droit de champart à prendre et percevoir sur trois cens vingt-huit journaux et quarante verges de terre, à raison de quatre gerbes ou bottes du cent, et en un autre droit de champart à prendre et percevoir sur

[1] Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 merlettes de sable et accompagnée de 3 croissants d'or.*

[2] Armes : *D'or, à 3 maillets de sinople, 2 et 1.*

sept cent soixante-huit journaux de terre, à raison de deux gerbes du cent. »

Jean-Baptiste-François de Louvencourt, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière, Courchon et autres lieux, fournit le relief de Rileux le 24 novembre 1770, comme héritier féodal de Firmin-Honoré de Louvencourt, son frère aîné.

Suivant un état du comté de Mailly en 1770, état reproduit par M. de Beauvillé [1], le fief de Rileux était tenu de ce comté en un seul fief appartenant pour les sept dixièmes à M. de Louvencourt, et pour les trois autres dixièmes, à M. de Virgille.

Le fief de Rileux consistait à cette époque en 101 journaux de terre en domaine, y compris le chef-lieu.

« Censives en argent, 52 livres 12 sols 6 deniers; avoine, 4 mines 4 boisseaux ; chapons, 2. Droit de champart à percevoir sur 403 journaux 89 verges, à raison de quatre gerbes du cent, et sur 741 journaux 68 verges trois quarts, à raison de deux gerbes du cent.

« Droits seigneuriaux en cas de vente des rotures, à raison du treizième denier, outre venterolle, quand la vente est faite francs deniers.

« Droit de relief pour les terres qui doivent censives en argent et grains, autant comme elles doivent ; et pour celles chargées de champart, deux sols parisis pour chaque personne qui relève ; avec haute, moyenne et basse justice suivant la coutume d'Amiens.

« Ce fief est tenu du comté de Mailly en plein fief, foi et hommage de bouche et de main pour soixante

[1] *Documents inédits sur la Picardie*, t. IV, p. 670.

sols parisis de relief et vingt sols parisis de chambellage, et pour tous les droits de la coutume de Montdidier. »

Maires : MM. Delassus, Briet, Devisme, Berger, Cocu, actuellement en exercice.

Curés : MM. Despréaux, Delille, Delaire, Darras, Leriche, Testu, Vaquette et Pingret, aujourd'hui en exercice.

L'école mixte de Vraignes est fréquentée par 28 élèves, 14 garçons et 14 filles. Les instituteurs ont été MM : Briet, Deneuville, Ridoux, Magnier, Savoye, Flon, Mantelle, Choquet et Guilbert.

Il y a sur le terroir de Vraignes sept bois dont la contenance varie d'un demi-hectare à 80 hectares ; ces bois sont : le bois de longue-attente, Jean-Dieu, Cocu, de l'Éperon, de Vraignes, Robinette et Pruvost.

Principaux lieuxdits : les terres-franches, le domaine, les trois-cornets, la charrette-ferrée, la vallée à loups, le bacquet, la mare Marie-Noire, le bois des moines, les cressonnières, les longuets, la hayette, le clocher, le cordon, la croix du pied Dumont, la fontaine, la boëtte à cailloux.

Les rues sont : la rue neuve, d'en haut, de Poix, de Lhomel et de Tronchoy.

Il se récolte annuellement et en moyenne 500 hectolitres de pommes à cidre sur le territoire de Vraignes.

On remarque dans la rue de Lhomel une petite

source qui alimentait autrefois le Liger quand cette rivière prenait naissance à Vraignes.

On a trouvé récemment dans un bois défriché depuis quelques années, bois qu'on appelait le *Bois-Brûlé*, un cercueil en pierre dure, contenant des anneaux et une épée avec pommeau en argent; on a cru que sur cet emplacement se trouvait autrefois un cimetière remontant à une époque relativement peu ancienne.

L'*Annuaire de la noblesse* pour 1883 contient une généalogie de la famille de Vismo, dont il sera parlé à l'article de Gouy-l'Hôpital. Suivant l'auteur, quelques membres de cette famille seraient nés à Vraignes au XVIIIe et au XIXe siècle, et l'un d'eux aurait été pasteur protestant.

Depuis 1836, un temple protestant existe à Vraignes. A quelle époque et par qui les doctrines de Calvin furent-elles introduites dans ce village? Selon Rossier, il y avait déjà des protestants à Vraignes en 1671. En 1806, vingt habitants seulement étaient attachés à ce culte.

Le passage suivant de l'*Histoire d'Amiens* de M. A. Janvier ne ferait-il pas supposer que le protestantisme s'introduisit de bonne heure à Vraignes par « un membre du clergé, Jean Morand, natif de Vraignes, près Hornoy, docteur en théologie, chanoine et vicaire-général de l'évêque, qui, chargé de prêcher l'Avent dans l'église Saint-Leu d'Amiens, ne craint pas d'émettre des propositions hardies, contraires aux enseignements de l'Église romaine. Arrêté, traduit devant les commissaires délégués du Parle-

lement et l'inquisiteur de la foi, il fut excommunié pour avoir été trouvé possesseur des écrits de Luther et d'autres livres hérétiques qui furent brûlés devant le portail de la cathédrale. Morand, qui s'était rétracté, fut interdit pendant dix ans et relégué dans un monastère de Montdidier ».

Jean Devisme, né à Vraignes le 7 septembre 1760, reçut la consécration au séminaire de Lausanne et fut nommé pasteur en mars 1787 à Quiévi (Nord). De là, il venait, de temps à autre, à Vraignes, à Inval, à Vergies, à Fresneville ou à Heucourt exercer son ministère. Il mourut à Valenciennes le 11 février 1819. (V. pour plus de détails : *Histoire des Protestants de Picardie*, par L. Rossier.)

TRONCHOY *

BOULAINVILLERS. — BEZENCOURT

TRUNCETUM, 1130 ; TRONCOI, 1170 ; TRONCHOI, 1200 ; TRONCHOY, 1301.

A 180 mètres d'altitude s'élève le petit village de Tronchoy, d'une contenance territoriale de 803 hectares. Sa population totale, y compris celle de ses annexes, est actuellement de 398 habitants ; en 1726, elle était de 610 habitants ; en 1806, de 704 ; en 1827, de 615 ; en 1837, de 604 ; en 1872, de 481 et en 1881, de 419. La population de Tronchoy seulement est de 144 habitants, formant 57 ménages logés dans 51 maisons.

Tronchoy paraît venir de *truncare*, défricher ; il doit sans doute son origine à une fondation agricole formée pour défricher les bois sur l'emplacement desquels se trouve ce village.

L'église, sous le vocable de saint Pierre, est du XVe siècle ; elle mesure 22m de long sur 6 et 7m de large, et reçoit le jour par sept fenêtres, dont aucune n'a

* M. l'abbé Hénocque, doyen du Chapitre, a bien voulu nous communiquer les notes qu'il a recueillies sur Tronchoy, Bezencourt et la famille de Boulainvillers.

de vitraux. Le tableau du maître-autel n'est pas sans mérite ; il provient de l'abbaye de Sainte-Larme de Selincourt et représente Jésus-Christ donnant les clefs du ciel à saint Pierre.

Avant la Révolution, le clocher renfermait trois cloches ; l'une d'elles avait été baptisée en 1708, une autre en 1782. Les deux cloches que l'on y voit aujourd'hui ont été fondues à la même époque ; la plus petite porte cette inscription : « Fondue en 1816, j'ai été bénie par M. Mercier, curé de Tronchoy, nommée Marie-Madeleine par Pierre Hénocque, prop^re^ à Tronchoy, par Marie-Madeleine Hénocque, épouse du s^r^ J. B^te^ Hénocque aussi prop^re^ audit lieu ». Sur la seconde, on lit : « Fondue en 1816, etc,... nommée Ursule par le dit s^r^ Mercier, par Marie-Madeleine-Ursule Hénocque, épouse de Pierre-Noël Berneuil, maire de la dite commune ».

Le 13 août 1728, Antoine Caron fournit la déclaration des biens de la cure de Tronchoy et de Bezencourt, son secours ; cette cure, qui était à la nomination du prieur d'Hornoy, produisait 597 livres.

Le prieur d'Hornoy, gros décimateur sur toute la paroisse de Tronchoy, devait contribuer aux réparations de l'église de ce village [1].

Le premier seigneur connu de Tronchoy est Robin de Tronchoy, qui fait hommage à Corbie en 1200.

D'après l'auteur de la *Géographie historique et statistique du département de la Somme*, Robert de Conty, conseiller au bailliage d'Amiens, était seigneur de Tronchoy en 1384.

[1] F.-I. Darsy. *Bénéfices de l'église d'Amiens*, t. II, p. 132.

A la fin du XVIe siècle, Oudard Ier de Gueschard [1], écuyer, homme d'armes dans la compagnie de la reine, seigneur d'Escles, possédait la terre de Tronchoy. Il était fils ainé de Jean, écuyer, seigneur d'Escles et de Gourguechon, et d'Antoinette de Monthomer. De son union avec Louise de Runest naquit le suivant.

Oudard II de Gueschard, chevalier, seigneur de Tronchoy, Escles-Gueschard, etc., épousa Louise de Créquy de Langle, d'où naquit le suivant.

Oudard III de Gueschard, chevalier, seigneur de Tronchoy, Escles, etc., eut de sa femme, Marie Morin de Pardaillan : 1° François, chevalier, seigneur d'Escles et de Brétencourt, qui paraît avoir vendu la terre de Tronchoy au suivant ; 2° Catherine, alliée à Louis de Carbonnel, seigneur de Baudricourt.

François Cornu [2], chevalier, seigneur de Belloy, Collines, Beaumont, Hamicourt, fils aîné de Henri et de Françoise de Grouchet, était seigneur de Tronchoy dès 1672. Il épousa par contrat du 23 juillet 1673 Marguerite le Charpentier, dont il eut : 1° Charles, chevalier, seigneur de Belloy, maintenu dans sa noblesse en 1701 ; 2° Françoise, dame de Tronchoy, mariée par contrat du 7 août 1696 à Charles de Coppequesne, chevalier, vicomte de Fressenneville, seigneur de Friville, Woincourt, etc., fils ainé de Claude et de Charlotte Godard.

En 1730, la seigneurie de Tronchoy appartenait à N... la Viéville.

[1] Armes : *D'argent, à 3 chevrons de gueules.*
[2] Armes : *De gueules, à l'orle d'argent.*

BOULAINVILLERS

BOSLAINVILER, 1146; BOSLEINVILER, 1164; BOULAINVILLERS, 1346.

Boulainvillers, qui n'a ni église ni école, est un hameau de 95 habitants, formant 30 ménages, logés dans 29 maisons ; on y compte quatre rues, qui sont : la rue du haut bout, la rue de la ville, la rue du galoir et la rue du sac.

La dîme de Boulainvillers, lit-on dans les *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, appartenait d'abord au prieuré d'Airaines, qui la céda à l'abbaye de Selincourt en 1150 moyennant une redevance ; en 1729, cette branche de dîme était affermée 130 livres

On trouve encore dans l'ouvrage de M. Darsy qu'il y avait dans la maison du seigneur une chapelle chargée d'une messe toutes les semaines.

La seigneurie de Boulainvillers était possédée dans les premières années du XIII[e] siècle par une famille qui en portait le nom, famille qui jouissait déjà à cette époque d'une grande considération. En effet, Jean I[er] et Anselme de Boulainvillers [1] sont nommés parmi les chevaliers-bannerets de Philippe-Auguste à Bouvines en 1214. On sait que les chevaliers-bannerets étaient ceux qui avaient assez de vassaux gentilshommes pour lever une bannière et former une compagnie de gens d'armes ou de gens à cheval et à

[1] Armes : *Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.*

pied, entretenus à leurs frais. C'est le plus ancien souvenir concernant cette famille : il est la preuve d'une haute et ancienne noblesse. Un chevalier-banneret au XIIIe siècle doit être compté au nombre des personnages les plus importants de la contrée qu'il habite ; aussi voit-on la famille de Boulainvillers s'allier à ce qu'il y a de plus illustre en France.

Jean II de Boulainvillers, dit *le Vieil*, épousa Marie de Chepoy en Beauvoisis ; ils sont nommés tous deux en 1279 et 1280 dans les titres de la cathédrale de Beauvais. De leur union sont nés : 1° Jean, qui suit ; 2° Marie, alliée au seigneur de Fay.

Jean III de Boulainvillers, chevalier, seigneur de Chepoy, épousa Marie de Charny, avec laquelle il est mentionné dans un arrêt du Parlement de 1335. Ils eurent : 1° Jean, qui suit ; 2° Thibaut, qui suivra ; 3° Marie, alliée à Jean de Croy. Mais, à ces enfants, ne faudrait-il pas ajouter ceux qui ont été tués à la bataille de Poitiers en 1356 ? Sur les nécrologes publiés par Froissart, on voit en effet deux noms de cette famille : « Messire de Boulenville, vicomte d'Aumale[1], tué à la bataille de Poitiers, enterré dans l'église des Frères-Prêcheurs, dans leur cloître ». — « 1356. Messire Philippe de Boulainvilliers, enterré dans l'église des Frères-Mineurs de Poitiers, après la bataille de Poitiers ».

Nous devons faire remarquer avant d'aller plus loin que les généalogistes ne s'accordent point sur la filiation de la famille de Boulainvillers.

D'après une note tirée d'un écrit de Bignon, inten-

[1] C'est bien un titre héréditaire dans la famille de Boulainvillers.

dant de Picardie, note qui est du comte de Boulainvillers, la maison de Croy « tire son nom d'un village à quatre lieues d'Amiens ; elle a été fort illustre dans son tronc et dans ses branches. Elle s'est séparée au milieu du XIVe siècle en deux branches dont l'une a continué de porter le nom de Croy et l'autre a pris celui de Boulainvillers, d'une terre à quatre ou cinq lieues d'Amiens. Cette maison fait remonter son règne jusqu'à Attila par les rois de Hongrie, qui en sont descendus. Ce qui donne de l'autorité à cette observation, c'est que les armes de Croy et de Boulainvillers sont les mêmes... »

Jean IV de Boulainvillers, chevalier, seigneur dudit lieu et de Chepoy, vivant en 1350, fut père de Perceval, Escot et Marie. Mais c'est en cet endroit que la généalogie est fort embrouillée.

L'un des deux fils, Escot ou Perceval de Boulainvillers, épousa Jeanne de Sancerre, dont il eut Robert, seigneur de Chepoy.

Vers 1355, un Robert de Boulainvillers fait montre à Rouen de 22 écuyers qui servaient sous son commandement.

Par la mort de ses frères, Perceval et Escot, et de leurs enfants, s'ils en ont eu, Marie de Boulainvillers fut appelée à recueillir les seigneuries de Boulainvillers, Bezencourt, Hornoy, Chepoy, Camps, etc. C'est sans doute Marie qui épousa Jean d'Offignies, dit *Gadiffer* [1] ; ce dernier prit le nom de Boulainvillers comme on le voit d'une sentence du bailli d'Amiens de 1374. De leur union est né le suivant.

Jean d'Offignies, dit de Boulainvillers, chevalier,

[1] Armes : *D'argent, au sautoir de gueules.*

seigneur dudit lieu, Bezencourt, Hornoy, Liomer, Yaucout, etc., épousa Béatrix de Châtillon, fille de Gaucher, seigneur de la Ferté, Dours, Saint-Hellier, etc., conseiller du roi ; de ce mariage serait né le suivant, et, après la mort de Jean d'Offignies, sa veuve aurait eu pour douaire les terres de Boulainvillers et de Chepoy, et aurait convolé en secondes noces avec Colart de Tanques, écuyer de l'écurie du roi en 1382, mort en 1402. Béatrix de Châtillon abandonna une partie de ses domaines à Jean et à Lescot de Boulainvillers, ses cousins ; elle mourut en 1420, léguant par testament ce qu'elle possédait à Liomer, à Yaucourt et ailleurs à Simon d'Offignies, dit de Boulainvillers, chevalier, et à ses enfants : Jean, Marguerite et Jeannette d'Offignies.

Jean de Boulainvillers, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur d'Offignies, Boulainvillers, Chepoy, vicomte d'Aumale, etc., épousa en 1392 Jeanne de Hondescote, dame de Planquières et autres lieux, fille unique de Thierry, chevalier. Après son mariage, Jean *le Jeune* intenta un procès contre Philippe d'Harcourt pour deux seigneuries vendues par les tuteurs de sa femme ; deux arrêts du Parlement de 1393 et 1399 en ordonnèrent la restitution, mais il ne vit pas la fin de ce procès, car il partit pour la croisade de Hongrie avec les seigneurs de France. On connaît l'issue malheureuse de cette grande expédition ; tous les chevaliers français, sauf quelques-uns à qui l'on permit de se racheter, furent cruellement massacrés par les infidèles sous les yeux de Bajazet et du comte de Nevers ; Jean de Boulainvillers y périt avec les autres. Comme il n'avait point eu d'enfants de Jeanne de Hondescote, il y eut un grand et coûteux procès

pour sa succession. Sa veuve épousa en secondes noces Arnoul de Hornes, chevalier, seigneur de Baucignies, et, en troisièmes noces, Antoine de Craon, seigneur de Beauverger.

Thibaut de Boulainvillers, fils puîné de Jean III et de Marie de Chepoy avait formé la seconde branche des Boulainvillers. De son mariage avec Agnès de Mézières, dame de Beaucourt, il avait eu : 1° Anselme, mort sans postérité ; 2° Philippe. Celui-ci soutint un grand procès contre Enguerrand de Picquigny et d'autres alliés de sa famille pour la succession de Jean *le Jeune* de Boulainvillers ; l'héritage de ce dernier lui fut adjugé comme plus proche parent. Il devint ainsi seigneur des terres de Boulainvillers, Bezencourt, Hornoy, Chepoy, Camps, et vicomte d'Aumale [1]. Philippe de Boulainvillers épousa Jeanne de Hondescote, alors veuve pour la troisième fois. Il eut pour enfants Simon et Jean dit *Lescot* ; ce dernier traita au nom de son père avec Béatrix de Châtillon sur son douaire de Chepoy, etc. ; celle-ci le divisa en deux parties et en laissa le choix à Jean Lescot, qui accepta Chepoy.

Simon d'Offignies, dit de Boulainvillers, chevalier, seigneur duditlieu, etc., épousa Marguerite de Fosseux, veuve de Jean de Craon, seigneur de Domart-en-Ponthieu, et sœur ou fille de Philippe, dit le Borgne de Fosseux. Devenu légataire de Béatrix de Châtillon, Simon hérita les terres d'Yaucourt, Liomer, Hallencourt, etc. Il eut pour enfants : 1° Jean, écuyer, seigneur d'Offignies ; 2° Marguerite ; 3° Jeanne ; 4° Jeannette ; 5° Perceval.

[1] Duchesne. — *Histoire de la maison de Châtillon*, pp. 560 à 563.

Philippe de Boulainvillers, dit Perceval, seigneur dudit lieu et de Chepoy, vicomte d'Aumale, conseiller et chambellan du roi, son bailli en Berri, épousa Jeanne, dame de Gournay-sur-Aronde. Jeanne d'Harcourt, comtesse d'Aumale, dame d'Hornoy, lui laissa tous ses biens. Perceval fut un personnage très considéré à la cour de Charles VII ; avant que d'être conseiller et chambellan du roi, il avait été chargé de plusieurs commissions pour le recrutement des auxiliaires écossais et lombards, ce qui le mit en relations avec la famille Visconti. Témoin des grands événements qui se passèrent en France de 1428 à 1430, et des triomphes de Jeanne d'Arc, il écrivit à ce sujet au duc de Milan une lettre très intéressante sur l'héroïne d'Orléans [1]. De son mariage, Perceval eut entre autres enfants : 1° Philippe, auteur de la branche des Chepoy, qui suit ; 2° Pierre ; 3° Jean ; 4° Jeanne, mariée à Mathieu de Caulaincourt, d'où Jeanne, femme de Philippe de Mailly, seigneur d'Auvillers et de Mametz ; 5° Isabelle, alliée à Jean d'Hallencourt par contrat du 1er juillet 1451.

Philippe II de Boulainvillers, seigneur dudit lieu, de Verneuil, de Rieu, vicomte d'Aumale, était conseiller et chambellan de Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, et gouverneur pour ce dernier du comté de Clermont. Il épousa, en 1459, Claude, dame de Sèvres, près Saint-Cloud, dont il eut : 1° Charles, qui suit ; 2° Catherine, qui épousa Jean IV de Courtenay, seigneur de Bleneau, Villers, Champigneules, etc. ; elle mourut peu de temps après son mariage.

[1] V. cette lettre dans *le Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat (t. v, pp. 114 et suiv.).

Charles de Boulainvillers, chevalier, seigneur dudit lieu, de Beaumont-sur-Dise, Villers-Adam, vicomte d'Aumale, panetier du duc de Bourbon, épousa en premières noces Catherine de Havart, fille de Georges, seigneur d'Argueil, la Coudroye, vicomte de Dreux et sénéchal héréditaire du Perche; de ce mariage sont issus : 1° Adrien; 2° Philippe. Après la mort de sa première femme, Charles épousa Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, petite-fille de Louis XI, qui était veuve de Jean de Chabannes, comte de Dammartin. Charles de Boulainvillers n'eut point d'enfants de sa seconde femme; il mourut en 1529 et fut le dernier de cette famille qui posséda la terre patronymique de ses aïeux, mais nous ne savons par suite de quelle cause cette seigneurie changea de possesseurs.

Robert d'Hallencourt [1], écuyer, seigneur de Dromesnil, Morival, Biencourt, Bettembos, le Translay, s'intitulait aussi seigneur de Boulainvillers. Il était petit-fils de Jean et d'Isabelle de Boulainvillers, fille de Perceval. A partir de cette époque, Boulainvillers eut les mêmes seigneurs que Dromesnil, comme on le verra plus loin, Boulainvillers ayant toujours été l'apanage des aînés. Mais, au XVII[e] siècle, François d'Hallencourt, chevalier, seigneur de Bettembos et de Blanchemaison, lieutenant aux gardes françaises, fils cadet de Louis d'Hallencourt et de Françoise de Boufflers, s'intitulait seigneur et marquis de Boulainvillers. Il épousa le 14 novembre 1675 Marie-Françoise de Caumont, dont il eut le suivant.

Joseph-Maximilien-Louis d'Hallencourt, chevalier,

[1] Armes : *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de 2 cotices de même.*

marquis de Boulainvillers, baron de Vraignes, seigneur de Bettembos et autres lieux, chevalier de Saint-Louis vers 1722, laissa une fille qui épousa le suivant.

Anne-Gabriel-Henri-Bernard de Saint-Saire, comte de Grisole, président au Parlement de Paris, dit *le Président de Boulainvillers*, épousa au mois de septembre 1748 Adrienne-Marie-Madeleine d'Hallencourt, dame et marquise de Boulainvillers, baronne de Vraignes.

Emmanuel-Henri-Charles de Crussol d'Uzès fut le dernier seigneur de Boulainvillers et de Vraignes, terres qui lui venaient du chef de sa femme, l'une des filles du précédent.

BEZENCOURT

Beusencort, 1149; Bosencort, 1198; Bezencourt, 1301.

La population du hameau de Bezencourt est plus forte que celle de la commune puisqu'on y compte 159 habitants, formant 50 ménages, logés dans autant de maisons.

L'église est dédiée à sainte Marie-Madeleine. Le clocher renferme une cloche qui porte cette inscription : « T. H. et T. P. Mgr Emmanuel Henry Charles de Crussol d'Uzès, baron de Crussol, comte de Leuilly, Miel, Boulainvillers, Vraignes, St Aubin et autres lieux, brigadier des armes du roy, mestre de camp, commandant du régiment de Berry-infanterie, et

T. H. et T. P. Dame Madeleine Adrienne Gabrielle Marie Louise Bernard de Boulainvillers, épouse de Mr Léonard, vicomte de Faudoas, seigneur de Niglesqueville et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, m'ont nommée Marie-Louise. J'ai été bénite par Mr Nicolas Mercier, curé du dit lieu et Mgr Jacques Simon ».

La seigneurie de Bezencourt était tenue en pairie de la châtellenie d'Hornoy.

Le premier possesseur que nous connaissions est Jean de Boulainvillers, fils de Perceval et de Jeanne de Gournay ; il est l'auteur de la branche des Boulainvillers de Saint-Saire.

Antoine Ier de Boulainvillers, seigneur de Saint-Saire, Bezencourt, Nesle, Beaubec-la-Ville, etc., signe les coutumes locales de Bezencourt le 24 septembre 1507. Il épousa Louise de Verneuil, dame dudit lieu, dont il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Nicole, mariée le 7 décembre 1517 à Jean de Runes, seigneur de Baizieux et de Fontaines-lès-Aumale.

Antoine II de Boulainvillers, surnommé *le Jeune*, chevalier, seigneur de Saint-Saire, Bezencourt, Verneuil, Nesle-en-Bray, Romescamps et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, combattit sous François Ier en Flandre et en Picardie et devint huguenot à la fin de ses jours. Il épousa : 1° en 1518, Claude Rouvroy de Saint-Simon, fille de Louis, seigneur de Rasse et du Plessier, bailli d'Hesdin et de Senlis, et d'Antoinette de Mailly ; 2° Jossine d'Ailly, veuve en premières noces de Nicolas de Monchy, et fille d'Antoine d'Ailly, seigneur de Varennes, et de Louise de Halluin. De son

premier mariage, il eut : 1° Louise, mariée à Jean de Runes, seigneur de Valanglart et de Vieux-Rouen ; 2° Jacqueline, mariée en premières noces à Nicolas de Bacouël, gouverneur et sénéchal de Ponthieu, et en secondes noces à Jean du Chemin, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du Mesnil, gouverneur de Neufchâtel ; 3° Jean, qui suit ; 4° François, qui suivra.

Jean de Boulainvillers, dit *Perceval*, chevalier, seigneur de Saint-Saire, Bezencourt et autres lieux, épousa en 1541 Louise de Guines de Hames, seconde fille d'Antoine, seigneur de Hames, et de Louise d'Ailly ; il en eut un fils, François, qui mourut avec lui à la bataille de Gravelines en 1558 ; sa veuve se remaria en 1567 à Antoine d'Estourmel, seigneur du Plessis, gouverneur d'Amiens et trésorier-général en Picardie, dont elle eut Jean d'Estourmel, tige de la branche de Fouilloy.

François de Boulainvillers, chevalier, seigneur de Saint-Saire, fils d'Antoine II et de Saint-Simon, hérita du précédent la seigneurie de Bezencourt. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut curé de Saint-Saire et devint, jeune encore, protonotaire, mais il quitta ses fonctions, et sa liaison avec le cardinal Odet de Châtillon le jeta dans l'hérésie. Il était fort savant et très éloquent, et fut un bon capitaine chez les huguenots. Il fit tenir le prêche dans l'église de Saint-Saire ; mais, en 1570, le roi fit dévaster et raser en partie son château de Saint-Saire ; les portes fortifiées furent abattues, la grande futaie fut coupée, les titres pillés, mais fort heureusement que ces derniers furent en partie sauvés par un meunier. François de Boulainvillers se maria après qu'il se fut séparé de l'Église romaine ; il épousa Charlotte de Monchy-Senarpont,

fille de Jean et de Claude de Longueval ; il en eut : 1° Anne, mariée le 23 décembre 1575 à Louis des Courtils, seigneur de Merlemont, Framicourt et le Houssoy ; 2° Madeleine, alliée au suivant ; 3° Samuel, seigneur de Saint-Saire, qui épousa le 8 mars 1594 Marie de Presteval. François de Boulainvillers mourut subitement en 1582 ; « bien fait, brave, lisons-nous dans une généalogie manuscrite de cette famille, mais fier, impoli, rude, ignorant, sans ambition, il ne profita pas de ces avantages ».

Claude de Forceville [1], écuyer, seigneur d'Applaincourt (fief à Villeroy), second fils de Guillaume et de Guillemette Grisel, demeurait à Bezencourt en 1528 ; il fit son testament le 16 octobre 1541 par devant Jean du Montgermain, vicaire de Tronchoy et de Bezencourt, et demanda à être inhumé dans l'église de ce dernier village, devant l'autel de la sainte Vierge ; il mourut avant le 20 juillet 1542.

Nicolas de Forceville, écuyer, seigneur d'Applaincourt, fils aîné du précédent et de Françoise de Feuquières, nous paraît être devenu seigneur de Bezencourt après l'acquisition qu'il en fit à François de Boulainvillers. Nicolas de Forceville épousa par contrat du 18 février 1568 Gabrielle de la Rivière, fille de Pierre, seigneur de Villers-Campsart et d'Argoules, et de Marie de Roncherolles ; il en eut : 1° Adrien, qui suit ;

[1] Armes : *De gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes de même.*

M. le comte de Brandt de Galametz a bien voulu nous communiquer la liste, à partir du XVIe siècle, des seigneurs de Bezencourt, qu'il a dressée sur titres authentiques en la possession de M. du Passage.

2° Robert, seigneur de Merlimont; 3° Antoinette, alliée à Antoine le Blond; 4° Gabrielle, morte jeune en 1607; 5° Françoise; 6° Anne, religieuse; 7° Jeanne, aussi religieuse.

Adrien de Forceville, chevalier, seigneur de Bezencourt, Applaincourt, Ainval, Sarton, Bonvillers et autres lieux, lieutenant du roi à Doullens, fut reçu chevalier de l'ordre du roi par le seigneur de Rambures le 11 janvier 1629. Il épousa en premières noces, par contrat du 27 janvier 1605, Jeanne de Monthomer, fille d'Oudard, seigneur de Frucourt, et de Catherine de Querecques, et en eut François, mort jeune. Il épousa en secondes noces, par contrat du 27 mai 1620, Barbe de Hille, veuve d'Eustache de Brimeu, dont il eut : 1° Charles, écuyer, mort jeune, après son père; 2° Françoise-Madeleine, alliée au suivant; 3° Gabrielle, religieuse, abbesse de Saint-Michel de Doullens; 4° Charlotte.

Jean de Schulemberg, chevalier, comte de Montdejeu, maréchal de France, gouverneur du Berri, chevalier des ordres du roi, fils de Jean et d'Anne d'Averhoult de la Lobe, devint seigneur de Bezencourt après son mariage contracté le 8 septembre 1640 avec Françoise-Madeleine de Forceville, dame d'Argoules, Applaincourt, Sarton et autres lieux. Le comte de Montdejeu mourut au mois de mars 1671.

André-Louis Renouard [1], conseiller du roi, rece-

[1] Armes : *D'argent, à une quintefeuille de gueules, accompagnée de 3 feuilles de houx de sinople, soutenues chacune d'un croissant d'azur, deux en chef et une en pointe.*

veur des tailles en l'élection d'Amiens, était seigneur de Bezencourt en 1703.

François-Hyacinthe-Norbert de Clément du Wault[1] devint seigneur de Bezencourt après son mariage vers 1740 avec Madeleine-Ursule Renouard, fille du précédent.

Charles-François de Boubers-Tunc[2], vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc et autres lieux, fils aîné de Marc-Daniel-Hyacinthe et de Marie-Louise de Carpentin, devint seigneur de Bezencourt par suite de son mariage avec Marie-Charlotte-Françoise de Clément vers 1775. En 1783, ils vendirent la seigneurie de Bezencourt au suivant.

Albéric-André, comte de Clément, chevalier, seigneur de Bezencourt, épousa Françoise-Clotilde-Angélique du Blaizel; devenue veuve, cette dernière, qui hérita de son mari, vendit le domaine de Bezencourt en 1800 à Jean-Bernard Lemarchand.

Charlotte-Mélanie de Carvoisin[3], fille mineure de feu Jacques-François de Carvoisin d'Achy et de feue Jeanne-Charlotte Sombret, instituée légataire de M. Lemarchand, épousa : 1° Hippolyte de Carvoisin ; 2° le duc de Clermont-Tonnerre.

Marie-Henriette-Thérèse-Gabrielle de Sade, veuve

[1] Armes : *D'or, à 3 bandes de gueules.*
[2] Armes : *D'or, à 3 aigles de sable,* et quelquefois : *de gueules, à 3 bers dor.*
[3] Armes : *D'or, à la bande de gueules, au chef d'azur.*

de Corentin-Louis-Joseph de Grasse, acheta en 1814 au duc et à la duchesse de Clermont le domaine de Bezencourt.

Simon-Melchior de Lagrené épousa Marie-Françoise-Éléonore-Prospère de Grasse ; devenu veuf, il vendit au nom de ses filles mineures, en 1827, le domaine de Bezencourt à M. Demarsy, propriétaire à Amiens. En 1839, ce dernier le vendait au comte du Passage.

Près de 700 hectares de terre sont livrés à la culture; on compte 48 hectares de prairies naturelles et 18 hectares de larris ; il y a à peine un hectare couvert de bois. 241 personnes vivent de l'agriculture, 92 de l'industrie et 30 du commerce local. — Le rendement annuel des pommiers à cidre pour Tronchoy et de ses annexes est d'environ 1600 hectolitres de pommes.

Maires : I. Duneufgermain, an IV à 1813. — II. Berneuil Pierre-Noël, 1813 à 1831. — III. Peltot Nicolas-Henri, 1831 à 1847. — IV. Peltot Pierre-François, 1847 à 1855. — V. Du Passage Gustave, 1855 à 1857. VI. Hénocque Arsène, 1857 à 1858. — VII. Peltot Pierre-François, 1858 à 1880. — VIII. Corroy Théophile, adjoint faisant fonctions de maire, 1880 à 1881. — IX. Sangnier Félicien, en exercice depuis 1881.

Curés : I. Jehan Lebas, 1507. — II. Hénocque Pierre, 1673 à 1699. — III. Jean de la Salle, 1699 à 1703. — IV. Plichon, 1703 à 1728. — V. Prévot, 1728 à 1731. — VI. Sueur, 1731 à 1770. — VII. Mercier, 1770 à 1793. Pendant la Révolution, on voulut lui faire prêter le

serment civique, mais, comme l'un de ses paroissiens lui fit remarquer qu'il passait sous silence une partie de la formule, il jeta le livre en disant : « Dites-le mieux ! » Il revint exercer le ministère à Tronchoy de 1814 à 1821, et mourut en 1823. — VIII. Carpentier, 1803 à 1810. — IX. Boulanger, 1810 à 1814. — X. Dervel, 1821 à 1825. — XI. Darras, 1825 à 1829. — XII. Prousel, 1829 à 1832. — XIII. Malivoir, 1832 à 1869. — XIV. Dheilly, en exercice depuis 1869.

Les instituteurs de Tronchoy ont été : I. Froment Pierre, 1682 à 1686. — II. Hubault Jean, 1686 à 1739. — III. Lemaire Jean-Baptiste, 1739 à 1793. — IV. Leullier Vincent, 1793 à 1794. — V. Deneuville et Pointier, 1794 à 1804. — VI. Simon Jacques, 1804 à 1836. — VII. Dumège, 1836 à 1867. — VIII. Lefèvre Armand, 1867 à 1879. — IX. Guérin Gustave, 1879 à 1883. — X. Gapenne, en exercice depuis 1883.

Les instituteurs de Bezencourt ont été plus nombreux : I. Gentien François, 1673 à 1679. — II. Lecomte Jean, 1679 à 1714. — III. Barbier Pierre, 1714 à 1728. — IV. Hubault Jacques, 1728 à 1743. — V. Grossier Jacques, 1743 à 1780. — VI. Manchion Jean-Baptiste, 1780. — VII. Decamps, 1780 à 1800. — VIII. Mallot, 1800 à 1812. — IX. Moyencourt Pierre-François, 1812 à 1852. — X. Morvillers, 1852 à 1861. — XI. Pruvost, 1861 à 1866. — XII. Martin, en exercice depuis 1866.

Élèves inscrits à Tronchoy : 14, 8 garçons et 6 filles.

Élèves inscrits à Bezencourt : 23, 15 garçons et 8 filles.

Les principaux lieuxdits sont : la valéette, le riot doteux, l'épine Madelon, la fosse Robinette, le do-

maine, la turlotte, la prieurée, le séhu, le clos, le moulin défait, la croix aux loups, les tapettes, la motte, l'englorier, la romaine, la carottière, le parc, etc.

Il y a trois rues à Tronchoy : d'Orival, de Bezencourt et de Boulainvillers ; on en compte six à Bezencourt : la ruelle, les rues de Tronchoy, de la place, de Saint-Jean, d'Hornoy et la grand'rue.

GUIBERMESNIL

SAINT-JEAN. — WATHIÉVILLE

Gislebertmaisnil, 1131 ; Gileberti Maisnil, 1137 ; Gisleberti Maisnilium, 1262.

Ce village est situé à l'extrémité du plateau qui s'étend entre la vallée du Liger et celle de la Bresle ; il est à cinq kilomètres d'Hornoy, son chef-lieu de canton, et à trente-sept d'Amiens.

C'est au pied d'un larris, au-dessous et au nord de Guibermesnil, que le Liger prend sa source en un lieu qui est bien loin d'être pittoresque ; en cet endroit prennent aussi naissance les collines au pied desquelles serpente le Liger jusqu'à son embouchure.

Guibermesnil, à s'en rapporter à son étymologie, devrait son nom à l'un des seigneurs qui a possédé primitivement le domaine ou qui a établi le premier château. Suivant Ménage, *mesnil* vient de *mansus*, *masus*, *masuum*, et signifie *habitation* ; Guibermesnil désignerait donc l'*habitation de Guilbert* ou *Gilbert*. Cette forme est suffisamment indiquée dans une charte de Garin de 1131 ; il ne faudrait donc pas croire que ce village devrait son origine à une mansion romaine.

La population de Guibermesnil, d'après le recense-

ment de 1886 n'atteint pas la moitié de ce qu'elle était il y a environ cinquante ans.

En 1806, il y avait 278 habitants; en 1827, 265 ; en 1837, 281 ; en 1876, 220 ; en 1881, 138, et en 1886, 137.

En 1698, le nombre des habitants était de 220 ; on y comptait 86 feux en 1714 ; il s'y trouve aujourd'hui 41 maisons occupées par autant de ménages. 83 habitants vivent de l'agriculture, 56 de l'industrie et 14 du commerce.

L'étendue du territoire est de 886 hectares, dont 550 en terre labourable, 235 en bois, 50 en larris, et le reste occupé par les maisons, les jardins ou les chemins.

Il y a une assez grande quantité de pommiers à cidre sur le terroir de Guibermesnil ; leur rendement moyen annuel est d'environ 900 hectolitres.

Guibermesnil était, avant la Révolution, de l'élection d'Abbeville, du bailliage et prévôté d'Arguel, du doyenné d'Airaines, puis de celui d'Hornoy.

Nous trouvons la description suivante dans un manuscrit rédigé sans doute en vue de l'imposition de la taille en 1763 : « Guibermaisnil est une succursale de Saint-Jean-lès-Brocourt, qui en est éloigné d'un quart de lieue. M. le comte de Canisy en est le seigneur. Wattiéville est un hameau qui en est peu éloigné, dont M. de Martainneville est le seigneur. En tout cinquante-huit feux. Ni ferme ni autre hameau qui en dépende. Guibermaisnil et Wattiéville sont situés en plaine. La plus grande partie des terroirs est en plaine, où les terres sont bonnes ; celles qui sont en côte sont médiocres. Productions ordinaires ; il y a soixante-douze journaux de bois sur le terroir de Guibermaisnil et cent soixante-dix-sept sur celui de Wattiéville. En

tout, six laboureurs; les autres habitants sont houppiers, fileurs de laine et journaliers. Guibermaisnil et Wattiéville sont entièrement de l'élection de Ponthieu. A une demi-lieue du chemin d'Abbeville à Aumale. Point de moulin, ni bureau de marque, ni biens communaux, ni foire ni marché. Le pied de taille est de 540 livres [1] ». — Le montant des quatre contributions directes s'élève de nos jours à 3,437 fr.

L'église de Guibermesnil, sous le vocable de la Nativité de la sainte Vierge, date du XVIe siècle. Simple dans son architecture, elle a le charme sévère que doit avoir tout monument religieux. C'est l'une des églises de la Renaissance les mieux conservées que l'on remarque dans cette contrée. En pénétrant à l'intérieur, on est frappé de son élégance et de son ornementation.

Elle se compose d'une nef sans bas-côtés et d'un chœur, de même largeur que la nef, éclairés tous deux par neuf fenêtres. La longueur totale de l'église est de vingt-un mètres sur sept de largeur. Parmi les huit statues qui la décorent, il faut remarquer celles de saint Joseph et de la sainte Vierge, qui se trouvent dans le sanctuaire, et qui sont assez bien exécutées; on y voit aussi deux toiles peintes dont l'une représente saint Augustin et l'autre sainte Geneviève de Nanterre.

On remarque également une pierre tumulaire portant l'inscription suivante : « Alexandre Timbergue, docteur en théologie, décédé en l'année 1751, prieur de l'abbaye de Prémontré d'Amiens ».

La voûte, qui est très élevée, est peinte en bleu et

[1] Archives municipales d'Abbeville.

semée d'étoiles d'or ; l'extrémité des poutres faisant saillie offre des figures grimaçantes appelées *mascarons*. Le maître-autel est d'un bon travail et paraît assez ancien.

La cuve baptismale, à l'entrée de la nef, à gauche, se compose d'une énorme pierre ayant une colonnette à chacun des angles et peut dater du XIe siècle ; on a eu le mauvais goût de la recouvrir d'une couche de peinture jaune, ce qui lui donne un aspect disgracieux.

Le clocher, placé en tête de la nef, au-dessus du portail, est surmonté d'une haute flèche en charpente très aiguë. Il contient deux cloches dont l'une porte l'inscription suivante : « L'an 1845, j'ai été bénite par Mr Pascal-Auguste Gavois, curé de Guibermesnil, et placée sous l'invocation de la Ste Vierge, nommée Marie-Joséphine-Élisabeth par Mr Joseph, vte d'Hervilly, et Mme Marie-Anne, vcsse d'Hervilly, seigneurs de Guibermesnil. M. Augte Hatté étant maire et M. Antne Esprit Berneuil adjt ». — La seconde porte cette autre inscription : « L'an 1845, j'ai été bénite par Mr Gavois, curé, et placée sous l'invocation de St Jean l'Évangéliste. Paroisse de Guibermesnil St Jean-lès-Brocourt. Augte Hatté, maire, Berneuil, adjt ; Gamard, trésorier ».

Ces deux inscriptions sont inexactes quant à la date, puisque, d'après les registres de la fabrique, la bénédiction eut lieu le 14 janvier 1846 par Mgr Mioland, évêque d'Amiens.

La petite cloche était destinée à la chapelle de Saint-Jean au cimetière de Guibermesnil ; elle provient de la fonte d'une cloche de Saint-Jean.

La cure de Guibermesnil était à la présentation de

l'abbé de Selincourt comme succursale de Saint-Jean-lès-Brocourt.

« Guibermesnil figure aux pouillés de 1736 et de 1689 comme paroisse, et celui-ci ajoute : Il y a un secours, Saint-Jean-lès-Brocourt, qui était autrefois le titre de la cure ; sa chapelle est couverte en chaume [1] ». La dîme de Guibermesnil et celle de Saint-Jean appartenaient par moitié au curé du lieu et à l'abbé de Selincourt. « Raoul de Gislebert-Maisnil avait donné à l'abbaye de Selincourt, lors de sa fondation, le tiers de la dîme de Gislebert-Maisnil, en même temps que cette terre qui s'étendait du chemin conduisant à Vilers jusques à celui conduisant à Broëcort lui était aussi donnée avec un pré sur ce chemin, par Guillaume Bisette et ses hommes, Ingerran de Belnay et Renold de Gislebert-Maisnil, ainsi qu'il est rappelé dans les chartes confirmatives des années 1131 et 1135. — Le pré est nommé *Courtil Saint-Jean* dans la confirmation de 1166 [2] ».

Il existe aux Archives nationales une liasse de quarante-quatre pièces de constatation au sujet des provisions du prieuré-cure de Saint-Jean-lez-Brocourt et de N.-D. de Guibermesnil, son *annexe*, dépendant de l'abbaye de Selincourt [3].

Dans le principe, Guibermesnil était attaché au prieuré-cure de Saint-Jean, comme on vient de le voir ; mais, par la suite, il fut érigé en cure. Les revenus, qui étaient d'abord de 600 livres d'après M. de Cagny, s'élevèrent ensuite à 1369 livres ; selon

[1] M. F.-I. Darsy. *Bén. de l'Égl. d'Am...*
[2] Ibid.
[3] Ibid.

le même auteur, le nombre des communiants était de 175 au XVIIIe siècle [1]. La paroisse fit d'abord partie du doyenné d'Airaines, puis de celui d'Hornoy.

Les titulaires de la cure ont été : I. Daumalle Charles, prieur, 1628 à 1638. — II. David Louis, prieur-curé de Saint-Jean-lès-Brocourt, curé de Guibermesnil, de Wathiéville et de Saint-Martin-Horrest, comme il s'intitulait lui-même, 1638 à 1687. — III. Perache, prieur, 1687 à 1705. — IV. Colin Michel, prieur, 1705 à 1719. — V. Pecquet Charles, prieur, 1719 à 1739. Il fournit le 21 juin 1728 la déclaration des biens du prieuré de Saint-Jean et de Guibermesnil. Le revenu net était de 547 livres. L'abbaye de Selincourt avait la moitié de la dîme de Guibermesnil, mais elle était tenue aux réparations du chœur de l'église de ce village. — En 1737, frère Mollet, religieux cordelier, desservait Guibermesnil pour « aider au prieur ». — VI. Olive, prêtre-desservant, 1739 à 1740. — VII. Timbergue Alexandre, 1740 à 1751, prieur de Saint-Jean et de Guibermesnil ; il fut inhumé dans l'église de cette dernière paroisse. — VIII. Lebon, 1751 ; desservit pendant peu de temps. — IX. Descornaix Guillaume-Joseph, 1751 à 1764 ; il mourut le 18 septembre 1764 et reçut sa sépulture dans l'église de Saint-Jean. — François Boucher suppléait au prieur en 1763. — X. Leroux, prieur-curé de Saint-Jean et de Guibermesnil, 1764 à 1779. — XI. Magnier Charles, chanoine-régulier de Prémontré, prieur-curé de Saint-Jean et de Guibermesnil, 1779 à 1788, décédé le 5 août 1789, et inhumé

[1] Il est à noter une fois pour toutes que le nombre des communiants, suivant M. de Cagny, représente environ un tiers des habitants.

dans le cimetière de Guibermesnil. — Morel Jean-Baptiste administra cette paroisse pendant quelques mois en 1788.

Depuis cette époque jusqu'à ce jour, les desservants de Guibermesnil furent assez nombreux, comme on en peut juger par cette liste : I. Ducrocq, inhumé à la porte de la chapelle du cimetière. — II. Morel. — III. Olive, 18.. à 1829. — IV. Gonse, 1839 à 184.. — V. Gavois Auguste, 1845 à 1849. — VI. Brandicourt, 1850 à 1853. — VII. Léger, 1854 à 1858. — VIII. Petit Ernest, 1858 à 1863. — IX. Denizart, 1863 à 1870. — X. Bourdon, 1870 à 1871. — XI. Lyon Paul 1871 à 1882. — XII. Fontaine Agenor 1882 à 1883. — XIII. Armand Anicet-Joseph, en exercice depuis 1883.

La seigneurie de Guibermesnil, tenue en deux fiefs de Fontaine-sur-Somme, consistait au XVIIIe siècle « en une maison seigneuriale de quarante-quatre journaux d'enclos, quatre cents journaux de terres labourables, soixante-douze journaux de bois, trois cents livres de censives et demi-champart [1] ».

D'un autre côté, nous lisons dans D. Grenier : « La seigneurie, tenue en deux fiefs de celle de Fontaine, consiste en maison et quarante-quatre journaux d'enclos planté, trois cent cinquante-quatre journaux, dont soixante-dix en riez, le reste labourable, deux journaux de prés, soixante-douze de bois, un petit champart et censives ». (T. 203 et 204, f° 234).

D. Grenier a relevé les armes suivantes au château

[1] M. E. Prarond. *De quelques lieux du Ponthieu.* — M. le Cte A. de Louvencourt. *État des fiefs, terres et seigneuries... du Ponthieu.* — Archives municipales d'Abbeville.

de Guibermesnil. « Sur la porte de rue et sur une cheminée sont cinq écussons : le 1er, de gueules à la croix danchée d'argent, pour une fille d'Estourmel, les armes étant en lozanges ; le 1er quartier sont celles de son père, le 4e qui sont 3 annelets sont celles de la maison de Bonbelle, à cause de l'alliance que fit Creton, seigneur d'Estourmel avec Jehanne de Bazincourt. Le 2e, de gueules à 3 .....nelles d'argent en fasce sont les armes de la maison de Noyelle à cause de l'alliance de Gilles Creton, écuyer, seigneur d'Estourmel, fils de Simon, marié avec Hélène de Noyelle. Le 3e en lozange de gueules à la croix danchée d'argent. Le 4e d'argent, à 3 fasces de gueules, écartelé d'..... à la fasce accompagnée en chef de 3 annelets, et le 5e, vairé de gueules et d'argent, qui est celui de la maison de Hames, à cause de l'alliance d'Antoine d'Estourmel, baron de Massy, sieur de Guibermesnil, général des finances, petit-fils dudit Gilles, lequel épousa Louise de Hames, dame de Fouilloy. Il faut que ce soit une des trois filles de cette Louise qui ait fait peindre ces 5 écussons ». (T. 194, fol. 186, v°).

De la seigneurie de Guibermesnil relevaient celle de Wathiéville, cinq fiefs à Guibermesnil et deux fiefs à Andainville.

Les premiers seigneurs de Guibermesnil portaient dans le principe le nom de ce village, ainsi qu'il en était du reste pour beaucoup d'autres localités.

Raoul de Guibermesnil [1] a pour fils et héritier Renaut de Guibermesnil, qui donne le tiers de la dîme

[1] Armes : *D'azur, à 3 chevrons engrêlés d'or.*

de Guibermesnil à l'abbaye de Selincourt lors de sa fondation en 1131.

M. de Rosny cite en 1356 Leurens de Guibermesnil, marié à Marie de Hallencourt, fille de Jean, seigneur de Friencourt ; mais M. de Belleval en son *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu* dit Laurent de Grébaumesnil, ce qui parait plus admissible, car à cette date la famille des seigneurs de Guibermesnil paraît éteinte.

Robert de Beaunay, écuyer, était seigneur de Guibermesnil en 1390.

Philippe Ier de Boulainvillers [1], dit *Perceval*, chevalier, seigneur de Boulainvillers, Authuiles, Cepoy et Hornoy, vicomte d'Aumale, conseiller et chambellan du roi, dont il a été question à l'article de Boulainvillers, s'intitulait seigneur de Guibermesnil en 1440.

Antoine II de Boulainvillers, dit *le Jeune*, chevalier, arrière-petit-fils du précédent, seigneur de Guibermesnil, Nesle-en-Bray, Romescamps, Bezencourt, Bourseville et Broutelles, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances, combattit vaillamment en Flandre et en Picardie sous le règne de François Ier. A la fin de ses jours, il abjura le catholicisme pour embrasser le calvinisme. Il avait épousé d'abord, en 1518, Claude de Rouvroy-Saint-Simon, puis, en 1542, Jossine d'Ailly, veuve de Nicolas de Monchy, fille d'Antoine, seigneur de Varennes, et de Louise de Halluin. De son premier mariage il eut : 1° Louise,

[1] Armes déjà citées.

alliée à Jean de Runes, seigneur de Valanglart et de Vieux-Rouen ; 2° Jacqueline, mariée d'abord à Nicolas de Bacouel, puis à Jean de Mesmin ; 3° Jean, qui suit ; 4° François.

Jean de Boulainvillers, dit *Perceval*, écuyer, seigneur de Guibermesnil, Bezencourt, Saint-Saire et autres lieux, épousa en 1541 Louise de Guines de Hames, seconde fille d'Antoine, seigneur de Hames, et de Louise d'Ailly ; il en eut un fils, François, mort avec lui à la bataille de Gravelines en 1558.

Antoine d'Estourmel [1], chevalier, seigneur du Plessis-Cacheleu et de Creton, baron de Massy, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, était trésorier-général des finances en Picardie, capitaine d'Amiens de 1562 à 1567, en conséquence des lettres du roi Charles IX en date du 7 décembre 1562 ; il tint cette place en l'absence du sieur de Morvillers [2]. Il devint seigneur de Guibermesnil et de Fouilloy par suite de son mariage en 1567 avec Louise de Hames, veuve de Jean de Boulainvillers. Il était le second des enfants de Jean d'Estourmel, chevalier, seigneur de Guyencourt, Templeux, Marquaix, etc., et de Madeleine d'Aumale, et fut la tige des d'Estourmel de Fouilloy. De son mariage, il eut un fils : Jean d'Estourmel, seigneur de Fouilloy.

Florimond de Biencourt [3], chevalier, seigneur de

[1] Armes : *De gueules, à la croix dentelée d'argent.*

[2] Le P. Daire. — *Histoire d'Amiens*, t. Ier, p. 169.

[3] Armes : *De sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.* — On prétend que cette famille est issue de

Poutraincourt, Saint-Maulvis, Épaumesnil, Fresneville, Marsilly et Guibermesnil en 1560, sans doute par achat sur le précédent, était gentilhomme de l'hôtel du roi, conseiller et maître-d'hôtel du duc de Bretagne, bailli de Vermandois, gouverneur du duché d'Aumale et ambassadeur d'Allemagne en 1549 ; il était fils de Jacques de Biencourt, écuyer, seigneur de Poutrincourt, et d'Adrienne de Blécourt ; il mourut en 1577. C'est à lui que François Ier écrivit la lettre suivante, datée de Chavannes du 23 septembre 1537 : « A Monsieur de Poutrincourt, gentilhomme de ma chambre. Monsieur de Poutrincourt, j'envoie demain mon filz le daulphin à Lyon et avecques luy mon cousin le grand-maître, pour donner ordre à toutes choses nécessaires pour le passaige de ceste armée. A ceste cause, je vous prye partir le plus tost que vous pourrez avecques vostre compaignie, et vous rendre au dit Lyon en la meilleure diligence qu'il vous sera possible, affin de vous réunir à mon dit filz et à mon dit cousin pour leur aider aux choses dont ilz ont charge pour mon service, et m'asseurant que vous ne faillirez en ceste occasion à vostre diligence et dévouement acoustumez, je prieray Dieu, Monsieur de Poutrincourt, qu'il vous ait en sa garde. FRANÇOYS ». De son mariage avec Jeanne de Salazar, dame de Marsilly-sur-Seine, Florimond de Biencourt avait eu : 1° Louis, page du roi Henri II, tué à la bataille de Dreux ; 2° Jacques, chevalier, seigneur de Saint-Maulvis, Fresneville et Épaumesnil, marié à Renée

Guillaume de Rambures, vivant en 1220, fils puîné de Robert, sire de Rambures, et d'Ivette de Melun ; ayant eu la terre de Biencourt en mariage, il en aurait pris le nom.

de Famechon, par contrat du 11 septembre 1577; 3° Charles, seigneur de Guibermesnil, tué à la bataille de Moncontour, le 3 octobre 1569; 4° Jean, qui suit; 5° Claude, religieux; 6° Antoinette, mariée en premières noces à Jean d'Offignies et en secondes noces à Jean de Béthisy, seigneur de Mézières-en-Santerre; 7° Jeanne, demoiselle d'honneur de la reine Marie Stuart; 8° Anne, alliée en 1566 à Guillaume d'Octove; 9° Françoise, mariée en 1572 à Robert de Milleville.

Jean de Biencourt, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de son ordre, gouverneur de Méry-sur-Seine, baron de Saint-Just, fut seigneur de Guibermesnil de 1580 à 1614; il est l'auteur de la branche des seigneurs de Marsilly-sur-Seine, établie en Champagne.

Charles de Biencourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Poutrincourt, Vercourt, Chauvaincourt, la Roque et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, conseiller, maître-d'hôtel, écuyer de la grande écurie du roi, était fils de Jacques et de Renée de Famechon; il acheta la seigneurie de Guibermesnil le 3 mai 1614 à Jean de Biencourt, son oncle. Charles de Biencourt épousa: 1° par contrat du 14 août 1612, Marguerite d'Ardres, baronne de Cresecques; 2° par contrat du 25 juin 1635 Gabrielle de Pluvinel; de ses deux unions il eut: 1° Antoine, baron de Cresecques; 2° Roger, archidiacre de Tours; 3° Marie, religieuse; 4° Charles, chevalier, seigneur de Poutrincourt et de Saint-Maulvis, grand bailli d'Ardres et de Guines, marié en 1677 à Marie-Séraphique-Louise Chevalier; 5° Marie, morte sans alliance; 6° Angélique, mariée à Adrien de la Grandille, chevalier, seigneur de Doudeau-

ville; 7° Anne, alliée à Camille de Savary, comte de Brèves.

Antoine Ier le Fèvre [1], fils puîné de Jean le Fèvre, bourgeois, marchand à Abbeville en 1555, qualifié seigneur de Caumartin, et de Marie aux Couteaux, dame de Moyenneville, était seigneur de Guibermesnil, Lintel, etc. En 1563, il acheta d'Antoine d'Estourmel la charge de trésorier de France à Amiens. De son mariage avec Anne des Essars, fille d'Antoine, seigneur du Plessis-Gobert, et de Catherine de Haudescoutre, il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Marguerite, alliée par contrat passé à Abbeville le 6 juin 1607 à Nicolas Briet, écuyer, seigneur de Famechon ; 3° Madeleine, qui épousa par contrat du 14 juillet 1608 Jacques du Fay, seigneur de Carnoy ; 4° Barbe, mariée par contrat passé à Abbeville le 22 mai 1598 à Claude d'Acheu, seigneur de Bienfait ; 5° Anne ; 6° Jacqueline, toutes deux religieuses.

Antoine II le Fèvre, écuyer, seigneur de Guibermesnil et de Moyenneville, conseiller et maître-d'hôtel du roi en 1623, trésorier de France à Amiens, se retira à Calais en 1588 pour y tenir le parti du roi, parce qu'il était protestant. Il fut marié : 1° à Marguerite le Veau, fille d'Alain, conseiller au Parlement de Paris, et de Marie de Longueil, et n'en eut point d'enfants ; 2° à Catherine de Bragelongne, fille de Jacques, seigneur

[1] Armes : *D'azur, à 5 burelles d'argent.* — D'après D. Grenier, cette famille serait originaire de Saint-Riquier et se serait établie à Abbeville vers 1500, où elle a longtemps demeuré à l'*Asne rayé,* grande maison de la rue du Puits à la Chaîne. Les le Fèvre s'élevèrent ensuite dans la robe, vers 1600, et prétendirent descendre de Pierre le Fèvre, bailli d'Amiens.

d'Hautefeuille, et de Barbe Robert, de laquelle il eut : 1° François, qui suit ; 2° Catherine, mariée à Antoine de Caumont, seigneur de Gauville ; 3° Anne, qui épousa en 1626 Charles de Templeux, seigneur de Gremainvillers.

François le Fèvre, chevalier, seigneur de Guibermesnil, Lintel et Saint-Marc, épousa en 1663 Marie-Philoclée Bourdin, fille de Nicolas, marquis de Villènes, et de Cléophile Cauchon de Neuflize ; elle fut marraine à Guibermesnil en 1664. De cette union naquirent : 1° Marc-Antoine, seigneur de Lintel ; 2° Charles-Nicolas, seigneur de Mondement ; 3° Marie-Anne-Cléophile, mariée en 1698 à Jean-Alexandre de Blair, seigneur de Fayolles.

Michel II Manessier [1], chevalier, seigneur de Maison-Rolland et de la Motte, capitaine de chevau-légers au régiment du commissaire-général pendant trente ans, maréchal de camp, inspecteur-général des dragons et de la cavalerie, maïeur d'Amiens en 1665, s'intitulait marquis de Guibermesnil en 1670. Il était l'aîné des onze enfants de Michel Ier, écuyer, et de Jeanne d'Hollande. Il fut maintenu dans sa noblesse le 24 février 1708 par Bignon, intendant de Picardie, sur preuves remontant en 1390, époque où vivait Adam Manessier. Michel Manessier épousa par contrat du 3 février 1677 Catherine de Villers-Rousseville, sœur de Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville, historiographe et conseiller du roi. De cette alliance

[1] Armes : *D'argent, à 3 hures de sangliers, arrachées de sable.* — Les mss. de D. Grenier ajoutent : *un chef d'azur, au lion rampant, armé et lampassé de gueules.* — Devise : *Aut mors, aut vita decora.*

vinrent : 1° François, qui suit ; 2° Michel, religieux augustin, né en 1682, *aliàs* 1685 ; il est l'auteur de la *Chronologie nucktographique des seigneurs de la maison Duvivier et de leurs nobles alliances depuis Charlemagne jusqu'à nos jours* : in-4° [1] ; 3° Catherine-Éléonore, mariée en 1700 à Martin-François le Scellier, écuyer, seigneur de Baralle, Buissy et Grandcourt ; 4° Maximilienne, née le 14 septembre 1692, tenue sur les fonts baptismaux à Guibermesnil par Nicolas de Villers-Rousseville, son oncle, et par Maximilienne Daudrimont, femme de François Manessier de la Motte, sa tante par alliance ; elle fut mariée en 1712 à Pierre-François de Louverval, seigneur de Villers-au-Flot. Michel II mourut à Guibermesnil le 22 novembre 1718 à l'âge de quatre-vingt-douze ans, et reçut sa sépulture dans l'église de ce lieu.

François Manessier, chevalier, seigneur et marquis de Guibermesnil après son père, était en même temps seigneur de Brocourt, Forestel, Liomer, Maison-Roland et autres lieux. Il épousa, par contrat du 30 janvier 1718, Marie-Madeleine-Antoinette Hurault du Marais, née au mois de mai 1700 de César Hurault, comte du Marais, seigneur du Roinville, baron de Weil en Berri, et d'Antoinette-Jeanne-Françoise Robineau de Fortelle ; elle mourut en son hôtel à Abbeville le 7 février 1764, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Guibermesnil quelques jours après ; François Manessier mourut le 18 novembre 1743 et fut inhumé le lendemain dans le chœur du côté gauche

[1] V. *Histoire des nobles de la Germanie-Inférieure* ; Gand, 1577, et l'*Hist. des mayeurs d'Abbeville,* du P. Ignace, pp. 579, 772 et 807.

de l'église de Guibermesnil [1]. Il eut de son mariage : 1° Catherine-Madeleine, née le 5 septembre 1719, morte le 25 novembre suivant; 2° Catherine-Élisabeth-Éléonore, née le 12 septembre 1720, morte le lendemain ; elle avait été tenue sur les fonts baptismaux à Guibermesnil par François Manessier, chevalier, seigneur de la Motte, et par Catherine-Éléonore Manessier, femme de Martin le Scellier ; 3° François, né le 14 août 1721, décédé le surlendemain ; il eut pour parrain François Manessier, et pour marraine Louise de Calonne d'Avesne ; 4° Marie-Anne-Madeleine-Augustine ; c'est avec cette dernière que s'est éteinte la branche des Manessier, marquis de Guibermesnil [2].

Charles-François, comte d'Hervilly-Canisy [3], chevalier, seigneur de Deniécourt, Estrées, Fay, Wallieux, Ailly-sur-Noye, Montauban et autres lieux, lieutenant-commandant pour le roi des ville et château de Ham, colonel du régiment Dauphin-dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa en premières noces, par contrat passé à Versailles en

[1] M. de Belleval dit qu'il fut seigneur de Guibermesnil de 1718 à 1770, et il ajoute plus loin qu'il reçut sa sépulture dans l'église de ce village vers 1768. (V. les *Fiefs et seign du Ponth...*)

[2] MM. de Belleval et de Rosny font descendre cette famille de Manessier de Démuin, vivant en 1240 ; c'est une erreur qui provient du P. Ignace, car ce dernier donne la même origine à cette famille dans son *Hist. des mayeurs d'Abbeville;* il a pris le prénom du seigneur de Démuin pour un nom patronymique : Manessier, Manassès, Manasserius de Muin, lit-on dans le cartulaire du Paraclet. (*Arch. du dép. de la Somme*).

[3] Armes : *Écartelé aux 1 et 4 de gueules à la tour d'argent ; aux 2 et 3, de sable semé de fleurs de lys d'or.*

1747, Marie-Anne-Madeleine-Augustine Manessier, qui lui apporta en dot les terres et seigneuries de Guibermesnil, Brocourt, Forestel, Liomer, Maison-Rolland, etc.; elle mourut au château de Brocourt le 11 juin 1760 à l'âge de trente-un ans, et fut inhumée le lendemain dans le chœur de l'église de Guibermesnil. Le comte d'Hervilly épousa en secondes noces N. de Saint-Simon, sœur du marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne

Marc-Pierre-Antoine-Augustin-César, vicomte d'Hervilly-Canisy, fils du comte d'Hervilly et de sa première femme, fut seigneur de Guibermesnil, Brocourt, Forestel, Liomer et autres lieux, capitaine de dragons. Il épousa le 16 mai 1786, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, Catherine-Victoire Chapelle de Jumeilhac, d'où vinrent: 1° Louis-François-César, comte de Deniécourt; 2° Joseph, vicomte d'Hervilly, qui habitait le château de Brocourt en 1845, et fut parrain à une cloche de Guibermesnil à cette époque.

SAINT-JEAN *

S. Joannes juxta Broecourt, 1268; Saint-Jean-les-Brocourt, 1696.

A une faible distance en aval de Guibermesnil, entre ce village et Brocourt, se trouve le hameau de Saint-

* M. le baron A. de Calonne a bien voulu nous communiquer les documents recueillis par lui dans les riches archives du château d'Avesne sur ceux des membres de sa famille qui ont possédé la seigneurie de Saint-Jean.

Jean, dont le nom n'a guère varié depuis son origine.

La population de Saint-Jean, qui était de 25 habitants en 1698, se trouve aujourd'hui réduite à 10 ; une seule maison compose actuellement cette annexe.

La seigneurie était possédée au XIIe siècle par la maison des Templiers d'Hornoy, succursale de la riche et puissante commanderie de Saint-Maulvis. Après la suppression de l'ordre du Temple, en 1307, les biens de la succursale d'Hornoy furent donnés en partie aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui établirent une maison à Brocourt. Plus tard, cette seigneurie, tenue du roi, comte de Ponthieu, fit partie des vastes domaines de l'abbaye de Sainte-Larme de Selincourt.

Par une bulle datée du mois de janvier 1586. enregistrée au Parlement le 27 mars suivant, le souverain Pontife, « mû par l'urgente nécessité des affaires du royaume de France et de Sa Majesté pour l'entretènement des armées qu'il avait été obligé de mettre sur pied, pour la réduction et revenance de tout son peuple en la religion catholique, apostolique et romaine », autorisa le clergé de France à fournir au roi cinquante mille écus de rente. Le diocèse d'Amiens s'engagea spontanément à payer soixante-deux mille livres tournois, somme énorme. L'évêque d'Amiens, Geoffroy de la Marthonie, fut chargé par les cardinaux de Guise et de Bourbon de la répartir également entre tous les établissements ecclésiastiques de son diocèse, les commanderies de Malte exceptées. Les chevaliers de la langue d'Auvergne et ceux de la langue de France s'étaient imposés pour soixante-douze mille livres tournois.

Jean Oger, sergent royal au bailliage d'Amiens, reçut mission de prévenir l'abbé de Selincourt que son couvent était taxé à la somme de deux mille trois cents livres tournois payables à Amiens chez Philippe Patte, receveur de la subvention. En conséquence de cet ordre, Jean Oger se rendit à l'abbaye le 18 septembre 1586, et, parlant au frère Antoine Bourgeois, il lui déclara qu'il avait huit jours pour aviser aux moyens d'acquitter la taxe, soit sur les revenus du couvent, soit par l'aliénation de meubles ou d'immeubles, sans toutefois préjudicier au service divin : l'abbé décida qu'on aliènerait la seigneurie de Saint-Jean.

Jean Vaquette [1], procureur au bailliage d'Amiens, se rendit acquéreur de la seigneurie de Saint-Jean le 14 mai 1587 ; il la vendit plus tard au suivant.

François de Soyécourt [2], chevalier, seigneur dudit lieu, Regnières-Écluse, etc., acheta la seigneurie de Saint-Jean vers la fin du XVIe siècle. Il était fils de Jean III de Soyécourt et d'Antoinette de Rasse, dame de la Hargerie, Démuin, Tilloloy et autres lieux ; il épousa Charlotte de Mailly, fille et héritière d'Antoine, seigneur d'Auchy et de la Neuville-Roye, et de Jeanne d'Yaucourt, dame dudit lieu, de Liomer, Hallencourt, Tupigny et autres lieux ; elle était alors veuve de Jean de Taix, — *alibi* Jacques. De cette union naquirent : 1° Maximilien ; 2° Charles ; 3° Abdias, morts jeunes ; c'est pour eux qu'un magnifique mausolée, que l'on voit encore, a été élevé au XVIIe siècle dans la belle église

[1] Armes : *D'or, à 3 roses de gueules.*
[2] Armes : *D'argent, fretté de gueules.*

de Tilloloy par Marie-Renée de Longueil, marquise de Soyécourt ; 4° Françoise, qui suit ; 5° N..., dame de Verton-sur-Mer, alliée à François de la Fontaine, seigneur d'Ognon ; 6° Suzanne, dame de Saint-Aubin-Rivière, qui devint la femme de Guy d'Auxy, ainsi qu'on le verra plus loin.

Françoise de Soyécourt, dame dudit lieu, Tilloloy, Regnières-Écluse, Saint-Jean, etc., épousa en premières noces Ponthus de Belleforière [1], seigneur dudit lieu, Cagny, Istres, etc., gouverneur de Corbie, fils de Charles et de Catherine de Sainteau ; de ce mariage naquirent : 1° Albert, mort le 25 février 1586 ; 2° Maximilien, seigneur de Soyécourt et de Tilloloy. Françoise de Soyécourt épousa en secondes noces Thibaut de Mailly, seigneur de Remaugies et d'Onvillers, veuf de Françoise de Belloy, et fils de René Ier et de Marie d'Hangard ; de cette union naquit une fille : Louise de Mailly, mariée en 1612 à Philippe Guillart, baron d'Arcy et de l'Espichelière.

Léonor de May [2], écuyer, seigneur du Val de Bretagne, Seronville et autres lieux, troisième fils de Jean, seigneur de Seronville, plusieurs fois échevin, puis maïeur d'Abbeville en 1575, et de Catherine de Lourdel, acheta la terre de Saint-Jean à Thibaut de Mailly le 13 juillet 1610, moyennant mille sept cents livres tournois. Il épousa le 6 janvier 1598 Françoise Cornu de Beaucamps, veuve de Jean de Calonne, écuyer, seigneur d'Avesne, et n'en eut point d'enfants.

[1] Armes : *De sable, semé de fleurs de lys d'or.*
[2] Armes : *D'or, au chevron d'azur.*

Jean de May, écuyer, seigneur de Seigneurville, avocat à Abbeville, licencié ès-lois, frère de Léonor de May, hérita de ce dernier la terre de Saint-Jean. Il épousa, par contrat du 21 juin 1592, Anne de Calonne d'Avesne, fille de Jean et de Philippe Louvel ; il en eut : 1° Jacques, écuyer, seigneur de Vieulaines, marié le 3 avril 1619 à Marie de Monthomer ; 2° Pierre ; 3° Antoinette ; 4° Marie ; 5° Suzanne.

Ce fut sans doute par donation que la seigneurie de Saint-Jean passa à Jean de Calonne [1], écuyer, fils puîné de Pierre, seigneur d'Avesne, Mesnil-Eudin, Pommereuil et autres lieux, et de Françoise du Bos. Il passa son existence dans les camps ; enseigne au régiment de Rambures en 1644, il devint capitaine au même régiment en juillet 1653. Le 24 octobre 1663, le roi voulant augmenter de vingt-cinq compagnies le régiment de la reine, afin d'en porter le nombre à quarante au lieu de quinze, commit le sire de Saint-Jean au commandement de l'une de ces deux compagnies, qu'il fut chargé d'organiser. Le 4 août 1666, Charles de Rambures, colonel d'un régiment d'infanterie, délivre un certificat à Jean de Calonne, par lequel il atteste qu'il a « servy le roy dans ledit régiment depuis l'année 1644 jusques en l'année 1660, qu'il auroit été compris dans le nombre des réformes, en laquelle qualité des réformes il a continué de servir audit régiment jusques en l'année 1663 qu'il auroit été pourveu d'une compagnie au régiment de la Reyne, aïant commencé de servir audit régiment en

[1] Armes : *D'argent, au lion léopardé de gueules mis en chef.*

qualité de lieutenant en la mesme compaignie et depuis 1652 en qualité de capitaine en chef ». Le 22 juin 1673, nous retrouvons Jean de Calonne sous les murs de Maëstrick; il combattit à Senef et adressa, le surlendemain de la bataille, à son parent, M. de Dourier, la curieuse lettre que voici : « Du camp de Piéton, ce 13 d'août 1674. Monsieur mon cher cousin, j'ai reçu la vôtre du huit du courant et je vous en fais réponse la larme au cœur et percé de douleur de la mort de mon frère, qui fut tué le onzième de la bataille que nous eûmes avec les ennemis, qui fut si sanglante que notre régiment commença l'attaque à huit heures du matin et ne finit que le lendemain à deux heures après minuit ; la bataille commença au décampement des ennemis, lesquels laissèrent 14 à 15 mille hommes à leur arrière-garde soutenus de leur seconde ligne ; néanmoins il fut repoussé deux grandes lieues et demie, se battant toujours, arrêtant de haie en haie et de village en village. Aussi notre infanterie se chargea toujours à la portée de la pique et fut fort souvent enfoncée l'épée à la main, et notre cavalerie fit aussi m rveille, car elle battit tout ce qu'elle trouva et se rallia toujours avec grand ordre, malgré la grêle de canons tirés sur eux et sur nous. Nous couchâmes sur le champ de bataille, et là y demeurâmes le dimanche tout le jour, et l'ennemi décampa le dimanche à deux heures après minuit à la sourdine, et y laissèrent deux pièces de canon et bien sept à huit mille tués sur la place et trois à quatre mille prisonniers, et généralement tous leurs bagages et munitions... Il nous paraît de remarquer parmi les prisonniers le comte de Nassau, le prince de Salm et quantité d'autres ennemis de qualité..... Nous y avons perdu quatre ou cinq

mille hommes tués et quantité de blessés ; aussi il ne s'est jamais vu faire un si grand carnage..... J'ai fait tout le voyage à pied et en suis quitte pour une contusion au bras ; mais, hélas ! j'ai tout perdu en perdant mon frère, duquel je vous prie de cacher la mort en considération de ma pauvre mère, vous priant de ne lui faire savoir que lorsque vous le jugerez à propos, et ferai prier Dieu pour lui autant qu'il se pourra..... SAINT-JEAN ». Jean de Calonne vivait encore en 1680, car le 21 juin de cette année il transigea avec son frère François relativement à la succession de leur mère.

Jean de Calonne étant mort sans alliance, la seigneurie de Saint-Jean échut à son neveu, Adrien de Calonne, chevalier, lieutenant puis capitaine au régiment de Conflans, fils cadet d'Oudart, chevalier, seigneur d'Avesne, et de Madeleine le Fournier de Wargemont, né le 22 novembre 1671.

Louis-Édouard de Calonne, chevalier, seigneur d'Avesne, Fresneville, Boisrault, etc., fils aîné de François et de Marie-Louise d'Aumale, devint seigneur de Saint-Jean après la mort d'Adrien de Calonne, son oncle. Il naquit le 12 août 1695 et se maria par contrat du 11 mai 1735 à Françoise-Renée de Bommy, dame d'Esneval, Grimontmesnil, Fontaine-lès-Blangy, Pelvert et l'Isle-Saint-Ouen. De ce mariage : 1° Jean-Ferdinand, qui suit ; 2° Charles-François, né au château d'Avesne le 15 octobre 1744, parvint aux plus hautes dignités de l'ordre de Malte, dans lequel plusieurs de ses ancêtres avaient figuré avec distinction. Successivement pourvu des commanderies de Villedieu et de Soissons, il venait d'être nommé bailli de l'Ordre quand éclata la Révolution. Nommé commandant en

second du parti royaliste dans la Haute-Normandie, sous les ordres de Monsieur, frère du roi, et du général Malet, élu membre du Conseil des Cinq-Cents, le bailli de Calonne ne cessa de se dévouer à la cause royale. Compromis dans le procès Cadoudal, il fut emprisonné au Temple, puis exilé à Laon jusqu'au jour où il alla se fixer à Blangy-sur-Bresle ; il mourut dans un âge très avancé le 21 février 1840 ; 3° Jeanne-Françoise, mariée le 18 mars 1760 à François-Eustache de Dampierre, chevalier, seigneur de Millencourt ; 4° Anne-François-Édouard, mort le 9 février 1756 à l'âge de vingt ans.

Jean-Ferdinand de Calonne, chevalier, seigneur d'Avesne, Boisrault, Saint-Jean-lès-Brocourt, Chaussoy, Fresneville et autres lieux, dit le comte de Calonne d'Avesne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, naquit le 26 septembre 1771 ; il épousa par contrat du 25 janvier 1778 Bonne-Madeleine de Riencourt de Villers ; il décéda le 7 février 1795, laissant de son union : 1° René-Louis-Ferdinand, qui suit ; 2° Bon-Louis-Charles-Thomas ; 3° Bonne-Catherine-Françoise, mariée en 1803 à Adéodat Jourdain de Thieulloy.

René-Louis-Ferdinand, comte de Calonne d'Avesne, né en 1779, mourut en 1851, laissant cinq enfants de son mariage avec Charlotte-Amélie-Guillemette-Sophie de Rancher. De la seigneurie de Saint-Jean, consistant principalement en droits féodaux et en censives. la Révolution laissa peu de chose au comte de Calonne, qui aliéna les terrains vagues, dit les *larris de Saint-Jean*, au profit de M. Sagnier, de Saint-Jean.

Fiefs a Saint-Jean. — 1° En 1760, le sieur Formentin, avocat du roi à Abbeville, possédait un fief à

Saint-Jean, consistant en une maison, quinze journaux de bois, soixante-trois de terre à labour et seize livres de censives.

2° Jean Meslier possédait, au XVIIe siècle, un fief à Saint-Jean, consistant en quatre-vingt-neuf livres de rente et de censives.

3° La maison du prieuré-cure, un bois et les terres presbytérales, composaient un autre fief, qui, d'après D. Grenier, aurait consisté en douze journaux de terre, quinze de bois, et des censives.

Saint-Jean, ainsi qu'on l'a vu, était un prieuré-cure. La chapelle, qui existe encore, fut bénite le 21 décembre 1761, comme on le voit par les registres de l'église de Guibermesnil.

Nous avons relevé dans ces registres quelques noms de prieurs, outre ceux que nous avons donnés au chapitre de Guibermesnil ; nous ferons remarquer que le curé de Saint-Jean était toujours un religieux de l'abbaye de Sainte-Larme.

Fiefs situés à Guibermesnil.

Il y avait en l'étendue du terroir de Guibermesnil différents fiefs nobles mouvant de la seigneurie de ce lieu, de laquelle relevait la terre d'Andainville-au-Bois, ainsi qu'un fief situé à Andainville appartenant en 1575 à Charles de Monvoisin.

1° WATHIÉVILLE. — Le fief noble de Wathiéville consistait au siècle dernier en une maison de trente

journaux d'enclos, en sept cent vingt journaux de terre, dont partie en riez, et en soixante-dix-sept journaux de bois. (*D. Grenier*).

Georges de Martaineville [1], chevalier, seigneur d'Offignies, possédait le fief de Wathiéville en 1703 et encore en 1760.

Sur l'emplacement du fief de Wathiéville se trouvent aujourd'hui deux fermes, dont l'une fait partie de la commune de Guibermesnil et l'autre de celle de Lafresnoye. D'après le recensement de 1881, il y avait à Wathiéville, annexe de Guibermesnil, deux maisons, deux ménages et douze habitants ; il ne s'y trouve plus aujourd'hui qu'une maison et six habitants.

2° FIEF D'ANVILLE. — Le fief noble d'Anville appartenait, en 1575, à François de Saisseval [2], écuyer, seigneur de Marconnelle et de Sailly, avocat, garde-du-scel et bailli du chapitre d'Amiens, greffier au Parlement en 1567, commissaire des vivres en 1583, secrétaire de Monsieur, frère du roi ; il avait été anobli le 20 novembre 1577. De son mariage avec Marguerite le Scellier, fille d'Antoine et d'Hélène de Poix, il eut un fils, qui suit.

Pierre de Saisseval, écuyer, seigneur d'Anville, épousa, par contrat du 18 mai 1641, Françoise Lion, fille de feu Antoine, écuyer, sieur de la Neuville, et de Marguerite de Marignier.

Charles de Saisseval, écuyer, seigneur d'Anville et de Beaumont-Normandie, où il faisait le plus souvent sa résidence, était fils du précédent. Il fut marié :

[1] Armes : *De..., au sautoir engrêlé de...*

[2] Armes : *D'azur, à deux bars adossés d'argent.*

1° par contrat du 3 janvier 1675, à Marie d'Arrest, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de Marie Noël, et n'en eut point d'enfants ; 2° par contrat du 1er juin 1680 à Marie Lamiré de la Rest, fille de feu François et de Marguerite Flahaut, d'où François, écuyer, seigneur de Blérencourt ; 3° par contrat du 14 décembre 1688, à Madeleine de Fresnoy, fille de Daniel, chevalier, baron de Landerthun, et de Marie Destailleur ; de cette troisième union naquirent : 1° Armand-Daniel, en 1690 ; 2° Charles-Armand-Claude-Ange, en 1696. François de Saisseval était mort avant le 25 mai 1696.

3° Fief de Riencourt. — Le fief noble de Riencourt, consistant en une ferme et valant quatre cents livres de rente, appartenait dans les premières années du siècle dernier à Alexandre le Scellier de Riencourt [1], doyen d'Amiens, puis chanoine et grand-vicaire de la cathédrale de cette ville. Il naquit à Amiens en 1650 de Charles le Scellier, médecin ordinaire du roi, et de Françoise de Villers ; il mourut dans sa ville natale le 6 décembre 1716 [2].

4° et 5° Deux autres fiefs situés à Guibermesnil appartenaient, l'un à Adrien de la Rivière, et l'autre au sieur Violette.

D'après une tradition locale, un village appelé Gerbroy, aujourd'hui disparu, aurait existé près de Gui-

[1] Armes : *D'or, à un aigle d'azur, membré et becqué de gueules ;* alibi : *D'azur, au chevron d'or, à 3 roses de même, 2 et 1.*

[2] Bulletin de la Soc. des Antiq. de Pic., t. VIII, p. 353.

bermesnil ; on montre son emplacement, où l'on découvre constamment, du reste, des débris de constructions.

Les registres de l'état civil, que nous avons consultés avec fruit, remontent à 1627.

Les maires qui ont administré cette commune depuis 1795 ont été : I. Marguery Jean-Baptiste, an IV à an IX. — II. Hatté Nicolas, an IX à an XI. — III. Berneuil Antoine, adjoint, remplit pendant quelque temps les fonctions de maire en l'an XI. — IV. Hatté Jean-Baptiste, an XI à 1818. — V. Berneuil Antoine, 1818 à 1832. — VI. Hatté Jean-Baptiste-Auguste, 1832 à 1855. — VII. Berneuil Antoine-Esprit, 1855 à 1869. — VIII. Fournier Antoine-Emmanuel, de Wathiéville, 1869 à 1884. — IX. Thiébaut Désiré, en exercice depuis 1884.

L'école communale mixte est fréquentée par 23 élèves, dont 20 garçons et 3 filles.

Les instituteurs ont été : I. Marguery Jean-Baptiste, 1742. — II. Ségard, 1742 à 1747. — III. Candellier Alexis-François, 1747 à 1749. — IV. Tellier François, 1750 à 1797. — V. Tellier Jean-François, 1797 à 18... — VI. Véchard Jean-Baptiste, 1836. — VII. Bourdon, 1837 à 1840. — VIII. Aubert François, 1840. — IX. Delaruelle, 1844. — X. Greuet Narcisse, 1845 à 1847. — XI. Pointier Onézime, 1847 à 1883. — XII. Merque Arthur, 1883 à 1886. — XIII. Lesigne Julien, en exercice depuis 1886.

Il y a trente ans, on remarquait encore près du bois les restes de l'ancien château de Guibermesnil ; depuis lors, le terrain fut nivelé, et les débris de ce château ont été transportés à Brocourt pour

servir aux fondations du château de M. de Brigode.

Dans ces dernières années, un souterrain a été découvert aux *larris de Saint-Jean*, mais on n'a jamais pu y pénétrer bien loin, les lumières s'éteignant au bout de quelques pas ; on y aurait recueilli, paraît-il, différents objets que l'on n'a point conservés.

Voici ce que nous écrit à ce sujet M. l'abbé Armand, curé de Guibermesnil : « Pour moi, je ne serais pas éloigné de croire que ces carrières, qui ont une lieue de longueur, auraient été exploitées pour la construction de l'église de Guibermesnil, qui est en pierre blanche. Cependant j'émettrai une autre hypothèse. Je considère le chemin abandonné qui coupe le Liger à Saint-Jean et monte d'un côté à Viller puis à Campsart et de l'autre côté se dirige vers Aumale, et qui en certains endroits conserve encore le nom de chemin de Paris, je le considère, dis-je, comme une ancienne voie romaine (qui n'aurait pas été restaurée mais remplacée par Brunehaut), et alors les carrières auraient été exploitées pour l'empierrement de cette voie primitive de Paris à la mer par le Translay ».

Cinq rues donnent accès au village de Guibermesnil.

Principaux lieuxdits : Le bois d'Anville, le bois de Wathiéville, le bois cuillerette, le giget, le charbonnier, la potence, le grand pré, la vallée des meuniers, le fond Bérenger, le fer à cheval, la Malmaison, les proies, le fond d'enfer, le cul d'enfer, la maye, etc.

BROCOURT

LE FORESTEL

Broecort, 1131 ; Broelcort, 1164 ; Broecort in valle, 1208 ; Brocourt, 1507.

A cent six mètres d'altitude s'élève le modeste village de Brocourt, dont l'origine, selon toute apparence, serait d'époque française. Sa distance d'Hornoy est de six kilomètres, et celle d'Amiens, de trente-huit.

Ce village, presque entièrement construit sur la rive gauche du Liger, passerait inaperçu pour le touriste qui suit la route d'Amiens à Senarpont si ses regards n'étaient attirés par l'élégant château de style gothique qu'y a fait construire, il y a une trentaine d'années, M. le vicomte de Brigode-Kemlandt.

D. Grenier a relevé les armes suivantes dans l'ancien château de Brocourt, à un escalier de brique, sur une pierre du cintre de la porte ; elles sont d'argent, fretté de gueules, parti d'or à 3 maillets de sinople, à un écusson d'argent en abisme, chargé d'une croix pattée et alaisée de gueules. (T. 194, fol. 186).

La population est aujourd'hui de 105 habitants. En

1806 elle était de 166 hab. ; en 1827, de 173 ; en 1837, de 202 ; en 1872, de 172 et en 1881, de 139.

Le nombre des maisons est de 34, et celui des ménages de 40. L'agriculture fait vivre 17 personnes ; la petite industrie, 52, et le commerce local, 6.

L'étendue du territoire est de 241 hectares, dont 126 sont livrés à la culture, 3 aux prairies naturelles, et près de 2 hectares en larris.

Les pommiers à cidre ne produisant généralement que tous les deux ans, on peut évaluer leur rendement moyen pour toute la commune à 1500 hectolitres de pommes.

Avant la Révolution, Brocourt était du bailliage et du doyenné d'Airaines, de l'élection d'Abbeville et de la coutume de Ponthieu.

Description en 1763 : « Brocourt est une paroisse ; le principal seigneur est M. d'Hervilly de Canisy, à cause de la dame de Manessier de Guibermesnil, sa femme. 27 feux. Le Forestel est une ferme et un fief, appartenant audit sieur de Canisy, aussi à cause de ladite dame, le tout du revenu de 250 livres, distante d'un demi-quart de lieue de Brocourt ; ni ferme ni autre hameau qui en dépende. Brocourt est dans une petite vallée, dans laquelle prend sa source un petit ruisseau qui va se jeter dans la Bresle. Le Forestel est situé sur une des côtes qui forment cette vallée ; le terroir est en côte ; les terres sont très médiocres. Productions ordinaires du pays. 2 laboureurs ; les autres habitans sont houppiers ou fileurs de laine. Brocourt et le Forestel sont entièrement de l'élection de Ponthieu ; ils sont éloignés des grandes routes. Il n'y a ni moulin, ni bureau de marque, ni biens communaux, ni revenus, ni foire, ni marché. Le pied de

taille est de 220 livres [1] ». — Le montant des quatre contributions directes est aujourd'hui de 2,155 fr.

Voici la description qu'en donne D. Grenier :

« Brouecurt, village de l'Amiénois, sur la rive droite [2] d'une petite rivière qui se perd dans la Bresle à Senarpont ». (Top. t. 196, f° 136, v°).

A la page suivante, nous lisons : « Brocourt et le Forestel, bailliage d'Arguel, 28 maisons, 487 journaux de terre.

« Tout le terroir de Brocourt ne contient qu'environ 285 journaux de terre, dont 116 environ en bois, le reste en terre labourable, dont 75 journaux à la seigneurie en domaine ; 8 maisons et 5 manoirs tenus en censives ; le reste des maisons et des manoirs tenus de la commanderie de Saint-Maulvis, avec environ 107 rasières de terres labourables, tenues de ladite commanderie ».

L'église de Brocourt est sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge. Rien au dehors n'attire l'attention de l'archéologue. Les croisées, au nombre de quatre, sont fort petites et très basses ; le mur de droite a été entièrement restauré en briques il y a peu d'années. Le clocher, qui est peu élevé, se trouve en tête de la nef et ne contient qu'une cloche, baptisée en 1828 sous le nom de *Marie-Joséphine-Élisabeth* ; elle eut pour parrain le vicomte d'Hervilly, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et pour marraine, la comtesse

[1] Archives municipales d'Abbeville.

[2] Nous avons vu que Brocourt est situé sur la rive gauche du Liger. Y a-t-il eu déplacement du village? D. Grenier se trompe-t-il ? Nous le croyons.

Élisabeth des Ligneris, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière.

Cette église mesure intérieurement 15 mètres de long sur 8 de large. L'intérieur ne mérite guère de fixer les regards, si ce n'est la propreté du carrelage et les bancs à dossier ; on y voit un chemin de croix en relief et 6 statues modernes.

La cuve baptismale ne se trouve pas dans l'église, mais dans la sacristie, sans doute à cause de l'exiguité de cet édifice. On aperçoit dans le sanctuaire, à droite, une plaque commémorative en marbre blanc, attachée au mur, et portant cette inscription gravée en lettres d'or : « A Élisabeth de Ligneris, morte à 21 ans... »

Le commandeur de Saint-Maulvis présentait à la cure, dont le revenu s'élevait à 450 livres au siècle dernier ; celui de la fabrique n'était que de 60 livres ; le nombre des communiants était de 75 au XVIIIe siècle, suivant M. P. de Cagny.

Les curés qui ont desservi Brocourt jusqu'à la Révolution ont été : I. Quesnel Nicolas, 1690 à 1712. — II. Hecquet Antoine, 1712 à 1747. — III. Masson N., 1747 à 1752. — IV. Catelain Charles, 1752 à 1793.

Après la Révolution, cette paroisse n'eut plus de curé ; elle est aujourd'hui annexée à Liomer pour le spirituel.

Il y avait deux seigneuries en l'étendue du terroir de Brocourt. L'une, appartenant au commandeur de Saint-Maulvis, consistait en soixante livres de censives.

La seconde seigneurie, qui était la plus importante, relevait de la châtellenie du Mazis. D. Grenier nous

en donne l'étendue : « Une maison de huit journaux d'enclos, quatre-vingt-neuf journaux de bois, soixante-quinze de terre labourable et six livres de censives ». (Topogr. t. 196, f° 139). — Au commencement du XVIII[e] siècle, elle était estimée valoir de mille à douze cents livres par an [1].

Girauld ou Girald de Brocourt [2], chevalier, paraît être le premier seigneur connu de ce domaine ; il vivait en 1186.

Étienne de Brocourt, chevalier, consent à une donation faite à la maladrerie du Quesne par Hugues Haterel, chevalier, en 1216.

Henri de Brocourt, chevalier, seigneur dudit lieu en 1267, bienfaiteur de l'abbaye de Selincourt.

Robert de Brocourt, chevalier, seigneur dudit lieu, de Fay et de Villers en partie, épousa Huguette de Pierrecourt et en eut plusieurs enfants, entre autres Blanche, mariée vers 1322 à Vincent de Moyencourt, écuyer, seigneur dudit lieu ; elle testa en faveur de son mari en 1338 et ne vivait plus en 1345 [3].

Girauld, Étienne et Guillaume de Brocourt, chevaliers, firent des donations à la maladrerie du Quesne. Plus tard, on voit encore d'autres seigneurs portant le nom de Brocourt sans qu'il soit possible de déterminer s'ils ont possédé le domaine de ce lieu ; ainsi Hugues de Brocourt est cité comme bienfaiteur de l'abbaye de Selincourt ; Enguerrand et Bertauld de Brocourt, fieffés de la prévôté du Ponthieu, sont convoqués pour la

[1] E. Prarond. — *De quelques lieux du Ponthieu...*
[2] Armes : *D'or, au lion de gueules.*
[3] Morel d'Acy. — *Hist. des sires puis princes de Poix.*

guerre en 1377 (D. Grenier); Jean de Brocourt tient un fief de l'abbaye de Saint-Valery en 1370; André de Brocourt, écuyer, tient un fief à Nesle-l'Hôpital en 1379; son fief était mouvant de la seigneurie de Nesle, qui appartenait alors à Jean de Tonneville[1].

Jean d'Yaucourt[2], *aliàs* Eaucourt, chevalier, était seigneur d'Yaucourt, Liomer et Brocourt vers 1480. De son mariage avec Antoinette de Mailly, il eut un fils, qui suit.

Jean d'Yaucourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Liomer, Brocourt et Hallencourt, épousa Marie d'Abbeville d'Yvregny; de cette union naquirent: 1° Marie, *aliàs* Jeanne[3], alliée au suivant; 2° Antoinette, mariée en 1544 à Antoine de Pisseleu, chevalier.

Antoine de Mailly, dit *Hutin*, chevalier, baron d'Auchy, commandant de mille hommes de pied, était fils de Jean, seigneur d'Auchy et de la Neuville-Roye, et d'Antoinette de Mouy. Hutin de Mailly épousa Marie d'Yaucourt vers 1520. Il se fit remarquer pendant les guerres du règne de François Ier, et se signala surtout en Piémont et en Picardie, mais il fut tué d'un coup d'arquebuse au siège d'Hesdin en 1537, et non en 1539; il laissa une fille, mariée au suivant.

[1] Copie du dénombrement de Nesle-l'Hôpital. Arch. d'Abbeville, II, 265.

[2] Armes : *D'argent, au sautoir de gueules.*

[3] Son vrai nom est Marie ; ce qui a occasionné l'erreur commise par plusieurs généalogistes relativement à ce prénom, c'est que Jean d'Yaucourt eut une fille bâtarde nommée Jeanne, qui fut mariée en 1532 à Jean d'Esquincourt.

Jean de Thaix [1], *alibi* Jacques, chevalier, panetier de François Ier en 1529, capitaine de 50 hommes d'armes, grand-maître de l'artillerie, colonel-général d'infanterie de France, gouverneur de Loches et chevalier de l'ordre du roi, était fils d'Aimery, seigneur de Thaix et de Sepmes, et de Françoise de la Ferté. Il devint seigneur de Brocourt après son mariage avec Charlotte de Mailly, fille du précédent, dame de Brocourt, Liomer et autres lieux. Jean de Thaix fut tué au siège d'Hesdin en 1553; il reçut sa sépulture dans l'église de Sepmes en Touraine; il fut le dernier mâle de son nom, car il ne laissa que des filles. Après la mort de Jean de Thaix, Charlotte de Mailly épousa en secondes noces, le 30 mars 1555, François de Soyécourt.

Charlotte de Thaix, dame dudit lieu, de Brocourt, Liomer, le Forestel, etc., fille du précédent, épousa : 1° Charles des Essarts [2], chevalier, seigneur de Saucourt, et n'en eut point d'enfants; 2° le suivant.

René de Sanzay [3], chevalier, vicomte héréditaire et parageux [4] de Poitou, chambellan et conseiller du roi, chevalier de son ordre, colonel et capitaine-général de la noblesse de France au ban et arrière-ban

[1] Cette famille, originaire de la Touraine, portait : *D'argent, à 2 fasces d'azur.* C'est à tort que la Morlière intervertit les émaux.

[2] Armes : *De gueules, à 3 croissants montant d'or.*

[3] Armes : *D'or, à 3 bandes d'azur, à l'écu d'Auxy sur le tout.*

[4] Parageux, puîné tenant fief en *parage*, c'est-à-dire au même titre que son frère aîné.

en 1568 et 1569, superintendant général des fortifications de France, devint seigneur de Brocourt, Liomer et le Forestel par suite de son mariage avec Charlotte de Thaix; de cette union naquit le suivant.

Charles, comte de Sanzay, chevalier, vicomte héréditaire de Poitou et de Tupigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, succéda à son père dans les seigneuries de Brocourt, Liomer et le Forestel. Il épousa, vers 1600, Françoise d'Estrées, sœur de la fameuse Gabrielle.

Hugues ou Claude Poulletier, chevalier, secrétaire de la chambre du roi, demeurant à Amiens, acheta au comte de Sanzay le 21 février 1612 les terres et seigneuries de Brocourt, Liomer et le Forestel; quelque temps après il fit hommage au roi de sa terre de Liomer, tenue du comté de Ponthieu.

Artus de Moreuil [1], chevalier, seigneur de Caumesnil, Brucamps, Villers-Bretonneux, Raincheval et Planques, chevalier de l'ordre du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, gouverneur de Rue, était fils de François, seigneur de Fresnoy, de la branche bâtarde des Moreuil, et de Marie de Mairé. Il devint seigneur de Brocourt, Liomer et le Forestel par adjudication par décret faite au Parlement de Paris le 29 décembre 1629 sur Jacques Rapinart, curateur aux dites terres. Artus de Moreuil avait épousé en 1619 Charlotte de Halluin, fille de Charles-Maximilien, seigneur d'Esclebec et de Wailly, et de Catherine du

[1] **Armes** : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion issant d'argent.*

Gué, dame de Lully. De ce mariage naquirent: 1° Henri, qui suit; 2° Alphonse, qui suivra ; 3° N..., mariée à N... de Fosseuse.

Henri de Moreuil, chevalier, fils du précédent, releva les terres de Brocourt, Liomer et le Forestel par acte du 20 août 1646.

Alphonse de Moreuil, comte dudit lieu et de Liomer, chevalier, seigneur de Brocourt, Liomer, le Forestel, Brucamps, Caumesnil et autres lieux, premier écuyer du prince de Condé, brigadier des armées du roi, paraît avoir hérité les biens de son frère aîné. Il épousa Hélène de Fourré-Dampierre, fille d'honneur de la reine, dame d'honneur de la princesse de Condé, puis de la duchesse du Maine. Le comte de Moreuil rendit au roi les foi et hommage de sa terre de Liomer le 4 septembre 1684. Il mourut en 1702, laissant deux filles, dont l'une épousa le suivant.

Noël de Barbezières [1], comte de Chémerault, lieutenant-général des armées du roi, épousa Louise-Françoise de Moreuil, qui lui apporta les seigneuries de Brocourt, Liomer, le Forestel et Brucamps.

Philippe du Gardin [2], écuyer, seigneur de Bernapré, Bretel, Longpré, Guimerville et Cantepie, cornette et lieutenant de cavalerie dans les troupes boulonnaises, mousquetaire de la garde du roi en 1695, lieutenant au régiment de Desprez-cavalerie, en 1697, anobli par

[1] Armes : *D'argent, à 5 fusées de gueules rangées en fasce.*

[2] Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croix ailées*, aliàs, *3 roses de même.*

lettres-patentes de 1699, fils de Philippe, seigneur de Bernapré, et de Marie du Maisniel d'Applaincourt, acheta le 23 février 1712 à Noël de Barbezières les terres et seigneuries de Brocourt, le Forestel et Liomer, cette dernière pour quatre mille livres. Il avait épousé le 30 avril 1696 Marie-Barbe Godart, fille de Pierre, écuyer, seigneur du Montant, et de Barbe Obry; il en eut deux filles: 1° Anne-Barbe, mariée le 2 janvier 1725 à Pierre-Vulfran Briet, écuyer, seigneur de Rainvillers ; 2° Françoise-Thérèse, née le 1er mars 1713.

Jérôme Phelypeaux[1], comte de Pontchartrain, ministre, secrétaire d'État, acheta au précédent, le 2 décembre 1715, les terres de Brocourt, le Forestel et Liomer, cette dernière pour la somme de dix-huit mille cinq cents livres; nous voyons ailleurs que la saisine de cette terre lui fut donnée le 9 février 1720 moyennant la somme de cent quarante-deux mille livres. Le comte de Pontchartrain avait épousé le 19 février 1697 Éléonore-Christine de Roye de la Rochefoucauld, fille de Frédéric-Charles, comte de Roye et de Roucy.

François Manessier, chevalier, marquis de Guibermesnil, acheta au comte de Pontchartrain, le 30 novembre 1723, les domaines de Brocourt, Liomer et le Forestel, que ses descendants ont possédés jusqu'à la Révolution, comme on l'a vu plus haut.

[1] Armes : *Écartelé aux 1 et 4 de gueules, semés de quintefeuilles d'or, au franc-canton d'hermines ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 lézards de sinople.*

Fiefs.

1° Le Forestel. — Le fief noble du Forestel, avec droit de justice vicomtière, était d'un revenu de deux cent cinquante livres. Il consistait en « une maison seigneuriale, colombier, granges, étables, jardins, pourpris, ténement, bois, terres labourables, larris et riez ». En 1703 il se composait de cinquante-cinq journaux de terre à la sole, tenus par hommage de bouche et de mains de Fresnoy-bailliage pour une partie, et de Liomer, pour l'autre partie. (*D. Grenier*).

La ferme du Forestel, relevant de ce fief, consistait en quarante-cinq journaux de terre et trente-six rasières ou journaux de petit bois. (*Id*).

Le seigneur du Forestel devait au seigneur de Fresnoy-bailliage, suivant la coutume de Ponthieu, soixante sols parisis de relief, vingt sols de chambellage, service de plaids de quinzaine en quinzaine, service à roncin, etc. (*Reg. terrier de Fresnoy pour 1595*).

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le Forestel était possédé par les seigneurs de Brocourt.

2° Le commandeur de Saint-Maulvis jouissait d'un fief à Brocourt valant soixante livres de censives.

3° Fief de vingt-sept journaux de bois possédé en 1703 par le seigneur de Villers-Campsart. (*D. Grenier*).

4° Un autre fief séant à Brocourt était possédé par

Jean d'Esquincourt [1], écuyer, qualifié honorable homme, fils de Jeannet et d'Antoinette Perin, demeurant à Brocourt en 1532. Il épousa par contrat du 8 février de cette année Jeanne d'Yaucourt, fille bâtarde de Jean, seigneur d'Yaucourt, Hallencourt, Brocourt, le Forestel et Liomer ; de cette alliance sont nés : 1° Antoine, homme d'armes sous M. de Saint-Luc au siège d'Amiens, selon certificat de 1597, marié en 1566 à Jeanne d'Amiens ; 2° Jean, qui suit ; 3° Antoinette, alliée par contrat du 6 juin 1560 à Jean ou Adrien de Fer, écuyer, seigneur de Selincourt ; 4° N..., femme de Jean Poultrain, greffier d'Abbeville.

Jean d'Esquincourt, écuyer, seigneur de Butelutel, demeurant aussi à Brocourt, épousa par contrat du 5 janvier 1563 Jacqueline Pitout, dont il eut le suivant.

Jean d'Esquincourt, écuyer, demeurait également à Brocourt ; il devint seigneur du fief de Follemprise, tenu de Senarpont, par donation de sa tante, Marie d'Amiens, femme d'Antoine d'Esquincourt. Par contrat passé le 12 avril 1602, il épousa Anne de Villers de Liercourt, fille de Jean, écuyer, seigneur de Liercourt, et de Marie de Caumont ; de ce mariage sont nés : 1° François, qui suit ; 2° Charles ; 3° Philippe ; 4° Jean ; 5° Marie ; 6° Catherine ; 7° Antoinette.

François d'Esquincourt, écuyer, seigneur de Follemprise, Vieillaude, lieutenant au régiment de Bretagne-cavalerie dans la compagnie du seigneur de Dromesnil en 1638, habitait Brocourt en 1664 ; il avait épousé, par contrat du 16 février 1640, Jeanne de Béthencourt, d'où vinrent : 1° David, chevalier,

[1] Armes : *De gueules, à 3 tours d'or, écartelé d'argent à 3 fleurs de lis au pied nourri de gueules.*

seigneur de Follemprise, capitaine au régiment de Rivery, allié le 19 novembre 1691 à Marie-Anne de la Mairie, fille de Jean, chevalier, seigneur de la Mairie, et de Charlotte de Virgille; 2° Charles, écuyer, seigneur de Saint-Remy, marié en 1642 à Antoinette de Belliart, sans enfants ; 3° Jean, curé d'Illois. François d'Esquincourt justifia de sa noblesse par preuves remontant au 20 janvier 1476, époque où vivait Huchon d'Esquincourt, son ascendant; les fils de François étaient gentilshommes verriers, suivant D. Grenier et le *Nobiliaire de Picardie*.

Liste des maires : I. Henry François, agent municipal, 1793 à 1796. — II. Rousselle Jacques, agent municipal, 1796 à 1797. — III. Carment Nicolas, agent municipal, 1797 à 1798. — IV. Henry François, agent municipal, 1798 à 1800. — V. Carment Nicolas, maire, 1800 à 1812. — VI. Vasseur François, 1812 à 1822. — VII. D'Hervilly (le vicomte) Philbert, 1822 à 1832. — VIII. Poiré Jean-François, 1832 à 1860. — IX. Domont Édouard, 1860 à 1865. — X. Blanche Eugène, 1865 à 1876. — XI. Martin Théophile, 1876.

L'école communale des garçons n'a été fondée qu'en 1836 ; avant cette époque les enfants allaient recevoir l'instruction à Liomer. Nombre d'élèves inscrits : 10.

Les instituteurs de Brocourt ont été : I. Damien François, 1836 à 1853. — II. Cardon Constant, 1853 à 1861. — III. Tueux Louis, 1861 à 1863. — IV. Denis Henri, 1863 à 1867. — V. Oger Louis, 1867 à 1869. — VI. Cardon Constant, 1869 à 1876, 2e fois. — VII. Détré François, 1875 à 1878. — IX. Galampoix Charles, en exercice depuis 1878.

Il y a une école libre de filles fondée depuis de longues années par la famille des Ligneris en faveur des enfants pauvres de Brocourt, de Liomer et de Guibermesnil. La donation, faite à perpétuité, produit un revenu de 5,000 francs. Cette école, dirigée par des religieuses de Saint-André, dites sœurs de la Croix, reçoit 18 élèves ; l'école communale ne compte que 8 garçons inscrits.

Trois bois se trouvent sur le terroir : au nord, le bois du Forestel, de 12 hectares ; au sud, le bois de Brocourt, de 50 hect. ; à l'ouest, le bois Lefort, de 15 hect.

Rues : Saint-Jean, du bois de l'église, d'Hornoy, de Liomer, d'Aumale, des charbonniers et des tuileries.

Lieuxdits : L'argilière, le bois de l'église, etc Au lieudit *le Bois de Brocourt* se voit un tilleul appelé *l'omieu moite* qui passe pour être plus de cinq fois séculaire.

Le hameau du Forestel, situé au-dessus de la côte faisant face à Liomer et à Brocourt, se compose actuellement de 2 maisons et de 6 habitants.

Sous ce hameau se trouvent des souterrains dont l'entrée est presque impraticable par suite d'éboulements qui en obstruent le passage à chaque pas. D'après une tradition locale, ils auraient une étendue de 8 à 10 kilomètres, et ils iraient se terminer sur le terroir de Bezencourt, annexe de Tronchoy, au lieudit *les larris* ; suivant la même tradition, ils seraient croisés par ceux du mont d'Arguel.

LIOMER

LIONMES, 1164 ; LYONMERS, 1249 ; LIOMERS, 1262 ; LIOMES, 1301.

Ce lieu, qui parait signifier *maison de Léon* (Lionmes en 1164), se trouve à peu de distance en aval de Brocourt et à sept kilomètres d'Hornoy.

Le nombre des habitants était de 175 en 1698 ; de 382 en 1806 ; de 400 en 1827 ; de 422 en 1837 ; de 441 en 1872 et de 407 en 1881 ; il n'est plus aujourd'hui que de 401. En 1714 on ne comptait que 61 feux ; il s'y trouve actuellement 128 ménages logés dans 126 maisons. L'agriculture fait vivre 61 habitants, et l'industrie et le commerce local, 247.

La superficie territoriale est de 389 hectares, dont 198 sont livrés à la culture, 8 et demi aux prairies naturelles, 38 en larris et 123 couverts de bois. Le rendement moyen annuel des pommes à cidre est d'environ 600 hectolitres.

Description de Liomer en 1763 : « Liomer est une paroisse dont le fils de M. d'Hervilly de Canisy est le seigneur. Rossignol est une ancienne ferme, qui a été démolie, dont il ne reste plus que les terres, qui appartiennent aussi à M. d'Hervilly. 69 feux ; ni hameau ni autre ferme qui en dépende. Le village est situé

dans un vallon fort serré, arrosé par une petite rivière qui prend sa source à Brocourt, village au-dessus, distant d'un demi-quart de lieue. Le terroir est en côte ; a quelques portions dans la plaine, sur le haut de la côte et en prairies, dans la vallée. Objet de commerce et d'industrie: filature de laine pour les étoffes d'Amiens; productions ordinaires ; quelque peu de foins ; 5 laboureurs ; deux cents journaux de bois sur ce terroir. Liomer et Rossignol sont entièrement de l'élection de Ponthieu. La grand'route la plus voisine est celle d'Eu à Paris et en est distante d'une lieue. Il y a un moulin à l'eau au blé [1]. Il n'y a point de bureau de marque. Le seigneur a un droit de poids et de halle. 20 journaux de communes; point de revenus. Il y a un marché toutes les semaines, le mercredi, et le premier lundi de chaque mois il y a un marché franc où il se vend beaucoup de fils de laine, des chanvres, des chevaux, des bestiaux et des grains. Les seigneurs ont obtenu des lettres-patentes pour ces marchés il y a très longtemps ; ils se tenaient autrefois à Arguel. Le pied de taille est de 695 livres ». Le montant des quatre contributions directes est aujourd'hui de 4,734 francs.

Les marchés du mercredi et le franc-marché du premier lundi de chaque mois attirent une assez grande affluence de marchands, ce qui donne à ce bourg une animation qu'il est loin d'avoir les autres jours ; le plus fort franc-marché de l'année est celui du mois de novembre, qu'on appelle le *marché du déparcage*. C'est en vain que nous avons cherché dans

[1] Ce moulin existe encore ; il se trouve entre Liomer et le Quesne.

le *Recueil des Ordonnances des rois de France* à quelle époque ils remontent ; mais une note conservée dans les archives de Liomer nous apprend que le franc-marché a été établi au mois d'octobre 1487 par le roi Charles VIII ; il fut créé « à perpétuité et à toujours en considération des guerres qui avaient ruiné les habitants, détruit les maisons et tous les édifices de la ville de Liomer ». Par ordonnance du même roi, rendue à Montilz-lès-Tours au mois de février 1490, un marché fut ouvert à Liomer le mercredi de chaque semaine.

Liomer était le siège du bailliage d'Arguel [1].

Après la création des départements en 1790, cette commune devint le chef-lieu de l'un des dix-huit cantons du district d'Amiens et de l'un des dix-huit arrondissements communaux en l'an VIII. Deux ans plus tard, Liomer fut créé chef-lieu de l'une des treize justices de paix d'Amiens ; mais le 9 pluviôse de l'an X, il céda ce titre à Hornoy, qui l'a toujours conservé depuis ; le premier et seul titulaire de ce poste à Liomer fut J.-B. Taupin le Comte, propriétaire au Quesne ; il exerça ensuite les mêmes fonctions à Hornoy.

Liomer est aujourd'hui la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un percepteur et d'un receveur à cheval des contributions indirectes ; il y a aussi un bureau des postes et télégraphes.

L'ancienne église de Liomer fut démolie en 1868 ; elle n'offrait aucun caractère architectural. Le chœur

[1] M. J. Garnier. — *Dictionnaire topographique du département de la Somme,* t. 1er, p. 517.

était en partie couvert en essilles ; il n'y avait qu'une seule cloche, portant la date de 1779.

L'église actuelle, d'assez bon goût, a été construite en 1862 ; elle mesure 30 mètres de longueur sur 15 de largeur.

Au-dessus du portail, de style ogival, se voit une immense rosace. Le clocher, en tête de la nef, est fort élevé et contient trois cloches ; à sa base sont quatre tourelles.

L'intérieur de l'église se compose d'une nef avec deux bas-côtés pourvus de cinq arcades et éclairés chacun par sept fenêtres en grisaille ; de petites colonnettes adossées au mur reçoivent les nervures de la voûte. A l'extrémité du bas-côté gauche se trouve un autel en bois de chêne dédié à la sainte Vierge ; on y remarque deux médaillons sculptés, représentant l'un la *Salutation angélique*, l'autre, l'*Assomption* ; au-dessous de ces médaillons deux autres sculptures figurent la *Sainte-Famille* et le *Mariage de la Sainte-Vierge*. L'autel du bas-côté droit est dédié à l'Enfant-Jésus ; dans des niches se voient des sculptures de la *Sainte-Famille* et de l'*Adoration des Mages*.

Le sanctuaire reçoit le jour par trois fenêtres dont deux en grisaille ; celle du milieu présente les portraits de saint Pierre et de saint Paul, séparées par le meneau. L'ornementation est assez élégante, quoique simple. Douze statues modernes décorent cette église. Dans le chœur, on voit de belles stalles en bois de chêne ; les bancs de la nef sont aussi de même bois. Le vocable de l'église est saint Pierre, dont la fête se célèbre le 29 juin.

Avant la Révolution, la cure de Liomer était à la

présentation du personnat de ce lieu ; le revenu, qui était de cinq cent soixante-deux livres en 1728, descendit plus tard à quatre cents, puis à trois cents livres. Le revenu de la fabrique était de cinquante livres. On comptait 130 communiants dans cette paroisse au siècle dernier.

Le 22 juin 1728, Nicolas Lefèvre, curé de Liomer, fournit la déclaration des biens de la cure, dont le revenu net était de trois cent quatre-vingts livres.

Le personnat de Liomer était à la présentation de l'évêque d'Amiens ; le revenu, d'abord de trente livres, s'éleva plus tard à quatre cent quatre-vingts livres [1]. — « Par lettres du mois de février 1209, Hugues de Haudrechy renonça au profit de l'évêque au droit du personnat qu'il prétendait avoir à Arguel et à Liomer [2] ».

On voit dans D. Grenier que Mathilde, mère de Hugues de Haudrechies, et l'oncle de ce dernier, Anscher d'Offignies, jurèrent devant Richard, évêque d'Amiens, qu'ils renonçaient de même à ce qu'ils réclamaient dans le personnat d'Arguel et de Liomer.

La seigneurie de Liomer était tenue du roi, à cause de son château d'Arguel, en trois fiefs et trois hommages différents. Cette seigneurie, avec celles de Brocourt et du Forestel, valait de quatre à cinq mille livres de rente au commencement du XVIII[e] siècle.

Nous voyons dans D. Grenier que la seigneurie de

[1] M. P. de Cagny. — *État général de l'ancien diocèse d'Amiens.*

[2] *Bén. de l'Égl. d'Am.*, t. II, p. 145.

Liomer consistait en « 270 mesures environ de terre labourable sur le terroir, dont 50 mesures à la solle en bas et 30 à la solle en haut, en 197 journaux de bois, 10 de prés, un moulin à eau, en 8 journaux de larris et en censives ». (T. 209, p. 161).

Nous lisons à la page suivante qu'au seigneur appartenait en outre la pêche depuis le terroir de Brocourt jusqu'au vivier du Quesne, et la banalité du four et du moulin.

Au milieu du XVIII[e] siècle, la seigneurie de Liomer « consistait en un moulin à l'eau, cent quatorze journaux de terres labourables, dix journaux de prés, deux cents journaux de bois et environ trois cent quarante livres de censives [1] ».

Dans le principe, les seigneurs de Liomer en portaient le nom. Le plus ancien qui nous soit connu est Baudoin de Liomer [2], chevalier, seigneur dudit lieu et de Dromesnil, vivant dans la première moitié du XII[e] siècle. De son mariage avec Marie de Bougainville, il eut plusieurs enfants, entre autres Ève ou Ade de Liomer, mariée vers 1204 à Gauthier Tyrel VI, chevalier, sire de Poix, mort vers 1228 ; Ade de Liomer mourut après lui.

Enguerrand de Liomer, chevalier, seigneur dudit lieu, est témoin d'une donation à la maladrerie du Quesne en 1232. (*Cart. de Ponth.*).

Un siècle plus tard, le domaine de Liomer apparte-

[1] M. E. Prarond. — *De quelques lieux du Ponthieu...*

[2] Armes : *De gueules, à 3 lions d'or, posés 2 et 1, au chef d'argent.*

nait à Simon du Hamel [1], dit Tourmelle, chevalier, seigneur de Lignières-Foucaucourt. En 1363, il vend à Raoul de Martaigneville un fief au Petit-Bus, tenu de Vismes. (*D. Grenier*).

En 1373, le 9 juin, Jean d'Offignies, dit *Gadifer*, chevalier, vicomte d'Aumale, sire de Boulainvillers, fournit au roi l'aveu de la terre de Liomer [2], qu'il possédait sans doute du chef de sa femme, Marie de Boulainvillers, puisque cette dernière était dame de Liomer en 1370.

Jean d'Offignies, dit de *Boulainvillers*, chevalier, seigneur de Liomer, Offignies, Hallencourt et autres lieux en 1410, était fils du précédent ; il épousa Béatrix de Châtillon, fille de Gaucher, seigneur de Tours-en-Vimeu, et de N... de Pacy ; il écartela ses armes d'*Offignies* et de *Boulainvillers*. Après sa mort, sa veuve se remaria à Colart de Tenques, écuyer de l'écurie du roi ; elle mourut en 1420, laissant ses biens à ses deux fils : Jean, écuyer, et Simon, dit de *Boulainvillers*, chevalier, marié à Marguerite de Fosseux.

Jean d'Yaucourt, chevalier, était seigneur de Liomer en 1480.

A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, les seigneurs de Liomer ont été les mêmes qu'à Brocourt, comme on l'a vu plus haut.

[1] Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée de 3 roses de gueules.*

[2] Elle consistait alors en deux cent soixante-six journaux de bois, un moulin à eau, pêcheries, etc.

Fiefs.

Il y avait plusieurs fiefs nobles en l'étendue du terroir de Liomer et relevant de la seigneurie de ce lieu ; nous citerons les suivants :

1° Saint-Martin-Horest. Ce fief, appartenant à l'abbaye de Selincourt, consistait en une maison avec trente journaux d'enclos en pâturage et en bruyère, et en cent quarante journaux de terre labourable. Il existe encore aujourd'hui une ou deux habitations situées sur l'emplacement de ce fief.

Voici ce qu'on lit dans le savant ouvrage de M. Darsy : « Parmi les biens confirmés au couvent de Selincourt en 1164 par Willaume, comte d'Aumale, comme sis en son fief, se trouve la ferme de Saint-Martin, consistant en 90 journaux de terre à la sole. Elle est désignée sous le nom de Saint-Martin de *Loheri-Campania* avec la terre en dépendant sur le terroir de la Boissière, donnée par Girold, fils de Roscelin, au nombre des possessions confirmées par l'évêque Thibaut en 1177 comme étant du fief de noble homme Raoul d'Airaines. Au mois de décembre 1262, Henri, chevalier, seigneur d'Airaines, vendit au couvent de Selincourt la quatrième gerbe de tout le gaignage du terroir de la cense de Saint-Martin [1] ».

2° Fief Gallet, ou des Galettes, ou du Carnoy, appartenant en 1575 à Jean Camousson.

[1] *Bénéf. de l'Égl. d'Am...*, t. II, p. 125.

3° FIEF CARROY, appartenant en 1717 à Philippe du Gardin.

4° FIEF DE LA RIVIÈRE, appartenant en 1575 à Adrien de la Rivière ; il était possédé en 1700 par la marquise de Feuquières.

5° FIEF LÉVILLY ou de LEUILLY, consistant en vingt journaux de terre labourable, douze de bois, et huit livres de censives.

6° FIEF CAMPSART, produisant seize livres de censives et rentages sur quarante journaux de terre.

7° FIEF ROUSSEL ; fief restreint.

En 1575, le sieur Alexandre Lambert possédait deux fiefs à Liomer [1], dont l'un se composait de vingt-cinq journaux de terre et rapportait six livres dix sols de censives.

D. Grenier cite un fief séant à Liomer consistant en trois journaux de terre labourable, vingt-cinq de bois au-dessus de Brocourt, dix de larris, deux de prés à foin et censives. Il cite de même un fief restreint consistant en une maison d'un journal de terre labourable, quatre de bois et quelques censives.

D. Grenier cite encore un certain nombre de fiefs et d'arrière-fiefs qui nous paraissent avoir été repris dans l'aveu de Liomer de 1373 et que nous rapportons ci-dessous :

[1] De la Gorgue-Rosny. — *Rech. généal...*

« Arrière-fief tenu du seigneur de Lionmers consistant en un manoir situé audit lieu de Lionmers et trente-quatre journaux de terre ou environ en plusieurs pièces tenues à cens ; le tout tenu par les devoirs et services ordinaires.

« Autre fief tenu de même à Liomer, consistant en un manoir de demi-journal, cinq journaux de domaine en trois pièces, plusieurs censives. Ledit fief tenu par service restraint, 60 sous parisis de relief et autant d'aides avec service de plaids.

« Autre arrière-fief de Lionmers, tenu comme les précédents, consistant en vingt-huit journaux de terre à Arguel ; basse justice ; services ordinaires.

« Autre arrière-fief, séant à Lionmers et tenu comme les précédents, consistant en un manoir, cent soixante à cent soixante-cinq journaux de terre en domaine. Plusieurs cens tenus du dit fief avec champart ; plusieurs corvées. Il y a une très grande quantité de cens ; on a oublié d'indiquer les devoirs du fief ; on met seulement la justice de vicomte et au-dessous.

« Autre fief tenu de même à Lionmers, consistant en trente et un journaux de terre ou environ en domaine, un article tenu à cens par 10 sous de service annuel, 60 sous de relief et autant d'aides, 2 boisseaux d'avoine pour le bois commun et le service de plaids ; basse justice ». (*Topog.*, t. 209, f° 162.)

Les archives de la commune ayant été détruites dans un incendie qui éclata à Liomer en 1810, nous ne pouvons donner la suite des maires que depuis cette époque : I. Martin, 18... à 1824. — II. Waré, notaire, 1824 à 1848. — III. Desguinguettes, notaire,

1848 à 1855. — IV. Louchet, 1855 à 1857. — V. Bennetot, notaire, 1857 à 1862. — VI. Labitte, 1862 à 1868. — VII. Hénocque, notaire, 1868 à 1876. — VIII. Danzelle, huissier, 1876 à 1877. — IX. Hénocque, 2e fois, en exercice depuis 1877.

Il y a une école communale mixte qui n'est fréquentée que par les garçons, inscrits au nombre de 18 sur le registre matricule; les jeunes filles reçoivent l'instruction soit à l'école libre de Liomer soit à celle de Brocourt.

En 1870, des ouvriers terrassiers, en travaillant à la route qui conduit de Liomer à Hornoy, découvrirent plusieurs cercueils en pierre et des ossements humains.

Lieuxdits : les hauts pays, le Rossignol, les fonds, le bois Rougemas, aux relais, les larris, les communes, la vallée Robert, la carbonnière, le bouquet blanc.

Il y a deux bois : le bois de Liomer, d'une contenance de 102 hectares, et le bois du Rossignol, d'une superficie de 21 hectares.

Les dix rues ou places de Liomer sont : la grand'rue ou rue du Quesne, la place de la halle, la rue Marie-Dupont, la rue de Laboissière, la rue d'Hornoy, la rue perdue, la rue du pont, la place du marché, la rue des couturières et la rue de bas.

LE QUESNE

QUERCUS, 1161 ; CAISNEUM, 1164 ; CAISNE. 1165 ; LE CAISNES, 1301.

A quinze hectomètres au-dessous du bourg de Liomer se trouve l'antique village du Quesne, présentant au printemps l'aspect le plus agréable, alors que ses nombreux pommiers sont couverts de fleurs roses et blanches...

L'étymologie de ce lieu, *Quercu*, ferait croire à son existence ou à sa fondation à l'époque des Gaulois. Les druides ou *hommes du chêne* avaient peut-être établi leur temple en cet endroit, qui devait être à leur convenance, encaissé qu'il est dans la vallée, au pied d'une haute colline, sur un cours d'eau environné de bois. Mais si le Quesne fut fondé à cette époque, aucun fait important de son histoire n'est arrivé jusqu'à nous. Il en est pour ce village comme pour beaucoup d'autres : un voile épais couvre son origine.

La population du Quesne, qui était de 110 habitants en 1698, s'est constamment accrue depuis cette époque, mais le dernier recensement accuse une diminution.

En 1806, le nombre des habitants était de 228 ; en

1827, de 248 ; en 1837, de 262 ; en 1872, de 244 ; en 1876, de 258 ; en 1881, de 280, et en 1886, de 270.

C'est la *Cité de l'Usine*, fabrique de passementerie située à l'extrémité du terroir, vers Beaucamps-le-Vieux, qui a surtout contribué à faire accroître la population, qui n'est que de 209 habitants pour le village. Le nombre des maisons est de 67 ; celui des ménages, de 86.

La contenance territoriale n'est que de 114 hectares ; c'est l'une des plus petites du département. L'agriculture fait vivre 112 habitants ; l'industrie en fait vivre 116 et le commerce local, 34.

On récolte environ 400 hectolitres de pommes.

Avant la Révolution, ce village, qui se divisait en haut Quesne et bas Quesne, ressortissait du bailliage d'Airaines et Arguel et de l'élection d'Abbeville. Après la création des départements, il fit d'abord partie du canton d'Oisemont et fut réuni plus tard au canton d'Hornoy ; il est distant de ce bourg de huit kilomètres et de quarante d'Amiens.

Description en 1763 : « Le Quesne est une paroisse dont M. le marquis de Rambures est seigneur. 46 feux ; ni ferme ni hameau qui en dépendent. Le Quesne est situé dans la vallée de Liomer, laquelle est arrosée par une petite rivière qui prend sa source à Brocourt. Le terroir consiste dans de très bons prés et en terres situées en partie dans la vallée, qui sont aussi très bonnes, et partie en côtes, qui sont très mauvaises ; productions ordinaires. Un laboureur ; les autres habitants sont journaliers. Cette paroisse est entièrement de l'élection de Ponthieu ; elle est à un quart de lieue de Liomer, par où passe le chemin d'Abbeville à Aumale. Il y a un moulin à l'eau au blé ; point de

bureau de marque, ni biens communaux, ni foire, ni marché. Le pied de taille est de 250 livres ». Aujourd'hui le montant des quatre contributions directes est de 2,448 francs.

En 1735, Louis-Antoine de la Roche, marquis de Rambures, seigneur du haut et bas Quesne, voulut faire percer dans son bois une rue de quinze pieds de large allant de ce village à Beaucamps-le-Vieux. A cet effet, le bois fut divisé en différentes portions que le bailli du Quesne loua par adjudication, « à condition pour les adjudicataires de faire construire une maison dans chaque portion, après que la haute et basse futaie seront enlevées par le seigneur [1] ».

L'église, sous le vocable de saint Remy, archevêque de Reims, est construite au pied du mont d'Arguel ; elle n'offre aucun caractère digne d'intérêt. Le mur situé du côté du larris fut entièrement restauré en torchis vers 1845, tandis que celui qui fait face au sud est en pierres et fut aussi restauré à plusieurs reprises, de telle sorte qu'il n'est guère possible de fixer une date à cette église. Avant sa restauration (1845), elle était couverte en chaume, de même que l'ancienne maison d'école, qui était autrefois le presbytère.

Le vaisseau, éclairé par six fenêtres de différentes dimensions, a quinze mètres de longueur depuis le portail jusqu'à l'extrémité du sanctuaire, sur cinq mètres de largeur. Cette modeste église est assez bien décorée ; plusieurs statues modernes en ornent le chœur.

[1] Arch. dép. de la Somme. B, 1431.

Le maitre-autel provient, dit-on, de l'église de Rambures. Le retable offre une toile peinte représentant sainte Catherine, mais ce tableau est sans mérite ; de chaque côté sont deux hautes colonnes en bois, d'ordre corinthien. Sur le fronton on remarque une tête d'ange ailée. Le confessionnal, sans être une œuvre d'art, a cependant été travaillé avec délicatesse.

La cloche provient de l'église de Villers-Campsart. Bien qu'elle fût payée sa juste valeur, le maire du Quesne, craignant que les habitants de Villers ne vinssent la revendiquer plus tard, fit oblitérer l'inscription qu'elle portait, de sorte qu'il n'est plus possible de lire aujourd'hui que ces quelques mots : « J'ai été bénite par... curé de... et nommée Cérina, ... l'an 1831..... »

Près de l'église, au pied du larris, on a pratiqué une excavation d'assez grandes dimensions pour recevoir une statue de N.-D. de Lourdes, dont la bénédiction attira une foule considérable le 19 septembre 1875. Ce petit oratoire est aujourd'hui l'objet d'un pèlerinage très fréquenté.

Avant la Révolution, l'église du Quesne avait pour présentateur l'abbé de Saint-Fuscien-au-Bois.

Les registres de l'état civil remontent au commencement du XVIIe siècle ; sur la première page de l'un d'eux, qui va de 1614 à 1752, on lit :

« Voulez-vous des enfants connoitre et noms et aages,
« Péres, mères, pareins de nom et de surnoms,
« De cent trente-neuf ans les morts, les mariages ?
« Regardez en ce livre, ils y sont tout au long. »

Signé : « J. Doublet, curé du Quesne. »

Les curés de cette paroisse ont été : I. Gentien Josse, 1603. — II. Lagniel Antoine, 1614 à 1640. — III. Coffin Pierre, 1640 à 166.. Il fonda un obit dans l'église d'Ercourt, son village natal. — IV. Vastier Nicolas, 166. à 1680. — V. Cornette François, 1680 à 1684. — VI. Magnier Jacques, 1684 à 1714, mort le 28 avril à l'âge de soixante-quatre ans ; il fut inhumé dans l'église. — VII. Raimbault Jacques, 1714 à 1733. Il était natif d'Abbeville. Il fournit le 23 juin 1728 la déclaration des biens de la cure, dont le revenu était de 235 livres, charges déduites. — VIII. Deforceville François, 1733 à 1741. Inhumé dans l'église. — IX. Olive Claude, 1741 à 1749. — X. Depoussepin Louis, 1749 à 1751. — XI. Dubois Jean-Baptiste, 1751. Il ne fut curé du Quesne que pendant quelques mois ; il mourut en cette paroisse le 10 juin à l'âge de vingt-cinq ans. — XII. Doublet Jean, 1751 à 1769 ; précédemment vicaire d'Oresmeaux ; il était natif de Mézières-en-Santerre. — XIII. Henry Jean-Baptiste, 1769 à 1824 ; il avait d'abord été vicaire de Villers-Campsart. Devenu aveugle, il gouverna encore la paroisse du Quesne pendant vingt-six ans ; il mourut le 30 août 1824 à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il était natif du Ronssoy (Seine-Inférieure), et fut inhumé à Fouilloy en Normandie.

Après sa mort, le Quesne demeura sans curé et fut alternativement desservi par le curé de Saint-Aubin et par le vicaire de Beaucamps-le-Vieux.

La seigneurie et châtellenie du Quesne était tenue en pairie du roi, à cause de son château d'Arguel ; de cette châtellenie relevaient plusieurs fiefs importants, ainsi qu'on le verra plus loin.

La seigneurie du Quesne, « tenue noblement du roi, lisons-nous dans D. Grenier, consistait en une motte [1] et un jardin situés au Quesne, la place d'un moulin, les eaux et rivière qui sont sur ledit fief, un vivier et les prés, de cinq journaux de bois nommés d'Airaines entre le Quesne et Beaucamps, dix ou onze pièces de terre d'assez petite contenance en domaine, la plus grande de huit journaux ».

Au XVIII[e] siècle, la seigneurie du Quesne ne consistait plus qu'en deux cents livres de censives et quarante journaux de bois. L'ancien château était ruiné et le domaine aliéné [2].

Les premiers seigneurs connus de ce lieu en portaient le nom.

N... du Quesne [3], chevalier, seigneur dudit lieu, vivait vers 1160. De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut : 1° Foulques, qui suit ; 2° Lucas, chevalier, qui confirma en 1203 une charte de son frère ; 3° Aubert, prêtre en 1213.

Foulques du Quesne, chevalier, seigneur dudit lieu, souscrit en 1203 une charte de donation faite à l'hôpital du Quesne par Enguerrand de Saint-Aubin. A la même date, M. de la Gorgue-Rosny cite Gautier et Wérembaut du Quesne comme faisant une donation au même hôpital. Au mois de février 1225, Foulques et Gautier, son fils, donnent à l'hospice des lépreux du Quesne, pour le repos de leurs âmes et pour celles de

[1] Cette motte ne serait-elle pas le reste d'un château-fort du X[e] ou du XI[e] siècle ?

[2] M. E. Prarond. — *De quelques lieux du Ponthieu...* M. le comte de Louvencourt : *États des fiefs... du Ponthieu.*

[3] Armes : *De vair, à un pal de...*

leurs ancêtres, tout le terrage qu'ils possèdent à Saint-Aubin ; Aubert du Quesne paraît à cet acte comme témoin. Au mois de février 1235, le seigneur du Quesne souscrit une donation au même hospice faite par Hugues de Molliens. D'Ève, sa femme, il n'eut qu'un fils, qui suit.

Gautier du Quesne, chevalier, était seigneur de ce lieu en 1240 ; au mois de février 1235, il avait amorti dix journaux de terre sis à Beaucamps, donnés à la léproserie du Quesne par Anselme de Beaucamps. La femme de Gautier s'appelait Marie.

Jean du Quesne, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa Marguerite de Liomer, dont il eut Jeanne du Quesne, mariée en premières noces vers 1375 à Jean IV Tyrel, chevalier, sire de Poix [1], et en secondes noces, vers 1404, à Hugues Quiéret, seigneur de Tours-en-Vimeu [2].

De cette famille des premiers seigneurs du Quesne étaient : 1° Hugues du Quesne, d'Orival, chevalier ; au mois d'août 1238, il vend des terres à l'abbaye de Foucarmont du consentement de sa femme Lumine et de son fils Hugues ; 2° André du Quesne, dit d'Orival, écuyer, et Alix, sa femme ; ils vendent une dîme à la même abbaye en 1270. Est-ce le même que Dreux du Kaisne, qui paraît comme témoin à l'acte de vente de la terre d'Allery à l'abbaye de Saint-Valery vers 1260 ? 3° Hue, sire de Kaisne, sénéchal du Ponthieu en 1285 ; 4° Jeanne du Quesne, dame d'Andainville, femme de Sohier de la Vieuville ; elle donne aveu d'un fief à Andainville le 17 septembre 1377 (*Comp. de Ponth.*) ;

[1] Il fut tué au siège d'Arguel en 1402.

[2] Cuvillier-Morel d'Acy. — *Histoire des Tyrel, sires puis princes de Poix.*

5° Jean du Quesne, tenant censives de Drucat en 1278 ; 6° Jean du Quesne, sergent de la vingtaine à Abbeville en 1472 ; 7° Enguerrand du Quesne, dit *le Caron*, écuyer, et sa femme, Marguerite de Nointel, qui vendent le 10 juillet 1487 au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville un cens sur des héritages situés au-dessus des monts de Caubert [1] ; 8° Jehan du Quesne, marié à Maroie Danzel, en 1384.

En 1350 la seigneurie du Quesne appartenait à une autre famille dont le nom avait beaucoup d'analogie avec celui des premiers possesseurs de cette seigneurie.

Guillaume du Quesnoy [2], chevalier, seigneur dudit lieu, et de Raimbehan [3], s'intitulait seigneur du Quesne au milieu du XIVe siècle ; il avait pour frères : 1° Jean, dit Mignot ; 2° Robert, chevalier, seigneur de Noirville, et 3° N..., seigneur de Hélicourt, et pour sœur, Jeanne, religieuse à l'abbaye de Moreaucourt. De son mariage avec Jeanne Quiéret, il eut une fille, mariée au seigneur de Miraumont ; il eut en outre deux enfants naturels : Jean et Margote. Nous trouvons dans le quatrième volume des *Documents inédits*, publié par M. de Beauvillé (pp. 77-79), le testament de Guillaume du Quesnoy, daté du 10 août 1354. Il fit plusieurs legs particuliers à différentes fabriques et à ses domestiques ; il laissa à sa femme « tous les draps, reubes, affubemens et capiaus que elle a pour sen corps ». Dans le cas où sa fille « n'eust nul hoir de se char », la terre du Quesne devait appartenir à Jean

[1] M. de Belleval. — *Nobil. du Ponth. et du Vim...*

[2] Armes : *De ... à 3 fasces de ... à la bande de ... brochante.*

[3] Ribehem est aujourd'hui une ferme dépendant de Nibas.

du Quesnoy, dit *Mignot*, son frère ; mais si sa femme était enceinte d'une fille à l'époque de la mort de son mari, la seigneurie du Quesne avec toutes ses dépendances devait être la propriété de sa fille. Il laissa à Jean, son fils bâtard, 40 écus ; à Margote, sa fille bâtarde, 60 écus ; à Jeanne, sa sœur, 20 écus ; à son frère d'Hélicourt, ses levriers, ses oiseaux et le « remanant de tous ses biens meubles, cateuls, acquests, estoremens où que il soient ». Il légua aussi 40 écus pour deux annuels, l'un en l'église du Quesnoy et l'autre en l'église « d'em bat[1] ».

Jean du Quesnoy, dit *Mignot*, écuyer, frère du précédent, devint seigneur du Quesne par le testament de Guillaume du Quesnoy.

Raoul du Quesnoy, dit *Estourmy*, écuyer, seigneur du Quesne, Miannay et autres lieux, fils cadet du précédent, fournit au roi l'aveu de la terre du Quesne le 8 octobre 1379. De son mariage avec Marie de Bougainville, Raoul eut plusieurs enfants, entre autres : Colart ou Nicolas et Guillaume. A la date du 20 juillet 1407, Raoul du Quesnoy vendit « à toudis à Philippe de Rambures, escuier, ainsné fil » de David de Rambures et de Catherine d'Auxy, « le treffons » de la seigneurie du Quesne pour « six chens et chinquante frans d'or, seze sols parisis pour piece frans deniers de vente ». Le même jour, par un second acte aussi sur parchemin, Estourmy vend l'usufruit de la même seigneurie à David de Rambures et à Catherine d'Auxy. Nous extrayons ce qui suit de cet acte : « Est comparu personnellement Raoul du Quesnoy dit Estourmy, escuier, demourant au Quesne soubz Arguel,

[1] Ne faudrait-il pas lire Nibas ?

si comme il dist, et a recongnut que pour son clair et évident pourffit appartenant mieux fait que laissié lui fut ce bien conseillié pour lui acquittier de plusieurs et grans debtes esquelles il estoit tenu et obligié envers plusieurs personnes ses créanchiers, il a vendu bien justement et loialment à noble homme monsegneur David, segneur de Rambures et de Canechières, chevalier, chambellan du roy, à le vye dudit chevalier et à le vye de noble dame Katerine d'Auxy, sa fame, et à le vye de chascun d'eux le desrain vivant tout tenant sans en rien diminuer..., toutes les terres, fiefs, tenements et appartenances du Quesne soubz Arguel et tout ce généralement et espécialement que ledit Estourmy y avoit et pooit avoir..., pour entrer en le pocession de la dite terre et segnourie du Quesne par lesdis chevalier et dame après le vie faillie dudit Estourmy, qui saditte vie durant doit joir et pocesser des maisons, terres, prés, bois, cens et rentes deues par les hommes cotiers aveuc toutes les amendes, ventes, reliefs que porront devoir yceux hommes cottiers la vie dudit Estourmy durant, et les pourfit des hommages, justice et seignourye aveuc les amendes des estrangiers seront au pourffit desdis chevalier et dame pour yceux présentement en quitte et en délivre ; et sera ladite terre et seignourye du Quesne gouvernée par les bailli, sergens et officiers qui par ledit chevalier et dame y seront nommés, ordonnés et establis, et lesdis chevalier et dame seront tenus de paier les plais et assises que doit icelle terre au roy à cause de sa conté de Pontieu de qui ledit fief mœut et est tenu en plain serviche et hommage par les plais paiant de quinsaine en quinsaine... Lequelle vente est faitte pour le pris et somme de deux chens

flourins et seze sols parisis pour chacun franc, deniers francs de ventes, que ledit Estourmy en a congnut avoir eu et reçu desdis chevalier et dame en boine monnoye bien comptée et justement nombrée et délivrée et dont ledit Estourmy s'est tenu pour contemps... » Il fut stipulé dans cet acte que, pendant sa « vie durant », Estourmy ne pourrait faire couper les arbres du bois qui auraient plus de soixante ans et moins de douze ; qu'il sera tenu de maintenir en bon état les « maisons et édifices qui sont enclos de fossés là où demeure ledit Estourmy, qui est le manoir du fief du Quesne ». Marguerite de Bougainville, sa femme, apparaît à la fin de l'acte pour ratifier cette vente de son « boin gré et volenté neant contrainte du gré, congié, licensse et autorité dudit Estourmy, son mary, qui lui donna pooir de faire passer et recongnoistre ce qui s'ensuit, laquelle cose elle a promist et rechupt en elle agréablement, sans aucune force, doubte, peur... Elle, sur ce bien conseillié par ses seigneurs et amis et pour son cler et évident pourffit apparent, a recongnut que le vente dessus ditte... elle le vœult... et accorde boinement et y met du tout son consentement..... » Le 27 juillet suivant, Jehan du Quesnoy, dit *Mignot*, « escuier, ainsné frère de Raoul du Quesnoy, dit Estourmy, escuier, et Jehan du Quesnoy, ainsné fil et héritier apparent dudit Mignot, demourans à Arguel..., ont recongnut le vente faitte par ledit Raoul du Quesnoy dit Estourmy de la terre et seignourie du Quesne à noble et puissant Philippe de Rambures ». Le même jour, dans un second acte, ils reconnaissent aussi la vente faite à David de Rambures et confessent avoir reçu pour leur part la somme de quatre cent quarante livres. Nicolas du Quesnoy,

fils de Raoul, porta opposition à la vente opérée par son père, et, à cet effet, une sentence fut rendue par la sénéchaussée de Ponthieu le 27 juillet 1408 ; mais, à la date du 10 avril 1412, Nicolas et son frère Guillaume signent un acte de désistement au sujet du retrait de la terre du Quesne fait par Philippe de Rambures, et consentent à ce qu'il en jouisse en toute propriété [1].

David de Rambures [2], chevalier, conseiller et chambellan du roi, maître des arbalétriers de France en 1411, s'illustra dans les guerres de cette époque. Il fut fait prisonnier au château de Mercq, près Calais, en 1405 ; l'année suivante, il fut envoyé par le roi en Guyenne, puis à Gênes en 1409 pour prêter main-forte à Boucicaut. Il était fils d'André Ier et de Jeanne de Brégny. De son mariage avec Catherine d'Auxy, fille d'Enguerrand et d'Isabelle de Goulons, contracté le 4 mai 1394, il eut : 1° Jean ; 2° Hugues ; 3° Philippe, qui suit ; 4° André qui suivra. David, blessé à Azincourt, mourut quelques mois après cette bataille des suites de ses blessures.

Philippe de Rambures, écuyer, seigneur du Quesne par l'acquisition qu'il en avait faite en 1407, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415 avec son père et deux de ses frères, Jean et Hugues ; n'ayant point laissé de postérité, ses biens passèrent au suivant.

André II de Rambures, chevalier, sire dudit lieu, seigneur de Dampierre-en-Brie, Drucat, Escouy, Plessier, Dompierre-sur-Authie et le Quesne, quatrième fils de David, fut capitaine d'Étrepagny et d'Aumale,

[1] Arch. mun. d'Abbev., II, 131.
[2] Armes : *D'or, à 3 fasces de gueules.*

grand-maître des Eaux et Forêts de Picardie. Il se signala sous le règne de Charles VI en guerroyant contre les Anglais, auxquels il enleva la plupart des places du Ponthieu, telles que Saint-Riquier, Pont-Remy, Gamaches, Rue, etc. Le 11 mai 1423, il épousa Péronne de Créquy, fille de Jean IV, sire de Créquy, et de Jeanne de Roye; de son union il eut le suivant.

Jacques de Rambures, chevalier, sire dudit lieu. seigneur de Dampierre-en-Brie, Drucat, Escouy. Plessier, Dompierre-sur-Authie, le Quesne et Mons-en-Pucelle, était conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Saint-Valery et de Houdenc en Artois, grand-maître des Eaux et Forêts de Picardie. Il se distingua d'abord, sous le règne de Charles VII, au siège de Pont-Audemer, en 1449, où il fut fait chevalier en présence de son père, avant de donner l'assaut de cette place, emportée l'épée à la main. Sous les premières années du règne de Louis XI, il fut d'abord zélé serviteur du roi lors de la Ligue du Bien public, mais il semble avoir pris ensuite le parti du duc de Bourgogne, ainsi que le fait supposer un article de la trêve conclue en 1475 entre Louis XI et Charles le Téméraire, par lequel la jouissance de la terre de Rambures est laissée à Jacques, à la condition qu'il ne mettra aucune garnison dans ses places et forteresses, et qu'il ne portera préjudice ni au duc ni au roi [1]. Le 10 mars 1476, il rendit foi et hommage au roi de France en la Chambre de la Cour des comptes de Paris pour les terres de Drucat, de Nesle-l'Hôpital, du Quesne, de Vergies et de Huppy [2]; c'est à tort que M. de Belleval dit qu'il mou-

[1] La Morlière. — *Recueil des illustres maisons de Picardie.*
[2] Arc. mun. d'Abbev., II, 131.

rut à cette date ; d'après Haudicquer de Blancourt, il vivait encore en 1488 ; il était alors âgé de soixante ans, suivant le P. Anselme. De son mariage avec Marie de Berghes, fille de Jean, seigneur de Cohen, et de Jeanne de Nielle, il eut : 1° André, qui suit ; 2° Antoinette, mariée le 19 mars 1462 à Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt, comte de Meghan, chevalier de la Toison d'or, exécuté à Gand en 1476.

André III de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, de Dompierre, Hornoy, Drucat, Escouy et le Quesne, était conseiller et chambellan du roi, sénéchal et gouverneur du Ponthieu en 1492, grand-maitre des Eaux et Forêts de Picardie. Ce fut lui qui fonda le couvent des Minimes d'Abbeville du vivant même de saint François de Paule. Il mourut le 8 avril 1413 à l'âge de quatre-vingts ans et fut inhumé, ainsi que sa femme, dans l'église de ce couvent, où l'on voyait autrefois leur mausolée en marbre exécuté par Blasset ; ce monument a disparu en 1793 [1]. De son mariage avec Jeanne de Hallwin-Piennes, sœur de l'évêque d'Amiens et fille de Louis, seigneur de Piennes, et de Jeanne de Ghistelles, André eut quatorze enfants, qui furent nommés et représentés sur son tombeau, au rapport du chanoine la Morlière : 1° Jean, qui suit ; 2° Louis ; 3° Adrien ; 4° Grillon ; 5° Philippe ; 6° Bonaventure ; 7° Claude ; 8° Eustache ; 9° François ; 10° Gabrielle ; 11° Anne, tous morts jeunes ; 12° Marie, alliée le 1er juin 1528 au seigneur de Carentan ; 13° Claude-Françoise, morte sans alliance en 1509 ; 14° Suzanne, mariée le 2 novembre 1486 à Jean de Boubers, écuyer.

[1] Une statue en marbre blanc représentant Charlemagne, aussi exécutée par Blasset, et qui se trouvait sur le mausolée des Rambures, se voit aujourd'hui au musée d'Abbeville.

Jean III de Rambures, chevalier, comte de Dammartin et de Guines[1], seigneur de Rambures, Dompierre, Drucat, Hornoy, Escouy et le Quesne, était conseiller et échanson du roi, grand-louvetier de France et grand-maitre des Eaux et Forêts de Picardie ; il mourut vers 1558. Il avait épousé : 1° par contrat du 26 novembre 1521, Anne de la Marck, dame de Montbazon, fille de Guillaume, seigneur d'Aigremont, et de Renée du Fou, dame de Montbazon ; il en eut plusieurs enfants, morts jeunes, entre autres, André, écuyer, tué au siège d'Hesdin en 1553 à l'âge de dix-huit ans[2]. Jean III épousa : 2° par contrat du 9 octobre 1538, Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, de Courtenay et de Fauquembergue, veuve de Philippe de Boulainvillers, seigneur de Verneuil, et fille de René d'Anjou, baron de Mézières, et d'Antoinette de Chabannes, comtesse de Dammartin ; de cette seconde union naquirent : 1° Oudard, qui suivra ; 2° Philippe, qui suit ; 3° Jean, qui suivra. Jean III eut aussi de Périne de Poilvilain une fille naturelle, nommée Antoinette, qu'il fit légitimer en mars 1556.

Philippe de Rambures, chevalier, grand-maître des Eaux et Forêts de Picardie, était seigneur de Rambures, Dompierre, Hornoy, Vergies, Fay, Cannessières, Villeroy, Sorel, Behen, Cambron, Drucat, Mouflers et le Quesne ; de son mariage avec Madeleine de Pimont, il eut : Emmanuel et François, morts jeunes ; il eut aussi deux filles naturelles : 1° Laure,

[1] Ce dernier comté lui fut donné par le roi le 1er mai 1519.

[2] D'après la Morlière et le P. Anselme, il fut tué à Gravelines en 1558, à l'âge de dix-huit ans, ce qui paraît inexact puisque sa mère était morte en 1538 ; ou alors il aurait eu plus de dix-huit ans.

mariée le 20 mai 1590 à Jean de Boffles, écuyer ; 2° Marie, alliée à Jean de la Folie, écuyer. Philippe ne jouit pas longtemps de son immense fortune, car il mourut au commencement de l'année 1561, n'étant pas encore âgé de vingt-deux ans. Aug. Thierry, dans son *Histoire du Tiers-État*, dit que c'est à la demande de Philippe de Rambures que Charles IX accorda des lettres en décembre 1565 établissant à Hornoy un marché mensuel, outre les foires déjà existantes. Il y a évidemment une erreur, et ce serait à Jean IV que ces lettres auraient été accordées, puisqu'il était seigneur d'Hornoy à cette époque.

Oudard de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, Hornoy, le Quesne et autres lieux, grand-maître des Eaux et Forêts de Picardie [1], hérita de tous les biens de son frère aîné ; mais, à son tour, il en jouit pendant peu de temps, ayant été tué à l'assaut de Rouen en 1562. D'après Haudicquer, il mourut sans avoir été marié ; d'autres disent qu'il laissa une fille : Adrienne, alliée à François de Lare, sieur de Montcornet.

Jean IV de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, Vergies, Hornoy, le Quesne, etc., qu'il hérita de son frère, était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances et chevalier des ordres du roi. Il épousa le 24 juin 1571 Claude de Bourbon, dame de Ligny et de Lambercourt, fille aînée de Claude, dit de Vendôme, baron de Ligny, gouverneur de Doullens, et d'Antoinette de Bours, vicomtesse de Lambercourt, dame de Saint-Michel ; de ce mariage naquirent trois

[1] Il est le cinquième qui ait possédé cette charge de père en fils depuis André II.

garçons et quatre filles, qui furent : 1° Charles, qui suit ; 2° Geoffroy, chevalier, seigneur de Ligny, allié à Marie de Mailly, tué au mois de février 1608 par le seigneur de Mareuil, son beau-frère, en la maison et en la présence de Thibaut, baron de Mailly, beau-père de Geoffroy ; 3° Guillaume, chevalier de Malte en 1597, tué en 1608 ; 4° Antoinette, qui épousa Jean de Berghes, seigneur d'Olhain ; 5° Léonore, religieuse à Avesnes ; 6° Madeleine, aussi religieuse au même lieu ; 7° Françoise-Anne, alliée à Louis Servin, conseiller du roi, avocat général au Parlement de Paris.

Charles Ier de Rambures, dit le *Brave Rambures*, chevalier, seigneur de Rambures, Dompierre, Hornoy, le Quesne et autres lieux, était chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et armées, colonel d'un régiment de mille hommes de pied, vice-amiral en Picardie, gouverneur de Doullens et du Crotoy ; c'est pendant les guerres de religion que le *Brave Rambures* fut nommé vice-amiral de Picardie et gouverneur de Bergerac. Partisan zélé de la Ligue, il reçut pour récompense de ses glorieux services la terre de Noyelles-sur-Mer [1], enlevée au duc de Longueville. Il épousa en premières noces, vers 1597, Marie de Montluc-Balagny, fille de Jean, seigneur de Balagny, maréchal de France, et de Renée de Clermont d'Amboise ; de cette union sont venus : 1° François, né en 1598, tué par accident en 1606 ; 2° Jean, seigneur de Dompierre, maréchal de camp, mestre de camp de son régiment ; il se signala aux sièges de la Rochelle, de Saluces et de la Capelle ; c'est à ce dernier siège qu'il fut si grièvement blessé qu'il mourut peu de jours après, sans avoir été

[1] F.-C. Louandre. — *Histoire d'Abbeville*..., t. II, p. 18.

marié (1637) ; il fut inhumé aux Minimes d'Abbeville, lieu ordinaire de sépulture de la famille de Rambures. « A dire le vray, c'était un jeune seigneur plein de valeur et d'expérience,... qui fut fort regretté de toute l'armée ». (*Le P. Anselme*). Son portrait a été gravé par Moncornet ; 3° Philippe-Alexandre ; 4° Charles ; 5° Claude, morts tous sans enfants ; 6° Pierre, seigneur de Dompierre, tué d'un coup de brique en 1606, âgé de sept ans. De son second mariage, contracté le 14 décembre 1620 avec Renée de Boulainvillers, fille d'Antoine, comte de Courtenay, et de Catherine de Vieuxpont, Charles de Rambures eut : 7° Charles, qui suit ; 8° François, né en 1625, mestre de camp d'un régiment de son nom, tué près de Honnecourt en 1642 après avoir vaillamment combattu ; il reçut aussi sa sépulture dans la chapelle Saint-François du couvent des Minimes d'Abbeville [1] ; 9° René, mort sans alliance en 1656 ; 10° Charlotte, mariée par contrat du 14 mars 1645 à François de la Roche, marquis de Fontenilles, seigneur d'Adeilhac, la Serre, châtelain d'Aung, gentilhomme du roi en 1654, issu d'une des plus anciennes familles nobles du comté de Bigorre ; 11° Renée-Françoise, religieuse à Berteaucourt, puis abbesse de Willancourt, morte en 1707. Le *Brave Rambures* fit des merveilles à la journée d'Arques, mais il fut blessé à la bataille d'Ivry (1590) et au siège d'Amiens (1597), de sorte qu'il fut obligé de se laisser faire l'amputation

[1] Il fut parrain en 1641 à une cloche existant encore au Crotoy ; il y est qualifié comte de Courtenay, seigneur de Dompierre, baron de Vaudreuil, vicomte d'Anbercourt, seigneur d'Hornoy, Authies et autres lieux, gouverneur des ville et château du Crotoy, etc. (*V. Histoire de cinq villes et de trois cents villages... Canton de Rue*, p. 198, par M. E. Prarond).

du bras droit. Il mourut à Paris le 18 janvier 1633 et reçut sa sépulture aux Minimes d'Abbeville, où reposaient déjà deux de ses fils. Notons en dernier lieu que le 9 janvier 1613 il avait baillé à cens le moulin du Quesne en fief restreint à Antoine Lebrun, meunier, moyennant six livres de cens annuel [1].

Charles II de Rambures, chevalier, marquis dudit lieu, comte de Courtenay après son frère, était en même temps seigneur d'Hornoy, le Quesne, Dompierre, Ligny, Lambercourt, maréchal de camp, gouverneur de Bohain, conseiller d'État. Il mourut à Calais le 11 mars, *aliàs* mai 1671, à l'âge de trente-neuf ans et fut inhumé aux Minimes d'Abbeville. Il avait épousé le 5 avril 1656 Marie Bautru, fille de Nicolas, comte de Nogent, et de Marie Coulon ; Marie Bautru mourut le 10 mars 1683. De son mariage, le marquis de Rambures avait eu : 1° Louis-Alexandre, qui suit ; 2° Marie-Renée, alliée à Just-Joseph-François de Cadart de Tournon d'Ancezune, duc de Caderousse, veuf de Claire-Benedict de Guénégaud ; 3° Marie-Charlotte, religieuse ; 4° Marie-Armande, dame d'honneur de la Dauphine, morte en 1689 ; elle avait épousé le 24 avril 1686 Armand-Scipion-Sidoine-Apollinaire-Gaspard, marquis de Polignac, lieutenant général des armées du roi, gouverneur du Puy en Velay.

Louis-Alexandre de Rambures, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur d'Hornoy, le Quesne et autres lieux, était colonel d'un régiment d'infanterie lorsqu'il fut tué en Alsace, à l'âge de dix-sept ans, dans les conditions suivantes, relatées à peu près de cette manière dans les registres aux actes de décès de

[1] Arch. mun. d'Abbev., II, 131.

Rambures : « Le 23 juillet 1676, à cinq heures du matin, pendant que ce jeune seigneur s'entretenait avec quelques officiers, à la tète de son régiment, un soldat du régiment de la Ferté déchargea son mousquet devant lui, à six cents pas du groupe, et la balle alla frapper Rambures sous l'œil droit. Il mourut le lendemain vendredi ». [1] Avec lui s'est éteinte la famille des de Rambures dits *du château* ; les terres possédées par le dernier marquis furent partagées après sa mort entre ses deux sœurs. Marie-Renée de Rambures, femme du duc de Caderousse, eut entre autres biens les domaines de Rambures et du Quesne. Le 30 août 1680, le duc de Caderousse fut appelé à faire hommage au roi pour cette dernière terre. Marie-Renée étant morte sans enfants en 1710 et sa sœur n'ayant point laissé de postérité, tous les biens de la maison de Rambures furent reportés entre les mains de leur plus proche et plus direct héritier, François de la Roche, qui, du chef de sa mère, se trouva appelé à recueillir la succession de ses cousines-germaines, et, à la maison de Rambures, fut substituée celle de la Roche-Fontenilles, quant aux nom, armes, titres et biens.

François II de la Roche, [2] marquis de Fontenilles, sire de Rambures, comte de Courtenay, capitaine au régiment de Coislin-infanterie, était fils de François et de Charlotte de Rambures. Il épousa en 1683 Marie-Thérèse de Mesmes d'Avaux et en eut entre autres enfants : 1° Louis-Antoine, qui suit ; 2° René-Antoine, évêque de Meaux en 1737, premier aumô-

[1] M. F.-I. Darsy. *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, p. 117.

[2] Armes : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.*

nier de Mesdames de France, mort le 7 janvier 1759.

Louis-Antoine de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures, comte de Courtenay, baron de Cessac, seigneur du Quesne, etc., colonel du régiment de Navarre, nommé maréchal de camp en 1740, se distingua en plusieurs occasions, notamment aux sièges de Saint-Sébastien, de Fontarabie et d'Urgel, en 1719, à celui de Kehl en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siège de Philipsbourg en 1734. Il fut créé maréchal de camp en 1740, fit la guerre de 1742 en Bavière et contribua à la défaite des ennemis à Rhinvillers l'année suivante. Il avait fourni le dénombrement de la terre du Quesne le 22 mars 1734. Le marquis de Fontenilles mourut en 1755, laissant de son mariage avec Élisabeth-Marguerite de Saint-Georges de Vérac, sa seconde femme : 1° Antoine-César, qui suit ; 2° Antoinette-Adélaïde, qui suivra ; 3° Élisabeth-Jeanne, comtesse de Courtenay, mariée en 1755 à Charles-Adrien, comte de Ligny, vicomte de Dombasle.

Antoine-César de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures, seigneur du Quesne, etc., né en 1746, mourut en 1764 ; il était le dernier de la branche ainée de cette maison.

Antoinette-Adélaïde de la Roche-Fontenilles, dame de Rambures et du Quesne, hérita ces seigneuries de son frère. Elle avait épousé en 1763 Jean-Baptiste-François-Menelaüs Colbert de Croissy, marquis de Sablé, lieutenant général des armées du roi, et n'en eut point d'enfants ; elle institua légataire universel de ses biens son cousin Adélaïde-Honoré-César de la Roche, à la condition que l'un de ses enfants devrait prendre le nom de Rambures.

Adélaïde-Honoré-César de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures, né en 1787 de Pierre-Paul, baron de Lavedan, et de Marie-Claude-Alexandrine de Morard d'Arces, fut colonel du régiment de Marie-Thérèse, aide de camp du duc d'Angoulême, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur. Il fit les campagnes de 1806 en Allemagne et en Pologne, celles de 1808 à 1813 en Espagne, en Portugal et en Allemagne, celle d'Espagne en 1823. De son premier mariage avec Hombeline de Pegneiroles, fille de Julien, marquis de Pegneiroles, et de Charlotte de Paulo, il n'eut point d'enfants; de sa seconde alliance, contractée avec Charlotte-Antoinette-Thérèse le Clerc de Juigné, fille de Léon le Clerc, comte de Juigné, maréchal de camp, et d'Anne-Marie-Adèle de Seran, il eut: 1° Léon-Alexandre; 2° Honoré, mort en 1834; 3° Charles.

Fiefs assis au Quesne.

Outre les mouvances de la seigneurie du Quesne que nous avons déjà indiquées, un certain nombre de fiefs assis au Quesne relevaient de la seigneurie de ce lieu.

1° Fief le Comte. — Antoine d'Acheu [1], écuyer, seigneur de Bienfay et de Wavrans, possédait le fief

[1] Armes : *Parti, au 1 d'argent, à la croix ancrée de sable; au 2 d'argent, à l'aigle éployée de sable,* — armes que cette famille prétendait tirer d'un voyage en Terre-Sainte, suivant M. de Rosny.

le Comte au XVIIe siècle et encore en 1703. (*D. Grenier*); il était fils de Louis et d'Anne de Bernard. De son mariage, contracté en 1662 avec Suzanne de Bruxelles, il eut beaucoup d'enfants, entre autres : Paul, né le 26 octobre 1662 ; François, né le 26 mars 1664. [1] Antoine d'Acheu perdit tous ses enfants de son vivant et ses biens furent recueillis par la famille le Comte. [2] Dans une déclaration des vassaux du fief de Saint-Blimond, rédigée en 1666, nous lisons : « Est comparu Anthoine d'Acheu, escuier, sieur de Bienfay, lequel a advoué et advoue tenir noblement et en fief de Jean Trudinne... c'est à sçavoir : ung fief noble et consistant en une masure amasée de maison, grange, estable, pigeonnier, lieu, pourpris et tenement contenant trois journeux et demy ou environ, tenant d'un costé audit sieur de Bienfay à cause de sa maison cy après, d'autre à Jacques le Roy et des deux bouts à rue..... Item, en quatre journeux de terre à labour ;... de laquelle masure en appartient les trois car audict sieur de Bienfay, l'autre car avec les dicts quatre journeux appartiennent à la damoiselle Catherine d'Acheu, sa sœur. A cause duquel fief ledict de Bienfay pœut tenir coulombier, mare, tor, ver et est franc de mort et vif herbage, cambage et forage. Le quel fief et masure est le chef-lieu dudict fief de Saint-Blimond, pourquoy il doit fournir des plaids de quinzinne en quinzinne en la dicte maison à peine de soixante sols parisis d'amende pour chacunne fois. Sy doibt en cas de relief soixante sols parisis, vingt sols parisis de chambellage, soixante sols parisis d'aide, le quint

[1] Archives du Quesne.
[2] M. de Belleval. — *Nobil. du Ponth. et du Vim...*

denier en cas de vente et tel autre droict qu'à fie noble apartient... Sy doibt, pour avoir le droict de faire un relet dans la rivierre du Quesne pour faire abruver son praiez, demy poulle chascun an au jour de Noël, à la charge néantmoing que ledict relet ne poura faire préjudice au moulin qui est en dessoubs et ne poura retenir les eaux que lorceque ledict moulin sera à jocque, à peine de tous despens, domage et intérêt, et faute de ce faire sera permis de faire desmollir ledict relet sans estre subjet à aucune signification ny autre formalité de justice...[1] » Antoine d'Acheu fit son testament le 10 août 1693 à Bienfay, par devant le curé de Bouillancourt et Moyenneville ; par cet acte, il légua à l'église du Quesne huit cents livres à prendre sur son fief pour acquitter douze saluts en son honneur, chantés aux principales fêtes de l'année, et une messe hebdomadaire du Saint-Sacrement[2].

Simon Taupin avait épousé demoiselle Marie d'Acheu, sœur du précédent, de qui il hérita le fief le Comte ; à partir de cette époque tous les membres de la famille Taupin joignirent à leur nom celui de ce fief. De son mariage, Simon Taupin eut entre autres enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Louis, né le 9 juillet 1662 ; il eut pour parrain son oncle, Louis d'Acheu.

Jean Taupin le Comte épousa en premières noces Françoise Greffier dont il eut : 1° Simon, qui suit ; 2° Geneviève, morte jeune ; 3° François, né le 22

[1] Archives du château de Fresnoy-Andainville.
[2] Archives du Quesne.

décembre 1705, mort le même jour ; 4° Marie-Madeleine, mariée à Jean Nortier, d'Andainville. De son second mariage, avec Marguerite Bilhaut, il eut : 5° Jean-Baptiste ; 6° Jacques-Antoine ; 7° Léonor ; 8° Pierre-Nicolas ; 9° Marie-Anne ; 10° Marie-Catherine. Par son testament, daté du 10 juillet 1719, reçu par messire Rembault, curé du Quesne, il légua deux journaux de terre et vingt-trois verges de pré à l'église du Quesne ; Simon, son fils aîné, fut institué son légataire universel à la charge de payer ses dettes et ses obsèques, de rendre douze journaux de terre à ses six frères et sœurs du second lit, et de faire construire une maison au Quesne pour loger sa belle-mère, Marguerite Bilhaut et ses enfants ; Marie-Madeleine n'eut aucune part dans la succession des biens de son père, qui « la voyoit honnestement placée à Andainville ». [1]

Simon Taupin le Comte, né le 15 mars 1699, épousa Marie-Françoise Jourdain, d'où vinrent : 1° Jean-Baptiste, né le 28 février 1721, décédé le 6 mai 1724 ; 2° Marie-Thérèse, née le 3 septembre 1723, mariée le 16 juin 1744 à Pierre-Ferdinand Sagnier, de Hallencourt ; 3° Marie, née le 10 août 1725, baptisée le surlendemain ; elle eut pour parrain Louis-Ferdinand de Beaurain, chevalier, seigneur de Bureuil, gendarme de la garde du roi ; elle épousa Alexandre le Bon, de Villers-Campsart, le 19 juillet 1746 ; 4° Jean-Baptiste, qui suit ; 5° Pierre, né le 4 mai 1730, décédé le 12 octobre 1732 ; 6° Simon, né le 25 juillet 1732, mort le 17 octobre suivant. Simon Taupin mourut le 3 avril 1742 et fut inhumé dans l'église du Quesne ; sa femme

[1] Archives du Quesne.

décéda le 1er septembre 1762 et reçut aussi sa sépulture dans la même église.

Jean-Baptiste Taupin le Comte, né le 4 septembre 1728, épousa en premières noces Marie-Anne Digeon, dont il eut : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; de sa seconde femme, Marie-Madeleine Duménil, sont venus : 2° Henri-Simon, né le 5 mars 1757, mort célibataire le 8 février 1814 ; 3° Jean-François-Honoré, né le 3 mai 1758 ; 4° Marie-Rose-Élisabeth, née le 20 novembre 1760, morte jeune ; 5° Marie-Rose-Charlotte, née en 1762, décédée le 6 mars 1765 ; 6° Geneviève-Thérèse, née en 1767, morte en 1824 ; 7° Louis-Abraham-Maurice, né le 1er février 1769 ; il habita plus tard Villers-Campsart où demeurent encore aujourd'hui ses descendants. Marie-Anne Digeon mourut des suites de ses couches le 13 décembre 1754, à l'âge de trente-six ans ; Marie-Madeleine Duménil mourut le 22 avril 1769 âgée de trente-cinq ans, et Jean-Baptiste Taupin, le 14 août de la même année ; ils furent inhumés tous trois dans l'église du Quesne. Nous lisons dans le cueilloir de Saint-Blimond de 1762 : « Jean-Baptiste Taupin le Comte, laboureur, demeurant au Quesne, pour une masure amasée de maison, cour, plant et jardin potager contenant trois journaux et demi ou environ, tenant d'un côté à lui-même, à cause de la masure provenant de Jacques le Roy, d'autre côté encore à lui-même à cause de la masure ci-après, d'un bout au chemin tendant de l'église du Quesne à Saint-Aubin et à Beaucamps, et d'autre bout au chemin de Liomer à Saint-Aubin et à Senarpont, laquelle masure est tenue en fief noble, et est le chef-lieu du dit fief de Saint-Blimond, à cause duquel fief ledit Taupin est franc de mort et vif herbage, et a droit de

colombier, mare, tor et vérat, et doit donner et fournir pour ledit seigneur et ses officiers un logement pour y tenir les plaids, y tenir et exercer la justice toutes fois qu'il sera jugé à propos, et de fournir aussi une prison ; outre ce, doit de cens chacun an au jour de la Toussaint quarante-deux sols parisis et trois sols pour le four au jour de Noël [1] ». Jean-Baptiste Taupin payait annuellement quatorze livres deux sols sept deniers une obole et trois chapons de censives pour soixante-dix journaux de terre ou pré et quinze journaux de bois taillis sur la côte du Vaudier, mouvant du fief de Saint-Blimond.

Jean-Baptiste Taupin le Comte, fils du précédent, né le 9 décembre 1754, épousa le 3 mars 1774 Marie-Thérèse Sagnier, sa cousine-germaine, fille de Ferdinand Sagnier et de Marie-Thérèse Taupin, demeurant aux Zaleux, paroisse de Behen. Il fut juge de paix à Liomer puis à Hornoy. Il vendit sa maison, son bois du Vaudier et toutes ses propriétés, qu'il avait considérablement obérées, à M. Delaire, de Fresneville ; celui-ci les revendit ensuite à M. Leroux, de Beaucamps-le-Vieux. Jean-Baptiste Taupin mourut au Quesne le 22 novembre 1835. Sa maison et une partie de ses biens appartiennent aujourd'hui à M. Gustave Herbet, ancien maire.

2° Fief de Saint-Blimond. — Ce fief, mouvant de la châtellenie du Quesne, consistait d'abord en deux journaux de terre labourable, douze journaux de

[1] Archives du château de Fresnoy-Andainville ; communication de M. Ch. de Rambures.

pré, un moulin à eau [1] et trente livres de censives. Plus tard, comme on le voit dans D. Grenier, il « consistoit en un manoir, seize journaux de bois chargés de rentes, dix courtilles; ledit fief avoit droit de prendre moitié de la mouture du moulin dudit lieu, s'il existoit... » Le chef-lieu était occupé par Antoine d'Acheu en 1666, et plus tard par ses héritiers, à cause du fief le Comte. Sur son emplacement se trouve aujourd'hui la maison de M. G. Herbet; plusieurs parties des bâtiments que l'on voit encore actuellement existaient déjà du temps d'Antoine d'Acheu puisqu'une pièce de bois de la charpente porte la date de 1667; sur la cheminée de la cuisine est le millésime 1771. De curieux mais grossiers bas-reliefs de cette époque, représentant des scènes de chasse, décorent la salle de la maison de M. Herbet.

Les mouvances du fief de Saint-Blimond comprenaient une assez grande partie du terroir du Quesne: c'étaient principalement les terres du fond du Vaudier. Dans le cueilloir de 1772, nous voyons un lieudit appelé le *Camp Saint-Remy*, dont le nom subsiste encore, assis en la vallée du Vaudier, « où il y avoit autrefois une masure ».

[1] Ce moulin, qui appartient aujourd'hui au s^r Cartlot, « tenait d'un côté au chemin qui conduisait de l'hôtellerie à l'église du Quesne, d'autre côté à la rivière, d'un bout par devant au chemin, et d'autre bout au représentant du jardin Magdelaine ». Ce moulin ne fit partie que pendant peu de temps du fief de Saint-Blimond; il appartenait à Jean Boutaine, qui le vendit en 1477 à Jean de la Trenquie; il fut ensuite détaché du fief de Saint-Blimond ainsi qu'on le verra plus loin. (Arch. du chât. de Fresnoy; communication due à l'obligeance de M. Ch. de Rambures).

Le 20 novembre 1669, François Grattenoix, homme vivant et mourant pour la « communaulté » du Quesne, relève quatre journaux de terre « à usage de pasture » mouvants du fief de Saint-Blimond.

Dans le cueilloir des censives de 1762, nous lisons les deux articles suivants, qui offrent un certain intérêt :

« Est tenue de notre ditte seigneurie de Saint-Blimond une place vide contenant un quartier ou environ, assise au Quesne, bornée d'un costé et d'un bout par le chemin tendant de l'église du Quesne à Saint-Aubin et à Beaucamps, d'autre costé à la rivière et d'autre bout à Jean-Baptiste Taupin ». C'est aujourd'hui la place publique.

« Notre dit seigneur du Quesne tient par indivis de sa seigneurie du Quesne et de notre seigneurie de Saint-Blimond environ six perches de terre ou estoit anciennement bâti son moulin à l'eau du Quesne faisant de bled farine, borné d'un costé et d'un bout à la rivière, d'autre costé et d'autre bout en pointe, sur lequel moulin nous avons droit de prendre par an la moitié des proffits qu'il pourroit produire. C'est à quoy nous nous réservons en cas qu'il soit restably ; quand à présent, nous nous contentons de la moitié du revenu qu'il peut produire, duquel notre dit seigneur du Quesne nous fera compte, en cas qu'il le reçoive ».

Nous ne savons quel était l'emplacement occupé par ce moulin, les indications n'étant pas assez précises ; mais nous croyons qu'il était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui le moulin appartenant à M. de Brigode.

Le premier possesseur connu du fief de Saint-Bli-

mond est Jean de la Cambre, qui en fournit le dénombrement au seigneur du Quesne le 1er avril 1428.

Robert Mallot, bourgeois d'Abbeville, seigneur du fief de Saint-Blimond, en fit le dénombrement le 4 octobre 1460. De son mariage avec Catherine de Beaurains, il eut : 1° Jean, qui comparait en 1481 pour son père à cause du grand âge de ce dernier ; 2° Marie ou Mariette.

Jean de la Trenquie [1], chevalier, seigneur dudit lieu et de Longavesnes, devint seigneur du fief de Saint-Blimond par son mariage avec Marie Mallot. Le 31 janvier 1499, il donna une quittance à Guillaume du Sauchoy, son receveur, de la terre de Longavesnes (*De Rosny*). Sa veuve fournit le dénombrement de Saint-Blimond à la seigneurie du Quesne le 24 janvier 1509.

Simon de Saint-Blimond [2], écuyer, seigneur de Cahon, chambellan du duc d'Angoulême, épousa en 1501 Marie de la Trenquie, fille du précédent, dame de Saint-Blimond et d'un fief noble à Saint-Maxent. Au mois de janvier 1519, Simon releva le fief de Saint-Blimond, mouvant de Jean de Rambures comme seigneur du Quesne ; il mourut en 1523, laissant : 1° Charles, chevalier, mort sans enfants en 1543 ; 2° Nicolas, qui suit ; 3° Marie-Jeanne, mariée le 6 avril 1528 à Pierre le Ver, seigneur de Caux ;

[1] Armes : *D'argent, à 3 trèfles de sable* ; aliàs : *D'azur, au chevron d'or, à 3 trèfles de même, 2 et 1.*

[2] Armes : *D'or, au sautoir engrêlé de sable.*

4° Jeannequin, religieux; 5° Catherine, alliée à Jean le Boucher, seigneur de Frireules.

Nicolas de Saint-Blimond, écuyer, seigneur de Gouy et du fief de Saint-Blimond, guidon de la compagnie d'armes de Mre Oudard du Biez, capitaine de deux cents hommes de pied, fut tué au siège de Boulogne en 1543. De son mariage avec Catherine de Hesdin, il eut François, qui suit, et Antoinette. Sa veuve épousa Jean de Boubers.

François de Saint-Blimond, chevalier, seigneur dudit lieu, Bessin, Cahon-Gouy, Andainville-au-Bois, du fief de Saint-Blimond, premier baron du Boulonnais, guidon de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, épousa Claude de Sempy, dame d'Ordre, le 8 mars 1562. Il fut fait chevalier à la bataille de Moncontour, et mourut le 17 octobre 1603. Sa femme était morte le 28 juillet 1584; ils furent inhumés tous deux dans l'église de Cahon. De leur union étaient nés : 1° André, chevalier, baron d'Ordre, seigneur de Saint-Blimond; 2° François, écuyer, seigneur de Gouy, marié à Nicole Abraham; 3° Antoinette, qui épousa Jean Roussel, seigneur de Cauchie; 4° Charlotte, dame du fief de Saint-Blimond, mariée au suivant; 5° Hippolyte, femme d'Antoine de Fontaines; 6° Françoise; 7° Pierre-André, marié à Marguerite de Saveuse.

François le Normant de Tronville [1], écuyer, seigneur de Mérélessart, devint seigneur du fief de Saint-Blimond par son mariage avec Charlotte de Saint-Bli-

[1] Armes : *De sinople, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

mond. Il vivait encore en 1655 ; il avait eu une fille, mariée au suivant.

Jean Trudaine [1], écuyer, seigneur de Dreuil, trésorier de France à Amiens en 1659, fils d'Antoine, écuyer, seigneur d'Oissy, trésorier de France à Amiens en 1614, et de Françoise de Louvencourt, épousa en 1662 Claude le Normant de Tronville, dame de Mérélessart et du fief de Saint-Blimond ; il avait épousé en premières noces, en 1651, Anne Lucas, fille du seigneur de Démuin. De son second mariage, il eut : 1° Joseph ; 2° Jean-Louis, écuyer, seigneur de Dreuil, marié en 1698 à Marguerite Morel.

François Cornu [2], chevalier, seigneur de Beaucamps-le-Vieux, dit le *marquis de Beaucamps*, devint seigneur du fief de Saint-Blimond à la fin du XVII[e] siècle, sans doute par l'acquisition qu'il en fit au précédent. Il avait épousé par contrat du 10 mars 1655 Élisabeth le Ver, fille de Nicolas, seigneur de Busmenard et de Chantraine, et en eut plusieurs enfants morts avant lui et sans alliance ; sa veuve fit don du fief de Saint-Blimond au suivant.

Jacques-Philibert le Ver [3], chevalier, seigneur de Chantraine, le Mesnil-David, etc., capitaine au régiment de Picardie, maintenu dans sa noblesse en 1698, devint seigneur du fief de Saint-Blimond après la

[1] Armes : *D'or, à 3 daims de sable.*
[2] Armes : *De gueules, à l'orle d'argent.*
[3] Armes : *D'argent, à 3 sangliers de sable, 2 et 1, accompagnés de 9 trèfles de même, 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe.*

donation qui lui en fut faite par Élisabeth le Ver, sa tante, dans son testament en date du 27 mai 1696. Par acte du 19 février 1712, le seigneur de Chantraine vend à François Forteguerre et à Marie Deray, sa femme, le moulin à eau de Saint-Blimond et les droits de chasse et de banalité dans tout le Quesne et Beaucamps-le-Vieux, et dans l'étendue de la seigneurie de Rambures (pour la partie assise à Beaucamps), « et qui ont été aliénés ou baillés à cens aux auteurs du seigneur de Chantraine par Charles de Rambures par contract passé en 1613 ». Cette vente fut faite moyennant le prix de deux mille cinq cent dix livres pour le moulin, cinq cents livres pour les droits de chasse et de banalité, et cinquante sols de cens par an au jour de saint Remy. De son mariage avec Marthe-Renée des Prez, le seigneur de Chantraine eut : 1° Louis-Marie-Joseph, chevalier, seigneur de Chantraine et du Mesnil-David, marié à Ursule Ternisien ; 2° Augustin-César, qui épousa Catherine-Jacqueline du Tertre ; 3° Marie-Anne, alliée à Charles-François de Beauvais par contrat du 12 juin 1724 ; 4° Reine-Charlotte, qui épousa Alexis-Charles des Hayes, par contrat du 25 août 1733

Charles Hébert, chevalier, seigneur de Rouvillers, ancien mousquetaire du roi, et Marie-Élisabeth de Caumont, sa femme, achètent le fief de Saint-Blimond vers 1735 à Louis-Marie-Joseph le Ver, fils aîné du précédent.

François-Marie de Caumont [1], chevalier, possédait

[1] Armes : *D'argent, à trois fasces de gueules, la première surmontée de 3 tourteaux de même en chef.*

Saint-Blimond en 1753, puisqu'il en fournit le dénombrement au seigneur du Quesne le 29 octobre de cette année.

Henri-Grégoire Ternisien [1], chevalier, seigneur de Fresnoy-Andainville, Rumetz, Becquétoille et autres lieux, était seigneur de Saint-Blimond en 1778. Ce fief consistait alors en dix journaux de terre labourable, deux de pré, trente livres de censives et un moulin ; M. de Ternisien avait acheté ce moulin avant de faire l'acquisition du fief de Saint-Blimond, et il fut expressément stipulé dans l'acte qu'il serait toujours tenu en roture de ce fief par cinquante sols de cens et qu'il ne pourrait jamais être réuni au fief de Saint-Blimond.

La famille Ternisien posséda Saint-Blimond jusqu'à la Révolution. (V. ARGUEL.)

3° FIEF DU CAPPE-DIEU. — Ce fief noble, qui consistait en vingt-cinq livres de censives, relevait du fief de Saint-Blimond et non de la châtellenie du Quesne.

Gabriel Briet [2], seigneur de Neuvillette, élu en Ponthieu, possédait ce fief en 1630 ; il était fils de Nicolas et de Gabrielle Hocquet. De son mariage, contracté en 1632 avec Anne Vincent d'Hantecourt, il n'eut qu'une fille : Marie-Gabrielle, *alibi* Anne, dame de Neuvillette, mariée à François Maucquois, seigneur de Heudelimont, puis à Octavien de la Villeneuve, et,

[1] Armes : *D'argent, à trois fleurs de lis au pied coupé de gueules, accompagnées de trois molettes d'éperon mal ordonnées de même.*

[2] Armes : *De gueules, à la croix d'argent plaine, chargée de cinq hermines de sable.*

en troisièmes noces, à Claude d'Urre, seigneur de Clanleu; elle mourut en 1704 et fut inhumée dans l'église Saint-Nicolas d'Abbeville.

Gilles d'Ailly [1], neveu et héritier de Gabriel Briet, eut le fief de Cappe-Dieu après la mort de ce dernier.

Gabriel d'Ailly, bourgeois d'Abbeville, fils et héritier du précédent, possédait le Cappe-Dieu dès 1666, puisque nous trouvons qu'il en fournit le dénombrement le 17 juillet de cette année. Nous lisons aussi dans une déclaration des vassaux de Saint-Blimond faite la même année : « Est comparu Gabriel d'Ailly..., lequel a advoué et advoue tenir noblement et en fief de Jean Trudinne... un fief noble se consistant en censives à prendre sur les immeubles cy après déclarés tenus dudict fief de Saint-Blimond en plain hommage, par soixante sols parisis de relief, vingt sols parisis de chambellage, droict d'aide, service de plaid de quinzinne en quinzinne... » Suit la déclaration des immeubles en censives. Gabriel Briet était encore en possession du Cappe-Dieu en 1703. (*D. Grenier.*)

Élisabeth-Françoise d'Ailly était dame du Cappe-Dieu en 1762, car nous lisons dans un cueilloir de Saint-Blimond de cette année : « Élisabeth-Françoise d'Ailly tient un fief noble par hommage de bouche et de mains, service à ronchin, par soixante sols parisis de relief et autant d'aides, vingt sols parisis de chambellage, le quint denier en cas de vente, et autres droits et devoirs seigneuriaux,... service de plaids de quinzaine en quinzaine », etc.

[1] Armes : *De gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur.*

Antoine Duvauchelle était seigneur du Cappe-Dieu en 1771. Vers cette date, Simon-Jude Candellier fut condamné par le bailli d'Arguel à payer au seigneur du Cappe-Dieu vingt-neuf années d'arrérages de censives pour un demi-journal de terre dont ledit Candellier devra donner aveu et dénombrement ; faute par lui de se conformer à cette sentence, il sera procédé à la réunion de ce demi-journal de terre à la table et domaine de la seigneurie du fief de Cappe-Dieu [1].

4° FIEF DE BERTAUVILLE, mouvant de la seigneurie du Quesne, appartenant en 1379 à Simon de Beaucamps [2], écuyer. (*Comptes de Ponthieu.*

5° FIEF LE SUEURS, mouvant de la même seigneurie, valant quatre sols.

6° FIEF INCONNU, relevant de la châtellenie du Quesne, appartenant en 1485 au seigneur de Longavesnes, qui en fit l'hommage à Jacques de Rambures le 20 avril de cette année [3].

7° FIEF DE LA MALADRERIE. — Il existait une *Léproserie* au Quesne au moyen âge. On sait que le nombre des lépreux était considérable au XIIe et au XIIIe siècle. Mathieu Paris fixe à 19,000 le nombre des hospices consacrés aux lépreux en 1250. Louis VII, dans son testament, avait fait don à deux mille léproseries. (1180.)

[1] Arch. dép. de la Somme. B, 661.
[2] Armes : *D'argent, à la bande de sable frettée d'or.*
[3] Arch. d'Abbev.

Chez les Hébreux, les individus atteints de la lèpre devaient se tenir à l'écart de la ville et du camp, et demeurer dans un quartier qui leur était assigné. En France, au moyen âge, on les renfermait dans des établissements nommés *Léproseries*, et dès lors il ne leur était plus permis de communiquer avec la société. Ils reconnaissaient saint Lazare pour patron, parce qu'il était mort de la lèpre ; le peuple avait transformé son nom en celui de saint Ladre, d'où sont venus les noms de *Ladreries*, Maladreries, aux établissements renfermant les lépreux, qui furent eux-mêmes appelés *Ladres*. La léproserie du Quesne était sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, qui était aussi prise quelquefois pour patronne.

Il n'y avait point partout d'hospice pour recevoir les malheureuses victimes qu'une loi barbare rejetait de la société des vivants, puisque aussitôt qu'un individu était atteint de la lèpre, on le menait à l'église, où l'on chantait l'office des morts, et, après l'avoir revêtu d'une robe noire, on le conduisait dans une cabane isolée ; il lui était défendu de se laver dans les ruisseaux et dans les fontaines ; il portait au cou une sonnette pour avertir les passants, auxquels il ne parlait que de loin, après avoir placé un voile devant sa bouche.

C'est pour recevoir les malheureux atteints de cette maladie, qui causait tant de frayeur au moyen âge, qu'une léproserie fut établie au Quesne ; les noms des fondateurs nous sont inconnus, mais l'histoire nous a transmis ceux des bienfaiteurs, en tête desquels il faut placer les premiers seigneurs du Quesne, qui lui firent d'importantes donations.

Nous trouvons dans le *Cartulaire du Ponthieu* dé-

posé à la Bibliothèque nationale [1], un certain nombre de pièces fort intéressantes concernant la léproserie du Quesne ; nous en extrayons une grande partie de ce qui va suivre.

Le pape Luce III, dans une bulle du 21 décembre 1182, fait mention des bienfaiteurs de cette maladrerie. Guillaume et Giraut de Brocourt avaient donné trente-six journaux de terre sur le fief de Rumeron ; Hugues le Clercq, d'Arguel, avait donné vingt journaux de terre; Gautier et Bernard, frères, trente journaux; Girard le Petit, vingt-quatre journaux; Girard le Rouge, d'Arguel, quinze journaux ; Raoul Hasterel, cinquante journaux ; Raoul de Villers, trois journaux ; Giraut d'Airaines et Richilde, sa femme, soixante journaux ; Mathilde de Machy, trois journaux ; Hugues Sorech, deux journaux sur le fief de Saint-Aubin ; Hugues et Jean de Molliens, frères, deux journaux ; Gautier du Quesne, quatre journaux ; Boson de Saint-Aubin, quatre journaux ; Étienne et Fulbert d'Arguel, neuf journaux sur le fief de Gautier du Quesne ; Wérembaut du Quesne, dix journaux ; Étienne d'Arguel, trois journaux ; Renard Broslain, quatre journaux en fief ; Gautier du Quesne, deux journaux près la croix Guillard ; Robert Mairel, vingt-sept journaux du fief de Neuville ; Agathe de Neufville, quatre journaux en la vallée de Lunères ; Arnoul de Dienval, une mesure de froment.

Nous lisons dans une charte de 1211 qu'Étienne Mulet donne aux malades du Quesne un demi-muid de sel pour le repos de son âme, de celles de ses ancêtres et surtout de celle de son fils Mathieu.

[1] Fonds latin, n° 10,112 *bis*, f°s 354 et suiv.

Autre charte de 1219 par laquelle Gautier de Pierretort donne trois muids de blé de rente, mesure d'Arguel, à prendre au moulin d'Inval.

En 1220, Hugues de Molliens donne un journal de terre près Wagi.

Robert de Saint-Aubin, sa femme, Marguerite, et Étienne, leur fils et héritier, donnent à la maladrerie du Quesne trois journaux de terre au Catelet, du consentement d'Enguerrand, chevalier, seigneur de Saint-Aubin.

Mathilde de Fresnoy, sœur de Raoul de Neufville, du consentement de son mari, de son frère et de ses héritiers, abandonne aux lépreux du Quesne, en 1223, dix journaux de terre dans la vallée de ce lieu. Cette donation fut ratifiée par Alexandre de Beaucamps, chevalier, seigneur dominant ; témoins : Enguerrand, chevalier, seigneur de Saint-Aubin ; Hugues Maritat, maïeur d'Arguel, etc.

Charte du mois de février 1225 par laquelle Foulques du Quesne, chevalier, et Gautier, son fils et héritier, donnent, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, tout le terrage qui leur appartenait sur le terroir de Saint-Aubin.

Charte du mois de décembre 1225 par laquelle Firmin Marcel, sa femme, Emmeline, et Étienne, leur fils, donnent trois journaux de terre situés à l'*Épine Ivelin*, du consentement de Gautier de la Forme, seigneur du fonds ; cette charte fut signée par Jean de Brocourt, Jean d'Arguel, Jean d'Andainville, Aubert du Quesne, prêtres, Hugues Maritat, maire d'Arguel, et par les échevins de ce lieu.

Gautier de Croquoison, chevalier, reconnaît au mois de février 1232 (v. st.), qu'il doit, comme ses

ancêtres, une rente d'un demi-muid de blé à la mesure d'Inval.

Au mois d'avril de la même année, Hugues de Fontaines, chevalier, seigneur de Long, reconnait que Hugues de Molliens, du consentement de sa femme Sidonie, de Jean, leur fils aîné, et de leurs autres enfants, avait abandonné à la maladrerie du Quesne toutes les rentes qui lui appartenaient sur les terres de cet établissement ; c'est comme seigneur du fonds qu'il approuve et garantit cette donation, à laquelle interviennent Foulques du Quesne et plusieurs autres témoins.

Au mois de février 1235, Anselme de Beaucamps, fils aîné d'Alexandre, seigneur de Campsart, donne à la léproserie du Quesne dix journaux de terre sur Beaucamps, pour le repos de l'âme de son frère Asselin, mort de la lèpre et enterré dans la maladrerie ; cette donation fut faite du consentement de Jean, frère d'Anselme, de Gautier du Quesne, seigneur du fonds, et de noble homme Raoul d'Airaines, seigneur du fief dominant.

Guillaume Haterel, fils de Hugues, donne aux lépreux du Quesne la moitié du terrage de la terre de Rivières, du consentement d'Étienne de Brocourt : l'autre moitié avait été précédemment vendue par son père à la maladrerie.

Étienne de Biencourt, fils d'Hainfroy et de Mathilde de Fresnoy, donne, au mois de septembre 1245, quatre setiers de blé à la mesure d'Airaines, qu'il prenait injustement dans la terre achetée autrefois par sa mère.

Nous trouvons aussi dans le *Cartulaire du Ponthieu* un accord sous l'année 1211 entre la léproserie et

Foulques du Quesne, chevalier ; à cet acte paraissent comme témoins : Aubert du Quesne, Pierre de Saint-Aubin, prêtres ; Enguerrand de Saint-Aubin, Hugues Haterel, Hugues, prévôt du Quesne, et autres.

En 1216, Hugues Haterel, chevalier, vend aux frères de la léproserie du Quesne l'estage de toute la terre de Liomer que les frères du Quesne tenaient de lui ; cette vente fut faite moyennant le prix de quinze livres parisis ; donnèrent leur consentement : Étienne de Brocourt, chevalier, et Hugues, son fils aî .é ; André d'Andainville, seigneur du fonds, et autres ; témoins : Aubert du Quesne, Raoul de Campsart, Alexandre de Beaucamps, chevalier, etc., et toute la commune d'Arguel.

Par lettres du mois de janvier 1312 (vieux style), Robert de Villeneuve, bailli d'Amiens, promulgue la vente faite par Robert, curé de Saint-Aubin, alors rewars de la maladrerie du Quesne, et frère Jean de la Barre, maître de la même maladrerie, qui avaient vendu au profit de cet établissement vingt-cinq journaux de bois pour être exploités dans un délai de trois ans.

Les administrateurs, est-il dit dans ces lettres, reconnaissent que cette vente est « fete pour la nécessité apparant de leur maison en subvencion et aieue de leur poureté si comme il dient, les quex bos il ne pœut vendre si comme il dient se n'est de la licence et du congié devant dit, kar il leur fu tant seulement otrié des seigneurs de Pontieu à leur usage si comme il dient. *Item*, au tele grace reconnoissent li dit aministreur estre faite del escorche des caisnes du dit bos qui leur demore qu'il porront vendre dusques à iij ans par la licence dessusdite, si comme il dient.

sauve la droiture du conte de Pontieu en toutes choses. *Item*, li dit aministreur ont reconnu et reconnoissent encore qu'il ont rechut par l'auctorité et l'assentement du seignenr de Pontieu et par se grace en leur maison dessus dite à confrère Robert du Caisne et Agnès sa famme tout le cours de leurs vies... » (*Cart. du Ponth.*, fol. 377.)

Cette léproserie était commune au Quesne et à Arguel, quoique l'on ait souvent cru qu'une seconde léproserie existât dans ce dernier lieu ; elle était située près de la rivière du Liger, en un canton qui conserve la dénomination de *Loterie*, corruption de *l'Hôtellerie*.

Quand la lèpre eut disparu, les maisons établies pour recevoir ceux qui en avaient été atteints demeurèrent sans effet ; des abus s'y introduisirent et plusieurs mêmes furent abandonnées. Celles du Quesne et d'Hornoy passèrent, comme beaucoup d'autres, aux chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare, de la commanderie de Paris. Étant tombées dans l'abandon, Louis XIV déclara éteintes toutes ces maladreries et leurs biens furent ôtés aux chevaliers de Saint-Lazare et donnés aux hôpitaux ou aux établissements de bienfaisance des villes ou des faubourgs voisins.

Par lettres-patentes en date du 13 juillet 1695, *alibi* avril 1696, le roi unit à l'hôtel-Dieu d'Airaines tous les biens ayant appartenu aux léproseries du Quesne et d'Hornoy, à la condition que l'on y soignerait les malades de ces deux villages et ceux d'Arguel ; ces communes protestèrent longtemps inutilement.

Par une délibération en date du 25 mai 1845, le

conseil municipal du Quesne sollicita la distraction des biens de sa maladrerie de l'hospice d'Airaines. L'affaire ayant été soumise au Conseil d'État, celui-ci déclara en 1849-1850 que la révocation des lettres-patentes de Louis XIV était décidée et prononcée.

Ces biens consistaient en quinze hectares environ de terre labourable et prés sur les terroirs du Quesne, d'Arguel et d'Andainville, et d'un bois de trente-neuf hectares sur le terroir du Mazis, appelé le *bois de l'Hôtellerie* ou *forêt d'Arguel*.

Par une transaction à la date du 7 mai 1863, les bureaux de bienfaisance du Quesne et d'Arguel rentrèrent dans la possession des terres et des prés, estimés environ 35,000 francs ; l'hospice d'Airaines conserva le bois, évalué 70,000 francs, et remit une somme de 8,795 francs aux bureaux de bienfaisance du Quesne et d'Arguel.

En 1663, les revenus de la maladrerie du Quesne consistaient en huit journaux de bois à couper tous les ans, trente-six journaux de terre, un journal de pré, un petit jardin contenant un quartier, situé près de la chapelle, et vingt-quatre à vingt-cinq livres de censives à prendre sur deux maisons et autres héritages.

Dans le bail de 1663, dont nous avons une copie, l'administrateur de la maladrerie fait connaître qu'une maison, enclos et quarante journaux de terre, appartenant autrefois à la maladrerie, ont été « usurpés par divers particuliers qui en sont encore en possession » : n'ayant pu, faute de titres, les faire rendre à la maladrerie, il propose d'obliger l'adjudicataire à faire, à ses frais et dépens, les poursuites nécessaires à ce sujet. Dans le cas où le locataire aurait gain de

cause, il jouirait de ces quarante journaux sans augmentation de prix pendant la durée de son bail ; dans le cas contraire, une diminution annuelle de vingt livres lui serait faite sur le montant de sa location.

Le 4 novembre 1663, il fut procédé par devant Jean Noël, conseiller du roi, doyen et chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, et en la présence de Charles Lenglet, bailli de la terre et seigneurie de la maladrerie du Quesne, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la location des biens et revenus de la maladrerie pour une durée de neuf années à partir de la Saint-Jean 1664. Il fut stipulé que l'adjudicataire devra « faire faire le service divin, entretenir les bâtiments, labourer et amender lesdites terres, les conduire par solles et saisons convenables sans les dessoller, et, en fin de temps, les rendre en bonne valeur... »

Eustache Cocu, sellier à Abbeville, s'en rendit adju dicataire moyennant le prix annuel de trois cents livres ; Jean Mellier, seigneur de Saint-Jean, demeurant à Villers-Campsart, se rendit caution du sieur Cocu. Le précédent fermage n'avait été que de deux cent huit livres.

Nous avons retrouvé deux noms de chapelains de la maladrerie, qui en étaient en même temps les administrateurs : Pierre le Vasseur, en 1580, et Antoine de Mignars, en 1663.

8° Fief de Floriville, tenu en arrière-fief de Saint-Blimond, consistant en 1626 en « une masure non amasée, tenant d'un côté à Simon Taupin, d'autre côté et des deux bouts au froc ».

François de Belleval[1], chevalier, seigneur de Floriville[2], Hasardville et autres lieux, fournit l'aveu du fief de Floriville au Quesne le 9 mai 1726 à Louis-Marie-Joseph le Ver, seigneur de Saint-Blimond ; il déclara relever son fief par soixante sols parisis de relief et vingt sols parisis de chambellage. (Arch. du château de Fresnoy).

On trouve en outre dans D. Grenier un assez grand nombre de fiefs et d'arrière-fiefs tenus de la seigneurie du Quesne[3] ; nous citerons entre autres :

1° La cour de Laboissière, consistant en un manoir, soixante-quatorze journaux de terre en domaine, plusieurs terres en la main du tenant, faute d'hommes, sept journaux de bois appelés le Plouis, cent trente journaux de bois en deux pièces, dix ou douze journaux de bruyères ou pâtures où les habitants de Laboissière avaient le droit de faire pâturer leurs bestiaux.

2° La seigneurie de Beaucamps-le-Vieux, consistant en un manoir de huit journaux de terre et jardins, vingt-quatre journaux de bois y attenant, soixante-six journaux nommés *la Couture*, vingt-six autres journaux en deux pièces, un four banal et le patronage de la cure de Beaucamps.

3° La prévôté de Beaucamps, tenue comme fief de la seigneurie de ce lieu, consistant en un manoir, six journaux et demi de terre ; le manoir était tenu par seize deniers de service à Noël, par autant de relief et

[1] Armes : *De gueules, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à la bande de même brochante.*

[2] Annexe de Tilloy, canton de Gamaches ; c'est sans doute de ce lieu que le fief FLORIVILLE du Quesne tira son nom.

[3] Topographie, t. 215-216, fol. 6 et suiv.

autant d'aides. Le prévôt était chargé de faire les ajournements aux francs hommes et aux hommes de poeste ; il pouvait « prendre gages de replage de justice, les malfaiteurs, lever toutes les amendes en cas de saisies en roture..., et pour faire ces choses, il a les saisines ou dessaisines, fausses clameurs, le tiers de toutes les amendes, hors celles de soixante sols, dont n'a que dix sols ».

4° La seigneurie de Rambures, tenue du Quesne, consistant en un manoir et jardins, sept journaux de terre y attenant, trois cent trente-six journaux de terre en plusieurs grandes pièces, deux fours banaux, plusieurs cens en très grande quantité, herbage, forage et relief sur divers immeubles, justice et seigneurie sur l'hôpital de Waben, etc.

L'école communale mixte du Quesne est fréquentée par cinquante-quatre élèves, dont vingt-sept garçons et vingt-sept filles.

Le nombre des maires depuis la Révolution se borne à sept : I. Taupin le Comte Henri-Simon, 1792 à 1814, mort célibataire le 8 février 1814 en la maison de son frère Jean-Baptiste, juge de paix d'Hornoy. — II. Sire Pierre-Nicolas, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint faisant fonctions de maire de 1814 à 1817 ; maire de 1817 à 1825. — III. Bourgois Jean-Baptiste-Norbert, 1825 à 1831. — IV. Herbet Jean-Louis, dit Olive, 1831 à 1844. — V. Hénin Jean-Baptiste, 1844 à 1871. — VI. Herbet Gustave 1871 à 1876. — VII. Bleuvin, en exercice depuis 1876.

Il n'y a que quatre rues au Quesne ainsi nommées :

La rue du pierre, la ruellette, la loterie et la route.

Lieuxdits : Patis des merciers, le larris, le chemin du pierre, le patis Laurent, le bois rond, le bois du Quesne, la vallée, le long du chemin Aourt, le fond à cailloux, le chemin du roi, etc.

CANTON D'OISEMONT

SAINT-AUBIN-RIVIÈRE

SANCTUS ALBINUS, 1154 ; SAINT-AUBIN-EN-RIVIÈRE, 1689.

A quinze cents mètres du Quesne, sur le versant méridional du Liger, se trouve Saint-Aubin-Rivière. Il est à remarquer que la plupart des villages portant un nom de saint tiennent ce nom d'une église bâtie ou réédifiée à une époque peu ancienne, surtout si ces villages ont fait partie d'un manse épiscopal ou des biens d'un monastère ; il ne faut donc point rechercher d'étymologie en pareil cas, mais on peut voir si les noms de quelques lieuxdits ne fournissent pas d'indication.

La population de Saint-Aubin décroît considérablement. En 1806, on comptait 328 habitants ; en 1827, 358 ; en 1837, 313 ; en 1872, 247 ; en 1876, 276 ; et en 1881, 211. Il ne s'y trouve plus aujourd'hui que 202 habitants. En 1714, il y avait 66 feux : le nombre des

ménages est actuellement de 67, logés dans autant de maisons.

Le nombre des habitants attachés à l'industrie est de 89 ; à l'agriculture, de 79.

La quantité moyenne et annuelle du rendement des pommes à cidre est d'environ 600 hectolitres.

La superficie territoriale de Saint-Aubin est de 308 hectares, dont 198 sont livrés à la culture, 18 convertis en prairies naturelles et 13 en larris.

Il n'existe de maison d'école en cette commune que depuis 1847 ; précédemment la salle de classe se composait d'une chambre fort insuffisante.

Les instituteurs ont été : I. Ségard Jean-Baptiste, de 1749 à 1770 et de 1775 à 1803 ; il mourut à Saint-Aubin le 15 nivôse an XIII, à l'âge de 75 ans. — II. Harmand Jacques, 1770 à 1773 ; il était natif de Dromesnil. — III. Mathieu Pierre, 1773 à 1775. — IV. Leroy N..., 1803 à 1805. — V. Delboulle Denis, 1805-1807. — VI. Vion Jean-Baptiste, 1807 à 1818. — VII. Carles Désiré, 1818 à 1826. — VIII. Talva Prudent, 1826 à 1867, natif de Beaucamps-le-Vieux, où il alla se fixer après qu'il eut obtenu sa retraite, et où il mourut en 1877. Il laissa un excellent souvenir à Saint-Aubin, car le niveau de l'instruction populaire s'est considérablement élevé dans cette commune pendant les quarante et une années qu'il a dirigé l'école. — IX. Fordinoy Just, 1867 à 1868. — X. Herbet Arthur, en exercice depuis 1868.

Nombre d'élèves inscrits actuellement au registre matricule : garçons, 10 ; filles, 17.

Description en 1763 : « Saint-Aubin-Rivière, paroisse ; le seigneur est M. le marquis de Saint-Blimont. 46 feux ; ni ferme ni hameau qui en dépende. Saint-

Aubin est situé sur une pente douce qui se termine à la vallée de Liomer ; il y passe un ruisseau qui prend sa source à Brocourt; le terroir est situé comme le village ; terres en général médiocres ; quelque peu de bonnes, qui avoisinent la vallée. Productions ordinaires. Entièrement de l'élection de Ponthieu. Il y a aussi une trentaine de journaux de très bons prés ; soixante-douze journaux de bois ; un moulin à l'eau au bled. Trois laboureurs ; tous les autres habitants sont des fabricants de belinges et des fileurs de laine. A trois quarts de lieue de Liomer, où passe le chemin d'Abbeville à Aumale. Point de bureau de marque, ni revenus, ni foire, ni marché. Le pied de taille est de 700 livres. » — Le montant des quatre contributions directes est aujourd'hui de 2,080 fr.

L'église, sous le vocable de saint Aubin, mesure vingt-quatre mètres de long sur sept de large; elle reçoit le jour par douze fenêtres, et contient deux toiles peintes et six statues dont plusieurs sont anciennes ; l'un des tableaux, donné par l'État, est de mademoiselle Caroline Delaguette ; c'est une copie de la Sainte Famille de Léonard del Sarto.

Cette église, qui ne date que de 1790, n'offre rien de remarquable. A l'entrée de la nef est placé le clocher, pourvu d'une flèche en charpente très aiguë. Il renferme une cloche portant l'inscription suivante :

« L'an 1840, sous l'administration de Monsieur Jean-Baptiste Lefebvre, maire de la commune de St-Aubin-Rivière, j'ai été fondue et bénite par M. Sanson Demontanglos, curé de ce lieu, et nommée par Mad. Marie-Louise-Agnès de Saint-Blimont, veuve de Mr François-Désiré-Marc-Gheslain, prince de St-Winogk

qui lui a donné ses nom et prénoms avec Mr Charles-Alphonse-Désiré-Eugène, prince et duc de Berghes St-Winogk, son fils ».

Avant la Révolution, la cure était à la présentation du supérieur du séminaire, auquel était uni le prieuré de Mareuil.

Le 10 janvier 1730, le curé, Louis Lefort, fournit la déclaration des biens de sa cure dont le revenu net était de trois cent quatre-vingts livres.

Le revenu de la cure s'éleva plus tard à cinq cents livres ; celui de la fabrique était de cent livres.

Les curés qui ont gouverné cette paroisse jusqu'à la Révolution furent : I. Regnault Philippe, 16.. à 1709. — II. Lefort Louis, 1717 à 1741. On lit l'inscription suivante sur une pierre placée en dehors du mur de l'église : « Cy gist le corps de Mre Louis Lefort, curé pendant vingt-quatre ans de cette paroisse, zélé de la gloire de Dieu, de son salut et de celui de son peuple. Il ordonna trois cents messes à son décès. Il fonda par son testament holographe du 20 décembre 1741, déposé chez Jean Clairet, notaire à Liomer, quatre obits perpétuels. Serviteur de la sainte Vierge, il en inspira la dévotion aux autres et la pratiqua lui-même. Père des pauvres, chacun d'eux trouva auprès de lui son soulagement. Bon pasteur, il aima son peuple pendant sa vie et ne l'a pas voulu quitter après sa mort. Agé de soixante-neuf ans, il mourut au monde le 20 décembre 1741 pour vivre éternellement en Dieu. Requiescat in pace ». — III. Ducrocq N..., 1741 à 1769 ; doyen de chrétienté d'Hornoy pendant plusieurs années ; il quitta ensuite la paroisse de Saint-Aubin pour aller administrer celle d'Andainville. — IV. Ternois N..., 1789 à

1792 ; il parait avoir émigré au mois d'octobre de cette année.

En 1781 fut inhumé dans le cimetière de Saint-Aubin Jean-Baptiste Poultier, retiré dans cette commune depuis 1768 ; il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir été curé de Vironchaux pendant quarante-trois années.

A l'entrée de Saint-Aubin, vers le Quesne, sur la droite de la route d'Amiens à Senarpont, se voit une chapelle dédiée à saint Millefort, érigée vers 1850 ; elle renferme un buste en bois représentant ce saint, où sont contenues des reliques que l'on porte processionnellement tous les ans le premier dimanche de mai.

La terre et seigneurie de Saint-Aubin, relevant de Long, consistait au XVIII[e] siècle « en une maison seigneuriale de douze journaux, champart et censives de deux cents livres, soixante-douze journaux de bois, cent trente journaux de terre labourable, treize journaux et demi de prés et un moulin à eau ».

Les mouvances étaient :

« Un fief séant à Arguel ;

« Un fief séant à Saint-Aubin, au nommé le Fébure, sur treize journaux, et produisant deux livres dix-sept sous de censives ;

« La seigneurie de Saint-Léger-le-Pauvre, par le prieur, curé du lieu, près Senarpont.

« A la maladrerie d'Arguel, — lisez du Quesne — vingt-deux livres de censives et un journal de pré[1] ».

[1] M. E. Prarond. — *De quelques lieux du Ponthieu...* — M. de Louvencourt. — *Etat des fiefs....* loc. citt., et Arch. d'Abbeville.

Les premiers seigneurs, dont plusieurs furent bienfaiteurs de la maladrerie du Quesne, portaient le nom du village. Parmi eux nous citerons :

1° Dreux de Saint-Aubin [1], vivant en 1178, marié à Ode et père de Robert. — 2° Boson de Saint-Aubin, qui donna quatre journaux de terre en 1180 à la maladrerie du Quesne. — 3° Thibaut de Saint-Aubin, vavasseur, marié à Menandis, dite *Esmérie*, vivant en 1275 (*Cart. du Gard*). — 4° Robert de Saint-Aubin, Marguerite, sa femme, et Étienne, leur fils, donnèrent à la léproserie du Quesne trois journaux de terre sis au Catelet en 1243. — 5° Jean de Saint-Aubin tenait fief du bailliage d'Arguel en 1377.

Cette famille paraît avoir cessé de posséder la seigneurie de Saint-Aubin vers le commencement du xv[e] siècle.

Marguerite de Biencourt [2], dame de Saint-Josse-sur-Mer, possédait le domaine de Saint-Aubin en 1416. Elle était la seconde fille de Nicole, dit *Colart*, écuyer, seigneur de Biencourt, Menchecourt, bailli de Waben, et de Luce Gentien ou la Gentienne.

Robert le Cordelier [3], écuyer, seigneur de Chénevières-sur-Marne, écuyer du roi Charles VI, devint seigneur de Saint-Aubin après son mariage avec la précédente, le 20 mai 1416. Il était fils de Robert,

[1] Armes : *De sable, au fer de moulin d'argent, à la bande de gueules sur le tout.*

[2] Armes déjà citées.

[3] Armes : *D'azur, à 2 gerbes d'or, au franc-quartier d'argent, à 2 lions de sable.*

écuyer, franc-manier du moulin du roi à Abbeville en 1365, et de Marguerite Paillart. De son mariage, Robert eut le suivant.

Robert le Cordelier, écuyer, seigneur de Chénevières et de Saint-Aubin, épousa Pérette Allegrain, dont il eut : 1° Benoît, qui suit ; 2° François, religieux ; 3° Henri ; 4° Jean ; 5° Gentien.

Benoît le Cordelier, chevalier, seigneur de Chénevières, Saint-Aubin et Verton, capitaine du bois de Vincennes et du château de Bréauté, épousa Alix de Chasserat et en eut entre autres enfants Gentien, chevalier, seigneur de Chénevières, gouverneur d'Arras sous Lous XI, marié à Simone de Cauliers.

Raoul de Rosny [1], écuyer, était seigneur de Saint-Aubin en 1486 ; le 22 janvier de cette année, il fournit à Jean de Mailly l'aveu d'un fief noble qu'il possédait à Bouillancourt en Sery.

Nicolas de Rosny, écuyer, seigneur de Saint-Aubin en 1507, homme d'armes sous M. de la Grutuse en 1510 et sous M. de Guise en 1519 et en 1526, était fils de N... et d'Ide de la Cauchie ; il avait pour sœur Isabeau, mariée en 1508 à Jean de Bellengreville. Il épousa Nicole de Morvillers et en eut : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Antoinette, mariée à Antoine d'Offignies, écuyer, seigneur du Ronssoy ; 3° Marguerite, femme d'Antoine de Guisard, écuyer, seigneur de Coquerel.

Guillaume de Rosny, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, eut un fils, qui suit.

Florimond de Rosny, écuyer, seigneur de Saint-Au-

[1] Armes : *D'or, à deux fasces de gueules.*

bin, homme d'armes sous le seigneur de Humbercourt en 1515 et sous le duc de Vendômois en 1519. mourut jeune et sans postérité.

François de Soyécourt [1], chevalier, seigneur dudit lieu, de Regnières-Écluse, Lionner, Saint-Jean et autres lieux, entra en possession de la terre de Saint-Aubin après adjudication par décret en 1574; il en fournit le dénombrement le 10 novembre 1589 à Eustache de Croy, seigneur de Long. En 1577, le revenu des terres qu'il possédait dans le Ponthieu était estimé trois mille cinq cents livres. De son mariage avec Charlotte de Mailly, il eut six enfants, comme on l'a vu au chapitre de Saint-Jean.

Guy d'Auxy [2], chevalier, seigneur de Monceaux, Saint-Sanson et Hanvoille, capitaine de 50 hommes d'armes et gentilhomme de la chambre du roi, fils de François et de Marie Raguier, devint seigneur de Saint-Aubin par son mariage en 1587 avec Suzanne de Soyécourt; cette dame avait fourni avant son mariage le dénombrement de la terre de Saint-Aubin à Daniel de Boulainvillers, seigneur de Long.

François d'Auxy, chevalier, seigneur de Monceaux. Hanvoille, Saint-Aubin et Saint-Sanson, fils du précédent, épousa, au mois de décembre 1620, Marthe-Jeanne de Boufflers, fille d'Adrien et de Françoise de Gouffier.

Adrien d'Auxy, chevalier, marquis d'Hanvoille, seigneur de Saint-Sanson et Saint-Aubin, où il demeu-

[1] Armes : *D'argent, fretté de gueules.*
[2] Armes : *Échiqueté de 25 traits d'or et de gueules.*

rait, épousa en 1646 Élisabeth le Grand, dont il eut : 1° François, marquis d'Auxy; 2° Jacques, seigneur d'Hanvoille et Saint-Sanson ; 3° Jacques, seigneur de la Bruyère et de la Fresnoye; 4° Henri, qui suit ; 5° Marthe, alliée à Georges du Fay.

Henri d'Auxy, chevalier, comte d'Hanvoille, seigneur de Saint-Aubin en 1704, colonel de dragons, mourut le 22 février 1722 et reçut sa sépulture dans l'église Saint-Gilles d'Abbeville. Il avait épousé Marie-Anne-Madeleine de Créquy et en avait eu deux filles : 1° Jacqueline-Louise-Charlotte, mariée au suivant ; 2° Françoise-Élisabeth-Henriette-Marie, dite *Mademoiselle d'Hanvoille.*

Claude de Saint-Blimond[1], chevalier, marquis dudit lieu, seigneur de Gouy, Cahon, Pendé, Cucques, Sallenelle, Vron, etc., seigneur de Saint-Aubin après son mariage en date du 2 mars 1721, *alibi* 5 avril, avec Jacqueline-Louise-Charlotte, fille aînée du précédent, était fils cadet d'André III et de Chrétienne-Élisabeth le Tonnelier de Breteuil. De son mariage, il eut : 1° Jacques-Louis, qui suit ; 2° Marie-Louise-Chrétienne, mariée à Claude-Alexandre de Pons, marquis de Rennepont, le 20 août 1742 ; 3° Anne-Élisabeth-Renée, alliée à Nicolas-François du Bois de Belhotel, comte de Bours, le 18 février 1755, morte en 1784. Le marquis de Saint-Blimond mourut le 10 mars 1753.

Jacques-Louis de Saint-Blimond, marquis dudit

[1] Armes : *D'or, au sautoir engrêlé de sable.* — Une généalogie de cette famille est conservée dans les Mss. de D. Grenier. (Paq. 24, art. 27).

lieu, dernier de son nom, vicomte de Saigneville, seigneur de Pendé, Saint-Aubin et autres lieux, capitaine au régiment de Clermont-Tonnerre-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, naquit en 1730. Il émigra à la Révolution et revint plus tard habiter le château de Pendé, où il mourut le 16 février 1820. Il avait épousé Marie-Victoire-Françoise de Lamiré de Caumont, morte à Pendé le 10 janvier 1756 ; leur fille, Marie-Louise-Agnès, épousa François-Désiré-Marc-Ghislain de Berghes-Saint-Winock ; elle reçut 773,382 francs d'indemnité en 1826. Elle mourut le 24 janvier 1852 et fut inhumée dans l'église de Saint-Blimond.

« La famille de Saint-Blimond, dit M. E. Prarond, passait pour très riche, et cette opinion avait donné naissance à un proverbe : *Il a les oignons de M. de Saint-Blimond*, était dans le langage populaire la formule hyperbolique qui constatait la fortune d'un homme [1] ».

Il reste encore une partie assez considérable de l'ancien château de Saint-Aubin, pouvant remonter à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe. En effet, on remarque sur la façade, au-dessus de la porte d'entrée, une pierre sur laquelle furent sculptés l'écusson de Guy d'Auxy avec celui de sa femme, Suzanne de Soyécourt. Au-dessus de la porte des communs, on voit encore l'écusson de la famille d'Auxy ; sur un pignon, se lit le millésime 1728, date probable d'une réparation.

Dans cette habitation, qui appartient actuellement à Madame Leclercq, nous avons vu une plaque de che-

[1] *Hist. de cinq villes*... IIIe partie, p. 306.

minée sur laquelle sont figurés deux écussons ovales et accolés ; celui de senestre est : *De gueules, à trois molettes d'or, 2 et 1* ; celui de dextre est : *D'or, à trois fasces de gueules, surmontées en chef d'une coquille d'azur* : supports : *Deux licornes* ; cimier : *Une couronne...*

Le premier écusson est celui de Jean Truffier, écuyer. seigneur d'Allenay, pour lequel Villers-sur-Authie fut érigé en comté ; le second est celui de sa femme, Gabrielle de Saint-Soupplis, fille d'Antoine et de Marie de Warlusel.

Les maires de Saint-Aubin depuis 1792 ont été peu nombreux, comme on peut en juger par la liste suivante : I. Lefebvre Alexis-François, 1792 à 1815. — II. Lefebvre Jean-Baptiste-Augustin, son fils, 1815 à 1845. — III. Lefebvre Joseph-Auguste-Casimir, 1845 à 1849. — IV. Lefebvre Jean-Baptiste-Augustin, pour la seconde fois, 1849 à 1855. — V. Lefebvre Jean-Baptiste-Augustin, son neveu, 1855 à 1874. — VI. Desprès, chevalier de la Légion d'honneur, en exercice depuis 1874.

Les deux rues du village sont : la grand'rue et la rue du bois.

Les principaux lieuxdits sont : la garenne, le vaudier, aux glaines, aux hachettes, le cap-Dieu, les cravinchonniers, les basses et les hautes communes, les larris, le fond Jeanne, etc.

Pour terminer, nous ferons observer que, sur la côte qui s'élève à droite du Liger entre le Quesne et Saint-Aubin, au-dessous du lieudit *Becquétoille*, se voient plusieurs cercles assez étendus appelés dans le pays

ronds de S. Gauthier, et auxquels le peuple attache de singulières croyances.

C'était là, répète-t-on, que saint Gauthier, né à Andainville, et saint Aubin se rendaient jadis pour jouer aux cartes, conte absurde, inventé par une imagination en délire et maintes fois répété pendant les longues soirées oisives des hivers d'autrefois.

Ce singulier phénomène végétal, que l'on rencontre dans les lieux ou croissent les mousserons et diverses autres espèces de champignons, est facile à expliquer.

Ces cercles, que la superstition populaire nomme *cercles des fées* ou *cercles des sorcières*, sont tracés par un gazon épais, dont la couleur verte tranche vigoureusement sur celle des végétaux voisins ; la production de ces cercles s'explique par ce fait qu'une spore de mousseron, en germant, émet un *mycelium* s'étendant suivant de nombreux rayons, et forme un cercle bien défini.

LE MAZIS

MASIS ET LE MASIZ, 1164 ; MASYS, 1301.

Ce petit village est, ainsi que Saint-Aubin, situé sur la rive gauche du Liger, et, comme lui, il fait partie des trente-deux communes composant le canton d'Oisemont. Sa population est de 117 habitants, formant 38 ménages logés dans 35 maisons. La superficie territoriale est de 380 hectares. En 1806, il s'y trouvait 115 habitants; en 1827, 126 ; en 1837, 152 et en 1873, 139.

Description en 1763 : « Le Mazis est une paroisse dont M. le Président d'Auneüil du Mazis est le seigneur. Vingt-six feux ; ni ferme ni hameau qui en dépende. Cette paroisse est située dans la vallée de Liomer, qui est arrosée d'une petite rivière qui prend sa source à Brocourt. Terroir en pente ; terres médiocres ; productions ordinaires. Les prés qui en dépendent sont très bons. Entièrement de l'élection de Ponthieu. Deux cent cinquante-six journaux de bois ; quatre laboureurs ; les autres habitants sont peigneurs de laine ou journaliers ; ce village n'est avoisiné d'aucune grande route ; un moulin à l'eau ; point de bureau de marque, ni foire, ni marché, ni biens communaux ». — Montant des quatre contributions, 1.892 fr.

L'église, sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, ne conserve plus de son architecture primitive que quelques parties du chœur. La nef, dont un des murs est en charpente, est éclairée par de très petites fenêtres modernes sans caractère, ne laissant pénétrer à l'intérieur qu'une faible lumière. Le chœur, plus étroit, mais plus élevé que la nef, était autrefois éclairé par de larges fenêtres ogivales qui ont été entièrement bouchées depuis. La fenêtre du sanctuaire, la seule qui soit restée intacte, est en ogive tréflée, à un meneau ; dans cette croisée se voient cinq écussons parmi lesquels deux sont incomplets [1]. Le clocher, placé en tête de la nef, se compose d'une haute tour quadrangulaire en pierres, plusieurs fois restaurée en briques, et contenant une cloche portant l'inscription suivante : « Je dois mon existence à la bienfaisance de MM. René et Jean-Baptiste Lefèvre et de tous les habitants de la commune du Mazis. L'an 1840, sous l'ad[tion] de M. Augustin Lefebvre, maire de la commune du Mazis, j'ai été bénie (*sic*) par M. Samson de Montanglos, curé de ce lieu, et nommée Virginie-Françoise-Honorine par M. Honoré-François Lefebvre, propriétaire, et dame Virginie Martin, épouse de M. François Lefebvre-Martin, rentier ». Au-dessous se voient deux noms : « Auguste Leguay et Marc Daillier ».

Le portail, de style ogival, est formé de trois vous-

[1] Le second écusson à gauche est : *gironné d'or et d'argent ;* le premier à droite est : *d'argent, à la croix de gueules frettée d'or ;* le second du même côté, qui paraît être celui de la famille de la Rue est : *d'argent, à trois fasces de gueules ;* enfin celui du milieu est *écartelé aux 1 et 3 d'or... aux 2 et 4 de vair...*

sures gravement endommagées : autour de l'église on remarque une litre.

La cure, qui faisait partie du doyenné d'Airaines, était à la présentation du chapitre de Saint-Firmin-le-Confesseur, d'Amiens.

Pierre Demonchy, curé du Mazis, produisit la déclaration des biens de sa cure le 18 juin 1728 ; le revenu était de deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres.

Les religieux de Selincourt possédaient le tiers de la dîme du Mazis dès l'année 1160, pour lequel ils devaient contribuer en partie aux réparations du chœur de l'église. Plus tard, l'abbé de Selincourt et le commandeur de Saint-Maulvis, gros décimateurs, firent abandon au curé pour sa portion congrue, à la charge d'une redevance annuelle de trente-six livres que l'on voit figurer dans la déclaration du 18 juin 1728 [1].

A l'aide des registres de l'état civil, nous avons retrouvé les noms de cinq curés du Mazis : I. Lannoy N..., 1699. — II. Demonchy Pierre, 1700 à 1737, décédé le 25 mai de cette année ; il fut inhumé dans le cimetière d'Épaumesnil. — III. Poiriez Charles, 1737 à 1743. — IV. Bullot Jean-Baptiste, 1743 à 1795, décédé au Mazis le 18 prairial an III, à l'âge de quatre-vingts ans. — V. Lamarle Pierre-François, prêtre du diocèse d'Amiens, se présenta au Mazis le 24 thermidor an XI pour y remplir les fonctions curiales ; il était porteur d'une lettre de l'évêque le nommant en cette paroisse et d'une expédition de prestation de serment.

Depuis ce dernier curé, le Mazis n'eut plus de desservants ; il est aujourd'hui annexé à Saint-Aubin pour le spirituel, quoiqu'à la date du 29 thermidor

[1] M. F.-I. Darsy. — *Bén. de l'Égl. d'Am.*, t. II p. 139.

an XII nous ayons remarqué une délibération du conseil municipal tendant à annexer les paroisses d'Inval et de Saint-Aubin à celle du Mazis, qui aurait été le siège d'une succursale ; mais cette demande n'a pas abouti.

La seigneurie du Mazis, avec titre de châtellenie, tenue du roi à cause de son château d'Arguel, consistait au XVIIIe siècle « en un hôtel seigneurial, deux moulins à eau, un vivier de trois journaux, sept journaux de pâture, douze journaux de terres labourables, vingt-deux journaux de prés, deux cent quarante-six journaux de bois et environ deux cents livres de censives. Cette terre, avec Andainville, valait cinq mille livres de rente [1] ».

Les mouvances de la châtellenie du Mazis étaient très importantes, comme on le verra plus loin.

Robert d'Équennes [2], chevalier, vicomte de Poix, était seigneur du Mazis en 1370 ; il était fils de Guillaume, vicomte de Poix, seigneur d'Équennes et de Gannes, et de Jeanne de Rouvroy. Le 13 août 1372, il servit au roi l'aveu de la seigneurie du Mazis, consistant alors en « un manoir assis au Mazis, deux moulins, deux viviers, vingt-quatre journaux de prez, quarante-six hostises audit lieu produisant vingt livres de cens ou environ, cent vingt chapons, neuf septiers de bled, six muids d'avoine, dont il y a cinquante bois-

[1] M. E. Prarond. — *De quelques lieux du Ponth...* — M. de Louvencourt. — *État des fiefs, terres et seign...* — Arch. d'Abbev.

[2] Armes : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de.. saultoirs d'or.*

seaux d'avouerie, quinze masures en la main du seigneur, chaque masure chargée de trois corvées par an, vente, relief et queute à court, champart sur soixante journaux, cent journaux de terre labourable, dont vingt sont donnés à cens par an rapportant six livres parisis, cent quatre-vingts journaux de bois ; justice et seigneurie de vicomte en toute la ville et terroir ». (*D. Grenier*).

Sohier de la Viefville [1], chevalier, seigneur du fief de Saint-Aubin à Andainville [2], devint seigneur du Mazis et d'Andainville par suite de son mariage en 1377 avec Jeanne d'Équennes, fille du précédent. Il reçut de Jean le Flament, trésorier des guerres, la somme de cent soixante-cinq livres tournois pour lui et neuf écuyers de sa compagnie, servant sous M. de Sempy. (Amiens, 20 octobre 1380) [3].

Guillaume de Heuchin [4], écuyer, était seigneur du Mazis et d'Andainville en 1490.

Guérard de la Trenquie [5] devint seigneur du Mazis par l'acquisition qu'il en fit à Guillaume de Heuchin le 12 juillet 1496 ; l'année précédente il avait signé la Coutume du Ponthieu avec la noblesse en qualité de bailli d'Airaines et d'Arguel.

[1] Armes : *Fascé d'or et d'azur de 8 pièces à 3 annelets de gueules en chef posés sur les deux premières fasces.*

[2] Ce fief était mouvant de la seigneurie du Mazis.

[3] *Trésor généalogique de la Picardie.*

[4] Armes : *D'argent, semé de billettes de sable, au lion de même.*

[5] Armes : *D'azur, au chevron d'or, à 3 trèfles de même, deux et un.*

Jeanne de Lannoy [1], *aliàs* Marie, fille du seigneur de Damereaucourt, était dame du Mazis et d'Andainville en 1510.

Jean de Poix [2], chevalier, seigneur de Séchelles, fils de Jean et d'Antoinette de Belloy, fut seigneur du Mazis et d'Andainville après son mariage avec Jeanne de Lannoy; de cette union naquirent entre autres : Jean, qui suit, et Georges, qui épousa la dame de Cléry, près Péronne, et n'en eut point de postérité [3].

Jean de Poix, chevalier, seigneur de Séchelles, le Mazis, Andainville en 1548, guidon de 50 hommes d'armes, hérita de tous les biens de Georges et de ses autres frères. Il épousa : 1° Jacqueline de Proissy et en eut trois filles; 2° Catherine de Dompierre, fille de François, seigneur de Liaraumont, et de Madeleine de Lannoy de la Boissière, dont il eut le suivant.

David de Poix, chevalier, seigneur du Mazis, Andainville en 1589, épousa Madeleine de Brouilly, fille de François, seigneur de Mesvillers, tué à Senlis le 17 mai 1589, et de Louise de Halluin-Piennes. David mourut sans laisser de postérité [4].

Marie de Poix, sœur du précédent, hérita de tous ses biens ; elle s'intitulait dame du Mazis en 1620.

Daniel Cauchet, dit de *Beaumont*, écuyer, seigneur

[1] Armes : *Échiqueté d'or et d'azur de 25 pièces.*

[2] Armes : *De gueules, à la bande d'argent accompagnée de 6 croix d'argent recroisetées.*

[3] La Morlière. — *Recueil des illustres maisons de Picardie.*

[4] La Morlière. *Ibid.*

de Saint-Étienne, devint seigneur du Mazis et d'Andainville du chef de sa femme, Marie de Poix.

Jean de Beaumont, écuyer, seigneur du Mazis, Andainville et Saint-Étienne, épousa Marie le Clerc du Tremblay, dont une fille, mariée au suivant.

Louis Barjot [1], chevalier, seigneur d'Auneuil, de Marchefroy, conseiller d'État, maître d'hôtel du roi, grand maître des Eaux et Forêts de Lorraine, fils aîné de Jean et de Marguerite Forget, devint seigneur du Mazis après son mariage en 1635 avec Marie-Élisabeth de Beaumont; de cette union naquirent : 1° Louis-Claude, chevalier, marquis d'Auneuil, mort sans postérité en 1700 ; 2° François, qui suit ; 3° Jean, seigneur d'Auneuil et de Carville, marié en 1671 à Marthe de la Croix ; 4° François-Archambauld, prieur d'Auneuil ; 5° Alexandre, prêtre ; 6° Charles, seigneur de Four, près Montargis ; 7° Anne, alliée à Christophe du Mas, seigneur de Menville.

François Barjot, chevalier, seigneur du Mazis, Andainville, etc., premier écuyer de mademoiselle de Montpensier, épousa Claudine de Clémençon, dont il n'eut point de postérité ; la seigneurie du Mazis retourna à son père Louis Barjot, qui, se trouvant au-dessous de ses affaires, la vendit en 1680 pour satisfaire ses créanciers.

Nicolas Ier de Frémont [2], chevalier, marquis du

[1] Armes : *D'azur, au griffon d'or, le franc canton chargé d'une étoile de même.*

[2] Armes : *D'azur, à 3 têtes de léopard d'or, posées 2 et 1.* — Cette famille, originaire de Normandie, s'établit plus tard à Paris.

Rosay, seigneur d'Auneuil, le Mazis, Andainville, Bosseguin, Argueil, etc., naquit en 1622. Le 22 décembre 1646, il fut pourvu d'un office du roi, puis nommé correcteur en la chambre des comptes de Marseille; plus tard, il devint trésorier général de France, intendant des finances en la généralité de Provence, et enfin conseiller du roi en ses Conseils d'État par lettres du 17 avril 1654. Ce fut en sa faveur, et pour récompenser « les grands, fidèles et affectionnés services qu'il avait rendus au roi dans l'exercice de ses charges », que Louis XIV érigea en marquisat la terre de Rosay par lettres-patentes du mois de février 1680. Il résigna sa charge de grand-audiencier de France en 1689 et fut alors pourvu de l'un des deux offices héréditaires de conseiller du roi en ses conseils et garde du Trésor royal. Il amassa dans les finances du roi une fortune considérable avec laquelle il put acheter les seigneuries du Mazis, de Dominois, du Rosay, le fief de Beauchamp à Andainville, etc. Il était le second des dix enfants de Jacques, écuyer, seigneur de Frémont, et de Marie Baduel; il mourut à Paris le 10 décembre 1696 et fut inhumé à Saint-Roch. Il avait épousé en premières noces, le 24 juin 1648, Isabeau Catelan, dont il eut : 1° Élisabeth, née en 1649, morte religieuse à Nevers ; 2° Suzanne, née vers 1651, religieuse à Conflans. De son second mariage, contracté le 1er août 1655 avec Geneviève Damond, *aliàs* Claire-Clémence, fille de Claude et de Françoise de la Lande, il eut : 1° Nicolas, qui suit; 2° Geneviève, mariée le 16 mars 1676 à Guy-Aldonce de Durfort de Duras, duc de Lorges, maréchal de France et capitaine des gardes du corps du roi ; 3° Marie-Gabrielle, religieuse.

Nicolas II de Frémont, chevalier, marquis du Rosay

et de Charleval, seigneur d'Auneuil, la Neuville, le Mazis, Andainville, Bodoage près Vron. Dominois, Petit-Chemin, Argoules, etc., maître des requêtes au Parlement de Paris, fut baptisé le 25 février 1666 ; il fut reçu conseiller au Parlement de Paris le 7 mai 1688 ; c'est en 1723 qu'il acheta le marquisat de Charleval. De son union contractée le 3 février 1704 avec Renée-Élisabeth Pucelle, fille de Pierre, premier président au parlement de Dauphiné, et d'Anne Roujault, il eut : 1° Nicolas, chevalier, seigneur d'Auneuil en partie, Arquivillers, Mussegros, etc., président au Parlement ; 2° Adrien-Robert, marquis de Charleval, seigneur d'Auneuil en partie, mort sans postérité en 1790 ; 3° Pierre-François, qui suit ; 4° Anne-Renée, alliée le 18 juillet 1729 à Paul-Maxime Hurault, marquis de Vibraye. Nicolas II de Frémont mourut le 30 septembre 1748.

Pierre-François de Frémont, chevalier, seigneur du Mazis, Auneuil, la Neuville, Saint-Léger et autres lieux, reçu président au Parlement en la seconde des enquêtes le 16 mai 1738, naquit le 9 septembre 1713. Par acte à la date du 1er août 1757, Nicolas de Frémont, seigneur d'Auneuil en partie, se voyant sans enfants mâles (ses deux fils étant morts), donne à son frère, Pierre-François, le tiers qu'il avait dans la jouissance des seigneuries d'Auneuil, de la Neuville et de Saint-Léger pour en jouir comme usufruitier durant la vie du donateur seulement. Le même jour, Adrien-Robert, marquis de Charleval, fit semblable donation à Pierre-François, de sorte que ce dernier fut considéré comme seul seigneur d'Auneuil. Pierre-François, dit le *Président du Mazis*, épousa par contrat du 24 janvier 1738 Marie-Agathe des Vieux, fille de

Louis-Philippe, écuyer, et de Bonne-Madeleine le Couturier. De cette union vinrent : 1° Nicolas, né le 13 février 1739, seigneur de Charteret, substitut du procureur général au Parlement de Paris ; en 1765, son père lui fit don des seigneuries du Mazis et d'Andainville, mais il ne jouit pas longtemps de ces domaines : il mourut au Mazis le 10 novembre 1767, âgé de vingt-huit ans, et fut inhumé le lendemain dans l'église de ce village. Il laissait pour héritier son père et sa sœur ; on lit dans l'inventaire dressé après sa mort : « Un tableau représentant saint Pierre et saint Paul, estimé 30 livres ; onze tableaux à cadres dorés, qui n'ont point été estimés, à la réquisition des parties, attendu que ce sont des portraits de famille, et que les noms de ceux qu'ils représentent sont écrits sur plusieurs ». Nicolas de Frémont, oncle du décédé, réclama sept de ces portraits : M. de Frémont, son grand-père ; M. Pucelle, son bisaïeul ; l'abbé Catinat, son grand-oncle ; Mme de Catinat, religieuse, sa grand'tante ; la baronne d'Asfeld, sa tante ; la duchesse de Saint-Simon et la duchesse de Lausanne, ses cousines-germaines ; il réclama en outre un portrait au pastel représentant un berger [1] ; 2° Marie-Élisabeth, née le 10 janvier 1740, mariée à Louis-Marie-Nicolas-Guillaume de Chavaudon de Montmagny, chevalier, seigneur de Montmagny, Bersenay, Fouchères et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, fils de Louis-Guillaume, chevalier, conseiller du roi, président au Grand Conseil, et d'Anne-Élisabeth Masson ; devenue veuve, Marie-Élisabeth de Frémont épousa en secondes noces

[1] Arch. dép. de la Somme. B, 675.

Alexandre-François de la Rochefoucauld-Bayers, mort le 7 janvier 1786 à l'âge de cinquante-quatre ans, laissant plusieurs enfants ; 3° Pierre-Nicolas-Philippe, né le 30 juin 1741. L'union du Président du Mazis fut de courte durée ; sa femme, Marie-Agathe des Vieux, mourut le 23 novembre 1741, n'étant âgée que de dix-neuf ans. Pierre-François de Frémont émigra à la Révolution et une grande partie de ses biens fut mise en vente.

Fiefs et mouvances.

De la châtellenie du Mazis relevaient :

1° La seigneurie de Brocourt ;

2° La seigneurie d'Inval-Boiron, pour la partie-Ponthieu ;

3° La seigneurie d'Andainville, en trois fiefs ;

4° La seigneurie de Dreuil-sous-Molliens, consistant en un chef-lieu de onze journaux, soixante-deux journaux de terre labourable et trois cents livres de censives ;

5° Le fief de Lespinoy, situé au Mazis, consistant au XVIIe siècle en un chef-lieu de journal et demi et seize ou dix-sept journaux de terre labourable avec quelques censives.

Antoine Aliamet[1], seigneur du fief de Lespinoy, mourut en 1575, date à laquelle ses héritiers paraissent pour ce fief.

[1] Cette famille, originaire d'Abbeville, avait pour armes parlantes des *pommes aliamets*.

Pierre Aliamet, avocat, capitaine d'Abbeville pour la porte d'Hocquet en 1609, seigneur de Lespinoy, épousa Isabeau de Boulogne, fille de Nicolas, seigneur du Hamel, et de Marguerite de le Gorgue, dont il eut : 1° Pierre, chartreux ; 2° Nicolas ; 3° Charles.

Charles Aliamet, seigneur de Lespinoy, s'allia à Marie Baillon, d'où vinrent : 1° Jacques ; 2° Élisabeth, mariée à Antoine Mauvoisin ; 3° Charles-Antoine.

Charles-Antoine Aliamet, seigneur de Lespinoy, marié le 10 juillet 1686 à Isabelle Machart, fille de Nicolas, avocat en Parlement, échevin de Saint-Valery, et de Françoise Lallement, eut trois enfants, qui furent : 1° Nicolas-Antoine, qui suit ; 2° Marie-Élisabeth, mariée en 1735 à Charles-François de Ray, écuyer, seigneur du Tilleul, fils de Jean, assesseur en la maréchaussée, et de Thérèse-Austreberthe de la Rue [1] ; 3° Marie-Élisabeth, morte en 1749.

Nicolas-Antoine Aliamet, seigneur de Lespinoy et de Métigny, signe un acte de baptême au Mazis le 11 janvier 1723.

6° Le fief du Bac, au Mazis ;

7° Le fief Belleperche, sis au Mazis, consistant en dix-sept journaux de bois ;

8° Le fief Haynault, au Mazis ;

9° Autre fief au Mazis, consistant en une masure amasée ;

10° Autre fief, au même lieu, consistant en six journaux de terre ;

11° Arrière-fief du Mazis consistant en un manoir à Andainville, soixante-quatre journaux de bois, cin-

[1] C'est sans doute l'écusson de cette dame que l'on voit à la croisée du sanctuaire de l'église du Mazis.

quante-huit journaux et demi de terre, vingt-neuf hostises à Andainville-au-Bois, dix journaux à Andainville-aux-Champs qui lui devaient 28^l 15^s 7^d, soixante-dix-neuf chapons, dix-neuf poules, deux muids et quatre boisseaux d'avoine, vingt-quatre fouaches, deux livres de cire, une de poivre, quatre verres, huit éteufs, cent cinquante œufs, un éperon ; chaque hostise ayant charrue lui devait cinq corvées par an, queute à court, reliefs, saisines et dessaisines, aide aux us et coutumes de la châtellenie d'Arguel, champart sur cent vingt journaux, justice et seigneurie de vicomte et au-dessous ;

12° Arrière-fief au Mazis, contenant cinq journaux, dix journaux donnés à cens, le tout tenu par cinq sols de relief, autant d'aides et le service de plaids au Mazis ;

13° Arrière-fief au Mazis, consistant en un manoir et en quatre journaux donnés à cens, le tout tenu par dix sols de relief, autant d'aides et dix sols de service ;

14° Arrière-fief à Andainville, consistant en cinquante-un journaux de terre et en quarante-sept journaux de terre à cens, les trois quarts du champart sur quarante-un journaux de terre ; le tout tenu par les devoirs et les services ordinaires ;

15° Arrière-fief situé à Dourier-lès-Airaines, consistant en trente-cinq journaux de terre en domaine et en trente-cinq tenus à cens ;

16° Arrière-fief à Oinval tenu par cinq sols de relief, autant d'aides et le service de plaids trois fois l'an ;

17° Arrière-fief consistant en la Prévôté du Mazis, en un manoir, quinze journaux de terre et quelques cens ; le tout tenu par cinq sols de relief et autant d'aides : le prévôt devait ajourner aux plaids, sommer

de faire les corvées, les aveux et de fournir les queutes à court; il recevait les saisines du Mazis et avait vingt-quatre gerbes de don;

18° Arrière-fief paraissant être un démembrement du précédent, tenu par cinq sous de service, autant d'aides et le service de plaids trois fois l'an;

19° Arrière-fief à Andainville-au-Bois, comprenant deux journaux de bois, dix-sept de terre et cinq livres parisis de cens;

20° Arrière-fief consistant en cinq hostises à Saint-Aubin tenues à cens, trois corvées par an pour chaque masure, ventes, reliefs, saisines, etc.;

21° Arrière-fief en la main du seigneur, consistant à prendre la moitié de la mouture sur un moulin appelé Neuf-Moulin;

22° Arrière-fief séant à Birecourt, consistant en un manoir, vingt-neuf journaux et demi de terre, vingt-sept et demi de bois, le quart de la mouture du moulin de Birecourt, le quart du terrage, quelques cens en argent, chapons, etc., le tout tenu par hommage de bouche et de mains et par les services et devoirs ordinaires [1].

En 1575, Nicolas Dampierre possédait un fief au Mazis appartenant en 1700 à Jean Beuvin.

Au siècle dernier, Antoine Dufour et Nicolas Péquet avaient chacun un fief au Mazis.

Les maires de cette commune depuis le commencement de ce siècle ont été : I. Maillard Nicolas, 1800 à 1801. — II. Lefebvre François, 1801 à 1803. — III. Daillier Alexandre, 1803 à 1817. — IV. Lefebvre Fran-

[1] D. Grenier. Topogr., t. 210, fol. 238-240.

çois-Alexis, 1817 à 1831. — V. Delcourt Antoine, 1831 à 1836. — VI. Lefebvre Augustin, 1836 à 1851. — VII. Maillard Nicolas, 1851 à 1870. — VIII. Brajeux Émile, 1870 à 1874. — IX. Lefebvre Isaïe, 1874 à 1878. — X. Maillard Florentin, aujourd'hui en exercice.

Principaux lieuxdits : Enclos blanche-maison, les terres Marin, bosquet à fraises, le bois de l'hôpital d'Airaines, la cotière, le fond des grés, les dix au chêne fourchu, la croix au cul-de-foi, l'Espinoy, la vallée Greu, mazurette, etc.

Dans la prairie entre le Mazis et Saint-Aubin prennent naissance plusieurs sources, notamment celle que les habitants appellent *le Puits tournoër*, qui apporte une assez grande quantité d'eau au Liger. Plus loin, dans la même prairie, en face du Mazis, se trouve la *Fontaine-Marie*, dont l'eau pure et limpide a déjà rendu et est appelée à rendre de nombreux services dans les maladies internes ; quatre cents mètres au delà de sa source, elle forme un affluent du Liger. Il serait à désirer que l'administration municipale entretînt cette fontaine avec le plus grand soin, car l'état d'abandon dans lequel elle se trouve fait éprouver une certaine répugnance pour cette eau bienfaisante.

Notons, pour terminer, qu'il y a quelques années, en creusant le sol sur la côte, on a mis, parait-il, à découvert, plusieurs tombeaux gallo-romains.

INVAL-BOIRON

AYENVAL, 1301 ; INVAL, 1579 ; AINVAL, 1647.

Ce village, dont le nom paraît dû à sa situation dans la vallée, est, de même que les deux précédents, construit sur la rive gauche du Liger. Sa distance d'Oisemont est de dix kilomètres ; celle d'Amiens, de quarante-quatre kilomètres.

Il y avait 279 habitants en 1806 ; 304 en 1827 ; 319 en 1837 ; 324 en 1872 ; 260 en 1881. La population n'est plus aujourd'hui que de 226 habitants, dont 196 pour Inval et 30 pour Boiron ; on y compte 61 ménages logés dans 57 maisons. Les habitants sont surtout adonnés à l'agriculture, qui en fait vivre 151 ; le commerce en nourrit 24, et l'industrie, 23.

Description en 1763 : « Inval, paroisse ; le seigneur est M. de Louvencourt ; dix feux. Ni ferme ni hameau qui en dépende. Cette paroisse est située dans la vallée de Liomer qui est arrosée d'une petite rivière qui prend sa source à Brocourt ; le terroir est en pente ; terres médiocres ; productions ordinaires. Les prés qui en dépendent sont très bons. Mi-partie Ponthieu et mi-partie Amiens ; dix-huit journaux de bois ; un laboureur ; les autres habitants sont peigneurs de laine et journaliers. Ce village est situé à un quart de lieue du

Mazis et n'est avoisiné d'aucune grande route. Ni bureau de marque, ni foire, ni marché, ni biens communaux. Le pied de taille avec le Mazis est de 685 livres ». — Montant des quatre contributions, 2,389 fr.

L'église, sous le vocable de saint Martin, mesure vingt-deux mètres de longueur sur sept de largeur. Voici ce que nous en avons déja dit [1].

Il ne nous sera ni long ni difficile de faire la description de cette église, dont les caractères architectoniques n'offrent aucun intérêt.

Cet édifice, comme beaucoup d'autres, a subi de nombreuses restaurations, qui ne lui ont presque plus rien laissé de sa construction primitive; le mur situé au sud fut entièrement restauré en pierres depuis peu d'années ; le mur faisant face au nord est en briques et en pierres. Le clocher, placé au-dessus du portail, est assez élevé; il se compose d'une flèche en charpente fort aiguë, renfermant une cloche portant le millésime de 1514 : elle eut pour parrain et pour marraine Adrien et Marie d'Humières, enfants d'Adrien d'Humières, seigneur d'Inval.

Pénétrons dans l'intérieur de l'église, dont nous admirerons tout d'abord la riche décoration.

A gauche du maître-autel, on remarque une croisée datant du XIV[e] siècle, mais le meneau et le trèfle ont disparu: c'est la partie la plus ancienne de l'église. La croisée du sanctuaire, qui contient un beau vitrail, est faite dans le style du commencement du XVI[e] siècle ; elle fut restaurée en 1855.

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIII, pp. 50 et suiv.

On remarque aussi une vieille cuve baptismale ayant assez de ressemblance avec celle de Senarpont, et pouvant dater du XIe ou du XIIe siècle. Elle est formée d'une énorme pierre grise, ayant une colonne à chacun des angles, mais dépourvue de toute sculpture; au fond se trouve une piscine.

Mais ce qui, dans cette église, attire l'attention de l'archéologue, c'est un bas-relief représentant l'ensevelissement du Christ.

Hélas ! il est dit que la joie de l'antiquaire n'est jamais complète. Tantôt la main du temps a détruit telle ou telle partie de l'objet découvert ; tantôt, comme ici, c'est la main des hommes qui a mutilé tel autre objet d'art.

Le curieux bas-relief de l'église d'Inval, qui date de la Renaissance, se trouve dans le mur de gauche de la nef, faisant presque face à la chaire. Il mesure 1^{m},20 de haut sur 1 mètre de large.

« Un des sujets les plus importants au XVIe siècle, dit M. de Caumont, est l'ensevelissement de N.-S. J.-C. avec personnages de grandeur naturelle ; on le trouve dans un grand nombre d'églises à la fin du XVIe siècle. Les artistes de la Renaissance reproduisirent cette scène touchante d'après les types convenus, et partout on trouve les mêmes personnages dans les mêmes attitudes, avec les mêmes costumes ».

Dans l'église d'Inval, les personnages de ce sujet ne sont pas en grandeur naturelle comme dans les grandes églises, telles que celles de Doullens et de Montdidier. Sur une pierre se trouve le corps du Sauveur soutenu du côté de la tête par Nicodème ; du côté des pieds, on voit Joseph d'Arimathie apportant le linceul. Derrière, sur le même plan, on remarque, dans diverses attitudes,

sainte Véronique, saint Jean, la Vierge, Marie-Madeleine, sœur de Marthe; au fond, sur un second plan, on voit le mont des Oliviers, la croix de J.-C.; et, de chaque côté, les croix des deux larrons, presque totalement brisées; les têtes de tous les personnages, à l'exception d'une seule, ont été enlevées; la tête et les jambes du Christ ont aussi été gravement mutilées.

Autour de ce curieux bas-relief, dans les deux moulures du cadre, sont représentés tous les instruments de la Passion : une échelle, un marteau, des tenailles, des clous, une éponge, une lance, etc.; on voit aussi une oreille coupée, trois sabliers, une bourse contenant les trente pièces d'argent de Judas Iscariote, etc.

Au-dessous de ce bas-relief se lit l'inscription suivante :

Cy-gist Mess. Adrien Mutel Pbre demourant à Inval
Leq̄l paia deubt naturel Par le dard de mort anormal.
Il laissa le terrestre val L'an mil ve xxviij dernier
De may ; au ciel impérial Le vœuille Jhs Crist logier.

Au sommet du bas-relief, mais sur le mur de la nef, on voit le Fils de Dieu sortant du tombeau ; un peu plus bas, à droite, est un ange annonçant à une sainte femme, placée à gauche, la résurrection de J.-C. ; ces trois personnages ont été respectés par le marteau des iconoclastes.

Qui a fait sculpter cet intéressant bas-relief? Est-ce à dater de cette époque que la Passion fut prêchée annuellement à Inval le dimanche des Rameaux? Nous l'ignorons.

Dans un acte à la date du 10 mars 1653, par lequel Antoine de Brossard et consorts vendent ce qu'ils possèdent du domaine d'Inval à Jacques de Louvencourt,

seigneur d'Inval en partie, il est stipulé que l'acquéreur devra payer « par chascun an le jour des Rameaux au prédicateur qui preschera la Passion le dict jour au dict Inval, soixante-dix sols ».

Dans un autre acte à la date du 12 juin 1710, l'abbé Spiridion de Louvencourt, « dit l'abbé du Chaussoy », reconnait avec son frère et ses sœurs « la fondation faite par M. de Montorgueil pour le service de la Passion ».

Que pourrait-on induire de là ? C'est que le bas-relief fut d'abord sculpté par les soins du curé Mutel, et que M. de Montorgueil, seigneur d'Inval en partie, établit une rente sur sa terre afin de payer le prédicateur chargé de faire un sermon sur la Passion. On pourrait aussi admettre que le legs dont il est ici question, et qui a toujours été servi par la famille de Louvencourt jusqu'à la Révolution, fut d'abord fondé par M. de Montorgueil, et qu'ensuite le curé Mutel, par reconnaissance pour le donateur, et pour perpétuer le souvenir de cette donation, fit représenter l'ensevelissement du Christ avec tous les objets relatifs à sa Passion. Cette rente, qui fut toujours acquittée jusqu'à la tourmente révolutionnaire, a été depuis ce temps soustraite aux recherches du domaine public ; mais cette coutume de prêcher la Passion annuellement à Inval n'en a pas moins subsisté jusqu'aujourd'hui.

La cure d'Inval était à la présentation du chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens. Le 12 juin 1728, Jean Devellenne, titulaire, fournit la déclaration des biens de la cure, dont le revenu net était de 413 livres ; il s'éleva plus tard à cinq cents livres.

La dîme n'appartenait pas toute entière au curé du

lieu ; les religieux de Dommartin, le prieur de Senarpont, le commandeur de Saint-Maulvis et l'un des chapelains de Saint-Firmin-le-Confesseur avaient chacun un droit de dîme [1].

Les curés d'Inval furent : I. Palyart N... 1649. — II. Viot Jean, 1663 à 1697. Par son testament, en date du 14 octobre 1691, il lègue à cette paroisse « une petite place pour bastir une école et y loger un maître ». — III. Devellenne Jean, 1697 à 1737, mort le 26 juillet de cette année âgé de quatre-vingts ans ; il reçut sa sépulture dans l'église d'Inval. — IV. Moinet Pierre, 1737 à 1738. — V. Debrecq Jean-Baptiste, 1738 à 1739 ; il mourut le 20 octobre de cette année, âgé seulement de vingt-huit ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église. — VI. Delcourt Jacques, 1739 à 1768 ; décédé le 26 mars à l'âge de cinquante-sept ans, et enterré dans le cimetière ; il était natif d'Amiens. — VII. Billet François-Éléonore, 1768 à 1780, mort le 29 mai, âgé de cinquante-neuf ans ; il reçut sa sépulture dans le cimetière. Il obtint de Mgr de Machault, évêque d'Amiens, la translation de la fête de S. Martin du 11 novembre au 4 juillet, à cause de la foire d'Aumale. Il était natif d'Hornoy. — VIII. Desgardins N..., 1780 à 1790. Il émigra pendant la Révolution et mourut à Amiens le 10 janvier 1820 à l'âge de quatre-vingt-dix ans. — IX. Caron Lubin, 1790 à 1794, né à Lafresnoy, mort en 1794. — Morvillers, Franbourg et Braure, curés constitutionnels, de 1794 à 1799.

Depuis la Révolution, Inval fut desservi par MM. Neveu Claude, de Leuilly ; Cocu Jonas, de Beaucamps-le-Vieux ; Magnier Jean-Baptiste-Martin, d'Oisemont.

[1] M. Darsy, *loc. citt.*

(1817-1849) ; Desmarest (1849-1860), et Godfroy, actuellement en exercice depuis 1860.

Le culte protestant était pratiqué depuis très longtemps à Inval, puisque, d'après le pasteur Rossier, on y comptait déjà des calvinistes au XVIe siècle. Les protestants d'Inval, ceux d'Andainville et de quelques localités environnantes étaient alors rattachés à l'église d'Oisemont ; mais aujourd'hui il ne se trouve plus un seul protestant à Inval, aussi le temple qui y fut élevé en 1844 tombe-t-il en ruines. D'après Rivoire, il y avait encore dix-neuf protestants dans cette commune en 1806. M. Née, d'Inval, était membre du Consistoire en 1853.

La seigneurie d'Inval, membre de la commanderie de Saint-Maulvis, était tenue de la châtellenie du Mazis; mais elle paraît n'avoir eu que fort peu d'importance. Nous voyons dans D. Grenier qu'elle consistait « en chef-lieu et hôtel seigneurial, deux journaux de bois à coupe, quatre-vingt-dix-huit de terre en domaine non fieffé et en censives sur quelques maisons d'Inval ». Elle s'augmenta par la suite, puisqu'au siècle dernier elle comprenait « une maison seigneuriale, beaux jardins, dix-huit journaux de terre et deux cent soixante-treize livres de censives [1] ».

Comme il apparaît par l'inscription de la cloche, Adrien d'Humières [2] était seigneur d'Inval en 1514. Son fils, aussi nommé Adrien, posséda ce domaine après lui.

[1] M. E. Prarond. — *De quelques lieux du Ponth...*
[2] Armes : *D'argent, fretté de sable.*

Les généalogies de cette maison publiées par la Morlière, la Chesnaye des Bois, le P. Anselme, etc., ne parlent pas de ces deux Adrien ; nous ne trouvons rien non plus dans les manuscrits que nous avons sous les yeux.

Jacques-Eustache de Louvencourt [1], premier du nom, chevalier, seigneur de Pissy, Pierrecluet, Gournay, Saulchoy, Bréthencourt et Ville, s'intitulait seigneur d'Inval-Boiron au milieu du XVII[e] siècle. Il servit dans les guerres de cette époque et fut choisi par la noblesse de Picardie le 24 juillet 1651 pour assister aux États. Plus tard, le 12 août 1655, il fut exempté, comme noble, des droits de francs-fiefs. Par un jugement rendu le 9 août 1666, M. Colbert, intendant de Picardie, lui accorda maintenue de noblesse sur preuves remontant à 1525. Jacques-Eustache était fils aîné de Charles, écuyer, seigneur de Pierrecluet et de Pissy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marguerite Picquet de Dourier. Le 10 mars 1653, Jacques-Eustache acheta pour sept mille cinq cents livres à Antoine de Brossard, écuyer, à François de la Tourelle, demeurant à Sailly, paroisse de Bouafles, et à Charlotte du Fay, femme de ce dernier et par lui autorisée, les fiefs de Gambart, de Boullart et d'Inval en partie, terre et seigneurie, censives, bois, champart et domaine, fiefs et non fiefs, maisons amasées, jardins, pourpris, etc. Par l'une des clauses de cet acte d'achat, M. de Louvencourt devait payer « par chascun an le jour des Rameaux au prédicateur qui preschera la Passion ledict jour audict Inval la

[1] Armes déjà citées.

somme de soixante-dix sols [1] », afin de continuer la fondation faite par M. de Montorgueil. Jacques-Eustache, mort en 1671, avait épousé le 7 août 1638 Marie-Marguerite de Conty, dame de Clairy, du Saulchoy, etc., fille cadette d'Antoine, chevalier, seigneur de Roquemont, et d'Anne de Lameth. De ce mariage sont nés : 1° François, qui suit ; 2° Louis, chevalier, seigneur de Pierrecluet et de Gournay, capitaine au régiment de Picardie, puis major du régiment de Cavoye en 1689 ; 3° Charles, chevalier, seigneur de Ville et de Gournay en partie, capitaine au régiment de la Roque-cavalerie, allié à Anne Vrayet ; 4° Jean, chevalier, capitaine au régiment de Rambures, tué devant Rocroy ; 5° Anne, mariée à Claude de Cacheleu, chevalier, seigneur de Thoiras, Saint-Léger et autres lieux, capitaine au régiment de Picardie-infanterie ; 6° Marthe-Ursule, qui épousa, avec dispense du pape, François des Forges, chevalier, seigneur vicomte de Chateaufort et de Caullières ; 7° Marie-Marguerite, mariée le 6 mai 1676 à Charles le Normant de Tronville, chevalier, seigneur d'Aumâtre, la Motte, etc., lieutenant d'une compagnie de chevau-légers au régiment du marquis de Lambert ; 8°, 9°, 10° et 11° Marie, Catherine, Angélique et Charlotte, religieuses, la première à Cléruissel, et les trois autres à Clermont, en 1669.

François de Louvencourt, chevalier, seigneur de Pissy, Clairy, Saulchoy, Gournay, Inval, Boiron, Pierrecluet et autres lieux, servit dans le régiment de Picardie. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par arrêt des commissaires généraux le 30 juin

[1] Archives de la fabrique d'Inval.

1701. Il avait épousé à Amiens le 4 janvier 1669 Jeanne le Roy, demoiselle de Romont, fille de Jean, chevalier, seigneur de Jumelles, le Forestel, Coquelerre et autres lieux, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, lieutenant général d'Amiens, etc. De son mariage, il eut: 1° François-Spiridion, qui suit; 2° Jacques-Eustache, chevalier, seigneur du Saulchoy, Clairy, Pissy, Pierrecluet, capitaine au régiment de Boufflers-Remiencourt en 1704, marié en 1711 à Anne de Romanet, nièce du poëte Racine, et fille de Jean-Baptiste, écuyer, trésorier de France en la généralité de Picardie, et d'Anne Buquet; de ce mariage sont nés: a) Jacques, qui suivra; *b*) Claude-Henri, chevalier, seigneur de Warlusel, Guillaucourt, Crouy, etc., capitaine au régiment de Bourbonnais, marié à Marie-Louise-Gabrielle de Runes par contrat du 25 mars 1747; c) François-Eustache, chevalier, seigneur de Domfront et autres lieux, aussi capitaine au régiment de Bourbonnais, marié à Françoise de Villiers; il fut maïeur de Montdidier de 1768 à 1771; *d*) Jean-Baptiste, chevalier, lieutenant au régiment de la Marche, mort prisonnier des Russes pendant la campagne de Pologne, où son régiment fut aussi fait prisonnier et envoyé en Russie et en Sibérie; il n'avait que quinze ans; 3° Jeanne-Henriette-Agathe, mariée par contrat du 4 avril 1711 à Charles de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt-sur-Miannay, Monflières, etc.; 4° Françoise, dite *Mademoiselle d'Inval*, mariée: 1° en 1711 à François de Dampierre, chevalier, seigneur de Millencourt, Ysengremer, et autres lieux; 2° à Charles-Jacques de Villepoix, chevalier, seigneur de Seronville, Seigneurville, Hanchy, garde du corps du roi; elle mourut au château d'Yzengremer en 1757.

François-Spiridion de Louvencourt, dit l'*abbé du Chaussoy*, prêtre, seigneur d'Inval, où il fut longtemps curé, recueillit en 1709 dans le partage de la succession de ses père et mère les parts et les avantages d'aîné, qui se montaient à cent mille livres et renfermaient plusieurs terres : le Saulchoy, Clairy, Inval et autres. Le 30 janvier 1710, par acte entre vifs, il donna tous ses biens à son frère Jacques-Eustache, et ne se réserva que la terre d'Inval, d'environ deux mille quatre cents livres de revenu. Par testament olographe du 2 septembre 1730, l'abbé du Saulchoy laisse à son neveu Jacques, fils aîné de Jacques-Eustache, la terre d'Inval à la charge de payer le quint à ses frères puînés. Cette terre, qui n'avait été estimée que quarante-deux mille livres lors du partage de 1709, valait en réalité de soixante-dix à quatre-vingt mille livres ; la portion située en Ponthieu et relevant du Mazis, se composait de cent trois journaux de terre labourable, vingt-neuf de bois et la maison seigneuriale avec ses dépendances ; la portion située sous Amiens était de quatre-vingts journaux de terre et quatorze de bois [1]. L'abbé du Chaussoy mourut en 1740.

Jacques de Louvencourt, chevalier, seigneur du Saulchoy, Clairy, Inval, Boiron, Gournay, Allegrain et autres lieux, était mousquetaire de la garde à cheval du roi en 1733. Il signa le premier, comme doyen d'âge, le procès-verbal de la noblesse du bailliage d'Amiens le 30 mars 1789. Le 18 janvier 1741, il avait fondé une messe dans l'église d'Inval. De son union, contractée le 9 janvier 1740 avec Marie-Jeanne-Fran-

[1] Nous trouvons ces renseignements dans un mémoire judiciaire conservé à la bibliothèque d'Abbeville.

çoise-Louise de Saisseval, dame des Barres, Beaucourt, Begaudet et autres lieux, fille de Jean, chevalier, seigneur de Méréaucourt, lieutenant des maréchaux de France, juge du point d'honneur, et de Marie-Françoise de Fouquesolles, dame des Barres, sont venus : 1° Jacques-Eustache, qui suit ; 2° Anne-Louise, née le 28 octobre 1741 ; 3° Geneviève-Henriette, née le 19 juillet 1749, mariée à Charles-Félix, vicomte d'Ainval, chevalier, seigneur du Frétoy, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, officier des gendarmes à cheval du roi, colonel de cavalerie.

Jacques-Eustache II de Louvencourt, chevalier, seigneur du Saulchoy, Clairy, Inval, Boiron, Allegrain, Gournay et autres lieux, officier au troisième régiment de chevau-légers en 1782, né le 15 octobre 1745, fut présent avec son père à l'Assemblée de la noblesse du bailliage d'Amiens le 30 mars 1789. Il avait épousé par contrat du 30 juillet 1782 Antoinette-Élisabeth de Campagne, fille de François-Anne, chevalier, baron de Plancy, seigneur de Cottebrune, Avricourt, Roye en partie, la Salle en Ponthieu, etc., et de N... Huault de Bernay ; de ce mariage sont venus : 1° Jacques-Jules-Auguste, né le 3 juillet 1783, capitaine au régiment des hussards de Monsieur, frère du roi, en 1816 ; 2° Anne-François-Eugène, né le 20 mars 1787, chef d'escadron dans le régiment de cuirassiers d'Angoulême, officier de la Légion d'honneur ; 3° Athalie-Anne-Marie, née en 1785, marié en 1813 à Édouard de Briois [1]. Jacques-Eustache de Louvencourt avait vendu

[1] Sa postérité existe encore à Paris, en Bourgogne et en Bourbonnais. (Communication de M. le comte Adrien de Louvencourt.)

la terre d'Inval vers 1790 à Émile Beauvarlet; ce dernier étant mort sans postérité, ses biens revinrent à M. Damerval, qui laissa le domaine d'Inval à ses quatre filles : Mesdames de Saint-Éloi, de Planty, le Danoys de Tourville et N...

Liste des maires : I. Liégaux Jean-Baptiste, 1792. — II. Leclercq Jean-Louis, 1800. — III Fromantin, 1803 à 1805. — IV. Née Étienne, 1805 à 1806. — V. Masson Jérôme, 1806 à 1808. — VI. Lefebvre Médard, 1808 à 1831. — VII. Née Étienne, 1831 à 1848. — VIII. Duval Jean-François-Nicolas, 1848 à 1872. — IX. Legay Josué, en exercice depuis 1872.

BOIRON

Boiron est un hameau de 30 habitants, situé à droite de la route de Senarpont à Amiens ; il ne compte plus que 8 maisons.

Au siècle dernier, la seigneurie consistait en censives sur cinq maisons et sur quarante journaux de terre environ.

Un fief séant à Inval consistait en dix-sept livres de censives et en quatorze journaux de terre labourable [1].

[1] M. E. Prarond. *De quelques lieux du Ponth...*

SENARPONT *

RÉDERIE. — ROTTELEUX. — RAIMECOURT

SOMARDUS PONS, 734; SINARDI PONS, 1115; SENERPONT, 1121; SENARPONT, 1147; SENARDI PONS, 1152; SENART PONT, 1201.

La monographie de Senarpont a déjà été publiée; elle est due à M. l'abbé Th. Lefèvre. Nous nous faisons un devoir de déclarer que cette brochure nous a été d'un utile secours, mais nous ne l'avons point servilement copiée; nous l'avons complétée en donnant des détails nouveaux assez importants et nous l'avons aussi bien des fois rectifiée, car nous ne sommes point toujours d'accord avec notre devancier. Il nous est passé sous les yeux des documents que l'auteur n'a point connus; nous ne lui en faisons point un reproche; nous nous plaisons au contraire à rendre hommage à sa bonne foi.

Construit en amphithéâtre sur le coteau qui sépare la Bresle du Liger, Senarpont, est un charmant petit

* Nous devons à l'obligeance de M. G. Feuilloy, maire, la communication de tous les documents qu'il a recueillis sur cette commune.

bourg qui offre le site le plus agréable qu'il soit possible de voir dans cette contrée, surtout pendant la belle saison ; quelques maisons sont élevées sur le bord du Liger ; d'autres baignent leur pied dans la Meline, petite rivière d'un kilomètre, qui, après avoir reçu le Liger, se jette dans la Bresle.

Nous ne nous arrêterons pas à rechercher l'étymologie de Senarpont, que l'auteur anonyme de la vie de saint Germain fait venir de *Senex pons*, pont du Vieux, pont du Maître, car, comme semble l'insinuer M. l'abbé Lefèvre, « la villa de Senard était probablement une de ces métairies que nous voyons à cette époque occupées par les principaux de la nation, espèce d'habitation seigneuriale où résidait le Maître, et autour de laquelle venaient se grouper les demeures moins importantes des colons et des esclaves employés à l'exploitation [1] ».

Ce qui pourrait faire croire que Senarpont existait à l'époque gallo-romaine, ce seraient les antiquités qu'on y a découvertes. M. Feuilloy père, en faisant creuser un étang au bout de son jardin, découvrit une médaille et une hache romaines, conservées par M. Gédéon Feuilloy.

La fondation de ce lieu pourrait être due à l'établissement d'un fort élevé pendant la domination romaine pour défendre le passage de la Bresle ; en outre, une voie romaine allant de Saint-Riquier vers Beauvais passait à Senarpont. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 480, à l'occasion de la mort de saint Germain l'Écossais, qu'il est fait mention de Senarpont pour la première fois.

[1] *Senarpont et ses Seigneurs*, p. 6.

La population de ce bourg s'est toujours accrue depuis la Révolution, mais le dernier recensement accuse une notable diminution. En 1806, on y comptait 493 habitants ; en 1827, 525 ; en 1837, 544 ; en 1872, 574 ; en 1876, 596 ; en 1881, 604 ; en 1886, 549. Ce dernier chiffre se décompose ainsi : 432 habitants pour la population agglomérée, 87 pour Réderie, 10 pour Rotteleux, 7 pour Raimecourt, 4 pour la Panneterie Calippe et 9 pour la Briqueterie.

Le nombre des feux pour Senarpont et le Mesnil-Eudin était de 157 en 1714 ; il se trouve aujourd'hui 164 ménages logés dans 136 maisons, pour Senarpont et ses annexes.

La superficie territoriale est de 700 hectares, dont 357 sont mis en culture, 187 en prairies naturelles, vergers, marais ou pâtures, etc.

Senarpont est distant de neuf kilomètres d'Oisemont, son chef-lieu de canton, et de quarante-sept d'Amiens, son chef-lieu d'arrondissement. Il s'y tient une foire tous les ans, le 25 septembre, avec marché le mardi de chaque semaine et franc-marché le deuxième jeudi du mois. Il y a une station de chemin de fer sur la ligne du Tréport à Abancourt, une perception et un bureau des postes et télégraphes. C'est la commune de la vallée du Liger où il se récolte le plus de pommes à cidre, puisque le rendement moyen et annuel est d'environ treize cents hectolitres.

Description en 1763 : « Senarpont, bourg, paroisse ; le seigneur, M. le prince de Nassau. Réderie est un hameau de la même paroisse et en dépendant ; même seigneur ; distant d'un quart de lieue de Senarpont. Le Mesnil-Eudin est une paroisse ; même seigneur pour le Ponthieu ; ni ferme ni autre hameau qui en

dépende. 109 feux à Senarpont, 8 à Réderie et 10 au Mesnil-Eudin. Senarpont est situé dans une vallée arrosée par la Bresle et par la petite rivière de Liomer, au confluent de ces deux rivières. Le terroir consiste dans de très mauvaises côtes qui ne produisent que du seigle et de l'avoine ; mais il y a de très bons prés à foin. Réderie est situé sur le haut de la côte ; mauvais terroir. Le Mesnil-Eudin est en plaine, ainsi que son terroir ; à un quart de lieue de Senarpont ; fort bonnes terres. En tout, 4 laboureurs ; les autres habitants sont de petits marchands, des bouchers, hôteliers, artisans et manouvriers. Senarpont, Réderie et le Mesnil sont mi-partie avec l'élection d'Amiens. La route de la ville d'Eu à Paris traverse Senarpont. Trois moulins à eau : un au blé, un autre à foulon et le troisième à l'huile. 60 journaux de bois sur le terroir de Senarpont. Le seigneur, en vertu d'anciennes concessions, y a droit de halle et de mesure pour les grains, droit qu'il afferme. Il y a un marché le premier jeudi de chaque mois et deux marchés ordinaires : le mardi et le vendredi de chaque semaine. Il n'y a ni bureau de marque, ni foire, ni revenus. Le pied de taille est de 1195 livres ». — Le montant des quatre contributions directes est de 6,367 francs.

L'église, sous le vocable de saint Denis, est une construction de la fin du xve siècle ; mais le chœur est postérieur à la nef. En effet, on voit encore dans le mur de droite de la nef une espèce de piscine, vis-à-vis du tombeau dont nous parlerons plus loin, ce qui prouverait que le maître-autel était en face de la piscine et que l'église devait s'arrêter en cet endroit.

Cet édifice, construit dans de larges proportions, a

la forme d'une croix latine, ainsi qu'il en était du reste pour la plupart des églises élevées à cette époque. Deux portails fort endommagés ouvrent l'un à l'ouest, l'autre au sud. Les deux portes latérales du transept sont en arc Tudor ou surbaissé; les contreforts font face aux angles des murs ; tout autour de l'édifice règne un cordon de peinture noire, restes d'une litre peinte à la mort d'un seigneur de Senarpont.

Le clocher, qui se compose d'une grosse tour quadrangulaire en pierres, se trouve en tête de la nef. Jusqu'à la Révolution, il renferma le gros bourdon de Calais, donné à Jean III de Monchy; on l'entendait, dit-on, des monts Caubert, distants d'environ vingt kilomètres à vol d'oiseau. Il fut brisé en 1793, car on n'avait pas pu le descendre du clocher. Les morceaux furent refondus en 1807 dans l'église même, et c'est de cette refonte que proviennent les trois cloches actuelles. La première a eu pour parrain M. François Langlois d'Escalles, propriétaire à Senarpont, et pour marraine Zélie-Joséphine de Quérecques ; — parrain de la seconde : Joseph-Louis de Quérecques, propriétaire à Bernapré ; marraine : Caroline-Valentine de Quérecques ; — parrain de la troisième : Alexandre-Pierre Dary de Senarpont ; marraine : Marie-Françoise de Fautereau.

La longueur intérieure de cette église est de quarante-deux mètres, dont onze pour le chœur et l'abside ; la largeur de la nef est de dix mètres.

La voûte du chœur, qui est en pierres, offre des nervures prismatiques du plus joli effet, et, aux clefs de voûte, d'agréables pendentifs dont quelques-uns présentent des écussons à leur extrémité. Des sept fenêtres qui éclairent le chœur, — nombre symbolique

— trois seulement ont conservé des restes des anciens vitraux, maladroitement restaurés il y a quelques années.

Le transept, éclairé par deux fenêtres, est séparé du chœur par une haute grille en fer.

La voûte de la nef, qui date comme cette dernière du xve siècle, est en bois ; l'extrémité des poutres formant saillie présente des têtes de saints sculptées ; l'extrémité de la voûte est aussi sculptée, dit-on, mais, comme cette partie est recouverte d'un plafond, nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette assertion.

Des vingt et une statues qui ornent cette église, aucune ne mérite de mention spéciale. Il n'en est point de même des tableaux dont deux sont assez bien exécutés. L'un, qui fut donné par Louis-Philippe en 1843, représente la *Vierge au Rosaire*, copie de la *Vierge brune* de Murillo ; l'autre, qui lui fait pendant, est un don de l'auteur, M. le marquis de Senarpont ; ce tableau représente l'*Assomption*, copie de la *Vierge blonde* de Vanloo ; l'auteur y a ajouté, au second plan, un paysage de fantaisie, représentant le pigeonnier du château et l'église, couverte en tuiles.

Ce qui, à l'intérieur, mérite surtout d'attirer les regards sont, d'abord, les fonts baptismaux en forme de cuve, destinés à servir au baptême par immersion ; ils se composent d'un monolithe ovale, datant du xiie siècle, ayant beaucoup de ressemblance avec les fonts baptismaux de Guibermesnil et d'Inval.

Ce que l'on remarque en second lieu est une tombe du xve siècle, comme la nef, sur le côté gauche de laquelle elle se trouve.

Voici ce qu'en a dit M. P. Roger : « On voit dans l'église de Senarpont un tombeau en pierre représen-

ment du prieuré de Senarpont présenté au roi en 1521 ; nous y renverrons le lecteur.

C'est à l'aide des registres de l'état civil, remontant à 1655, mais malheureusement incomplets, que nous avons pu reconstituer en partie la liste suivante des curés : I. Platel Jean, 1469. — II. Godequin Pascal, 1677. — III. Nyon, 1696. — IV. Guedé Nicolas, 1718. V. Beauchen, 1733 à 1792. — VI. Boyeldieu, 1806 à 1815. — VII. Routier, 1815 à 1819. — VIII. Nyon, 1819 à 1823. — IX. Hourdequin, 1823 à 1826. — X. Sannier, 1826 à 1841. — XI. Prouzel, 1841 à 1863. — XII. Sanzel, en exercice depuis 1863.

A l'époque où la féodalité était dans toute sa splendeur, un des possesseurs de la seigneurie de Senarpont y fit sans doute élever une forteresse qui eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent ans et qui finit enfin par être démolie. Nous en avons la preuve par une ordonnance royale de 1463, dont nous parlerons plus loin. En effet, nous lisons qu'Edmond de Monchy, seigneur de Senarpont, s'efforçait « chascun jour selon sa faculté et puissance, de augmenter ledit lieu et le faire habiter pour le bien dudit pays et du passage, et à ceste fin, pour ce que la forteresse dudit lieu a esté, à cause des guerres et divisions abatue et démolye, ledit suppliant y fait reddyfier et construyre une petite place forte tant pour sa seureté que pour la seureté des habitans dudit lieu ; mais obstant ce que ledit lieu et village de Senarpont a esté fort détruit par les guerres qui ont cours en nostre royaume, et consumé par feu tant du temps des dictes guerres que depuis, par fortune, il ne se peut redduire et remectre en tel estat et valleur que il

a esté le temps passé, et vivent et se entretiennent à grant peine les habitans dudit lieu... »

Le château actuel, construit par Edmond de Monchy, date donc du xve siècle pour la partie la plus ancienne ; il fut élevé sur l'emplacement de la forteresse qui l'avait précédé.

Il y a tout lieu de supposer que c'est dans ce château que François I[er] passa la nuit vers la fin du mois d'août 1545 lorsqu'il se rendit d'Arques à Boulogne ; après avoir quitté Senarpont, il se rendit à Forestmontiers [1].

Bâti sur une colline avoisinant la Bresle, le château de Senarpont domine le village et offre un aspect imposant. Il se compose d'un corps de logis à un étage surmonté d'un toit dit en batière ; cette construction est tout en pierres, et les murs en sont fort épais.

De larges fossés remplis d'eau entouraient autrefois ce château ; un pont-levis donnait accès à la porte principale, défendue par une lourde grille en fer. Quatre énormes tours flanquaient cette forteresse, qui pouvait ainsi subir un siège de quelque importance. Mais aujourd'hui l'on ne voit plus qu'une tour en briques, au sud, pourvue de machicoulis fort saillants au sommet du premier étage, qui forme retrait sur la partie inférieure ; le toit de cette tour est très élevé et dépasse en hauteur celui du château ; le pont-levis est remplacé par un pont en pierre et les fossés sont à sec.

Deux petites tourelles en encorbellement, pourvues chacune d'une frise en pierre sculptée, se dressent de chaque côté de la porte principale ; on traverse alors une voûte et l'on se trouve dans la cour du château,

[1] *Mémoires* de Martin du Bellay, liv. x.

où il est facile de s'apercevoir qu'il manque une partie de cet édifice.

D'après M. de Belleval, la grosse tour et la façade principale dateraient du XVIe siècle ; elles auraient été construites entre 1531 et 1563 par Jean de Monchy, dont l'écusson est gravé au-dessus de la porte d'entrée [1].

Nous avons dit que le château de Senarpont n'existe plus en entier ; en effet, son dernier possesseur avant la Révolution, le prince de Nassau, ayant réuni un certain nombre de seigneurs voulut, dans un moment d'extravagance, leur donner un spectacle peu commun ; à cet effet, il fit abattre à coups de canon toute une aile et trois tours de son château pour leur faire voir ce qu'était un siège. On remarque encore les substructions, et les débris des murs et des tours ont comblé en partie les fossés.

M. l'abbé Lefèvre dit à ce sujet : « Les vastes proportions de cet antique manoir, la beauté de ses ruines, ainsi que le site enchanteur qui l'environne, nous font regretter amèrement que cette magnifique résidence ait appartenu quelque temps au prince de Nassau ».

A la première grille d'entrée du château, on voit actuellement deux canons placés en guise de heurtoirs ; on peut s'apercevoir que l'un d'eux est crevé près de la bouche ; ils ont servi, paraît-il, au siège dont nous venons de parler.

La seigneurie de Senarpont était tenue en fief noble du comté de Ponthieu, à cause du château d'Arguel. Elle consistait, d'après un aveu de 1584, en « ung

[1] *Les fiefs et les seigneuries du Pont. et du Vim...*

chasteau, court et donjon, avec un colombier, basse-court et jardins de plaisance où il y a plusieurs édifices y adjacens; plus, il y a ung parc appendant audict chasteau, enclos de toutes partz de grandes murailles de pierres blanches, auquel sont enfermez 60 à 70 journaux de prez [1] ».

A cette date, les deux seigneuries de Senarpont étaient réunies, car précédemment le domaine de ce lieu se composait de deux seigneuries bien distinctes, ce que M. l'abbé Lefèvre n'a pas pu découvrir, d'où vient la confusion qu'il a faite dans la succession des seigneurs. La première seigneurie se composait du quint de Senarpont, et la seconde, des quatre quints.

A l'époque où écrivait D. Grenier, le domaine de Senarpont consistait en un château de trente journaux d'enclos, deux moulins à drap, en soixante journaux de terre labourable, en quatre-vingt-dix journaux de pré, cent soixante-dix de bois, en censives et en droit de halle.

Cependant D. Grenier dit ailleurs que la seigneurie de Senarpont consistait en un château et manoir avec un jardin attenant audit manoir, un moulin au blé sur la rivière d'Aumale, chargé d'un quint, le froc et le marché de Senarpont, aussi chargé d'un quint, le vivier du Quesnoy, celui de Cayeux, la pêche de toutes les eaux entre Raimecourt et Saint-Léger, aussi chargée du quint, vingt-cinq journaux soixante-dix verges de pré, deux pâturages, quarante-deux journaux soixante verges d'aulnois, cent trente-quatre journaux de bois nommés du Quesnoy, cinquante-deux journaux de bois à l'égouttée d'Oisemont, cent soixante-sept jour-

[1] M. R. de Belleval. — *Les fiefs et les seig. du Ponth...*

naux de terre en plusieurs pièces; différentes masures réunies au domaine faute d'hommes, un vivier atterré, le pâturage de Caubollon jusqu'aux fourches, deux cressonnières et plusieurs hommes liges.

D'après un manuscrit des Archives d'Abbeville, « la terre, seigneurie et châtellenie de Senarpont, tenue du roi en baronnie, puis, dit-on, en comté », consistait au XVIII[e] siècle « en un château de cinquante journaux tant bâtiments que jardins, herbages et plans, deux mille livres de censives en ce bourg et dépendances, deux moulins à l'eau pour bled, deux moulins à drap, soixante journaux de bois, deux cents journaux de terres labourables, une ferme de dix journaux, trente-six journaux de prés, droits de halle et de pêche avec la haute justice [1] ».

Nous lisons dans le dénombrement de la demi-pairie de Nesle-l'Hôpital fourni au roi de France en 1379 par Jean de Tonneville : « Le seigneur de Senarpont prent iij corvées de carue chacun an sur chacun de chiaux de ledite ville de Nelle qui ont carue et quevaux. Et par ce tous les habitans de ledite ville de Nelle lospital ont leurs pasturages pour aux et leurs bestaux ès pasturaiges de Senarpont d'entre Nelle et Senarpont [2] ».

Au XVIII[e] siècle, un certain nombre de fiefs et de seigneuries relevaient de la terre de Senarpont; nous citerons entre autres :

1° La seigneurie de Neslette;

2° Un fief à Neslette;

3° La terre et seigneurie du Mesnil-Eudin ;

[1] V. aussi M. E. Prarond : *De quelques lieux du Ponth.*, et M. le comte Ad. de Louvencourt : *État des fiefs*...

[2] Arch. d'Abbev.

4° Le fief des Cauquères, situé à Bernapré, appartenant en 1703 à N. Briet de Rainvillers ;

5° Le fief de la Réderie, à Saint-Léger ;

6° La seigneurie de Saint-Léger en partie, etc. [1].

Le premier seigneur connu de Senarpont est le prince Senard, contemporain de saint Germain l'Écossais, de qui il était l'ami. Les funérailles de ce martyr, décapité par Hubolt, « grand fauteur de la religion que Germain attaquait [2] », furent faites par le prince Senard, qui lui fit en outre élever un tombeau.

L'abbaye de Fontenelle posséda ensuite le domaine de Senarpont, qu'elle céda « à titre de précaire au comte Ratharius » en 734.

Se fondant sur « un mémoire, rédigé au siècle dernier, en faveur du prince de Nassau », M. l'abbé Lefèvre croit devoir affirmer que la terre de Senarpont appartenait dès le XIe siècle à la famille de Cayeux ; il cite successivement Robert, Eustache et Waltier de Cayeux, seigneurs de Senarpont.

Ce n'est qu'à partir des premières années du XIIIe siècle que l'on peut donner en toute sûreté la suite des seigneurs de Senarpont. Nous allons suivre, pour la famille de Cayeux, la généalogie donnée par M. de Belleval en son *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, bien qu'on « trouve d'autres généalogies de la maison de Cayeux qui présentent, dit-il, de grandes différences » avec celles qu'il établit.

Si nous avons adopté cette généalogie, c'est parce que l'auteur s'est servi « pour dresser ce travail d'un

[1] M. E. Prarond : *De quelques lieux du Ponth...*
[2] D. Grenier : *Introduction à l'Hist. de Pic...*, p. 292.

dossier très considérable de toutes les chartes des membres de cette famille, si considérable qu'il était impossible de citer ici toutes les pièces qui la composent et qui intéressent le Ponthieu au plus haut degré ». (2e éd., pp. 315 et suiv.)

Guillaume III de Cayeux[1], chevalier, seigneur dudit lieu, Bouillancourt et Carency, était seigneur de Senarpont dès 1202. En 1209, il donna quarante journaux de terre à l'abbaye de Sery. Il épousa : 1° Élisabeth de Béthune, dame de Carency, fille d'Albert III de Béthune, seigneur de Carency ; 2° Catherine de Bouillancourt. Il fut père de : 1° Eustache ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° Jean, mort en 1226 ; 4° Aénor ; 5° Wibert, seigneur de Broutelles ; 6° Béatrix.

Guillaume IV de Cayeux, dit *de Carency*, chevalier, seigneur de Carency, Senarpont et Bouillancourt, s'engagea, par une charte du mois de mai 1223[2], à ne pas fortifier son château de Senarpont sans le consentement du roi Philippe-Auguste ; de plus, il promettait de le lui remettre à son commandement. Au mois de mai 1226, il donna trente journaux de terre et de bois à l'abbaye de Sery. Il épousa Catherine N..., et, suivant M. de Rosny, Mathilde de Poix, dame de Villers-Faucon ; de son mariage, il eut : 1° Aélis, dame de Cayeux, alliée à Guillaume de Montigny, auquel elle apporta en dot la terre de Cayeux ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° Catherine, dame de Carency, femme de Nicolas de Condé, dit *de Bailleul.*

Guillaume V de Cayeux, chevalier, sire de Senar-

[1] Armes : *D'or, à la croix ancrée de gueules.*
[2] Arch. nat. J, 399, n° 22.

pont, fut, on ne sait pourquoi, privé de la terre patronymique de ses aïeux. De son mariage avec Jeanne, dame de Vismes, avec laquelle il vivait encore en 1296, il eut un fils, qui suit.

Jean Ier de Cayeux, sire de Senarpont, Bouillancourt et Vismes, sénéchal de Carcassonne et de Béziers en 1353, eut quatre enfants de N... N... : 1° Jean, qui suit ; 2° Anseau, chevalier, seigneur de Bouillancourt ; 3° Jeanne, alliée à Jean des Essarts, chevalier, seigneur d'Ambleville ; 4° Catherine, mariée à Guillaume VI Martel de Basqueville, qui suivra.

Jean II de Cayeux, chevalier, seigneur de Senarpont, Vismes, Dominois et Bouillancourt, grand-maître des Eaux et Forêts de Ponthieu en 1399, fit aveu en 1377 de sa seigneurie de Senarpont ; dans cet aveu, fourni au roi, il déclare tenir le quint de Senarpont dont étaient tenus plusieurs fiefs (*D. Grenier*) ; il vivait encore en 1409, date à laquelle il était aveugle. De son union avec Jacqueline, *aliàs* Isabeau d'Ailly, il eut : 1° Jean, dit *le Bègue*, chevalier, seigneur de Vismes, Massy, Senarpont, Dominois et Bouillancourt, capitaine des ville et château de Bayeux, chambellan du roi en 1414, tué l'année suivante à Azincourt, sans alliance ; 2° Mathieu, qui suit ; 3° Hugues, évêque d'Arras [1], héritier de son frère ; 4° Jeanne, dame des quatre quints de Senarpont, mariée à Jean de Monchy, qui suivra ; 5° Agnès, dame de Méneslies et de Bouvincourt, vers 1380, alliée à Hugues de Soyécourt.

[1] V. son épitaphe dans l'*Histoire de Cambrai* par le Carpentier, p. 347.

Seigneurs du quint de Senarpont.

Mathieu de Cayeux, dit *Payen*, chevalier, seigneur du quint de Senarpont, Bouillancourt, Massy et Vismes, fit son testament en 1418, et demanda à être inhumé dans l'église de Sery ; il mourut sans alliance. Le 27 janvier 1412, il avait fourni au roi l'hommage du quint de Senarpont, de la pairie de Visme et du fief nommé le bois d'Hallencourt.

Jean de Monchy [1], chevalier, seigneur dudit lieu et de Planques, fils aîné de Jean Ier et de N... de Planques, devint seigneur du quint de Senarpont par suite de son mariage avec Jeanne de Cayeux, laquelle avait hérité cette seigneurie de Mathieu de Cayeux, son frère. En 1386, Jean de Monchy servait en qualité de chevalier-bachelier avec huit hommes de sa compagnie sur les frontières de Picardie, d'Artois et de Flandre ; il servait encore en la même qualité en 1404. Plus tard, en 1411, il fut retenu auprès du roi, de la reine et du dauphin ; au mois de novembre de la même année, il fut nommé capitaine de Falaise. De son mariage sont issus : 1° Pierre dit *le Bègue*, seigneur de Monchy, gouverneur de Saint-Omer, marié à Jeanne de Ghistelles, dont il n'eut qu'une fille, Julienne de Monchy, alliée à Jean Bournel ; 2° Jean, mort en Turquie, âgé de vingt-huit ans ; 3° Edmond, qui suit.

Edmond Ier de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, devint seigneur de Massy par donation de

[1] Armes : *De gueules, à 3 maillets d'or.*

Hugues de Cayeux, évêque d'Arras, son oncle. A l'occasion de son mariage, il reçut de son père la terre des Planques, et de sa mère, celle de Bellancourt, près d'Arras. Sa cousine, Catherine de Mametz, lui donna plus tard, en 1442, celle de Broutelle, ce qui lui occasionna dans la suite un procès contre Raoul d'Ailly et son fils. D'après Monstrelet, il fut créé chevalier à la prise du Crotoy en 1437 ; il obtint du roi Louis XI, au mois d'octobre 1463, l'établissement de deux foires franches à Senarpont. C'est Edmond de Monchy qui déposa de ces patriotiques paroles de Jeanne d'Arc, que Stafford voulut punir d'un coup de dague : « Je sçay bien que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gagneront le royaume de France, mais fussent-ils cent mille *godons* de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne l'auront pas [1] » ! Par son testament daté de 1470, il demanda à être inhumé dans l'église de Sery, auprès de son oncle, Mathieu de Cayeux ; mais nous avons vu qu'il fut enterré dans l'église de Senarpont, comme le prouverait sa pierre tombale. Edmond de Monchy fut marié deux fois : 1° le 31 janvier 1431, à Jeanne, dame de Montcavrel, fille de Jean, tué à Azincourt, et d'Isabeau de Preure ; 2° à Madeleine de Montalembert, dont il n'eut point d'enfants. De son premier mariage, il avait eu : 1° Pierre, seigneur de Montcavrel, lieutenant du roi en Picardie sous le maréchal d'Esquerdes en 1486, auteur de la branche des *Monchy-Montcavrel* ; 2° Hugues, chanoine de Saint-Omer ; 3° Jean, échanson du duc de

[1] Quicherat. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 120. Dans ce *Procès*, le seigneur de Senarpont est désigné ainsi : *Dominus Haimondus, dominus Macy, miles.*

Bourgogne, tué à Montlhéry en 1465 ; 4° Edmond, qui suit, auteur de la branche des seigneurs de *Senarpont* ; 5° Catherine, mariée à Wauthier, seigneur de Heules, près de Saint-Omer ; 6° Jeanne, femme d'Antoine de Rubempré, seigneur d'Authies.

Edmond II de Monchy, chevalier, conseiller et chambellan du roi, était seigneur de Senarpont et de Vismes en 1470. Le P. Anselme dit à tort que le roi lui accorda l'établissement de deux foires par an. Le roi Charles VIII le gratifia d'une pension de cinq cents livres sur la recette générale de Picardie. Par contrat en date du 16 avril 1481, il avait épousé Isabeau de Ligne, veuve de Jean d'Occoches, dit *de Neufville*, fille de Michel, chevalier de la Toison d'or, seigneur et baron de Barbançon, et de Bonne d'Abbeville — ou Bonne de la Viefville, d'après la Morlière. De son mariage il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Jeanne, alliée à Jacques, seigneur de Fouquesolles et d'Andrehan. Le seigneur de Senarpont eut en outre un fils naturel de Perrette de Nesle, Edmond dit *Mondin*, légitimé au mois d'octobre 1511 ; il fut la tige des seigneurs de Campneusville.

Seigneurs des quatre quints de Senarpont.

Guillaume VI Martel [1], chevalier, seigneur de Basqueville-en-Caux, fils de Guillaume V et de Jeanne Malet de Graville, devint seigneur des quatre quints de Senarpont par suite de son mariage avec Catherine

[1] Armes : *D'or, à 3 marteaux de gueules.*

de Cayeux, fille de Jean Ier. Guillaume Martel, qui embrassa le parti de Charles le Mauvais, joua un certain rôle dans les guerres de son temps [1]. Le 8 août 1373, il fit au roi l'aveu des quatre quints de Senarpont au nom de son fils, dont il était le tuteur. Ce dénombrement fut rebaillé le 27 novembre 1377 par Ricart A la Teste, conseiller de Guillaume Martel; ce dernier aveu se trouve aux Archives d'Abbeville; il est malheureusement incomplet et dans un mauvais état de conservation. Toutefois, nous y lisons entre autres choses : « Messire Jehan de Bourbel, chevalier, dit Tritien, tient de my ce qui ensuit : Primes, Jacquete Cadoce tient de lui un manoir... Item, Jehan Cardon tient de lui un manoir... Item, le prieur de Senarpont tient de lui iij alonges de masure.... Et a sur ce ledit messire Jehan de Bourbel justice et amende de vij s. vj d.. Et ce tient-il de my par houmage de boucque et de mains et venir iij fois à mes plaiz lan à souffisante cemonse et par v s. de relief et v s. de droites aides quant elles y esquerrent et doit garder le porte de Senarpont touteffois que je suis en guerre ». Demoiselle Béatrix, veuve d'Aliaume de Saint-Germain, à cause du « bail de Jehan de Saint-Germain », son fils dit Lionnel, « mendre d'ans », tenait un fief noble à Senarpont, consistant en trente-deux journaux de terre, pour lequel fief elle devait l'hommage de bouche et de mains, deux sols de reconnaissance, trente sols de relief, autant d'aides, service de plaids trois fois l'an et toute justice et seigneurie, excepté la haute justice et la vicomté. Elle tenait encore, pour la même

[1] V. pour plus de détails sur ce personnage : *Essai historique sur les Martel de Basqueville,* par A. Hellot, pp. 41-47.

cause, un autre fief à Senarpont consistant en douze journaux de terre pour lequel elle devait les services ordinaires et « uns blans wans du pris de v d. parisis ». Jehan Yon et Jehan Guiffroy Morel dit le Fevre tenaient chacun un fief noble à Senarpont ; le fief de ce dernier consistait en une masure et trente-quatre journaux de terre et de bois à Houssiermont. Nous trouvons dans D. Grenier, qui a dû voir cet aveu ou une copie, que, de la seigneurie de Senarpont, étaient alors tenus plusieurs fiefs : 1° par Ancel d'Airaines, chevalier, seigneur de Follemprise ; 2° par Clément de Longroy, chevalier, seigneur de Fontaines, le fief de la Maison du Temple à Oisemont ; 3° par Jean d'Airaines, fief de cent dix journaux au Mesnil ; 4° par Jean de Saint-Aubin, fief de Senicourt ; 5° par Henri de Ruissel, fief et manoir à Senarpont, etc. Guillaume Martel mourut après sa femme, vers 1380, à l'âge d'environ quarante-quatre ans ; il laissa le suivant, âgé de huit ou neuf ans.

Guillaume VII Martel, chevalier, était seigneur des quatre quints de Senarpont en 1398. Il mourut sans enfants et un procès s'ensuivit pour sa succession entre ses deux cousins, Julien des Essarts et Jean de Visme ; par arrêt du Parlement en date du 17 juillet 1400, le premier fut mis en possession de la seigneurie de Senarpont.

Julien des Essarts, chevalier, seigneur de Senarpont, d'Ambleville et de Bouville, épousa Isabeau de Vendôme, dont il eut : 1° Jean ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° Marie, femme en 1407 de Charles de Châtillon, chevalier, seigneur de Sourvilliers et de Marigny ; 4° Jeanne.

Guillaume des Essarts, chevalier, seigneur de Se-

narpont, épousa Jacqueline d'Angennes et mourut sans laisser de postérité ; ses biens furent recueillis par le suivant.

Charles Ier de Châtillon [1], dit *Gaucher*, chevalier, hérita de son beau-frère la seigneurie de Senarpont, qu'il posséda pendant quelque temps ; il fournit l'aveu de cette seigneurie le 18 mars 1408 « comme bail des enfans mineurs de sa femme ». C'est par erreur que M. l'abbé Lefèvre croit que ce fut le fils de Gaucher qui fournit cet aveu ; celui-ci ne naquit qu'en 1413. D. Grenier dit que cet aveu fut rendu par Charles II en 1448, mais dès 1412 la seigneurie des quatre quints de Senarpont appartenait au suivant.

Raoul d'Ailly [2], chevalier, seigneur et baron de Picquigny, était seigneur de Raineval, de Varennes et des quatre quints de Senarpont en 1412 ; le 2 février de cette année, il fournit au roi l'hommage d'une terre à la Broye mouvante du comté de Ponthieu.

Louis d'Abbeville [3], dit d'*Yvergny*, écuyer, seigneur de Moismont, Mons, Yvergny, Caubert, Ercourt et Biencourt, paraît avoir possédé les quatre quints de Senarpont. De son mariage avec Antoinette de Biencourt, il eut quatre enfants, dont Marguerite, alliée à Jean de Monchy. Il mourut vers 1516.

[1] Armes : *De gueules, à 3 pals de vair, au chef d'or, chargé d'un aigle de sable.*

[2] Armes : *De gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits.*

[3] Armes : *D'argent, à trois écussons de gueules.*

Réunion des deux seigneuries.

C'est par le mariage en 1500 de Jean de Monchy, écuyer, seigneur du quint de Senarpont, de Visme et de Guimerville avec Marguerite [1] d'Abbeville que les deux seigneuries de Senarpont ont été réunies. Le 15 mars 1512, dit M. l'abbé Lefèvre, Jean de Monchy donna vingt livres tournois de rente à l'église de Senarpont pour que trois messes basses fussent célébrées chaque semaine à l'autel de la sainte Vierge. Par acte du 15 février 1530, Jean de Monchy et sa femme vendirent plusieurs parties de cens en rentes qu'ils avaient à Abbeville à Jacques des Groseillers, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant du sénéchal de Ponthieu. *(Arch. d'Abbev.)*. De leur mariage ils eurent : 1° Louis, seigneur d'Ercourt, gentilhomme de la maison du roi en 1536, mort sans alliance; 2° Jean, qui suit.

Jean de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, baron de Visme, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de Corbie puis de Boulogne et capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général de Picardie en 1559, joua un très grand rôle dans les guerres de cette époque. « Nous le voyons, en 1542, et pendant les années suivantes, assister au siège de Luxembourg, ravitailler Landrecies, prendre part à la défaite des Anglais devant Boulogne, et se couvrir de gloire au

[1] Ainsi que nous le voyons sur plusieurs actes, elle s'appelait Marguerite et non Jeanne ni Marie.

combat livré contre eux devant le fort d'Oultreau [1] ». (1544). Mais le fait le plus important de sa vie militaire est la part qu'il prit à la reprise de Calais au mois de janvier 1558 ; le 13 juillet suivant, il fut fait prisonnier à Gravelines avec le maréchal de Termes. Il se trouvait à Dieppe en 1559, où il abjura le catholicisme entre les mains de Jean Knox, pour embrasser la religion protestante ; c'est pourquoi il entra peu de de temps après dans un complot ayant pour but de soulever la Picardie, dont il avait été nommé lieutenant général pour le roi, afin de remettre cette province au prince de Condé et à Antoine de Navarre. Pendant son séjour à Amiens, il protégea sans cesse les protestants en leur accordant même de tenir un prêche dans le faubourg de Hem. Par un acte daté de Saint-Germain en Laye du 11 septembre 1560, il reconnaît avoir reçu le collier de l'ordre de Saint-Michel [2]. Par lettres données à Calais au mois de janvier 1557 (vieux style), le roi Henri II, « ayant égard et considérations aux bons, agréables et recommandables services » que le seigneur de Senarpont lui « a cy devant faits en laditte place, et au fait de nos guerres et même à la prise qui naguères a été faitte de notre ville de Calais et autres lieux de notre nouvelle conqueste, désirant user envers luy de notre libéralité et aucunement le rénumérer et récompenser... lui délaissons par ces présentes les lieux, terres et censes de la Caillemotte et Rouge-Cambre... près Calais avec une maison assise en la dite ville de Calais... pour d'yceux lieux, terres, censes et maisons à quelques

[1] M. l'abbé Lefèvre. — *Senarpont et ses Seigneurs.*
[2] M. V. de Beauvillé. — *Rec. de doc. inéd...*, t. 1er, p. 252.

sommes, valeur et estimation que le tout se puisse monter et ainsy qu'ils se consistent et comportent tant en logis, granges, bergeries, étables, cour, jardins, terres labourables, prés, bois, pâturages et autres domaines, appartenances et dépendances quelquonques jouir et user par ledit sieur de Snarpont, ses hoirs, successeurs et ayans causes dorénavant pleinement et paisiblement et perpétuellement et à toujours tout ainsy que leur propre chose et vray héritage franc et quitte de toute charge quelconques et sans aucune chose en retenir ni réserver à nous et à nos successeurs hors les foy et hommages, ressort et souvrainneté[1] ». Jean de Monchy avait épousé par contrat du 18 mars 1531 Claude, dame héritière de Longueval, morte le 21 février 1556, fille de Pierre de Longueval et de Gabrielle de Rochebaron ; de leur union naquirent : 1° François, tué à Amiens, sortant de page, par un nommé Capendu, *alibi* Jehan Crampon ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Jean, seigneur d'Ercourt ; 4° Sidrach, seigneur de Moismont ; 5° Gédéon, seigneur de Mons, Broutelles et la Chaussée ; 6° Suzanne, alliée : 1° à François Sureau, 2° à Adrien de Bréauté ; 7° Gabrielle, mariée d'abord à Claude de Hames, seigneur dudit lieu, d'Audinfer, de Bondus, etc., puis à Robert des Marest ; 8° Antoinette, femme de Gilles Carbonnel ; 9° Françoise, mariée en premières noces à Nicolas aux Épaules et en secondes noces à Jacques Thésart ; 10° Charlotte, qui devint la femme de François de Boulainvillers ; 11° Jeanne, mariée trois fois : 1° à Robert du Pont-Bellanger ; 2° à Fran-

[1] Copie collationnée en 1760 ; communication de M. Ch. de Rambures.

çois Thésart, seigneur des Essarts ; 3° à Paul de Briqueville, seigneur de Colombières. Jean de Monchy épousa en secondes noces au château de Warty, le 24 novembre 1563, Madeleine de Suze, veuve de Joachim de Warty ; elle était fille de Philippe, seigneur de la Versine, et de Claude de Villiers-l'Isle-Adam ; de cette seconde union naquit un fils : Louis, seigneur de Belle en Boulonnais, chambellan du roi, tué en 1572 à la prise de Mons, et non de Meaux.

Antoine de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont et de Longueval, baron de Visme, gentilhomme de la maison du roi et chevalier de son ordre, était gouverneur de Boulogne. En 1574, ses terres de Senarpont, de Visme et de Biencourt étaient estimées 4,500 livres tournois. Il mourut au château de Saintines le 18 novembre 1586 ; il avait été marié trois fois : 1° par contrat du 31 décembre 1559, à Jeanne Olivier de Leuville, fille de François, chancelier de France, et d'Antoinette de Cerisay ; 2° à Anne de Ligny, veuve de Laurent de Belloy, seigneur d'Amy, et fille d'Adrien et de Marie de Halluin ; 3° à Françoise de Vaux, veuve de Jean de Vieuxpont, fille de Hugues, grand bouteiller de France, seigneur de Saintines, et de Suzanne de Suzanne. De sa première union il eut : 1° Gédéon, qui suit ; 2° Benjamin, seigneur de Hodenc, mort sans alliance ; 3° Thomas ; 4° Antoinette, mariée d'abord à Henri de Capendu, puis à Philippe de Setonville, et enfin à Jean de Gaillard, seigneur de Raucourt ; de son second mariage, il n'eut point d'enfants, mais de sa troisième alliance naquirent : 5° François, auteur des seigneurs de Longueval ; 6° Anne, mariée le 25 janvier 1599 à François d'Hervilly, seigneur de Vize et de Deuze.

Gédéon de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, baron de Visme, chevalier de l'ordre du roi, vendit, le 26 août 1599, l'hôtel et le fief des Marconnelles, sis à Amiens, qu'il tenait de son aïeul, Jean de Monchy, aux religieux de Saint-Jean d'Amiens, qui y transférèrent leur abbaye en 1611 ; ce fief appartenait en 1544 à François de Saisseval, d'Amiens, avocat et bailli de Saint-Riquier. Gédéon de Monchy vendit aussi, vers 1604, les terres et seigneuries de Sorel et de Wanel à Louis de Saint-Soupplis. Gédéon épousa par contrat du 9 octobre 1586 Christine de Vieuxpont, fille de Jacques, baron de Vieuxpont, et de Françoise de Vaux, mariée en secondes noces à Antoine de Monchy, de sorte que Gédéon devint, par son mariage, le beau-fils de son père et sa femme la belle-fille de sa mère ; ils eurent : 1° Anne, qui suit ; 2° Charles, auteur de la branche des barons de Visme.

Anne de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de son ordre, partagea les biens de ses père et mère avec son frère par acte du 14 août 1617. Il épousa, par contrat du 2 février de l'année suivante, Angélique Rouxel de Médavy, fille de Charles, seigneur de Godarville, et de Madeleine de la Motte. Il mourut à Abbeville, paroisse Saint-André, le 9 mars 1652 ; son corps fut transporté le lendemain à Senarpont et inhumé sous le chœur de l'église de ce lieu. De son mariage étaient nés : 1° Charles, mort jeune ; 2° André, qui suit ; 3° et 4° Marguerite et Angélique, religieuses à l'Abbaye-aux-Bois ; 5° et 6° N... et N..., aussi religieuses, l'une à Abbeville et l'autre à Berteaucourt.

André de Monchy, chevalier, marquis de Senarpont, seigneur de Guimerville, Réderie, Neslette, etc.,

comte de la Riviesse en Basse-Normandie, acheta la verrerie du Courval à Jean le Vaillant en 1662. Il mourut le 19 novembre 1702 et fut, comme son père, inhumé sous le chœur de l'église de Senarpont. Il avait épousé par contrat passé le 6 décembre 1655 Madeleine de Lannoy, fille de François, seigneur de Damereaucourt, sénéchal d'Eu, et de Louise de Torcy ; de ce mariage sont issus : 1° Charles, qui suit ; 2° André, comte de Senarpont, chevalier de Malte, inhumé dans l'église de Senarpont le 20 novembre 1702 ; 3° Louise-Charlotte-Angélique, sans alliance connue ; 4° Jeanne, dame de la Porte en la Chaussée de Picquigny, mariée par contrat passé à Abbeville le 10 novembre 1699 à Antoine Damiette, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière, etc.

Charles de Monchy, chevalier, marquis de Senarpont, seigneur de Guimerville et de Réderie, page de la petite écurie du roi en 1685, puis capitaine de dragons, épousa par contrat du 9 avril 1690 Marie-Josèphe de Melun-Richebourg, fille de François-Philippe, marquis de Richebourg, chevalier de la Toison d'or, et de Thérèse Vilain, dite *de Gand* ; de ce mariage naquit une fille, mariée au suivant.

Nicolas de Monchy, chevalier, marquis de Senarpont, capitaine de cavalerie au régiment de Melun, puis maréchal de camp en 1738, était le cinquième fils de François, baron de Visme, et d'Isabelle de Saint-Blimond. Il devint seigneur de Senarpont par suite de son mariage avec sa cousine, Marie-Madeleine-Josèphe de Monchy, par contrat passé à Abbeville le 9 mars 1710 ; de leur mariage sont nés : 1° Maximilien, mort à l'âge de douze ans ; 2° Nicolas-Joseph-Louis-René, comte de Monchy, capitaine de dragons, mort âgé de

vingt-quatre ans ; il fut inhumé le 1er mai 1751 dans l'église de Senarpont ; 3° Andrée-Armande, chanoinesse à Maubeuge, puis femme de Philippe-Charles-Joseph, comte de Berghes, prince de Rache ; n'ayant point eu d'enfants, elle laissa Senarpont à sa sœur ; 4° Marie-Madeleine-Amicie, aussi chanoinesse à Maubeuge, alliée ensuite au suivant.

Maximilien-Guillaume-Adolphe, prince de Nassau-Siégen et d'Orange, fils de François-Hugues-Emmanuel et de Charlotte de Mailly-Nesle, devint marquis de Senarpont, seigneur de Réderie, de Neslette, de Guimerville, du Courval et de Bourbel par suite de son mariage le 1er décembre 1743 avec Marie-Madeleine-Amicie de Monchy, héritière de Senarpont, morte le 12 avril 1752. De ce mariage est né le suivant.

Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince de Nassau-Siégen et d'Orange, marquis de Senarpont, seigneur dudit lieu, Réderie, Neslette, le Courval, Bourbel, Guimerville et autres lieux, naquit en 1745 à Paris, où il mourut en 1805, « après une vie pleine d'aventures et de malheurs ». (*M. l'abbé Lefèvre*). C'est ce personnage original — et non Jean de Monchy, comme il a été dit plusieurs fois, mais à tort, — qui, voulant donner à ses hôtes le spectacle d'un siège, fit démolir une aile du château de Senarpont à coups de canon [1].

Alexandre-Marie-Léon, comte Dary d'Ernemont, lieutenant colonel au régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis, acheta la terre de Senarpont au précédent en 1785. Depuis cette époque, le château de Senarpont a toujours appartenu à la famille Dary, dont le

[1] V. le portrait qu'en a tracé le duc de Lévis dans ses *Souvenirs*, portrait reproduit par M. l'abbé Lefèvre, pp. 35 et suiv.

possesseur actuel est M. Léon, comte Dary, marquis de Senarpont depuis 1874, marié au mois de juin 1875 à Mademoiselle Léonie de Chevigné.

Fiefs assis à Senarpont.

1° FIEF DE RAIMECOURT. — Ce fief, mouvant de la seigneurie de Senarpont, consistait, au siècle dernier, en une maison, plan, herbage de douze journaux, dix de prés à foin, soixante-quinze de terre labourable, vingt-cinq de montagnes en pâture, quatre de bois et vingt-deux sous de censives.

Raimecourt est aujourd'hui une annexe de Senarpont ; il se compose d'une ferme comptant cinq habitants ; cette ferme appartient à M. Gédéon Feuilloy, maire de Senarpont.

Jean du Mesnil, dit *Martelet*, écuyer, était seigneur de Senarpont en 1377. Ainsi que nous le voyons dans le dénombrement de Martel de Basqueville, fourni cette année, le fief de Raimecourt consistait en « un manoir, ainsi qu'il se comporte en lonc et en lé, en gardins, en prés, en aunois, yauez et sen molin estant u dit lieu de Remecourt, acostant d'un côté à men vivier et aboutant ad prés dudit Martellet qu'il a u terroir d'Ainval, qu'il tient de Jehan de Bretigel. Item, xxviij journelz de bos ou environ séans entre le Mesnil et Remecourt, aboutant à la goulée du Mesnil et les avesnes qui sont au desoubx dudit bos, acostant ad terres qu'il tient de my et aboutant au terroir d'Ainval... [1] »

[1] Arch. mun. d'Abbev.

Colart du Mesnil, écuyer, était seigneur de Raimecourt en 1453.

Au siècle suivant, ce fief appartenait à la famille Vincent, originaire du comté d'Eu, et non pas des Pays-Bas ou de Flandre, comme le prétend une généalogie imprimée dans le Dictionnaire de la Chesnaye des Bois.

André Vincent [1], licencié ès-lois, seigneur de Raimecourt, conseiller à Abbeville en 1570, possédait ce fief dès 1550. Il était fils de Jean, seigneur du Quesnoy, et de Colette du Hamel. Il épousa : 1° Hélène de Huppy, et n'en eut point d'enfants ; 2° en 1574, Françoise Maillard de Demenchecourt, et en eut cinq enfants, entre autres : 1° Jean, qui suit ; 2° Pierre, sieur du Simpre, fief à Saigneville ; 3° Antoine, seigneur de Froise, avocat en Parlement, mariée en 1611 à Anne Tillette et en 1638 à Marguerite le Fèvre.

Jean Vincent, écuyer, seigneur de Raimecourt et d'Hantecourt, conseiller à Abbeville et capitaine du quartier Marcadé, fut échevin de cette ville en 1606, 1607 et 1631, et aussi maïeur en 1620, 1632 et 1633. « Le crédit et l'autorité que le sieur Vincent s'est acquis par l'exercice de sa charge de maïeur, dit le P. Ignace, l'ont fait estimer aussi habile dans la politique que dans la justice [2] ». Il épousa : 1° Marie Griffon, fille de Jean, seigneur d'un fief à Auxy, et d'Isabeau du Val, et n'en eut point d'enfants ; 2° par contrat du 21 septembre 1604, Jeanne Aliamet, dame d'Hantecourt, fille de Pierre, échevin d'Abbeville, et

[1] Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 licornes d'argent saillantes.*

[2] *Histoire des Maïeurs d'Abbeville.*

d'Anne Waignart, dame d'Hantecourt ; de cette dernière alliance naquit entre autres le suivant. Jean Vincent et sa seconde femme furent inhumés tous deux à Abbeville devant l'autel de Saint-André, dans l'église de ce nom.

Nicolas Vincent, écuyer, seigneur d'Hantecourt, Raimecourt, Lannoy et autres lieux, conseiller d'État, maître des requêtes ordinaires de la reine, lieutenant général criminel à Abbeville, maïeur de cette ville en 1647 et 1648, prit des lettres de confirmation de noblesse en 1649. Le P. Ignace en son *Histoire chronologique des Maïeurs d'Abbeville*, p. 854, en fait un bel éloge. « Il monstroit en son visage, dit-il, une certaine majesté qui sembloit menacer le vice et les vicieux : visage fort propre pour donner de la terreur aux criminels et aux meschans, qu'il punissoit selon les loix. Cet extérieur n'empeschoit pas pourtant qu'il n'eust la parolle fort douce, et qu'il ne fust de facile accez, pour rendre service à ceux qui avoient besoin de son assistance ». Le même auteur nous apprend encore que Nicolas Vincent alla trouver Louis XIV et Anne d'Autriche à Saint-Germain en Laye, où ils s'étaient retirés pendant les troubles de la Fronde, pour les assurer de sa fidélité et de celle des habitants de la ville dont il était maïeur ; en récompense, le roi lui accorda « des témoignages de bienveillance et des lettres-patentes escrites en bonne forme, capables de le rendre illustre et toute sa postérité ». Le P. Ignace dit qu'il mourut le 4 mai 1650, bien qu'il fixe ailleurs l'époque de sa mort au mois de décembre de la même année ; de son côté, M. de Belleval nous apprend qu'il fut « inhumé le 20 octobre 1650, âgé de 43 ans, à côté de son père », dans l'église Saint-Vulfran, près de la

chapelle de Saint-Jean. Il avait épousé, par contrat du 5 février 1631 Catherine le Roy de Saint-Lau, fille de Jacques, seigneur de Saint-Lau, et de Catherine Asselin ; de cette union sont nés : 1° Jean, qui suit ; 2° Anne, mariée le 11 février 1640 à Jacques Gaillard, écuyer, seigneur d'Aumâtre ; 3° Marie, femme en 1666 de Louis Tillette, écuyer, seigneur de Bus.

Jean Vincent, écuyer, seigneur d'Hantecourt, Raimecourt et autres lieux, était, comme son père, lieutenant général criminel à Abbeville. Il mourut au mois de septembre 1693 et reçut sa sépulture à côté de son père. Il avait épousé Barbe de Dourlens, dont : 1° André ; 2° Jean, qui suit ; 3° Pierre, écuyer, seigneur de Montigny, marié à Marie-Madeleine Firet ; 4° Charles, écuyer, seigneur de Mérival, mort sans enfants ; 5° Joseph-Nicolas, chevalier, baron de Saint-Dizier, marié à Marie-Maurice de Chervil ; 6° Philippe, prêtre ; 7° Anne, alliée à Édouard de Calonne, écuyer, seigneur de Barbasacq ; 8° Catherine, religieuse.

Jean Vincent, écuyer, seigneur de Raimecourt, capitaine au régiment de Fontenilles, mourut jeune et sans postérité, laissant Raimecourt à son frère aîné, qui suit.

André Vincent, écuyer, seigneur d'Hantecourt, Raimecourt, Mérival et Lannoy, lieutenant colonel au régiment de milices de Méricourt, fut maintenu dans sa noblesse le 6 novembre 1717. Il avait épousé par contrat du 17 février 1696 Marie-Madeleine Lesperon, fille de François, seigneur du Camp-Saint-Pierre, Franqueville, etc., et de Madeleine Moreau ; il eut de son mariage : 1° Pierre-André, qui suit ; 2° Charles, dit le *chevalier d'Hantecourt*, marié à Marie-Élisabeth Vaillant de Villers ; 3° Jean-Baptiste, prêtre, prieur de

Bouc ; 4° Marie-Madeleine, mariée le 29 août 1757 à Charles-Louis de Fontaines, chevalier, seigneur de Woincourt ; 5° Françoise-Gertrude, supérieure des dames de Saint-François, à Abbeville ; 6° Marie-Marguerite ; 7° Anne-Barbe-Marguerite ; 8° Thérèse-Élisabeth, alliée à son cousin, François Vincent de Tournon, chevalier, baron de Saint-Dizier ; 9° Geneviève, religieuse à l'hôtel-Dieu d'Abbeville ; 10° Marie-Françoise-Charlotte, morte sans alliance.

Pierre-André Vincent, chevalier, seigneur d'Hantecourt et Raimecourt, lieutenant au régiment d'Aunis, épousa par contrat passé le 11 janvier 1736 Marie-Louise-Marguerite Carpentier, et en eut : 1° Gabriel-Pierre-André-Christophe, qui suivra ; 2° Jean-Baptiste-Nicolas-Bénigne, qui suit ; 3° Marie-Catherine-Anne-Firmine, mariée à Joseph-Nicolas Artus, écuyer.

Jean-Baptiste-Nicolas-Bénigne Vincent, comte de Raimecourt, seigneur de Maison-Rouge et Antoubières, était capitaine au régiment de Chartres-infanterie. Il fut marié deux fois : 1° le 9 avril 1771 à Angélique-Madeleine-Françoise de la Rue du Cau ; 2° à Colette Vincent d'Hantecourt, sa nièce. Il mourut sans laisser de postérité ; son fief de Raimecourt passa à son frère aîné, qui suit.

Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, chevalier, marquis d'Hantecourt, seigneur dudit lieu, de Raimecourt, Inval, le Mesnil, Longvillers, etc., capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mourut le 10 décembre 1808. Il avait épousé par contrat du 20 novembre 1772 Marie-Catherine-Élisabeth Tillette d'Offinicourt ; il eut : 1° Aloph-Yvonet ; 2° Charles-André-Dieudonné, mort le 4 août 1795 à l'âge de dix-huit ans ; 3° Gabriel-Abdon, mort le 29 octobre 1859 ;

4° Colette, mariée à son oncle, le comte de Raimecourt, qui précède, morte en 1850 ; 5° Aloïse, morte en 1864 ; 6° Apolline, mariée à N. Hecquet de Roquemont.

2° Fief Marest. — Clément de Longroy [1], dit *Désiré*, chevalier, sire de Fontaine-lès-Haudricourt, maître d'hôtel ordinaire du roi et de la reine Blanche, servait avec deux chevaliers et deux écuyers sous les ordres de Guy de Haucourt, gouverneur de Ponthieu en 1369. Le 27 novembre 1377, il fournit l'aveu de son fief de Marest à Guillaume Martel de Basqueville. Il avait épousé Béatrix de Pons, dame de Fontaine, qui lui apporta cette seigneurie. M. de Belleval a acheté la tombe de Clément de Longroy et de sa femme ; on peut en voir la reproduction dans la première édition de son *Nobiliaire*, tome II, p. 190.

3° Fief de Réderie. — Fief consistant en cinquante journaux de petit bois, et des censives sur quatre-vingts à quatre-vingt-dix journaux de terre ; il appartenait en 1575 à François Foucart ; il fut ensuite réuni à la seigneurie de Senarpont et était possédé en 1700 par Charles de Monchy, marquis de Senarpont.

Réderie est aujourd'hui une annexe de Senarpont, comprenant trois rues : la grand'rue, la rue Sueur et la rue neuve ; il s'y trouve 25 ménages logés dans 24 maisons.

4° Le fief du Mesnilet, consistant en vingt livres

[1] Armes : *De gueules, au chef d'or.* — Cette famille s'est éteinte entre 1550 et 1580.

de censives, fut aussi réuni à la seigneurie de Senarpont.

5° Le fief Jourdain, à François Jourdain en 1575.

Fiefs mouvants de la seigneurie de Senarpont situés en dehors du terroir.

1° Fief restreint, consistant en un jardin à Watiermolin, vingt-deux journaux de terre et basse justice, tenu par vingt-quatre sols parisis, service à roncin, service de plaids, soixante sols de relief et autant d'aides.

2° Fief consistant en neuf journaux de terre en la maison du Temple d'Oisemont, à cause du moulin d'Épinoy, sur lequel le possesseur de ce fief prenait quatre-vingts mesures de blé; il était tenu par les devoirs et les services ordinaires.

3° Fief Hangest, consistant en censives, tenu par les services et les devoirs ordinaires; il était possédé par Eustache de Buleux en 1377.

4° Fief à Neslette, consistant en un manoir d'environ cinq journaux, un moulin, un jet de moulin, trente-cinq journaux de terre, un four; tenu par les services et les devoirs ordinaires.

5° Fief à Houssiermont, consistant en trente-quatre

journaux tant en terre qu'en bois, tenu par service à roncin, trente sols de relief et autant d'aides.

6° Fief Bourbel, consistant en plusieurs immeubles en roture, tenu par hommage de bouche e. de mains, par le service de plaids trois fois l'an, cinq sols de relief et autant d'aides. Le possesseur de ce fief devait garder la porte de Senarpont quand le seigneur de ce lieu était à la guerre.

7° Fief à Houssiermont et à Nesle-l'Hôpital, consistant en dix-huit journaux de bois et la basse justice, tenu par soixante sols parisis de relief et autant d'aides, et le service de plaids une fois l'an.

8° Fief au Maisnil, consistant en un manoir de quatre journaux, cent dix journaux de terre et quelques censives, tenu par soixante sols de relief et autant d'aides, et le service à roncin.

Fiefs mouvants du quint de Senarpont en 1377.

1° Fief restreint à Senarpont, consistant en une masure et quelques censives, tenu par dix sols de relief et le service de plaids trois fois l'an.

2° Fief au même lieu, consistant en une masure, huit journaux de terre, tenu par hommage, quatre sols de service, autant de relief et autant d'aides.

3° Fief au même lieu, consistant en censives, tenu par hommage, par trois sols de relief et le service de plaids trois fois l'an.

4° Fief consistant en quatre journaux quarante-quatre verges de terre, tenu par six deniers de relief et autant d'aides, et par le service de plaids trois fois l'an.

5° Fief du Carrel, consistant en un manoir, vingt-deux journaux de terre, censives, droit de basse justice, tenu par les services ordinaires.

6° Fief consistant en neuf journaux et demi de terre, censives, basse justice, tenu par les services ordinaires et quarante jours de stage par an à Senarpont.

7° Fief consistant en un manoir, tenu par les services ordinaires.

8° Fief consistant en sept journaux de terre et en censives, tenu par les services ordinaires.

Rotteleux est un moulin à l'eau dépendant de Senarpont ; il s'y trouve deux maisons et deux ménages composés de huit habitants.

Un grave incendie se produisit à Senarpont au siècle dernier, ainsi que nous le voyons dans un mémoire judiciaire rédigé à ce sujet. Nicolas Rumet, mercier et teinturier au bourg de Foucarmont, fut l'auteur involontaire d'un immense incendie qui réduisit ce bourg en cendres vers 1740. Chassé de Foucar-

mont par les habitants, qui avaient à lui reprocher leur ruine, Rumet se réfugia avec sa famille à Senarpont, où il continua d'exercer sa profession de mercier et de teinturier.

Il se croyait à l'épreuve du feu parce qu'il habitait une maison en pierre. Il avait amassé, pour les besoins de son état, une certaine quantité de suie, recueillie dans les cheminées du village, et déjà le feu avait pris plusieurs fois à sa maison, lorsque le 25 mai 1746 un nouvel incendie se déclara dans son fournil ; il se communiqua rapidement aux habitations voisines, et, en fort peu de temps, cent vingt maisons devinrent la proie des flammes. Les habitants, qui travaillaient alors aux chemins, ne trouvèrent plus à leur retour qu'un amas de ruine, que la flamme achevait de dévorer.

Rumet, sa femme et sa fille se virent, comme à Foucarmont, l'objet de la colère générale ; les habitants de Senarpont demandèrent aussi l'expulsion de Rumet. Un gros procès s'ensuivit, qui fut porté devant le Parlement ; nous ignorons quelle en fut l'issue.

Notons encore un second incendie presque aussi considérable, à une époque plus rapprochée de nous. Le 14 septembre 1827, à huit heures du soir, le feu prit dans une maison de la *Rue du Pont*, et dévora la moitié du village ; il s'arrêta dans la *Rue brûlée* après avoir réduit en cendres tout le quartier de l'église.

Jusque dans ces derniers temps, des halles féodales existaient sur la place publique de Senarpont ; elles appartenaient au marquis de Senarpont qui les louait à la commune moyennant une redevance annuelle de cent cinquante francs. Le conseil municipal ne voulant

plus payer cette location, demanda à ce que la commune redevînt propriétaire du terrain sur lequel étaient élevées les halles ; c'est alors que M. de Senarpont les fit démolir en 1881. Sur leur emplacement, on a bâti un marché couvert et une mairie surmontée d'un donjon renfermant l'horloge communale.

D. Grenier fait mention d'une source minérale ; l'eau qui s'en échappait contenait une assez grande quantité de fer ; elle était située dans l'ancien chemin du Courval, près du mont de Guimerville. Cette source est aujourd'hui tarie et recouverte de terre, mais on y voit actuellement une autre source ferrugineuse, appelée la fontaine Letitre.

De temps immémorial, un homme payé par la fabrique parcourait les rues de la commune dans la nuit du 1er au 2 novembre en chantant lugubrement : « Réveillez-vous, gens qui dormez ! Dites cinq *pater* et cinq *ave* pour les âmes des trépassés. »

M. Gédéon Feuilloy a fait interdire cette coutume en 1871.

Maires de Senarpont : I. Testu Augustin, 1800 à 1813. — II. Gaudvin Bernard, 1813, pendant quelques mois. — III. Dary de Senarpont (le comte Pierre), chevalier de Saint-Louis, 1813 à 1818. — IV. Feuilloy Jean-Charles, 1828 à 1833. — V. Lecompte Jean-Baptiste, 1833 à 1840. — VI. Feuilloy Charles-Gédéon, 1840 à 1858. — VII. Calippe Casimir, 1858 à 1870. — VIII. Feuilloy Gédéon, en exercice depuis 1870.

L'établissement d'une école à Senarpont remonte

assez loin, puisque dans un dénombrement du prieuré servi en 1521, reproduit par M. l'abbé Lefèvre, on trouve : « Item, audit Senarpont a siége d'escolaige, qui se doit donner par ledit prieur et non autre, il y peust mettre ledit prieur clerc à tenir les escolles qui est clerc de l'église, sans luy donner aucune chose. Et a ledit clerc, par l'aveu dudit prieur, autorité que nul à une lieue alentour dudit Senarpont ne peut tenir siège d'escolaige sinon par l'authorité dudit prieur ou dudit clerc. Et sont les sièges prochains de tenir escoles dudit Senarpont : Oysemont, Cloquel, Saint-Germain, Aumalle, Foucarmont, Piercourt, Blangy, et alieurs ne se doivent tenir à l'environ d'une lieue dudit Senarpont ».

Liste des instituteurs : I. Garçon Jean-Baptiste 17.. à 1777. — II. Leclerc Louis-Marc, 1777 à 1792 ; natif de Laboissière près de Liomer. — III. Leclercq Louis-Marc, 1792 à 1799, aussi natif de Laboissière. — IV. Villerel Maurice, 1799 ; il n'exerça la profession d'instituteur que pendant fort peu de temps, et la commune fut durant deux ans privée d'instituteur. — V. Leclercq Nicolas, 1801 à 1804 ; il était natif de Cannessières ; il mourut en 1835 à Senarpont, où il exerçait la profession de géomètre. — VI. Amiot Jean-Antoine, 1804 à 1805. On lit dans une délibération du conseil municipal en date du 29 pluviôse an XII : « Il lui sera fourni un logement. Le nombre d'écoliers sera divisé en trois classes : le prix de la première sera de 75 centimes ; celui de la seconde, de 60 et celui de la troisième, de 40 ; et le conseil municipal exemptera de la rétribution ceux des parents qui seront hors d'état de payer, sans cependant que le nombre puisse excéder le cinquième des payants reçus dans l'école primaire...

Attendu que le traitement de cet instituteur serait trop faible, il pourra lui être attribué une somme fixe de cent cinquante francs prise sur les revenus communaux, à la charge par lui de tenir sous la surveillance du maire les registres aux actes civils, et de faire les expéditions nécessaires au service de la mairie ». — VII. Dupuis Jean-Baptiste, 1805 à 1812. — VIII. Carle Hippolyte, 1812 à 1821. — IX. Frion Antoine, 1821 à 1832; natif de Fricamps. Par délibération du conseil municipal, il fut chargé de « chanter aux offices, d'aider le desservant dans l'exercice de ses devoirs catholiques, de sonner midi tous les jours... » — X. Caty Jean-Baptiste-Fernand, 1832 à 1838. — XI. Calippe Jean-François-Casimir, 1838 à 1858 ; maire de Senarpont, où il demeure encore, de 1858 à 1870. — XII. Roy Henri-Clément, en exercice depuis 1858.

L'école des garçons appartient à la commune depuis 1848; antérieurement, les instituteurs étaient logés dans des locaux plus ou moins convenables loués par la commune.

La commune de Saint-Léger-le-Pauvre est réunie à Senarpont pour l'instruction primaire.

Nombre de garçons inscrits au registre matricule: 50.

Une maison évaluée trois mille francs et une rente annuelle de cinquante francs furent léguées à la commune en 1850 pour l'établissement d'une école communale de filles, à la condition expresse que cette école serait dirigée par une religieuse de la Providence de Rouen. La première institutrice entra en fonctions en 1855.

Quarante-deux élèves sont inscrites au registre matricule.

Madame veuve Sannier, née Sinoquet, décédée à Senarpont le 23 juin 1878, légua à la commune une maison évaluée six mille francs et d'autres immeubles d'un revenu annuel de huit cents francs pour la création d'une salle d'asile,qui fut ouverte le 22 avril 1880. Elle est fréquentée par 38 enfants, dont 22 garçons et 16 filles.

Neuf bois ou bosquets couvrent une superficie de 108 hectares ; les plus importants sont : le bois du parc, (41 hect.) ; le bois de Rotteleux, (25 hect.) ; le bois de Réderie, (20 hect.) ; le bois de Saint-Claude, (15 hect.).

Neuf rues sillonnent le village, qui est en outre traversé par plusieurs routes, notamment par celle de Paris à Eu.

Principaux lieuxdits : la herse, la vallée à moutons, le marteau, le chemin des chasse-marées, la voie du rez, les prés d'Hantecourt, la longue raye, l'épine du bois rond, les murets, etc.

DEUXIÈME PARTIE

VILLAGES AVOISINANT LA VALLÉE DU LIGER

I.

RIVE GAUCHE

CANTON D'HORNOY

LABOISSIÈRE

La Bossere, 1164 ; Buisseria, 1234 ; Buxeria, 1247 ; La Buxiere, 1247.

Ce village, d'une superficie territoriale de 321 hectares, se trouve à seize cents mètres de la source du Liger. Placé sur le versant méridional de ce cours d'eau, Laboissière ne s'aperçoit qu'à une très petite distance, caché qu'il est par les bois qui l'environnent presque de tous côtés ; ces bois occupent une surface de 46 hectares. On compte 80 hectares de terre labourable et 40 hectares d'herbages.

Le nom de ce village paraît appartenir aux derniers temps du moyen âge ; il est formé de *Buxus* combiné avec le suffixe *Aria*.

Description en 1763 : « La Boissière est une paroisse. M. de la Fontaine, lieutenant de roi de Dieppe, en est le seigneur. Cinquante-neuf feux. Ni ferme ni hameau qui en dépende. Village situé en partie dans une vallée sèche, partie en plaine, ainsi que le terroir ; les terres de la plaine sont assez bonnes ; celles des côtes sont en partie médiocres et en partie mauvaises. Productions ordinaires. Il y a environ cent arpents de bois sur ce terroir. Point de laboureurs ; tous les habitants sont houppiers, fileurs de laine et marchands de moutons. Entièrement de l'élection de Ponthieu. La grande route la plus voisine est celle de la ville d'Eu à Paris. Il y a un moulin à vent au blé. Ni bureau de marque, ni biens communaux, ni foire, ni marché. Le pied de taille est de 455 livres ». — Montant des quatre contributions : 1,995 fr.

On comptait 279 habitants à Laboissière en 1806 ; 253 en 1827 ; 208 en 1872, et 185 en 1881 ; il ne s'en trouve plus aujourd'hui que 170, formant 65 ménages logés dans 54 maisons ; 97 d'entre eux vivent de l'industrie et 70 de l'agriculture.

L'église, sous le vocable de saint Vincent, n'offre rien de remarquable ; elle paraît être une construction provisoire. Le chœur a dû appartenir à un édifice de proportions plus vastes, d'une belle architecture du xve siècle ; il y avait de larges fenêtres à moulures prismatiques dont on voit encore les traces en deux endroits. L'inclinaison des murs sur la voie publique semble indiquer que le poids des voûtes, joint à la friabilité de la pierre employée, a pu amener la ruine de l'édifice précédent.

Au-dessous de la grande fenêtre du chœur se trouve

une petite porte basse et étroite, qui devait être spéciale aux seigneurs ; ceux-ci n'avaient point de chapelle castrale ; ils se plaçaient dans le chœur.

On lit sur une plaque en marbre noir, encastrée dans le mur du chœur, cette longue inscription commémorative : « Mortel, si tu aymes la vertu, pleure icy la mort de celle qui les possédoit toutes. Les gens de qualité dont elle a esté l'exemple, les petits dont elle a esté l'azile te feront l'éloge de Madame Denise de la Fontaine Soliers, épouse de Mre Joseph de la Fontaine Soliers, ch^er^ s^r^ de la Boissière, etc., command^t^ pour le roy aux ville château et citadelle de Dieppe, 5e fils de Mre Philippe 2e de la Fontaine, ch^er^ sg^r^ de Bitri, fils aîné de Mre Philippe Ier de la Fontaine, ch^er^ sg^r^ de Malgenestres, 7e frère de haut et puissant sg^r^ Mre Artus de la Fontaine, sg^r^ d'Oignon, ch^er^ des ordres du roy et Ier M^re^ d'hostel de Sa M^té^, son lieutenant gnal au gouvernement de Paris, Isle de France et autres grands emplois : ainsy que plusieurs célèbres ch^ers^ de cette maison ont eu dans l'ordre de St Jean de Jérusalem, entre lesquels estoit leur oncle l'illustre et révérend sg^r^ frère Pierre de la Fontaine, grand prieur de France. Mme Denise de la Fontaine avoit puisé son amour pour la religion dans le sang de ces héros chrestiens estant de la mesme tige de son époux, issue de la fameuse maison des Soliers anciennement souveraine d'Aste en Piémont. Sa mort arriva le 1er d'avril 1684, temps que l'Église célèbre les mistères de la mort du Sauveur. Celle qui durant sa vie n'avoit respiré que Jésus Christ devoist expirer avec luy, aagée de 69 ans, en ayant passé 41 avec son époux, lequel lui a érigé cette pierre en attendant le moment que la mesme sépulture le rejoindra pour l'éternité. Le

décebs dudit sg^r est arrivé le 27 may 1698. Tous deux ont fondé dans cette église deux obits chacun un au jour de leurs déceds, le cierge de St Joseph et la messe au jour de sa feste, dont ils ont donné l'image, tous les lambris du chœur, le calice d'argent et autres ornements. Requiescant in pace. Erit in eo Fons aquæ salientis in vitam æternam.

Le sang des Fontaine Soliers
Décend d'une source immortelle
Et s'élève par ses guerriers
Comme une eau jaillissante à la gloire éternelle ».

Sur une pierre sépulcrale placée autrefois dans le chœur, à gauche, du côté de l'autel, et qui se trouve actuellement dans la nef, on lit : « Cy gissent les corps de hauts et puissants seigneurs Messire Joseph de la Fontaine Soliers, chevalier, seign^r de la Boissière, Frettecuisse et autres lieux, commandant pour le roy aux ville, château et citadelle de Dieppe, lequel est décédé le 27 may 1698, et Madame Denise de la Fontaine Soliers, son épouse, laquelle est décédée le 1er avril 1684, veille de Pâques. Priez Dieu qu'il leur... »

On voit encore dans l'église la statue de saint Joseph dont il est question dans l'inscription rapportée plus haut ; elle est en bois et d'un bon travail.

La cloche porte cette inscription : « L'an 1851, j'ai été bénite par Mr Souverain, doyen du canton d'Hornoy, accompagné de Mr L. C. Brandicourt, curé de Guibermesnil, d^t Laboissière, placée sous l'invocation de St Vincent, et nommée Henriette-Désirée par M. Louis-Adrien Coquerelle, propriétaire à Laboissière et maire de cette commune, et Mme Marie-Henriette-Clotilde-Désirée Lefebvre, son épouse ».

Avant la Révolution, Laboissière, de l'ordre de Malte, était du diocèse de Rouen, du doyenné d'Aumale et dépendait de la commanderie de Villedieu-la-Montagne. Depuis 1821, cette paroisse est réunie à Guibermesnil pour le spirituel.

Curés : I. Barattre, 1642. — II. Lefébure Antoine, 1675 à 1720; il reçut sa sépulture dans l'église de Laboissière le 20 février 1720. — III. Guénard Jacques, 1720 à 1744; il devint ensuite curé d'Aubercourt. Il inséra cette note dans les registres de l'église : « En 1739, à la fête de Pâques, il y avait à Laboissière deux bons pieds de neige dans les chemins les plus unis ». Suivant une transaction du 27 octobre 1721, il déchargea ses paroissiens des réparations qu'ils devaient faire au presbytère, moyennant 120 livres [1]. — IV. Devillepoix, 1745 à 1776. — V. Martin, 1776 à 1792. — VI. Cocu Jonas-Firmin, curé constitutionnel.

Près de l'église se voit une ferme entourée de murs, aux angles desquels s'élèvent de petites tourelles en briques, seuls restes de l'ancien château, démoli dans ces derniers temps. Il se composait d'un corps de bâtiments flanqué de quatre tours ; c'est avec les matériaux provenant de sa démolition que l'on a construit la ferme dont nous venons de parler.

La seigneurie de Laboissière, mouvant de la châtellenie du Quesne, consistait d'après D. Grenier en une « maison, moulin à vent, cent soixante-dix journaux de terre médiocre, quatre-vingts journaux de bois, dix journaux de plants et soixante livres de cen-

[1] Arch. dép. de la Somme. B, 1414.

sives ». Elle valait au moins deux mille livres de rente en 1703.

Giraut de la Boissière [1] est le premier seigneur connu de ce lieu ; il fit une donation à l'abbaye de Selincourt vers 1200.

Hugues de la Boissière, chevalier, paraît aussi dans une charte de l'abbaye de Selincourt en 1264.

Jean de la Boissière fournit au seigneur du Quesne, en 1377, l'aveu de la seigneurie de Laboissière, consistant « en un manoir appelé la Court de la Boissière, soixante-quatorze journaux de terre en domaine, plusieurs terres en la main du tenant faute d'hommes, sept journaux de bois appelés le Plouis, cent trente journaux de bois en deux pièces, dix ou douze journaux de bruyères ou pastures deffensables, onze journaux de bois et bruyères où les habitants de la Boissière ont droit de couper et faire pasturer leurs bestiaux ». (*D. Grenier*). Thibaut de Laboissière, chevalier, seigneur dudit lieu, était bailli d'Amiens en 1391.

La famille de la Boissière s'éteignit vers 1400.

Les de la Marre possédèrent ensuite la seigneurie de Laboissière jusque vers 1575. Jean de la Marre, écuyer, fournit l'aveu de sa terre de Laboissière le 3 avril 1539 à Jean de Rambures, seigneur du Quesne.

Jean d'Amiens [2], écuyer, seigneur de Bachimont,

[1] Armes : *Écartelé aux 1 et 4 d'or, au chevron de sable, accompagné de 3 merlettes de même ; aux 2 et 3 d'or, à 3 fasces de gueules.*

[2] Armes : *De gueules, à 3 chevrons de vair.*

devint seigneur de Laboissière après Jean de la Marre; il laissa une fille, mariée au suivant.

Gérard de Bonmercat, écuyer, maitre d'hôtel du duc de Nemours, épousa Antoinette d'Amiens, dite de Bachimont; ils eurent une fille, qui épousa le suivant.

Philippe de la Fontaine-Bitry [1], né le 4 janvier 1572, fils de Philippe et de Marie de Conty, capitaine de cent chevau-légers, gouverneur du prince de Génevois, mourut le 7 février 1637. Il avait épousé par contrat passé à Paris le 14 mai 1601 Anne de Bonmercat, fille unique du précédent; elle apporta en dot à son mari les seigneuries de Bitry, près Soissons, d'Yzeux et de Laboissière. Après la mort de Philippe, elle partagea ses biens entre ses enfants le 1er avril 1637 et se retira dans le couvent des Ursulines de Crespy, où elle se fit religieuse; elle y mourut en odeur de sainteté le 8 mai 1642, âgée de 65 ans. Leurs enfants furent: 1° Henri, seigneur de Bitry, gouverneur de Noyon en 1666; 2° Pierre, seigneur de Laboissière, page de Louis XIII, tué en Guyenne en 1640; 3° Louis, seigneur de Montant, tué au siège d'Aire en 1641; 4° Antoine, seigneur de Saint-Pierre, tué au siège de Saint-Omer en 1638; 5° Joseph, qui suit; 6° Léocade, morte jeune en 1620.

Joseph de la Fontaine-Solare ou Soliers, chevalier, seigneur de Laboissière, Frettecuisse et autres lieux, capitaine au régiment de Picardie, gentilhomme du

[1] Armes : *Bandé d'or et d'azur de 6 pièces; les bandes d'or échiquetées de gueules de 3 traits.*

duc de Longueville qui le nomma major de Dieppe en 1650, naquit le 4 août 1617 ; il épousa par contrat passé à Paris le 19 mai 1643 Denise de la Fontaine, sa cousine au cinquième degré, fille de Pierre et de Madeleine de Donon ; de cette union : 1° Jean-Charles, qui suit ; 2° Joseph, prêtre de l'Oratoire, né au château de Laboissière en 1649, mort à Paris le 18 août 1732 ; on a de lui des sermons où l'on trouve une éloquence agréable et quelquefois trop fleurie ; ils furent imprimés à Paris en 1731 et forment 6 vol. in-12 ; 3° Marie, religieuse ; 4° Jeanne-Angélique, aussi religieuse ; 5° Catherine-Louise, fille d'honneur de la duchesse de Nemours, mariée à Guillaume de la Boissière. Joseph de la Fontaine passait pour un savant. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Laboissière le 27 mai 1698.

Jean-Charles de la Fontaine-Solare, chevalier, seigneur de Laboissière, Frettecuisse et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi à Dieppe, né le 5 mai 1645, fut maintenu dans sa noblesse le 8 avril 1716. Il épousa par contrat passé à Abbeville le 24 septembre 1682 Marie-Anne Bail, veuve de Charles-François de Mannay, et fille d'Antoine, seigneur d'Orcamps ; elle mourut en 1732 âgée de quatre-vingt-un ans. De ce mariage sont nés : 1° Jean-Charles-Joseph-Quentin, mousquetaire du roi, tué en 1709 à la bataille de Malplaquet ; 2° François, qui suit ; 3° Élisabeth-Denise-Guillemette, mariée à Henry de Mornay, seigneur de Ponchon ; 4° Marie-Anne-Angélique, alliée le 15 juin 1717 à son cousin-germain, Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière-Chambors.

François de la Fontaine-Solare, dit le comte de Laboissière, page de la petite écurie du roi en 1703, mousquetaire en 1706, enseigne-colonel du régiment

de Bretagne, chevalier de Saint-Louis, naquit le 27 septembre 1688. Il fut fait prisonnier à Malplaquet et ne fut échangé qu'en 1711. Il continua de servir et se trouvait en Espagne en 1719. Deux ans plus tard, il était nommé lieutenant du roi à Dieppe sur la démission faite par son père. Il épousa par contrat passé à Paris le 14 septembre 1721 Marie-Anne-Henriette de Boulainvillers, née le 1er novembre 1693 ; de ce mariage sont nées : 1° Marie-Louise-Gabrielle, dame de Saint-Saire, mariée par contrat du 11 mars 1743 à Claude-François, marquis de Sesmaisons, lieutenant général des armées ; 2° Louise-Sidonie-Victoire, qui épousa le 21 octobre 1745 François-Joseph-Josserand Malet, comte de Vandègre.

Fiefs.

1° Un fief situé à Laboissière, au sieur Prévot, valet de la garde-robe du roi ;

2° Un fief à l'abbaye de Sainte-Larme ;

3° Un autre fief au commandeur de Saint-Maulvis, amortis [1].

L'école mixte reçoit 24 garçons et 9 filles.

Instituteurs : I. Candellier Alexis-François, 1750. — II. Candellier François-Chrysostôme, 1786. — III. Ducrocq, 1797. — IV. Grossier Nicolas, 1817 à 1827.

[1] M. E. Prarond : *De quelques lieux du Ponth...* — M. le Cte de Louvencourt : *État des terres, fiefs et seig...* — Archives municipales d'Abbeville.

— V. Carpentier Maximilien, 1827 à 1833. — VI. Quevauvillers Pierre-François, 1833 à 1836. — VII. Simon. — VIII. Martin. — IX. Fertel Charles-Borromée. — X. Daragon, 1856 à 1858. — XI. Legrand Xavier, 1858 à 1880. — XII. Legrand Arthur, fils du précédent, en exercioe depuis 1880.

Maires : I. Houpin Honoré, 1793 à 1797. — II. Mauger, 1797 à 1817. — III. Calippe Joseph, 1817 à 1834. — IV. Frion Jean-Baptiste-Antoine, 1834 à 1840. — V. Coquerelle Louis-Adrien, 1840 à 1857. — VI. Calippe Prudent-Isidore, 1857 à 1862. — VII. Digeon Côme-Prudent, 1862 à 1870. — VIII. Danten Émile, en exercice depuis 1870.

Les rues sont : rue de la haute-Boissière, rue de la basse-Boissière et rue des Juifs.

Principaux lieuxdits : le fond Saint-Pierre, terre de Saint-Martin, le fond Cornu, les communes, etc.

BEAUCAMPS-LE-VIEUX

BELLUS CAMPUS, 1238 ; BEAUCAMP, 1387.

A cent quatre-vingt-dix mètres d'altitude, au sud et en face du Quesne, s'élève l'important village de Beaucamps-le-Vieux, qui paraît devoir son nom à la beauté de son site et à la fertilité de son sol.

Sa superficie territoriale n'est que de 502 hectares, dont 375 en culture. En 1806, la population était de 1,315 habitants, en 1827 de 1,428 et en 1872 de 1,821 ; cette augmentation était due surtout à l'établissement de fabriques de tiretaines et de passementerie ; les tiretaines, appelées *tibaude* dans le pays, sont de gros tissus fabriqués avec des poils de vache, de chèvre, etc., et dont la chaîne est du lin. En 1881, le nombre des habitants était de 1,808, dont 600 vivaient de l'industrie et 800 de l'agriculture. Le recensement de 1886 accuse une nouvelle diminution dans la population, qui est de 1,766 habitants, dont 367 vivent de l'industrie, 77 du commerce local et 1,204 de l'agriculture ; ils forment 589 ménages logés dans 508 maisons.

Beaucamps est situé à dix kilomètres d'Hornoy, son chef-lieu de canton, et à quarante-deux d'Amiens.

La fondation de ce village, suivant M. J. Sannier, remonterait à l'an 1032. Le terrain occupé aujourd'hui

par Beaucamps était primitivement couvert de broussailles, de bois, et servait de refuge à des bandes de maraudeurs qui infestaient cette contrée. Robert le Diable, duc de Normandie, ayant fait la guerre au duc de Bretagne, et l'ayant vaincu, enleva douze cents prisonniers de tout sexe, les fit transporter à l'extrémité de son duché et leur ordonna de défricher les bois ; des lois particulières leur furent imposées et cette colonie bretonne forma le village de Beaucamps-le-Vieux. Elle s'attacha si bien au sol qu'elle avait fertilisé que les lois exceptionnelles et temporaires imposées aux premiers colons passèrent en habitude chez leurs descendants ; de sorte que, plusieurs siècles même après la réunion de la Normandie à la France, il était rare de voir des alliances entre les habitants de Beaucamps-le-Vieux et ceux des pays voisins, et que, de nos jours encore, cette population conserve visiblement dans ses mœurs, dans son costume et jusque dans un grand nombre de croyances et de pratiques superstitieuses des traces vraiment surprenantes de sa première origine.

Le village, établi à la limite extrême du territoire, s'accrut bientôt au point de dépasser la ligne de cession. Un château-fort fut établi sur cette ligne, et tout ce qui se trouva construit au nord de ce château, c'est-à-dire vers la vallée du Liger, releva du comté de Ponthieu, tandis que la partie méridionale continuait à relever du comté d'Aumale, et par conséquent de la Normandie.

Cette forteresse, occupée par les Français en 1427, soutint pendant deux jours l'attaque des Anglais commandés par Raoul le Boutellier, mais elle resta au pouvoir des Français, qui avaient été aidés des habi-

tants d'Aumale. « N'y furent les dits Anglois, dit P. Cochon, que deux jours comme ceux d'Aubmalle les vindrent assailir et firent lever le dit siége hativement. Et si ne s'en fussent allez sitot, je doubte qu'il ne leur eusse esté de pis. Mès ce nonobstant les dits Franchois lessièrent le dit chastel par appointement fait entre le dit Boutellier et ung chevalier de la compaignie des dits Franchois, qui disoit la terre et chastel à lui appartenir, et se fu fait pour éviter apperdicion de païs [1] ».

Ce château, démoli quelques années après, faisait face à la forteresse d'Arguel, située à trois kilomètres de là, sur le sommet du versant septentrional de la vallée du Liger, à l'entrée de la plaine picarde.

Description en 1763 : « Beaucamp-le-Vieux est une paroisse. Le principal seigneur est le sieur d'Arnault, président en l'élection de Ponthieu. M. le marquis de Rambures y a un fief considérable. Trois cent trente et un feux. Ni ferme ni hameau qui en dépende. Ce village est assis dans une petite plaine, environnée de bois. Le terroir est de peu d'étendue ; les terres sont médiocres. Quatre laboureurs ; les autres habitants sont presque tous fabricants de bellinges, qui sont de grosses étoffes à l'usage des habitants de la campagne. Beaucamps est entièrement de l'élection de Ponthieu, à trois quarts de lieue du chemin d'Abbeville à Aumale. Il y a un moulin à vent. Point de bureau de marque, ni biens communaux, ni foire, ni marché. Le pied de taille est de 1600 livres ». —

[1] *Chronique normande,* ch. 50, publ. par Vallet de Viriville. Paris, 1863, in-8°.

Montant des quatre contributions directes, 7,364 fr. Il y a aujourd'hui marché tous les dimanches matin.

Comme Laboissière, Beaucamps faisait partie du diocèse de Rouen avant la Révolution.

L'église, qui n'offre rien de particulier, mesure quarante-cinq mètres de longueur sur quinze de largeur, et reçoit le jour par quatorze fenêtres.

Le chœur, qui est inachevé, paraît être du xve siècle. Le tableau du maître-autel représente la Résurrection.

Le clocher renferme trois cloches fondues en 1822 ; on lit sur la petite :

« J'ai été bénite par M. Calippe, curé de ce lieu, et nommée Rose par M. Augustin-Prudent Beuvin et par dame Marie-Rose-Cécile Leclercq, son épouse ».

Sur la moyenne : « J'ai été... et nommée Marie par M. P^re^-Jacques Leroux fils, et par dame Marie-Françoise Olive, son épouse ».

Sur la grosse : « J'ai été... et nommée Désirée par M. J^n^-B^te^-Alexandre Prouzel, maire de Neuville-Coppegueule, électeur du département, et par dame Désirée Semichon, son épouse ».

Cette paroisse, sous le vocable de saint Martin, a été desservie par MM. Hocquet, 1745 à 1780 ; Caignard ; Guérand ; Calippe, 1804 à 1825 ; Batrel, 1825 à 1863 ; Hordé, 1863 à 1875 ; Duplan, aujourd'hui curé-doyen de Roisel, 1875 à 1881 ; Couvreur, en exercice depuis 1881.

Il y avait deux seigneuries sur le terroir de Beaucamps-le-Vieux : l'une appartenant à l'abbaye de Selincourt, d'un revenu de cent cinquante livres, consistait en un enclos de dix journaux, cent quarante-

cinq journaux de bois et vingt-neuf livres de censives. La seconde, qui était la seigneurie principale, relevait de la châtellenie du Quesne ; elle consistait en « un manoir de huit journaux et jardins et vingt-quatre journaux de bois y attenannt, soixante-six journaux nommés la Couture, vingt-six autres journaux en deux pièces, un four banal, excepté pour les hommes liges, et le patronage de la cure de Beaucamps. Plusieurs hommes tenant en cotterie ». *(D. Grenier.)*

Cette seigneurie valait au moins mille livres de rente au siècle dernier. A la même époque, le seigneur du Quesne possédait un fief à Beaucamps dont le revenu était d'environ cent livres. *(MM. Prarond et de Louvencourt.)*

Beaucamps donna son nom à la famille des premiers seigneurs de ce domaine. En effet, Alexandre de Beaucamps [1], chevalier, paraît comme témoin, en 1216, dans un acte de vente par Hugues Haterel à la maladrerie du Quesne.

En 1235, Anselme de Beaucamps donne à la même maladrerie dix journaux de terre situés à Beaucamps. Il avait pour frère Ancelin, mort de la lèpre dans la maladrerie du Quesne, où il fut enseveli. Ils étaient tous deux fils d'Alexandre.

En 1379, Jean de Beaucamps, chevalier, avoue tenir sa terre de Beaucamps de la seigneurie du Quesne.

Firmin Belliart [2], bourgeois et échevin d'Abbeville en 1427 et années suivantes, avait acheté au précédent,

[1] Armes : *D'argent, à la bande de sable frettée d'or.*
[2] Armes : *D'or, à 3 croix plaines de sable, 2 et 1.*

en 1423, la seigneurie de Beaucamps. De son mariage avec Maroie de Longueville, il eut le suivant.

Jean Belliart, bourgeois et échevin d'Abbeville, commis à la vicomté du Pont-aux-Poissons, demeurant à *la Grosse Tête*, épousa Anne le Maire, bourgeoise d'Amiens. Une déclaration faite devant les maire et échevins d'Abbeville atteste qu'il a vécu avec sa femme « noblement et comme nobles, même qu'il avait été à la guerre, dans le ban et arrière-ban ». De leur mariage, ils eurent une fille mariée au suivant.

Henri Cornu [1], écuyer, seigneur d'Embreville, maïeur d'Abbeville en 1493, épousa en premières noces Anne Belliart, *aliàs* Marie, qui lui apporta en dot la seigneurie de Beaucamps. De ce mariage sont nés : 1° Antoine, qui suit ; 2° Anne, mariée à Antoine des Groseilliers, écuyer. Henri Cornu épousa en secondes noces Marie de Calonne, fille de Paoul et de Marie le Roy de Dargny ; de cette seconde union sont nées : 3° Marguerite, alliée à Jacques le Briois, écuyer, maïeur d'Abbeville ; 4° Madeleine, qui devint la femme de Jean de la Fresnoye, écuyer ; 5° Anne, *aliàs* Agnès, qui épousa en premières noces Jean de Maisons, écuyer, et en secondes noces Jean Lenglacé.

Antoine Cornu, écuyer, seigneur de Beaucamps et d'Embreville, auditeur à Abbeville en 1484, greffier de cette ville en 1489, puis procureur fiscal en 1505 et enfin procureur général, prit des lettres de relief de noblesse en 1517. Il épousa Marguerite de Tilque, fille de N... et de N... de Calonne ; ils eurent : 1°

[1] Armes : *De gueules, à l'orle d'argent.*

Charles, qui suit ; 2° Marie ; 3° Antoinette, mariée à Jean de Forceville, écuyer.

Charles Cornu, écuyer, seigneur de Beaucamps, Embreville et Béhen, allevau (patissier) en 1524, maïeur d'Abbeville en 1526 et 1534, épousa Jeanne Carue, dame de Béhen, par contrat du 30 août 1619. Vers 1535 il comparut à l'arrière-ban pour ses fiefs ; il fit son testament le 2 août 1536. De son mariage il eut dix-sept enfants, dont, entre autres, le suivant.

Jean Cornu, écuyer, seigneur de Beaucamps, Embreville, Béhen, mourut dans la charge de maïeur d'Abbeville en 1552. Il épousa Anne de Nouvillers, dame de Houden, fille de Nicolas et de Marguerite de Teuffles ; il en eut : 1° François, qui suit ; 2° Isabeau, mariée à Nicolas de Calonne, écuyer, seigneur de Cocquerel.

François Cornu, écuyer, seigneur de Beaucamps, Belloy-sur-Mer, Mérélessart, etc., vicomte de Caubert en 1575, obtint maintenue de noblesse le 24 novembre 1598, « fondée sur ce qu'ils avaient toujours pris qualité depuis 1437 ; que dans l'église de Beaucamps, seigneurie de tout temps dans leur famille, on voyait le tombeau de Bricard Cornu, chevalier, mort en 1218 ; qu'il y avait toujours eu des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans leur famille »... Il épousa en 1560 Anne de Lausseray et mourut en 1611, laissant : 1° Oudard, qui suit ; 2° Lamoral, écuyer, seigneur de Belloy-sur-Mer ; 3° Françoise, mariée à Jean de Calonne puis à Léonor de May ; 4° Jeanne, alliée à André de Blottefière, écuyer, seigneur de la Haye.

Oudard Cornu, chevalier, seigneur de Beaucamps-le-Vieux, Hallencourt et autres lieux, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Biron,

mestre de camp au régiment de Picardie, épousa Marie de Saint-Blimond, fille de François, chevalier, seigneur de Ponthoile; il en eut: 1° François, qui suit; 2° Jean, qui suivra.

François Cornu, chevalier, dit le *marquis de Beaucamps*, épousa par contrat du 10 mars 1655 Élisabeth le Ver, dont il eut plusieurs enfants morts de son vivant sans alliance.

Jean Cornu, chevalier, seigneur d'Agicourt et de Fontaine-le-Sec, hérita du précédent la seigneurie de Beaucamps. Il ne laissa point d'enfants de son mariage avec Marguerite de Monchy de Visme; il mourut le 5 mars 1705 à l'âge de soixante-dix-huit ans, et reçut sa sépulture dans l'église Saint-Éloy d'Abbeville.

Georges de Monchy [1], chevalier, seigneur de Talmas, capitaine des gardes du duc d'Elbeuf, devint seigneur de Beaucamps par suite de l'acquisition qu'il en avait faite aux héritiers du précédent; il était l'un des vingt-deux enfants de Charles, baron de Visme, et de Marie du Caurel. Il épousa: 1° Marie-Louise de Ghistelles; 2° Marguerite de Saint-Lô par contrat du 12 mars 1673; de ses deux mariages il eut: 1° Georges, tué à la Marsaille en 1693; 2° Louise, mariée à N. de Thubeauville; 3° Marie-Élisabeth, abbesse de Berteaucourt; 4° Armand-Georges, qui suit; 5° Henri, grand écuyer du duc de Lorraine; 6° autre Henri, vicaire général d'Ypres; 7° André-Théodore; 8° Marguerite-Anne, morte sans avoir été mariée.

Armand-Georges de Monchy, chevalier, comte de

[1] Armes déjà citées.

Monchy, seigneur de Beaucamps, mourut en 1723, laissant quatre filles de Thérèse de Widebien, sa femme : 1° Henriette, femme de Joachim-Hippolyte-Alexandre de Fléchin ; 2° Marie-Élisabeth-Maximilienne ; 3° Élisabeth-Thérèse ; 4° Thérèse-Hubertine-Armande-Marguerite.

Charles-Armand d'Arnaud [1], chevalier, seigneur de Seronville, Frettemeule, Cayeux et Beaucamps, était l'un des huit enfants qu'eurent Charles d'Arnaud et Marie-Catherine de Calonne ; le 6 octobre 1735, il épousa Louise-Marguerite de la Gorgue, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Retonval, et de Marguerite d'Inger, dame de Beauvoir ; de ce mariage vinrent trois filles, dont l'aînée épousa en 1765 Henri-François-Eugène Werbier de Chartres, chevalier, seigneur de Chatenay, Valanglard, etc., lieutenant-colonel de cavalerie. Sa femme lui apporta en dot la seigneurie de Beaucamps, qu'il vendit peu de temps après au suivant.

Adrien-Charles du Bus [2], chevalier, vicomte de Wailly, mestre de camp de cavalerie, fils de Jean-François et d'Agnès Tillette, fut seigneur de Beaucamps de 1770 à 1781. Il avait épousé Françoise-Clotilde du Chesne et n'en eut point d'enfants.

[1] Cette famille, originaire du Languedoc et qui vint s'établir dans le Ponthieu, portait : *De gueules, au chevron d'argent chargé de 2 palmes adossées de sinople et accompagné de 3 besans d'or, 2 et 1, écartelé d'argent à l'aigle de sable, becqué et membré de gueules, le vol abaissé.*

[2] Armes : *D'azur, au chevron d'argent chargé de 3 trèfles de sable et accompagné de 3 molettes d'éperon de même.*

Maires : I. Pépin Nicolas-Pierre, 1822. — II. Leroux Pierre-Jacques, 1830. — III. Pépin Nicolas-Pierre, 1830 à 1835. — IV. Leroux Augustin, 1836 à 1842. — V. Olive Pierre-Nicolas, 1842 à 1848. — VI. Defecque, 1848 à 1852. — VII. Delaire, 1852 à 1858. — VIII. Dhercourt 1858 à 1865. — IX. Olive Pierre-Nicolas, 1865 à 1871. — X. Leroux Pierre-Jacques fils, 1871 à 1877. — XI. Leroux Louis, 1877 à 1880. — XII. Leroux Pierre-Jacques fils, en exercice depuis 1880.

L'école des garçons reçoit 100 élèves et celle des filles, 90.

Les instituteurs ont été : I. Carpentier Raphaël, 1818 à 1827. — II. Houpin Jean-Baptiste, 1827 à 1832. — Lequien Irénée, 1832 à 1848. — IV. Vasseur, 1848 à 1849. — V. Gavoury, 1849 à 1858. — VI. Dairaines, 1858 à 1863. — VII. Ancelin, 1863. — VIII. Maqueron, Édouard, 1863 à 1881. — IX. Liébert, 1882. — X. Bouton Eugène, en exercice depuis 1882.

On compte seize rues à Beaucamps, qui sont : Rue de la ville, de Saqueville, du moulin, de Liomer, de l'église, de Beuville, de l'argilière, Minette, Jean Gilles, Voie, Petite - Saqueville, Basse - Rambures, Haute-Rambures, ruellette de Liomer, bout d'haut et place d'armes.

Principaux lieuxdits · Le grand et le petit pâtis des moines, la chapelette, la plaine de la hayette, la sente, le bois Saint-Pierre, le bois du Vaudier, etc.

NEUVILLE-COPPEGUEULE

NUEVILE, 1301 ; LA HAULTE NEUFVILLE AULTREMENT NOMMEZ COPPEGUEULLE, 1483 ; NOEUFVILLE-SOUS-SAINT-GERMAIN, 1456 ; NŒUVILLE PRÈZ SENARPONT, 1507 ; NEUFVILLE-SOUS-BRESLE, 1657 ; NEUVILLE-SOUS-BRESLE, 1657.

Sur le plateau qui sépare la vallée de la Bresle de la vallée du Liger, s'élève à 200 mètres d'altitude le village de Neuville-Coppegueule, dont la superficie du territoire est de 871 hectares. En 1726, on y comptait 615 habitants et 990 en 1806 ; la population s'élevait même à 1139 habitants en 1837, mais on n'en compte plus que 826 en 1881, et 814 en 1886, y compris les annexes ; voici comment elle se décompose :

Neuville,	783 hab.	268 maisons	270 ménages.
La Teinturerie,	2	1	1
Sotoleux,	7	2	2
Basse-Neuville,	8	1	1
Basse-Rosière,	14	3	3

Il se trouve trois bois sur le terroir de ce village : le bois de la Neuville, de 17 hectares ; le bois de la Commanderie, de 60 hectares, et la forêt d'Arguel, de 190

hectares ; les prairies naturelles occupent une étendue de 31 hectares ; les larris communaux, de 22 hectares ; les terres labourées, de 500 hectares.

Les pommiers à cidre, dont le nombre s'accroît sans cesse, produisent, année moyenne, 3,000 hectolitres de pommes.

L'industrie de Neuville-Coppegueule, autrefois prospère, est aujourd'hui bien tombée : elle comprend le tissage de grossières étoffes de laine, et cette fabrication ne compte guère qu'une quinzaine d'ouvriers; il faut y ajouter une active et croissante fabrication de chaises; la moyenne des chaises livrées au commerce toutes les semaines est de trois cents. Commerce actif de bourres pour matelas, de graines fourragères, de beurre, d'œufs, etc. 391 habitants vivent du produit de l'industrie, 277 de l'agriculture et 69 du commerce local.

A l'origine, ce village était situé dans la vallée de la Bresle, sur l'emplacement occupé aujourd'hui seulement par la ferme de la Basse-Neuville ; mais la fondation de ce village doit être postérieure à celle de Beaucamps-le-Vieux, ainsi que nous l'avons dit. Plus tard, quelques habitations s'élevèrent sur le plateau boisé alors, séparant Neuville de Beaucamps, et, en 1483, le nouveau village ainsi formé prit le nom de Haute-Neuville ou Coppegueule, et devint une annexe de Neuville ; ce dernier ne tarda pas à se dépeupler au profit de Coppegueule, et, en 1659, le seigneur y faisait édifier son château ; peu de temps après, il accordait à un certain nombre d'habitants, pour une corvée de trois jours par semaine, le terrain nécessaire à la construction des maisons qui forment la partie ouest de la rue des Chasse-Marées.

L'église, dédiée à saint Pierre, est toute moderne ; commencée en 1875, elle fut terminée l'année suivante et consacrée en 1878 ; elle est construite dans le style ogival et a la forme d'une croix latine ; elle reçoit le jour par vingt-cinq fenêtres et compte seize statues presque toutes modernes.

Depuis la Révolution, il n'y a plus qu'une seule cloche ; elle porte cette inscription : « Fondue en 1870, j'ai été baptisée par M. Adolphe-Auguste Mahélin, curé de Neuville-Coppegueule, et nommée Léontine-Marie par M. Prudent-Arsène-Léon Boulnois, propriétaire, mon parrain, et par Melle Marie-Victorine-Éléonore Papin, ma marraine. M. Jules-Nicolas Boyenval, maire de la commune et Adolphe Bouvelet, adjoint ».

Avant la Révolution, la cure avait pour présentateur l'abbé de Saint-Fuscien-au-Bois ; au siècle dernier son revenu était de 680 livres ; le curé jouissait de toute la dîme en 1689. (*Darsy*.)

Curés : I. Lefort Nicolas, 1683 à 1742. — II. Olive, 1742 à 1752. — III. Barbier, 1752 à 1759. — IV. Goret, 1759 à 1761. — V. Bruhier Pierre, 1761 à 1768. — VI. Solmon, 1768 à 1793. — VII. Leclercq, 1801 à 1820. — Ce dernier a eu pour successeurs : MM. Bonnay, Guerlin, Hautbout, Pajot et Mahélin, aujourd'hui en exercice depuis 1869.

Les coutumes locales de Neuville-Coppegueule ont été rédigées le 18 septembre 1507 ; nous y voyons que la seigneurie était tenue noblement et en plein hommage de l'évêque de Beauvais, à cause du vidamé de Gerberoy, et que le seigneur y avait « haulte, moyenne et basse justice, amendes, confiscacions, fourfaictures

et tous aultres droix et prérogatives appartenans à haulx justiciers » ; il avait aussi « droix d'acquit, forages, afforages, droix de bannée et du mollin, droit de guet à son chasteau et place dudit Neuville, les pescheries partout les rivières de ladite seignourie, droix de pernage et garenne..... Ledit seigneur a droit de prendre et avoir, et de ce est en bonne possession, de tous temps qu'il est, en personne, en sadite seignourie de Nœuville ou son aisné filz et non aultrement, sur les chasse-marées passans et menans poisson par sadite terre dudit Neuville, ung plat de poisson royal, pour le prix que ledit poisson aura cousté à la mer ; et en sont creus lesdits poissonniers sur leurs sermens ; et sy passent oultre et hors du terroir dudit Neuville, aprez le sommacion à eulx faite, ils forfont toutes leurs charges, s'ilz n'ont paié ladite droicture ». (*Bouthors.*)

« Pour assurer au seigneur l'exercice du droit dont il est question dans cet article, ajoute Bouthors, les chasse-marées étaient tenus d'attacher une sonnette à leur voiture afin d'avertir de leur passage. Une note de Dom Grenier fait mention de cet usage ».

Lors de la rédaction des Coutumes en 1507, la seigneurie de Neuville-Coppegueule appartenait à Jacques de Clère, écuyer, d'une famille normande.

Gilles de Clère, écuyer, était seigneur de Neuville en 1552.

Charles de Clère, écuyer, seigneur de Neuville, posséda ce domaine de 1590 à 1612.

François de la Rue [1], écuyer, seigneur de la Motte,

[1] Armes : *D'argent, à 3 fasces de gueules*,

épousa par contrat du 3 août 1612 Louise de Clère, qui lui apporta en dot la seigneurie de Neuville. Ils eurent de leur union : 1° François, qui suit ; 2° Geoffroy ; 3° Suzanne, alliée à Charles le Moine, écuyer, seigneur de Gouy-l'Hôpital ; 4° Françoise, femme de Jacques de Hocquelus ; 5° Madeleine, qui épousa Jean de Brossard ; 6° Marie.

François de la Rue, écuyer, seigneur de Neuville et de Bois-Robin, épousa par contrat du 27 juillet 1653 Françoise le Messier, fille de feu Nicolas, chevalier, seigneur de la Vieuville, et de Madeleine de Creny ; de leur mariage sont issus : 1° François, qui suit ; 2° Jean, né le 13 août 1662 ; 3° Charles, écuyer, seigneur de l'Espinoy ; 4° Joseph, ne en mai 1673, chevalier, seigneur de la Vassourie, demeurant au Titre ; 5° Geneviève, dame de Bois-Robin, alliée à François de Belleval, chevalier.

François de la Rue, chevalier, seigneur de la Haute et Basse-Neuville de 1689 à 1720, fut blessé à l'épaule droite au siège de Namur en 1692. Il avait épousé par contrat du 17 mars 1689 Charlotte-Élisabeth de Saint-Blimond, dont il eut : 1° Jean-François, né en 1689 ; 2° Claude-Charles, né en 1691, chanoine d'Arras ; 3° Jean, né en 1693 ; 4° Nicolas, né en 1699 ; 5° Cécile, née en 1701. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1700.

En 1775, la seigneurie de Neuville-Coppegueule appartenait par indivis aux petites-filles du précédent : Anne-Marguerite de la Rue, épouse non commune en biens de Jacques-Étienne de Villiers, écuyer, et Béatrix-Angélique de la Rue, sa sœur, veuve de Nicolas de Sanchedrin, seigneur de Saint-Maurice-sous-Étain ; ces deux dames paraissent avoir hérité la seigneurie

de la Haute et Basse-Neuville de leur oncle, Claude-Charles de la Rue, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Arras.

Une ordonnance de Pierre-François Sangnier, notaire royal à Amiens, bailli de la seigneurie de Neuville-Coppegueule, réglait ainsi la police des fours et cheminées en 1785 : « Art. 1er. — Les habitants de la paroisse feront réparer dans la quinzaine les cheminées et fours défectueux des maisons qu'ils habitent, et les feront nettoyer et balayer au moins une fois l'an, à peine de 3 livres 15 sous d'amende, et pour obvier à l'inexécution du présent article, visite sera faite, après la quinzaine expirée, et à l'avenir, tous les ans, et même plus souvent si le cas le requiert, des dits fours et cheminées par tel maçon qu'il plaira au bailliage de commettre en présence du procureur fiscal, assisté du sergent-garde de cette justice et seigneurie, et tous les fours et cheminées trouvés défectueux seront sur-le-champ démolis et mis hors d'état de service, sans préjudice à l'amende ci-dessus, qui sera augmentée en cas de récidive.

« Art. 2. — Défense est faite à tous les habitants d'aller et venir soit de nuit soit de jour dans leurs bâtiments, avec lampes ou chandelles allumées, si elles ne sont renfermées dans des lanternes bonnes et solides, et ordre est donné à chacun d'eux d'avoir au moins une lanterne qu'il sera tenu de présenter au procureur fiscal lors des susdites visites des fours et cheminées, et même au garde de la seigneurie toutes les fois qu'il en sera requis, à peine de 75 sous d'amende et du double en cas de récidive ».

Par l'article 3, renouvellement est fait des défenses

portées par l'ordonnance du bailliage du 1er mars 1777, de tirer ou faire tirer avec fusils et armes à feu, lors des baptêmes et mariages et autres cérémonies publiques qui se font dans cette paroisse sous peine d'une amende de 3 livres 15 sous.

L'article 4 prescrit de construire les tuyaux de cheminées en bonne maçonnerie et de les faire excéder de trois pieds au moins le faîte des maisons, sous peine d'une égale amende de 3 livres 15 sous [1].

La commune de Neuville possède une école de garçons, qui reçoit 48 élèves, et une école de filles, qui en reçoit 54.

Instituteurs : I. Tourillon Pierre, 1753 à 1769. — II. Buignet André, 1769 à 1775. — III. Évrard, 1776 à 1793. — IV. Leclercq Jean-Baptiste, 1793-1802. — V. Prévost Charles. — VI. Viguereux Louis. — VII. Bourdeaux Henri. — VIII. Louis Nicolas, 1821 à 1860. — IX. Souverain Pierre-François, 1861-1874. — X. Boulfroy Pierre-François, en exercice depuis 1874.

Maires : I. Tourneur Nicolas, an I à an III. — II. Quevauvillers, an IV à an VI. — III. Boyenval Nicolas, an VII à an VIII. — IV. Bouvelet Charles, an VIII à 1808. — V. Prousel Alexandre, 1808 à 1830. — VI. Boyenval Jean-Baptiste, 1830 à 1865. — VII. Boyenval Jules, 1865 à 1872. — VIII. Pépin Victor, 1872 à 1877. — IX. Pépin Charles, en exercice depuis 1878.

Les principaux lieuxdits sont : le moulin à foulon, derrière le pressoir, le pré des trois, la fontaine Ca-

[1] V. Arch. dép. de la Somme. B, liasse 1577.

mus dans la prairie de la Basse-Rosière, dont l'eau est recommandée pour certaines maladies, — la grande pièce, l'enclos, la grande pâture, le grand pré, les épigneux, les hautes communes, les célestins, le champ Saint-Pierre, dont une partie appartenait à l'église, etc.

Il ne se trouve que quatre rues à Neuville, qui sont: la rue de l'église, la ruelle, la petite rue et la rue des chasse-marées ; cette dernière fait suite au chemin de Saint-Léger-le-Pauvre, sur une ancienne chaussée allant de la mer à Paris et très fréquentée pour le transport du poisson du Tréport à la capitale.

On a découvert en plusieurs endroits du terroir des haches et instruments en silex de l'époque néolithique. Il est encore facile de voir aujourd'hui dans le bois de la Commanderie les ruines d'une ferme qui aurait, paraît-il, appartenu aux Templiers. Il y a quelques années, on voyait dans la vallée les fondations de l'ancienne église.

SAINT-LÉGER-LE-PAUVRE

Sanctus Ligerius, 1152; Sanctus Leodegarius, 1164; Saint Ligier le Poure jouste Senarpont, 1300; Saint Leger le Pauvre, 1521.

Saint-Léger-le-Pauvre, situé à 12 kilomètres d'Oisemont, est une petite commune de 71 habitants, formant 19 ménages, logés dans 23 maisons; l'étendue du territoire est de 109 hectares. Il n'y a qu'une rue, dite rue de Coppegueule.

On compte 44 hectares de terre en culture, 35 de prairies naturelles, 1 de larris et 15 de bois (le bois du prieur et les bosquets). 20 habitants sont attachés à l'agriculture et 25 à l'industrie. Le rendement annuel des pommes à cidre est de 120 hectolitres.

Dans la prairie, on remarque beaucoup de sources dont les eaux vont se réunir à celles de la Bresle. Il y a deux moulins à blé sur cette rivière.

Les principaux lieuxdits sont : les six, les sept, les huit, les prés Beauvais, les prés Bouvelet, les prés brûlés, etc.

Sur le versant est de la vallée, il existe une ancienne chaussée de quatre mètres de largeur, allant de

Senarpont à Saint-Germain ; cette chaussée porte le nom de chemin des chasse-marées ; on en a extrait une quantité considérable de cailloux. Dans la prairie, on rencontre fréquemment des tuiles à rebords.

Saint-Léger n'a ni église ni école ; les enfants reçoivent l'instruction dans les écoles de Senarpont ; il s'y trouve actuellement 3 garçons et 4 filles.

Maires : I. Sergeant Joseph, 1796 à 1808. — II. Queuvront Nicolas, 1808 à 1824. — III. Breton François-Antoine, 1824 à 1870. — IV. Breton François-Casimir, en exercice depuis 1870.

D. Grenier garde le plus complet silence sur Saint-Léger. M. de Belleval dit qu'il y avait un prieuré, mouvant de Senarpont, et que le prieur possédait la seigneurie, consistant en un journal de pré et 22 livres de censives, et qu'elle relevait de la seigneurie de Saint-Aubin-Rivière.

« Willaume de Guimerville, dit M. Darsy, du consentement de Marguerite, sa femme, et de ses enfants, donna en perpétuelle aumône et en bénéfice spirituel à l'abbaye de Selincourt tout son fief de Saint-Léger, qui s'étendait jusqu'au Caisnoi de Senarpont, à Neuville et à l'eau de la marche de Normandie, et qui consistait en bois, plaine, aulnois, eau, pêcherie, prés, moulins, etc. [1] ».

Le domaine de Saint-Léger, qui relevait de Senarpont, fut aliéné à une époque inconnue, nous apprend encore M. Darsy. « Nous trouvons, dit-il, que la maison et cense de Saint-Ligier-lès-Senarpont fut baillée

[1] *Bén. de l'Égl. d'Am.*, t. II, p. 128.

avec ses dépendances, droits, profits, revenus et émoluments, douze journaux de bois en une pièce et la haie de Saint-Ligier, pour le temps et espace de soixante-six ans, moyennant 8 livres de redevance annuelle, au profit de Robert de Hantecourt, écuyer, demeurant à Morival, le 2 février 1447. Le 3 avril 1456, celui-ci transporta son droit à George, seigneur et baron de Clerc. Son fils et héritier, George, seigneur et baron de Clerc, de la Croix S[t] Lieffroy et de Nœufville-sous-S[t] Germain, le transporta à mess. Edmond de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, Vymes, Guillemerville et Lheures, le 26 mai 1487. — Ce fut probablement après cette époque que l'aliénation eut lieu [1] ».

En 1689, l'église de Saint-Léger, bâtie en bois, était fort exiguë ; on ne comptait alors que 25 communiants dans huit maisons. La cure était à la présentation de l'abbé de Selincourt.

Le 13 mai 1728, frère Jean-Norbert Magnier, curé de Saint-Léger, fournit la déclaration des biens de la cure, d'un revenu brut de 843 livres.

Toute la dime de Saint-Léger appartenait à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais et au prieuré de Senarpont; mais, par composition de 1152, l'abbaye de Saint-Lucien fit abandon à celle de Selincourt de la dime de Saint-Léger, à la charge d'une redevance au prieur de Senarpont.

On lit dans le dénombrement de l'abbaye de Saint-Lucien fourni au roi en 1521 : « Item, ledit prieur (de Senarpont) a et prend chacun an sur une maison, masure et appartenance, nommée la maison Sainct

[1] *Bén. de l'Égl. d'Am.*, t. II, p. 129.

Léger le Pauvre appartenant à l'abbaye Sainct Pierre les Selincourt, de rente annuelle et perpétuelle, huict septiers de bled et huict septiers d'avoine à la vieille mesure de Senarpont, chacun septier de bled à deux deniers près du meilleur du marché de ladite ville de Senarpont, et l'avoine boine, loyale et marchande ».

II.

RIVE DROITE

GOUY-L'HOPITAL

GAUDIACUM, 1042 ; GOY HOSPITAL, 1301.

D'après le P. Daire, « le surnom de ce village vient vraisemblablement de ce qu'il appartient à l'ordre de Malthe, dont le fermier étoit chargé par son bail d'héberger les pauvres passants [1] ».

Le petit village de Gouy s'élève à 112 mètres d'altitude ; sa superficie territoriale est de 426 hectares, dont 360 hectares sont mis en culture et 37 sont couverts de bois : le Bois de la Chapelle (25 hect.), le Bois-Jean (12 hect.).

En 1806, on y comptait 170 habitants ; en 1827, 191 ; en 1837, 204 ; en 1881, 108 ; la population est actuellement de 86 habitants, formant 32 ménages logés dans 36 maisons ; l'agriculture fait vivre 80 habitants et le commerce en fait vivre 6.

[1] *Le Doienné de Picquigny*, publ. par M. J. Garnier.

L'église de Gouy, sous le vocable de l'Assomption, « est ancienne, dit le P. Daire ; on descend pour y entrer. Les vitraux de la nef sont petits. Dans les huit quartiers de voûte du sanctuaire, on voit en peinture le couronnement de la Vierge et huit anges tenans l'encensoir à la main ».

La date de 1681 qu'on y remarque indique une réparation.

Le clocher, en forme de campanile, contient deux cloches. La plus grosse porte cette inscription : « Fondue en 1811, j'ai été bénie par M. Croizé, curé de Gouy-l'Hôpital, et nommée Marie-Firmine par M. Firmin-Paul-Félix Lendormi, électeur du département de la Somme, candidat au Corps législatif, Sous-Préfet de Montdidier, et Mme Marie-Anne-Jeanne-Claude Daget, son épouse. MM. Thomas Despréaux étant maire, et J. B. Gouin ». Sur la petite on lit : « Fondue en 1811, j'ai été bénie par M. Croizé, curé de Gouy-l'Hôpital, et nommée Agathe-Augustine par M. Augustin-Paul Lendormi fils et Morel, directeur des postes à Montdidier, et Mme Agathe Deparis, Vve de Lendormi-Laucourt, docteur en médecine de la Faculté de Paris. MM. Thomas Despréaux étant maire et J. B. Gouin ».

Les 27 juin 1728 et 28 novembre 1729, Jacques Roussel, curé de Gouy, fournit la déclaration des biens de sa cure dont le revenu net était de 314 livres.

« La paroisse n'est composée que de 40 maisons, dont 3 de protestants ou religionnaires. Ce sont tous pauvres fileurs et fileuses de laine, à l'exception de quelques fermiers (*Déclarat.*). En 1689, on y comptait 103 communiants et 8 ménages de calvinistes. (*Pouillé de l'Arch.*, f° 301.)

« La dîme était autrefois partagée par moitié entre le commandeur de Saint-Maulvis et le curé du lieu. Elle appartenait tout entière à la commanderie.

« En marge de l'*Extrait* délivré par le bureau diocésain, on lit : « Cette cure est à la nomination de « Malte. Elle refuse à présent de payer les décimes ; « pour quoi il y a instance ».

« Il n'y a ni casuel ni obits (ce qui veut dire fort peu), ni autres fondations. C'est un très pauvre bénéfice. (*Déclarat.*)

« Il n'y a point de presbytère. Le curé loue une maison. Il jouit comme indemnité de deux journaux de terre que les habitants disent avoir été donnés par M. le Moisne, seigneur du lieu, pour et au lieu de presbytère. On n'en trouve d'ailleurs aucun titre ». (*Déclarat.*) [1]

Il y avait à Gouy une chapelle dite de *Notre-Dame de Gouy* ou *de la Corbière*, unie au Collège d'Amiens ; elle jouissait en 1728 de cinquante journaux de bois taillis situés sur les terroirs de Fay, Tilloy [2] et Gouy, qui s'abattent tous les neuf ans, affermés 280 livres.

Cette chapelle fut « fondée en l'année 1315 par Mahaut de Picquigny, dame de Gouy, femme du seigneur d'Antoing. Elle fut unie au collège des PP. Jésuites par une bulle du pape Paul V, du 1er décembre 1608. (*Titres du collège d'Amiens.* E 3. — *Invent. raisonné... de St-Martin*, p. 20 à 22.) [3] ».

Il faut ajouter à ce qui précède les renseignements suivants :

[1] *Bén. de l'Egl. d'Am.*, t. Ier pp. 417 et 418.
[2] Thieulloy-l'Abbaye.
[3] *Bén. de l'Egl. d'Am.*, t. Ier, p. 427.

« CHAPELLE DE GOUY. — Le titre que nous allons citer dit que la fondation fut faite par le vidame Renault et par sa sœur Mahaut de Pinquegny, « pré« voste de Douay », femme du seigneur d'Antoing. Celle-ci possédait la terre de Gouy, et Renault n'a dû intervenir que comme seigneur dominant. Le revenu affecté à la chapelle consistait en « 25 livrées de terre, « à prendre au parezi sur la terre de Goy dessoubs « Harmellies » (Hermilly), et cent sold'es de rente sur une maison « assise u bourc de notre dicte ville, tenant « au rieu qui soloit descendre des grans molins ». Mais le chapelain n'était pas payé, et des poursuites étaient imminentes lorsque, par transaction du mois de janvier 1367, Raoul de Rayneval, chevalier, seigneur de Pierrepont, panetier de France, et sa femme Marguerite, dame et héritière de Pinkegny, vidamesse d'Amiens, abandonnèrent au chapitre de Saint-Martin « toute la terre de Goy et appartenances d'icelle », pour tenir lieu des revenus stipulés par l'acte de fondation. (Titres du chapitre de Saint-Martin de Picquigny, carton 2. Arch. départem.) [1] ».

Curés : I. Langlois, 1674 à 1680. — II. Obry, 1694 à 1695. — III. Massure Louis, 1695 à 1705. — IV. Rocque André, 1705 à 1714. — V. De Camps, 1742 à 1772. — VI. Lagnel, 1772 à 1781. — VII. Charpentier, 1781 à 1782. — VIII. A. Devisme, 1782 à 1787. — IX. De Forceville, 1787 à 1790. — X. Lefebvre 1799 à 1792, maire.

Depuis la Révolution, les curés se sont succédé très rapidement à Gouy-l'Hôpital.

[1] *Bén. de l'Égl. d'Am.*, t. II, p. 361.

D. Grenier est à peu près muet sur ce village ; ce qu'il en dit est insignifiant.

Le P. Daire nous apprend que « la seigneurie consiste en maison seigneurialle, plan routier d'arbres fruitiers, terres labourables, droit de champart, bois, censives, droits seigneuriaux et féodaux [1] ».

D'après une note d'origine inconnue, il y aurait eu deux seigneuries à Gouy ; l'une d'elles aurait appartenu à la commanderie de Saint-Maulvis ; la seconde aurait été possédée par les seigneurs dont nous allons parler.

On trouve dans le cartulaire de Pioquigny, fol. 77, un aveu du mois de février 1280 fourni à Jehan, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, par « Jehans, chevaliers, sires de la Férières et de Goy ».

En 1315, Mahaut de Picquigny [2], « prévoste de Douay », femme du seigneur d'Antoing, était dame de Gouy, comme on l'a vu.

Marguerite de Picquigny, dame dudit lieu et du vidamé d'Amiens, fille unique de Renaud, vidame d'Amiens, frère de la précédente, et de Jeanne de Brienne-Eu, était dame de Gouy en 1367. Elle était à cette époque femme en troisièmes noces de Raoul, sire de Raineval, Pierrepont, Coudun, Fouilloy, et autres lieux, panetier de France, fils de Guillaume et d'Ade de Fouilloy. Marguerite de Picquigny parait n'avoir point eu d'enfants de ses trois mariages.

En 1600, Josse de Saveuse [3], chevalier, seigneur

[1] *Le Doienné de Picquigny*, loc. cit.

[2] Armes : *Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces.*

[3] Armes : *De gueules, à la bande d'or accompagnée de 6 billettes de même.*

de Coisy, possédait la seigneurie de Gouy-l'Hôpital; il ne la conserva que peu de temps.

Quelques années plus tard, Abdias le Moine [1], écuyer, seigneur de Marle, s'intitulait en même temps seigneur de Gouy. De son mariage avec Marie Pronnier naquit le suivant.

Charles le Moine, écuyer, seigneur de Gouy et du Bois, épousa par contrat du 19 juin 1641 Suzanne de la Rue, fille de François, chevalier, seigneur de la Haute et de la Basse-Neuville, et de Louise de Clère ; il en eut : 1° Charles, qui suit ; 2° Jacques, écuyer, marié par contrat du 8 juin 1702 à Anne-Madeleine d'Offoy, dont il eut Michel-François-Joseph.

Charles le Moine, écuyer, seigneur de Gouy et du Bois, épousa par contrat du 3 avril 1670 Marie de Farsy, fille de Jacques, seigneur de Beautin, et de Nicolle d'Arrest, d'où la suivante.

Françoise le Moine, dame de Gouy, épousa Jean-Baptiste Taha, fourrier des chevau-légers de la garde du roi ; elle demeurait après la mort de son mari rue des Fossoyeurs, à Paris, où elle mourut en 1754 [2].

En 1789, la seigneurie de Gouy appartenait à M. du Cardonnoy.

D'après le petit manuscrit de Pagès, Pierre Pingré, écuyer, conseiller du roi, président-trésorier de France, aurait été seigneur de Gouy-l'Hôpital à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, mais

[1] Armes : *D'azur, à la bande d'or chargée de 3 croix de gueules.*

[2] Cabinet de M. F. Lefebvre du Grosriez.

on peut conjecturer qu'il n'y possédait qu'un fief. Pierre Pingré, qui fit enregistrer ses armes dans l'armorial de d'Hozier en 1696, était fils cadet de Nicolas, bourgeois et échevin d'Amiens, et de Claire Mauret, sa première femme. Il épousa : 1° Marie le Bon, fille de Michel, écuyer, seigneur de la Motte d'Aronde, et de Françoise Scourjon ; elle mourut sans enfants en 1691 ; 2° Marie du Fresne, veuve de N. Langlois, écuyer, seigneur de Septenville, et n'en eut point non plus de postérité. Il mourut le 16 septembre 1709 âgé de 78 ans.

Maires : I. Thierry, 1791 à 1792. — II. Ridoux, 1792 à 1793. — III. Bachimont, 1793 à 1794. — IV. Despréaux Thomas, 1796 à 1828. — V. Thierry, 1828 à 1832. — VI. Lefebvre, 1832 à 1865. — VII. Despréaux père, 1865 à 1881. — VIII. Despréaux fils, en exercice depuis 1881.

L'école mixte de Gouy-l'Hôpital reçoit actuellement 12 élèves : 2 garçons et 10 filles.

Principaux lieuxdits : le bonnet, l'hôtellerie, le chaufour, le charme, le carnoy, le hautret, la vallée Marthe, le mesnil, le petit et le grand Blanc-Mont, la kielle, la vache, la cannère, la rouence, la rose, la choque, la motte, la metz, la vallée des charrons, la terre Zeux, la herse, etc.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, plusieurs familles protestantes demeuraient à Gouy-l'Hôpital et à Vraignes ; nous citerons entre autres les Gambier, les le Roy, les d'Ambrines, les de la Haie, les Sauval, les de Lassus, les de Bettembos et les de Visme.

L'*Annuaire de la Noblesse de France* pour 1883 contient une notice généalogique sur la branche française protestante de la maison de Visme ; nous ferons quelques emprunts à cette notice, établie par actes authentiques et papiers de famille depuis les commenments de la Réforme.

Jehan de Visme, né vers 1580, descendait, parait-il, des anciens sires de Visme, dont la seigneurie patrimoniale passa à la maison de Cayeu vers 1330 par le mariage de Jeanne de Visme avec Mathieu de Cayeu, seigneur de Senarpont. Jehan de Visme, ayant embrassé la religion réformée, dut bientôt se réfugier à Gouy-l'Hôpital. « C'est là que lui et ses descendants vécurent dans l'obscurité pendant de longues années. Le rang et les titres des de Visme n'étaient repris que par ceux qui quittaient leur patrie ou retournaient au catholicisme ».

André de Visme, né à Gouy en 1725, alla se fixer à Vraignes, dont il devint syndic ; les descendants de son dernier fils habitent encore aujourd'hui ce village. Jean de Visme, son fils cadet, né à Vraignes en 1760, a joué un grand rôle comme pasteur protestant (pasteur du Désert) dans le nord de la France ; deux de ses fils furent aussi pasteurs protestants[1].

On trouve quelques détails sur les protestants de Gouy-l'Hôpital dans l'ouvrage du pasteur Rossier, auquel nous renverrons le lecteur.

[1] Communication due à l'obligeance de notre collègue, M. Armand de Visme, avocat à Paris. Voy. *Annuaire de la Noblesse de France* pour 1865, pp. 223 et suiv., et le même ouvrage pour 1883, pp. 217 et suiv.

LINCHEUX

HALLIVILLERS

LINIGEIUM, 1005 ; LINCHUEL, 1149 ; LUECELLUM, 1167 ; LUECHUEL, 1231 ; LINCHOEUL, 1507.

Lincheux a suivi la loi commune relativement à la décroissance des petits villages : sa population n'est plus aujourd'hui la moitié de ce qu'elle était il y a un siècle ; il s'y trouve 201 habitants, formant 69 ménages, logés dans 66 maisons ; l'agriculture fait vivre les deux tiers environ des habitants.

L'église, sous le vocable de saint Pierre ne conserve plus, par suite de réparations nombreuses à différentes époques, que de très faibles parties de son architecture primitive ; on peut juger, par ce qui reste, qu'elle a dû être construite dans les dernières années du XVe siècle. Le clocher, qui se trouve en tête de la nef, se compose d'une forte tour quadrangulaire en pierres et en briques surmontée d'une flèche en charpente très aiguë. Le portail, ouvrant sous le clocher, a subi il y a quelques années une restauration des plus maladroites, qui l'a complètement défiguré. L'abside était autrefois en forme de cul-de-lampe, mais depuis elle fut coupée par un pignon à angle droit. La nef,

de même largeur que le chœur et le sanctuaire, est beaucoup moins élevée ; elle est éclairée par deux fenêtres à gauche et deux à droite; de chaque côté du chœur et du sanctuaire se trouve une croisée. A l'entrée du chœur, dont le sol est plus élevé que celui de la nef, on voit une dalle grise très fruste, qui pourrait bien avoir été une pierre tombale ; sur l'un des côtés de son épaisseur, on remarque une guirlande de feuillage datant de la Renaissance.

D'importantes restaurations faites tout récemment viennent de transformer encore une fois le chœur et la nef de cet édifice.

« Le jour de saint Blaise, dont on conserve quelques reliques, dit le P. Daire, le peuple vient en pèlerinage dans cette église, qui est assez belle. On y voit une figure en bois représentant l'apôtre saint Pierre portant sur la tête une thiare à triple couronne, et revêtu d'une chappe serrée et fermée par une agraffe en forme de rubis, entourée de pierreries [1] ».

Sur un contrefort démoli en 1885, nous avons lu cette inscription : « J'ay porté tous les morceaux et les tuilles quand mon père et mon frère ont couvert le chœur de l'église du côté de la basse-cour. J'ay écrit ce petit mot le 11[e] jour de may 1770, moy Louis-François Devisme ».

Le clocher, qui contenait trois cloches avant la Révolution, n'en renferme plus qu'une, sur laquelle on lit : « L'an MV[c] LXXII je fus faite par Anthoine Clabault, s[r] de Lincheul et les manans et habitans dudit Lincheul et fus nomée Marie. M[re] Louis Charles Michel de Biencourt ch[r] grand bailly souverain d'Ardres et

[1] *Le Doienné de Picquigny.*

du conté de Guisnes, baron de Creseiq, sgr de Potrincourt, Maisnières, Lincheul et autres lieux, m'a nomée Marie et bénite par M. J. Nortier curé en présence des mg^rs et hab^ts en l'an 1772 ». On remarque plusieurs écussons entre autres ceux des Clabault et des Biencourt. C'est probablement une cloche donnée par Antoine Clabault et refondue en 1772.

Avant la Révolution, la cure de Lincheux était à la présentation du commandeur de Saint-Maulvis.

« Il y a pour la cure de Lincheux, dit M. Darsy, deux extraits de déclarations du même curé ; ils ne sont pas tout à fait identiques et paraissent faits d'après deux déclarations successives dont l'une n'était point datée et ne se retrouve pas. La deuxième diffère en ce qu'elle porte les terres de cure à trois journaux évalués trente livres ; qu'elle ajoute aux charges : rétribution d'un clerc, vingt livres ; luminaire, six livres ; visites de l'archidiacre et du doyen, cinq livres. Ainsi le revenu s'y trouve être de quatre cent cinquante et une livres, les charges, de quarante et une livres, et il restait net : quatre cent dix livres. Toutes deux portent en marge : « Cette cure étant à la nomination de « Malthe se prétend exempte de dîmes [1] ».

D'après M. Darsy, l'abbaye de Saint-Germer de Flay avait la moitié des dîmes de Lincheux et Hallivillers avec les novales, qui était d'un revenu de trois cent cinquante livres en 1729 ; mais elle devait remettre au vicaire de ces deux paroisses une somme de deux cents livres ; l'autre moitié des dîmes appartenait au commandeur de Saint-Maulvis.

Selon le P. Daire, le commandeur de Saint-Maul-

[1] Bén. de l'Égl. d'Am., t. Ier, p. 418.

vis prenait trois gerbes sur sept, l'abbé de Saint-Germer en prenait autant, et la septième appartenait au curé, qui était « exempt de visite d'archidiacre et de doien. L'évêque n'en fait qu'une par lui-même durant son épiscopat : le Commandeur s'est emparé de ce droit ».

On lit sur la couverture des actes de l'état civil de 1709 que, « le lendemain de la fête de Saint-Thomas de 1708, MM. les gros dixmeurs de la paroisse de Lincheux, sçavoir : M. l'abbé de Saint-Germer les Flaix, fils du duc de Beauvillier, et M. le Commandeur de Saint-Mauvy, Louis Feydeau de Vaugien, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, ont fourni à l'église de Lincheux une aube avec l'amict et la ceinture, deux corporaux, six purificatoires, une bourse rouge, deux palles, une chasuble noire ; et le 9 mars 1709, ils ont encore fourni une chasuble verte avec un paroissien de diverses couleurs, le tout a cousté soixante-deux livres quatre sous » ; et le curé, qui a écrit cette note, a eu soin d'ajouter que ces objets n'ont été achetés qu'à la suite de demandes réitérées de sa part. Le même curé a laissé d'autres inscriptions sur plusieurs registres à propos de difficultés survenues entre lui et les habitants d'Hallivillers.

Curés : I. Guy, doyen de chrétienté en 1209. — II. Gourlin Renault, 16... — III. De Bonnaire Pierre, curé en 1649 ; il paraît avoir quitté Lincheux en 1695. — IV. Le Tellier Charles, 1695 à 1700. — V. Lefèvre Louis, 23 juin 1700 au 9 novembre 1743 ; il mourut à Lincheux à cette dernière date âgé de soixante-quatorze ans six mois, et fut inhumé le lendemain dans l'église de ce lieu, « dessous le crucifix à l'entrée du chœur, dessous une grosse pierre bise ». Cette pierre

pourrait bien être celle que l'on voit encore à cette place, et dont nous avons parlé. Le 22 novembre 1729, Louis Lefebvre avait fourni la déclaration des biens de la cure dont le revenu net était de quatre cent vingt et une livres. — VI. Nortier Jean, 1744 à 1781 ; il mourut le 31 mars 1781 à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église de Lincheux, « dans une cave faite à cet effet ». — VII. Laignel ou Lagnel Jean-Alexis, 1781 jusqu'à la Révolution. Il était précédemment curé de Gouy. — Taupin le Comte Jean-Baptiste, d'Hornoy, signe les actes de l'état civil de 1739 à 1743 en qualité de vicaire; Jacques Masson lui succède en la même qualité jusqu'en 1744. — VIII. Jourdain 18.. à 1811. Lincheux demeura ensuite sans curé pendant trois ans. — IX. Croizé, 1814 à 1825. — Vacance de 1825 à 1829. — X. Belperche, 1829 à 1830. — XI. Malivoir Joseph-Marie, 1830 à 1834. — XI. Cailly, 1834 à 1869. — XIII. Deboffe, 1869 à 1881. — Vacance pendant un an. — XIV. Leclercq, en exercice depuis 1882.

La seigneurie de Lincheux était tenue en plein hommage en deux fiefs de la seigneurie de Poix et de celle de Famechon.

Guy de Lincheux, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa en 1138 Guillemette Tyrel, dame de Meigneux, fille de Baudouin, écuyer, et de Huguette, dame de Quevauvillers [1]. C'est le seul membre de la famille des premiers seigneurs de Lincheux dont le nom soit arrivé jusqu'à nous.

[1] Cuvillier-Morel d'Acy. *Hist. des sires puis princes de Poix....*

Dans les premières années du xvie siècle, la seigneurie de Lincheux appartenait à la famille Bertin, originaire de Guerbigny.

Jean Bertin [1] était seigneur de Lincheux en 1507, comme on le voit par les *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors.

Adrien Bertin, écuyer, seigneur de Lincheux, du grand et du petit Serin, maréchal des logis d'une compagnie d'armes des ordonnances du roi, eut une fille, mariée au suivant.

Antoine Clabault [2], écuyer, seigneur de Vaux-lès-Amiens, épousa Marie Bertin, qui lui apporta la seigneurie de Lincheux. Les Clabault, fait remarquer M. de Calonne, se trouvent à chaque page des annales de la ville d'Amiens. Un poète contemporain disait :

Aucuns rois de France
Les nommoient par plaisance
Leurs chiens bons et loyaux,
Disant que pour la garde
D'Amiens, ville picarde,
Il falloit des Clabaults ! [3]

Flour d'Ardres [4], chevalier, sieur de Crésecques, capitaine d'Abbeville en 1548, colonel du régiment de Picardie, devint seigneur de Lincheux par son mariage

[1] Armes : *Losangé d'argent et de gueules ;* alibi *: D'azur, à une pelle d'argent.*

[2] Armes : *De sinople, à l'escarboucle pommetée d'or.*

[3] A. Goze. *Histoire des rues d'Amiens,* t. III, p. 188.

[4] Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 glands de même.*

avec Jeanne Clabault, fille du précédent; il en eut entre autres enfants, Antoinette et le suivant. Devenu veuf, Flour d'Ardres épousa en secondes noces Antoinette de Chepoy, veuve de Nicolas de Bourg.

Antoine d'Ardres, chevalier, baron de Crésecques, seigneur de Lincheux, Vercourt, Belloy, le Bourgus et autres lieux, bailli d'Ardres, épousa Marguerite de Marsilly, et en eut deux filles, mariées aux suivants.

Philippe de Biencourt [1], chevalier, seigneur de Poutrincourt, Saint-Maulvis, Épaumesnil, Chauvincourt, Neufville et autres lieux, bailli souverain d'Ardres et du comté de Guines en 1617, capitaine de cavalerie légère en 1620, épousa, par contrat du 1er décembre 1611, Françoise d'Ardres, fille du précédent, et en eut cinq enfants. Il mourut le 14 octobre 1626, laissant ses biens à son frère cadet, Charles de Biencourt, qui suit. Ménélaus de Biencourt, fils de Philippe, renonça à la succession de son père, vu le grand dérangement de ses affaires.

Charles de Biencourt, chevalier, frère de Philippe, fils de Jacques et de Renée de Famechon, était seigneur de Biencourt, Poutrincourt, Chauvincourt, Vercourt, Guibermesnil, Thuit, Lincheux et autres lieux, chevalier des ordres du roi. Il épousa : 1° par contrat du 14 août 1612, Marguerite d'Ardres, baronne de Crésecques, sœur de Françoise d'Ardres, femme de Philippe de Biencourt, son frère aîné ; 2° par contrat du 25 juin 1635, Gabrielle de Pluvinel, veuve en première noces de Robert Marion, baron de Druy, fille d'Antoine, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, et de

[1] Armes déjà citées.

Marie de Mausel. Du premier lit sont issus : 1° Antoine, qui suit ; 2° Roger, archidiacre de Tours ; 3° Marie, religieuse au monastère de Saint-Jacques d'Andely en 1644.

Antoine de Biencourt, chevalier, baron de Crésecques, seigneur de Poutrincourt, Lincheux, Chauvincourt, Louches et autres lieux, grand bailli d'Ardres et du comté de Guines, écuyer ordinaire du roi en sa grande écurie, mourut en 1682. Il avait épousé par contrat du 28 avril 1645 Marie d'Espinoy, veuve de Jean-Paul Daniel, chevalier, seigneur de Boisdenemetz, dont : 1° N..., mort jeune ; 2° Charlotte, femme du suivant ; 3° Marie-Marthe, morte le 6 juin 1695 à l'âge de quarante-neuf ans, fort regrettée des habitants de Chauvincourt.

François d'Orléans [1], chevalier, comte de Néaufle et de Rothelin, troisième fils de Henri Ier du nom, marquis de Rothelin, gouverneur de Reims, et de Catherine-Henriette de Loménie, épousa le 8 janvier 1665 Charlotte de Biencourt, qui lui apporta entre autres seigneuries celles de Lincheux, Crésecques, Chauvincourt, etc. Cette dame était veuve le 15 décembre 1706, jour où elle fut marraine à Lincheux ; elle mourut à Rouen le 5 juin 1725 âgée de soixante-dix-neuf ans.

François-Marc-Alexis d'Orléans, chevalier, comte de Rothelin, seigneur de Lincheux et autres lieux, fils du précédent, mourut sans enfants le 28 janvier 1728,

[1] Armes : *D'azur, à 3 fleurs de lis d'or, au lambel de 3 pendants en chef d'argent, brisés en cœur d'un bâton de gueules raccourci de même.*

âgé de cinquante-huit ans. Avec lui s'est éteint le rameau des comtes de Rothelin qu'avait formé son père.

Louis-Charles de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutrincourt, grand bailli d'Ardres et du comté de Guines, fils aîné de Charles et de Marie-Séraphique-Louise Chevalier, était cousin issu de germain du précédent, de qui il hérita entre autres seigneuries celle de Lincheux. Il épousa : 1° le 20 novembre 1719, Hélène-Élisabeth-Gertrude Picault ; 2° le 4 avril 1731, Jeanne de Mauviel, de qui sont issus : 1° Louis-Charles-Michel, qui suit ; 2° François-Séraphin, comte de Biencourt ; 3° Rose, mariée à Charles-Nicolas de Belloy le 22 juillet 1761.

Louis-Charles-Michel de Biencourt, marquis de Poutrincourt, baron de Mesnières, seigneur de Lincheux, grand bailli d'Ardres et du comté de Guines, épousa le 10 février 1768 Adélaïde-Geneviève-Émilie Lucas de Boucout, dont il eut : 1° Charles-Nicolas, qui suit ; 2° Charlotte-Éléonore, femme du comte de Poix. C'est Louis-Charles-Michel qui fut parrain de la cloche de Lincheux en 1772. On trouve dans le P. Daire qu'il avait été « évincé » de la seigneurie de ce lieu par le commandeur de Saint-Maulvis ; d'un autre côté, on voit dans l'*État général de l'ancien diocèse d'Amiens*, de M. P. de Cagny, qu'en 1772 la terre de Lincheux appartenait à la commanderie de Saint-Maulvis ; nous allons voir que le fils du marquis de Poutrincourt possédait encore la ci-devant seigneurie de Lincheux en 1818.

Charles-Nicolas de Biencourt, chevalier, marquis de Poutrincourt, baron de Mesnières, seigneur de Lincheux, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie,

naquit le 27 octobre 1771 et mourut en son château de Mesnières-en-Bray le 12 décembre 1833 sans avoir été marié. Il avait vendu son domaine de Lincheux à différentes personnes ; le château fut aussi vendu et démoli. Par acte passé à Neufchâtel le 22 février 1818, le marquis de Biencourt, maire de Mesnières, vendit le bois du Quesnel à Édouard Beaucousin ; ce bois appartient à présent aux enfants de M. Poujol de Fréchencourt, ainsi que le bois du Proye, qui leur vient de Mademoiselle Danzel d'Aumont, leur mère.

Du beau château de la Renaissance, qui fut sans doute construit par un membre de la famille de Bertin, il ne reste plus aujourd'hui que quelques médaillons ornant l'extérieur du presbytère. On voit une vue de la façade de ce château dans la *Picardie* du baron Taylor. « Nous n'avons découvert qu'un seul monument de la Renaissance aux environs d'Amiens, dit cet auteur ; c'est la façade du château de Lincheux ; elle est ornée d'arabesques, de médaillons et de bustes sculptés avec goût et élégance ». Cette habitation était l'un des plus beaux spécimens de la Renaissance ; elle fut démolie dans les premières années du XIXe siècle ; sur son emplacement a été édifié le presbytère.

Nous avons relevé dans les registres de l'état civil, qui remontent à 1649, les mentions suivantes :

« Le jeudi 30 mars 1719 est tombé un dragon dans le canton du pays sur les sept heures du soir. Dieu veuille nous conserver soub sa sainte garde ! — Et le couvent de St Riquer fust bruslé la nuit d'auparavant. *Proh dolor !* »

En 1722, on est obligé d'inhumer le corps d'un

enfant dans l'église d'Hallivillers, « à cause du trop grand froid ».

A la suite de l'acte de décès de l'un de ses paroissiens, décédé le 20 janvier 1729, le curé de Lincheux ajoute : « Mort subitement de froid, ayant gelé autant qu'en 1709 ».

« En mil sept cent soixante-douze la petite vérole a régné beaucoup en cette paroisse, dont plusieurs en sont morts, deux maisons ont été vidées... »

Le 9 juin 1748, naissance et baptême à Lincheux de Marie-Rose de May, fille illégitime de Mre Jean-Baptiste de May, écuyer, sieur de Wally, demeurant à Vieulinnes (Vieulaines ?), et de Françoise Hurtaux, de Cocquerel-sur-Somme.

Les coutumes locales de Lincheux ont été rédigées en 1507; elles sont sur « une page de parchemin, pourrie et rongée sur la droite, dit M. Bouthors. Deux articles dont il est impossible de deviner le sens ». Elles furent signées par S. P. *de* Brotonne [1], Wateblée, Martin Levasseur, Jehan Langlet, Jean *de* Brotonne, Jacques Bellenger, Miquiel *de* Brotonne, Franchois de Corbie, Colart Roisin et autres.

Les coutumes locales de Saint-Maulvis, rédigées le 16 septembre 1507 et signées par Jehan Lescadieu, prévôt de Gouy, Pierre de Brotonne, vice-gérant de Lincheux, Pierre de Bellegueuse, prévôt de Lincheux,

[1] Cette famille existe encore à Lincheux, mais elle ne fait plus emploi de la particule ; elle a produit, dit-on dans le pays, des maîtres maçons très habiles. Sur la porte du magasin à pompes de Longpré-les-Corps-Saints, situé près de l'église, on lit : « Nicolas Brotonne, maçon de Lincheux » ; et, au-dessous, la date de 1606.

contiennent un article par lequel les religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem déclarent qu'à eux seuls appartient le droit « de pourveoir de harolleurs et joueurs d'instrumens tant pour servir à Dieu et à l'église comme pour faire danser et récréer les jeunes gens et autres, les jours des festes et patrons que l'on dist ducasses et sur les frocz et flégards, en chambre et aultrement... » dans vingt-deux villages, parmi lesquels on remarque Lincheux et Gouy.

Maires : I. Devismes Jacques, 1799 à 1800. — II. Despréaux Louis-François, 1800 à 1828. — III. Pruvost, 1828 à 1831. — IV. Devismes Thomas, 1831 à 1834. — V. Magny Pierre-Louis, 1834 à 1841. — VI. Magny Pierre-François-Marie, 1841 à 1858. — VII. Fertel Louis-Auguste, 1858 à 1865. — VIII. Fertel Louis-François-Antoine, 1865 à 1881. — IV. Fertel Aimé-Xavier, en exercice depuis 1881.

L'école communale mixte de Lincheux est actuellement fréquentée par 20 élèves : 11 garçons et 9 filles. Les maîtres ont été : I. Jean Manchion, 1698 à 1723. — II. Marc Villain ou Levillin, 1723 à 1730 ; il alla se fixer ensuite à Picquigny en la même qualité. — III. Jacques le Dieu, originaire de Cavillon, 1730 à 1734 ; il quitta Lincheux à cette date pour aller habiter Hallivillers, où il exerça la même profession. — IV. Antoine Choisy, 1735 à 1752 ; il mourut en exercice le 16 janvier 1752 — V. Antoine Demarcy, 1752 à 1757. — VI. Augustin Poiret, 1757 à 1796 ; mort à l'âge de soixante-trois ans, le 19 vendémiaire an v. — VII. Léonard Poiret, fils du précédent, 1796 à 1830.

HALLIVILLERS

Haleusviler, 1152; Halesviler, 1164.

Hallivillers est une annexe de Lincheux, d'une population de 118 habitants, formant 39 ménages logés dans 37 maisons.

L'église, de construction récente, est sous le vocable de la décollation de saint Jean-Baptiste ; elle est desservie par le curé de Lincheux.

Le P. Daire, dans son *Histoire du doienné de Picquigny*, confond Hallivillers-lès-Lincheux avec Hallivillers, aujourd'hui commune du canton d'Ailly-sur-Noye ; mais cette confusion ne porte que sur le commencement de sa notice, et on trouve ce qui suit concernant notre Hallivillers :

« C'étoit une paroisse considérable avant l'irruption des Anglois dans le xve siècle, comme il paroit par l'histoire de l'abbaye de Selincourt. L'église paroissiale dépendoit anciennement du chapitre de Picquigny, et les chanoines étoient obligez de venir tous les ans y faire l'office le 29 aoust, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Les guerres en interrompirent l'usage, et lorsque la paix se fit, le revenu de la cure se trouva si modique, que la paroisse fut annexée à celle de Lincheux, mais elle a toujours conservé ses droits de cure, comme ornemens d'église, fonts baptismaux, cimetière distant de cent pas de la paroisse, selon la coutume du pays, où l'on n'enterre que les enfans dans les environs de l'église ».

M. Darsy fait remarquer que la cure d'Hallivillers

ne figurait pas au pouillé de 1301 ; mais il y avait un curé dans cette paroisse en 1507, comme nous le voyons mentionné sur les registres de l'état civil de Lincheux de 1701 ; il s'appelait Nicolas Terry. Ces registres contiennent d'assez nombreuses inscriptions relativement à Hallivillers; elles sont toutes de la main de Louis Lefèvre, curé de Lincheux.

La seigneurie d'Hallivillers, suivant le P. Daire, relevait de Picquigny ; d'après les coutumes locales de 1507, qu'il y a tout lieu de croire plus exactes, elle relevait de la seigneurie de Famechon.

La famille de Picquigny posséda de bonne heure la terre d'Hallivillers. Robert de Picquigny, chevalier, baron dudit lieu, en était seigneur en 1507.

Théséus de Belloy, écuyer, fils d'Antoine, seigneur de Vercourt, et de Jossine de Beaufort, était seigneur d'Hallivillers au commencement du XVIIe siècle. Il avait épousé vers 1605 Louise de Biencourt et n'en eut point d'enfants. Il mourut vers 1643 laissant ses biens à son frère Emmanuel et au fils aîné de ce dernier.

Emmanuel de Belloy, chevalier, seigneur de Vercourt, frère puîné du précédent, en hérita la seigneurie d'Hallivillers. Il épousa par contrat du 15 juillet 1640 Marguerite de la Roque, fille de Jean, écuyer, prévôt du Vimeu, et de Marguerite Mourette, d'où sont venus: 1° Jean, qui suit ; 2° Anne-Marie, née en 1650, baptisée le 19 février 1651 ; elle eut pour parrain Adrien du Maisniel, seigneur de Hardoncelles, et pour marraine, Anne-Marie de la Roque ; 3° Angélique, née en février 1651, baptisée le 23 avril suivant ; elle eut pour parrain Philippe de la Roque, écuyer, prévôt du Vimeu, son

oncle ; 4° Cécile, née le 2 août 1652 ; 5° Pierre, né le 9 décembre 1653, baptisé le 24 janvier 1654 ; il eut pour parrain Pierre de Bonnaire, curé de Lincheux, et pour marraine Marie d'Amerval ; 6° Claude, né le 26 octobre 1655, baptisé le 4 novembre suivant, eut pour parrain Claude Malherbes, prieur de Saint-Martin de Poix.

Jean de Belloy, chevalier, seigneur d'Hallivillers, de Prouvemont, etc., épousa par contrat du 23 décembre 1663 Louise de Moussot et n'en eut point d'enfants ; avec lui s'est éteint le rameau des seigneurs de Vercourt. Le 9 décembre 1665, il obtint sentence contre son père au sujet des titres de la terre d'Hallivillers, qu'il obligea de lui remettre.

Michel-Joachim de Court, chevalier, était seigneur d'Hallivillers à la fin du XVIIe siècle ; il mourut le 7 septembre 1707 à l'âge de quarante-neuf ans, et reçut sa sépulture dans le chœur de l'église d'Hallivillers. Il laissa de Jeanne du Bos, sa femme, plusieurs enfants, entre autres le suivant.

Honoré de Court, chevalier, seigneur d'Hallivillers, fils aîné du précédent, fut parrain le 16 septembre 1708 à une cloche à Hallivillers qui fut nommée Catherine-Élisabeth. Il mourut le 13 février 1724, âgé de vingt-sept ans, sans laisser de postérité.

Michel de Court, frère du précédent, en hérita la seigneurie. Il mourut lui-même sans postérité le 23 juin 1729, et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église d'Hallivillers, « soub la grosse pierre à costé de son frère Honoré de Court, proche le lutrin ».

Jacques-Gabriel-François-de-Paule de Roussel de

Belloy-Saint-Léonard hérita la seigneurie d'Hallivillers en partie de MM. de Court, ses cousins.

On trouve dans les registres de l'état civil de Lincheux un M. de Septoutre qualifié seigneur d'Hallivillers avant 1742.

Les coutumes locales d'Hallivillers, voyons-nous dans l'ouvrage de Bouthors, ont été rédigées en 1507, et signées par le seigneur, Robert de Picquigny, Jehan Mallart, etc.

En vertu d'une sentence rendue par l'officialité en 1673, le seigneur et les habitants d'Hallivillers étaient obligés « de fournir un clerc lay à leurs frais et dépens pour aider à faire l'office ». (*Reg. de l'état civil.*)

Nous avons trouvé quelques noms de clercs laïques : I. Le Roy Charles, 1719. — II. Jumel Nicolas, 1721. III. De Saint-Germain Jean-Baptiste, 1736. — IV. Léraillé Antoine, 1738. — V. Le Dieu Jacques, 1741 à 1746. — VI. Prévost Jean-François, 1746. — VII. Le Roy Jacques, 1772 à 1786. — VIII. Dupuis Pierre, 1787.

La superficie territoriale de Lincheux-Hallivillers est de 985 hectares, sur lesquels 850 hectares sont livrés à la culture, et 113 hectares sont couverts de bois. On y compte sept petits bois qui sont : le bois du proye (21 hect.) ; du buquet (27 hect.) ; du quesnel (6 hect.) ; Grisel (10 hect.) ; de bas (25 hect.) ; du carré (8 hect.), et de haut (16 hect.).

Principaux lieuxdits sur Hallivillers : la ferme, l'enclos, la haie du bon blé, côte du bois-l'abbé, la terre du bailli, les preines, vallée de Saint-Pierre, les

biefs, le buquet Lagache, l'épine, le domaine, le beaumantel, la herse, le sang de dragon, le varassan, la croix blanche, etc.

Lieuxdits sur Lincheux : L'hommelet, la croix rouge, la corbière, côte de la moët, le prieuré, le buquet pouilleux, les vignes, les terres à grès, la vallée du vorot, la cuvassant, la croupe, etc.

HORNOY

BLANCHEMAISON

Horona, 751; Hornodium, 1090; Hornetum, 1106; Horneium, 1166.

Dans ses manuscrits, le P. Daire donne la forme *Ulmeium* pour désigner Hornoy; c'est peut-être d'après cette forme qu'un étymologiste a prétendu que du mot latin *ulmus*, orme, on a pu, par suite d'un certain nombre de transformations, arriver à orthographier le mot Hornoy tel qu'on l'écrit aujourd'hui.

M. Gricourt, officier de l'Instruction publique, a réfuté cette hypothèse étymologique par un article paru dans le *Journal d'Amiens* le 24 décembre 1885. « Le mot Hornoy, dit-il, vient tout simplement du germain *horn*, qui signifie cap, corne, promontoire, élévation.

« En effet, à Hornoy, au lieudit le *Larris du bois de la ville*, il y a une avancée de terrain arrondie, dominant le profond ravin du Liger. Les Romains de la Gaule-Belgique en firent tout naturellement un lieu d'observations, et, plus tard, c'est-à-dire plusieurs siècles après, les Francs barbares sortis des sombres forêts de la Germanie, lui donnèrent la même destination.

« Ce sont ces derniers qui ont donné le nom de *horn* au lieu où, plus tard, fut bâti le bourg d'Hornoy.

« Que l'on consulte les dictionnaires allemands, on trouvera que la racine *horn* se combine avec beaucoup d'autres mots, tout en conservant la signification que nous venons de lui reconnaître.

« Si l'on ouvre un dictionnaire anglais, on rencontre le mot *horn*, seul ou combiné avec d'autres mots, signifiant toujours corne et ses synonymes énumérés plus haut. Il n'a point là, plus que chez nous, une origine locale, mais il y réveille le souvenir de la conquête des Angles et des Saxons sur les Bretons insulaires.

« Certains dictionnaires géographiques anciens faisaient suivre le mot *Hornoy* du mot *Hornaceus* qui, selon moi, ne dit rien. Au moyen âge, et plus tard encore, on soumettait les mots de n'importe quelle langue à la forme latine ».

Hornoy est un joli bourg situé à trente-deux kilomètres d'Amiens, sur la route départementale conduisant de cette ville à Senarpont. Le plateau sur lequel s'élève Hornoy, dont l'altitude est de cent soixante et onze mètres, domine la vallée du Liger sur toute son étendue.

L'occupation d'Hornoy par les Romains est suffisamment démontrée par plusieurs restes de retranchements qu'on y voit encore, par les nombreuses et importantes découvertes d'objets romains qu'on y a faites, tels que pièces de monnaies, poteries, tuiles à rebords, armes, etc., et enfin par un fort, appelé la *bastille de César*, aujourd'hui détruit. Cette bastille devait être en communication avec une autre bastille située à Orival, et détruite vers 1730.

Le nombre des habitants était de 1235 en 1698 ; de

1208 en 1726 ; de 1131 en 1806 ; de 1088 en 1827 ; de 1087 en 1837 ; de 921 en 1872 ; de 889 en 1881.

D'après le dernier recensement, le nombre des habitants, formant 298 ménages logés dans 297 maisons, est resté exactement le même. L'agriculture, qui est en prospérité, fait vivre 354 habitants ; l'industrie, 191, et le commerce, 132.

La superficie territoriale est de 1193 hectares dont 992 sont livrés à la culture, 60 convertis en prairies naturelles, 13 en larris, 24 en jardins, 12 en propriétés bâties et 47 couverts de bois. Les cultures dominantes sont celles des céréales et des betteraves ; les herbages sont nombreux et bien plantés ; la production moyenne des pommes à cidre est de 1,500 hectolitres.

Érigé en chef-lieu de canton en 1790, Hornoy ne fut plus qu'une simple commune du canton de Liomer le 17 brumaire an x, pour redevenir chef-lieu de canton par arrêté du 9 pluviôse suivant.

Il y a actuellement à Hornoy, comme dans presque tous les chefs-lieux de canton, une justice de paix, un bureau des postes et télégraphes, une caisse d'épargne, un huissier, un percepteur, deux notaires, un receveur d'enregistrement, une brigade de gendarmes à cheval ; il s'y tient un marché tous les jeudis et un franc-marché le premier jeudi du mois.

Il paraîtrait, d'après un auteur anonyme, que la première église d'Hornoy, établie du ve au VIIe siècle, aurait eu saint Martin pour vocable, mais les Normands l'auraient détruite au IXe siècle. Pour se mettre à l'abri de l'invasion de ces barbares, les habitants d'Hornoy construisirent une forteresse sur les ruines de l'ancienne bastille romaine ; dans l'enceinte de cette

forteresse, ils édifièrent une église qui fut placée sous l'invocation de l'Assomption.

L'église actuelle d'Hornoy a été remaniée plusieurs fois depuis. On remarque au dehors une corniche composée d'un bâton étolé autour duquel s'enroule un ruban ; à l'intérieur, on voit quelques dais et consoles de l'époque de la Renaissance, et d'élégants piliers ronds.

Cette église a trente-six mètres de longueur sur douze de largeur ; elle est éclairée par onze fenêtres et se compose de trois nefs, dont l'une est beaucoup plus étroite que les deux autres. Il s'y trouve quatorze statues et trois tableaux, dont l'un, signé Letellier, représente l'*Assomption ;* le second représente *le Christ au tombeau*, et le troisième, un ange introduisant une âme dans le ciel. Il ne reste plus de pierres tumulaires, mais il s'y trouve plusieurs inscriptions, que nous reproduisons ci-dessous.

« D'après ses intentions, les dépouilles mortelles de Mme Charlotte-Louise-Sophie de Dompierre d'Hornoy, épouse de Mr Charles-Marius Thery, baron d'Holbach, a été déposé (*sic*) dans le cimetière de cette église. Elle a voulu reposer auprès d'une mère dont elle avait été tendrement aimée et qu'elle pleurait depuis huit années. Son père, son époux, son fils, ses frères et ses sœurs désolés consacrent ce marbre à sa mémoire. Les vertus de son cœur, l'amabilité de son caractère, les grâces de sa figure resteront profondément gravées dans leurs cœurs jusqu'au dernier des jours pendant lesquels ils seront condamnés à lui survivre. Née le 8 janvier 1774, elle a terminé le 12 janvier 1815 sa trop courte carrière qui faisait le bonheur de sa famille et de ses amis ».

Autre inscription :

« Dans le cimetière de cettte paroisse a été inhumé

le 18 janvier 1828 Alexandre-Marie-François-Émile de Paule de Dompierre d'Hornoy, né à Abbeville en 1742, ancien président du Parlement de Paris, chevalier d'État honoraire. Fils dévoué, bon époux, excellent père, ami constant, magistrat intègre et éclairé, pendant qu'il siégea sur les lys, le sentiment de son devoir lui fit braver deux fois les rigueurs de l'exil qu'il supporta avec courage. Plus tard, et au commencement de la Révolution, la franchise de ses opinions politiques et la haine qu'il professait pour les excès criminels du gouvernement d'alors, lui valurent une captivité de plusieurs mois. Sa vie fut ménagée. Échappé comme par miracle à la mort, il vint avec sa famille se retirer dans cette terre qu'il avait toujours chérie, et passa plusieurs années au milieu des habitants qu'il regardait comme ses enfants et qui reçurent de nombreux témoignages de son affection. Ses bienfaits lui ont survécu ».

Autre inscription :

« Dans le cimetière de cette paroisse est inhumée dame Adélaïde-Hélène de Fayet, épouse de M. Charles-François-Victor de Dompierre d'Hornoy, décédée à Paris à l'âge de 40 ans et 11 mois le 9 décembre 1826. Douée de toutes les vertus, de toutes les qualités aimables qui appartiennent à son sexe, modèle de courage, de patience et de force d'âme, pieuse et charitable fille, épouse tendre et dévouée, elle laissa un époux inconsolable et cinq enfants, gage de l'union la plus heureuse, cruellement rompue au bout de 16 ans et 5 mois ».

Autre inscription :

« Dans le cimetière de cette paroisse repose le corps de M. Charles-François-Victor de Dompierre d'Hor-

noy, ancien député de la Somme, membre du Conseil général du même département, maire d'Hornoy, membre de la Légion d'honneur, né à Paris le 29 août 1776, décédé à Hornoy le 17 mai 1845 administré des sacrements de l'Église.

« Memoriam justi non obliviscetur dominus. (Eccl. cap. 35) ».

Autre inscription :

« Dans le cimetière de cette église repose le corps de M. François-Louis de Vismes, notaire royal à Abbeville, décédé au château d'Hornoy le 14 mai M.DCC. LXXXII.

« Matri dilectissime filius, addictissimus hoc monumentum posuit. Année M.DCC.LXXXIII. »

Le clocher de l'église d'Hornoy est fort peu élevé ; il ne contient que deux cloches fondues en 1820, et bénites par Théodore Devillepoix. L'une fut nommée Hélène par M. Charles-Victor de Dompierre d'Hornoy et M[me] Adélaïde-Hélène de Fayet, son épouse. La seconde fut nommée Pélagie par M. P. Gruet, adjoint, et M[me] Pélagie Berneuil, son épouse.

Curés : MM. Fertel, 1780. — Lamarre, 1790. — Devillepoix Théodore. — Friant. — Souverain. — Leroy. — Delormel.

La cure d'Hornoy était à la présentation du prieur du lieu. D'abord du doyenné d'Airaines, Hornoy fut érigé en doyenné au synode du 7 octobre 1693. Le revenu net de la cure était, en 1728, de 579 livres.

Un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, sous le vocable de Notre-Dame, fut fondé à Hornoy vers 1107 par Gérold d'Hornoy, à la prière d'Osberne, abbé du Tréport ; ce prieuré était à la collation de l'abbé de Saint-Michel du Tréport, et avait pour titulaire en 1730

Claude Roujault ; le revenu net était à cette époque de 1188 livres.

Dom Grenier nous apprend qu'il « y a difficulté pour la seigneurie de l'église paroissiale, qui est dans l'enceinte du prieuré d'Hornoy, qui dépend de l'abbaye du Tréport. Ce prieuré, qui est en commende aujourd'hui, est patron de la paroisse, et a haute justice audit lieu, aussi pas de titre ni autre marque d'honneur. Les censives du prieuré ont été aliénées. M. de la Grange, chanoine de l'église de Paris, est pourvu de la commende du prieuré. (1703). Les censives du prieur ont été aliénées et appartiennent à M. de Boulainvillers ». (*Tom. 205-208, fol. 238, r°*).

Nous savons aussi par D. Grenier l'importance de la châtellenie d'Hornoy, qui était tenue du roi ; elle consistait « en une maison pour le fermier, deux journaux et demi d'enclos, onze journaux de terre médiocre, labourable, et sept journaux à la solle, en huit journaux et demi de bois à coupe tous les ans, sans futaye, en un moulin à vent, d'ailleurs tenu en champart, et en censives, grains, argent, volailles, cire, poivre et corvée, enfin dans le sixième et demi denier en cas de vente des rotures tenues de ladite abbaye ». Les censives produisaient environ 800 livres.

« Le fief de Cabotière, ajoute D. Grenier, qui fait partie de la seigneurie, consiste en une maison, en bois et censives et relève de l'abbaye de Selincourt ».

Les premiers seigneurs d'Hornoy devaient en porter le nom, mais nous n'avons aucun renseignement sur eux. Le fondateur du prieuré devait être de cette famille des premiers seigneurs ainsi que *Gilo, miles*

de Hornoy, qui parait comme témoin d'une charte de Robert, évêque d'Amiens, vers 1160.

Jean Ier de Bailleul [1], chevalier, seigneur dudit lieu, Dompierre, Hélicourt, lord de Bernard-Castle, seigneur de Stokesley et autres lieux en Angleterre, s'intitulait aussi seigneur d'Hornoy en 1237; il était fils aîné de Hugues, chevalier, seigneur de Bailleul, et de N... de Fontaines. En 1233, Jean de Bailleul avait épousé Donagylde ou Devergulde de Galway ou Galloway, seconde fille d'Alain et de Marguerite de Huntingdon; cette dernière était fille aînée de David Ier, roi d'Écosse, et de Mathilde de Chester. Jean de Bailleul mourut avant 1277 et sa femme vivait encore en 1284; ils avaient eu: 1° Hugues, marié à Agnès de Valence, mort en 1272 ne laissant qu'un fils, Alexandre, mort sept ans après son père sans laisser de postérité; 2° Alexandre, marié deux fois et mort sans enfants avant 1292; 3° Alain, mort jeune; 4° Jean, qui suit; 5° Thomas, qui ne laissa que deux filles, Chrestienne et Jeanne; 6° Marguerite, alliée à John Cumyn; 7° Ada, mariée à William Lindsay, chancelier d'Écosse; 8° Cécilia, qui épousa John de Burgh; 9° Marie, femme de N... Multon.

Jean II de Bailleul, chevalier, seigneur de Bailleul-en-Vimeu, Dompierre, Hélicourt et Hornoy, naquit vers 1250. Le roi d'Écosse Alexandre III étant mort le 19 mars 1286, Jean II de Bailleul fit valoir ses droits à la couronne d'Écosse, droits qu'il tenait du chef de sa mère; après six ans de luttes, il fut proclamé roi à Scone le 20 novembre 1292. Nous ne

[1] Armes: *D'hermines, à l'écusson de gueules.*

nous occuperons point de Jean de Bailleul comme roi d'Écosse, sa vie fait partie dès lors de l'histoire de la Grande-Bretagne ; nous dirons seulement que, déposé par le roi d'Angleterre le 2 juillet 1297, il fut jeté en prison avec son fils et n'obtint sa liberté qu'au mois de juin 1298, grâce à l'intervention du pape. Il rentra en France et mit ordre à ses affaires qui avaient eu beaucoup à souffrir pendant sa courte royauté. Il paraît être mort dans les derniers jours du mois de novembre 1315 à Bailleul-sur-Eaulne, chez son gendre. De son union avec Isabelle de Varennes, Jean II avait eu : 1° Édouard, qui suit ; 2° Henri, tué en Écosse le 18 décembre 1332 sans laisser d'enfants ; 3° Jeanne, femme de Jean, chevalier, seigneur de Bailleul-sur-Eaulne, en Normandie.

Édouard de Bailleul, chevalier, seigneur dudit lieu, Hornoy, Dompierre et Hélicourt, fut condamné par arrêt du Parlement de 1331 à perdre le château de Dompierre et la terre d'Hornoy ; le roi de France, Philippe le Bel, s'empara de cette dernière et la donna à Ferry de Picquigny (*D. Grenier*), comme il avait précédemment donné au frère de ce dernier, Regnault de Picquigny, seigneur de Molliens-Vidame, une partie des biens que les Templiers possédaient à Hornoy et aux environs.

Ferry de Picquigny [1], chevalier, seigneur d'Ailly-sur-Somme, Villers-Faucon, Salouel et Hornoy, était le quatrième fils de Jean, vidame d'Amiens, et de Marguerite de Beaumetz, châtelaine de Bapaume ; il épousa Béatrix de Nesle, dame de Falvy et de la

[1] Armes déjà citées.

Hérelle, fille de Jean V de Nesle, et il en eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Marguerite ; 3° Marie, femme de Jean de Hangest.

Jean de Picquigny, chevalier, seigneur d'Hornoy, Ailly-sur-Somme et Villers-Faucon, épousa Catherine de Châtillon et en eut : 1° Marguerite, femme de Hugues de Melun, seigneur d'Antoing ; 2° Jeanne, alliée à Gilles de Soyécourt, seigneur de Mouy et de Wailly.

D'après D. Grenier, Édouard de Bailleul « obtint des lettres du roi qui enjoignoit au bailly d'Amiens de le remettre en possession de la terre d'Hornoy. (Extrait d'un procès pendant au Parlement le VI septembre 1365, entre Hugues de Melun, seigneur d'Antoing, et Raoul de Coucy, seigneur de la Ferté-Gaucher. (*Extrait de la généalogie de Coucy*, p. 441) ».

Après la mort d'Édouard de Bailleul vers 1363, un procès s'ensuivit entre Hugues de Melun et Raoul de Coucy, comme on vient de le voir, mais ce dernier, petit-cousin d'Édouard, fut mis en possession de la seigneurie d'Hornoy ; il s'intitulait seigneur de Montmirail, la Ferté-Gaucher, Albert, Havrincourt, etc., et il était le troisième fils de Guillaume de Coucy et d'Isabeau de Châtillon-Saint-Pol. Raoul de Coucy, l'un des plus braves seigneurs de son temps, épousa Jeanne d'Harcourt, fille de Jean V, comte d'Harcourt, baron de Brionne et d'Elbeuf, et de Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale ; de cette union naquirent : 1° Enguerrand, seigneur de Montmirail, mort sans postérité vers 1392 ; 2° Raoul, évêque de Metz, puis de Noyon, mort le 17 mars 1424 ; 3° Gaucher ; 4° Guillaume, mort sans enfants ; 5° Blanche, dame de Mont-

mirail, la Ferté-Gaucher et Encre (Albert) après la mort de ses deux frères ainés; elle épousa Hugues, comte de Roucy et de Braîne, et en eut Blanche; 6° Marguerite, dame de Romeny, alliée en 1389 à Guy de Nesle, sire d'Offemont; 7° Marie; 8° Agnès. Raoul de Coucy mourut en 1393 et sa femme vers 1421.

Après le décès de Jeanne d'Harcourt, la seigneurie d'Hornoy passa, par donation, à Perceval de Boulainvillers, qui en portait encore le titre en 1435, et qui laissa cette terre avec ses autres biens à son cousin germain, Thibaut de Boulainvillers; mais ce dernier ne possédait plus Hornoy en 1449.

Robert de Sarrebruche, chevalier, seigneur de Commercy, comte de Roucy et de Braîne, légitime propriétaire de la seigneurie d'Hornoy, était en possession de cette terre en 1449; il était fils aîné d'Amé, sire de Commercy, et de Marie de Châteauvillain, dame de Louvois. Il avait épousé en 1417 Jeanne de Roucy, fille unique de Jean et petite-fille de Hugues et de Blanche de Coucy; cette dame décéda le 4 septembre 1459, et son mari mourut à Louvois l'année suivante; il reçut sa sépulture à Commercy. De leur union ils avaient eu: 1° Jean, comte de Roucy; 2° Amé, comte de Braîne; 3° Marie, alliée à Jean de Melun; 4° Jeanne, femme de Christophe de Barbançon. La terre d'Hornoy avait été saisie sur Robert de Sarrebruche et vendue par décret au suivant.

Guillaume d'Harcourt [1], comte de Tancarville,

[1] Armes: *De gueules, à 2 fasces d'or.*

vicomte de Melun, sire et baron de Montgommery, etc., conseiller et chambellan du roi, connétable et chambellan héréditaire de Normandie, maître des Eaux et Forêts de France, était petit-neveu par son père, Jacques II d'Harcourt, de Jeanne d'Harcourt, femme de Raoul de Coucy, laquelle était aïeule de Robert de Sarrebruche. Le nouveau possesseur de la châtellenie d'Hornoy rendit hommage au roi pour cette seigneurie le 23 août 1463 [1]. — Guillaume d'Harcourt épousa en premières noces Péronnelle d'Amboise, fille puînée de Louis et de Marie de Rieux, morte sans enfants le 28 juillet 1453; il épousa en secondes noces, le 4 juillet 1454, Yolande de Laval, fille de Guy, baron de Vitré, et d'Isabeau de Bretagne, veuve d'Alain de Rohan; ils eurent deux filles: 1° Marguerite, fiancée au duc René d'Alençon, morte avant son mariage; 2° Jeanne, femme du suivant. Guillaume mourut le 27 octobre 1487, et sa femme, le 8 novembre suivant.

René de Lorraine [2], comte de Vaudemont, de Guise et d'Aumale, baron d'Elbeuf, fils aîné de Ferry et d'Yolande d'Anjou, devint seigneur d'Hornoy par son mariage en 1471 avec Jeanne d'Harcourt, comtesse de Tancarville, baronne de Montgommery, dame d'Hornoy et autres lieux. Au bout de huit ans de mariage, René de Lorraine répudia sa femme, qui était « petite, bossue, indisposée à porter enfants », pour épouser en 1485 Philippe de Gueldres, fille d'Adolphe d'Egmond, duc de Gueldres, et de Catherine de Bourbon, qui lui donna douze enfants; il mourut d'apoplexie

[1] Archives nationales. P, 139, n° 75, fol. 59 et 60.
[2] Armes : *Burelé d'argent et de sable de 10 pièces.*

à Fains le 10 décembre 1508, âgé de cinquante-sept ans. Jeanne d'Harcourt ne survécut pas longtemps à son divorce ; par son testament, daté du 7 novembre 1488, veille de sa mort, elle institua le suivant héritier de son immense fortune.

François Ier d'Orléans [1], comte de Dunois et de Longueville, fils de Jean, comte de Dunois, et de Marie d'Harcourt, devint seigneur d'Hornoy par donation de Jeanne d'Harcourt en 1488. Il avait épousé en 1486 Agnès de Savoie, fille puînée de Louis, duc de Savoie, et en eut : 1° François, comte de Dunois, duc de Longueville ; 2° Louis, marquis de Rothelin, puis duc de Longueville ; 3° Jean, dit le cardinal de Longueville ; 4° Anne, mariée en 1494 à André de Chauvigny. François d'Orléans mourut le 25 novembre 1491, et sa veuve, le 15 mars 1508, après avoir vendu ou engagé au suivant la châtellenie d'Hornoy (1491), soit pour apurer sa fortune, soit pour aider Charles VIII à payer les dettes de l'État.

Valeran d'Ongnies [2], chevalier, baron de Longroy, seigneur de Pierrepont, le Hamel, Contoire et autres lieux, chambellan du roi de France, gouverneur du comté d'Eu, bailli d'Hesdin, était fils d'Antoine et de Jeanne Bérard ; il épousa Marguerite de Soissons, fille de Jean, seigneur de Moreuil, et de Jeanne de Craon, et n'en eut point d'enfants. Il ne conserva que pendant fort peu de temps la châtellenie d'Hornoy, l'ayant rétrocédée presque aussitôt à André de Rambures « dont

[1] Armes déjà citées.
[2] Armes : *De sinople, à la fasce d'hermines.*

il n'avait été, selon toutes les apparences, que le complaisant et officieux prête-nom ».

André III de Rambures [1], chevalier, seigneur dudit lieu, Drucat, le Quesne, etc., conseiller et chambellan du roi, acheta la seigneurie d'Hornoy en 1491 ; il en fournit l'hommage au roi le 20 septembre de cette année. (V. Monographie du Quesne pour André de Rambures et ses successeurs.)

François II de la Roche-Fontenilles vendit la seigneurie d'Hornoy au suivant en 1713.

Nicolas-Joseph de Dompierre [2], écuyer, seigneur de Fontaine-sur-Maye, Hornoy et le Cauroy, président trésorier de France au Bureau des finances d'Amiens, conseiller du roi, maître en la Chambre des comptes de Paris, naquit à Abbeville le 6 février 1689 de Nicolas de Dompierre et de Marie-Ursule Quentin. Il épousa : 1° par contrat du 18 septembre 1720 Angélique-Louise le Vassor, née en 1702 de Balthasar-Étienne et d'Élisabeth-Angélique Drouet, morte de ses couches le 8 juin 1721 ; 2° par contrat du 23 octobre 1728, Marie-Geneviève Gorjon ; 3° Marie-Élisabeth Mignot, fille de Pierre-François, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes, et de Marie Arouet, sœur de Voltaire ; elle se remaria en 1762 à Philippe-Antoine-Claris de Florian, et mourut à Hornoy le 22 février 1771 âgée de cinquante-cinq ans. De

[1] Armes déjà citées.
[2] Armes : *D'or, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

son premier mariage, Joseph de Dompierre eut Anne-Angélique-Ursule, née le 31 mai 1721, morte le 27 juillet suivant; de sa seconde femme, il est né un enfant mort aussi en bas âge, et de sa troisième union sont issus : 1° Armand-Joseph, né le 12 avril 1741, mort le 21 août 1743; 2° Alexandre-Marie-François-de-Paule, qui suit; 3° N..., mort jeune.

Alexandre-Marie-François-de-Paule de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy et de Fontaine, conseiller du roi, président de la première Chambre des enquêtes, né le 23 juillet 1743, mourut le 15 janvier 1828 ; il avait épousé par contrat du 3 août 1770 Louise-Sophie Lavalette, dame de Buchele, fille de Charles-Pierre, seigneur de Magnanville, et de Marie-Émilie Joly de Chouin, morte à Hornoy le 31 mai 1807. De ce mariage vinrent : 1° Charles-François-Victor, qui suit; 2° Louis-François-de-Paule-Hippolyte, né le 1er décembre 1782, garde général des forêts ; 3° Charles-François-Gabriel, né le 16 août 1785, contrôleur des contributions à la Réolle ; 4° Alexandrine-Geneviève, née le 7 février 1772, mariée à Ange-Charles-René de Mornay de Villarceaux ; 5° Charlotte-Marie-Sophie, née le 8 janvier 1774, mariée en 1791 à Marius de Thiry, chevalier, comte d'Holbach, morte à Paris le 12 janvier 1815; 6° Charlotte-Élisabeth, née le 29 août 1790, mariée en 1818 à N. de Juglart.

Charles-François-Victor de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy, né le 29 août 1776, député, maire d'Hornoy, chevalier de la Légion d'honneur, etc., épousa par contrat du mois de juin 1810 Adélaïde-Hélène de Fayet, dont il eut : 1° Alexandre-Marie-Gaston, né à Hornoy le 31 octobre 1812, mort le 11 août 1873 ; 2° Charles-François-de-Paule-Arthur,

né jumeau le 23 janvier 1814, mort à l'âge de quinze ans; 3° Paul-Victor-Albéric, né le même jour, ancien membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de Picquigny, ancien maire de Fourdrinoy, chevalier de la Légion d'honneur; 4° Charles-Marius-Albert, né le 25 février 1815, vice-amiral; 5° Charles-Hippolyte, mort devant Sébastopol en 1855, sans alliance.

Fiefs assis à Hornoy ou mouvant de la seigneurie de ce lieu.

1° Fief Cabotière; il faisait partie de la seigneurie d'Hornoy et consistait en une maison, bois et censives; il relevait de l'abbaye de Selincourt.

2° Fief de Camp-Martin, séant à Hornoy et mouvant dudit lieu; il appartenait en 1557 à Nicolas Léon, écuyer, demeurant à Hornoy; ce fief était estimé valoir 13 livres environ.

3° Fief Carette, séant à Hornoy et mouvant de Lincheux; il appartenait à Pierre de Manieu en 1557; il était estimé valoir à cette époque 16 livres tournois.

4° Il y avait en outre à Hornoy deux fiefs appartenant à M. du Grotison en 1703; quatre ou cinq fiefs à verges pour faire les assignations; trois fiefs appartenant en 1703 à M. de Boulainvillers, avec les censives du prieuré. (*D. Grenier.*)

De la châtellenie d'Hornoy relevaient: 1° le fief de Tronchoy, à Orival, où le seigneur d'Hornoy avait

haute et moyenne justice, et où le prieur y avait seigneurie, basse justice et quelques censives ; 2° la seigneurie de Gouy-l'Hôpital ; 3° celle de Vraignes, consistant en huit fiefs ; 4° un fief à Limeu ; 5° la seigneurie de Bezencourt ; 6° celle de Blanchemaison ; 7° un fief sur Croixrault et sur Poix. (*D. Grenier.*)

Avant la Révolution, il y avait à Hornoy un franc-marché le second mercredi et le dernier lundi de chaque mois ; ce dernier franc-marché fut accordé par lettres-patentes du roi données à Blois au mois de décembre 1565 et entérinées au bailliage d'Amiens le 10 avril suivant, « ledit lieu étant un grand passage et situé en pays fertil et abondant ». Il s'y tenait en outre une foire par an et deux marchés ordinaires le lundi et le jeudi de chaque semaine.

Le château actuel, qui appartient toujours à la famille de Dompierre d'Hornoy, est une construction à l'italienne, en pierres et en briques, qui ne date que du siècle dernier ; il se compose d'un corps de logis carré, double, pourvu d'une belle salle en coupole au centre, éclairée par le haut. C'était dans cette salle que se trouvait autrefois la statue de Voltaire, en marbre blanc, exécutée par Pigalle en 1776 ; le célèbre écrivain était représenté entièrement nu. Cette statue fut donnée depuis à l'Académie française, qui l'a fait ensuite déposer dans l'une des salles de l'Institut.

Les archives de la commune d'Hornoy ne remontent qu'à 1743 ; elles ne donnent aucun détail sur l'état de l'instruction primaire ; il est à présumer que l'ignorance était bien grande à en juger par le nombre pro-

digieux de croix apposées par les parrains et les marraines sur les registres aux actes de baptême. Quelques notions d'instruction religieuse étaient données par des moines de l'abbaye de Selincourt, si l'on en croit la tradition. Il existe encore aujourd'hui une vieille maison, haute, à l'aspect sombre, qu'on appelle *la Maison des Moines,* et qui a dû servir d'école et d'habitation pour des religieux. En 1755, Charles Leroy, clerc laïque, signe un acte de mariage comme témoin ; en 1762, il est remplacé par Jacques Cottin, qui mourut en 1770 ; les signatures sur les actes sont encore assez rares. Nicolas Binard, natif d'Hornoy, succéda au précédent ; il fut trouvé mort dans un ruisseau en 1799 ; les signatures sont plus nombreuses et plus belles. Vincent Leullier n'exerce que pendant quelques mois ; il est remplacé par les nommés Patris et Delacourt, qui exercent concurremment ; le dernier quitte bientôt la commune et Patris remplit seul les fonctions de maître d'école auxquelles il joint celles de greffier de la mairie. Son souvenir est encore bien conservé par les anciens, qui se rappellent sa belle écriture, sa forte voix et sa force herculéenne. Patris est remplacé en 1816 par Antoine Frion, qui cède la place en 1822 à M. Carle ; ce dernier quitta Hornoy en 1830, laissant la réputation d'un instituteur capable, car il fit faire d'immenses progrès à l'instruction primaire ; ses enfants existent encore et sont parvenus à de hauts emplois ; l'un d'eux a été décoré il y a quelques années. M. Boussard remplaça M. Carle, et, comme ce dernier, il a laissé la réputation d'un maître instruit et dévoué. Viennent ensuite MM. Petit, Malivoir, Caubert et Martin, aujourd'hui en exercice.

Jusqu'en 1819 environ, il n'y avait qu'une école

mixte ; mais, à dater de cette époque, il y eut une école spéciale pour les filles dirigée par Mlle Maillard jusqu'en 1840 ; elle fut alors remplacée par des sœurs de la Sainte-Famille.

École des garçons : 65 élèves.

École des filles : 71 élèves.

Faits historiques.

Pendant la triste guerre de Cent ans, Hornoy eut sans doute plusieurs fois à souffrir des luttes entre Dauphinois et Bourguignons. En 1417, Jean de Fosseux, capitaine bourguignon, en revenant d'Aumale après la destruction de cette ville, logea à Hornoy avec ses « complices », dit Monstrelet, et alla piller et brûler les villages du Vimeu [1]. — A ce sujet, Pierre de Fenin trace à peu près le même récit : « De là (d'Aumale), Jean de Fosseux et ses gens, dit-il, allèrent logier à Hornoy, et puis il se retrait en Artois par la Blance-Taque atout foison de bestes que ses gens en emmenèrent avecquez eulx [2] ».

Quinze ans plus tard, en 1432, les Dauphinois causaient beaucoup de dégâts dans le Santerre, l'Amiénois et le Vimeu « par feu, pillages et par épée, par quoi iceux pays furent, ou la plus grand'partie, tous perdus ou inhabités, sinon auprès des bonnes villes et forteresses ». Hornoy avait sans doute subi le sort commun, puisque, parmi les forteresses réparées par les Dau-

[1] Livre Ier, ch. CLXXVII. Éd. Buchon.

[2] Éd. de Mlle Dupont, p. 74.

phinois, nous voyons celle d' « à Renne (Airaines), Hornoy et autres èsquelles se boutèrent plusieurs gens de guerre... Si ne savoient les pauvres laboureurs où eux bouter ni où aller à sauveté..... [1] »

Nous voyons par un mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, que le comte d'Étampes fut chargé de défendre l'Artois et la Picardie contre les Anglais, et qu'il s'empara « des places et forteresses de Thoix, Bretheuil, Boves, Milly, Pierrecourt, Hornoy, Senarpont et Aumale [2] ».

En 1747, le prieuré, une partie de l'église et près de la moitié des maisons d'Hornoy étaient consumés par un incendie, qui dévora plus de cent maisons. Au mois de mars 1811, cent douze maisons avec leurs dépendances devenaient la proie des flammes ; c'est grâce aux libéralités de l'ancien seigneur du lieu, le Président de Dompierre d'Hornoy, que le bourg fut bientôt rétabli.

On compte actuellement dix-sept rues à Hornoy, qui sont : rue de l'homel, grand'rue, rue de Molliens, rue d'Airaines, rue du château, rue de Poix, rue d'Aumale, rue neuve, rue du bois, rue Gambette, rue du Priez, rue de l'église, rue du loup, ruelle Despréaux, ruelle Blondel, ruelle de Vraignes et place du pré.

Les sections du plan cadastral sont : les quatre arbres, le val d'Aumont, la belle épine, le chemin de Lincheux, le moulin d'Hornoy, le bucquet Lagache, Blanchemaison, etc.

[1] Monstrelet, liv. II, ch. cxxiv.
[2] Archives du Nord, B, 1979. Portefeuille. 1er janvier 1443 à mars 1444. Communication de M. l'abbé Th. Lefèvre.

Maires : I. Lefebvre François, 1790. — II. Vilbaut François. — III. Denamps Jean-Baptiste. — IV. Poiré Jean, 1793. — V. Scellier Honoré, an IV. — VI. Lamarre, an VI. — VII. Lefebvre Jean-Baptiste, an VI. — VIII. Gentien Alexis, an VII. — IX. Locquet François, an VIII. — X. De Dompierre d'Hornoy François, 1808-1828. — XI. De Dompierre d'Hornoy Victor, 1828-1845. — XII. De Dompierre d'Hornoy Gaston, 1845-1873. — XIII. Gravet, 1873. — XIV. Boura, notaire, aujourd'hui en exercice.

BLANCHEMAISON

Ce hameau de 33 habitants formant 12 ménages logés dans 11 maisons dépend d'Hornoy. Il était désigné dans un dénombrement du 14 février 1494 par *oultre le val du bois d'Hornoy* ou *les blanches maisons*. (M. Darsy.)

Blanchemaison formait un fief qui appartint à la famille de Boulainvillers, ensuite à M. d'Imberville, puis au sieur Jean-Baptiste Wattebled, qui le vendit vers 1723 à Nicolas-Joseph de Dompierre.

Du fief de Blanchemaison relevait le fief de Riencourt.

Nous devons mentionner ici une découverte importante faite assez près de Blanchemaison au commencement du XIXe siècle.

Le 31 août 1801, le valet de charrue de M. Berneuil,

en labourant un champ, sentit le soc de sa charrue heurter contre un corps dur, qu'il chercha à découvrir et à enlever : c'était une espèce de boîte composée de tuiles épaisses sous laquelle il aperçut plusieurs pièces brillantes qu'il était loin de prendre pour de l'or. Frappé de l'éclat du métal, il appela un de ses voisins qui travaillait près de là, et lui montra les pièces auxquelles il n'avait pas encore touché. Celui-ci, mieux avisé, se jeta sur l'or, mais son avidité ouvrit les yeux et l'intelligence du valet de charrue, qui lui disputa le fruit de sa découverte. Il en résulta une querelle sérieuse qui attira près des combattants les paysans dispersés autour d'eux ; la vue de l'or alluma la cupidité de tous les spectateurs, qui se livrèrent à un véritable pillage. Le paysan, auteur de la découverte, fut le plus mal partagé, et chacun s'enfuit avec ce qu'il avait pu recueillir. Le propriétaire du champ, informé de tous ces détails, se livra à des recherches, et fit parler ceux qui avaient pris part au butin ; il les assigna devant le juge de paix, mais ils ne lui rapportèrent pas toutes les pièces, de sorte qu'il ne récupéra qu'une partie de ce trésor.

Le lendemain, le propriétaire du champ voisin laboura sa pièce de terre après avoir été emprunter des chevaux qu'il joignit aux siens, et, au troisième sillon, le soc de la charrue éparpilla plus de deux mille médailles d'or ; ce second dépôt était distant du premier de deux mètres à deux mètres cinquante.

Ces deux dépôts, dont la valeur fut estimée à plus de cent mille francs, étaient tous deux entourés de tuiles ; les médailles, placées de champ, formaient plusieurs lits fort tassés.

Cette trouvaille était en entier composée de mé-

dailles romaines impériales de la plus parfaite conservation, au nombre de quatre à cinq mille. La plus ancienne était de Néron, et la dernière, de Caracalla; il y en avait peu avant Trajan, mais celles du règne de ce prince et de ses successeurs jusques et y compris Alexandre Sévère s'y trouvaient presque sans lacune. Il y en avait dans le nombre de très rares et plusieurs mêmes inédites. On y remarquait surtout de belles médailles de Plotine, de Marciane, de Mathidie et des revers magnifiques d'Hadrien ; on y a compté jusqu'à soixante Commode, plusieurs pièces de Crispine, de Septime Sévère, de Pertinax, etc., toutes d'un grand prix et très estimées.

Le préfet de l'Oise, Cambry. savant archéologue, acheta un assez bon nombre de ces médailles. Appelé à Paris quelque temps après, il crut faire dignement sa cour au premier Consul et lui offrit douze des plus curieuses de ces pièces d'or. Un envoyé des États-Unis était présent; Bonaparte imagina de lui donner le riche cadeau que venait de lui faire le préfet de l'Oise et lui dit: « Monsieur l'ambassadeur, portez cela en Amérique, et dites à vos compatriotes que ce sont les fruits que nos paysans récoltent dans leurs champs ». Cambry, qui s'était flatté d'augmenter par ce don les richesses numismatiques du cabinet de France, eut autant de regret que de chagrin de le voir si mal apprécié; il conserva sans mot dire ce qui lui restait.

A quelques jours de ces deux trouvailles, une ancienne religieuse recueillait dans le même champ une petite bouteille remplie de pièces d'or. Ces trois dépôts étaient enfouis dans une maison dont les murs des appartements se trouvaient à cinquante centi-

mètres au-dessous du niveau du sol; le pavé en était de carreaux de pierre blanche.

Les archéologues se perdirent en conjectures sur la provenance de ce trésor; les uns prétendirent que c'était celui d'une armée romaine; Traullé, dans un article paru dans *le Moniteur* des 19 et 20 nivôse an x et dans *le Magasin encyclopédique*, avança que c'était la fortune d'un particulier. Devérité entra aussi dans l'arène et combattit l'opinion émise par son compatriote pour risquer une hypothèse qui n'en est pas plus plausible; l'ex-conventionnel prétendait que ce trésor avait été trouvé dans la *blanche-maison* d'un receveur des tributs publics.

Nous nous bornons à rapporter ces diverses opinions sans vouloir en formuler d'autres, car il y a des faits qui ne pourront jamais être éclaircis.

Quoi qu'il en soit, ces trouvaillles émurent considérablement les archéologues de l'époque. Le 20 nivôse an x, M. Ledieu, contrôleur des contributions à Amiens, écrivait à Traullé, juge au tribunal d'Abbeville : « On m'a assuré que vous avez publié quelques réflexions sur la découverte faite en l'an IX à Hornoy, d'une grande quantité de médailles d'or romaines. J'ai moi-même fait beaucoup de recherches à ce sujet, mais, dénué de matériaux ou peu avancé dans la carrière, je suis toujours dans les ténèbres.

« Voudriez-vous bien, Monsieur, ne pas trouver mauvais que je prenne ici la liberté de vous demander votre avis sur l'invention considérable d'un trésor qui doit exciter, à l'égard de cette partie de notre département, les recherches des curieux et des savants...

« J'ai visité le terrain, examiné les environs de Blanchemaison où ont été trouvées les médailles; je

pense qu'il faudrait avoir quelques notions exactes sur Arguel, qui était jadis un poste romain assez important... [1] »

Disons en terminant que depuis longtemps le lieu où furent faites ces découvertes s'appelait le *champ du Trésor* ; que, pendant les quatre années précédentes, on y trouvait souvent des médailles d'or, et que, quelques jours avant ces importantes trouvailles, on en vit paraître plus qu'à l'ordinaire.

[1] Cette lettre se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville.

LE BOISRAULT

TENCENOSMAISNIL, 1131 ; TENCENOELMAISNIL, 1137 ; TENCENEUSMAISNIL, 1164 ; BOSCU RADULFI, 1252 ; BOS RAOUL, 1271 ; BOSCU RADULPHI, 1301.

Le Boisrault s'élève à cent soixante-trois mètres d'altitude sur le plateau qui s'étend sur la droite du Liger ; sa superficie territoriale est de 345 hectares ; sa population suit la loi commune des petits villages ; elle était de 185 habitants il y a quelques années, elle n'est plus aujourd'hui que de 128 habitants formant 57 ménages, logés dans 49 maisons. La distance qui sépare le Boisrault d'Hornoy n'est que de deux kilomètres ; il y en a trente-quatre jusqu'à Amiens.

L'église, dédiée à saint Martin, n'offre rien de particulier ; elle mesure vingt-sept mètres de longueur sur sept de largeur et reçoit le jour par huit fenêtres ; il s'y trouve quatorze statues et deux toiles peintes. Le clocher ne renferme qu'une cloche, portant cette inscription : « Fondue en 1812, j'ai été bénite par Mr Honoré Crespin, curé de Boisrault ; nommée Charlotte-Guillemette par Mr René-Louis-Ferdinand de Calonne, propriétaire des domaines d'Avesnes, Bois-

rault etc^ra, et dame Charlotte-Amélie-Guillemette-Sophie Dancher de Calonne : MM. N. Darras, maire et J^n B^te Autrechy, marguillier. — Cavillier, fondeur. Aumale ».

La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Pierre de Selincourt. Le 12 juin 1728, frère Charles-Nicolas Josse fit la déclaration des revenus qui s'élevaient à 541 livres.

Les premiers seigneurs du Boisrault en portaient le nom. Guillaume du Bos Raoul [1], écuyer, paraît comme témoin avec d'autres gentilshommes picards dans une charte de 1252.

Un siècle plus tard, Robert du Bos Raoul, écuyer, est repris dans une charte de Jean Tyrel, sire de Poix, dont l'original est conservé dans les archives du château d'Avesne. Robert du Bos Raoul s'était plaint de ce que le sergent du sire de Poix avait coupé du bois en un chemin « qui est entre les terres du Bos Raoul qui mène du bout du bos Talon au cornet du bos Raoul et qui kiet au quemin de Saint Jehan à Braucourt » ; de plus, le bailli de Poix avait renversé « une fourques que lidis escuier du Bos Raoul avoit fait lever en sa terre du Bos Raoul en signe de pilory » ; enfin le sire de Poix avait fait prendre les ouvriers de Robert du Bos Raoul occupés à nettoyer « une mare nommée la mare Talon au commandement dudit Robert ». Afin de terminer ces différends et d'autres également pendants, le sire de Poix déclare par acte du mois de septembre 1345 que Mathieu du Bos Raoul, fils de Robert, exercera désormais, en toute sécurité,

[1] Armes : *De ... au créquier de ...*

« justice et seignourie haute, moyenne et basse en son fief du Bos Raoul soit en kemins ou voyes dont dissentions estoient ».

Mathieu du Bos Raoul, écuyer, dit Perceval, fils du précédent, épousa Aélis Catonne. Le 1er février 1361, en présence de Guérard de Selincourt et de Jehan, dit *Bruyant*, son fils aîné, comparurent Mathieu du Bos Raoul et Bernard, son fils aîné, lesquels avaient vendu à Jehan le Merchier, bourgeois d'Abbeville, pour onze vingt florins d'or à l'écu, vingt gros de Flandres pour l'écu, toutes les rentes qu'ils avaient sur les terres de Selincourt, connues sous la dénomination de *rente du Bos Raoul. (Arch. du château d'Avesne.)* Le 20 mars suivant, Mathieu du Bos Raoul, de concert avec sa femme, vend à Robillard de Belleperche quarante journaux « de terres waegnables tenans à son manoir et fief de Bos Raoul », avec les rentes qu'il pouvait avoir sur les terres de l'abbaye de Selincourt. Mais Aélis Catonne racheta aussitôt ce qu'avait vendu son mari afin de transmettre ces biens à son fils aîné, Bernard du Bois Raoul, écuyer, seigneur dudit lieu en 1380 ; il vendit sans doute le domaine du Boisrault au suivant.

Jean Grisel est qualifié seigneur du Boisrault le 18 juin 1395. (*Arch. d'Avesne.*)

Jean de Molin [1], écuyer, seigneur du Boisrault, fils de Jean et de Mehaut de Drucat, ratifie, le 25 janvier 1472, la donation faite par Étienne le Greffier à sa fille

[1] Armes : *De gueules, à la croix échiquetée d'argent et d'azur, accompagnée de 4 anilles ou fers de moulin d'or.*

Isabelle de deux fiefs tenus noblement de lui et situés au terroir de Vaudricourt (*Ibidem*). Le 25 août 1515, Jean du Molin transige avec Jeanne de Fontaine, dame de Selinoourt.

Noble homme Hugues Myette devint seigneur du Boisrault par suite de son mariage avec Radegonde du Molin, fille du précédent. Le 22 août 1584, Hugues Myette vendit le Boisrault au suivant.

François d'Aumale [1], écuyer, seigneur du Quesnoy, Lignières, Boubert et le Saulchoy, fils aîné de François, seigneur des mêmes lieux, et de Michelle Bayencourt, devint seigneur du Boisrault par suite de l'acquisition qu'il en fit sur le précédent moyennant 4,833 écus tournois. Cette seigneurie se composait alors de la maison seigneuriale avec ses dépendances, six journaux de pré, dix-huit de bois, soixante de terre labourable à la sole, quarante-deux livres d'argent en censives, cinquante chapons, cinquante-deux poulets, etc. (*Arch. d'Avesne.*) De son mariage par contrat du 27 octobre 1573 avec Michelle de Gadimetz, François d'Aumale eut : 1° Adrien, mort jeune ; 2° Jean, qui suit ; 3° Nicolas ; 4° Philippe ; 5° Adrien, religieux à Amiens ; 6° Pierre, religieux à Selincourt ; 7° Pierre, seigneur de Talonville ; 8° François ; 9° Claude ; 10° Marie, alliée à Oudart de Bernetz ; 11° Isabelle, religieuse ; 12° Anne, religieuse. Par son testament, daté du 5 septembre 1634, Michelle de Gadimetz voulut être inhumée dans l'église du Boisrault,

[1] Armes : *D'argent, à la bande de gueules chargée de 3 besants d'or.*

près de son mari, qui y reposait déjà. (*Arch. d'Avesne.*)

Jean d'Aumale, écuyer, seigneur du Quesnoy, le Boisrault et autres lieux, vicomte du Mont-Notre-Dame, épousa le 29 février 1620 Louise de Cajac, dont il eut aussi douze enfants, entre autres, Charles, qui suit, et Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Mareuil.

Charles d'Aumale, écuyer, seigneur du Quesnoy, le Boisrault et autres lieux, épousa Éléonore-Henriette de Saint-Just, dont il eut : 1° Marie-Louise, femme du suivant ; 2° Isabelle-Henriette, morte sans alliance.

François de Calonne [1], chevalier, seigneur châtelain d'Avesne, Fresneville, Saint-Jean-lès-Brocourt et autres lieux, fils aîné d'Oudart et de Madeleine le Fournier de Wargemont, devint seigneur du Boisrault après son mariage avec Marie-Louise d'Aumale, dont le contrat fut passé le 4 juin 1693 ; ses descendants furent seigneurs du Boisrault jusqu'à la Révolution [2]. (V. la monographie de Saint-Jean.)

[1] Armes déjà citées.

[2] Renseignements dûs à l'extrême obligeance de M. le baron A. de Calonne.

AUMONT

ALTMUNT, 1135; AILLEMONT, 1142; ALTUS MONS, 1157; AUMONT, 1160; HAULTMONT, 1164.

En 1806, Aumont comptait 626 habitants; il ne s'en trouvait plus que 397 en 1827 et 386 en 1836. D'après le recensement de 1886, la population est diminuée de plus de la moitié en quatre-vingts ans, car le nombre des habitants est réduit à 310 formant 118 ménages logés dans 94 maisons. Les habitants vivent essentiellement de l'agriculture. Pendant l'hiver, les femmes tissent de la grosse toile propre à l'emballage et à la confection des sacs.

La superficie territoriale est de 331 hectares, dont 289 en terres labourables et 2 hectares 75 en bois. L'altitude de cette localité varie de quatre-vingt-deux à cent quarante mètres.

Avant la Révolution, la cure d'Aumont, du doyenné d'Hornoy, était à la présentation de l'abbé de Selincourt.

L'église, qui n'offre aucun caractère architectonique, a subi différentes restaurations; ainsi la nef date de 1868; le chœur, qui est la partie la plus ancienne, ne remonte qu'aux premières années du XVIe siècle. On remarque à l'intérieur plusieurs pierres

tumulaires tellement frustes qu'il n'est plus possible de lire les inscriptions qu'elles portaient.

Le clocher, en forme de campanile, ne renferme qu'une cloche, refondue en 1865 ; elle porte cette inscription : « L'an 1670, nous fûmes baptisée par le R. P. Boniface Lescot, Prieur de l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt, cy-devant curé d'Aumont, à la prière du R. P. Eustache de Cailly, à présent curé dudit Aumont. Je fus nommée Françoise par Messire Antoine Vrévin, c^r^ et aumônier du Roy, abbé de Saint-Pierre-les-Selincourt, Docteur de Sorbonne, et par dame Françoise de Boufflers, veuve de haut et puissant seigneur Louis de Hallencourt, ch^r^ s^r^ de Dromesnil et autres lieux, vicomte et châtelain de Tranlay. Je fus fondue et baptisée à nouveau le 29 7bre 1865 ». A cette dernière cérémonie, le parrain fut M. Danzel d'Aumont Marie-Arthur, et la marraine, Mme Françoise-Céline Cornet d'Hunval, sa mère.

Curés d'Aumont : I. Frère Lebel Jean, 1632. — II. Frère de Cailly Eustache, 16.. à 1680, prieur-curé d'Aumont. — III. Frère Lattaignant Robert, 1680 à 1707, prieur-curé d'Aumont. — IV. Frère Baranguer, 1707 à 1722, prieur-curé d'Aumont. — V. Frère Cotte, 1722, sous-prieur d'Aumont. — VI. Frère Cordonnier Louis, 1722 à 1726, vicaire. — VII. Frère Jean-Baptiste Fontaine, 1726 à 1740, prieur-curé. Le 31 mai 1728, il fournit la déclaration des biens de la cure d'Aumont, dont les revenus étaient alors de 1355 livres et les charges, de 649 livres. — VIII. Frère Damonneville, 1740 à 1768, prieur-curé. — IX. Frère Antoine Juillet, 1768 à 1774, prieur-curé. — X. Frère Crépin, juin à août 1774, vicaire. — XI. Frère de la Paix de Cizancourt, 1774 à 1811, prieur-curé, décédé le 5 dé-

cembre 1811. — M. Greuet, curé de Belloy-Saint-Léonard, dessert Aumont en 1812. — XII. N... Poiré, 1813 à 1816. — XIII. Bosquet, 1816 à 1817. — XIV. Riche, 1817 à 1832. — XV. Grenon, 1832 à 1843. — XVI. Cauchy, 1844 à 1845. — XVII. Frénoy, 1845 à 1862. — XVIII. Carpentier, 1862 à 1867. — XIX. Baillet, 1867 à 1871. — XX. Gambart, en exercice depuis 1871.

Aumont avait pour seigneur l'abbé de Sainte-Larme de Selincourt, mais deux propriétaires principaux y possédaient une habitation.

Le 5 novembre 1697, Nicolas Leleu, bourgeois d'Amiens, juge-consul en cette ville, où il demeurait, et Marie Cardot, sa femme, vendent une maison et soixante-dix journaux de terre à Aumont à Louis de Riencourt, chevalier, demeurant à Lignières-Monflières, moyennant 15 sols pour deniers à Dieu, 28 livres pour les épingles de M[me] Leleu et 6,000 livres tournois de principal. La maison avec le jardin et ses dépendances était édifiée sur quatre journaux de terre, et le possesseur devait annuellement à l'abbé de Selincourt 26 boisseaux d'avoine, 5 chapons et 10 sols. Une partie des terres vendues par Nicolas Leleu avait été achetée en détail, notamment d'un sieur Cusson, bourgeois d'Amiens. Le 3 septembre 1718, messire Louis de Riencourt vend sa maison d'Aumont avec cent onze journaux de terre moyennant 60 sols deniers à Dieu, 100 livres pour les épingles d'Élisabeth d'Urre, sa femme, et 9,660 livres de principal à Marie-Françoise Beaugrand, veuve de Pierre Michel. Le 18 juin 1747, Marie-Marguerite Michel, fille de Pierre Michel et de demoiselle Beaugrand, et femme d'honorable homme Jean Pierre Galand, juge-consul à Amiens,

fournit l'aveu de ce qu'elle possède à Aumont, et qu'elle tient en roture, à messire François Valérien de la Grange, abbé, et à MM. les prieur et religieux de Saint-Pierre de Selincourt.

Au mois de mai 1773, Mme Galand vend la maison et les terres qu'elle possédait à Aumont à messire Charles-Antoine Danzel [1], chevalier, seigneur d'Anville, capitaine au régiment de Bourbon-infanterie, chevalier de Saint-Louis, troisième fils de François, seigneur d'Achy, et de Catherine Danzel de Sandricourt. Il épousa Marie-Françoise-Henriette-Robertine de Boubers, veuve de Charles-Antoine Rolland d'Ochancourt, écuyer, garde de la porte du roi. Leur arrière-petit-fils, M. Arthur-Marie Danzel d'Aumont, ancien membre du Conseil général de la Somme, ancien officier de marine, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, occupe aujourd'hui la maison de son bisaïeul à Aumont.

La seconde habitation d'Aumont appartenait au commencement du XVIIe siècle à Méneslé de Bonnaire, écuyer, ancien major de cavalerie.

Le 21 février 1731, Adrien Cornet, bourgeois d'Amiens, capitaine de la milice bourgeoise, et Françoise Peuvrel, sa femme, achètent au précédent sa propriété d'Aumont, consistant en terres labourables, maisons tant à l'usage du propriétaire que d'un fermier, cour, jardin, plant, bois, bosquet, pressoirs et autres bâtiments, circonstances et dépendances tant en fiefs qu'en rotures situés sur les terroirs d'Aumont, de Selincourt, de Méricourt, d'Avelesges, de Belloy et d'Hornoy.

[1] Armes : *De gueules, au lion d'or.*

Il est dit dans ce contrat de vente faite par Méneslé de Bonnaire se portant fort pour ses enfants mineurs et feue Madeleine du Fresne, sa femme, que la propriété vendue se composait : 1° du fief de Chaillou, consistant en huit journaux et demi de terre sur le terroir de Selincourt, relevant de la seigneurie de ce lieu par 60 sols parisis et 20 sols de chambellage; 2° de quatre-vingt-cinq journaux de terre labourable au terroir d'Aumont, tenus en roture de la seigneurie de ce lieu; 3° de quatre journaux de bois et une ferme à Aumont, amasée de bâtiments, pressoir, jardin, plant, cour et terre, le tout de la contenance de neuf journaux y compris l'allée qui est vis-à-vis de la porte ; 4° de vingt-deux journaux et demi de terre labourable au terroir d'Hornoy; 5° de onze journaux de terre et dix-huit journaux de bois au terroir de Méricourt; 6° de douze journaux de terre à Belloy, et 7° de vingt-six journaux de terre à Avelesges. Cette vente fut faite moyennant 10 livres de deniers à Dieu et 30,000 livres de principal. Il est à remarquer que le fief de Chaillou relevait, non point de l'abbaye de Sainte-Larme, mais de la seigneurie de Selincourt.

Marie-Françoise Cornet, fille d'Adrien, reçut par son contrat de mariage les propriétés d'Aumont. De son union avec N. Renouard, sieur d'Aumâtre, elle eut une fille, Françoise-Béatrix Renouard, mariée à Charles-Victor Pingré, chevalier, seigneur de Thiepval, Authuille et autres lieux, chevalier de Saint-Louis. Ce dernier, du consentement de sa femme, vendit les propriétés d'Aumont le 14 mars 1773 à Louis-François Danzel d'Anville, chevalier, seigneur d'Achy, frère de Charles-Antoine Danzel. Cette vente fut faite moyennant 60 sols aux pauvres, 600 livres pour la

dame Pingré et 45,600 livres de prix principal. Il fut stipulé que le sieur et la dame Danzel d'Anville garderont par devers eux une somme de 30,000 livres pour payer au lieu et place des sieur et dame Pingré une rente de 1,500 livres à Marie-Charlotte-Françoise Clément du Wault [1], dame de Bezencourt, veuve de Jean Durieux, écuyer, seigneur dudit lieu. Cette rente avait été constituée au profit d'André-Louis Renouard, seigneur de Bezencourt, aïeul maternel de Marie-Charlotte-Françoise Clément par André-François Renouard, seigneur d'Aumâtre, par contrat du 24 mars 1737, et dont les sieur et dame Pingré se chargèrent ensuite d'en continuer le paiement à ladite veuve Durieux au lieu et place du sieur Renouard d'Aumâtre, leur père et beau-père. Dans cette vente, les biens situés à Aumont étaient comptés pour 22,000 livres ; à Méricourt, pour 9,900 livres ; à Avelesges, pour 5,500 livres ; à Hornoy, pour 3,900 livres ; à Belloy, pour 2,600 livres ; le fief du Chaillou et les terres mouvant de Selincourt, pour 1,650 livres.

Louis-François Danzel d'Anville n'eut point d'enfants de son union avec Isidore-Marie-Madeleine de Quiefdeville.

Le 8 octobre 1783, Louis-Antoine Danzel, chevalier, seigneur d'Anville, garde du corps du roi, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, vend à Louise-Françoise-Henriette d'Urre de Molans tous ses droits, parts et portions à lui afférents comme légataire universel de Louis-François Danzel, son oncle, tant de son chef que comme concessionnaire de Marie-Fran-

[1] Elle épousa en secondes noces Charles-François de Boubers-Tunc.

çoise de Quiefdeville de Thory, veuve de François d'Urre, chevalier, seigneur de Beaurepaire, et sœur unique et héritière d'Isidore-Marie-Madeleine de Quiefdeville, décédée femme de Louis-François Danzel. Cette vente, qui comprenait les immeubles, le mobilier, les bestiaux, les récoltes, etc., fut faite moyennant 3 livres de deniers à Dieu, 72 livres d'épingles aux domestiques du vendeur et 60,000 livres de prix principal, dont 2,000 livres pour le mobilier et 58,000 livres pour la maison, ferme, appartenances, circonstances et dépendances.

Henriette d'Urre ne resta pas longtemps en possession de cette propriété, car le 4 septembre de l'année suivante, elle vendait à honorable homme Paul Plantard, sieur de Flibeaucourt, les biens, ferme, habitation, etc., qu'elle possédait à Aumont, à Selincourt, à Méricourt, à Avelesges, à Hornoy et à Belloy, moyennant 3 livres aux pauvres et 49,000 livres de prix principal.

Le 10 mars 1788, Jean-Charles et Claude-Paul Plantard, frères germains, assistés de leurs curateurs, MM. Danzel et Aliamet de Condé, vendent ce qu'ils possèdent à Aumont à Gabriel le Coint Darger, conseiller du roi, receveur des tailles à Abbeville, et à Marie-Charlotte Chevalier des Essarts, sa femme.

Par partage et liquidation du 17 septembre 1823, Madame Barnon, née le Coint Darger, recueille cette partie du domaine d'Aumont ; en 1838, elle la laisse à sa fille unique, Marie-Caroline-Henriette Barnon, femme de Claude-Ferdinand-François de Caix de Rembures ; elle est aujourd'hui la propriété du fils de ce dernier, M. Marie-Charles-Étienne de Caix de Rembures.

Le registre des délibérations, fort bien tenu, remonte à 1787. A cette date, l'assemblée communale était ainsi composée :

L'abbé Tascher, seigneur, président. Fr. de la Paix de Cizancourt, prieur-curé ; Lucet Pierre, syndic ; Legrand Thomas, greffier ; Dumesnil Alexis, Mercier Robert et Soury François, membres.

Les maires ont été : I. Morviller Pierre, maréchal-ferrant, 1790. — II. Danzel Charles-Antoine-Henri, 1792. — III. Gorenflos Servais, 1813 à 1821. — IV. Dumesnil Jean-Baptiste, chevalier de la Légion d'honneur, 1821 à 1837. — V. Danzel d'Aumont Charles-Joseph, 1837 à 1850. — VI. Digeon Augustin-Servais, 1850 à 1855. — VII. Danzel d'Aumont Charles-Joseph, 1855 à 1871. — VIII. Danzel d'Aumont Marie-Arthur, officier de la Légion d'honneur, en exercice depuis 1871.

Instituteurs : I. Legris Jean-Baptiste, 1779 à 1816, mort le 5 février 1816 âgé de 72 ans. — II. Legris Frédéric-Auguste-Stanislas, fils du précédent, 1816 à 1824. — III. Legris Jean-Baptiste, fils du précédent, 1824 à 1868. — IV. Ségard Pierre-Albéric-Alfred, 1868 à 1885. — V. Journé Eugène-Auguste, en exercice depuis 1885.

L'école mixte reçoit 32 garçons et 17 filles.

Aumont n'a que deux rues ; la plus longue porte d'un bout le nom de rue d'Airaines et de l'autre bout, rue d'Hornoy ; la rue de Belloy, d'une longueur de trois cents mètres, n'a qu'une dizaine de maisons.

Principaux lieuxdits : Le Valdame (nom d'un fief), le chemin de la laye, les proix, le chemin des mottes, le bois l'abbé, où l'on a découvert quelques débris de vases gallo-romains, les terres franches, etc ; à propos de ce lieudit, nous voyons dans les notes que nous a fournies M. Poujol de Fréchencourt qu'en 1632 un procès fut entamé entre frère Jean Lebel, prieur-curé d'Aumont et Me Philippe Boulanger, élu en l'élection d'Amiens ; ce dernier prétendait que depuis plus de soixante ans, et même de temps immémorial, les terres franches n'avaient point payé de cens ; nous ne connaissons point l'issue de ce procès [1].

[1] Cette notice a été rédigée presque entièrement sur les documents qui nous ont été communiqués par notre excellent collègue, M. F. Poujol de Fréchencourt.

ARGUEL

Arcas, 751 ; Arguel, 1164 ; Arguellum, 1208 ; Arguelium, 1212.

Ce village joua un certain rôle au moyen âge, ainsi qu'on en peut juger par les rares épaves qui sont parvenues jusqu'à nous ; il était le siège d'un bailliage, et les mouvances de sa châtellenie étaient considérables.

A s'en rapporter à l'opinion de quelques étymologistes, le nom d'Arguel serait d'origine celtique, ce qui paraît vraisemblable ; d'autres, et c'est peut-être par pure fantaisie, voudraient voir par l'appellation de ce lieu l'établissement d'une tour dont le guet, aux yeux d'Argus, surveillait au loin les environs ; d'autres feraient venir son nom d'*Argutus locus*, parce que le château était situé sur une éminence en pain de sucre. Nous donnons toutes ces hypothèses pour ce qu'elles valent ; les étymologistes se perdent trop souvent en conjectures pour que nous nous arrêtions longtemps sur ce point. Néanmoins il est de fait qu'une tradition locale, bien abâtardie sans doute, — mais l'histoire repose souvent sur des traditions, — qu'Arguel fut autrefois le centre d'une importante cité celtique. On peut opposer à cette prétention l'existence certaine,

à une date assez ancienne, de plusieurs localités encore debout aujourd'hui et situées à peu de distance d'Arguel, ce qui serait presque une preuve de l'exagération des récits légendaires dont l'imagination populaire paraîtrait avoir seule fait tous les frais. La vérité est qu'avant la guerre de Cent ans, Arguel était une petite ville dont la population et l'étendue ne devaient pas dépasser les proportions d'Aumale de nos jours.

Sa population, qui ne faisait que s'accroître depuis le commencement de ce siècle, s'est trouvée diminuée d'après les derniers recensements, comme on en peut juger par les chiffres suivants : en 1806, on comptait 74 habitants ; en 1827, 94 ; en 1837, 96 ; en 1876, 120 ; en 1881, 95, et en 1886, 93.

Le nombre des feux n'était que de 16 en 1714 ; il s'y trouve aujourd'hui 30 maisons, occupées par 34 ménages.

La superficie territoriale est de 254 hectares dont 216 en culture. 81 habitants sont attachés à l'agriculture et 7 à l'industrie. Le rendement des pommes à cidre est d'environ cent hectolitres.

La distance de ce village d'Hornoy, son chef-lieu de canton, est de huit kilomètres ; celle d'Amiens est de quarante kilomètres.

Description en 1763 : « Arguel, dont le roi est le principal seigneur ; le sieur Ternisien d'Ouville y a un fief et y demeure. 21 feux. Il n'y a ni ferme ni hameau qui en dépende. Arguel est situé sur le haut de la côte au bas de laquelle est la vallée de Liomer. Le terroir, partie en plaine, partie en côte ; la nature des terres est différente suivant leur situation ; productions ordinaires du pays. Tout Arguel est de

l'élection de Ponthieu ; n'a d'autre route qui l'avoisine que le chemin d'Abbeville à Aumale qui passe à peu de distance de ce lieu. Point de laboureurs, les habitants sont tous journaliers. Il n'y a point de moulin. Les habitants ont un droit d'usage dans le bois qui consiste dans la délivrance de vingt-cinq verges de bois de basse futaie par an pour chaque ménage. Ni revenus, ni foire, ni marché. Le pied de taille est de 100 livres. 63 journaux de bois sur ce terroir ». — Montant des quatre contributions directes : 1,323 fr.

L'église, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, est située à l'extrémité du village ; elle ne présente aucun caractère architectonique. Sa longueur intérieure est d'environ dix mètres et sa largeur de six mètres cinquante. Le jour entre par six fenêtres fort petites ; sept statuettes et une toile peinte représentant la décollation du patron ornent l'intérieur de cette église. Le clocher, peu élevé, contient une clochette bénite en 1698.

La cure était à la présentation du personnat de Liomer. Le revenu était de 300 livres ; il s'éleva à 350 et même à 486 livres, ainsi qu'on le voit par la déclaration faite par le curé le 7 juin 1728.

L'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt avait une branche de dîme sur le terroir d'Arguel produisant 60 livres ; aussi l'abbaye devait-elle contribuer pour la moitié dans les réparations du chœur de l'église d'Arguel. (*M. Darsy.*)

Les registres de l'état civil de cette commune ne remontent qu'à 1768, car les registres antérieurs à cette date avaient été « enlevés par la justice royale d'Oisemont », ainsi qu'on le constate dans l'acte de

décès de messire Alexandre Mercier, curé d'Arguel, qui fut inscrit sur ceux du Quesne ; ce n'est qu'à l'aide des registres d'Arguel postérieurs à 1768 et de ceux des villages voisins que nous pouvons donner la liste suivante des curés : I. Boinet N..., 1625. — II. Hodencq Josse, 1642. — III. De Gueschart Charles, 1671. — IV. Langlois Henri, 1680. — V. Lefebvre N..., 1707. — VI. Mercier Alexandre, 1723 à 1768, décédé le 29 mai de cette année à l'âge de quatre-vingts ans ; inhumé le lendemain dans le chœur de l'église. A sa mort, les scellés furent apposés à la maison presbytérale ; il s'y trouvait cinquante et un cahiers contenant les actes de baptêmes, de mariages et de décès ; ils furent confiés provisoirement au greffier du bailliage d'Arguel, parce qu'il ne se trouvait dans l'église de ce village ni coffre, ni lieu fermé où ils eussent pu être mis en sûreté [1]. — VII. Poultier N..., 1768 à 1781. — VIII. Diftot N..., 1781 à 1792.

Depuis la Révolution, Arguel n'a plus eu de curé ; cette paroisse est actuellement desservie par le curé de Villers-Campsart.

Avant de donner la suite des seigneurs d'Arguel, nous devons parler du château.

Tout à fait en face du Quesne, au sommet d'une colline appelée *larris*, se voit un monticule fort élevé où la main de l'homme a eu sans aucun doute plus de part que la nature : c'était là que s'élevait jadis le château-fort d'Arguel, dont il ne reste plus qu'un pan de mur en silex reliés entre eux par un ciment d'une extrême solidité.

[1] Arch. départ. de la Somme. B. 674.

M. de Belleval fait de ce château une description exacte que nous lui emprunterons.

« On remarque, dit-il, sur une sorte de promontoire qui domine la vallée de Liomer les ruines du château d'Arguel : l'emplacement de ce château en atteste l'importance. Il était composé d'un donjon, dont il reste encore un pan de murailles, de l'effet le plus pittoresque, assis au sommet d'un mamelon entouré d'un large fossé ; ce donjon était relié par un pont-levis à une première enceinte carrée, entourée d'un fossé et communiquant elle-même par un autre pont-levis à une seconde enceinte carrée. Ces différentes dispositions sont encore très nettement accusées par les mouvements de terrain et les fossés : sur le donjon on a planté un calvaire et dessiné un chemin de croix : cela est regrettable à tous égards, à notre point de vue du moins ; il n'eut pas manqué dans la commune d'Arguel et au sommet des collines voisines d'emplacement convenable ; à chaque chose sa destination, et nous n'aimons pas à voir changer l'aspect primitif des lieux, surtout lorsque, comme ici, il s'y rattache des souvenirs historiques. Les deux enceintes sont converties en herbages, et leur conservation est ainsi assurée [1] ».

Bâti comme l'aire d'un aigle au sommet de la montagne, le château d'Arguel, vu de la vallée, avait un aspect imposant et devait paraître d'un abord inaccessible ; cependant cette forteresse, que l'on aurait cru inexpugnable, fut prise plusieurs fois au moyen âge.

On sait que pendant la guerre de Cent ans les

[1] *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu.*

Anglais ravagèrent la France du nord au midi et de l'est à l'ouest ; on sait aussi qu'ils firent leur descente sur les côtes picardes, et que le Vimeu et le Ponthieu eurent longtemps à subir le joug ennemi.

Le roi Philippe de Valois avait été souvent malheureux dans cette guerre néfaste. Son fils Jean le Bon le fut plus encore : après avoir perdu la fameuse bataille de Poitiers, il fut fait prisonnier et emmené en Angleterre (1356) ; c'est pendant sa captivité que les Anglais s'emparèrent du château d'Arguel pour le compte de leur royal prisonnier. Cette forteresse avait déjà été prise précédemment par les Anglais en 1347, un an après la bataille de Crécy.

Ce ne fut qu'en 1402 que les Français parvinrent à chasser l'ennemi du château d'Arguel. Mais l'attaque n'ayant pu avoir lieu que par le côté opposé à la montagne, inaccessible aux machines de guerre de l'époque, les Français durent renverser le château pour s'en rendre maîtres. La ville elle-même fut brûlée et rasée, et, de sa population, il ne put s'échapper, dit-on, que vingt-deux habitants !...

Cette forteresse ne fut plus jamais reconstruite ; il ne faut pas oublier que les châteaux-forts perdirent de leur importance après l'invention de l'artillerie.

Le bastion du château d'Arguel, en s'écroulant sur lui-même sans remplir entièrement son fossé de circonvallation que l'on voit encore, a formé, sur le point le plus élevé de la côte, un énorme mamelon qui ressemble à une montagne posée sur une autre montagne : c'est ce qu'on appelle le *Mont d'Arguel*. Ce mamelon n'a pas moins de vingt mètres d'élévation au-dessus de la montagne, et du haut de son tertre on

domine toute la vallée du Liger, depuis Guibermesnil jusqu'à Senarpont ; on découvre même une partie de la vallée de la Bresle jusqu'au delà de Blangy.

C'est sur ce tertre qu'est planté le calvaire contre lequel M. de Belleval s'est élevé avec juste raison, car, si le dernier vestige de la forteresse venait à disparaître, ne pourrait-on pas croire dans les temps à venir que ce mamelon était spécialement destiné à recevoir ce calvaire ?

Comme au Colysée de Rome, c'est un chemin de croix tout entier que l'on a érigé sur le *Mont d'Arguel* en 1858; chacune des stations est indiquée par une croix spéciale d'environ deux mètres, et les stations sont disposées de distance en distance sur un sentier en spirale autour du mamelon, depuis le bas jusqu'au sommet; la croix principale représente la douzième station, celle où le Christ meurt sur la croix. Cette croix a près de douze mètres d'élévation au-dessus du tertre du mamelon; elle présente cinquante centimètres de face dans toute sa hauteur, et sa branche horizontale porte trois mètres trente-trois centimètres.

La statue du Christ, exécutée par Jean Lemans, de Bruxelles, exprès pour cette croix, n'a pas moins de trois mètres, mais les proportions relatives sont si bien gardées par l'artiste, la nature si bien observée et l'expression d'une douleur infinie si bien rendue sur cette figure mourante, que l'exagération de la statue disparaît entièrement aux yeux du spectateur pour ne laisser place qu'à une admiration recueillie, presque à une sorte de stupeur.

Le 16 juin 1861 eut lieu la bénédiction de cette croix, et l'on peut voir les détails de cette cérémonie dans les

journaux locaux qui en ont parlé, et dans lesquels nous avons puisé une partie de ce qui précède.

Qu'il nous soit permis de relever ici, — non dans un but de critique, mais pour rétablir la vérité, — les erreurs que M. Dusevel a commises relativement à ce lieu.

« Les ruines du château d'Arguelles (*sic*), dit-il, sont peu dignes d'être mentionnées : elles n'offrent rien qui soit grandiose ou imposant [1] ». — C'est, selon nous, quelque chose de grandiose et d'imposant, au contraire, que ce pan de murailles en silex de l'effet le plus pittoresque, que l'on voit depuis près de cinq siècles, au sommet de cette haute colline, et qui attire chaque année, aux beaux jours, une foule de touristes venus de loin. — C'est sans doute une faute d'impression qui lui fit dire que cette forteresse fut prise par les Français en 1202.

Le même auteur se livre plus loin aux écarts de son imagination lorsqu'il dit « qu'aucun souvenir historique ne s'est conservé sur ces ruines, mais qu'elles sont un objet de croyances superstitieuses pour le pays ». Il ajoute gravement : « Suivant quelques habitans, elles seraient habitées par des spectres qui apparaissent de temps à autre pour effrayer les villageois ».

Les souvenirs historiques ne sont pas nombreux sans doute ; cela se conçoit, puisque depuis cinq siècles le château est détruit ; les archives ont été ou brûlées ou enlevées par les Anglais pendant le cours de la guerre de Cent ans. Quant « aux spectres », jamais, que nous ne sachions, aucune croyance de ce genre

[1] *Description historique et pittoresque du département de la Somme,* t. II, p. 101.

n'a inquiété l'esprit des habitants d'Arguel ou des environs; nous avons plus d'une fois consulté les personnes les plus âgées de ces localités à ce sujet, et aucune n'avait entendu parler « des spectres » qui auraient pu habiter ces ruines.

Sur le flanc du larris, un peu au-dessous de la seconde enceinte, on remarque l'ouverture presque entièrement comblée d'un souterrain, qui, d'après la tradition, se prolongerait jusqu'à Airaines, situé à quinze kilomètres de là, mais il n'est plus hanté aujourd'hui que par des lapins, qui en ont fait leurs galeries. D'autres souterrains, rapporte encore la tradition, donnaient accès du fort d'Arguel à la rivière du Liger, où l'on pouvait mener boire les chevaux.

Notons encore qu'à plusieurs reprises, surtout vers 1845, lors de la restauration de l'église du Quesne, on a découvert de nombreux ossements humains, des fers de lance et des fers de chevaux pouvant remonter à une époque assez éloignée.

De temps immémorial, la seigneurie d'Arguel appartint aux comtes de Ponthieu; elle n'a cessé qu'un seul instant d'être possédée par eux, comme on le verra plus loin.

Il pourra peut-être paraître superflu de donner ici la suite des comtes de Ponthieu; aussi ne nous bornerons-nous qu'à en présenter une nomenclature très succincte, à partir de l'époque où nous avons la preuve qu'Arguel leur appartenait.

I. Guillaume II, comte de Ponthieu et de Montreuil, fils de Jean I[er], comte de Ponthieu; il épousa par traité du 20 août 1195 Alix de France, sœur du roi Philippe-Auguste. D'après les *Manuscrits* de Ru-

met et une *Chronique* de Ponthieu (p. 122) [1], le même roi donna en accroissement d'hommage à Guillaume et à ses hoirs la seigneurie d'Arguel avec ses dépendances ; il fit hommage de cette terre à Philippe-Auguste en 1202, au même lieu d'Arguel, où se trouvait alors le roi. Guillaume mourut en 1224.

II. Marie, comtesse de Ponthieu, fille du précédent, fut mariée en 1208 à Simon de Dammartin, comte d'Aumale, mort à Abbeville le 21 septembre 1239; il reçut sa sépulture à l'abbaye de Valloires ; sa veuve épousa en secondes noces, en 1243, Mathieu de Montmorency, seigneur d'Attichy, mort en 1250 ; Marie mourut l'année suivante ; ils furent aussi inhumés tous deux à l'abbaye de Valloires, à laquelle ils avaient laissé de grands biens. De sa première alliance, Marie avait eu trois filles : 1° Jeanne, comtesse de Ponthieu, mariée d'abord, en 1237, *aliàs* 1240, à Ferdinand de Castille, mort en 1252 ; elle épousa ensuite Jean de Nesle ; 2° Marie, alliée à Jean II de Pierrefonds, comte de Roucy ; 3° Philippe.

III. Philippe de Dammartin avait reçu en dot la seigneurie d'Arguel ; c'est à cette époque que ce domaine fut séparé du comté de Ponthieu pour quelque temps. Philippe se maria trois fois : 1° à Raoul IIe du nom, comte d'Eu ; 2° à Raoul II, sire de Coucy ; 3° à Othon III, dit *le Boiteux*, comte de Gueldres et de Limbourg.

IV. Renault, comte de Gueldres et duc de Limbourg, fils de la précédente et de son troisième mari, vendit la terre d'Arguel le 5 février 1282 au roi d'Angleterre et à la reine, sa femme, comtesse de Pon-

[1] Ms. 104 de la Bibliothèque d'Abbeville.

thieu ; il leur vendit en même temps les châteaux et ville de Martainneville, de Port et de la Vacquerie-sur-Somme, avec les bois de Cantâtre et quelques rentes sur la vicomté d'Abbeville, moyennant « set mile sessante wit livres set sols et quatre deniers ». (*D. Grenier*, t. 193, fol. 121.)

V. Édouard Ier, roi d'Angleterre, comte de Ponthieu du chef de sa femme, Éléonore de Castille, fille de la comtesse Jeanne et de Ferdinand. Depuis lors, le château et la châtellenie d'Arguel furent réunis pour toujours au comté de Ponthieu, « dont ils partagèrent les vicissitudes ».

VI. Édouard II, roi d'Angleterre, marié en 1308 à Isabelle de France, fille de Philippe le Bel ; mort en 1327.

VII. Édouard III, roi d'Angleterre ; il rendit hommage à Amiens à Philippe de Valois pour le comté de Ponthieu, mais la guerre allumée entre ces deux monarques fit perdre le comté de Ponthieu au roi d'Angleterre par confiscation en 1345.

VIII. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, connétable de France, reçut le comté de Ponthieu des mains du roi de France.

IX. Édouard III recouvra le Ponthieu par le traité de Brétigny en 1360 ; il le perdit encore par confiscation au mois de mai 1369 et ce comté fut incorporé à la couronne ; rendu de nouveau à Édouard, il fut repris et définitivement réuni à la couronne de France le 14 mai 1480 [1].

[1] Une *Notice historique et généalogique sur la branche aînée des ducs et comtes de Ponthieu,* publiée à Bruxelles en 1854 par A. G. B. Schayes, fourmille d'erreurs ; on lit entre autres, à la page 33, que le Ponthieu fut confisqué le 14 mai 1380 sur Édouard III, alors que ce prince était mort en 1377.

X. Charles V, roi de France ; il fit ajouter un *chef de France* aux premières armoiries du Ponthieu, qui étaient : *D'azur, à 3 bandes d'or, à la bordure de gueules.*

XI. Charles VI, roi de France ; il donna le comté de Ponthieu en apanage à son quatrième fils en 1406.

XII. Jean de France, pour qui le comté de Ponthieu fut érigé en pairie en 1412 ; il fut ensuite déshérité par son père, qui donna le Ponthieu à sa fille Catherine, mariée à Henri V, roi d'Angleterre.

XIII. Charles VII, roi de France.

XIV. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Ponthieu par la cession qui lui en fut faite par le traité d'Arras en 1435.

XV. Louis XI, roi de France, usant de la faculté du droit de rachat stipulé par le traité d'Arras, recouvre le Ponthieu en 1463 ; deux ans plus tard, par le traité de Conflans, il le rend au suivant, mais en se réservant le droit de rachat.

XVI. Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, comte de Ponthieu jusqu'à sa mort arrivée en 1477. Ce fut lui qui fit bâtir contre le gré des habitants et au mépris de leurs privilèges, le château de Ponthieu à Abbeville, où l'on remarquait cette inscription :

L'an mil quatre cens soixante et un,
Moy, Charles, duc de Bourgongne,
Ce chasteau j'ay icy mis
En despit de mes ennemis.

XVII. Louis XI recouvra une seconde fois le Ponthieu, qu'il conserva jusqu'à sa mort (1483).

XVIII. Charles VIII, roi de France, comte de Ponthieu (1483 à 1498).

XIX. Louis XII, roi de France, comte de Ponthieu (1498 à 1515).

XX. François Ier, roi de France, comte de Ponthieu (1515 à 1546).

XXI. Henri II, roi de France, comte de Ponthieu (1546 à 1559).

XXII. François II, roi de France, comte de Ponthieu (1559 à 1560).

XXIII. Charles IX, roi de France, comte de Ponthieu (1560 à 1574).

XXIV. Henri III, roi de France, comte de Ponthieu (1574 à 1582).

XXV. Diane, duchesse d'Angoulême, légitimée de France, fille de Henri II et de Diane de Poitiers; elle fut comtesse de Ponthieu de 1582 jusqu'à sa mort. Elle avait épousé : 1° en 1553, Horace Farnèse, duc de Castro ; 2° en 1557, François de Montmorency ; elle mourut à Paris le 11 janvier 1619 à l'âge de quatre-vingts ans.

XXVI. Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, comte de Ponthieu de 1620 jusqu'à sa mort. Il épousa : 1° en 1591, Charlotte de Montmorency, dont il eut entre autres enfants, Louis-Emmanuel, qui suit ; 2° en 1644, Françoise de Nargonne. Il mourut à Paris le 24 septembre 1650.

XXVII. Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, comte de Ponthieu depuis 1650 jusqu'à sa mort. Il naquit à Clermont en 1596 ; il était fort savant et aimait les gens de lettres. Il épousa le 8 février 1629 Henriette de la Guiche, dame de Chaumont, dont il eut deux fils, morts jeunes, et une fille, mariée au suivant. Il mourut à Paris le 13 novembre 1653, et sa femme, le 22 mai 1682.

XXVIII. Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, grand chambellan de France, né le 11 janvier 1622, épousa le 3 novembre 1649 Françoise-Marie de Valois, duchesse d'Angoulême, née le 27 mars 1631. Il mourut le 27 septembre 1654.

XXIX. Louis-Joseph de Lorraine, duc de Joyeuse et d'Angoulême, naquit à Toulon le 6 août 1650 ; il se maria à Élisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, fille de Gaston d'Orléans et de Marie de Lorraine ; il mourut de la petite vérole le 30 juillet 1671.

XXX. François-Joseph de Lorraine, duc de Joyeuse, fils du précédent, né le 28 mars 1670, fut pourvu du comté de Ponthieu à la mort de son père, mais il mourut le 16 mars 1675, et le Ponthieu retourna à son aïeule paternelle, Françoise-Marie de Valois, morte le 4 mai 1696.

XXXI. Louis XIV, roi de France, réunit le Ponthieu à la couronne en 1697 ; il le donna au suivant en 1710.

XXXII. Charles de France, duc de Berry, troisième fils du dauphin, reçoit le comté de Ponthieu de Louis XIV comme supplément d'apanage ; mais, au bout de quelque temps, il lui est retiré pour être réuni à la couronne.

XXXIII. Louis XV, roi de France, comte de Ponthieu (1715 à 1774).

XXXIV. Louis XVI, roi de France, comte de Ponthieu (1774 à 1776).

XXXV. Charles, comte d'Artois, depuis Charles X, frère du précédent, comte apanagiste du Ponthieu de 1781 à 1789.

Outre la seigneurie principale, il y avait un assez grand nombre de fiefs à Arguel, dont le plus impor-

tant, qui formait une seigneurie, était possédé par des seigneurs du nom d'Arguel, mais leur filiation ne paraît pas bien établie; nous donnerons leurs noms tels que nous les avons trouvés.

Renouard d'Arguel assiste à la première croisade en 1096.

Étienne et Fulbert d'Arguel donnent trois journaux de terre à la maladrerie du Quesne vers 1180.

Jean d'Arguel en 1225.

Foulques d'Arguel, chevalier, sire dudit lieu, marié à Adélaïde Tyrel, dame de Bergicourt, Bettembos et Éplessier.

Guillaume d'Arguel, avec cinq autres, donne quittance à Guillaume de Milly et à Jouffroy Coquatrix de 52 livres tournois pour leur service en Flandre (Arras, 10 septembre 1302).

Le 20 octobre de la même année, Drohe d'Arguel, écuyer, confesse avoir reçu de Guillaume de Milly 24 livres tournois pour son service en Flandre ; sur le sceau en cire brune se voit un écu seul portant une *croix potencée, cantonnée de 4 tourteaux* [1].

Geoffroy d'Arguel, chevalier, 12 juillet 1344.

Baudouin d'Arguel, écuyer de la compagnie de Waleran de Rayneval en 1369.

Glée d'Arguel, écuyer en 1369 ; son sceau portait *une étoile à 6 raies* (Tit. de Clérembault).

Colard d'Arguel possédait un ténement à Abbeville en 1447.

D'après M. de Belleval, Arguel a eu ses châtelains,

[1] *Trésor généalogique de Picardie*, par un Gentilhomme picard.

comme Crécy, c'est-à-dire les gardiens de sa forêt.

Parmi eux nous citerons : 1° Guy au Costé [1], en 1268 ; 2° Simon de Barbafust [2], en 1289 ; l'un des membres de cette famille, Jean de Barbafust, peut-être le père du châtelain d'Arguel, était maïeur d'Abbeville en 1246 ; il portait *treize fleurs de lis* dans ses armes, sans doute pour quelque service rendu au roi par ses prédécesseurs ou par lui-même ; cette famille a donné son nom à une rue d'Abbeville qui est encore conservé actuellement. L'Hôtel-de-Ville avait affecté une somme pour tenir dans un état constant de propreté la place du Marché-aux-Herbes, au fond de laquelle était la maison de Barbafust [3] ; 3° Jacques au Costé, en 1300 ; il était fils de René ou Renier au Costé, maïeur d'Abbeville en 1225, 1227, 1233 et 1235 ; il fut lui-même maïeur de cette ville en 1280, 1284, 1288, 1300 et 1301. Il épousa Jeanne Loisel, dont il eut trois fils, qui furent tous trois maïeurs d'Abbeville à différentes époques : 1° Mathieu, maïeur en 1308 ; 2° Firmin, seigneur de Bouillancourt-sous-Miannay, maïeur en 1336 ; 3° Jean, maïeur en 1337 ; un autre membre de cette famille, Pierre au Costé, fut nommé receveur du comte de Ponthieu par le roi d'Angleterre en vertu de lettres données par ce dernier en juin 1279 au château du Gard-lez-Rue [4] ; 4° Simon de Rogehan [5],

[1] Armes : *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de 6 billettes de même et chargée de 3 alérions.*

[2] Armes : *De gueules, au sautoir d'azur chargé de 13 fleurs de lis d'or à 4 têtes barbues d'or.*

[3] F.-C. Louandre. *Les mayeurs et les maires d'Abbeville.*

[4] F.-C. Louandre ; *loc. cit.*.

[5] Armes : *D'argent, à 3 fasces de sinople accompagnées de 6 besans d'or, 3, 2 et 1.*

châtelain d'Arguel en 1340 ; il paraît être le dernier qui ait occupé cette charge.

Fiefs.

Parmi les fiefs assis à Arguel et mouvants de ce lieu, le plus important était le fief des Rumetz ; quant aux autres, leurs noms nous sont inconnus.

1° Fief de quinze livres de censives possédé par l'abbaye de Selincourt.

2° Fief à la Maladrerie du Quesne.

3° Fief situé à Arguel, mais relevant de la seigneurie de Saint-Aubin-Rivière.

4° Fief des Rumetz. (V. ci-dessous.)

5° Fief faisant partie du fief des Rumetz, tenu du roi par Claude le Blond, écuyer, seigneur du Plouy [1]. D'après D. Grenier, ce fief se composait de cinquante et un journaux de terre éclipsés et tenus des Rumetz ; il appartenait en 1703 au sieur le Blond, de Favières, au lieu d'Antoine Boulenger, bourgeois d'Amiens. (*Topogr.*, t. 194, p. 121.)

FIEFS DES RUMETZ. — Situés près du château d'Arguel, ces deux fiefs étaient tenus du roi à cause de son château d'Arguel, et non de la seigneurie de ce lieu. Leurs mouvances étaient considérables, puisqu'elles s'étendaient sur huit cents journaux de terre.

[1] M. E. Prarond. *De quelques lieux du Ponthieu...* — M. le c^te^ A. de Louvencourt. *État des fiefs et seigneuries... du Ponthieu.* — Arch. mun. d'Abbeville.

Le possesseur avait la justice vicomtière ou moyenne justice.

Le premier possesseur connu est Raoul Hasterel [1], vivant en 1180.

Hugues Hasterel, chevalier, vivant en 1200, lui succéda.

Guillaume Hasterel, fils du précédent, seigneur des Rumetz en 1236.

Guillaume ou Gilles Hasterel, écuyer, sert un aveu au roi le 5 janvier 1377 pour son fief assis à Arguel (*D. Grenier*) ; le même jour, il fournit au même un autre aveu pour son manoir de Fresnoy [2].

Jeanne Hasterel hérita des Rumetz ; elle en était en possession en 1447.

Jean de Donqueur [3], écuyer, seigneur de la Ferrière, Galametz et Vitz-sur-Authie, devint seigneur des Rumetz du chef de sa femme, Jeanne Hasterel, veuve en premières noces d'Eustache de Mérélessart, écuyer ; Jean de Donqueur était le second fils de Guillaume et de Marie de Bailleul ; il vivait encore en 1474. Les 16 juin 1449 et 16 juin 1451, il constitua une rente au profit de Jean le Pelle.

Jean le Pelle, bourgeois d'Abbeville, seigneur de Longuemort, Bettencourt-Rivière, Franqueville, Guebienfay, le Cardonnoy, des fiefs d'Épaumesnil et des Rivières, acheta les Rumetz au précédent le 27 octobre 1452. De son mariage avec Aélips du Maisniel,

[1] Armes : *De ... au chef fuselé de ... et de ...*

[2] M. de la Gorgue cite Baudoin le Marié, écuyer, qui fournit aveu au roi du fief des Rumetz le 7 mars 1377 (D. Grenier dit le 12 mars), mais cet auteur ajoute que ce fief n'était qu'une éclèche de celui de Gilles Hasterel.

[3] Armes : *D'or, au chevron de gueules.*

il n'eut point de postérité. Par son testament daté de 1480, il partagea tous ses biens entre ses héritiers.

Jean le Canu [1], neveu du précédent, hérita de lui les quatre fiefs des Rivières à Long, et les Rumetz. De son mariage, il eut le suivant.

Robert le Canu, bourgeois d'Abbeville, seigneur des Rivières et des Rumetz, comparut à l'arrière-ban de 1535. Le 12 mai 1529, il avait acheté à Jacques de Bienoourt le fief de Fontaine à Fresneville. De son mariage vers 1500 avec Anne Férache, dame de Guisancourt, il eut : 1° Jean qui suit ; 2° Madeleine, femme de Christophe de Blottefière, qui suivra ; 3° Jeanne, dame du quint des Rumetz, mariée en 1534 à Jacques de la Gorgue, seigneur d'un fief noble à Arguel ; 4° Roberte, femme de Mathieu Mourette, garde du scel de Ponthieu ; 5° Michelle, mariée à Nicolas Warré ; 6° Périne, alliée à Jean des Camps, maïeur de Rue.

Jean le Canu, bourgeois d'Abbeville, seigneur des quatre fiefs de Rivières et des Rumetz, demeurant à Abbeville en 1563, mourut sans laisser de postérilé, et ses sœurs héritèrent de tous ses biens [2].

Christophe de Blottefière [3], écuyer, seigneur de la Haye et du Cardonnoy, maïeur d'Abbeville en 1537,

[1] Armes : *D'argent, à 3 fasces d'homme, 2 et 1* (Waignart).

[2] Jeanne le Canu, femme de Jacques de la Gorgue, hérita de Jean le Canu, son frère, un quint des Rumetz. Leur fils, Robert de la Gorgue, receveur du domaine de Ponthieu de 1570 à 1578, échevin d'Abbeville en 1586, était seigneur du quint des Rumetz ; il épousa le 18 octobre 1582 Gabrielle le Maistre, fille de François et de Marie de la Fosse ; n'ayant point laissé d'enfants, le quint des Rumetz passa à Jacques de la Gorgue, frère de Nicolas, prêtre, et à Alix, femme de Jean Roussel.

[3] Armes : *D'or, à 3 chevrons de sable.*

premier échevin en 1561, garde du scel de Ponthieu en 1534 et 1535, bailli de Long et Longpré, présente ses fiefs [1] en 1535 et comparaît à l'arrière-ban de 1557. Il était seigneur des quatre quints des Rumetz du chef de sa femme, Madeleine le Canu. De son union naquirent : 1° Maximilien, qui suit ; 2° Jeanne, mariée à Alexandre d'Ippre, écuyer.

Maximilien de Blottefière, écuyer, seigneur de la Haye, les Rumetz, le Cardonnoy et autres lieux, épousa par contrat du 22 juillet 1573 Anne de Quevauvillers, — *alibi* Marguerite, — fille de Jacques, seigneur du Longuet et de Monthomer, et d'Isabeau Descaules ; il en eut le suivant.

André de Blottefière, écuyer, seigneur de la Haye, Rumetz, Longuet, Cardonnoy, épousa Jeanne Cornu, *aliàs* Louise, fille de François, écuyer, seigneur de Beaucamps-le-Vieux, et d'Anne de Lauzeray ; de ce mariage sont nés : 1° François, qui suit ; 2° Françoise, religieuse à Épagne, où elle fit sa profession le 1er mars 1629 ; 3° Isabeau, femme d'Antoine de l'Épine.

François de Blottefière, écuyer, seigneur de la Haye, des Rumetz, Longuet et autres lieux, vivant en 1637, fut marié à Michelle de Lisques, dont il eut : 1° Claude, mort sans alliance ; 2° Jeanne, alliée au suivant.

Gérard de Sarcus [2], chevalier, seigneur de Fosse-Bluet, Lentilly, Ronssoy, Courcelles-sous-Moyencourt, où il naquit le 16 février 1629, épousa par contrat du 19 décembre 1655 Jeanne de Blottefière, qui lui apporta

[1] Fiefs à Guisancourt, à Wanel, à Hallencourt, à Hocquincourt et à Surcamps.

[2] Armes : *De gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes de même.*

en dot pour trois cent mille livres de biens, consistant dans les terres de Liercourt, Long, Longuet, les Rumetz, la Haye, Cardonnoy, etc. Il était l'aîné des quinze enfants de Geoffroy II de Sarcus et d'Anne Favier, et fut maintenu dans sa noblesse par Lebœuf, intendant de Picardie, le 20 juillet 1666 ; il était mort avant le 3 août 1668, car sa femme fit à cette date le relief des Rumetz ; elle mourut le 11 janvier 1685. De leur union étaient nés : 1° François-Gérard, qui suit ; 2° Louis-Joseph, seigneur du Ronssoy ; 3° Jean-Baptiste, dit *le chevalier de Courcelles* ; 4° François-Antoine, écuyer, seigneur du Cardonnoy ; 5° Charles, écuyer, seigneur de Liercourt ; 6° Firmin-Victor, écuyer, seigneur du Longuet ; 7° Anne-Élisabeth, mariée à Étienne de Bruissy, chevalier, seigneur d'Harbonnières ; 8° Anne-Thérèse, demoiselle du Longuet, alliée à Jean de Margival ; 9° Jeanne-Françoise, demoiselle du Ronssoy ; 10° Marie-Anne, demoiselle de la Haye, fille d'honneur de la reine de Pologne, morte sans alliance ; 11° Françoise-Luce, demoiselle de Liercourt, mariée à Joseph Pingré ; 12° Jeanne-Aimée, demoiselle du Cardonnoy, mariée à David d'Aigneville.

François-Gérard de Sarcus, chevalier, seigneur de Courcelles, Liercourt, Longuet, les Rumetz et autres lieux, baptisé le 5 octobre 1658, épousa, par contrat du 13 octobre 1682, Catherine du Chastellet, fille de François, chevalier, seigneur de Moyencourt, Famechon, Saint-Romain, Sailly et Lentilly, et de Catherine de Presteval. De ce mariage sont issus : 1° Claude-Eugène, né en 1689, marié à Marguerite Ternisien, dont il n'eut qu'une fille morte en bas âge ; 2° Charles-Alexandre, religieux ; 3° Éléonor-Maximilien, qui suit ; 4° Claire, mariée en 1710 à François de

Belleville ; 5° Marie-Gabrielle, alliée en 1716 à Charles de la Rue ; 6° Marie-Élisabeth ; 7° Louise, toutes deux reçues à Saint-Cyr ; 8° Françoise-Catherine, religieuse à Variville.

Éléonor-Maximilien, marquis de Sarcus, chevalier, seigneur de Courcelles, Lentilly, les Rumetz, Fresneville, la Rouge-Cambre, Fontaine, Saint-Romain, Moyencourt et autres lieux, colonel au corps royal d'artillerie, directeur des fortifications des places de Picardie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mousquetaire de la garde du roi en 1714, était né en 1696. Il épousa, par contrat du 19 septembre 1721, Marie-Françoise Roger de Boislévêque ; il mourut le 13 janvier 1768, et sa femme, le 10 septembre de la même année.

Henri Ternisien [1], chevalier, seigneur de Fresnoy-Andainville, Russelin, Fontaine, Saint-Blimond, Becquétoille et autres lieux, acheta les fiefs des Rumetz au marquis de Sarcus le 28 août 1764 pour la somme de huit mille livres ; le même jour, il acheta au même le fief de la Fontaine, situé à Fresneville, pour quatre mille livres. Henri Ternisien était fils aîné de François, chevalier, seigneur d'Ouville et de Russelin, et d'Agnès Ternisien de Valencourt. Il épousa le 8 février 1767 Marie-Françoise d'Arondel et en eut : 1° Henri-Grégoire, qui suit ; 2° François-Philippe-Édouard, né le 29 janvier 1770, dit *le chevalier de Fresnoy*, sous-lieutenant au régiment d'Austrasie, émigra à la Révolution et mourut le 6 août 1792 à

[1] Armes : *D'argent, à trois fleurs de lis, au pied nourri de gueules, accompagnées de trois molettes d'éperon mal ordonnées de même.*

Alstrowecler, village d'Allemagne, sous Landau et Spire [1] ; 3° Marie-Françoise-Henriette, née le 23 janvier 1771, mariée à Louis-Jérôme Lefebvre ; 4° Louis, né le 3 avril 1772, mort le 9 février 1784 ; 5° Marie-Anne-Agnès, femme de Hippolyte Dufour. Henri Ternisien mourut le 27 mars 1778 à l'âge de cinquante-trois ans, et fut inhumé dans la chapelle seigneuriale de Fresnoy-Andainville.

Henri-Grégoire Ternisien, chevalier, seigneur de Fresnoy-Andainville, Becquétoille, Caillemotte, les Rumetz et autres lieux, page du duc d'Orléans en 1783, officier au régiment d'Austrasie, naquit le 3 septembre 1768. Il épousa Marie-Madeleine Louvel et en eut le suivant.

Henri-Charles-Évariste Ternisien, chevalier, marié à Charlotte-Mélanie de Cacheleu ; de ce mariage sont nés : 1° Marie-Thérèse-Hermance, non mariée ; 2° Marie-Henriette-Élise, sans alliance ; 3° Marie-Adélaïde-Claudine, née le 10 mars 1831, mariée à M. Joseph-Marie-Prosper de Rambures, à qui appartient le bois du Forestel, à Arguel, et les propriétés de l'ancien fief des Rumetz.

Arguel ne tarda pas à profiter de l'ère nouvelle qu'offrit à la société française le mouvement du XII[e] siècle, connu sous le nom d'affranchissement des communes. En effet, nous en avons la preuve, non par sa charte, mais par le nom de ses maïeurs, que l'on rencontre dès le commencement du XIII[e] siècle. Ce qui vient encore à l'appui de cette preuve, c'est qu'on « trouve dans Rymer la commission donnée par

[1] Note des registres de l'état civil d'Arguel.

le roi d'Angleterre au sénéchal de Ponthieu chargé de recevoir le serment au nom du roi » (18 mars 1308) ; parmi ces communes, au nombre de douze, nous lisons le nom d'Arguel [1]. Deux autres pièces manuscrites, citées par M. H. Cocheris, l'une de 1230, l'autre de 1307, prouvent aussi l'établissement de la commune d'Arguel [2]. Les libertés et priviléges des habitants furent plusieurs fois confirmés par les rois de France, notamment par Charles VIII, en 1487, et par Louis XII, quelques années plus tard (1498) [3].

M. Ch. Dufour, d'Amiens, possédait l'empreinte du sceau de la commune d'Arguel au XIII[e] siècle : *D'azur, au cerf courant d'or, la tête tournée à dextre, accompagné en chef et à senestre d'un soleil d'or, et, en pointe, d'un croissant renversé, éclairé par le soleil.*

Voici ce qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Douët d'Arcq :

« Sceau rond de 45 mill. — Archives de l'Empire. J. 395, n° 111.

« Un cerf passant à gauche. Au-dessus de sa croupe une sextefeuille ; sous son ventre, un croissant versé.

† S' AV MAIRE DARGVEL
(Seel au maire d'Arguel).

« Appendu à une promesse du maire et des échevins d'Arguel, au roi, d'abandonner le comte de Ponthieu au cas où il ne tiendrait pas son accommodement avec le roi. — 4 mars 1230 [4] ».

[1] Aug. Thierry. *Hist. du Tiers-État,* t. IV, p. 73, *ad notam.*
[2] *Notices et extraits des documents manuscrits relatifs à la Picardie,* t. I[er], p. 181.
[3] Ibid.
[4] *Collection de sceaux...,* t. II, p. 377, n° 5,741.

Liste des maïeurs dont nous avons pu retrouver les noms :

I. Le Marié Hugues, 1216. — II. Maritat Hugues, 1225 ; il paraît à cette date comme témoin à un acte de donation en faveur de la maladrerie du Quesne. — III. Danzel Jean, 1495 ; il assiste en cette année à la rédaction des coutumes de Ponthieu (17 octobre). — IV. Hénicque Guillaume, 1615. — V. Lœullier Jean, 1642. — VI. Quatrelivres Nicolas, qualifié ancien maïeur en 1700. — VII. De Vimeu Jean, vers 1700. — VIII. Chocquart Augustin, vers 1720. — IX. Leleu François, 1731.

Il ne nous a pas été possible de découvrir à quelle date ni pour quelle cause la commune d'Arguel fut supprimée, mais bien certainement cette suppression avait eu lieu avant la Révolution.

Il se trouve aux archives d'Abbeville une supplique des maire et échevins d'Arguel adressée au sénéchal de Ponthieu au sujet des maître, frères et sœurs de la maison et hôtellerie du Quesne ; cette supplique, presque illisible, est sur parchemin et contient huit lignes et demie, mais ne porte point de date ; elle peut être de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du siècle suivant (II. 265).

Depuis la Révolution, les maires d'Arguel ont été : I. Sannier Pierre-Firmin, 1793 à 1802. — II. Lefèvre Jean-Baptiste, 1803 à 1805. — III. Michel Antoine, 1805 à 1824. — IV. Ternisien Henri, 1824 à 1830. — V. Lefèvre François, 1830 à 1845. — VI. Villerelle Félix-Augustin, 1845 à 1866. — VII. Villerelle Jules, coquetier, fils du précédent, 1866 à 1881. — VIII. Tourneur René, en exercice depuis 1881.

« La commune d'Arguel est la seule du département qui possède des bois communaux soumis au régime forestier.

« Pour avoir droit d'affouage dans cette commune, il faut l'avoir habitée un an et un jour, à partir de la veille de Noël, et y posséder une demeure fixe et réelle.

« Lorsque plusieurs ménages vivent ensemble sous le même toit et au même feu, c'est le premier entré qui a seul droit à la communauté ; car il ne saurait y avoir plusieurs portions dans la même maison.

« Quand un habitant décède ou quitte la commune, lui ou ses héritiers perdent leur droit à la communauté de l'affouage. S'il se trouve porté au rôle de la répartition de la commune, et s'il a payé le montant de sa quote-part de taxe, la commune la rembourse.

« Enfin, pour avoir droit de recueillir une portion de l'affouage, il faut être présent et habiter la commune au moment de la distribution [1] ».

Guillaume III, comte de Ponthieu, fils de Jean, donna en 1202 aux habitants d'Arguel, moyennant une redevance annuelle de quatre mesures d'avoine par chaque maison de la commune, un droit d'usage dans la forêt d'Arguel en un canton appelé depuis les *Communes d'Arguel* ou *Bois des Jurés* ; il leur accorda en outre les droits de chauffage et de franc-batissage, et les autorisa à prendre le bois nécessaire pour les restaurations à faire à l'église et au puits communal chaque fois que la nécessité s'en ferait sentir.

[1] A. Bouthors. *Les usages locaux du département de la Somme*, p. 81.

Plus tard, aux quatre mesures d'avoine, vint s'ajouter un setier d'avoine à payer au domaine du roi pour la justice, la mairie et autres privilèges accordés autrefois par les comtes de Ponthieu.

Les communes d'Arguel, d'une contenance de cent journaux quatre-vingt-dix-huit verges, aboutissaient d'un côté à la forêt de ce nom et de l'autre au val Dié, — aujourd'hui Vaudier; — d'un bout, au bois du seigneur de Saint-Aubin et au bois commun des habitants de ce village, et de l'autre bout, au bois de l'hôtellerie du Quesne et au bois de la commanderie de Saint-Maulvis [1].

Nous trouvons dans D. Grenier (tome 39, f° 98) des lettres à la date du 3 avril 1307 des maire et échevins d'Arguel par lesquelles ils reconnaissent que Jean de Chalon, chevalier, sénéchal et garde de la terre de Ponthieu, leur avait accordé la « moitié du profit de douze journex de bos du comun de la forest d'Arguel », dans le but de les aider à refaire leur église. Ils déclarent par ces lettres que la « grace » que leur a faite le sénéchal de Ponthieu « ne puist estre trait en exemple en nul tans a venir ne porter préjudice au seigneur de Pontiu n'a ses hoirs en nul point ». Et pour que ce soit « ferme chose et estable », ils ont scellé ces lettres « du propre scel du commun de le vile d'Arguel ».

A la suite des guerres du XVe siècle, les habitants d'Arguel perdirent leurs titres ; ils s'adressèrent alors au roi Charles VIII, qui, par lettres-patentes données à Rouen le 5 décembre 1487, et adressées au maître

[1] Un plan de la forêt d'Arguel au XVe siècle se trouvait dans le cabinet de M. Ch. Dufour, d'Amiens.

des Eaux et Forêts du comté de Ponthieu, leur confirma le privilège accordé par Guillaume de Ponthieu, attendu que depuis « six vint ans et de si lonc tems il n'est mémoire du contraire ». Ces lettres-patentes furent entérinées le 4 juillet 1489 par Jean de Wierre, écuyer, seigneur de Maison-Ponthieu en partie, lieutenant du maitre des Eaux et Forêts de la maîtrise d'Abbeville.

Les habitants d'Arguel, sans doute par reconnaissance envers les comtes de Ponthieu, firent un accord en 1625 avec leur curé, messire Boinet; outre la portion de bois dont il jouissait comme habitant, ils lui donnèrent un filet de bois de douze verges à la condition qu'il chanterait à l'église, tous les dimanches et jours de fêtes, la prière *Domine non secundum* pour les comtes de Ponthieu décédés ; plus tard, par acte du 12 avril 1682, le curé, Henri Langlois, fut autorisé par les habitants à jouir d'une portion entière de bois au lieu du filet accordé à ses prédécesseurs ; de sorte qu'il devait payer quatre mesures d'avoine pour cette seconde portion.

Le roi Louis XIV nomma des commissaires généraux pour la réformation des Eaux et Forêts de France ; les commissaires chargés de la réformation de la maîtrise d'Abbeville, considérant que les habitants d'Arguel avaient « mésusé de leurs concessions », leur ôtèrent les communes par acte du 30 août 1666.

Ce ne fut qu'en 1670 que M. de Colbert, intendant de Picardie, leur donna en échange le bois du Forestel [1], d'une contenance de soixante-dix journaux sept

[1] Ce bois, qui appartenait alors au roi, était situé à l'extrémité du terroir d'Arguel et faisait face à la vallée du Liger ; il tenait au nord et à l'est aux terres et aux jardins d'Arguel.

verges, ou cinquante-neuf arpents cinquante-sept perches ; ils en furent mis en possession par une sentence de Pierre Gallet, écuyer, seigneur de Sombrin, de Neuilly-l'Hôpital, etc., lieutenant particulier des Eaux et Forêts de Picardie en Ponthieu, rendue pendant l'hiver de 1670.

A cette occasion, il fit remarquer que la portion réunie à la forêt d'Arguel avait été autrefois « en commun usage aux habitants dudict lieu d'Arguel et que le Forestel avoisine leur bourg », et que par conséquent on pourrait, « pour donner lieu au rétablissement de la ville, ruinée par les guerres, leur délaisser l'usage du bois » ; — que la forêt d'Arguel, qui leur fut retirée, était d'une contenance de cent vingt journaux de bon bois (nous lisons ailleurs cent journaux) ; — que le bois du Forestel ne contenait que cent dix journaux (nous avons vu plus haut que sa contenance était de soixante-dix journaux); — qu'il était d'une valeur inférieure d'un quart à la forêt d'Arguel, ce qui ruinait leur communauté ; il ajoutait que les habitants pourraient se pourvoir auprès du roi pour rentrer dans leur ancien droit en produisant leurs titres, mais que jusqu'à ce jour « leur pauvreté les avait contraints de subir un tel jugement ».

Il se coupait annuellement vingt-deux portions de bois de vingt-cinq verges, dont le total formait la dixième partie du bois du Forestel ; les cent cinquante verges restant étaient vendues pour entretenir l'église, etc. Le nombre des maisons usagères, qui était par conséquent de vingt-deux, ne fut plus que de dix-sept vers 1686, attendu que le sieur Morisset, d'Abbeville, en avait fait démolir cinq pour agrandir la sienne.

Il est à remarquer que les habitants abusèrent sou-

vent de leurs privilèges en vendant avec leurs maisons usagères les portions de bois dues à ces maisons comme s'ils eussent été propriétaires du bois. Un arrêt du Conseil, en date du 12 mars 1712, cassa et annula ces sortes de ventes et fit défense aux habitants d'en faire de semblables à l'avenir.

Jusqu'en 1725, le curé d'Arguel avait joui de deux portions de bois; à cette époque les habitants voulurent le troubler dans sa possession; mais, par sentences des 19 février 1731, 22 janvier et 7 mars 1732, il fut maintenu dans ses deux portions de bois. Les habitants interjetèrent appel à la Table de Marbre, qui confirma toutes ces sentences par jugement contradictoire du 7 janvier 1733. Mais, en 1753, M. de Bomicourt, maître particulier des Eaux et Forêts, sollicité par les habitants, ne voulut accorder qu'une seule portion de bois au curé d'Arguel. Ce dernier signifia une requête le 16 mars 1760 aux habitants, corps et communauté d'Arguel, pour rentrer en possession de ses deux portions de bois. Un procès long et coûteux s'engagea, qui fut perdu par le curé d'Arguel; il n'eut plus qu'une seule portion de bois de vingt-cinq verges, et fut contraint de payer sa part des charges pour avoir la jouissance de ce droit [1].

Le 11 novembre 1770, les habitants d'Arguel s'étant réunis à l'issue de la messe par devant Nicolas Clairé, notaire à Liomer, après avoir reconnu que l'église menaçait ruine, — que le cimetière était sans clôture, — que la charpente du puits était en mauvais état, — que les ressources dont pouvait disposer la communauté étaient insuffisantes; — vu l'urgenc de ces di-

[1] Ms. de la bibliothèque d'Abbeville, nº 165.

verses réparations, ils résolurent « d'implorer la protection de Mgr Moreau de Beaumont, intendant des finances du roy », pour obtenir la permission d'abattre un nombre suffisant de chênes au-dessus de quarante ans dans le bois du Forestel appartenant à leur communauté par la cession qui leur en a été faite par le roy Charles V, dit le Sage, confirmée par ses successeurs ». Henri Ternisien fut constitué procureur général et spécial pour la communauté d'Arguel afin de faire toutes diligences pour mener à bien cette affaire. (Arch. du château de Fresnoy.)

Notons qu'en 1726 la communauté d'Arguel fut taxée à deux cent cinquante livres seize sols pour le droit de chauffage qu'elle avait dans le bois du Forestel ; cette taxe était imposée à l'occasion du droit de confirmation sur les usages à cause du joyeux avènement du roi à la couronne.

Comme on l'a vu plus haut, Arguel était autrefois le chef-lieu d'un bailliage indépendant dont le siège était en dernier lieu à Liomer. Il ressortissait d'Abbeville, coutume du Ponthieu. Par la suite, il fut réuni à celui d'Airaines et devint, sous le nom de bailliage d'Airaines et d'Arguel, l'un des cinq bailliages du Ponthieu.

Parmi les baillis de ce lieu dout les noms se sont rencontrés dans nos recherches, nous citerons : 1° Firmin d'Oisemont, bailli pour le comte de Ponthieu en 1333 ; 2° Firmin Fontaine, en 1364 ; 3° Henri Barberi, en 1364 ; il assista au château de Ponthieu, à Abbeville, à la lecture des lettres de provisions de Nicolas de Lorraine pourvu de l'office de sénéchal par Édouard III, roi d'Angleterre (*Chr. de Rumet*) ; 4° Guil-

laume de la Trenquie ; il signa les coutumes du Ponthieu le 17 octobre 1495.

Nous avons aussi retrouvé les noms de deux lieutenants du bailli : 1° Jehan d'Esquincourt en..., 2° Guillaume de Bellengreville, écuyer, seigneur de Fresnoy-Andainville en 1510.

Au siècle dernier, Jean-Charles-Nicolas Dumont, licencié en droit, avocat, fut reçu en qualité de bailli d'Arguel, par Benoît-Alexandre, comte de Monchy, sénéchal de Ponthieu ; le procès-verbal d'admission est ainsi conçu : « Attendu que nous avons parfaite connaissance que ledit bourg d'Arguel est dans une décadence très grande, et qu'on ne peut plus y tenir les audiences, attendu le peu d'habitants et le défaut de marché dans ledit lieu, authorizons ledit sieur Dumont à louer une maison dans le bourg de Liomer, du ressort de cette sénéchaussée, pour y tenir les plaids, en ce qui concerne Arguel seulement... [1] »

L'école communale mixte d'Arguel, fréquentée par 9 garçons et 5 filles, n'existe que depuis 1836 ; le nombre des instituteurs qui s'y sont succédé est de 11.

Il n'y a que deux rues pour ce village : la grand'rue et la rue d'en bas.

Lieuxdits : Le larris du charron, l'épinette, le buisson Boinet, le parc à vaches, les quatre Malbrouck, le patis Quatrelivres, etc.

[1] Arch. dép. de la Somme. B, 659.

VILLERS-CAMPSART

VILERS, 1146 ; VILLARIA, 1277.

A cent quatre-vingt-cinq mètres d'altitude s'élève le village de Villers-Campsart, distant de dix-huit hectomètres du Liger ; il est à six kilomètres d'Hornoy, son chef-lieu de canton, et à trente-huit d'Amiens. Sa superficie territoriale est de 446 hectares, dont 387 en terre labourable et 32 en prairies naturelles. La population est actuellement de 228 habitants pour Villers et 74 pour Campsart, formant 111 ménages occupant 97 maisons ; 149 habitants vivent de l'agriculture, 52 de l'industrie et 22 du commerce. En 1806, Villers avec Campsart contenaient 421 habitants, et en 1827, 453.

L'église, dédiée à Notre-Dame, est en forme de croix latine ; elle passe pour avoir été construite en 1506 par Jean de la Rivière. Les fenêtres ont conservé quelques restes de vitraux anciens. En entrant dans l'église, on remarque à droite une chapelle dédiée à la sainte Vierge ; en face, à gauche, se trouve la sacristie, qui n'est pas dépourvue d'intérêt ; c'était autrefois la chapelle seigneuriale ; les portes, en bois de chêne bronzé, en forme de grilles, sont couvertes d'élégantes

sculptures; elles proviennent de l'abbaye de Selincourt. On voit dans cette sacristie une cheminée aussi ancienne que l'église. Sur un autel en pierre, consacré à sainte Marie-Madeleine, est un tombeau en bois de cette sainte; il est orné de bas-reliefs assez curieux, représentant notamment le château et la forêt d'Arguel; on y lit ces paroles de l'Évangile: « Vous qui péchez, ne vous désespérez pas ».

Au premier plan sont deux personnages agenouillés, représentant, l'un Jean de la Rivière, l'autre Marguerite de Benserade, sa femme, ainsi qu'on le voit par leurs écussons.

Une pierre tumulaire représentant François de la Rivière, porte l'inscription suivante:

Cy git François de Larivière
Par mort cruelle estaint et assopy.
Cy git icy des armes la lumière,
Jadis nomé cappitaine Chépy.
Cy git icy la barre et ferme appuy,
Où le Piedmont avoit son esperance.
Cy git icy la fleur, le bourgeon et épy
Dhome des armes et des soldatz de France.
Cy git icy quy par mort et envie
Mort avant au corps, mais vivant quāt à l'ame.
Cy git icy qui par mortelle envie
A cy reduict son cueur soubz ceste lame.
Cy git icy qui longtemps de sa lame
A exercé de la mort sa puissance.
Cy git icy quy en sa vie sans blasme
Est mort cent fois pour l'honneur de la France.
Cy git icy qui de sa grande jeunesse
A ensivy le naturel de Mars.
Cy git icy quy n'a doubté la presse
Ny la rigueur des machines et dards.
Dessoub sa charge sont mortz plusieur soldatz
Pour soustenir de France la querelle.

Cy git icy quy par bresches et ramparts
S'est conquesté couronne immortelle.
Cy git icy duquel l'expérience
Luy a donné à la fin tel crédit
Que rois crestiens ont eu la cognoissance
De sa vigueur et martial édit.
Renom publicque ne lui ainterdict
Son grand mérite mais par tesmoings produict
A faict acroistre son honneur et arroy
Qu'il a esté sans aucun contredict
Faict gentilhom̃e de la chambre du Roy.
Puys en après eut cens chevaulx legiers,
Maistre de camp fut faict en Italie.
En cest estat a passé mains dãgiers
Pour donner loy et honneur en sa vie.
Fortune adverse de nature ennémie
Quy sy longtemps d'honneur l'avoit muny
Le fit aler de fallace fournie
Finir ses jours en l'assaut de Caugny.
Ce fut en l'an cinq cens cinquante-sept
Précédant mil vingt cinq de I vin
Que... et bruit et son crédit parfaict
Finit par mort par un vouloir divin.
Nous prions Dieu clement doulx et begnin
Quy tout régit par sa seulle puissance
Que pardonne du péché le venin
Ayant du ciel la gloire et joissance.

Le 7 juin 1728, Nicolas Simon, religieux prémontré, fournit la déclaration des revenus de la cure de Villers, à la présentation de l'abbé de Sery, dont le total s'élevait à 404^{l} 2^{s} 6^{d}, tous frais déduits. — L'abbaye de Lieu-Dieu, celle de Selincourt et le prieuré de Notre-Dame d'Hornoy, contribuaient pour une certaine part dans les réparations du chœur de l'église de cette paroisse.

Depuis la fin du siècle dernier, Villers-Campsart a

été desservi par : I. Corbie, 1789 à 1792. — II. Morel, 17... à 1826. — III. Hénocque, 1827 à 1885. — IV. Duvauchelle, en exercice depuis 1885.

La seigneurie de Villers, relevant de la châtellenie de Bailleul-en-Vimeu, appartint de bonne heure à la famille de la Rivière [1] par suite du mariage, vers 1420, d'Émard de la Rivière avec Marie Tigier ou Tigé, fille de Braye Tigier, seigneur de Villers-Campsart en 1400.

Edmond de la Rivière, chevalier, seigneur de Villers, fils d'Émard, épousa Marguerite de Bailleul. Il en eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Marie, alliée à Jean de Buissy le 18 mai 1479.

Jean de la Rivière, chevalier, seigneur de Villers-Campsart, Épaumesnil et Grandmoulin, épousa Marguerite de Benserade, fille de Paul, capitaine du château de Milon, et en eut : 1° Jean, qui suit ; 2° François, seigneur de Frières, baron de Chepy, fort renommé, chevalier de l'ordre du roi, mestre de camp au régiment de Piémont ; 3° Pierre, chevalier de Malte ; 4° Marguerite, *aliàs* Paule, femme de Pierre de Belloy ; 5° Jeanne, alliée au seigneur de Pecteville ; 6° Claude, mariée au seigneur de Saint-Raagond.

Jean de la Rivière, baron de Chepy, chevalier, seigneur de Villers, Grandmoulin, Épaumesnil et Frières, épousa le 19 septembre 1526, Marie de Roncherolles-Hugueville, d'où : 1° Adrien, qui suit ; 2° Claude, seigneur d'Argoules et de Dominois ; 3° François, seigneur de Frières, tué à Coni le 25 juin 1557 ; c'est à lui que

[1] Armes : *D'argent, au lion de sable, à la bordure de gueules.*

se rapporte l'inscription de l'église de Villers ; 4° Marie, alliée à Claude de Boulainvillers, seigneur de Chepoix en 1550; 5° Gabrielle et cinq autres filles, religieuses.

Adrien de la Rivière, baron de Chepy, chevalier, seigneur de Villers, Frières, Grandmoulin, Boisjean, Épaumesnil, etc., enseigne de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, épousa : 1° le 11 novembre 1559 Françoise de Teuffles, dame de Saint-Maxent, Huppy et Grébaumesnil, fille de Louis et de Suzanne de Saint-Omer-Morbèque; 2° vers 1587 Madeleine de Rune. De son premier mariage il eut une fille, alliée au suivant.

Robert de Grouches [1], II° du nom, chevalier, seigneur de Grouches, Gribeauval et autres lieux, bailli de Valois, chambellan et gentilhomme ordinaire du roi Henri IV, chevalier de son ordre, gouverneur du château de Pont-Remy, mestre de camp, etc., né en 1564, épousa par contrat du 17 février 1586 Anne de la Rivière, dame de Chepy, Villers et autres lieux, fille unique du précédent. Les dettes considérables qu'avait contractées Robert II, et le paiement de sa rançon après sa prise au siége de Doullens, le forçèrent de passer de concert avec sa femme une sentence le 15 décembre 1612 pour la vente de plusieurs terres jusqu'à concurrence de quarante mille écus. Robert mourut vers 1624 et sa femme au mois d'avril 1613 ; ils furent inhumés en l'église des Capucins d'Abbeville; de leur mariage ils avaient eu · 1° Jean, baron de Chepy; 2° Pierre, qui suit. Robert avait eu aussi un fils natu-

[1] Armes : *D'or, à 3 fasces de gueules.*

rel : Robert, bâtard de Grouches, écuyer, seigneur de Bourquentin, marié par contrat du 13 novembre 1642 à Catherine de Sainte-Aldegonde, fille de Robert et d'Anne de Bacouel.

Pierre de Grouches, chevalier, seigneur de Villers-Campsart, Gribeauval et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment de ses gardes, fut tué au siège de Saint-Omer. Par contrat en date du 19 juillet 1636, il épousa Claude Rouault, fille de Nicolas, marquis de Gamaches, et de Françoise Mangot; de ce mariage naquit une fille, alliée au suivant.

François des Essars [1], chevalier, marquis de Lignières, gouverneur de Saint-Quentin, colonel d'infanterie, devint seigneur de Villers-Campsart après son mariage, par contrat du 29 juin 1662, avec Marie-Françoise de Grouches, fille du précédent. Le marquis de Lignières fut tué à Candie et sa femme mourut en 1697.

Claude-Marie des Essars, fille du précédent, était fille d'honneur de madame la Grande-Duchesse en 1700 ; elle mourut sans avoir été mariée.

En 1750, la seigneurie de Villers appartenait à Mme Duval de l'Épinoy, qui eut pour héritière Marie-Jeanne Duval, femme de Jean-Jacques de Gattet, marquis de Mondragon, seigneur de Saint-Chamond, Villers-les-Pots, conseiller d'État.

[1] Armes : *De gueules, à trois croissants d'or.*

CAMPSART

Campsart est une annexe de Villers, dont la population est de 106 habitants. A s'en rapporter à son étymologie, la fondation de ce lieu ne remonterait pas à une bien haute antiquité ; il se serait élevé sur l'emplacement d'un bois : *sart*, *sartum*, lieu défriché.

Les habitants font voir une motte, espèce de tumulus entouré d'un fossé, et prétendent qu'à l'époque de l'invasion romaine, César y aurait fait établir un camp, d'où serait venu le nom de *Campsart*, camp de César. Nous donnons cette étymologie pour ce qu'elle vaut.

« Le hameau de Campsart, situé à un quart de lieue de Villers, était sans église, dit M. Darsy; cependant au XIVe siècle il y avait une chapelle fondée par Pierre de Campsart, seigneur du lieu, qui lui avait affecté une rente de douze livres le 5 janvier 1339, laquelle avait été amortie par le roi Philippe VI, au mois de juillet précédent[1] ».

La seigneurie de Campsart, mouvant de la châtellenie d'Airaines, était possédée dans le principe par des seigneurs qui en portaient le nom, et cette famille des premiers seigneurs s'est perpétuée jusqu'au XVe siècle.

Nous citerons Raoul de Campsart, chevalier, témoin de donations faites à la léproserie du Quesne en 1203 et 1216.

Pierre de Campsart, homme-lige de Saint-Maxent

[1] *Bén. de l'Égl. d'Am.*, t. II, p. 144.

pour son fief Hénencourt qu'il possédait en 1311 ; il pourrait bien être le même que celui qui est cité plus haut.

Wales de Campsart, en 1360.

Pierre de Campsart le Jeune, tenant un fief relevant d'Arguel en 1377.

Godart de Campsart, en 1378.

Pierre de Campsart, fils de Godart.

Jeanne de Campsart, mariée à Mathieu d'Ellecourt, chevalier, en 1378.

En 1507, d'après M. de Belleval, la seigneurie de Campsart était un membre de la commanderie de Saint-Maulvis, de laquelle elle était mouvante ; mais nous pensons qu'il y avait deux seigneuries distinctes.

Louis de Bernard [1], écuyer, archer des ordonnances du roi, second fils d'Antoine, seigneur de Basinval, et de Jeanne du Moulin, était seigneur de Campsart en 1536. Il fut tué à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557. De son mariage avec Françoise de Belleval, contracté le 1er décembre 1539, il avait eu Jacques, écuyer, marié à Marguerite le Camus.

Charles le Charpentier, écuyer, était seigneur de Campsart en 1560; il eut pour successeur son frère, Antoine le Charpentier (1580).

Au siècle dernier, la seigneurie de Campsart appartenait à Alexandre de Valois [2].

Villers-Campsart est la patrie de Jacques Robbe,

[1] Armes : *De gueules, au sautoir d'argent, surmonté d'une molette d'éperon de même.*

[2] Arch. dép. de la Somme. B, 105 et 151.

mort en 1742. Il fut professeur, puis grand maitre du collège Mazarin; il était en même temps professeur de théologie en Sorbonne et devint plus tard, en 1710, recteur de l'Université. Il a laissé plusieurs traités de théologie imprimés, entre autres : 1° *Tractatus de mysterio verbi incarnati auctore M. Jacobo Robbe.* Parisiis, 1762, 1 vol. in-8°. 2° *Tractatus de augustissimo Eucharistiœ sacramento, auctore Jacobo Robbe, sacra societate Parisiensis doctore Sorboniæ et Regiæ sacræ Theologiæ, professore in Sorbona.* Neufchâteau, 1772, 1 vol. in-8°. 3° *Dissertation sur la manière dont on doit prononcer le canon, et quelques autres parties de la messe.* Neufchâteau, 1772, 1 vol. in-8°. 4° *Tractatus de Gratia Dei auctore M. Jacobo Robbe.* Parisiis, Beuvat Morin, 2 vol. in-8°.

Michel-François le Bel, neveu de Jacques Robbe, naquit à Villers-Campsart le 13 janvier 1716; il fut d'abord professeur de philosophie en 1741, puis de rhétorique au collège Mazarin; il en devint recteur en 1755.

Les maires de Villers-Campsart ont été : I. Olive, 1793 à l'an IV. — II. Louis Félix, an IV à 1807. — Martin, 1807 à 1816. — Manchion, 1816 à 1823. — V. Houpin 1823 à 1827. — VI. Lefebvre, 1827 à 1831. — VII. Clairé, 1831 à 1835. — VIII. Delamarre 1835 à 1852. — IX. De Forceville Auguste, en exercice depuis 1852.

L'école mixte de Villers compte une population scolaire de 22 garçons et de 18 filles.

Les instituteurs ont été : I. Fortin, Leclercq et Leul-

lier, 1793 à 1826. — II. Carle, 1826 à 1835. — III. Harlay, 1835 à 1851. — IV. Sueur, 1851 à 1885.

Principaux lieuxdits : la sence, le coudet, la gore, la haute et la basse couture.

DROMESNIL

DROGOMAISNIL, 1149 ; MAISNIL DROGONIS, 1170.

Dromesnil, situé à quatre-vingt-dix mètres d'altitude, est à cinq kilomètres d'Hornoy. Sa superficie territoriale est de 538 hectares, dont 435 sont mis en culture et 60 couverts de bois. En 1762, on y comptait 152 feux ; en 1726, il s'y trouvait 560 habitants ; en 1806, 404 ; en 1827, 409 ; en 1837, 400, et en 1886, 260, formant 81 ménages. Les deux tiers des habitants vivent de l'agriculture ; l'autre tiers se compose de familles de maçons, de charpentiers et de couvreurs.

Avant la Révolution, la cure de Dromesnil était à la présentation du prieur de Pont-Remy ; le 12 février 1730, Nicolas Trencart, curé du lieu, fournit la déclaration des biens de la cure, dont le produit brut s'élevait à 646 livres.

L'église n'offre rien de particulier. Le clocher contient une cloche dont l'inscription a été oblitérée en plusieurs endroits ; nous y avons lu ce qui suit : « L'an 1673, j'ay esté beniste par Jean Amourette, curé de Long et...... Baptiste m'a nommée Jeanne Françoise avec dam[elle] Anne. .... » Cette cloche provient sans doute d'une autre église.

Les curés ont été : I. Langlet, 1676. — II. Moyen-

court, 1692 à 1721. — III. Trencart, 1721 à 1733. — IV. Frère Godefroy du Saint-Esprit, 1733 à 1734. — V. Lefèvre, 1734 à 1758. — VI. Vasseur, 1758 à 1764. — VII. Dangest, 1764 à 1765. — VIII. Traullé, 1765 à 1781. — IX. Nollen, 1781 à 1801. — X. Dupré, 1801 à 1829 ; de cette époque à 1845, la paroisse à été desservie par les curés du Boisrault — XI. Baille, 1845 à 1850. — XII. Ridoux, 1850 à 1852. — XIII. Duhautoy, 1852 à 1854.—XIV. Ménard, 1854 à 1858.—XV. Martin, 1858 à 1869. — XVI. Turbet, 1869 à 1876 ; intérim de 1876 à 1878. — XVII. Vaquette, en exercice depuis 1878.

Les manuscrits de D. Grenier nous apprennent seulement que la seigneurie de Dromesnil relevait de celle de Sourdon, canton d'Ailly-sur-Noye.

Baudoin de Liomer était seigneur de Dromesnil au XIIe siècle.

Sainte de Dromesnil, dame dudit lieu, épousa vers 1200 Wautier de Hallencourt [1], chevalier, seigneur de Hallencourt et de Bléricourt, fils de Hugues, chevalier, et de Mathilde, dans la famille duquel resta la seigneurie de Dromesnil jusqu'en 1789, fait à noter parce qu'il est fort rare. De son mariage, Wautier eut le suivant.

Henri de Hallencourt, écuyer, seigneur dudit lieu, de Dromesnil et de Famechon, épousa N... de Famechon en 1235 ; de cette union naquit le suivant.

[1] Armes : *D'argent, à la bande de sable accompagnée de 2 cotices de même.*

Henri de Hallencourt, écuyer, seigneur dudit lieu, de Dromesnil et de Famechon, épousa Pétronille N... Leurs enfants furent : 1° Pierre, qui suit : 2° Jean, écuyer, convoqué dans la guerre de 1337; sa fille épousa Laurent de Grébaumesnil en 1356.

Pierre de Hallencourt, écuyer, seigneur de Dromesnil, avait des biens à Drucat en 1311 [1].

Edmond de Hallencourt, écuyer, seigneur de Dromesnil, fils du précédent, épousa vers 1350 Jeanne Quiéret, fille de Robert, écuyer, seigneur de Raimecourt ; il en eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Hue ; 3° Robin ; ces deux derniers possédaient fiefs à Airaines en 1370.

Jean de Hallencourt, écuyer, seigneur de Dromesnil, eut plusieurs enfants, entre autres : 1° Jean, qui suit ; 2° Jean, religieux au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville ; 3° Marie, qui épousa Pierron de Villiers, écuyer.

Jean de Hallencourt, écuyer, seigneur de Dromesnil, épousa par contrat du 1er juillet 1451 Isabelle de Boulainvillers, et il en eut : 1° Jean, qui suit; 2° Philippe, écuyer; 3° Antoinette, mariée en premières noces en 1488 à Guy de Belloy, écuyer, seigneur d'Hamy, et en secondes noces à Frédéric de Bailleul, écuyer, seigneur de Héripré.

Jean de Hallencourt, écuyer, seigneur de Dromesnil, épousa par contrat du 23 avril 1493 Marguerite d'Humières, dont il eut : 1° Robert, qui suit; 2° Christophe, écuyer, seigneur de Warmain ; 3° François, écuyer, seigneur de Miraucourt ; 4° Hugues, chevalier de Malte.

Robert de Hallencourt, écuyer, seigneur de Dromesnil, Boulainvillers, Bettembos, Translay, Morival,

[1] Bibl. d'Abbev. *Terrier du Ponthieu*, ms. n° 105.

Biencourt, etc., eut pour femme, le 14 octobre 1539, Jeanne de Conteville, dont : 1° Louis, qui suit ; 2° Frédéric, chevalier de Malte ; 3° Marie, qui épousa le 6 août 1573 François de Mailly, chevalier, seigneur d'Haucourt ; 4° Françoise, mariée à Pierre de Boffle.

Louis de Hallencourt, chevalier, seigneur de Dromesnil, Boulainvillers, Bettembos, Conteville, le Translay, etc., fut allié en 1575 à Madeleine d'Étampes de Valençay. Il eut : 1° François, qui suit ; 2° Antoine, chevalier, seigneur de Conteville.

François de Hallencourt, chevalier, seigneur de Dromesnil, Boulainvillers, Bettembos, etc., épousa le 16 octobre 1602 Renée de l'Isle-Marivaux ; de cette union sont issus : 1° Louis, qui suit : 2° Antoinette, femme en premières noces de David de Hémont, et en secondes noces d'Antoine de Vaudricourt.

Louis de Hallencourt, chevalier, seigneur de Dromesnil, Boulainvillers, Bettembos et autres lieux, eut de sa femme, Françoise de Boufflers, qu'il épousa par contrat du 25 septembre 1634 : 1° Louis-François, qui suit ; 2° François, chevalier, marquis de Boulainvillers, seigneur de Blanchemaison et de Bettembos.

Louis-François de Hallencourt, chevalier, marquis de Dromesnil, vicomte et châtelain du Translay, seigneur de Conteville et autres lieux, se maria en 1667 à Nicole-Françoise de Proissy, d'où sont nés : 1° Emmanuel-Joseph, qui suit ; 2° François-Charles, évêque de Verdun, mort en 1744, âgé de soixante-dix-neuf ans ; 3° Louise-Étiennette, dame de Limermont, mariée en 1708 au comte de Grasse.

Emmanuel-Joseph de Hallencourt, chevalier, marquis de Dromesnil, capitaine lieutenant des chevau-légers-Dauphin, épousa en 1699 Madeleine-Louise-

Françoise de Proissy, sa cousine-germaine. Il mourut le 12 mai 1745 en son château de Morfontaine.

Charles-François-Gabriel de Hallencourt, chevalier, marquis de Dromesnil, maréchal de camp, épousa par contrat du 1er avril 1739 Marie-Jeanne Ballet de la Chenardière, morte sans enfants le 7 janvier 1742 à l'âge de vingt-huit ans; il épousa en secondes noces, au mois d'août 1743, Jeanne-Edmée de Boullongne, née en 1723, troisième fille de Jean, contrôleur général des finances, et de Catherine-Charlotte de Beaufort. Le marquis de Dromesnil mourut le 27 décembre 1749; sa seconde femme était morte précédemment, au mois de février 1747. Ils avaient eu deux filles : 1° Charlotte-Françoise, mariée le 11 décembre 1762 au marquis Emmanuel-Marie-Louis de Noailles; 2° Adélaïde-Élisabeth, qui épousa le 2 janvier 1763 le marquis Louis-Antonin de Belzunce.

La seigneurie de Dromesnil fut vendue en 1789 par les héritiers du marquis de Dromesnil à Pierre Roussel de Belloy, chevalier, maréchal des camps et armées du roi.

Maires : I. Crême, 1792. — II. Gellé, 1801 à 1807. — III. De Belloy-Dromesnil, 1807 à 1832. — IV. Martin Auguste, 1832 à 1843. — V. Martin Jean-Baptiste, 1843 à 1852. — VI. De Belloy, 1852 à 1855. — VII. Matifas, 1855 à 1876. — VIII. Martin J.-B., seconde fois, 1876 à 1878. — IX. Fortin Maurice, 1878 à 1884. X. Caubert Oscar, 1884 à ce jour.

Dromesnil possède une école communale laïque de garçons, qui reçoit 24 élèves, et une école congréganiste de filles, où assistent 25 élèves.

Les instituteurs ont été : I. Lefèvre Joseph, 1792 à 1796. — II. Fortin Maurice, 1796 à 1836. — III. Leclercq Éléonore, 1836 à 1851. — IV. Josse, 1851 à 1855. — V. Celin, 1855 à 1857. — VI. Décamps, 1857 à 1861. — VII. Lemaître, 1861 à 1864. — VIII. Quignon, 1864 à 1870. — IX. Talva, 1870 à ce jour.

Lieuxdits : les bosses, les galets, la belle épine, l'enfer, le Canda, l'hommelet, le bois de la fée, les canonniers, le pain d'épice, le fief de Belloy, le bois de la voirie, le bois de la corroie, le bois du chêne-fée.

Rues : la grande rue ou rue haute, la rue basse, la petite rue, la rue de l'abbaye et la rue du bois.

FRESNEVILLE

FRAISNEVILLE, 1301 ; FRENNEVILLE, 1373.

L'église de Fresneville, sous le vocable de saint Gilles, était à la présentation du prieur de Laleu ; cette paroisse fit d'abord partie du doyenné d'Airaines puis de celui d'Hornoy. — Le 14 juillet 1728, Charles Lamory, curé de Fresneville, fournit la déclaration des biens de la cure, dont le produit brut était de 598l 13s 4d, et le montant des charges, de 215l.

A la même époque, le couvent des Minimes d'Abbeville avait quatre journaux de terre à Fresneville, affermés 4 setiers de blé ; le prieuré de Saint-Valery à Laleu y possédait une branche de dîme affermée 80 livres, mais il devait contribuer pour une certaine part aux réparations du chœur de l'église [1].

Avant la Révolution, ce village faisait partie du bailliage et de la prévôté d'Abbeville ; il était mi-partie de l'élection d'Abbeville. En 1714, le terroir consistait en quatre cent quatre-vingt-quatorze journaux de terre ; on y comptait 36 feux à la même date et 60 en 1762. Aujourd'hui Fresneville est un beau village situé à cent cinquante mètres d'altitude, distant de trois

M. Darsy. *Bén. de l'Égl. d'Amiens*, t. II, pp. 16, 53, 54.

kilomètres et demi du Liger, d'une superficie territoriale de 339 hectares et d'une population de 206 habitants, comprenant 62 maisons occupées par 70 ménages. Sa distance d'Oisemont est de neuf kilomètres, et celle d'Amiens de quarante kilomètres.

Nous trouvons à la date de 1763 la description suivante de la partie de Fresneville située dans l'élection de Ponthieu :

« Fresneville est une paroisse. M. Carpentin de Cumont en est le seigneur. Trente-huit feux ; ny ferme ny hameau qui en dépende. Fresneville est situé partie en plaine, partie sur la pente d'un petit coteau ; il en est de même du terroir, dont les meilleures terres sont médiocres. Productions ordinaires. Treize laboureurs ; les autres habitants sont houpiers, fileurs de laine et journaliers. Fresneville est my-partie avec l'élection d'Amiens. Point de moulin, ny biens communaux, ny bureau de marque, ny foire, ny marché. Le pied de taille est de 645 livres ». — Montant des quatre contributions actuellement : 2,650 francs.

Il y avait deux seigneuries à Fresneville : l'une, celle de Fresneville-Ponthieu, était du bailliage d'Abbeville ; l'autre, de Fresneville-Saulchoy, du bailliage d'Amiens.

1° Seigneurie de Fresneville-Ponthieu. — D'après un acte de partage passé à Abbeville le 29 décembre 1787, il résulte que cette seigneurie était tenue noblement en pairie de la baronnie de Hélicourt par dix livres parisis de relief, quarante sols parisis de chambellage, dix livres parisis d'aide et le quint denier de vente. Cette seigneurie consistait dans les droits honorifiques à l'église, censives en grains,

volailles, chapons, poulets, etc., le tout évalué à un revenu annuel de trois cents livres.

La seigneurie de Fresneville-Ponthieu était possédée en 1311 par Robert d'Ailly, et en 1507 par Jeanne Flaon, qui épousa noble homme Henri Joly.

En 1560, Florimond de Biencourt, dont nous avons parlé à la monographie de Guibermesnil, était seigneur de Fresneville.

Jacques de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutricourt, Saint-Maulvis, Fresneville et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, était fils du précédent ; il épousa par contrat du 11 septembre 1577 Renée de Famechon, de laquelle il eut : 1° Philippe, qui suit ; 2° Charles, chevalier, seigneur de Poutrincourt ; 3° Michel, chevalier de Malte ; 4° Louise, mariée à Théséus de Belloy ; 5° Charlotte ; 6° Catherine, qui épousa par contrat du 5 novembre 1633 Louis de Maquerel.

Philippe de Biencourt, chevalier seigneur de Poutrincourt, Saint-Maulvis, Épaumesnil, Fresneville et autres lieux, capitaine de cavalerie, bailli d'Ardres et de Guines, épousa par contrat du 1er décembre 1611 Françoise d'Ardres, dont il eut quatre enfants.

Jacques de l'Etoile [1], écuyer, seigneur de Beaufresne et autres lieux, devint seigneur de Fresneville au commencement du XVIIe siècle par l'achat qu'il en fit au précédent. Il était fils puîné de Jean de l'Etoile, écuyer, seigneur de la Callois, et d'Isabeau de la Fosse. Par contrat du 16 août 1596, Jacques de

[1] Armes : *D'azur, à une croix d'or cantonnée au 1er, au 2 et au 3 d'une molette d'or et au 4 d'un besant de même.*

l'Etoile, demeurant alors à Beauriez, paroisse de Bazinghen (Boulonnais), avait épousé Françoise de Lastre, fille du seigneur de Montquesnel ; il en eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° François, écuyer, seigneur de Belleval ; 3° Françoise, femme de Pierre de la Motte, écuyer, seigneur de la Hague ; 4° Antoinette, mariée le 18 décembre 1648 à Pierre de Fontaines, écuyer, seigneur de Cérisy. Jacques de l'Etoile épousa par contrat du 9 novembre 1613 Jeanne Carpentin, la dixième des enfants de Galois, écuyer, seigneur de Cumont, capitaine de Saint-Riquier, et de Jeanne Truffier, dame de la Trenquie ; il paraît n'en avoir point eu d'enfants, si ce n'est peut-être Antoinette, nommée plus haut.

Antoine de l'Etoile, écuyer, seigneur de Fresneville, Aquitaine et autres lieux, épousa par contrat passé à Montreuil le 16 décembre 1643 Diane des Groiseillers ou Groseliers, fille de Francois, écuyer, seigneur de Saint-Léger, et de feue Jeanne de Waconsains ; il mourut au mois de mai 1658, et sa femme, au mois d'avril 1676, Leurs enfants furent : 1° Alexandre, qui suit ; 2° Charles, chevalier, seigneur d'Aquitaine, capitaine de cavalerie dans les troupes boulonnaises en 1696, maintenu avec son frère dans sa noblesse en 1708, mort sans alliance ; 3° Marie, femme de François de Donqueur, qui suivra ; 4° Françoise ; 5° Anne.

Alexandre de l'Etoile, chevalier, seigneur de Fresneville, où il naquit le 4 août 1650, capitaine de grenadiers, puis colonel du 6e régiment d'infanterie de troupes boulonnaises le 20 mai 1704, fut maintenu dans sa noblesse le 27 avril 1708. Il avait épousé par contrat du 17 avril 1685 Claude de Lastre, fille de feu

Antoine de Lastre, chevalier, seigneur de Breuil, et de Marie du Bois, et n'en eut point d'enfants.

François de Donqueur [1], chevalier, seigneur de Ponthoile, fils de Claude, écuyer, et de Marie de Polhoy, dame de Saint-Hilaire, épousa par contrat du 20 janvier 1683 Marie de l'Etoile, dame de Coulonvillers, qui hérita plus tard de ses frères les seigneuries de Fresneville, de Beauriez, etc. De ce mariage sont issus : 1° François, mort en 1711, âgé de treize ans ; 2° Marie-Catherine, alliée au suivant.

Marc-Antoine de Carpentin [2], chevalier, seigneur de Cumont, le Festel, Hanchy, le Mesnage, Pénerville et autres lieux, mousquetaire du roi, fils aîné de Jacques, chevalier, et d'Antoinette-Marguerite de Créquy, dame de Ligny, Gonehem et Neuville-au-Cornet, épousa par contrat passé à Abbeville le 12 juin 1714 Marie-Catherine de Donqueur, dame de Fresneville, Ponthoile, Saint-Hilaire, Polhoy et autres lieux. De cette union sont nés dix enfants : 1° Marc-Antoine, chevalier, seigneur de Fresneville, Cumont, Hanchy, le Festel, Coulonvillers, Pénerville et autres lieux, testa en 1775, et mourut peu de temps après sans avoir été marié ; 2° Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Hanchy, puis de Fresneville, Cumont, etc., après son frère, fut capitaine au régiment de Lorraine-infanterie et mourut sans alliance en 17... 3° Alexandre-François, mort jeune ; 4° Élisabeth, morte jeune ; 5° Marie-Char-

[1] Armes : *D'or, au chevron de gueules.*
[2] Armes : *D'argent, à 3 fleurs de lis au pied nourri de gueules.*

lotte, mariée par contrat du 30 juin 1752 à Jacques Tillette, chevalier, vicomte du Maisniel-lès-Ochancourt, seigneur du Maisnil, Warlus, etc., morte sans enfants en 1775 ; 6° Marie-Marguerite, dite *Mademoiselle de Hanchy*, dame de Polhoy et de Gonehem, morte sans alliance en 1783 ; 7° Marie-Madeleine, dite *Mademoiselle de Pénerville*, héritière après ses frères de Cumont, Fresneville, Hanchy, etc., qui suivra ; 8° Marie-Catherine ; ces trois dernières étaient mortes jeunes ou sans alliance avant 1775.

Marie-Madeleine de Carpentin épousa : 1° le 2 décembre 1770 Maximilien-François-Xavier de Saisseval, chevalier, seigneur de Ricquemesnil, Hem et Hardinval, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie, commandant pour le roi de l'artillerie à Abbeville, fils de Nicolas, seigneur des mêmes lieux, et de Marie-Catherine-Colette Dragon, dame de Ricquemesnil ; 2° le 16 janvier 1784, Charles-Antoine Pappin, chevalier, seigneur de Caumesnil, Favières et autres lieux, fils de Charles et de Françoise-Marie Obry. Marie-Madeleine de Carpentin, à qui étaient échues toutes les seigneuries de ses frères et sœurs, n'eut point d'enfants de ses deux unions ; elle testa à Abbeville le 24 août 1786 et mourut quelques jours après ; elle reçut sa sépulture le 7 septembre suivant dans l'église de Saint-Éloi d'Abbeville. Par acte du 29 décembre 1787, il résulte que les quatre cinquièmes de la terre de Fresneville-Ponthieu furent attribués à Anne-Suzanne de Riencourt de Villers, veuve de Jean-Baptiste Guyeu, écuyer, domiciliée à Marseille, comme cousine au quatrième degré de Marie-Madeleine de Carpentin, et le cinquième restant échut à son cousin-germain,

Marc-Antoine de Carpentin, chevalier, seigneur de Gapennes, Grandjeu, Neuville-au-Cornet, etc.

2° Seigneurie de Fresneville-Saulchoy. — Cette seconde seigneurie formait un fief tenu noblement de la châtellenie d'Airaines par soixante sols parisis de relief, vingt sols parisis de chambellage, soixante sols parisis d'aides et le quint denier de vente, avec hommage de bouche et de mains, service à roncin, service de plaids tous les quinze jours et droit de haute, moyenne et basse justice.

D. Grenier nous apprend que ce fief consistait en une maison avec enclos de cinq journaux de terre labourable, trente journaux de bois, un moulin à vent, et en censives; M. de Belleval ajoute que ces censives rapportaient 45 livres et cinq setiers de blé. Nous voyons ailleurs que ce fief pouvait valoir mille livres de rente; il y a confusion sans aucun doute avec la seigneurie de Fresneville-Ponthieu, car, d'après le partage de succession de Madame Pappin en 1787, nous trouvons que le fief de Fresneville-Saulchoy était d'un revenu de neuf livres, et qu'il consistait en seize journaux de terre en sept pièces et en censives sur un manoir de cinquante verges.

Le fief de Fresneville-Saulchoy appartenait en 1372 à Jean du Gard [1], écuyer, maïeur d'Amiens en 1358, 1372 et 1375. La Morlière rapporte en ses *Antiquités* que Jean du Gard, qui était seigneur de Longpré, Mervillers, Sotteville, etc., eut un différend avec l'échevinage d'Amiens relativement au droit de juri-

[1] Armes : *D'azur, à trois gards ou canettes d'argent, becquées et membrées de gueules.*

diction qu'il prétendait avoir en un fief à Longpré-sans-Arbres, relevant du roi ; de son côté, l'échevinage entendait avoir à lui seul la juridiction sur ce fief, qui était situé dans la banlieue de la ville. Jean du Gard fit valoir devant le bailli d'Amiens qu'il était bourgeois de cette ville, « qualifié jadis honorable, qu'il avoit plusieurs terres, territoires et possessions qu'il tenoit noblement de plusieurs seigneurs, et par espécial du roy nostre sire, entre lesquels estoit un fief séant avec ses dépendances à Longpré et mouvant du roy à pur et sans moyen, à cause duquel il avoit plusieurs hommes, hostes et tenans, et sur iceux haute, basse et moyenne justice, et néanmoins perdit sa cause ». En 1375, Jean du Gard acheta la seigneurie de Maucreux, située en la banlieue d'Amiens.

Jacques du Gard, écuyer, seigneur de Fresneville, Maucreux, Longpré, Sotteville et Mervillers près Rumigny, conseiller au Parlement de Paris en 1400, maître des requêtes en 1417, mort échevin d'Amiens en 1420, était fils du précédent ; en 1388, il obtint des lettres de confirmation de noblesse du roi Charles VI, « en considération de la vie louable de Jacques, de l'honnêteté de ses mœurs et de plusieurs vertus qu'il possédait, avec pouvoir à toute sa postérité masculine de recevoir quand elle voudrait la ceinture militaire et de pouvoir tenir des fiefs et arrière-fiefs de quelque dignité qu'ils soient, à la seule charge de payer au trésor une finance modérée ». Jacques du Gard avait épousé, vers 1360, Philippine de Hangard, dont il eut : 1° Colart, mort sans enfants ; 2° Jean, qui suit ; 3° Pierre, seigneur de Maucreux.

Jean du Gard, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fresneville, Mervillers, Sotteville et autres lieux,

conseiller au Parlement de Paris en 1438, laissa pour enfants : 1° Collaïe, alliée à Simon Saint-Son, écuyer ; 2° Thibaut, qui suit ; 3° Nicolas, qui prit pour femme Thibaude de Beaupeigne.

Thibaut du Gard, écuyer, seigneur de Fresneville et autres lieux, fit son testament en 1473 ; il laissa de sa femme, Guillemette de Wailly : 1° Jean, qui suit ; 2° N..., alliée à Jacques d'Ippre, seigneur de Fluy.

Jean du Gard, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Fresneville et autres lieux, épousa en 1480 Éléonore du Caurel, dont il eut : 1° Jean, mort sans enfants de son mariage avec Antoinette Pérédieu ; 2° Robert, qui suit.

Robert du Gard, écuyer, seigneur de Fresneville en 1515, époque où il était maïeur d'Amiens, épousa Péronne le Forestier, dont il eut : 1° Pierre, seigneur de Longpré et de Maucreux ; 2° Jean, qui suit.

Jean du Gard, IVe du nom, écuyer, seigneur de Fresneville, Mervillers, Sotteville et autres lieux, maïeur d'Amiens en 1543 et en 1546, et lieutenant général de la même ville, mort en 1565, avait épousé Catherine le Fèvre de Caumartin en 1533 ; il eut : 1° Guillaume, prieur de Vendeuil ; 2° Jean, qui suit ; 3° Christophe, écuyer, seigneur de Suzenneville ; 4° Claude, seigneur de Berny ; 5° Antoine, religieux à Corbie ; 6° Robert, seigneur de la Chaux ; 7° Charlotte, religieuse à Longpré-les-Corps-Saints ; 8° Madeleine, religieuse à Variville ; 9° Anne, femme de Guillaume le Grand, seigneur d'Argœuvres ; 10° Antoinette, alliée à Philippe d'Ardres.

Jean du Gard, Ve du nom, chevalier, seigneur de Fresneville, Mervillers, Saulchoy et autres lieux, créé sénéchal de Ponthieu en 1560, dont il fut ensuite gou-

verneur, présida en cette qualité l'assemblée des trois États en 1576. Le 18 décembre 1578, il céda son office de sénéchal de Ponthieu à Pierre de Roncherolles moyennant trois mille neuf cents livres. « Malgré cet acte, dit M. de Belleval, il fut encore sénéchal pour la Ligue, et, en 1585, les sentences de la sénéchaussée étaient encore rendues en son nom ; il était pourtant mort avant le 23 février 1581, ainsi qu'il résulte d'un contrat de constitution de cent soixante-deux livres dix sols de rente, au denier douze, au profit de Jeanne de Fontaines, veuve de Jean du Gard, pour finir d'acquitter la somme de trois mille neuf cents livres dues par Pierre de Roncherolles comme prix de la charge de sénéchal [1] ». Selon M. Pouy, Jean du Gard mourut en 1590. Il avait épousé le 9 avril 1567 Jeanne de Fontaines, fille de Raoul, seigneur de Ramburelles, et de Françoise de Bacouël, et n'en eut qu'un fils, qui suit.

Antoine du Gard, chevalier, seigneur de Fresneville, Mervillers, Méricourt et le Saulchoy, épousa par contrat du 19 janvier 1591 Charlotte d'Aumale, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Haucourt, et de Charlotte Gaillard de Longjumeau, dont il eut : 1° Charles ; 2° Henri, morts tous deux sans alliance ; 3° Madeleine, alliée au suivant. Par son testament, daté du 10 avril 1634, Antoine du Gard déclare vouloir être inhumé dans l'église de Méricourt auprès de sa femme ; déjà reposaient dans cette église les corps de ses père et mère et de son fils Charles. Sur une pierre qui se trouve sous le lutrin, on voit deux chevaliers revêtus de brassarts et de cuissarts, leurs heaumes à leurs pieds, et on lit cette inscription en partie effacée :

[1] *Les Sénéchaux de Ponthieu.*

« .... messire Jehan du Gard, chevalier, seigneur de Méricourt.... Tilloloy, gouverneur de Ponthieu.... Jehane de Fontaine.... trépassa le XIe jour de mars mil V^c IIII^xx et deux [1] ». (M. Decagny, *Hist. de l'arr. de Péronne.*)

Aymar le Fournier de Wargemont [2], chevalier, seigneur de Wargemont, Barlettes, etc., devint seigneur de Fresneville, Méricourt et Mervillers par suite de son mariage, le 11 février 1628, avec Madeleine du Gard ; il eut : 1° François, chevalier, seigneur de Wargemont, Méricourt-sur-Somme, etc. ; 2° Aymar, chevalier ; 3° Madeleine, alliée au suivant.

Oudart de Calonne [3], chevalier, seigneur d'Avesne, Mes il-Eudin, Saint-Jean, Pommereuil et autres lieux, devint seigneur de Fresneville par suite de son mariage, le 16 octobre 1653, avec Madeleine le Fournier; il était fils aîné de Pierre, écuyer, seigneur d'Avesne, et de Françoise du Bos. De son union, Oudart eut: 1° François, qui suit ; 2° Adrien, seigneur de Saint-Jean-lès-Brocourt ; 3° Jean, seigneur du Mesnil ; 4° Marie-Charlotte, alliée à Jacques de Bonneville en 1693 ; 5° Antoinette.

François de Calonne, chevalier, seigneur châtelain d'Avesne, Fresneville, le Saulchoy et autres lieux, naquit le 2 octobre 1665 ; il épousa par contrat du 4 juin 1693 Marie-Louise d'Aumale, fille aînée de Charles, écuyer, seigneur du Quesnoy, et d'Éléonore-

[1] Pour la famille du Gard, V. *Longpré-lès-Amiens et les du Gard...*, par M. F. Pouy.

[2] Armes : *D'argent, à trois roses de gueules.*

[3] Armes déjà citées.

Henriette de Saint-Just; il fut maintenu dans sa noblesse par Bignon le 24 décembre 1698, et il mourut le 22 mars 1731, laissant : 1° Louis-Édouard, dont les descendants, ainsi qu'on l'a vu à la monographie de Saint-Jean, possédèrent Fresneville jusqu'à la Révolution ; 2° Jean-François, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; 3° Jean-François, chevalier, seigneur de Marck ; 4° Charles-François, chevalier, seigneur du Mesnil-Eudin en partie ; 5° Charles-François, chevalier, seigneur de l'autre partie du Mesnil ; 6° Louise-Madeleine, mariée en premières noces à André de Bure, et en secondes noces, en 1762, à Henri de Dampierre ; 7° Marie-Françoise ; 8° Jeanne-Marie, élève de Saint-Cyr [1].

[1] Communication de M. le comte A. de Louvencourt.

ANDAINVILLE

ANDEINVILE, 1146; ALDENVILLA, 1147; ALDAINVILETE, 1147; ANDEINVILETE, 1147; ANDAINVILLA, 1147.

A huit kilomètres d'Oisemont, son chef-lieu de canton, se trouve le beau village d'Andainville, d'une contenance territoriale de 835 hectares; on compte près de 700 hectares de terre labourée et 24 hectares de bois en trois endroits différents.

La population est bien diminuée depuis le commencement du XIXe siècle ; elle était en 1806 de 729 habitants ; en 1827, de 685 ; en 1876, de 580, et aujourd'hui elle n'est plus que de 479 habitants formant 167 ménages, logés dans 158 maisons. La plus grande partie de la population vit de l'agriculture.

Les rues de ce village sont très nombreuses ; on en compte quatorze: rue de Saint-Maulvis, de Fresnoy, d'Aumâtre, de l'église, de Lignières, du moulin, de Beauchamps, de Villers, d'Ostende, des Leullier, de Saint-Gauthier, des Hovettes, ruelle du Mazis et grande rue du Mazis.

Différentes antiquités gallo-romaines ont été découvertes à Andainville, notamment trois vases déposés au musée de Picardie, à Amiens.

Description en 1763 : « Andinville est une paroisse. M. Frémont d'Auneuil en est seigneur. Cent trente-huit feux. Il n'y a ni ferme ni hameau qui en dépendent. Le village est en plaine ; bon terroir. Productions ordinaires du pays ; beaucoup de fermiers ; plusieurs marchands et nombre de fileuses de laine pour la manufacture d'Amiens ; la partie-Ponthieu est la plus considérable ; n'est voisin d'aucune grande route, si ce n'est du chemin d'Abbeville au bourg d'Aumale qui passe au bout des hayes d'Andinville. Un bureau pour le contrôle des actes des notaires ; aucun autre bureau. Ni biens communaux, ni revenu, ni foire, ni marché. Pied de taille, Andinville avec Fresnoy, 2,380 livres ». — Le montant des quatre contributions directes est aujourd'hui de 6,473 francs pour Andainville.

L'église, sous le vocable de saint Vast, a été reconstruite presque en entier de 1742 à 1829. Il ne reste plus de son architecture primitive qu'une très faible partie de la tour, où l'on voit sur une poutre la date de 1179. La longueur de l'église est de vingt-sept mètres, et sa largeur de six mètres cinquante centimètres ; elle est éclairée par onze fenêtres de différentes grandeurs.

Le clocher, qui est la partie la plus ancienne, se trouve en tête de la nef ; il contient trois cloches. La première porte cette inscription : « L'an 1850, sous l'administration de M. Olive Pierre-François, maire, j'ai été donnée par la fabrique d'Andainville, bénite par M. Cauchy, curé de la paroisse d'Andainville, et nommée Charlotte-Antoinette, par M. Jean-Charles Dallery, parrain, et Antoinette-Delphine Martin, marraine ».

Sur la seconde, on lit : « En 1857, sous l'administration de M. Olive Pierre-François, maire, j'ai été donnée par M. Nicolas Poivret, bénite par M. Cauchy, curé de la paroisse d'Andainville, et nommée Honorine-Flore par M. Casimir Leullier, parrain, et Melle Célestine-Flore Hénocq, marraine ».

On lit sur la troisième : « En 1857, sous l'administration de M. Olive Pierre-François, maire, j'ai été donnée par M. Nicolas Poivret, bénite par M. Cauchy, curé de la paroisse d'Andainville, et nommée Jeanne-Mélanie par Jean-Baptiste-Barthélemy Poivret, parrain, et Hélène Lejeune, marraine ».

A l'intérieur de l'église, on remarque sur une pierre du mur l'inscription suivante :

Icy gist Me Jacques Roger, prêtre et curé
d'Andainville et de Fresnoy, lequel après avoir
gouverné la dite paroisse l'espace de soixante
ans est décédé le 31 juillet 1711, ayant
fondé l'escole des pauvres de la dite paroisse
et donné son bien à iceux.
Priez Dieu pour son âme.
Requiescat in pace.

Avant la Révolution, la cure d'Andainville, du doyenné d'Hornoy, était à la collation de l'évêque et à la présentation du chapitre de Saint-Firmin-le-Confesseur d'Amiens.

L'abbaye de Selincourt y possédait neuf journaux de terre ; elle y prenait une partie des dîmes et devait contribuer aux réparations du chœur de l'église d'Andainville.

Le 9 juin 1728, le titulaire de la cure fournit la déclaration des biens, d'un revenu net de 1,139 livres.

La seigneurie, tenue en un fief du roi à cause de son château d'Arguel, et en deux fiefs de la châtellenie du Mazis, consistait, lit-on dans D. Grenier, en une maison et enclos de seize journaux, en cent cinquante-cinq journaux de terre labourable, en cinquante-quatre journaux de bois, en champart et en cent cinquante livres de censives.

Le premier possesseur connu de cette seigneurie parait être André d'Andainville, écuyer, qui consent en 1207 à une vente faite à la Maladrerie du Quesne par Hugues Haterel ou Hasterel.

André d'Andainville, écuyer, était seigneur dudit lieu en 1301.

André d'Andainville, écuyer, seigneur dudit lieu en 1350, vendit au mois de juin de cette année, du consentement de sa femme et de tous ses héritiers, à Jean Mauvoisin le Jeune, demeurant à Aumâtre, un fief mouvant de la châtellenie d'Arguel.

Cette famille des premiers seigneurs d'Andainville parait s'être éteinte dans la seconde moitié du XIVe siècle.

La seigneurie d'Andainville fut ensuite possédée par Sohier de la Viefville, seigneur du Mazis (1377); par Jean de Fretin, écuyer; par Jeanne de Fretin, fille de ce dernier; elle épousa Porrus de Lannoy, dont la fille, Jeanne de Lannoy, porta la terre d'Andainville par mariage vers 1510 à Jean de Poix.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, le domaine d'Andainville a eu les mêmes seigneurs que celui du Mazis.

Fiefs.

1° ANDAINVILLE-AU-BOIS, aujourd'hui section d'Andainville-aux-Champs, formait autrefois une seigneurie indépendante, relevant de Guibermesnil, qui a successivement appartenu : 1° à Jean de la Trenquie, écuyer (1464) ; 2° à Pierre Avisse, écuyer, seigneur du Maisnil, Franleu, Maisniel, capitaine du guet à Abbeville, fils de Jean ; 3° à Mathieu Avisse, écuyer, seigneur des mêmes lieux que le précédent, dont il était le fils aîné ; 4° à Pierre Avisse, écuyer, capitaine du guet à Abbeville, en 1556, fils du précédent, qui paraît avoir vendu au suivant ; 5° à François de Saint-Blimond, chevalier, seigneur dudit lieu, mort le 17 octobre 1603 ; 6° à André de Saint-Blimond, chevalier, seigneur dudit lieu, baron d'Ordre ; 7° à Nicolas le Vasseur, écuyer, seigneur de Courtieux, fils d'Antoine et d'Antoinette de Belleval ; 8° à Augustin le Vasseur, écuyer, seigneur de Courtieux, fils du précédent (1668-1700) ; 9° à Claude de Cacheleu-Trufier, chevalier, comte de Thoiras (1714-1740) ; 10° à Henri Ternisien, chevalier, seigneur de Fresnoy-Andainville (1789).

2° LIGNIÈRES. — Ce fief restreint, mouvant de la seigneurie d'Andainville, consistait en une maison avec sept journaux d'enclos, lisons-nous dans dom Grenier, en soixante-et-onze journaux de terre, en quarante-sept setiers de blé et cent vingt livres de censives, en un manoir amasé de seize journaux de terre en domaine et en quatre journaux de mouvances.

Ce fief appartenait à la famille de Mauvoisin peut-être avant 1575 ; Jeanne de Mauvoisin, de cette famille, avait épousé Antoine Becquet, lieutenant d'Andainville en 1579.

Antoinette de Mauvoisin, fille d'Edmond, épousa Charles d'Occoches, chevalier, seigneur de Witainéglise, Framicourt, etc., à qui elle porta le fief de Lignières.

Louis Bail, écuyer, seigneur d'Orcamp, la Mothe, Neufmez, Frettemeule, Rouge-Fleur, etc., conseiller au Présidial d'Abbeville, fils d'Antoine et d'Anne Michault, acheta au précédent, vers 1680, le fief de Lignières. D'Anne du Bourguier, sa femme, sont issus : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Louis, seigneur d'Orcamp ; 3° Nicolas, seigneur de la Mothe, et deux autres fils et deux filles religieuses.

Jean-Baptiste Bail de Lignières, écuyer, seigneur de Lignières et d'Orcamp, président trésorier de France à Amiens, marié le 27 janvier 1723 à Marie-Angélique Godart, mourut en 1777, laissant Élisabeth, dame de Lignières et d'Orcamp, mariée à François-Édouard-Joachim l'Hoste, marquis de Willeman, dont elle était veuve en 1780.

3° Halloy. — Ce fief restreint, mouvant d'Andainville, consistait en une maison de neuf journaux, en un plant de quatre journaux, et en seize journaux de terre en domaine en deux pièces.

4° Bacquabary. — Fief restreint, mouvant d'Andainville, et consistant en douze livres de censives.

5° FLAMERMONT. — Fief restreint.

6° LA CHAVATE. — Fief restreint, tenu d'Andainville, consistant en soixante sous de censives.

Ces quatre fiefs, situés sur les terroirs d'Andainville et de Fresnoy, appartenaient dès les premières années du XVIe siècle à la famille d'Aigneville, qui les posséda pendant plus de deux cents ans.

En 1756, Nicolas d'Acheux, chevalier, demeurant à Neufville-en-Verdunois, s'intitulait seigneur du Halloy, Bacquabary, la Chavate et Flamermont. Il vendit ces quatre fiefs peu de temps après à Henri Ternisien, seigneur de Fresnoy, et la veuve de celui-ci les vendit au nom de ses enfants mineurs à Pierre Briet, seigneur de Bernapré [1].

7° ACQUERVILLE. — Fief relevant d'Andainville, appartenait en 1715 à Jean-Baptiste Bail de Lignières.

8° ROUGE-FLEUR. — Fief appartenant au même.

9° VOYELLES. — Fief appartenant au même.

10° BEAUCHAMP. — Fief mouvant de Wiry, appartenant en 1703 à M. de Frémont, seigneur d'Andainville et du Mazis.

11° SAINT-AUBIN. — Fief mouvant du Mazis, consistant en vingt ou trente sous de censives. Il appartenait en 1703 à Adrien de Canteleu.

[1] Arch. dép. de la Somme. B. 673 et 1424.

Nous lisons dans D. Grenier : « Il y a d'autres fiefs en bailliage tenus d'Épaumesnil et autres lieux. On assure qu'il y a dix-sept ou dix-huit maisons en bailliage. — Fief Mauvoisin, en bailliage ». Et plus loin : « M. de Frémont est seigneur de plusieurs fiefs en bailliage tenus d'Épaumesnil et d'autres lieux ».

12° Becquétoille. — Ce fief, tenu du roi à cause du château d'Arguel, consistait suivant D. Grenier en une maison de huit journaux d'enclos, en soixante-douze journaux de terre labourable, dont trente étaient en fief, en vingt journaux de bois et soixante de pâtures ; le domaine consistait en trente journaux de bois, vingt-deux journaux de terre labourable en quatre fiefs, quatre masures et dix-sept journaux de terre de mouvances, tenus par quarante-cinq sous et deux chapons de relief.

Quentin d'Aigneville [1], écuyer, s'intitulait seigneur de Flamermont, Belleperche et Becquétoille en 1552 ; il était fils puîné de Jean, écuyer, seigneur de Millencourt, et d'Antoinette le Ver. Par contrat en date du 21 juin 1552, il épousa Marguerite Massue, fille de Henri et de Péronne de Bellengreville, de laquelle il eut : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Nicolas, écuyer, seigneur de Halloy ; 3° Gédéon, écuyer, tué en duel à Abbeville en 1577 par Jean de Rambures-Poireauville ; il laissa une fille naturelle, Marguerite d'Aigneville, mariée en 1616 à Louis Lejeune, laboureur à Andainville ; 4° Jeanne, alliée à Oudart de Gouy ; 5° Anne, femme

[1] Armes : *D'argent, à l'orle d'azur.*

de Georges de Clerc. Quentin d'Aigneville et son fils Guillaume demeuraient à Andainville en 1594 sur un fief composé d'une « maison amasée de plusieurs bâtiments, un jardin planté d'arbres et un autre jardin à herbes également planté d'arbres, quarante journaux de terre à labour et deux journaux de prairies ». Quentin fit son testament le 13 mai 1598.

Guillaume d'Aigneville, écuyer, seigneur de Becquétoille, Boiville, Flamermont, etc., homme d'armes des ordonnances du roi, ingénieur sous le duc de Joyeuse, épousa par contrat du 4 janvier 1588 Anne de Gouy, fille d'Oudart, seigneur du Tertre, et d'Antoinette de Parenty; il en eut : 1° Nicolas, écuyer, seigneur de Boiville, demeurant à Andainville, marié à Marie de Bommy ; 2° Charles, écuyer ; 3° Anne, mariée au suivant ; 4° David ; 5° Françoise ; 6° Suzanne, femme d'Oudart de Sarcus ; 7° Marie, alliée à Pierre de Sarcus.

Gilles de Brusselles [1], écuyer, seigneur de Machault, devint seigneur de Becquétoille par son mariage vers 1600 avec Anne d'Aigneville.

François de Beaurain [2], écuyer, lieutenant réformé, seigneur de Bourgois et de Bureul, le fut de Becquétoille après qu'il eut épousé, en 1635, Renée de Brusselles, fille du précédent ; il était fils de François et de

[1] Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de deux grappes de raisin en chef, et d'un écureuil aussi de gueules, en pointe.*

[2] Armes : *De sinople, fretté d'or.*

N... Picquet d'Agumont. Il releva le fief de Becquétoille à Abbeville en 1665.

François de Beaurain, écuyer, seigneur de Becquétoille en 1688, était protestant; il dut s'exiler pour se soustraire aux persécutions dont les calvinistes étaient l'objet; il se réfugia à Middelbourg avec sa femme en 1700, et le fief de Becquétoille fut loué au suivant. Vers cette époque, dit D. Grenier, plusieurs Beaurain vivaient en dérogeance à Ochancourt, à Tully et à Escarbotin. M. de Belleval, en son *Nobiliaire*, dit que François de Beaurain et Renée de Brusselles eurent deux fils : Édouard-François et Ferdinand ; le premier, seigneur de Becquétoille, après avoir tué la servante d'un curé, puis un paysan, fut condamné à mort et roué vif en 1677 ; il laissa un fils, Édouard-François, chapelain de Bouvaincourt, mort en 1741.

D'un autre côté, le même auteur, dans son *État des fiefs du Ponthieu*, dit qu'en 1690 le fief de Becquétoille appartenait à Charles de Beaurain, qui le vendit au suivant le 30 mars 1699 moyennant 3150 livres ; mais nous ignorons de qui ce Charles de Beaurain était fils. M. de Belleval dit dans le même ouvrage que François de Beaurain, écuyer, frère de Charles, fit le retrait féodal du fief de Becquétoille le 1er juin 1723 et qu'il le revendit le 25 mars 1729; mais nous ne voyons pas dans le *Nobiliaire* du même auteur de qui descendaient ces deux personnages.

Pierre Deroussen, laboureur à Andainville, posséda Becquétoille de 1700 à 1715; son fils, aussi nommé Pierre, le posséda à son tour de 1715 à 1723.

Nicolas de Hertes [1], écuyer, seigneur de Hailles, conseiller à Amiens, fils de Jean, premier président au Présidial d'Amiens, et d'Anne de Bosquillon, acheta le fief de Becquétoille moyennant deux mille livres. Par contrat du 17 janvier 1671, il avait épousé Anne Picquet, fille d'Adrien, seigneur de Dourier, et de Marie Mouret ; il eut de son mariage : 1° Nicolas, qui suit ; 2° Antoine, chanoine de la cathédrale d'Amiens ; 3° Marie-Anne ; 4° Marie-Françoise.

Nicolas de Hertes, chevalier, seigneur de Hailles et de Becquétoille en 1750 vendit ce dernier fief au suivant le 14 août 1765 moyennant huit mille cent quatre-vingt-huit livres.

Henri Ternisien, chevalier, seigneur de Becquétoille par achat sur le précédent, était seigneur des Rumetz, ainsi qu'on l'a vu à la monographie d'Arguel.

D'après une tradition locale fort ancienne et très-accréditée, saint Vast serait né à Andainville. On raconte encore aujourd'hui dans ce village que, jusqu'à la Révolution, on faisait baiser la paix en premier lieu aux habitants d'Andainville envoyés à Arras le jour de la fête de saint Vast. Depuis la Révolution même, notamment de 1817 à 1820, le célébrant demandait avant l'offrande s'il y avait dans la cathédrale des habitants d'Andainville ou de Fresnoy parmi les assistants.

On sait que c'est à la bataille de Tolbiac que Clovis promit de se faire baptiser s'il était victorieux ; ayant

[1] Armes : *D'azur, à trois fleurs de souci d'or.*

remporté la victoire, il accomplit sa promesse. Il cherchait quelqu'un qui pût l'instruire dans la religion qu'il devait embrasser quand on lui désigna saint Vast, qui demeurait à Toul; Clovis l'emmena à Reims où il reçut le baptême des mains de saint Remy le 24 décembre 496.

Saint Vast fut ensuite attaché à l'église de Reims; mais saint Remy ayant reconnu en lui de brillantes qualités s'empressa de le nommer à l'évêché d'Arras vers l'an 500. C'est sous son administration que l'évêché de Cambrai fut uni à celui d'Arras vers 510, union qui subsista jusqu'en 1092.

Saint Vast gouverna aussi momentanément l'évêché de Beauvais de 511 à 525. Il mourut le 5 février 540 après avoir été évêque d'Arras pendant plus de quarante ans.

Andainville a encore donné le jour, au XIe siècle, à un autre saint, à Gautier, abbé de Pontoise.

« La précocité de son esprit lui fit faire de rapides progrès dans les arts libéraux. Pour s'y perfectionner, il quitta la maison paternelle et alla, dans divers pays lointains, recueillir les enseignements de maîtres éprouvés. Ensuite il se fit recevoir docteur, professa avec distinction la grammaire, la rhétorique et la philosophie et attira autour de sa chaire un auditoire d'élite ».

Gautier entra plus tard à l'abbaye de Rebais-en-Brie, où il passa plusieurs années. Vers 1069, Amaury, frère du comte de Pontoise, fonda un couvent près de cette ville, et Gautier reçut la crosse abbatiale des mains du roi Henri Ier. Dominé par un sentiment d'humilité qui ne faisait que s'accroître, l'abbé de

Pontoise chercha à deux reprises différentes à se soustraire à l'honneur de gouverner son monastère ; mais le pape lui ayant imposé l'obligation de demeurer à la tête du couvent de Pontoise, Gautier obéit.

Vers 1094, saint Gautier fonda le monastère de Berteaucourt ; il fut surtout aidé par deux pieuses femmes, Godelinde et Helwige, qui en devinrent les premières abbesses.

Saint Gautier mourut au monastère de Saint-Martin de Pontoise le 8 avril 1099, suivant l'opinion la plus généralement adoptée [1].

[1] V. pour plus de détails sur ces deux saints l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet.

FRESNOY-ANDAINVILLE

Fresnoy-Andainville est un petit village de 195 habitants, situé à cent trente mètres d'altitude ; la surface du territoire est de 395 hectares dont 355 sont livrés à la culture. Sa distance d'Oisemont, son chef-lieu de canton, est de six kilomètres, et celle d'Amiens, de quarante kilomètres.

Description en 1763 : « Fresnoy, hameau dépendant d'Andainville, en est distant d'un quart de lieu ; M. Ternisien de Valencourt en est seigneur. Vingt-cinq feux pour la partie Ponthieu, qui est la plus considérable. Fresnoy est en plaine ; bon terroir ; productions ordinaires du pays ; fileuses de laine pour la manufacture d'Amiens ».

L'église de Fresnoy, dédiée à saint Remi, est de construction assez récente et n'offre rien de particulier.

La cloche porte cette inscription : « L'an 1860, j'ai été baptisée par M. Grognet, curé, et nommée Marie-Thérèse-Charlotte par M[r] Marie-Charles-Adrien de Rambures, parrain, et Marie-Thérèse-Charlotte-Hermance de Ternisien de Fresnoy, marraine. M[r] Marie-Joseph-Prosper de Rambures étant maire, et M[r] J[n]

Charles Duquef président de la fabrique. Cette cloche est due à la générosité des habitants de la commune de Fresnoy ».

Jusqu'au XIXe siècle, cette paroisse, qui n'avait jamais eu d'église, était réunie à Andainville pour le spirituel ; toutefois, en 1710, Jacques Demonchy, vicaire de Fresnoy, y demeurait.

Les autres vicaires de Fresnoy dont les noms se trouvent sur les registres de l'état civil sont : Thiébaut, 1750 à 1752 ; Sorel, 1753 à 1792.

Le premier curé de Fresnoy fut l'abbé Tillette, de 1804 à 1810 ; à partir de cette époque jusqu'en 1830, la paroisse fut successivement desservie par les curés de Fresneville et d'Andainville.

Curés de Fresnoy depuis 1830 : I. Hénin, 1830 à 1835. — II. Gauin, 1836 à 1853. — III. Gueudré, 1854 à 1856. — IV. Grognet, 1857 à 1861. — V. Petit, 1862 à 1866. — VI. Hautbout 1867 à 1872. — VII. Lardens, 1873 à 1881. — Intérim, 1882 à 1884. — VIII. Poidevin, 1884 à ce jour.

La seigneurie de Fresnoy formait un fief « tenu noblement du roi à cause de son comté de Ponthieu, de sa baillie, chastel et chastellenie d'Arguel, consistant en un manoir scéant à Frenoi et environ quatre-vingts journaux de terre en domaine ». (*D. Grenier.*)

Nous voyons d'autre part que la seigneurie de Fresnoy consistait au commencement du XVIIIe siècle en une maison seigneuriale de cinq à six journaux, 30 livres de censives et cent douze journaux de terre labourable [1].

[1] A. de Louvencourt. *État des fiefs...* ; loc. cit.

Guillaume ou Gilles Hasterel, écuyer, est le premier seigneur connu de Fresnoy ; le 5 janvier 1377, il fournit au roi, comte de Ponthieu, l'aveu de sa terre de Fresnoy.

Ricart Hasterel, écuyer, fit hommage au roi de sa terre de Fresnoy le 31 août 1411.

Jeanne Hasterel, femme de Jean de Donqueur, hérita quelques années plus tard la seigneurie de Fresnoy.

En 1450 Jeanne de Caumont [1], fille unique de Jean, écuyer, seigneur de Caumont et de Grébaumesnil, et de Jeanne Boutery, s'intitulait dame de Fresnoy, Caumont et Huppy. Cette dame épousa avant 1460 Pierre de Haucourt [2], écuyer, mort avant 1482 ; ils eurent deux fils : Charles et Jean.

Jean de Haucourt, chevalier, seigneur de Huppy, Caumont, Fresnoy et autres lieux, gouverneur du château d'Abbeville, puis capitaine de cette ville en 1512 et 1515, et de 1531 à 1537, épousa Claude de Liettres, et mourut sans postérité vers 1545.

Guillaume de Bellengreville [3], écuyer, fils cadet d'Eustache et de Jeanne de Dourlens, lieutenant d'Airaines et d'Arguel, conseiller du roi, était qualifié seigneur de Fresnoy dès 1527. De son mariage avec N... N..., il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Josse ; 3° Antoine.

Jean de Bellengreville, écuyer, seigneur de Fresnoy,

[1] Armes : *D'argent, à 3 fasces de gueules, la 1re surmontée de 3 tourteaux de même en chef.*

[2] Armes : *D'argent, fretté de gueules.*

[3] Armes : *D'azur, à la croix d'or cantonnée de 4 molettes d'éperon de même.*

eut de sa femme, dont le nom est inconnu, un fils, qui eut pour successeur le suivant.

Nicolas de Bellengreville, écuyer, seigneur de Fresnoy, prit pour femme Marie de Fontaines.

Simon Ternisien, écuyer, seigneur de Fresne, fils aîné de Charles, seigneur de Wavrans, et de Marguerite de Rentières, acheta la seigneurie de Fresnoy vers 1650 vendue par décret sur Marie de Fontaines. Simon Ternisien épousa par contrat du 4 juillet 1652 Françoise Routier, dont il eut : 1° Henri, qui suivra ; 2° Nicolas, qui suit ; 3° François, seigneur de Russelin ; 4° Étienne, seigneur de Valobert, marié vers 1720 à Louise-Marthe de Conty, dont il n'eut point d'enfant ; 5° Charles, seigneur de Wavrans.

Nicolas Ternisien, écuyer, seigneur de Fresnoy, mourut sans alliance en 1691 laissant la seigneurie de Fresnoy au suivant.

Henri Ternisien, chevalier, seigneur de Fresnoy, Fresne, Valencourt et autres lieux, frère du précédent, fut maintenu dans sa noblesse le 6 juin 1697. Il avait épousé le 4 août 1687 Marie-Anne Lardé, dont il eut : 1° Louis-Alexandre-André, mort jeune ; 2° Charles, aussi mort jeune ; 3° Henri, chevalier, seigneur de Fresnoy, marié le 1er avril 1730 à Anne-Marguerite Marchal de Saincy, dont il n'eut point d'enfant ; il mourut au château de Fresnoy en 1753 ; 4° Philippe-Clément, seigeur de Wavrans ; 5° René, seigneur de Fresnoy après son frère Henri ; il fut directeur des dames de l'abbaye de Berteaucourt et mourut curé de Fresneville en 1768 ; 6° Marie-Anne ; 7° Émilie, morte jeune ; 8° Françoise, religieuse à Abbeville ; 9° Marguerite, mariée en premières noces le 4 février 1716 à

Claude-Eugène de Sarcus, et en secondes noces le 15 avril 1725 à Louis-Ferdinand de Riencourt; 10° Agnès, mariée à François Ternisien, son cousin-germain ; 11° Ursule, femme de Marie-Joseph le Ver.

Henri Ternisien, petit-fils du précédent, paraît avoir eu de sa mère la seigneurie de Fresnoy. (V. la monographie d'Arguel.)

Fiefs.

D. Grenier nous apprend qu'en 1377 Eustache de Mérélessart possédait un fief à Fresnoy et que Robert de Belleperche, chevalier, et Ansaut de Belleperche, écuyer, possédaient chacun la moitié d'un autre fief au même lieu.

Maires : I. Dault François, 1791 à 1792. — II. Niquet Jacques, 1800 à 1807. — III. Ternisien Henri-Grégoire, 1808 à 1830. — IV. Poultier Pierre-François, 1831 à 1843. — V. Nortier Joseph, 1844 à 1846. — VI. Gambier Jean-Baptiste-Honoré, 1847. — VII. Normand, 1848-1849. — VIII. Thiébaut Jean-Baptiste, 1850 à 1855. — IX. De Rambures Prosper, 1855 à ce jour.

L'école mixte reçoit 14 garçons et 10 filles.

Les instituteurs ont été : I. d'Eliau, 1750. — II. Harmand Jean-François, 1763. — III. Sangnier Jean-François, 1774 à 1793. — IV. Lescuyer Charles-François, 1797 à 1801. — Louvergne Antoine, 1802. — VI. Leclercq Antoine-Thibaut, 1803 à 1804. —

VII. Leblond Jean-Charles, 1805 à 1809. — VIII. Ducrocq Pierre, 1810 à 1812. — IX. Allot Charles, 1813 à 1817. — X. Duquef Jean-Charles-Domice, 1817 à 1843. — XI. Riquier Benoni-Louis-Nicolas, 1843 à 1881. — XII. Choquet Jules, 1881 à 1883. — XIII. Tirot Étienne, 1883 à 1886. — XIV. Joly, aujourd'hui en exercice.

Principaux lieuxdits : la savatte, les tartes, sole du chenot, les rondelets, les terres vilaines, etc.

Les rues sont : rue de Frettecuisse, rue neuve, rue d'Andainville, rue d'Aumâtre, rue du moulin, rue de la place.

LE MESNIL-EUDIN

Maisnil, 1157.

A un kilomètre du Liger s'élève le village du Mesnil, dont l'altitude est de cent soixante-neuf mètres. Sa population est de 132 habitants, formant 35 ménages, logés dans 33 maisons ; il s'y trouvait 48 feux en 1762, et on y comptait 220 habitants en 1726, 153 en 1806, 168 en 1827, 169 en 1837 et 158 en 1876.

Les habitants du Mesnil sont exclusivement adonnés à l'agriculture. L'étendue du territoire est de 245 hectares, dont 201 hectares sont livrés à la culture, 20 hectares en prairies naturelles, 1 hectare en larris, et 18 hectares en bois (le bois de la Mare et le bois du camp Létard) ; il s'y récolte annuellement 2,000 hectolitres de pommes à cidre.

Le Mesnil est distant de huit kilomètres d'Oisemont, son chef-lieu de canton ; voici la description que nous en trouvons en 1763 :

« Le Mesnil est une paroisse qui a le même seigneur que Senarpont pour la partie Ponthieu. 10 feux. Le terroir est en plaine ainsi que le village ; fort bonnes terres ». — Ainsi, comme on le voit, ce village faisait partie de l'élection d'Amiens et de celle d'Abbeville avant la Révolution.

L'église, sous le vocable de saint Barthélemy, mesure vingt mètres de long sur cinq de large ; elle est éclairée par dix fenêtres, mais elle n'offre rien de remarquable. Dans le chœur sont enterrés plusieurs membres de la famille de Calonne. Le clocher, qui contenait deux cloches avant la Révolution, n'en renferme plus qu'une aujourd'hui ; elle porte cette inscription : « J'ai été bénite par Mr J.-Bte Martin Magnier, curé de Mesnil-Eudin, fondue en 1839, nommée Marie-Émillie par M. Marie-Louis-Casimir, vicomte du Passage, Mme Marie-Émillie de Vincens de Causans, comtesse de Forceville ».

Le prieur de Senarpont présentait à la cure du Mesnil, dont le revenu était de 450 livres vers 1730. La dîme du Mesnil, rapportant 500 livres en 1728, appartenait au prieur, qui devait contribuer aux réparations du chœur de l'église et donner 300 livres au curé. Le commandeur d'Oisemont était aussi décimateur du Mesnil.

M. l'abbé Lefèvre reproduit dans sa notice sur Senarpont un curieux dénombrement du prieuré de ce lieu en 1521, dans lequel on lit :

« Item, ledit prieur a droit et à lui appartient la seigneurie du patronnaige de l'église parochiale de Mesnil-Oudain. Il peut présenter comme dessus, et touteffois que bon lui semble il peut chanter hault ou bas, aller à procession, mettre et asseoir reliques, et faire en tel cas et semblable pareillement comme en l'église de Senarpont, sans pour ce faire en demander congé au curé ni autre. Et si a droit ledit prieur de y aller le jour saint Barthélemy comme patron, dire la grand'messe, mener avec soy son compagnon

religieux, bailly et serviteurs jusques au nombre de quatre chevaulx, porter un oiseau auquel est deu une poulle par le curé dudit lieu, et après la messe dite, ledit curé doit à disner audit prieur et à ses gens, bien et souffisamment, et après disner est tenu ledit curé de demander audit prieur s'il lui plaist à soupper, et au cas où il luy plaist soupper, ledit curé lui doit à soupper, et s'il ne lui plaist soupper ledit curé lui doit bailler incontinent cinq sols parisis ».

On trouve plus loin les charges incombant au prieur de Senarpont :

« Item, ledit prieur doit au curé du Mesnil, le jour sainct Denis et le jour de Pasque à disner.

« Item, ledit prieur doit donner sur le grand autel et non allieurs la moitié du luminaire contre les marguillers de ladicte paroisse.

« Item, ledit prieur doit entretenir le chœur de la dicte église ».

D'après une charte de 1159 reproduite par M. l'abbé Lefèvre, l'église et la dime du Mesnil que possédait le prieuré de Senarpont lui provenaient « des libéralités de Jacquelon d'Applaincourt ».

Liste des curés : I. De la Rue Jean, 1662 à 1685. — II. Mouret Nicolas, 1685 à 1703. — III. Frion Jacques, 1703 à 1728. — IV. Moreau Jean, 1728 à 1737. — V. De Forceville François, 1737 à 1778. — VI. Ducastel Jean-Baptiste, 1778 à 1792. — VII. Hénocq, vicaire d'Andainville, desservant. — VIII. Le Dieu François-Michel, 1797 à 1812, décédé au presbytère du Mesnil le 7 novembre 1812.

Depuis cette époque, la paroisse du Mesnil est desservie par le curé d'Inval-Boiron.

Il y avait au Mesnil deux seigneuries distinctes ; l'une, faisant partie de l'élection de Ponthieu, appartenait aux seigneurs de Senarpont ; l'autre, faisant partie de l'élection d'Amiens, avait des seigneurs particuliers.

Le premier seigneur connu du Mesnil paraît être Jean de Bourbel, écuyer, en 1480.

En 1500, noble homme Antoine du Hamel [1], échevin d'Abbeville en 1511, s'intitulait seigneur du Mesnil-Eudin. Il ne faut pas confondre cette famille, issue de l'ancienne bourgeoisie d'Abbeville, avec les du Hamel de Bellenglise, seigneurs du Hamel, près Corbie. Selon D. Grenier, Antoine du Hamel eut de son mariage avec Martine Cuffé : 1° Nicolas, qui suit ; 2° Guillaume, prêtre ; 3° Jean, marié à Marie des Camps, veuve d'Ansel Heudin ; 4° Jeanne, alliée à Jean Lucas.

Nicolas du Hamel, seigneur du Mesnil, Marcheville et autres lieux, fut reçu bourgeois d'Abbeville en 1508 ; il devint fermier du grenier à sel de cette ville, commissaire des vivres de l'armée du roi en 1545, contrôleur des fortifications en 1546, élu en Ponthieu, maïeur d'Abbeville en 1547, ce qui le rendit noble ainsi que sa famille ; il mourut en 1556. Par contrat du 18 février 1528, il avait épousé Marie Sanson, dont il eut : 1° Nicolas, seigneur de Canchy, gentilhomme du duc d'Alençon, mort sans enfants ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Jacques ; 4° Jeanne, mariée en 1555 à Jean Lescuyer,

[1] Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée de 3 roses de gueules.*

contrôleur des deniers à Abbeville, et, en secondes noces, en 1561, à Octavien de Bosse, valet de chambre du roi ; 5° Anne, femme de Daniel Briet ; 6° Gabrielle, mariée en 1555 à Pierre Lavernot, receveur du domaine de Ponthieu ; 7° Marie, alliée en 1565 à Raoul de Poucques, seigneur d'Alincthun. Par acte du 4 décembre 1548, Nicolas du Hamel avait donné dix livres dix sols de rente à l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville pour chanter un *Gaude Maria*.

Antoine du Hamel, écuyer, seigneur du Mesnil-Eudin, Canchy et autres lieux, gentilhomme du duc d'Alençon, châtelain de la forêt de Crécy, signa la Ligue à Abbeville en 1576 ; il avait épousé par contrat du 20 septembre 1567 Louise Lamiré, fille de Jean, seigneur de Nouvion, gouverneur d'Abbeville, et de Barbe l'Yver ; de ce mariage sont nés : 1° Oudart, seigneur de Marcheville et Canchy ; 2° Gabrielle, alliée en 1604 à Louis de Saint-Soupplis ; 3° Anne, alliée par contrat du 30 juillet 1580 à Antoine Lorfèvre ; 4° Barbe, mariée par contrat du même jour à Paul de Belleval.

Dès la fin du XVIe siècle, Pierre de Calonne, écuyer, seigneur du Quesnoy-en-Santerre, homme d'armes des ordonnances du roi, était en possession de la seigneurie du Mesnil-Eudin, et, par son testament daté du 12 juillet 1593, il fit une donation à l'église de ce village. Pierre de Calonne était fils cadet de Jean, écuyer, seigneur d'Avesne, et de Philippe Louvel de Glisy. Il passa sa vie dans les camps et mourut sans postérité, laissant à son neveu, qui suit, la seigneurie du Mesnil-Eudin, terre qui a toujours été l'apanage d'un cadet de Calonne.

Pierre de Calonne, écuyer, seigneur d'Avesne, du Mesnil-Eudin et autres lieux, fils de Jean, seigneur d'Avesne, et de Françoise Cornu, épousa par contrat du 20 février 1615 Françoise du Bos, dont il eut: 1° Oudart, seigneur de Fresneville; 2° Jean, seigneur de Saint-Jean; 3° Jacques, seigneur de Pommereuil; 4° François, écuyer, enseigne au régiment de Rambures, seigneur du Mesnil-Eudin; cette seigneurie passa à son frère aîné Oudart; 5° Marguerite, religieuse à Abbeville; 6° Marie; 7° Élisabeth, femme de Louis du Bos; 8° Madeleine, religieuse à Abbeville. (Voir les monographies de Saint-Jean-lès-Brocourt et de Fresneville.)

En 1789, il y avait deux seigneurs au Mesnil: 1° Jeanne-Françoise de Calonne, fille de Louis-Édouard, seigneur de Saint-Jean, et de Françoise-Renée de Bommy, alors veuve de François-Eustache de Dampierre; cette dame se fit représenter par son frère Charles-François aux assemblées de 1789; 2° Louis-Henri de Riencourt.

Il y avait plusieurs fiefs en l'étendue du terroir du Mesnil; ainsi, François Mourette, échevin d'Abbeville de 1523 à 1538, possédait un fief au Mesnil en 1523.

Le Mesnil-Eudin compte sept rues : rue de Senarpont, d'Andainville, Herlé, de l'église, du goulet, la galerie et tour des haies.

Parmi les lieuxdits, nous citerons : la grande pièce, le champ Létard, le buisson Robe, le pré Cantereine, le pré de la mare, etc.

On rencontre assez fréquemment dans les champs

des haches et des instruments en silex de l'époque néolithique.

Liste des maires : I. Darras Pierre, 1793 à 1794. — II. Darras Jean-Baptiste, 1794 à 1803. — III. Quertemps, adjoint, faisant fonctions de maire, 1803 à 1804. — IV. Legris Patrice, 1804 à 1816. — V. Darras Maxime-Pascal, 1816 à 1822. — VI. Duval Jean-François, 1822 à 1832. — VII. Legris Jean-Charles-Patrice, 1832 à 1853. — VIII. Croizé Casimir, 1853 à 1861. — IX. Magnier Aimable, 1861 à 1879. — X. Legris Zéphir, en exercice depuis 1880.

Au XVIe siècle, l'école du Mesnil, s'il y en avait une à cette époque, dépendait du prieur de Senarpont, qui avait « siège d'escolaige et clerc pour tenir les escolles, et nul à une lieue à l'entour ne pouvoit tenir siège d'escolaige sans l'autorité du prieur et dudit clerc ». (Dén. reproduit par M. l'abbé Lefèvre.)

Liste des instituteurs : I. Watiné Pierre, 1693 à 1649, né au Mesnil le 1er mai 1670 ; il mourut en 1749 dans l'exercice de ses fonctions. — II. Polbost André, 1749 à 1762. — III. Sempy Jean-Firmin, 1762 à 1808, né à Avelesge en 1741 ; de 1793 à 1796 il fut élu pour dresser les actes de l'état civil, comme membre du conseil général de la commune ; à cette époque, la population scolaire était assez élevée, puisqu'il recevait, en l'an III, de 32 à 38 élèves. — IV. Decamps Maurice, 1808 à 1810. — V. Corroy Joseph, 1810 à 1845, né en 1773, breveté en 1816. — VI. Boyeldieu Jean-Baptiste-Fulgence, 1845 à 1847. — VII. Prache Prudent, 1847 à 1848. — VIII. — Delattre Wulphy, 1848 à 1856. — IX. Vasseur Nicolas, 1856 à 1861. — X. Harcelin Adolphe, 1861 à 1866. — XI. Cauët François, 1866 à 1868. — XIII.

Bourbier Albéric, 1868 à 1869. — XIII. Ducrotoy Modeste, 1869 à 1878. — XIV. Gaudefroy Léopold, en exercice depuis 1879.

Jusqu'en 1833, la commune n'avait point de maison d'école; mais, à cette époque, l'ancien presbytère, qui n'était plus habité depuis le décès du dernier curé, fut partagé entre le curé d'Inval et l'instituteur du Mesnil.

En 1860, le préfet, demandant la reconstruction de l'école, écrivait: « La maison d'école du Mesnil-Eudin est un ancien presbytère couvert en chaume et profondément délabré de toutes parts. La classe a, à peu près, les dimensions exigées, eu égard au nombre d'élèves qui la fréquentent, mais elle se trouve dans le plus triste état de détérioration et d'insalubrité. Elle n'a pas... de lieux d'aisances.

« Le mobilier classique est presque nul: il ne se compose que de deux mauvaises tables; le logement de l'instituteur comprend trois pièces inhabitables, tant elles sont humides et malsaines ».

Ce ne fut que trois ans après cette lettre que le conseil municipal se décida à... faire restaurer la maison d'école; cette économie mal entendue a été cause qu'une nouvelle restauration eut lieu en 1879.

Jusqu'en 1873, les instituteurs faisaient annuellement une quête chez les habitants, qui leur donnaient des pommes pour les payer du sonnage de l'*Angelus* et du balayage de l'église.

On trouve dans les archives du Mesnil, en l'année 1829, des détails assez curieux relativement à l'instruction primaire; voici quelques extraits du questionnaire qui les contient :

« Quels sont les livres dont on se sert dans l'école ?

— L'alphabet, le psautier, le catéchisme, la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la civilité.

« Nombre moyen des élèves : 1° en été, 2° en hiver. — 40 en été et 50 en hiver. (Il est à remarquer que la moitié des élèves étaient de Bernapré et de Réderie, où il n'y avait point d'instituteur.)

« Méthode d'enseignement ? — Il fait lire les élèves particulièrement.

« Si la commune n'a pas d'école, pourquoi en a-t-elle été privée jusques à présent ? — La commune n'a aucun revenu ; le traitement de l'instituteur (200 fr.) pèse entièrement sur les personnes aisées... »

L'école mixte du Mesnil reçoit actuellement 16 élèves, dont 10 garçons et 6 filles.

Dans la liste des instituteurs que nous venons de donner, il est une chose qui doit frapper, c'est que pendant les trente dernières années huit instituteurs se sont succédé, alors que dans une période de *cent quinze ans* (de 1693 à 1808) *trois maîtres d'école* ont suffi, et encore l'un d'eux n'a-t-il exercé que pendant treize ans.

BERNAPRÉ

Bernapré est un petit village du canton d'Oisemont, distant de deux kilomètres du confluent du Liger avec la Méline. Sa superficie territoriale est de 164 hectares, dont 39 sont couverts de bois, 120 livrés à la culture et 5 en larris. On y compte 105 habitants ; 55 vivent de l'agriculture, 30 de l'industrie et 15 du commerce ; il s'y trouve 35 maisons occupées par 36 ménages.

Cette commune, qui n'a pas d'église, est réunie à Senarpont pour le spirituel.

Le premier seigneur connu de Bernapré est Hugues de Bernapré, qui paraît comme témoin dans un acte de donation à l'abbaye de Sery en 1206.

On voit aussi Regnaut et Jean de Bernapré en 1337 ; Robert de Bernapré, écuyer, capitaine de la ville et du château d'Aumale, marié en 1346 à Claudine de Moyencourt ; Colinet de Bernapré, écuyer, vivant en 1380, mais rien ne prouve qu'ils ont possédé la seigneurie de Bernapré. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du siècle suivant que nous pouvons avoir la suite des seigneurs de ce lieu.

Jean Vilain, avocat du roi et bailli du prieuré de

Saint-Pierre à Abbeville, était seigneur de Bernapré en 1460 ; il laissa cette seigneurie à sa fille, qui fut mariée au suivant.

Jean de Saint-Delis [1], écuyer, seigneur de Saint-Germain, Heucourt, les Merliers à Pont-Remy, lieu d'origine de cette famille, devint seigneur de Bernapré par suite de son mariage avec Marguerite Vilain ; il était fils aîné de Jean, maïeur de bannière à Abbeville, et de Mahiotte Carue. Jean de Saint-Delis fut député aux États-Généraux de Tours en 1485. Il habitait Amiens, où il était avocat du roi. De son mariage, il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Adrien, écuyer, seigneur d'Aubigny ; 3° Robert ; 4° Marguerite, alliée à Porus de Lannoy.

Antoine de Saint-Delis, écuyer, seigneur d'Heucourt, Havernas, Bernapré, Saint-Germain, Allery et autres lieux, avocat du roi, lieutenant général au bailliage d'Amiens, maïeur de cette ville en 1503 et en 1524, épousa Marie de May, dame d'Allonville et de Saint-Gratien, vicomtesse de Valbonnement, fille de Pierre et de Marguerite du Caurel. Antoine de Saint-Delis était grand chasseur ; on rapporte que quand on lui redemanda les cahiers de la prévôté du Vimeu, qui avaient été déposés chez lui, il répondit que ses lévriers les avaient mangés, réponse qui fut insérée dans le procès-verbal des coutumes. De son mariage il eut quatre enfants, qui furent : 1° Robert, chevalier, seigneur d'Heucourt ; 2° Pierre, qui suit ; 3° Barbe,

[1] Armes : *De sinople, à l'aigle d'argent, becqué et membré de gueules, tenant en ses serres un perroquet d'or, becqué et membré de même.*

mariée par contrat du 30 août 1546 à Jean de Buigny, seigneur de Cornehotte; 4° Isabelle, dame d'Estrées, alliée le 19 novembre 1574 à Marc de Bucy, écuyer, seigneur de Berville.

Pierre de Saint-Delis, écuyer, seigneur de Bernapré, Courcelles et Allonville, gouverneur de Saumur, eut de sa femme, dont le nom nous est inconnu : 1° Marie, qui épousa le suivant ; 2° Madeleine, alliée à Jean Carpentin, séigneur de Berlettes.

Charles le Conte de Nonant [1], écuyer, seigneur de Sancourt et d'Aspremont, épousa le 18 octobre 1595 Marie de Saint-Delis, dame de Bernapré.

Jean Routier [2], écuyer, archer des gardes du corps du roi, à qui Louis XIII accorda des lettres de vétéran le 9 août 1618, était d'une famille originaire d'Oisemont. Ce fut sans doute par acquisition qu'il devint seigneur de Bernapré à la fin du XVI[e] siècle.

Philippe Routier, écuyer, seigneur de Bernapré, archer des gardes du corps du roi, fils du précédent, reçut des lettres d'anoblissement le 3 avril 1647 en considération de ses services, et des lettres de vétéran le 15 novembre suivant. Il épousa par contrat du 28 novembre 1618 Gabrielle Desmaretz, dont il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Charles, seigneur des Prés, qui épousa N... de Rambures-Poireauville ; 3° Blanche, mariée le 11 novembre 1646 à François de Rambures.

[1] Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 besans d'or, 1 en chef et 2 en pointe.*

[2] Armes : *D'azur, à une fasce d'argent, chargée de 3 roses de gueules rayées de sable, accompagnée de 3 coquilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

— IX. Deheis Florimond, 1835 à 1837. — X. Dault Jean-François, 1837 à 1848. — XI. Nortier Jules, 1848 à 1867. — XII. Farcy Louis, 1867 à 1870. — XIII. Noblesse Ernest, 1870 à ce jour.

L'école est fréquentée par 6 garçons et 19 filles. Avant 1833, Bernapré n'avait point d'école ; il était réuni à Senarpont pour l'instruction primaire.

Les instituteurs ont été : I. Lejeune Jules-Calixte, 1833. — II. Houpin Maxime, 1833 à 1836. — III. Bullot, 1837-1838. — IV. Demiannay Maurice, 1838 à 1845. — V. Lancel Alphonse, 1846 à 1870. — VI. Dellieux Charles, 1870 à 1872. — VII. Boulanger Élie-Désiré, 1872 à 1881. — VIII. Vilbert, 1881 à ce jour.

LIGNIÈRES-HORS-FOUCAUCOURT

Lignières est un petit village de 171 habitants, d'une superficie territoriale de 329 hectares; il est situé à six kilomètres d'Oisemont et à trois kilomètres du confluent du Liger et de la Méline; son altitude est de cent soixante-dix mètres. On y comptait 61 feux en 1762, 208 habitants en 1698, 276 en 1726, 236 en 1827 et 219 en 1837; il s'y trouve actuellement 43 maisons occupées par 48 ménages.

Les coutumes locales de ce lieu, rédigées le 27 septembre 1507, nous apprennent que la seigneurie était tenue noblement en foi et en hommage de la châtellenie de Bailleul-en-Vimeu et que le seigneur avait la haute justice.

Les manuscrits de D. Grenier ne contiennent aucun renseignement sur Lignières. M. de Belleval dans les noms des quelques seigneurs qu'il donne commet les plus grandes erreurs en confondant les seigneurs de Lignières avec les possesseurs de fiefs dans ce village. Il nous sera facile de rétablir ces erreurs à l'aide de renseignements particuliers provenant des archives du château de Lignières.

Simon du Hamel, dit *Tournelle* ou *Tourmelle*, chevalier, sire du Hamel, Bouzencourt et Liomer, paraît

être le premier seigneur connu de Lignières ; il était fils aîné de Wauthier II, sire du Hamel, et de Marie de Coudun. Simon du Hamel mourut vers 1364 ; il avait épousé vers 1320 Isabeau le Bouteiller de Senlis, fille de Guillaume III, seigneur de Senlis et de Chantilly, et de Léonore de Beausault ; il en eut une fille, N..., dame en partie de Lignières et du Hamel, qui devint la femme de Simon de Maucourt, à qui elle transmit les biens qui lui provenaient de son père.

Warnier du Hamel, dit *Martel*, chevalier, seigneur de Provinlieu, frère de Simon, s'intitulait seigneur de Lignières en partie ; dans un acte du 27 mai 1365, il est désigné comme héritier de Simon dit Tournelle, mais, dans un autre acte du mois de janvier 1366, il n'est plus qualifié seigneur de Lignières, ce qui permet de supposer qu'il avait vendu ou échangé ce domaine.

Charles de Buleux [1], chevalier, était seigneur dudit lieu et de Lignières en 1506, date à laquelle furent rédigées les coutumes de ce dernier village.

Hugues de Buleux, chevalier, seigneur dudit lieu, Lignières, Cramesnil, etc., était bailli d'Aire en 1540.

Antoinette de Buleux, tante et héritière du précédent, hérita en 1556 la seigneurie de Lignières, qui passa en 1594 à N..., seigneur de Buleux et de Lignières.

Jacques Lucas [2], conseiller du roi, receveur des consignations en la sénéchaussée de Ponthieu à Abbeville, fut déclaré seigneur de Lignières par sentence du bailliage d'Amiens rendue en 1650.

[1] Armes : *D'azur, au chef d'or.*
[2] Armes : *D'azur, à 3 griffons d'or, 2 et 1.*

Antoine Danzel [1], écuyer, seigneur de Sandricourt, Montarel et Breslicourt, s'intitulait aussi seigneur de Lignières en 1662 ; il était fils cadet de Charles, écuyer, seigneur de Breslicourt, et de Jeanne Turpin ; il fut maintenu dans sa noblesse le 12 novembre 1670. Par contrat du 27 décembre 1640, il avait épousé Marguerite de la Garde, dame de Faveilles, fille de François, écuyer, et de Catherine de Cherrier ; il eut de ce mariage : 1° Jean ; 2° Charles, qui suit ; 3° Hugues, écuyer, seigneur de Brestel ; 4° François, écuyer, seigneur de Faveilles, marié en 1693 à Jeanne-Ursule Boullon ; 5° Louis-Alexandre, écuyer, seigneur de Boismesnil, marié en 1685 à Marie-Madeleine de Fay d'Athies ; 6° Antoine, écuyer ; 7° Claude ; 8° Marie-Anne ; 9° Marguerite, alliée en 1692 à Jean Loisel le Gaucher ; 10° Antoinette.

Charles Danzel, écuyer, seigneur de Lignières, Sandricourt et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse le 17 mars 1699. De son mariage, en date du 30 mars 1689 avec Jacqueline du Maisniel d'Applaincourt, il eut : 1° Antoine-Charles, qui suit ; 2° Pierre ; 3° Louis-Joseph ; 4° Joseph, morts tous sans enfants ; 5° Marie-Anne, religieuse à Abbeville ; 6° Catherine, mariée en 1718 à François Danzel, seigneur d'Achy ; 7° Marie-Thérèse ; 8° Marguerite, religieuse à Épagne.

Antoine-Charles Danzel, chevalier, seigneur de Lignières, Sandricourt et Gaudermaisnil, fut marié deux fois : 1° à Marie-Edmée Tillette de Buigny, par contrat du 15 mai 1713 ; 2° à Marie-Geneviève Lesperon, par contrat du 15 avril 1722 ; il mourut à Aigneville le 26 mars 1741 et reçut sa sépulture le lendemain

[1] Armes : *D'azur, au daim contourné, passant et ailé d'or.*

dans l'église de ce lieu. Il laissa de sa seconde femme : 1° Antoine-François ; 2° Jean, qui suit ; 3° Antoine-Claude-François, qui suivra ; 4° Pierre-Marie, mort jeune ; 5° Antoine-Charles, chevalier, seigneur de Sandricourt ; 6° Charles, mort en bas âge ; 7° Marie-Catherine-Françoise, alliée à Antoine-César Danzel de Boffle ; 8° Marie-Thérèse, morte jeune.

Jean Danzel, chevalier, seigneur de Lignières, officier au régiment de Chepy-cavalerie, mourut sans alliance le 31 juillet 1782.

Antoine-Claude-François Danzel, chevalier, capitaine au régiment de Bourbon-infanterie, succéda au précédent dans la seigneurie de Lignières. Il mourut en 1791 sans avoir été marié [1].

Fiefs.

Plusieurs fiefs nobles, situés sur le terroir de Lignières, donnaient à leurs possesseurs le droit de s'intituler seigneurs de Lignières.

1° Fief Hansart. — Antoine de Hansart, seigneur des Cauquères, à Bernapré, demeurait en 1575 sur son fief de Hansart, tenu de la seigneurie de Lignières ; en 1577, il fut estimé valoir 17 livres de rente. Il avait épousé Marguerite de Rosny qui lui apporta le quint de Saint-Aubin-Rivière, tenu de Long.

Pierre de Hansart, fils unique du précédent, était seigneur des mêmes fiefs en 1594.

[1] Renseignements communiqués par M. le comte de Galametz, d'après les archives du château de Lignières.

Jean de Hansart, marié à Charlotte de l'Étoile, possédait les fiefs des Cauquères et de Hansart en 1650; sa fille les porta au suivant.

Henri de Riencourt [1], chevalier, seigneur de Vaux, Arleux, Saint-Séverin et autres lieux, troisième fils de François de Riencourt et de Marguerite de la Fontaine, devint seigneur des Cauquères et de Hansart après son mariage, par contrat du 21 décembre 1659, avec Marguerite de Hansart. Henri de Riencourt, né vers 1629, mourut vers 1690, laissant de sa femme, qui fut maintenue dans sa noblesse le 28 janvier 1701 : 1° Antoine, né en 1663, mort sans postérité; 2° Louis, qui suit; 3° Henri, né en 1673, major de la citadelle de Marseille; 4° Marguerite, née en 1660, morte jeune; 5° Marie-Gertrude, née le 15 mars 1662; 6° Suzanne, née le 6 juin 1665, morte jeune; 7° Marie-Catherine, née le 2 octobre 1666.

Louis de Riencourt, chevalier, seigneur de Villers, Hansart, Aumont et autres lieux, baptisé le 1er janvier 1668, servit avec l'un de ses frères dans la compagnie des cadets gentilshommes de Charlemont. Il fut nommé lieutenant dans le régiment Royal-infanterie, et passa le 14 février 1690 dans le régiment de Vermandois-infanterie, où il obtint l'année suivante le titre de capitaine. Il épousa : 1° le 8 novembre 1695, Marie du Maisniel, fille de Pierre, écuyer, seigneur d'Applaincourt, et d'Hélène le Vaillant de Villers, dont il n'eut point de postérité; 2° par contrat du 28 mars 1707, Élisabeth d'Urre de Marsy, fille de Charles, chevalier, seigneur de Bertonval, Maintenay, etc., et de Made-

[1] **Armes :** *D'argent, à 3 fasces de gueules frettées d'or.*

leine le Comte, dont il eut cinq enfants ; 3° Madeleine-Angélique de Maurin, fille de François, chevalier, seigneur de Pardaillan, et de Madeleine de Maillefeu; il n'en eut point de postérité. Les enfants de son second mariage furent : 1° Louis-Claude, qui suit; 2° Charles-Henri, chevalier, seigneur de Villers, qui épousa Catherine-Élisabeth de Cacheleu ; 3° Louis, chanoine de la cathédrale d'Amiens ; 4° Élisabeth-Madeleine, alliée à Henri de l'Étoile, écuyer, seigneur de Préville et de Rumigny ; 5° Marguerite, femme de Simon Langlois, directeur des fortifications du Soissonnais.

Louis-Claude de Riencourt, chevalier, seigneur de Villers, Aumont, Hansart et autres lieux, épousa par contrat du 4 février 1738 Marie-Anne-Catherine Gaillard de Gapennes, fille de Charles, écuyer, seigneur de Gapennes, Courcelles, Guébienfay, etc., conseiller du roi, et de Marie-Anne Sanson de Haut-Maisnil ; de cette alliance sont nés six enfants, entre autres : Louis-Henri, qui suit, et Louis, mort sans postérité pendant la campagne de Westphalie.

Louis-Henri de Riencourt, écuyer, appelé le *marquis de Riencourt-Lignières*, né le 16 juin 1743, fut reçu page de la reine en conséquence des preuves de sa noblesse faites le 5 juillet 1759 ; il épousa Élisabeth-Charlotte de Cassini et en eut : 1° Louis-Jean-François, père d'une fille mariée à Casimir-Marie-Louis, vicomte du Passage, dont l'un des descendants habite aujourd'hui le château de Lignières ; 2° Claude-Dominique, tué au siège de Pampelune ; 3° Louis-Léopold, mort en 1829 ; 4° Catherine-Élisabeth, femme du comte de Cassini ; 5° Marie-Julie, née en 1784, morte l'année suivante ; 6° Henri, mort en 1858.

2° Fief d'Aumont. — Ce fief, aussi tenu de la seigneurie de Lignières, appartenait à Claude de Wavrans [1], qui épousa le 15 septembre 1518 Paul d'Acheu [2], écuyer, seigneur du Plouy et de Foucaucourt, qui devint seigneur du fief d'Aumont par suite de son alliance. Ses enfants furent : 1° Jacques, écuyer, seigneur du Plouy ; 2° Louis, qui suit.

Louis d'Acheu, chevalier, seigneur d'Aumont, Foucaucourt, Wavrans et Bienfay en 1596, était gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du roi ; il avait épousé le 30 août 1559 Antoinette de Gaudechart, dont il eut : 1° Gédéon, chevalier, seigneur de Foucaucourt ; 2° Claude, écuyer, seigneur de Bienfay ; 3° Charles, qui suit.

Charles d'Acheu, chevalier, seigneur d'Aumont, mourut sans alliance et son fief passa au suivant.

Antoine d'Acheu, chevalier, seigneur de Foucaucourt et d'Aumont en 1632, neveu du précédent, était fils de Gédéon et de Gabrielle de Saveuse. Sa fille, Marguerite d'Acheu, épousa Antoine de Caumont, seigneur de Gauville.

En 1712, Louis de Riencourt était en possession du fief d'Aumont, qui appartint à ses descendants jusqu'à la Révolution [3].

3° Fief de Villers. — Ce fief, tenu du fief des Cauquères, appartenait à Jeanne de Hérichon, femme

[1] Armes : *D'or, à 3 fleurs de lis au pied coupé de gueules.*
[2] Armes déjà citées.
[3] Communication due à l'obligeance de M. le comte de Galametz.

de Pierre de la Fresnoye, seigneur dudit lieu, maïeur d'Abbeville en 1561.

Jacques Vauquet hérita le fief de Villers de la précédente.

Nicolas Vauquet, cousin-germain de Jacques, devint seigneur de Villers après ce dernier.

Jacques Vauquet, fils de Nicolas, était seigneur de Villers en 1683 ; il demeurait alors à Oisemont. En 1727, il échangea le fief de Villers avec Louis de Riencourt, dont les descendants l'ont possédé jusqu'à la Révolution.

4° Fief inconnu. — Ce fief, tenu de Lignières, consistait en 24 mesures de terre tenant au bois de Lignières ; le possesseur devait rendre tous les ans, le jour de saint Valeri, patron de l'église, « un flan plein de crême de 22 pouces de tour et de 4 pouces de haut ».

Jean aux Couteaux possédait ce fief en 1507.

François aux Couteaux, écuyer, vivant en 1530, était fils du précédent, auquel il succéda dans la possession de ce fief. Il était prévôt d'Amiens et vivait encore en 1556.

Jean Moreau, seigneur de Franclieu, président de l'élection et du grenier à sel d'Amiens possédait ce fief à la fin du XVIIe siècle. De son mariage avec Marie d'Amiens, qui était veuve en 1716, il eut : 1° François, avocat, seigneur de Franclieu; 2° Gabriel; 3° Françoise; 4° Marie-Thérèse, femme du suivant.

Michel le Bon, écuyer, seigneur de la Motte d'Airon

à Aumâtre, Halloy en Ternois et Guisy, fils de François le Bon, devint seigneur d'un fief à Lignières après son mariage avec Marie-Thérèse Moreau, dont il eut une fille, mariée au suivant.

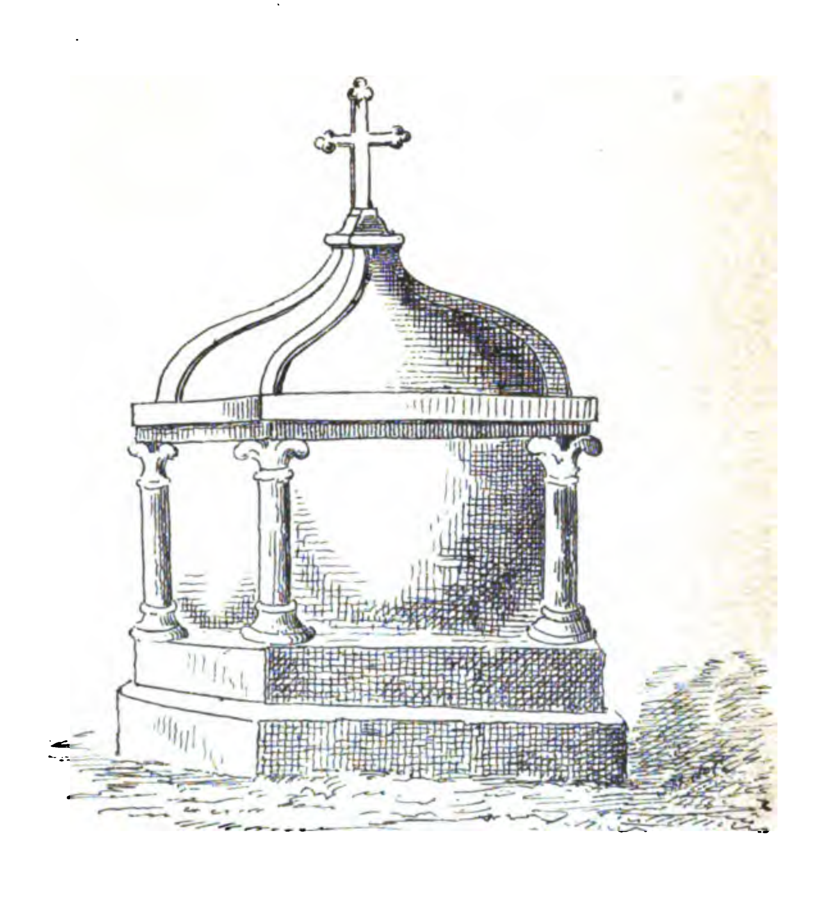
Louis-Charles d'Anglos, chevalier, seigneur de Guizancourt et la Haye, épousa en 1696 Catherine le Bon, dont il eut trois fils et une fille. Celle-ci, dame de Guizancourt, fut alliée à Charles-Antoine de Guiselin, écuyer, seigneur de Lespinoy, demeurant à la Haye en 1744.

LA VALLÉE DU LIGER ET SES ENVIRONS

J. de K. del.

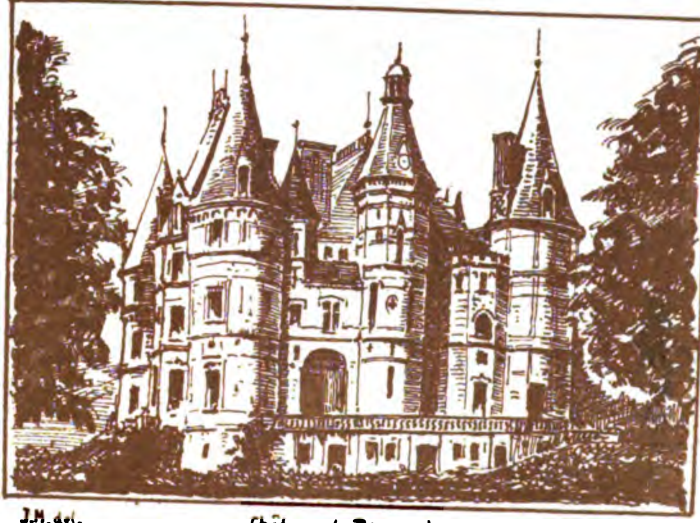
1000m 2000 3000 4000 5000 6000 7000 8000 9000 10.000
1 km 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Km

Imp. Lith. E. Winckler-Hivet. — Abbeville.



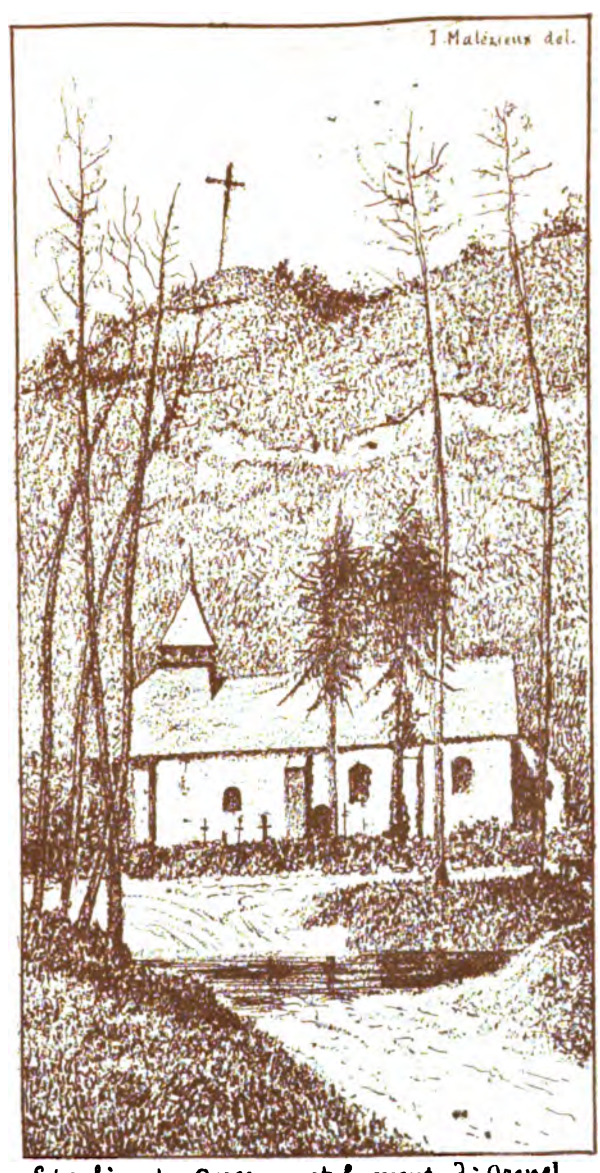
Fonts baptismaux dans l'Église de Guibermesnil

Imp. Lith. E. Wiz.

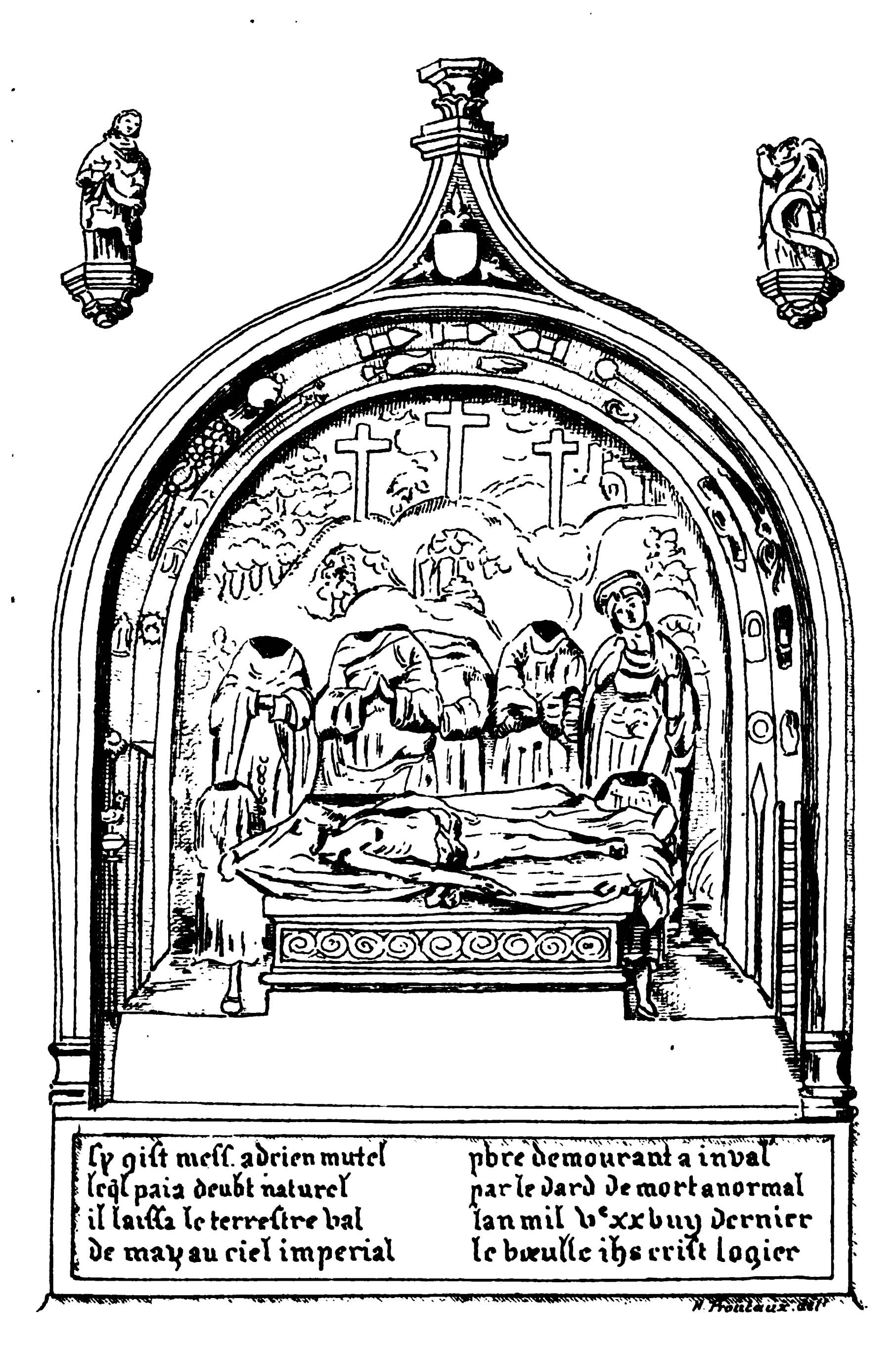


J.M. del.

Château de Brocourt.

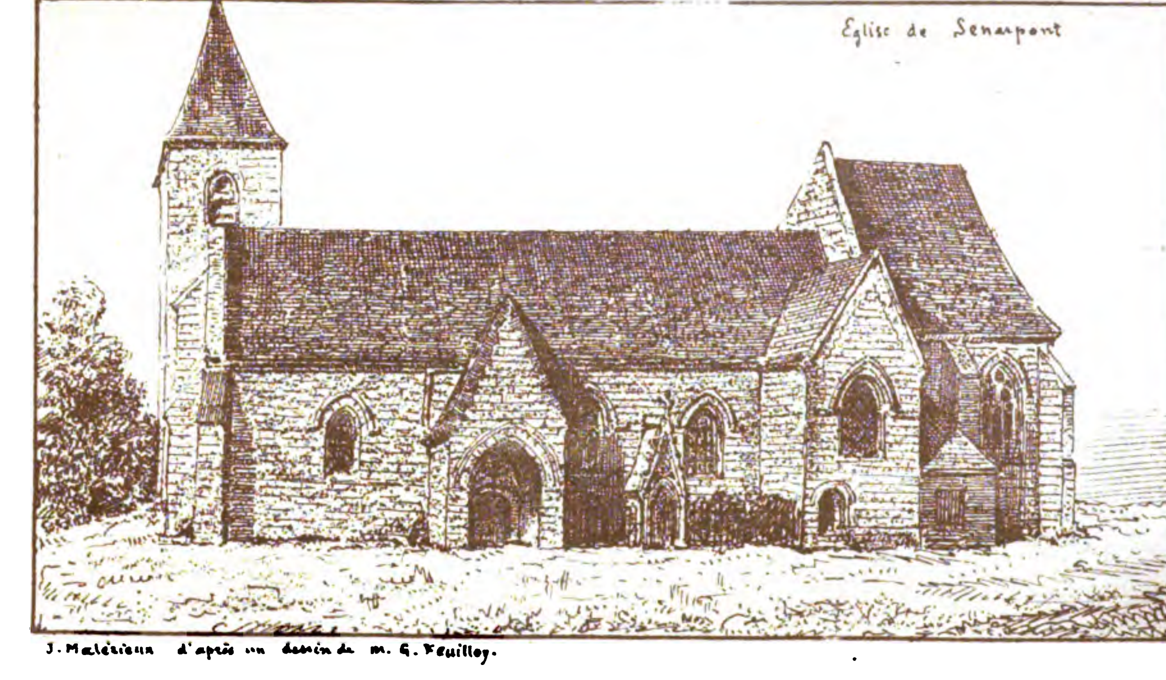


L'eglise du Quesne et le mont J·arguel



BAS-RELIEF DANS L'ÉGLISE D'INVAL-BOIRON

Imp. Ll



J. Malézieux d'après un dessin de M. G. Feuilloy.



Pierre Tombale dans l'Église de Senarpont

Imp. Lith. [illegible]

J. Malizieux del. d'après un dessin de Mr C. Feuilley.

J. MALEZIEUX
d'après un dessin
de Mr H. PROUTAUX

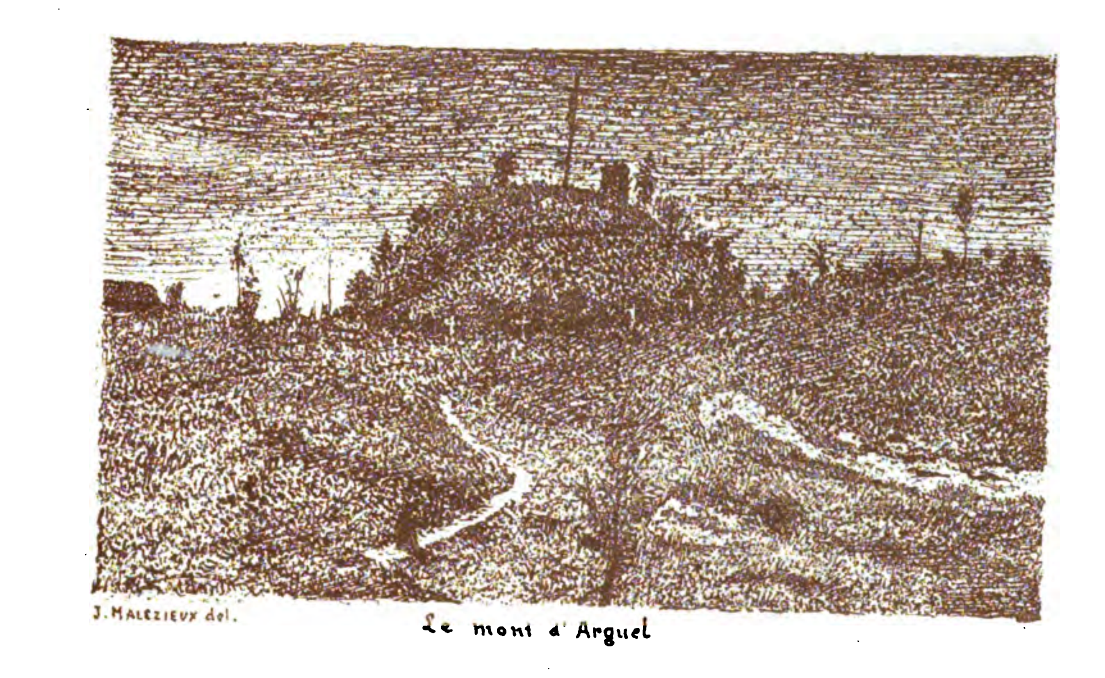
SENARPONT

J. MALEZIEUX d'après un croquis de M. H. Prouteau

SENARPONT



Château de Linchaux.



Le mont d'Arguel

toujours avec lui dans tout le cours de sa carrière si bien remplie.

La mort a fait, dans ces dernières années, bien des vides dans nos rangs : c'est M. Pierre Sauvage, ancien Maire d'Abbeville, Président du Conseil d'Administration des musées, une des personnalités les plus marquantes de notre cité, où il a rempli avec honneur et intelligence des fonctions diverses ; — M. Charles Louandre, le littérateur et l'historien bien connu, même en dehors de sa ville natale ; — plus récemment, M. Eloy de Vicq, que les musiciens d'Abbeville regretteront longtemps, ainsi que son père, et qui était en même temps un botaniste distingué ; la Société d'Emulation s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses membres, et ses travaux ont été appréciés en haut lieu.

Pour revenir à M. Auguste de Caïeu, mort le 19 avril 1884, il était entré dans notre compagnie en 1852, à vingt-cinq ans ; il appartenait à l'une des anciennes familles d'Abbeville dont plusieurs membres ont occupé dans la marine, dans l'armée et dans le commerce abbevillois un rang distingué.

Nous croyons rendre hommage à sa mémoire en les rattachant ici à lui, en quelques mots, dans sa biographie, car il avait profondément l'esprit de famille. L'un de ses oncles, M. Ferdinand de Caïeu, capitaine de vaisseau, prit sa retraite avant l'âge, alors qu'il eut pu prétendre à un grade plus élevé ; il était commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Isabelle d'Espagne ; il mourut en 1867, à soixante-quatorze ans, et il a laissé dans la marine, à Brest où il s'était fixé et aussi dans sa ville natale, des souvenirs durables. Il y a quelques

années encore, les vieux marins de Saint-Valery et du Crotoy parlaient souvent de lui, car il protégea et rendit de nombreux services aux jeunes gens de nos côtes qui lui étaient recommandés. Un autre oncle de notre collègue, M. Henri de Caïeu, après de brillantes études à l'Ecole Polytechnique, était entré dans l'artillerie; esprit élevé, méthodique, homme d'une grande distinction de manières et d'une parfaite courtoisie, M. Henri de Caïeu conquit tous ses grades par son travail et l'accomplissement de ses devoirs ; il mourut en 1877, âgé de quatre-vingt-neuf ans, à Toulouse, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite ; il était officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Qui ne se rappelle M. de Caïeu de Vadicourt, le frère aîné de ces officiers supérieurs distingués, et l'un des citoyens les plus dévoués de sa ville natale. Dans les diverses fonctions qu'il remplit à Abbeville, au conseil municipal, à la caisse d'épargne et ailleurs, il apportait dans ses relations une cordialité et une franchise d'allures qui le faisait aimer de tous. Nous sommes heureux, pour notre part, de payer à son égard, en renouvelant ici son souvenir, un juste tribut de reconnaissance et de regret pour un parent vénéré dont les conseils et les encouragements nous ont été souvent précieux. Ajoutons que M. de Caïeu de Vadicourt était un lettré, un causeur spirituel ; en outre, par ses lectures constantes de nombreux ouvrages spéciaux, mémoires et autres, qui garnissaient sa bibliothèque bien choisie, il connaissait à merveille toutes les particularités de l'histoire du premier empire et de la restauration ; c'était un ami intime de M. Louandre père et de M. l'abbé Dairaine. Il mourut le 9 septembre

1870, et il n'eut pas la douleur de connaître nos désastres qui l'eussent profondément affecté dans son ardent patriotisme.

M. Auguste de Caïeu, père de notre collègue, n'a précédé son fils aîné dans la tombe que de quelques mois. Il était connu pour l'aménité de son caractère et sa vivacité d'allures que l'âge n'avait pas affaiblie ; il fut le dernier survivant d'une famille de sept enfants. L'une de ses sœurs était entrée dès 1823 en religion, et le couvent de Notre-Dame du Refuge de Versailles célébrait, le 28 mai 1873, le cinquantième anniversaire de profession de la vénérable sœur Marie de Saint-Bernard de Caïeu qui mourait deux ans après, en 1875, à quatre-vingts ans.

Notre collègue sut continuer les bonnes traditions de sa famille. Né le 5 octobre 1827, il fit ses études au collège de notre ville et alla à Paris faire son droit. Inscrit au barreau d'Abbeville le 24 janvier 1850, il ne tarda pas à y prendre un rang honorable ; après la mort du bâtonnier de l'ordre, M. Ernest Delegorgue, une des personnalités, lui aussi, des plus marquantes de notre ville, Auguste de Caïeu était, par le choix de ses confrères, appelé, en 1864, à l'honneur de les présider à son tour. L'année suivante, le 8 décembre 1865, il entrait dans la magistrature, comme juge suppléant au tribunal qui l'avait vu à l'œuvre depuis quatorze ans et où il devait siéger presque jusqu'à sa mort. Il prit de suite ses fonctions à cœur et fut appelé bientôt, le 8 décembre 1867, à remplir le poste délicat et difficile de l'instruction, après la nomination à la Présidence de M. Paul Cherbonnier, dont le souvenir restera au Palais. M. Cherbonnier, qui avait tenu l'instruction pendant de longues années, remplaçait au fauteuil un

magistrat non moins recommandable, M. Durand, nommé, comme son prédécesseur, Président honoraire.

Auguste de Caïeu fut nommé juge titulaire le 1er août 1871, et il conserva l'Instruction; on peut dire qu'il puisa dans l'exercice continu de ces fonctions si pénibles et si absorbantes le germe de la cruelle maladie qui, malgré les soins dévoués et assidus des siens, l'emporta dans sa cinquante-septième année, le 19 avril 1884. Il avait eu la satisfaction de voir son neveu, M. Paul de Caïeu, qu'il avait guidé dans ses premières études juridiques, faire, sous ses yeux, ses premières armes dans les luttes du barreau. Il mourait avant l'âge, alors que sa forte constitution paraissait lui réserver de longs jours et qu'il pouvait fournir une carrière encore plus remplie.

Nous ne saurions, du reste, mieux rappeler les services rendus à la justice par notre honorable collègue et ami qu'en reproduisant ici le discours touchant que prononçait sur sa tombe M. Guichard, alors premier juge, dont la retraite du tribunal, quelque temps après, a été regrettée par tous.

M. Guichard s'exprimait ainsi :

« Je ne veux pas laisser cette tombe se refermer « sans dire un éternel adieu au collègue regretté que « nous venons de perdre, à l'homme de bien qui laisse « derrière lui une existence passée dans l'accomplisse- « ment scrupuleux du devoir professionnel.

« Nous l'avons vu pendant de longs mois lutter avec « une incroyable énergie contre les progrès du mal « que les soins les plus empressés ne parvinrent pas à « enrayer, et lorsque, vaincu par la souffrance, il dut, « le cœur brisé, renoncer à ces délicates et pénibles

« fonctions de juge d'instruction dans lesquelles il « apportait l'autorité de son expérience, en même « temps que la précieuse garantie d'une conscience « scrupuleuse, il ne put se faire à la pensée de s'éloi- « gner complètement du Palais, et il s'imposa le ser- « vice des audiences jusqu'au moment où, trahi par « ses forces, il ne lui fut plus possible de se réunir à « nous.

« Après avoir ainsi exprimé, d'une façon bien insuf- « fisante, les regrets que nous cause la fin prématurée « du magistrat que nous avons pu apprécier pendant « de longues années, il me suffira, pour compléter le « portrait que j'ai essayé de tracer de M. de Caïeu, de « rappeler que son aménité de caraetère et son inalté- « rable bienveillance lui avaient fait des amis de tous « ceux qui l'avaient approché.

« Nous comprenons donc la profonde et bien légi- « time douleur de la famille qui le pleure. Puisse cette « douleur trouver quelque atténuation dans cette « preuve que l'homme de bien auquel nous rendons « en ce moment les derniers devoirs, emporte les « regrets, non-seulement de ses collègues, mais encore « de tous ceux qui l'ont connu. »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles qui exprimaient si bien les sentiments de tous ceux qui assistaient, en grand nombre, à ses obsèques.

Mais nous avons à vous parler plus particulièrement du membre de la Société d'Emulation que nous avons perdu. Entré vers 1852 dans notre compagnie où l'appelait son amour des études historiques, M. Auguste de Caïeu prit, autant que des loisirs de plus en plus rares le lui permettaient, une part sérieuse à nos travaux. En 1858, il présentait un rapport sur les travaux

publiés par la Société ou existant dans ses archives ; ce travail était demandé par le Recteur de l'Académie de Douai pour servir, selon les points, à dresser, à compléter ou à rectifier la topographie des Gaules jusqu'au ve siècle.

En 1863, la Société publiait dans ses *Mémoires* une notice biographique due à la plume correcte et aux recherches de notre collègue sur M. Chabaille, le littérateur et philologue abbevillois qui, parti d'une condition fort modeste, s'était élevé par son travail et par son intelligence, avait été attaché aux travaux historiques du ministère de l'Instruction publique et s'était vu conférer, vers la fin de sa vie, la distinction de chevalier de la Légion d'honneur. Le volume suivant contient une notice nécrologique, soigneusement étudiée, sur M. Lefebvre de Cerisy ; Auguste de Caïeu retraçait d'une manière complète la belle et laborieuse carrière de ce savant, l'un des concitoyens marquants de notre cité, et qui légua à la ville pour le musée une collection d'entomologie d'une valeur scientifique considérable, et pour la bibliothèque une suite de près de six cents volumes de sciences, la plupart ornés de planches et quelques-uns fort rares.

En 1864, notre excellent collègue était appelé à faire partie du Bureau de la Société en qualité de Trésorier, en remplacement de M. Brunet ; il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

Nous avons encore présent le souvenir de M. l'abbé Dairaine, qui comptait parmi nos membres assidus et qui avait amassé des collections variées et curieuses concernant le vieil Abbeville ; Auguste de Caïeu eut l'heureuse initiative d'une proposition qui fut adoptée dans la séance du 15 décembre 1864, et il formait le

vœu que plusieurs pièces les plus intéressantes pour l'histoire locale et les arts à Abbeville furent acquises par la ville pour le musée. Il était lui-même collectionneur de goût et surtout bibliophile ; il avait su se former un cabinet rempli de livres de choix et de nombreux documents venant de la famille Morel, et d'autres recherchés par lui-même, et qui sont d'une certaine importance sur le pays ; ils ont été pieusement conservés par les siens. Il avait notamment une belle collection de sceaux antiques (près de 1,800), provenant d'un amateur non moins distingué, M. Morel de Campennelle, aïeul de Madame de Caïeu et qui a enrichi le musée de plusieurs dons.

En 1867, Auguste de Caïeu faisait paraître dans le volume de 1867 à 1868 un travail important et d'un sérieux intérêt : *Chronique française de l'abbaye de Dompmartin, de 1672 à 1789, augmentée de la liste des abbés, des chartes de l'abbaye et d'une notice sur les abbayes qui en dépendent.* Il faisait précéder cette publication d'un aperçu historique sur l'abbaye de Saint-Josse au bois ou de Dompmartin, et il reconstituait dans la réunion des récits de trois des religieux relevés dans un manuscrit de la bibliothèque d'Abbeville, l'histoire de cette abbaye pendant cette longue période. « C'est — comme il l'écrivait — la vie intime « au XVIIe et au XVIIIe siècle d'une abbaye riche et « savante, c'est-à-dire de tout un monde avec ses am- « bitions, ses vanités, ses querelles et ses jalousies... »

Depuis plusieurs années, notre collègue, absorbé par ses fonctions, n'avait rien publié, mais il avait cependant plusieurs travaux en cours de préparation et qu'il destinait pour nos Mémoires. Il avait bien voulu me les communiquer et je compte les soumettre

à la Société. Je citerai notamment : *Le droit de chasse dans la banlieue d'Abbeville en 1734*, — des notes sur une *Histoire du Collège d'Abbeville*, sur lequel notre Président honoraire, M. Ernest Prarond, se propose de publier une histoire fort complète, — une *Liste*, assez étendue, et d'un grand intérêt local, *des sénéchaux du Ponthieu, lieutenants généraux de la sénéchaussée, des procureurs du Roi au Présidial, avocats, baillis, etc., etc., des officiers du grenier à sel, de l'amirauté, des eaux et forêts et du Présidial.* Il est à regretter que notre collègue n'ait pas pu mettre la dernière main à ces travaux ; mais, tels qu'ils sont, ils n'en témoignent pas moins de ses recherches et de ses études historiques sur notre vieille cité picarde.

Auguste de Caïeu s'était allié à l'une des anciennes et honorables familles d'Abbeville, qui a fourni des hommes recommandables à tous égards ; nous avons cité M. Morel de Campennelle, qui avait su porter un vif intérêt à des artistes de talent, tels que notre regretté Rousseaux ; celui-ci a gravé notamment un excellent portrait de M. Victor Morel, premier adjoint de M. Hibou de Mervoy. Ce graveur, notre dernier, hélas ! de la pléiade abbevilloise, fut soutenu et encouragé par la famille Morel, et aussi par notre excellent collègue ; Rousseaux en fut toujours reconnaissant et le charmant portrait au crayon qu'il fit de mademoiselle de Caïeu dès son jeune âge, et plusieurs années après, témoigne suffisamment de ses sentiments de gratitude.

En 1865, Auguste de Caïeu était nommé membre du Conseil d'administration du musée, et il en fut le secrétaire jusqu'à sa mort. Il remplit aussi diverses fonctions publiques et siégea longtemps au Conseil

municipal où souvent il était nommé secrétaire. Au Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, à la Commission des Hospices où il resta plusieurs années, et ailleurs, Auguste de Caïeu sut tenir honorablement sa place et apporter l'appoint de ses judicieux avis.

Nous aurons été heureux, quant à nous, comme son parent, son ami et son collègue, de rappeler ainsi brièvement les principaux traits de l'existence bien remplie de l'un de nos bons concitoyens et de l'un des membres les plus sympathiques de notre Société. Son aménité de caractère, son empressement à rendre service, son amour profond de sa ville natale, à l'histoire et aux institutions de laquelle il s'est toujours intéressé, enfin sa collaboration à nos travaux lui méritaient à tous égards ce modeste souvenir que nous avons voulu transmettre à la génération qui nous suivra.

Em. DELIGNIÈRES.

4 février 1867.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. HENRI-PORPHYRE LABITTE

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me demander une notice sur notre regretté collègue M. Labitte. Je vous remercie au nom de l'amitié qui remontait entre lui et moi à notre plus lointaine jeunesse, aux années mêmes des premières études. L'alliance très rapprochée qui vint, en 1850, resserrer cette amitié, doit imposer à l'expression de mes sentiments une certaine discrétion de famille. Vous la comprendrez. Ce n'est pas devant vous, d'ailleurs, que j'aurais à m'étendre sur les qualités de l'homme privé, sa cordialité ouverte, la facilité sympathique de son commerce. Vos souvenirs, pour apprécier les heureuses et constantes dispositions de son caractère, n'auront pas besoin que mes paroles vous les rappellent. Je n'essaierai donc de vous remettre en mémoire qu'une partie de sa vie active et de ses travaux.

Ainsi que l'a constaté un des discours prononcés sur

sa tombe, H.-P. Labitte, fils d'un magistrat estimé et respecté, naquit à Abbeville le 19 février 1823. Il fit une partie de ses études dans notre collège et il les finit à Paris au collège Charlemagne. Son frère Charles, brillamment entré déjà depuis quelques années dans la carrière à laquelle la mort devait l'enlever si tôt, désira le garder auprès de lui, diriger, encourager de conseils et d'exemples les études nouvelles du jeune bachelier ès-lettres et ès-sciences. Notre futur collègue avait alors, avec le goût de l'histoire naturelle qu'il ne perdit jamais, un grand désir d'excursions lointaines, de longs voyages. Ses confidences des années 1841-1842 sur ces fuites en imagination ne datent pour moi que d'hier.

En ces années achevaient de paraître successivement les six volumes du voyage de Jacquemont dans l'Inde (*Correspondance familière, descriptions zoologiques et botaniques*, etc.). Les aventures du voyageur et les observations du naturaliste passionnaient presque également le jeune Labitte (1). Il s'éprit ainsi lui-même de vie d'aventures et de recherches. Il rêva d'explorations scientifiques en pays non visités encore. Stimulé par ce feu de jeunesse et ce besoin d'observation, il se fit admettre comme préparateur au Muséum d'histoire naturelle, en intention de suivre la carrière des Lacépède, des Lamarck, des Geoffroy, mais surtout avec l'espoir secret de se faire donner plus tard, par l'administration du Jardin des Plantes, des missions entre

(1) Jacquemont était né à Paris, mais originaire, si je ne me trompe, de Saint-Pol, la ville la plus voisine de Blangermont où le jeune Labitte passait ses vacances, et cette circonstance, je crois bien m'en souvenir, contribuait à l'intérêt qu'il prenait à la lecture de la *Correspondance*.

les tropiques. Je l'ai vu, dans les galeries du Muséum, travaillant assidûment à classer des collections et s'appliquant par cet enseignement pratique à devenir un vrai savant. Il sut tout à coup, par un mouvement à la fois spontané et réfléchi et bien en accord avec tous ses sentiments naturels, faire le sacrifice de ses jeunes et chères ambitions. Dans cette vie close du Muséum, il parcourait par l'esprit des forêts vierges ou foulait la neige des Andes lorsque son frère Charles mourut (19 septembre 1845). Un grand et immédiat changement se fit alors chez notre futur collègue. Un frère plus jeune que lui avait quitté pour toujours la maison assez récemment. Son frère aîné manquait maintenant à sa famille. Il survivait seul pour son père et pour sa mère. Il se dit qu'il devait se dévouer à leur deuil, renoncer aux projets caressés qui l'éloigneraient trop souvent de leur vieillesse. Il abandonna donc le Muséum, quitta non sans regret ses études exclusives d'histoire naturelle et se fit inscrire parmi les élèves de l'école de Médecine. C'est alors qu'il fut connu et apprécié du savant Maissiat, directeur ou conservateur du musée Orfila, et travailla avec lui, comme préparateur, à la mise au point de ce musée.

La révolution de février vint jeter son émoi dans les nouvelles études du jeune Labitte. Nommé officier d'état-major de la garde nationale, il soutint aux journées de juin la bonne réputation des Picards, fut blessé, et sa conduite dans ces journées néfastes lui valut une mention honorable, décernée au nom du général chef du pouvoir exécutif, transmise et signée le 25 août 1848 par le Ministre de l'Intérieur J. Senart.

Très peu d'années après, M. Labitte fut fixé à Abbeville par son mariage. Il devint notre collègue en 1865,

et, ses anciens goûts d'histoire naturelle persistant, il fut par vous présenté au choix du maire lors d'une vacance produite dans la commission du musée.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler quel intérêt il porta toujours à l'enrichissement, au bon entretien de cet établissement municipal. Il créa la collection des nids d'oiseaux du pays, se chargea de transférer dans de nouveaux bocaux les poissons et les reptiles, entrés dans les galeries après la mort de M. Baillon. Enfin il publia en 1869 son *Mémoire sur la Bibliothèque et les Musées d'Abbeville*, étude dans laquelle il examinait l'état et les richesses des divers établissements, signalait l'insuffisance des locaux occupés, exposait en quelles conditions les galeries destinées à recevoir, soit des livres, soit des collections naturelles, doivent être établies, et proposait, pour la construction d'un édifice commun à la bibliothèque et aux musées d'Abbeville, des plans et des devis dont je n'ai pas à discuter dans cette notice rapide la justesse ou les erreurs, les avantages ou les inconvénients.

Les environs d'Abbeville avaient permis à notre collègue de faire concorder dans les mêmes distractions ses goûts vivaces pour l'histoire naturelle et sa passion longtemps juvénile de mouvement physique. Il trompait ainsi son ancien amour des grands voyages par des excursions aux petites dunes de Saint-Quentin, des navigations entre les bancs mobiles de la baie ou sur la miniature de lac de Cayeux. Quelquefois son carnier et son carnet s'emplissaient en même temps. Dans l'un le gibier, dans l'autre les observations. Le canot qui rapportait les phoques tués rapportait aussi une monographie complète de ces amphibies. La cuisine attendait les oiseaux du Hable, la table de travail

les remarques sur les mœurs, les habitudes, le cri, le chant de ces petits êtres.

M. Labitte envoyait en effet au *Journal des Chasseurs* des articles qui ne sont pas seulement des récits cynégétiques, mais le plus souvent des chapitres d'histoire naturelle. Ainsi dans les nos des 15 et 30 juin 1858 son étude : *Des phoques sur les côtes de la Manche*, — articles réunis peu après : *Paris, imprimerie de L. Tinterlin*, 1858.

Ainsi *la Hutte et le Hutteau*, dans le n° du 15 octobre 1859 ; *le Hérisson*, dans le n° du 15 juin 1861. — La Société d'Agriculture de Saint-Pol porta, dans sa séance du 18 avril 1864, grande attention à ce dernier article qui fut alors publié de nouveau à Saint-Pol même par l'imprimeur-libraire F. Becquart.

Cette œuvre mixte du chasseur et du naturaliste reparaît et se poursuit, à partir de 1880, avec quelques articles anciens et d'autres nouveaux, dans la *Chasse Illustrée* qu'édite avec luxe la maison Didot. Je relève bibliographiquement dans cette publication :

1881. — *Le Hérisson ; — la Fouaie.*

1882. — *Les Phoques.*

1883. — *La Bécassine ; — le Furetage aux Crabes*, chasse de braconnier en usage dans la garenne Saint-Quentin ; — *la Hutte et le Hutteau.*

1884 et 1885. — *Le Becquet*, chasse particulière surtout à l'étang de Cayeux (Hable d'Ault) et à ses bords ; article remarquable par la notation en signes musicaux du cri de la plupart des oiseaux qui fréquentent cet étang.

L'ami de tous les temps de notre collègue, et notre collègue aussi, M. Charles Louandre, publiait en 1862 un *Dictionnaire des Sciences à l'usage des bibliothè-*

ques scolaires. M. Labitte lui avait fourni pour cet abrégé quelques petits articles sur les sujets de sa compétence, ainsi que le faisait, de son côté, un autre de nos collègues, M. E. d'Orval ; et M. Louandre consignait cette collaboration sur le titre du manuel.

Des intérêts plus sérieux à d'autres points de vue occupaient dès lors M. Labitte. Il était en 1868 le promoteur et, on peut le dire, le principal fondateur de la bibliothèque populaire.

La guerre de 1870 réveille avec tout son zèle d'humanité l'ancien habitué des hôpitaux. On se souvient de l'ambulance due à son initiative et qu'il ne cessa de diriger ; ambulance qui allégea les souffrances de plus deux cents blessés ou malades dans les trois locaux dont elle disposa.

Les Allemands occupent encore notre malheureuse ville lorsque la nouvelle se répand : Paris en feu ! M. Labitte n'hésite pas à se joindre aux volontaires d'une compagnie dont il a porté l'uniforme et va combattre les suites d'une insurrection qui menacent notre fortune d'art et la richesse commune de la France. A vingt-trois ans de distance, il se retrouve sur le terrain où il a mérité la constatation officielle de son dévouement au salut national.

En 1871 il est élu conseiller général, en 1876 député, en 1882 sénateur.

Dans chacune des assemblées où il entre, je puis le dire sans m'éloigner des questions qui intéressent Abbeville ou notre département, il s'occupera surtout de marine, de navigation, de chemins de fer.

Ouvrir à notre canal, c'est-à-dire à notre commerce, une sortie toujours libre, ou, mieux, faciliter l'accès en tous temps de ce canal aux navires venant de la mer,

faire tromper par la Somme les courants marins et les sables, tel fut au Conseil général le principal objet vers lequel tendit la persévérance de ses efforts.

En 1874, le 15 avril, il lit à ce Conseil un rapport dont le titre est. *Recherches historiqnes sur les projets d'amélioration de la Somme et de ses ports* (Amiens, typ. d'Alfred Caron, 1874). Ce rapport devient l'introduction du volumineux mémoire, très bien renseigné, plein de faits, qu'il présente dans une session suivante au Conseil. Ce mémoire de 350 pages, qui a pour titre : *Projets d'amélioration de la Somme et de ses ports, recherches historiques, notes et documents, cartes et plans, index bibliographique* (Amiens, Jeunet, 1874), est, au point de vue hydrographique, l'histoire la plus complète de notre baie et de la navigation entre les rives anciennes ou actuelles de la Somme, d'Abbeville au delà des bancs.

Ce mémoire, comme le rapport, concluait à la création, en eau profonde, d'un port en dehors de la baie.

Dans la session d'août 1880, un vœu est émis par les quarante et un membres du Conseil pour la réalisation des idées défendues avec tant de constance par M. Labitte, et le 27 août (même session), le rapport sur ce vœu est lu par l'infatigable promoteur du projet qui se couvre toujours de l'autorité d'un grand homme de génie, Vauban, et des intelligentes vues d'un simple mais hardi marchand de notre ville même, François Gatte.

Dans une séance officieuse de la Chambre de Commerce d'Abbeville (10 octobre 1882), M. Labitte soutient encore résolument le projet d'un port au perroir d'Ault, le projet de Vauban et de notre concitoyen Gatte.

Je ne puis que laisser aux ingénieurs de l'avenir, et surtout au temps, le soin de juger de la justesse des opinions et des vœux du Conseil général de 1874 et de 1880, et de M. Labitte.

M. Labitte prit grande part dans le Conseil de la Somme aux travaux portant sur le réseau de nos railways à voie étroite. Il y présida la commission dite des chemins de fer d'intérêt local. Au Sénat, il fut le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté déjà par la Chambre et portant déclaration d'utilité publique pour l'établissement du réseau de la Somme.

A la Chambre et au Sénat, M. Labitte s'attacha surtout aux questions pratiques. Sa fréquentation ancienne de notre littoral et des pêcheurs lui avait valu une certaine autorité parmi ses collègues pour les questions touchant un peu à la mer. Les rapports à faire sur ces questions lui étaient volontiers dévolus dans les commissions. Témoins (Chambre des Députés) le rapport sur une proposition concernant des établissements de pêche (séance du 31 janvier 1878) ; les rapports sur des projets de loi ayant en vue la protection du balisage (séances des 4 mars et 11 décembre 1879) ; le rapport supplémentaire sur le même projet (séance du 28 février 1880).

Deux propositions de loi lui appartiennent en propre. La première visait la *codification successive des lois*. Présentée à la Chambre le 3 juin 1876, elle reparait dans la séance du 28 novembre 1881. La seconde visait la réglementation et la police de la chasse. Elle l'occupa dans les deux assemblées successivement et jusqu'à son dernier jour. Présenté le 4 novembre 1881 à la Chambre, le projet, contenant un exposé des

motifs et trente-six articles, était, suivant l'usage, renvoyé à une commission d'initiative, et dès le 21 du même mois, M. Labitte, au nom de cette commission convaincue par lui, déposait un rapport sommaire sur sa propre proposition.

La Chambre, chargée de travaux, ne put discuter le projet avant l'expiration de son mandat. D'autres projets se produisirent dans la nouvelle Chambre en 1883 et M. Labitte, devenu sénateur, saisit le Sénat (1) du projet qui portait déjà son nom dans le Parlement et dans la presse.

Voici en quels termes M. le marquis de Cherville, l'auteur des *Mois aux Champs*, s'exprimait sur ce projet après la mort de notre collègue : « La première (tentative de réformer la loi sur la chasse) portait le reflet de l'expérience et de l'influence de l'honorable et regretté M. Labitte, alors député, depuis sénateur. Personne, ni dans la Chambre ni dans la presse spéciale, n'avait aussi judicieusement que M. Labitte approfondi cette question ; les petits côtés ne lui en avaient pas plus échappé que les grandes faces ; il comprenait qu'une loi sur la chasse doit assurer la conservation du gibier, puisque, faute de ce gibier, toute réglementation serait oiseuse. Enfin il avait l'âme trop haute, trop de désintéressement politique, pour chercher un levier électoral dans l'abandon en

(1) Dans la séance du 25 juillet 1883. — Proposition de loi sur la chasse présentée par M. Labitte, sénateur. — In-4°, imprimerie du Sénat.

Trois mois après, le 27 octobre 1883, M. Labitte fit lui-même, au nom de la septième commission d'initiative parlementaire à laquelle le projet avait été renvoyé, le rapport sur ce projet. — In-4°, imprimerie du Sénat.

matière de chasse de toute règle et de tout frein. »

Depuis le 16 octobre 1868, M. Labitte était maire de Blangermont, modeste commune de l'arrondissement de Saint-Pol. C'est à Blangermont qu'une affection de cœur, subitement aggravée par un accident de voiture, l'emporta le 3 novembre 1885. Ses obsèques eurent lieu dans la même commune le 7 du même mois. M. le premier président Dauphin, sénateur, et M. Carette, ancien député, membre du Conseil général de la Somme, prirent la parole sur sa tombe, au nom du Sénat et du Conseil général, et lorsque s'ouvrit, l'année suivante, la première session de ce Conseil, le président proposa, en signe de deuil, de ne pas nommer, pour la durée de cette session, de vice-président en remplacement de M. Labitte; témoignage de regret auquel le Conseil s'associa à l'unanimité.

Je manquerais à la mission que vous m'avez donnée, Messieurs, si je ne me faisais, même devant vous, l'interprète des regrets que vous avez, comme ses collègues du Conseil de la Somme, ressentis de la perte de notre confrère M. Labitte, et vous pardonnerez aux réserves imposées qui répriment l'expansion de mes sentiments.

E. PRAROND.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LÉON ÉLOY DE VICQ

Lue à la séance de la Société d'Émulation du 5 Mai 1887

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le 16 avril 1886, la Société d'Emulation perdait un de ses plus anciens membres résidants, Monsieur Eloy de Vicq, Léon-Bonaventure.

Afin de perpétuer parmi nous le souvenir de cet éminent confrère et de lui donner un témoignage de nos regrets, je viens vous rappeler ce qu'il fut, la place qu'il occupa dans notre Société et le vide que sa mort y a laissé.

Je le fais avec d'autant plus d'empressement que M. Léon de Vicq était un de mes amis d'enfance, avec lequel j'ai toujours entretenu les relations les plus intimes et les plus affectueuses et que je serai heureux de contribuer à faire rendre à sa mémoire la justice à laquelle elle a droit.

M. Léon Eloy de Vicq, né à Abbeville le 24 octobre 1810, était petit-fils par sa mère de M. Boucher de Cré-

vecœur, Directeur des douanes et botaniste distingué;

Son père originaire de Douai, violoniste de talent, brilla au premier rang des artistes amateurs.

Léon fit ses humanités au collège municipal d'Abbeville, et c'est aux leçons des professeurs remarquables qui y enseignaient alors qu'il prit le goût des études sérieuses et acquit les connaissances dont il sut faire un si brillant usage.

Fils d'un bon musicien, petit-fils d'un botaniste éminent, neveu de M. Boucher de Perthes, archéologue et paléontologiste célèbre, il devait naturellement réunir en lui des aptitudes diverses ; il avait, en effet, puisé dans le sang un goût prononcé et de grandes dispositions pour les sciences et les arts; il les appliqua spécialement à la musique et à l'histoire naturelle.

Afin de bien apprécier sa valeur et son mérite nous considérerons en lui d'abord le musicien, puis le botaniste.

Après avoir terminé ses humanités, il passa quelques années à Paris pour y achever son éducation et là, loin de se livrer aux dissipations que les jeunes gens y cherchent trop souvent, il consacra la plus grande partie de son temps à l'étude: avec les meilleurs maîtres il s'initia aux règles de l'art musical et de l'harmonie et perfectionna son talent sur le piano.

Il joignit l'étude du droit à l'étude de la musique et se délassait de l'aridité du droit par les harmonieux accords de son piano.

Son droit terminé il alla le compléter par le stage à la Cour d'appel de Douai, attiré en cette ville par la résidence d'une partie de sa famille paternelle.

Enfin son éducation achevé dans les meilleures conditions et ne laissant plus rien à désirer, il revint à

Abbeville, sa ville natale, habiter avec ses parents.

Libre alors de disposer de son temps, placé au centre d'un groupe remarquable de musiciens amateurs nombreux à Abbeville à cette époque, il put satisfaire entièrement son goût pour la musique : son mariage avec mademoiselle Rigel, excellente musicienne elle-même, fille d'un pianiste et d'un compositeur distingué, l'un des membres du corps savant qui accompagna Bonaparte dans l'expédition d'Egypte, l'y confirma encore plus.

En 1840 une société philarmonique avait été organisée à Abbeville par son père, Eloy de Vicq, Bonaventure-Charles-Henri : à la suite de la révolution de 1848, cette Société cessa de fonctionner.

Après la mort de son père arrivée le 26 février 1856, M. Léon de Vicq, par son talent et par sa position, était devenu le musicien amateur le plus en vue d'Abbeville.

En 1862 il profita des circonstances favorables qui se présentaient pour faire revivre la Société qu'avait créé son père ; il la réorganisa avec le concours bienveillant de tous les amateurs de musique de la cité ; elle se manifesta annuellement par de brillants concerts auxquels la coopération d'artistes étrangers de talent donnait un grand attrait et fonctionna sous sa présidence jusqu'à la mort de sa femme, arrivée le 22 mars 1870.

Profondément affecté et frappé au cœur par cet affreux malheur, il abandonna pour toujours la musique dont il ne pouvait plus s'occuper avec la compagne qu'il adorait et renonça à toutes les réunions mondaines pour s'absorber dans sa douleur.

Mais son complet abandon de la musique ne put

éteindre en lui le souvenir des moments agréables et des jouissances qu'elles lui avait procurés ; un goût si profondément enraciné ne peut disparaître sans qu'une étincelle en subsiste.

Quand le temps eut quelque peu amorti son chagrin, il voulut lui élever à Abbeville une œuvre durable, donner un souvenir filial à la mémoire de son père et rappeler des noms et des faits peu connus de la génération présente, mais qui ont eu quelqu'éclat dans le passé.

Il écrivit : *La musique à Abbeville, 1785 à 1856 — Souvenir d'un musicien.*

Ce travail plein d'intérêt, d'un style élégant et facile, parut en 1876 ; il forma, en venant augmenter le nombre des chroniques locales, une œuvre patriotique et méritoire.

Nous venons de dire ce que fut M. Léon de Vicq, musicien, il nous reste à dire ce qu'il fut botaniste.

Son penchant pour l'histoire naturelle se dénota de bonne heure ; jeune encore, il se livra avec succès à la culture des plantes de serre et d'agrément ; mais bientôt les soins qu'elles réclamaient ne répondirent plus suffisamment à ses aspirations.

La vue journalière des phénomènes de la végétation et l'examen des lois qui la gouvernent, le conduisirent à vouloir étendre ses investigations, pénétrer plus avant dans l'organisation des plantes et se rendre compte des rapports et des affinités qu'elles ont entre elles.

Encouragé par un botaniste éminent, M. Tillette de Clermont-Tonnerre, guidé par ses conseils et ses leçons, il entreprit alors de rassembler un herbier des plantes croissant dans le département de la Somme.

Il fut assez heureux pour rencontrer dans M. de Brutelette, notre regretté collègue, qui partageait ses goûts, un ardent amateur de botanique, plein de zèle et d'entrain qui fut pour lui un collaborateur précieux.

Ensemble ils se livrèrent aux recherches et aux explorations que nécessite la récolte des plantes et ils en firent l'étude en commun ; la mort seule de M. de Brutelette survenue le 26 décembre 1872, put rompre une union qui, pleine de charmes, eut pour résultat la production d'œuvres remarquables et utiles.

Deux ouvrages seulement concernant la flore du département de la Somme avaient été publiées ; l'un en 1803, dû à M. Boucher de Crèvecœur et l'autre en 1834, à M. Pauquy, médecin à Amiens ; ils laissaient à désirer et demandaient à être complétés.

Les deux amis, mûs par la noble ambition de combler cette lacune et de venir en aide aux jeunes gens trop rares qui voudraient se livrer à la botanique, dressèrent, en collaboration, un catalogue raisonné des plantes vasculaires du département de la Somme qui parut en 1865, dans les Mémoires de la Société d'Emulation.

En 1873 ils complétèrent ce dernier travail par un supplément, aussi publié dans les Mémoires de la Société.

L'Académie des Sciences dans sa séance du 21 juin 1875, décerna aux auteurs, à titre d'encouragement, la moitié du prix de la Fons-Mélicoq consistant en une somme de 500 francs.

MM. de Vicq et de Brutelette voulant associer leur ville natale à la distinction que l'Académie des Sciences leur avait accordée et en faire profiter leurs conci-

toyens, firent don à la bibliothèque communale d'un magnifique globe terrestre.

Un catalogue raisonné des mousses de l'arrondissement d'Abbeville dressé en collaboration par MM. de Vicq et Charles Wignier, parut en 1877 dans les Mémoires de la Société d'Emulation.

Les mousses ayant été peu étudiées jusqu'alors dans la région, ce travail peut être d'une grande utilité pour les botanistes qui désireront se livrer à leur étude.

Pour faire suite au catalogue des mousses et comme corollaire, parut en 1882, un catalogue des hépatiques de l'arrondissement, dressé par M. de Vicq seul et inséré dans les Mémoires de la Société.

La vallée de la Bresle et la région comprise entre ses deux versants, particulièrement dans la partie qui appartient à la Normandie, n'avaient pas été suffisamment explorées ; les Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France reproduisirent en 1877 une notice due à sa plume féconde, qui en indiquait les plantes intéressantes.

M. Léon de Vicq, en publiant le résultat de ses travaux, indépendamment de la légitime satisfaction d'auteur, désirait surtout leur donner un but d'utilité, faire naitre le goût de l'histoire naturelle et en faciliter l'étude aux jeunes botanistes, dont le nombre, diminuant chaque jour, lui laissait peu d'espoir d'avoir de nombreux successeurs.

Poursuivant toujours le même ordre d'idées, afin d'attirer l'attention sur le littoral du département de la Somme et faire connaître sa végétation exceptionnelle, il publia en 1876, un guide pour les herborisations à faire dans cette région, où, chaque année avec sa complaisance habituelle, il dirigeait des excursions

organisées par la Société linnéenne du Nord de la France.

L'Académie des Sciences, pour témoigner à M. de Vicq combien elle tenait en estime et appréciait ses publications sur la botanique, lui décerna dans sa séance du 14 mars 1881, le prix de la Fons-Mélicocq, pour l'ensemble de ses travaux sur la flore du Nord de la France.

La nécessité d'une flore nouvelle de la Picardie mise autant que possible au niveau de la science se faisait sentir, afin de rassembler et de compléter les travaux déjà parus et de faciliter l'étude de l'histoire naturelle et de la botanique.

MM. de Vicq et de Brutelette avaient conçu le projet de la publier en collaboration; ils se disposaient à en tenter l'essai, en avaient ébauché les commencements et rassemblé la plupart des matériaux, quand le 26 décembre 1878, la mort vint frapper M. de Brutelette, douloureusement interrompre des relations de tous les jours si douces par leur intimité, si intéressantes par l'étude en commun de la science préférée.

Après un premier mouvement de découragement qui suivit cette cruelle séparation, M. Léon de Vicq afin de ne pas laisser sans emploi tant de matériaux et de renseignements laborieusement rassemblés crut de son devoir de persévérer dans l'exécution d'un projet si longtemps médité et préparé avec l'ami dont il ne restait plus que le souvenir et d'en assumer seul la tâche.

La Flore du département de la Somme parut en 1883 en un volume de 600 pages. Elle fut parfaitement accueillie du monde savant et répondit entièrement à ce que l'on devait attendre d'un écrivain aussi

consciencieux et possédant des connaissances aussi étendues.

La Flore du département de la Somme fut le dernier et le plus important ouvrage que produisit M. Léon de Vicq ; elle couronna la série de ses publications dont nous avons rappelé les principales.

Déjà l'on pouvait remarquer les premiers symptômes du mal qui mina lentement son excellente constitution et auquel il succomba.

Mais, s'il n'écrivit plus, il n'abandonna pas ses chères études ; Membre du Conseil d'administration des Musées de la ville, il prit une part active à ses travaux ; il coopéra à l'organisation du Musée du Ponthieu, il augmenta ses collections, il le dota d'un herbier composé des plantes rares de l'arrondissement, disposées sur cartons et parfaitement préparées pour vitrines, d'une série d'échantillons de graines renfermées dans des bocaux, et enfin d'une collection nombreuse d'échantillons de bois exotiques et du pays.

M. de Vicq était membre de la Société botanique de France et de la Société linnéenne du Nord de la France.

Nous avons dit ce qu'était M. Léon de Vicq, comme homme d'études et de sciences, disons maintenant ce qu'il était dans la vie intérieure et de société.

D'un caractère doux, bienveillant et gai, causeur intéressant, tous ceux qui l'ont approché n'ont pas oublié combien étaient agréables les rapports que l'on pouvait avoir avec lui.

Il était du nombre de ces hommes trop rares, sur la bonté et la constante amitié desquels l'on peut toujours compter dans toutes les circonstances de la vie, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ;

il n'eut point à faire à des ingrats, on le lui rendait bien en affection.

Mais vous, Messieurs, ses confrères de la Société d'Emulation, plus particulièrement vous avez pu, dans nos réunions, apprécier toutes les qualités qu'il devait à une nature d'élite et le souvenir en augmentera les regrets que sa perte nous a causé.

Je m'estimerai heureux si, par cette notice bien incomplète, j'ai réussi à donner à sa mémoire, au nom de la Société d'Emulation, un témoignage durable d'affection et de bonne confraternité.

Ch. LEFEBVRE de VILLERS.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. PIERRE-ÉMILE HECQUET D'ORVAL

MEMBRE RÉSIDANT

DÉCÉDÉ LE 6 MARS 1887

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE DU 1er AVRIL 1887

M. VAN ROBAIS, Secrétaire, prononce les paroles suivantes :

La Société déplore aujourd'hui la perte de M. Pierre-Emile Hecquet d'Orval que les ressources d'une excellente instruction avaient dès longtemps fait admettre parmi ses membres résidants, et dont nous retrouvons le nom sur nos registres, associé à celui de M. d'Orval père, vers l'année 1841.

Les anciennes découvertes faites à Port-le-Grand, mentionnées avec de consciencieux détails par ce dernier dans le quatrième volume de nos Mémoires, (1) devaient servir d'occasion favorable à M. Emile d'Orval pour diriger son esprit naturellement investigateur vers les recherches archéologiques.

(1) Années, 1838, 1839 et 1840.

Ses observations judicieuses sur les terrains remués par les siècles et renfermant de nombreux vestiges de l'époque Gallo-Romaine dans la région de Port et Noyelles, très-intéressante à étudier au point de vue de l'histoire antique de cette partie de la baie de Somme, sont spécialement consignées dans la notice intitulée, *Etude sur Port-le-Grand*, et insérée dans le tome II[e] de la 3[e] série des Mémoires de la Société d'Emulation.

Mais l'étude des questions agricoles constituait pour notre collègue, avec une parfaite compétence, le principal attrait, et personne ici n'a sans doute oublié les notices claires et substantielles qu'il aimait à faire connaître à la Société, soit avant soit aussitôt après leur publication dans les Bulletins de la Société Nationale d'Agriculture de France dont il était un assidu collaborateur.

Qua it à nous, Messieurs, à qui il a été donné d'apprécier longtemps l'intelligence facile et l'esprit pratique de M. d'Orval, dans la Société de Secours Mutuels d'Abbeville dont il était le Vice-Président depuis près de trente années, nous demandons la permission de constater ici, que si une certaine réserve naturelle et les soins absorbants d'une culture comprise d'une façon supérieure l'avaient un jour empêché, disons mieux éloigné, d'accepter la première place, il était du moins absolument digne de l'occuper.

Nous retrouvons enfin les traits principaux qui nous paraissaient caractériser la physionomie morale du regretté défunt, dans le discours prononcé sur sa tombe, par notre dévoué Président, parfait résumé d'une vie honorable et utilement remplie, et nous n'hésitons pas à vous proposer de l'insérer tel que nous

l'avons entendu, à la suite des précédentes Notices nécrologiques, dans le volume de nos Mémoires actuellement en cours d'impression.

Paroles prononcés en face de la tombe de M. d'Orval par M. Lefebvre de Villers, Président de la Société :

La mort à de courts intervalles a frappé plusieurs membres des sociétés littéraires et scientifiques dont s'honore Abbeville ; un vide nouveau vient de s'y produire.

En présence de la tombe qui reçoit les restes mortels de M. Emile Hecquet d'Orval, je viens, au nom du Comice agricole de l'arrondissement d'Abbeville, dont il était Vice-Président, aux travaux duquel il a pris une grande part et aussi au nom des diverses sociétés auxquelles il appartenait, rendre les derniers devoirs à cet éminent collègue et exprimer les douloureux regrets que sa perte nous cause.

Je le fais aussi en mon nom, en souvenir de la longue et constante amitiéqui nous unissait. Ayant été appelé à remplir, de concert avec M. d'Orval, des fonctions nombreuses et diverses, j'ai pu apprécier toutes les qualités qu'il devait à une nature supérieure.

A une constante égalité de caractère, il joignait une bienveillance parfaite et une grande droiture.

D'un commerce agréable, il était du petit nombre de ceux sur l'amitié desquels on peut compter en toutes circonstances.

Pour faire bien apprécier combien sont fondés nos

regrets et le vide que sa mort laisse parmi nous, il me suffira de rappeler brièvement ce que fut sa vie ainsi que les circonstances diverses qui l'ont caractérisée.

M. d'Orval avait reçu une brillante instruction. Ses connaissances étaient aussi étendues que variées : la littérature, les sciences, les arts, lui étaient familiers.

Ses études terminées, quand le moment fut venu de les utiliser, il choisit la carrière agricole qui offre aux natures actives et aux intelligences d'élite, un vaste champ d'application.

Il prit pour maître M. de Dombasle, et à la célèbre école de Roville, il s'initia aux principes et aux opérations de l'agriculture, il les mit en pratique dans une exploitation qu'il créa et à laquelle il donna tous ses soins aussi longtemps que les circonstances le lui permirent.

Correspondant de la Société nationale d'agriculture de France et des journaux agricoles, il coopéra à leurs publications et fit connaître les résultats qu'il avait obtenus et les pratiques dont, par une longue expérience, il avait constaté l'utilité.

Mais l'agriculture n'absorbait pas tout son temps ; l'un des membres les plus anciens de la Société d'Emulation et du Conseil d'administration des Musées d'Abbeville, il en trouvait encore pour prendre une part active à leurs travaux, et se reposait ainsi des préoccupations que lui causait la surveillance souvent pénible des opérations agricoles.

Maire de la commune de Port-le-Grand, pendant son administration, il s'est fait remarquer par une parfaite entente des affaires municipales, et l'administration supérieure lui en témoigna sa satisfaction en lui accordant la croix de la Légion d'honneur.

Désirant se rendre utile dans toute l'étendue de ses moyens, il avait pris à cœur l'amélioration et le bien-être de la classe ouvrière; il était Vice-Président de la Société de Saint-François-Xavier, elle fut toujours l'objet de sa sollicitude.

Enfin la vie de M. d'Orval a été bien et utilement remplie par les nombreuses fonctions publiques et gratuites qu'il a exercées, et ainsi il a noblement payé la dette que doit à son pays tout homme qui occupe un rang élevé dans la société.

Entouré des soins les plus délicats et les plus dévoués, soutenu par ses sentiments chrétiens, il supporta courageusement les pénibles souffrances inhérentes à sa maladie et quand la mort vint y mettre un terme, fortifié par les secours de la religion, il quitta une vie où les misères et la douleur dépassent trop souvent le bonheur et la joie, avec la conscience d'y avoir honorablement rempli sa mission et l'espérance d'entrer dans une vie nouvelle pour y jouir d'un repos et d'un bonheur inaltérables.

Ses nombreux amis et tous ceux qui l'ont connu conserveront fidèlement sa mémoire.

Que son honorable famille reçoive ici l'assurance de la part douloureuse que tous nous prenons au malheur dont elle est frappée ?

Et moi, c'est avec un profond serrement de cœur qu'en terminant j'adresse un suprême adieu à l'ami et au collègue des anciens jours, dont le souvenir me sera toujours bien cher.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

COMPOSITION DU BUREAU

Président honoraire. M. PRAROND (Ernest), ✪ I ancien maire d'Abbeville, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Sciences historiques de Paris, etc.

Président . . . . M. LEFEBVRE DE VILLERS (Charles), Président du Comice agricole de l'arrondissement d'Abbeville, Président de la Commission des musées d'Abbeville.

Vice-Président . . M. DELIGNIÈRES (Émile), avocat, ancien adjoint au maire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société des Études historiques de Paris, membre de la Commission des musées d'Abbeville.

Secrétaire . . . . M. VAN ROBAIS (Armand), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de

France, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Archiviste . . . . M. BRANDT DE GALAMETZ (comte de), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

Trésorier . . . . M. MONCHAUX (Alexandre), banquier, Président de la Chambre de Commerce.

MEMBRES RÉSIDANTS (1)

MM.

Marcotte (Félix) ✪ A, bibliothécaire honoraire et ancien conservateur des musées d'Abbeville, vice-président de la Commission des musées d'Abbeville.

Vayson (Jean-Antoine) ✠, manufacturier, ancien président de la Chambre de commerce d'Abbeville, membre de la Commission des musées d'Abbeville.

Béthouart (Antoine), avocat, juge suppléant au Tribunal civil, membre du Conseil général de la Somme.

Riencourt (le comte de), ancien secrétaire d'ambassade, membre du Conseil de la Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer, et président du Comité d'Abbeville.

Farcy (le docteur J.), médecin en chef de l'Hôtel-de-Dieu d'Abbeville.

Déprez (René-Alfred) ✠, inspecteur des Epizooties pour le département de la Somme.

De Bonnault d'Houet, Conseiller général, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Wignier (Charles), membre de la Société botanique de France et de la Société Linnéenne du Nord de la France.

D'Ault-Dumesnil (Geoffroy), géologue, membre de plusieurs Sociétés savantes, membre de la Commission des Musées d'Abbeville.

(1) Cette liste est faite suivant l'ordre d'admission.

François (le docteur A.) ✻, chirurgien en chef honoraire de l'hôtel-Dieu d'Abbeville.

Boucher de Crèvecœur (Armand), licencié en droit.

Coyette (l'abbé), Chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, curé-doyen de Saint-Sépulcre, à Abbeville.

Tillette de Clermont-Tonnerre (le baron), propriétaire.

Millevoye (Alfred) C ✻, ancien premier Président de la Cour d'appel de Lyon.

Macqueron (Henri), licencié en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Ledieu (Alcius) ✿ A, bibliothécaire, conservateur honoraire des musées d'Abbeville, correspondant du Ministère de l'instruction publique, directeur gérant du *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie,* etc.

Lennel de la Farelle (Ernest), propriétaire.

Lefebvre du Grosriez (Fernand), propriétaire.

Gosselin (l'abbé), curé-doyen de Nouvion-en-Ponthieu, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Membre honoraire : M. Lefebvre (Jules).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

MM.

Bertherand (Emile), docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura).

Bizet (Edouard), à Clichy-la-Garenne (Seine-et-Oise).

Blain (Paul), ancien magistrat, membre de la Société académique des sciences, arts, etc., de Saint-Quentin, à Abbeville.

(1) Ceux de Messieurs les Membres correspondants qui auraient changé de demeure, sont priés d'envoyer leur nouvelle adresse au Secrétaire de la Société. — Si, par inadvertance, quelque nom avait été omis dans la liste qui suit, la Société s'empresserait de réparer l'erreur dans son prochain volume. — Le Secrétaire prie également ceux de ses collègues qui auraient quelque modification à faire opérer soit à leurs noms ou prénoms, soit à leurs titres, de vouloir bien les lui signaler. Il s'empresserait d'en prendre note pour le prochain volume.

Bottée de Toulmont (Eugène), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*, à Paris.

Bridoux (François-Augustin), graveur, premier grand prix de Rome.

Daullé (l'abbé), curé à Frettemolle, canton de Poix (Somme).

De Bracquemont (le vicomte Léopold), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Paris, 262, faubourg Saint-Honoré, et à Mondidier (Somme).

De Brutelette (Gaston Blondin), propriétaire et maire, à Drucat près Abbeville.

De Calonne (le baron Albéric), licencié en droit, ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Laurendeau, à Amiens, et au château de Romont, arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

De Chennevières-Pointel (le marquis Ph.) O ✱, directeur honoraire des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, 3, rue Paul Louis Courier, à Paris.

Decrept (Alfred), juge-de-paix suppléant, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Picardie, à Poix (Somme).

De Fontenay (le comte Anselme), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, boulevard Saint-Michel, 77, à Paris.

De Florival (Adrien), juge au Tribunal civil, membre de la Société académique de Laon, à Laon.

De Marsy (le comte Arthur), archiviste paléographe, directeur de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

De Mercey (Napoléon), membre de la Société géologique de France, villa Léon-Antoinette, à Hyères (Var).

De Montaiglon (Anatole), membre de la Société des Antiquaires de France, à l'Ecole de Chartes, 9, place des Vosges, à Paris.

Dergny (Dieudonné), membre de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, de la Société franèaise d'archéologie, à Grandcourt (Seine-Inférieure).

De Rambures (Adalbert), propriétaire et maire à Vaudricourt. ancien député à l'Assemblée nationale, ancien conseiller général de la Somme.

De Septenville (le baron), ancien député, chevalier de l'ordre

royal de Charles III d'Espagne, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., au château de Bois Robin, par Aumâle (Seine-Inférieure).

De Visme, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 32, boulevard Haussmann, Paris.

De Witasse (Gaëtan), 3, rue de la Planche, à Paris, et château de Remiancourt, par Ailly-sur-Noye (Somme).

Dubois (Alexis-Auguste-Florent) ✻ ancien chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, boulevard Ducange, à Amiens.

Dufour ✿ A, bibliothécaire et archiviste de la ville, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Elluin (le R. P. Achille), missionnaire lazariste, professeur au Collège français, à Smyrne.

Evans (John D. C. L. M. Dickenson, 65, ord. Bailen London), membre de la Société de géologie d'Angleterre, de la Société numismatique de Londres, Nash-Mils, Hemel Hempsted (Angleterre).

Franqueville (l'abbé Louis-Eugène), président de l'Académie d'Amiens, à Amiens.

Gand (Edouard), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.

Garnier ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, membre de l'Académie d'Amiens, président de la Société Linnéenne du Nord de la France, conservateur honoraire de la bibliothèque d'Amiens, etc.

Hecquet (Anatole) ✿ A, docteur en médecine à Abbeville, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Hecquet de Roquemont (Albert-Clément-Charles) ✻, docteur en droit, président honoraire à la Cour d'appel d'Amiens.

Hénocque (l'abbé Jules), doyen du chapitre de la cathédrale d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 7, rue Constantine, à Amiens.

Janvier (Auguste), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Jouancoux (Remi-Jean-Baptiste), professeur, homme de lettres, à Cachy, par Villers-Bretonneux (Somme).

Lefèvre (l'abbé Théodose), aumônier de la Solitude, à Doullens.

Lemire (Charles) ✻, ✿ A, ancien directeur des lignes télégraphiques à la Nouvelle-Calédonie, résident de France en Annam.

Leroy (l'abbé Chrysostôme), curé-doyen de Molliens-Vidame.

Le Roy de Méricourt (A.) ✻, membre associé libre de l'Académie de médecine, médecin principal de la marine nationale, directeur de la rédaction des Archives de médecine navale, rue Cambacérès, 5, à Paris.

Le Vavasseur (Gustave), membre de l'Académie d'Amiens et de plusieurs Société savantes, membre du Conseil général de l'Orne, à la Lande-de-Longé (Orne).

Lucas (Louis), ancien président de la Société des Etudes historiques de Paris, membre de la Société archéologique de Soissons et de la Société historique de Vendôme, à Dijon.

Mallet (Jules), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Roye (Somme).

Martin (l'abbé J.), curé de Pont-de-Metz, par Amiens (Somme), membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de celle de la Morinie.

Morgand fils, archéologue, à Eu (Seine-Inférieure).

Normand (l'abbé Alfred), curé de Sainte-Segrée (Somme), membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Pinel (Honoré) ✻, ✿ A, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Gonesse (Seine-et-Oise).

Piolé (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, supérieur du Petit-Séminaire, à Saint-Riquier.

Pouy (Ferdinand), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Prestwich (Joseph), membre et trésorier de la Société géologique de Londres, membre de la Société royale de Londres, etc., 34, Broad Street, Oxford.

Roussel (César), ancien inspecteur des Douanes, maire de Morlaix.

Roze (l'abbé), curé de Tilloy, près Conty (Somme).

Travers (Julien), secrétaire de l'Académie des sciences de Caen.

Vaillant (Victor), membre de la Société française d'Archéologie et de plusieurs Sociétés savantes, correspondant du Ministère de l'instruction publique (Comité des Sociétés des

Beaux-Arts), 12, rue Tour-Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer.

Vion (Michel), ✪ I, ancien chef d'institution, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens, à Amiens.

Certifié conforme au registre,

Abbeville, le 1er octobre 1887.

Le Président,

Signé : CH. LEFEBVRE DE VILLERS.

Le Secrétaire,

Signé : A. VAN ROBAIS.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANÇAISES (1)

La Société d'Émulation d'Abbeville a reçu, de 1884 à 1886, les publications des Sociétés françaises suivantes :

Comice agricole d'Abbeville.	Abbeville.
Académie des Sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix (Séances publiques).	Aix.
Société d'Agriculture	Ajaccio.
Id. d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Somme (Annales) . .	Amiens.
Académie des Sciences, des lettres et des arts d'Amiens (Mémoires).	id.
Société des Antiquaires de Picardie . . .	id.
Id. d'Horticulture de Picardie (Bulletins)	id.
Id. Industrielle (Bulletins).	id.
Id. Linnéenne du Nord de la France (Bulletins)	id.
Id. Médicale	id.
Id. Académique de Maine-et-Loire (Mémoires)	Angers.
Id. d'Agriculture, sciences et arts . .	id.

(1) Le Secrétaire prie MM. les Présidents ou Secrétaires des Sociétés correspondantes de vouloir bien lui faire connaître les changements de titre de Société ou de lieu de leur siège, comme aussi de vouloir bien adresser régulièrement leurs publications par voie d'échange.

Société Industrielle et agricole d'Angers, et du département de Maine-et-Loire (Bulletins)	Angers.
Id. d'Agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente . . .	Angoulême.
Id. Littéraire et artistique d'Apt (Vaucluse).	Apt.
Académie des Sciences, lettres et arts d'Arras	Arras.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Bulletins) . .	Auxerre.
Id. Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes	Avesnes.
Id. d'Agriculture, sciences et belles-lettres	Bayeux.
Académie d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Mémoires). .	Beauvais.
Institut agricole de Beauvais. Annales de la station agronomique de l'Oise . . .	id.
Académie des Sciences, belles-lettres et arts de.	Besançon.
Société de Médecine de	id.
Id. Archéologique, scientifique et littéraire (Bulletins) de	Béziers.
Commission des Monuments et documents historiques, et bâtiments civils du département de la Gironde	Bordeaux.
Société d'Horticulture de la Gironde. . .	id.
Académie des Sciences, belles-lettres et arts de	id.
Société Linnéenne de.	id.
Id. de Médecine de	id.
Id. Académique de l'arrondissement (Bulletins) de	Boulogne-s^r^-Mer.
Id. d'Agriculture de l'arrondissem^t^ de	id.
Id. d'Émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain	Bourg.
Id. d'Agriculture du département du Cher	Bourges.

Société Historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne Commission historique). . . .	Bourges.
Id. Académique de	Brest.
Académie nationale des Sciences, arts et belles-lettres de Caen (Mémoires) . . .	Caen.
Société des Antiquaires de Normandie . .	id.
Id. d'Agriculture et de Commerce de .	id.
Id. Linnéenne de Normandie. . . .	id.
Id. de Médecine de	id.
Id. Agricole et industrielle du canton de Calais.	Calais.
Id. d'Émulation (Mémoires, séances publiques) de	Cambrai.
Id. Littéraire et scientifique de . . .	Castres.
Id. d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Mémoires)	Châlons-s^{r}-Marne.
Id. d'Agriculture et d'horticulture de .	Châlons-s^{r}-Saône.
Id. Dunoise	Châteaudun.
Id. Historique et archéologique de. .	Château-Thierry.
Id. Académique de	Chauny.
Id. Académique de	Cherbourg.
Id. Nationale des Sciences naturelles de Cherbourg (Mémoires). . .	id.
Id. d'Agriculture de l'arrondissement de Clermont (le Musée). . . .	Clermont (Oise).
Id. d'Histoire naturelle de.	Colmar.
Id. Historique de.	Compiègne.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.	Dieppe.
Académie des Sciences, arts et belles-lettres de	Dijon.
Société d'Agriculture, des sciences et des arts, centrale du département du Nord	Douai.
Id. Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des lettres et des arts.	Dunkerque.

Société Industrielle d'Elbeuf	Elbeuf.
Id. libre d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure	Evreux.
Id. d'Agriculture et d'horticulture de	Grenoble.
Id. Académique de	Laon.
Id. de Médecine du départemeut de l'Aisne	id.
Id. d'Agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de	La Rochelle.
Id. de l'Industrie de la Mayenne	Laval.
Id. Hâvraise d'études diverses (Recueil des publications)	Le Hâvre.
Id. d'Agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe (Bulletins)	Le Mans.
Id. d'Agriculture, sciences, arts et commerce du Puy	Le Puy.
Id. Scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins	Lille.
Id. des Sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (Mémoires et publications)	id
Commission Historique du département du Nord	id.
Société d'Agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne	Limoges.
Id. d'Émulation du Jura, section de l'Association polytechnique (Mémoires)	Lons-le-Saulnier.
Id. d'Agriculture, histoire naturelle et arts utiles de	Lyon.
Id. Littéraire, historique et archéologique de Lyon (Mémoires)	id.
Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Lyon, — classe des lettres, — classe des sciences	id.
Société Linnéenne de	id.
Musée Guimet de	id.

Académie des Sciences, arts et belles-lettres de	Mâcon.
Id. des Sciences, belles-lettres et arts de Marseille (Mémoires) . . .	Marseille.
Société de Statistique de Marseille (Répertoire des travaux. Bulletins des travaux et des séances). . . .	id.
Id. d'Agriculture de l'arrondissement de	Mayenne.
Id. d'Agriculture, sciences et arts de .	Meaux.
Id. d'Archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, fondée à Melun en 1864 .	id.
Id. des Sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne	Montauban.
Id. d'Émulation de Montbéliard (Mémoires)	Montbéliard.
Musée de	Montdidier.
Académie de Stanislas	Nancy.
Société Académique de Nantes et département de la Loire-Inférieure (Annales).	Nantes.
Id. d'Émulation de la Vendée . . .	Napoléon-Vendée.
Id. des Lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes	Nice.
Académie du Gard (Mémoires)	Nîmes.
Société d'Apiculture de l'Aube	Nogent-sur-Seine.
Id. Archéologique de l'Orléanais. . .	Orléans.
Id. d'Agriculture, sciences, belles-lettres et arts (Mémoires) . .	id.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique (Revue des Sociétés savantes des départements)	Paris.
Institut national de France, Académie des sciences	id.
Id. national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres . .	id.
Société zoologique d'Acclimatation . . .	id.

Société de bienfaisance pour l'enseignement des Bègues indigents . .	Paris.
Id. d'Anthropologie de Paris	id.
Id. des Études historiques, ancien Institut historique (*l'Investigateur*, journal de la Société)	id.
Id. d'Encouragement pour l'industrie nationale	id.
Id. française de Numismatique et d'Archéologie.	id.
Id. géologique de France	id.
Id. de la Morale chrétienne	id.
Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles	id.
Id. Philotechnique (Annales)	id.
Romania, recueil trimestriel	id.
Société d'Agriculture, sciences et arts de la Dordogne	Périgueux.
Id. agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales . . .	Perpignan.
Id. d'Agriculture, belles-lettres, sciences et arts de	Poitiers.
Id. d'Agriculture, sciences et arts de Poligny (Bulletins)	Poligny.
Id. des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche	Privas.
Académie de.	Reims.
Société d'Agriculture, sciences, belles-lettres et arts de.	Rochefort.
Bulletin de l'Histoire ecclésiastique de Gap. etc	Romans.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure (Bulletins)	Rouen.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de	id.
Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure . .	id.
Id. centrale d'Horticulture de Rouen	

et du département de la Seine-Inférieure (Bulletins).	Rouen.
Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.	id.
Id. d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, du département de la Loire (Annales). . .	Saint-Etienne.
Id. d'Agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche	Saint-Lô.
Id. d'Agriculture de l'arrondissement de	Saint-Omer.
Id. des Antiquaires de la Morinie . .	id.
Id. d'Agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais) . .	Saint-Pol.
Id. Académique des Sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie (Bulletins, Travaux) . .	Saint-Quentin.
Id. Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne (Bulletins).	id.
Comice agricole de l'arrondissement de. .	id.
Comité archéologique de Senlis (Comptes-rendus et Mémoires)	Senlis.
Société historique de	Sens.
Id. Archéologique, historique et scientifique de Soissons (Bulletins). .	Soissons.
Id. des Sciences de la Basse-Alsace	Strasbourg.
Id. des Sciences, belles-lettres et arts du Var	Toulon.
Académie des Sciences, inscriptions et belles-lettres (Mémoires) de . .	Toulouse.
Id. des Jeux (Recueil)	id.
Société de Médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse (Comptes-rendus des travaux).	id.
Revue Médicale de Toulouse	id.
Société d'Agriculture, sciences, arts, belles-	

	lettres du département d'Indre-et-Loire (Annales).	Tours.
Société	Académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Mémoires)	Troyes.
Id.	d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de	Valenciennes.
Société	Archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (Bulletins)	Vendôme.
Id.	Philomatique de.	Verdun.
Id.	d'Agriculture et des arts de Seine-et-Oise (Mémoires)	Versailles.
Id.	Archéologique de	Vervins.
Id.	d'Agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône . . .	Vesoul.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ÉTRANGÈRES (1)

La Société d'Émulation d'Abbeville a reçu, de 1884 à 1886, les publications des Sociétés étrangères suivantes :

The Commissionners of emigration of the state of New-York	Albany.
Société d'Agriculture	Amsterdam.
Académie d'Archéologie de Belgique . . .	Anvers.
Gewerbrschle zu Basel	Basel.
Historischen gesllschaft in Basel	id.
Address of the legislature of Massachussets.	Boston.
Trustees of the Museum of comparative zoology at Harvard college in cambridge (Annuals reports)	id.
The Boston Society of natural history . .	id
Erster jahresbecitchte der naturwissenschaftlichen vereines zu	Bremen.
Abanelungen herausgegeben von naturwissenschaftlichen vereine zu Bremen. . .	id.
Société d'Agriculture de	Bruges.
Observatoire royal de.	Bruxelles.
Société royale de Flore de	id.
Académie royale des Sciences, des lettres	

(1) Le Secrétaire prie MM. les Présidents et Secrétaires des Sociétés correspondantes, de vouloir bien lui faire connaitre les changements de titres de Sociétés, ou bien de leurs sièges, comme aussi de vouloir bien adresser régulièrement leurs publicati ns par voie d'échange.

et des beaux-arts de Belgique (Bulletins,
Annuaires). . . . . Bruxelles.
Société géologique de Belgique (Annales) . id.
Id. archéologique de Belgique . . . id.
Order of the legislature of Massachussets . Cambridge.
Chelmsford philosophical Society (Angleterre). . . . . Chelmsford.
Nordisk oldkyndighed og historie . . . . Copenhague.
Société royale des Antiquaires du Nord. . id.
Id. des Antiquaires d'Écosse . . . . Edimbourg.
Id. des Georgofilii . . . . Florence.
Berichte über dfe verhanlungen der naturforschenden gesellschaft zu . . . . . Freiburg.
Geological and polytechnic Society . . . Halifax.
Society des Sciences . . . . Gand.
— royale des Beaux-Arts . . . . . id.
Institut national Génevois (Bulletins) . . Genève.
Société de minéralogie . . . . Iéna.
Kilhenny archæological Society (Angleterre) Kilkenny.
Schriften der koniglichen, physikalisch okonomischen gesellscgaft zu . . . . Konigsberg.
Société d'histoire de la Suisse Romande, (Mémoires et documents) . . . Lausanne.
Id. Vaudoise des Sciences naturelles, (Bulletins) . . . . id.
Philosophical and literary Society. . . . Leeds.
Institut archéologique Liégeois. . . . . Liége.
Société libre d'Émulation de Liége (Mémoires) id.
The historic Society of Lancashire and Cheshire . . . . Liverpool.
Literary and philosophical Society . . . id.
Société des Antiquaires de . . . . . . Londres.
Id. Numismatique d'Angleterre . . . id.
The palœontographical Society . . . . id.
Société Anthropologique de. . . . . . id.
Société Asiatique de . . . . id
Id. Ethnologique de. . . . . . . id.
Institut archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande. . . . . id.

Société des Sciences naturelles du grand duché (Publications de la) de. .	Luxembourg.
Id. Philosophique et littéraire de. .	Manchester.
Académie de Metz. Lettres, sciences, arts et agriculture (Mémoires).	Metz.
Institut Lombard des Sciences et des lettres	Milan.
Société d'Agriculture de.	Mons.
Id. des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut, (Mémoires et publications)	Id.
Id. impérial d'Agriculture de. . . .	Moscou.
Id d'Anthropologie	id.
Akademie der Wissenschaften zu Munchen, philologiscoen und historischen classe.	Munchen.
Société Archéologique de Namur (Annales).	Namur.
Archœlogia æliana Society	Newcastle.
The commissionners of emigration of the state of.	New-York.
United Stales ; sanitury Commission. . .	id.
The Regent of the University of the state of.	id.
The board of Education of the city and country of.	id.
Americal museum of natural history. . .	id.
Museum de Norwich.	Norwich.
Société philosophique américaine pour le progrès des connaissances usuelles. .	Philadelphie.
Konigla svenska vetenskaps academiens Handlingen	Stockholm.
Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, (Bulletins trimestriels de la Société et de la station agronomique)	Strasbourg.
Gesellschaft für nutzliche forschingen zu Trier	Trier.
The board of regents of the Smithsonian institution, (Annual reports).	Washington.
The commissionners of patents art and manufactures.	id.
The Smithsonian institution	id.

Commissionners of agriculture.	Washington.
National Academy of sciences-letter . . .	id.
Smithsonian micellaneous collection synopsis of the neusoptera of north America.	id.
Kaiserlich und koniglichen geographischen gesellschaft (Mitthelungen)	Wien.
Kaiserlich antropologischen gesellschaft in Wien	id.
Kaiserlich konigliche geologische reichsanstalt (Jahrgands)	id.
Kaiserlich academie der Wissenschaften (Mathematisch naturwissenschaftlichen).	id.
Société philosophique du Yorkshire. . .	York.
Antiquarischen gesellschaft in Zurich. .	Zurich.

ERRATA

Page 286, ligne 29, *lisez* Beuvin.
— 296, — 18, après Jacqueline-Louise-Charlotte, *ajoutez* d'Auxy.
— 318, — 1 et 2, après Marie-Madeleine, *ajoutez* et Marie.
— 318, — 18, *lisez* v^c^ xxviiij.
— 333, — 30, *lisez* xvie siècle.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Abbeville. — Imprimerie C. Paillart.